

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE

pour l'exercice 2018

TOME 2

Gestion et comptes détaillés

par centre de profit

2 0 1 8

Sommaire

TOME 1 RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT À L'APPUI DES COMPTES GLOBAUX

Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes

Comptes 2018 : États financiers audités

Résultat synthétique des entités parapubliques

TOME 2 GESTION ET COMPTES DÉTAILLÉS PAR CENTRE DE PROFIT

Message et composition du Conseil d'État

Résultat financier et analytique par centre de profit

Table des matières

TOME 2 GESTION ET COMPTES DÉTAILLÉS PAR CENTRE DE PROFIT

		<i>Pages</i>
Message du Conseil d'État	1.1 Message du Conseil d'État	5
	1.2 Composition du Conseil d'État	7
Gestion et comptes détaillés par centre de profit	2.1 Présentation des informations	9
	2.2 Résultat analytique	11
	2.3 Autorités législatives (AULE)	13
	2.3.1 Grand Conseil (GCNE)	14
	2.3.2 Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)	19
	2.4 Autorités executive (AUEX)	22
	2.4.1 Synthèse des AUEX	23
	2.4.2 Chancellerie (CHAN)	24
	2.4.3 Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)	31
	2.5 Autorités protection des données et transparence (PPDT)	36
	2.5.1 Autorités protection des données et transparence	37
	2.6 Contrôle cantonal des finances (CCFI)	40
	2.6.1 Contrôle cantonal des finances (CCFI)	41
	2.7 Autorités judiciaires (AUJU)	45
	2.7.1 Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ)	46
	2.7.2 Tribunal d'instance (TINS)	49
	2.7.3 Tribunal cantonal (TCAN)	52
	2.7.4 Ministère public (PGMP)	55
	2.8 Département des finances et de la santé (DFS)	58
	2.8.1 Synthèse du DFS	59
	2.8.2 Secrétariat général DFS (SDFS)	62
	2.8.3 Office d'organisation (OORG)	66
	2.8.4 Service financier (SFIN)	70
	2.8.5 Service des contributions (SCCO)	75
	2.8.6 Service de la santé publique (SCSP)	80
	2.8.7 Service des bâtiments (SBAT)	86
	2.8.8 Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)	92
	2.8.9 Service des communes (SCOM)	98
	2.8.10 Fonds d'aides aux communes	102
	2.9 Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)	104
	2.9.1 Synthèse du DJSC	105
	2.9.2 Secrétariat général DJSC (SJSC)	108
	2.9.3 Service de la justice (JUST)	111
2.9.4 Service pénitentiaire (SPNE)	115	
2.9.5 Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)	121	
2.9.6 Service des poursuites et faillites (SEPF)	125	
2.9.7 Police neuchâteloise (PONE)	130	
2.9.8 Centre interrégional de formation policière (CIFPol)	138	
2.9.9 Service sécurité civile et militaire (SSCM)	141	
2.9.10 Service de la culture (SCNE)	147	
2.9.11 Service des sports (SSPO)	154	
2.9.12 Service des ressources humaines (SRHE)	160	
2.9.13 Service juridique (SJEN)	166	
2.9.14 Fonds de protection civile régionale	171	
2.9.15 Fonds contribution remplacement abris PC	173	
2.10 Département de l'éducation et de la famille (DEF)	174	
2.10.1 Synthèse du DEF	175	
2.10.2 Secrétariat général DEF (SDEF)	180	
2.10.3 Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)	185	
2.10.4 Politique familiale et égalité (OPFE)	188	
2.10.5 Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	191	
2.10.6 Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)	196	
2.10.7 Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)	200	

2.10.8	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars	206
2.10.9	Centre formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)	212
2.10.10	Centre formation professionnelle du Littoral neuchâtelois (CPLN)	216
2.10.11	Centre formation professionnelle des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM)	221
2.10.12	Centre de formation neuchâelois pour adultes (CEFNA)	226
2.10.13	Service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)	230
2.10.14	Fonds structures d'accueil extra-familial	234
2.11	Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)	236
2.11.1	Synthèse du DDTE	237
2.11.2	Secrétariat général DDTE (SDTE)	239
2.11.3	Service de l'aménagement du territoire (SCAT)	245
2.11.4	Service des transports (SCTR)	251
2.11.5	Service des ponts et chaussées (SPCH)	256
2.11.6	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	262
2.11.7	Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)	269
2.11.8	Service de l'agriculture (SAGR)	276
2.11.9	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	283
2.11.10	Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)	290
2.11.11	Fonds d'aménagement du territoire	296
2.11.12	Fonds des routes communales	299
2.11.13	Fonds cantonal de l'énergie	301
2.11.14	Fonds des eaux	304
2.11.15	Fonds forestier de réserve	307
2.11.16	Fonds de conservation de la forêt	309
2.11.17	Fonds agricole et viticole	311
2.11.18	Fonds des mensurations officielles	314
2.12	Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)	318
2.12.1	Synthèse du DEAS	319
2.12.2	Secrétariat général DEAS (SEAS)	322
2.12.3	Service de l'économie (NECO)	327
2.12.4	Service de l'emploi (SEMP)	333
2.12.5	Service des migrations (SMIG)	340
2.12.6	Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	345
2.12.7	Service de l'action sociale (SASO)	349
2.12.8	Service de la statistique (STAT)	355

I	Message et composition du Conseil d'État
II	Résultat financier et analytique par centre financier

1.1 Message du Conseil d'État

L'année 2018, comme d'autres avant elle, aura été charnière, remplie d'opportunités et de défis, mais également de succès et d'avancées. L'année 2018 avait pourtant débuté par un épisode éprouvant pour nos institutions en l'**absence de budget**. L'incertitude générée par cette situation inédite a nécessité un important travail de la part du Conseil d'État et de l'administration afin d'en limiter les conséquences négatives pour l'État et ses nombreux partenaires. Lors de la session de février, après d'intenses échanges avec les composantes politiques du Grand Conseil, une majorité du législatif a finalement doté l'État d'un budget. Bien que douloureux, cet épisode n'a pas entamé la détermination du Conseil d'État dans la poursuite de son programme de législation et dans la conduite des dossiers stratégiques pour le canton. L'année 2018 a été marquée par des réalisations majeures dans l'ensemble de ses départements dont suivent ci-après quelques exemples.

Fruit du travail engagé par le Conseil d'État et ses services depuis des années, plusieurs projets d'envergures sont entrés en phase de finalisation et d'adoption par le Grand Conseil.

En février, la **réforme de la caisse de pensions** de la fonction publique prévoyant le passage du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations a été adopté par le Grand Conseil. Si les mesures de recapitalisation mises en place par la Caisse de pensions au 1er janvier 2014 ont porté leurs fruits et le taux de couverture a progressé conformément aux attentes, les perspectives de rendement orientées à la baisse et l'allongement de la durée de vie nécessitent toutefois de s'adapter.

En juin, le Grand Conseil a traité le rapport du Conseil d'État concernant la **stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée**. Le concept cantonal a pour but de décrire la politique cantonale en matière de pédagogie spécialisée en détaillant les dispositifs et prestations, de faciliter la détermination des besoins des enfants/jeunes, d'agir favorablement sur le développement et l'intégration sociale, professionnelle ou économique des enfants et jeunes concernés et de contribuer à la valorisation des compétences des acteurs ainsi qu'à leur développement et leur amélioration continue.

Résultant d'une concertation fructueuse entre l'État et les partenaires concernés, un rapport à l'appui d'un projet de **loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel** a été adopté par le Grand Conseil en septembre. Malgré la situation financière difficile à laquelle il doit faire face, le Conseil d'État a tenu, par ce rapport, à marquer son soutien à la défense du patrimoine. Le Canton de Neuchâtel est dépositaire d'un riche patrimoine culturel dont la sauvegarde concerne des objets, anciens ou plus récents, qui ont une signification historique, sociale et symbolique en leur qualité de témoins ou d'exemples de la vie artistique, politique, économique, sociale ou spirituelle des collectivités de ce pays. Les responsabilités de l'État en la matière doivent s'inscrire dans une vision à long terme. Cela ouvre la voie au renforcement de la politique culturelle.

Au mois de décembre, le Grand Conseil a entériné la **réunion du Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel et du service informatique de l'entité**

neuchâteloise. Effective au 1er janvier 2019, cette fusion doit permettre d'affronter les défis importants à venir dans ce domaine, notamment en matière d'investissements lourds, de recrutement de compétences de pointe ainsi que de sécurité et de permanence des systèmes informatiques. Le Conseil d'État entend faire de la nouvelle entité SIEN un prestataire transversal d'intérêt public pour l'ensemble des collectivités et institutions du canton.

En parallèle, le Conseil d'État a poursuivi la concrétisation de son programme de législation, tant par des décisions dans les domaines de sa compétence que par l'élaboration de rapports qui seront à l'ordre du jour du Grand Conseil en 2019.

Ainsi, tout au long de l'année, la concrétisation de la stratégie « Neuchâtel Mobilité 2030 » par l'inscription de la **ligne ferroviaire directe** entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds dans le programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire 2035 (PRODES 2035) et par l'inscription des contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds dans le PRODES 2030 des routes nationales ont été des dossiers capitaux liés à l'amélioration de l'attractivité de notre territoire et au renforcement de la cohésion cantonale. Un très important travail de consolidation des projets, de conviction et de communication a été mené auprès de différents acteurs et continuera d'être opéré jusqu'aux décisions finales des Chambres fédérales qui interviendra à l'été ou à l'automne 2019.

Depuis mars, le **nouveau processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi** est entré en phase opérationnelle au sein du service de l'emploi. Dans un contexte conjoncturel favorable et parallèlement à la mise en œuvre de l'obligation d'annonce, cette réforme a contribué à faire de Neuchâtel le canton ayant connu la plus forte diminution du chômage, lui permettant depuis le mois d'août de quitter la dernière place qu'il occupait depuis trop longtemps. La mise en œuvre de la stratégie IP se prépare depuis au sein des autres services impliqués.

En mars également, le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un rapport sur **une nouvelle organisation hospitalière** permettant de mettre en œuvre l'initiative «Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires», acceptée par le peuple le 12 février 2017. Ses propositions reprenaient l'essentiel de celles formulées par le groupe de travail « H+H » constitué au lendemain de l'acceptation de l'initiative. La commission santé s'est alors saisie du dossier et a souhaité en reprendre l'étude afin de préserver une organisation en réseau tout en respectant le cadre fixé par l'initiative.

Au niveau de l'aménagement du territoire, les **révisions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et du plan directeur cantonal**, acceptées en mai par le Conseil d'État, s'inscrivent en aval d'un large processus de consultation et de coordination entre le canton et les communes. Elles visent à donner plus d'attractivité résidentielle et économique à notre territoire dans une perspective de développement durable. Parallèlement à l'adaptation du plan directeur cantonal, la loi cantonale sur l'aménagement du territoire fait l'objet d'une révision en

vue de la mettre en cohérence avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Après d'intenses travaux préparatoires, le Conseil d'État a ouvert un large débat quant à l'avenir de la politique sociale neuchâteloise. Un **rapport stratégique sur la réforme du dispositif cantonal des prestations sociales** a été adopté par le Conseil d'État en septembre. Ce rapport propose un point de situation sous forme de bilan et constats puis présente un ambitieux train de réformes, centré sur l'utilisateur et décliné en plusieurs étapes : réformer les subsides de l'assurance-maladie afin d'éliminer les effets de seuil, déplaçonner les avances de pensions alimentaires, repenser l'aide sociale neuchâteloise et enfin créer un nouveau soutien financier sous la forme d'une prestation complémentaire cantonale destinée notamment à apporter un soutien matériel aux personnes qui en ont besoin sans avoir à recourir à l'aide sociale.

Les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques se sont poursuivis. Ils complètent les mesures de réduction des émissions de CO2 prévues par la mise en œuvre de la Conception directrice de l'énergie. Ainsi, le nouveau Programme bâtiment a été concrétisé en 2018 et la révision de la Loi cantonale sur l'énergie a fait l'objet d'une large consultation. Les mesures de réduction des émissions et l'adaptation au changement climatique sont les deux volets d'un **plan climat**.

A la fin de l'année 2018, la **nouvelle société Microcity SA** a été fondée sur les structures héritées de Neode SA. En plus de l'accueil et de l'accompagnement des startups, la nouvelle société propose ses services aux PME régionales et aux entreprises internationales qui souhaitent s'appuyer sur l'écosystème régional pour innover. La société a en outre pour but d'animer et de valoriser le pôle d'innovation neuchâtelois, qui bénéficie d'une reconnaissance nationale au sein du Parc suisse d'innovation pour son excellence dans les technologies de très haute précision.

Enfin, vu l'objectif visé d'atteindre l'équilibre financier en 2020, des réformes d'envergure ont été lancées pour définir un **nouveau régime financier**. En 2018, le Conseil d'État a ainsi adopté plusieurs rapports importants dans ce domaine. Outre le retraitement du bilan et la révision des mécanismes de maîtrise des finances et de lissage, il a présenté ses projets **de réformes de la péréquation** financière intercommunale des charges, **de la fiscalité** des personnes physiques et des personnes morales et du **contrat-formation**. Il a également adopté un **programme d'impulsion et de transformations**, tel qu'annoncé en début de législature. Ce projet doit stimuler l'investissement et permettre la mise en œuvre de réformes essentielles. En outre, les réformes de l'État se poursuivent avec l'adaptation aux normes MCH2 et l'introduction de SIGE dans l'ensemble de l'appareil administratif. Cette modernisation des modes de gestion et donc des outils de travail de l'administration nécessitent un engagement particulièrement important des collaboratrices et collaborateurs afin d'en garantir son succès.

Outre l'illustration d'une part de l'activité 2018 et de ses marqueurs législatifs, cette tribune est également l'occasion pour le Conseil d'État de saluer la qualité du travail des collaboratrices et collaborateurs de l'administration, d'autant plus que celui-ci se réalise dans un environnement complexe, mouvant et exigeant, avec des moyens limités et des échéances rapprochées. Au-delà des défis et des épreuves du moment, ce travail porte

ses fruits et contribue à offrir des perspectives nouvelles au canton de Neuchâtel et à ses habitant-e-s.

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND

1.2 Composition du Conseil d'État

PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2018 :

M. Laurent Favre, président
M. Laurent Kurth, vice-président

Dès le 1^{er} juin 2018 :

M. Laurent Kurth, président
M. Alain Ribaux, vice-président

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS

*Département des finances
et de la santé (DFS) :*

M. Laurent Kurth
Suppléant : M. Alain Ribaux

*Département de la justice, de la sécurité
et de la culture (DJSC) :*

M. Alain Ribaux
Suppléant : M. Jean-Nathanaël Karakash

*Département de l'éducation
et de la famille (DEF) :*

Mme Monika Maire-Hefti
Suppléant : M. Laurent Favre

*Département du développement territorial
et de l'environnement (DDTE) :*

M. Laurent Favre
Suppléant : M. Laurent Kurth

Chancellerie (CHAN)

Mme Séverine Despland, Chancelière d'État
Monsieur Pascal Fontana, Vice-Chancelier

I Message et composition du Conseil d'État

II **Résultat financier et analytique par
centre financier**

2.1 Présentation des informations

Nouveau tome 2 Dès l'exercice 2018, le rapport de gestion ainsi que le rapport de gestion financière sont fusionnés en un seul document composé de deux tomes.

Le tome 2 présente la gestion de l'État et les comptes détaillés (financiers et analytiques) par centres de profit. Il résulte des nombreux changements intervenus au 1^{er} janvier 2018 dans la gestion des finances de l'État, parallèlement à la mise en œuvre du projet SIGE au 1^{er} janvier 2018 : introduction de la comptabilité analytique, nouvelle organisation de la structure financière des départements et introduction du nouveau plan comptable MCH2. Il a ainsi été décidé d'extraire la partie détaillée des comptes du tome 1, afin de réduire le volume de celui-ci et d'améliorer le confort pour la lecture et la recherche des informations détaillées.

Structure de présentation du rapport de gestion financière – Tome 2 Le tome 2 du rapport de gestion financière est structuré en deux parties. La première partie concerne le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui de la gestion et des comptes détaillés. Elle est composée d'un message politique et institutionnel du Conseil d'État relatif à l'activité de l'année.

La deuxième partie présente le résultat financier et analytique par centre de profit au travers de fiches standardisés. De plus, des synthèses des événements marquants par département sont présentées. A noter que les autorités qui disposent de leur propre rapport de gestion (Contrôle cantonal des finances, Autorités de protection des données et de la transparence, Autorités judiciaires et Autorités législatives) ne font pas l'objet d'une synthèse.

Fiches standardisées par centres de profit Pour rappel, les rapports de gestion financière que nous connaissions jusqu'ici présentaient dans leur partie centrale les chiffres détaillés (rubriques comptables à 6 positions selon MCH1) accompagnés des remarques et commentaires rédigés par les départements. Ces explications complémentaires sont dorénavant prises en compte dans le tome 2 du rapport de gestion financière au travers d'une fiche standardisée par centre de profit dont les informations financières, plus agrégées, sont générées par le biais des nouveaux outils de gestion. Les informations ne s'en tiennent pas qu'aux éléments financiers puisque d'autres éléments sont également détaillés, comme expliqué ci-dessous.

Les fiches qui suivent reprennent l'organisation par centre de profit définie pour chaque département de l'État. Un centre de profit correspond en règle générale à une unité administrative de l'État (service, office, école cantonale) ou à un fonds. Pour être précis, on devrait plutôt parler de « groupes de centres de profit » puisque les informations concernent parfois plusieurs entités qui, auparavant, étaient présentées distinctement au niveau des natures comptables. Par exemple, il y a une seule fiche pour les lycées (au DEF) et pas une fiche pour chaque lycée (Blaise-Cendrars, Jean-Piaget, Denis-de-Rougemont). Le détail et la répartition des coûts entre entités appartenant à un même centre de profit sont bien évidemment toujours connus au travers des outils de gestion. Pour ce qui est de la présentation des informations dans le rapport de gestion financière, il a toutefois été décidé de privilégier une approche plus globale.

Les informations figurant dans les fiches standardisées s'organisent autour de trois volets.

Dimension managériale et ressources humaines Les explications figurant au début des fiches reprennent en grande partie les missions, l'organisation et les accords de prestations (MOP) définies au sein des services, notamment au travers du projet GestionNE. La description du contexte actuel et futur ainsi que les activités, les réalisations et fait marquant de l'année permettent de fournir des informations relatives aux enjeux propres à certains domaines d'activités.

Des données relatives au nombre de postes (personnes) à temps partiel ou à plein temps (effectif unitaire) ainsi que les emplois équivalents plein temps (EPT) par centre de profit sont indiquées sous le tableau du compte de résultats, pour autant que le centre de profit dispose bel et bien de personnel, ce qui n'est par exemple pas le cas pour les centres de profit relatifs à des fonds. Les données présentées correspondent au personnel

administratif et technique. Les apprentis et les stagiaires ainsi que les enseignants du secondaire 2, les rentiers et les personnes au bénéfice d'un contrat de travail occasionnel à l'heure ne sont pas comptés. Pour les Autorités judiciaires, des données supplémentaires correspondant à l'effectif des magistrats par centre de profit sont présentées.

Dimension financière Les données financières du compte de résultats sont dorénavant présentées de manière agrégée par groupes de natures comptables à deux positions conformément à la nouvelle définition des crédits dans la LFinEC et au nouveau plan comptable MCH2. Des explications complémentaires sur les principales charges et principaux revenus figurant dans les comptes 2018, ainsi que leurs variations significatives par rapport au passé (comptes 2017 et budget 2018), figurent en regard de ce tableau de synthèse.

Une description des principaux projets qui sont gérés par le biais de crédits d'engagement est également reprise dans les fiches. Ces projets occasionnent principalement des dépenses et des recettes au niveau du compte des investissements (voir chapitre 1.7 du tome 1). A noter que certains prêts ne sont pas formellement portés par des crédits d'engagement. Comme leur gestion technique se fait dorénavant via le compte des investissements (et plus par le biais d'écritures de bilan), ceux-ci ont toutefois été repris dans le tableau parallèlement aux autres prêts qui, eux, font bel et bien l'objet d'un crédit d'engagement.

Dimension analytique Les fiches présentent ensuite les groupes de prestations qui ont été définis pour chaque centre de profit au travers de la comptabilité analytique. Actuellement, ces groupes de prestations comprennent uniquement les charges et revenus qui sont directement imputables aux prestations. En effet, les déversements analytiques des parts de charges provenant des services centraux et celles qui sont au niveau des centres de coûts ne sont pas encore opérationnels. Malgré l'absence de coûts analytiques complets, il a tout de même été décidé de présenter ces informations afin de se familiariser avec ces nouvelles notions. À ce stade, les données ne comprennent que les charges et revenus directement incorporables aux prestations, ce qui ne permet par conséquent pas de se faire une idée précise du coût des différents groupes de prestations.

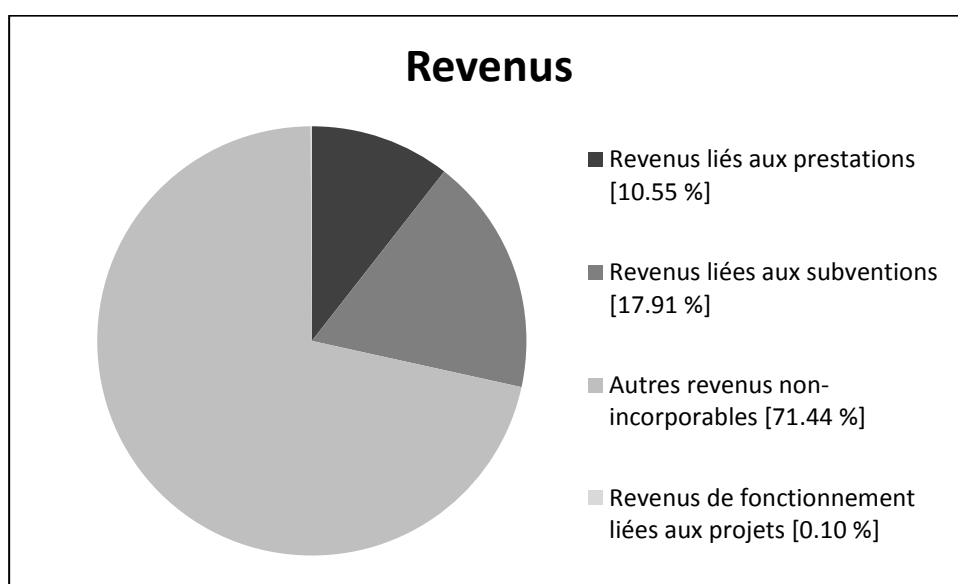
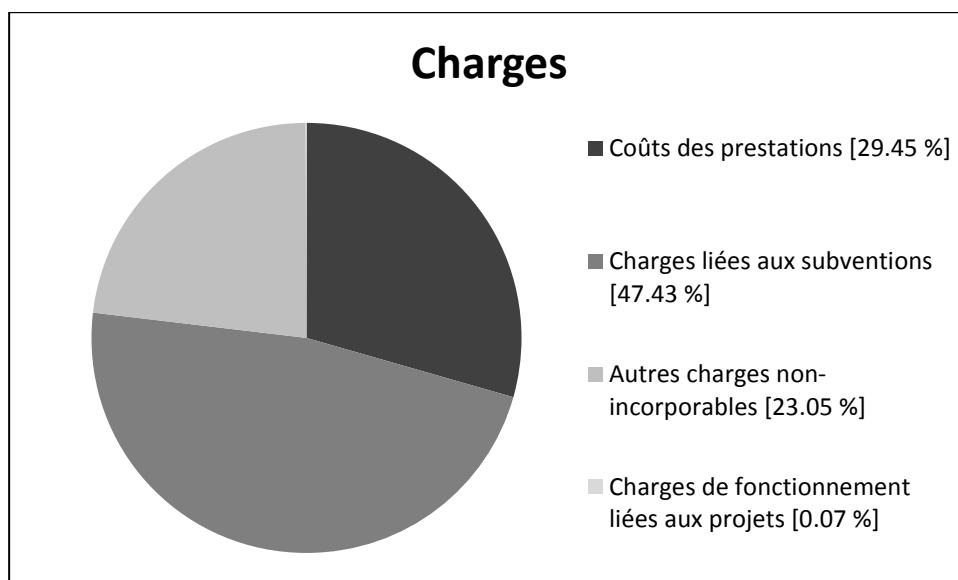
D'autres tableaux présentent encore certaines charges et certains revenus qui ne sont pas incorporables aux prestations.

2.2 Résultat analytique

Introduction L'introduction de la comptabilité analytique permet une vision analytique des charges et des revenus du compte de résultats, qui se reflète dans le tome 2 du rapport de gestion financière consacrée à la vue synthétique par centre de profit. Outre la présentation générale financière par groupes de charges et de revenus selon la nomenclature du MCH2, chaque centre de profit présente désormais une vision de ses comptes structurée par groupe de prestations, éléments non incorporables aux prestations et crédits d'engagement.

Distinctions des éléments analytiques On distingue fondamentalement les charges et revenus entrant dans la détermination du résultat des prestations, des autres charges et revenus non incorporables, eux-mêmes séparés selon qu'il s'agisse de charges et revenus de transfert ou non.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser comment les charges du compte de résultats se répartissent sur les différents types d'éléments analytiques.



Résultat des prestations Entrent dans le calcul du résultat des prestations :

- les *charges et revenus dits incorporables*, à savoir les charges directement associées à la fourniture des prestations (BSM, amortissements, charges financières, etc.) et les charges indirectement associées à la fourniture des prestations (répartition des salaires et autres charges générales du service, selon des clés de répartition définies).
- les *charges transverses aux prestations* faisant l'objet de forfaits des services centraux (p. ex. loyers calculatoires, frais informatiques, frais de véhicules, frais administratifs, etc.).
- les revenus découlant de la vente des prestations fournies.

On utilise alors la terminologie de « coûts » (ensemble des charges directes, indirectes et transverses) et « produits » pour présenter le résultat des prestations.

Résultat des charges et revenus non incorporables Les charges et revenus sont dits non incorporables lorsque, en raison de leur nature, ils ne doivent pas entrer dans le calcul du coût des prestations. On distingue alors les charges et revenus de transfert non incorporables des autres charges et revenus non incorporables. Figurent ainsi pour l'essentiel dans ces catégories, les charges et revenus de transfert non directement liés à des prestations, les charges et revenus financiers ainsi que les impôts et parts à des recettes fédérales.

Exception aux comptes 2018 Il convient de relever que les répartitions analytiques détaillées par prestations ne seront réalisées qu'à partir de l'exercice 2020, le temps de stabiliser et fiabiliser toute la logique de répartition analytique. Il en découle que, pour les comptes 2018, les coûts et produits indiqués en regard de chaque groupe de prestations dans les données par services (cf. chapitre 2 du rapport), n'incluent à ce stade que les charges et revenus comptabilisés directement sur les prestations.

2.3 Autorités législatives

GCNE Grand Conseil
SGGC Secrétariat général du Grand Conseil

2.3.1. Grand Conseil (GCNE)

Missions principales

Ne s'applique pas.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ne s'applique pas.

Activités et réalisations

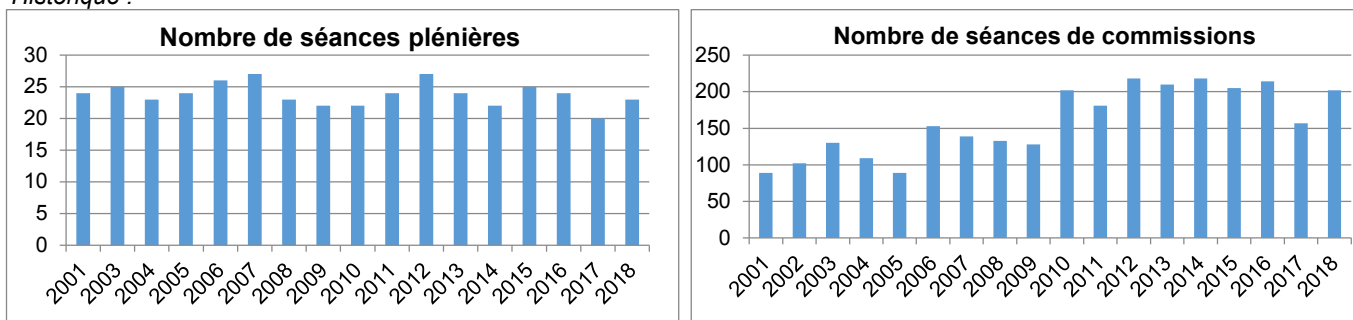
Présidence du Grand Conseil :

La présidence a été assumée, jusqu'au 29 mai, par M. Jean-Paul Wettstein (LR), domicilié au Locle, puis par M. François Konrad (SolidaritéS), domicilié à Neuchâtel.

Chiffres clés de l'année 2018 :

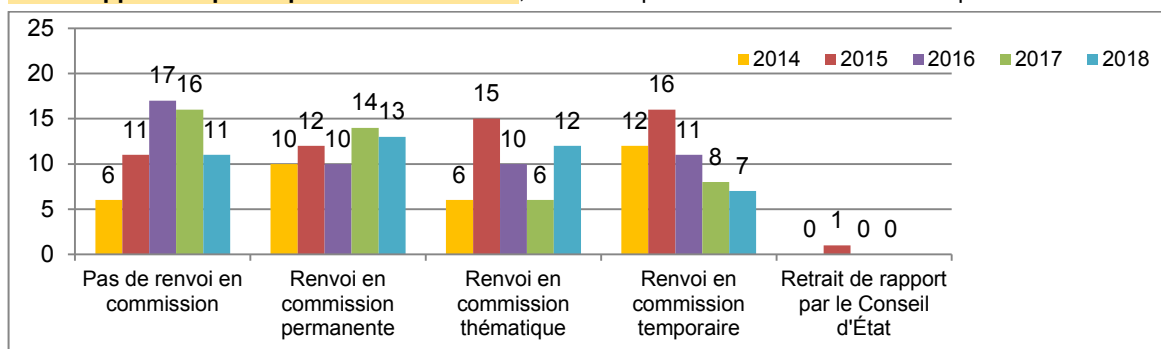
- **10 sessions** réparties sur 23 séances, totalisant 78 heures de débats.
- **202 séances d'organes du Grand Conseil**, dont :
 - 120 séances d'organes permanents (bureau du Grand Conseil, commissions sous-commissions), la commission la plus active ayant été la commission des finances, avec 18 séances,
 - 40 séances de commissions thématiques
 - 42 séances de commissions temporaires

Historique :



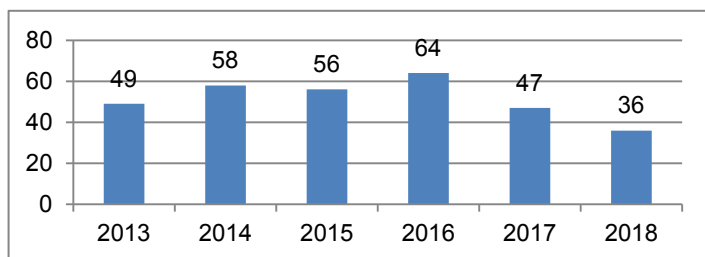
- **13 mutations** au sein du Grand Conseil : 5 remplacements de député-e-s démissionnaires ; 8 remplacements de député-e-s suppléant-e-s, donc 5 ayant accédé à la fonction de député-e et 3 démissionnaires.

- **43 rapports déposés par le Conseil d'État**, examinés par le Grand Conseil selon la procédure suivante :



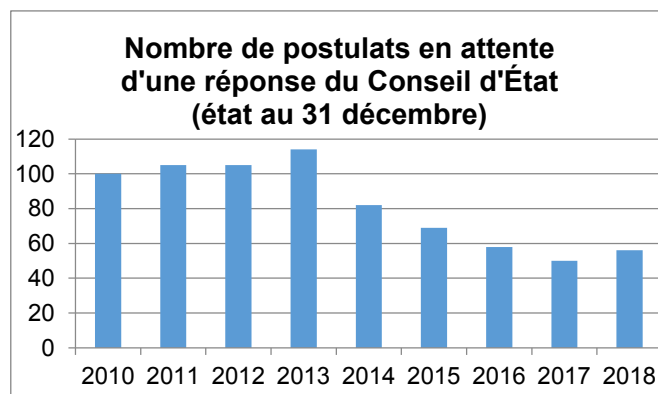
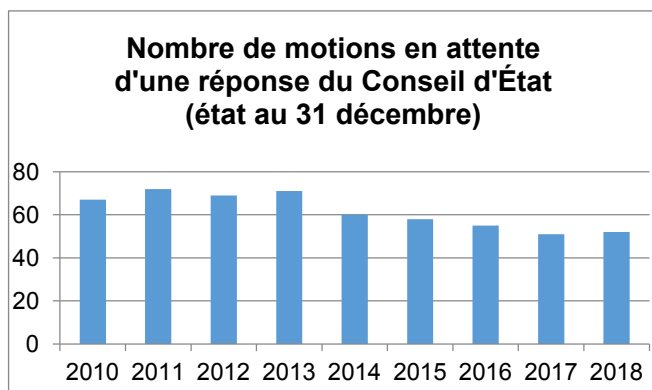
- **43 rapports déposés par des commissions parlementaires**, dont 30 suite à l'examen de rapports du Conseil d'État et 13 sur d'autres objets.

– 36 projets de lois et décrets adoptés par le Grand Conseil :

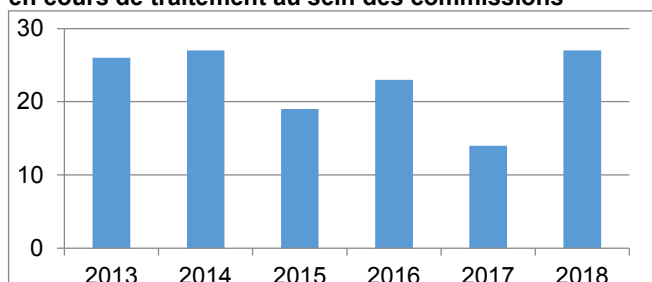


– 168 interventions déposées – 28 interventions acceptées – 147 interventions classées :

Types d'objets	Déposés	Acceptés	Refusés ou retirés	Traités ou classés
Questions	50	–	–	52
Interpellations	56	–	–	56
Motions et motions populaires	16	8	4	7
Postulats	20	15	12	9
Recommandations	2	1	2	2
Résolutions	5	4	–	–
Projets de lois et de décrets	19	–	–	3
TOTAL (année précédente)	168 (98)	28 (10)	18 (9)	129 (105)
			147 (114)	



Nombre de projets de lois et décrets en cours de traitement au sein des commissions



Liens utiles :

Composition du parlement :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/composition/Pages/accueil.aspx>

Sessions :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/oj-rapports.aspx>

Objets :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Pages/accueil.aspx>

Lois et décrets adoptés :

https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/Lois_decrets_adoptes.aspx

Indemnités de présence Montants versés	Année 2018	Année 2017 ¹⁾	Année 2016	Année 2015	Année 2014
Sessions	482'138.–	434'850.–	530'150.–	539'100.–	486'650.–
Séances de groupes	362'895.–	339'592.–	419'550.–	398'800.–	422'400.–
Commissions parlementaires	367'771.–	265'921.–	392'400.–	374'325.–	398'900.–
Représentations	12'285.–	17'620.–	17'000.–	34'800.–	27'000.–
Total	1'225'089.–	1'057'983.–	1'359'100.–	1'347'025.–	1'334'950.–

Indemnités de déplacement Montants versés	Année 2018	Année 2017	Année 2016	Année 2015	Année 2014
	106'416.–	111'057.–	156'664.–	148'746.–	176'940.–

¹⁾ 2017 : année électorale, et par conséquent nombre restreint de sessions et de séances de commissions.

Évènementiel

Visite

- Dans le cadre des relations conviviales qu'entretient le parlement neuchâtelois avec ceux des autres cantons de Suisse, une délégation du bureau du Grand Conseil a rendu visite à ses homologues vaudois en date du 31 mai. En vue de perpétuer ces occasions d'échanges constructifs, le bureau du Grand Conseil neuchâtelois rendra son invitation dans le courant de l'année 2019.

Autres manifestations

- Le 24 janvier, le Grand Conseil a remis la médaille du mérite à M. Didier Burkhalter, conseiller fédéral de 2009 à 2017.
- Traditionnellement, la médaille du mérite est remise aux président-e-s du Grand Conseil et aux membres du Conseil d'État sortant de charge. Au vu du parcours exceptionnel et de la brillante carrière politique de M. Burkhalter, le bureau du Grand Conseil, d'entente avec le Conseil d'État, a décidé de lui témoigner sa gratitude en lui décernant cette décoration.
- La 55^e Réunion des Bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin s'est déroulée les 28 et 29 septembre à Genève, sur le thème « Fusions de communes : rôle passé et futur des parlements cantonaux ». Une délégation du bureau du Grand Conseil y était représentée.
- Un séminaire a été organisé par la Conférence des secrétaires de parlements (KoRa-COSEC) à l'intention des vice-présidents des parlements de Suisse, en date du 2 novembre, à Aarau. M. Marc-André Nardin, 1^{er} vice-président, et M^{me} Anne Bourquard Froidevaux, 2^e vice-présidente du Grand Conseil, ont participé à cette rencontre.
- Une délégation du Grand Conseil s'est quant à elle rendue les 9 et 10 novembre à Coire pour l'Assemblée générale annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires, sur le thème « 100 ans de proportionnelle ».
- En date du 23 novembre, la réunion annuelle des présidents et vice-présidents des parlements cantonaux de Suisse s'est déroulée à Sion. M. François Konrad, président du Grand Conseil, a participé à cette rencontre.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	250	0	0	0	--	-250	-100.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	250	0	0	0	--	-250	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'603'351	1'894'000	1'665'170	-228'830	-12.1%	+61'819	+3.9%
30 Charges de personnel	1'266'084	1'628'000	1'460'472	-167'528	-10.3%	+194'388	+15.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	179'818	259'000	196'135	-62'865	-24.3%	+16'317	+9.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	141'965	0	0	0	--	-141'965	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	6'684	7'000	6'564	-437	-6.2%	-121	-1.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	8'800	0	2'000	+2'000	--	-6'800	-77.3%
Résultat d'exploitation	-1'603'101	-1'894'000	-1'665'170	+228'830	+12.1%	-62'069	-3.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'603'101	-1'894'000	-1'665'170	+228'830	+12.1%	-62'069	-3.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'603'101	-1'894'000	-1'665'170	+228'830	+12.1%	-62'069	-3.9%

Commentaires

Groupe de natures comptables 30 : En 2018, plusieurs séances du Grand Conseil ont été supprimées ou écourtées, ce qui a généré de sensibles économies par rapport au budget. La raison pour laquelle le résultat des comptes 2017 était nettement inférieur à celui de 2018 est la suivante : lors d'une année électorale, les sessions et séances de commissions sont moins nombreuses que les autres années, du fait de l'arrêt des travaux du parlement en avril et mai.

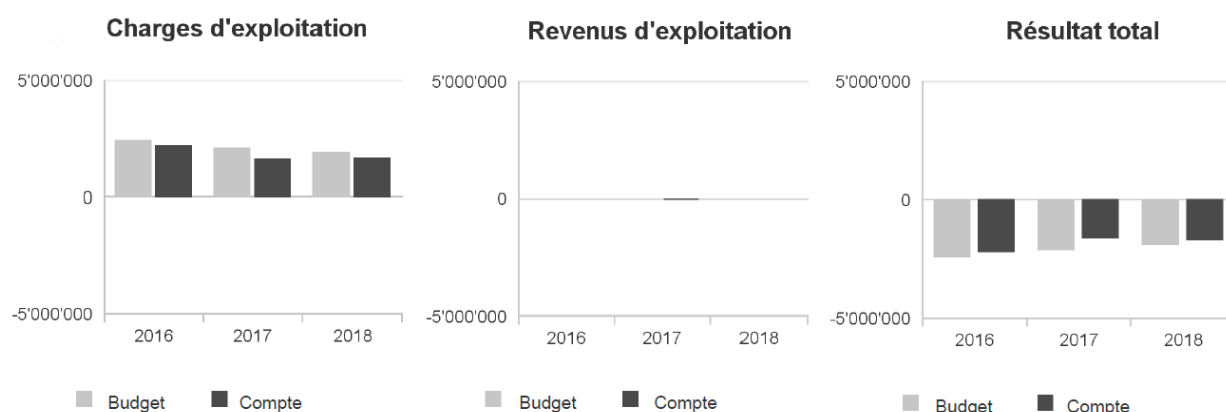
Groupe de natures comptables 33 : 2017 fut la dernière année soumise à l'amortissement, sur une durée de 5 ans, des crédits d'investissement votés en 2012 pour l'informatisation de la salle du Grand Conseil et le projet "Parlement sans papier".

Groupe de natures comptables 31 : D'importantes économies ont été réalisées grâce à la stricte limitation des dépenses de tous ordres, ainsi qu'au nombre réduit de séances du Grand Conseil, générant de moindres coûts en ce qui concerne la régie de la salle et le remboursement de frais de déplacement des membres du Grand Conseil.

Groupe de natures comptables 36 : Contributions annuelles versées à des institutions intercantionales dont le Grand Conseil neuchâtelois est membre : Bureau interparlementaire de contrôle (BIC), Forum interparlementaire romand (FIR), Société suisse pour les questions parlementaires (SSP), Conférence des secrétaires de parlements (KoRa-Cosec).

Groupe de natures comptables 39 : Le montant de 2'000 francs, non budgétisé, représente la dépense réalisée pour l'organisation, le samedi 22 septembre, d'un séminaire réunissant les commissions des finances, fiscalité et péréquation financière, non encore planifié à l'époque de l'élaboration du budget.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	166'600	142'616	-23'984	-14.4%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	166'600	142'616	-23'984	-14.4%

Le montant figurant dans le groupe de prestations "Députation" est constitué de dépenses qui ne concernent directement ni les sessions ni les commissions parlementaires. Il s'agit des indemnités informatiques, des indemnités de représentation de la présidence et de frais divers. Les sources d'économies sont celles évoquées au chapitre précédent "Résultat financier".

Sessions (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'080'300	968'858	-111'443	-10.3%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	1'080'300	968'858	-111'443	-10.3%

Frais relatifs aux sessions : indemnités versées aux membres du Grand Conseil pour les séances de groupes et sessions, régie et entretien du système informatique de la salle du Grand Conseil, diffusion et archives audiovisuelles des sessions et de frais divers. Les sources d'économies sont celles évoquées au chapitre précédent "Résultat financier".

Commissions (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	495'100	427'249	-67'851	-13.7%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	495'100	427'249	-67'851	-13.7%

Frais relatifs aux organes du Grand Conseil (Bureau, commissions, sous-commissions) : indemnités versées à leurs membres, mandats confiés à des tiers, boissons, collations et repas. Les sources d'économies sont celles évoquées au chapitre précédent "Résultat financier".

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Contribution à des institutions intercant.	7'000	5'064	-1'937	-27.7%
Total charges nettes	7'000	5'064	-1'937	-27.7%

Contributions annuelles versées à des institutions intercantionales dont le Grand Conseil neuchâtelois est membre : BIC, FIR, SSP, KoRa-Cosec. La différence de 1'500 francs entre le présent tableau et le montant figurant au chapitre "Résultat financier", groupe de natures comptables 36, est due à une erreur d'imputation : cette somme a été imputée sur un groupe de prestations en lieu et place des charges de transfert. Le résultat des comptes figurant dans le présent tableau aurait dû être de 6564 francs et non pas de 5064 francs.

2.3.2. Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)

Missions principales

Le secrétariat général du Grand Conseil assiste le parlement et ses organes dans l'exercice de leurs missions.

Il leur assure le soutien logistique, renseigne leurs membres sur les aspects procéduraux de leur activité parlementaire et assume les autres tâches qui lui sont attribuées par la loi.

Il est chargé notamment de planifier et d'organiser les sessions ainsi que les séances de ses organes, d'en exécuter les travaux de secrétariat et la rédaction des procès-verbaux, d'informer le public via Internet sur les travaux du parlement, de pourvoir à l'enregistrement audiovisuel des sessions et de publier le Bulletin des délibérations du Grand Conseil, d'assurer le soutien du président du Grand Conseil lors de manifestations et de représentations, de préparer le projet de budget et de produire les comptes, de gérer, conserver et archiver les actes et la documentation du Grand Conseil et de ses organes.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le secrétariat général du Grand Conseil fournit en faveur du Grand Conseil, de ses organes et de ses membres les prestations inscrites aux articles 47, 48, 103 à 116 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC).

Aucun fait particulièrement marquant n'est à signaler, hormis l'important investissement du secrétariat général, nécessité – tout au long de l'année 2018 – par l'adaptation aux nouveaux outils budgétaires et comptables SAP et SIGE.

L'optimisation de ces nouvelles applications, ainsi que la progressive maîtrise de celles-ci par la direction et le personnel de notre secrétariat, augurent de perspectives plus souriantes pour les années à venir.

Activités et réalisations

Les prestations fournies par le secrétariat général du Grand Conseil sont, par essence, générées par les activités et réalisations du parlement neuchâtelois, relatées au chapitre « Grand Conseil (GCNE) », en pages précédentes du présent rapport. L'année 2018 a été une année moyenne en termes de volume et de complexité des tâches de tous ordres, effectuées à l'intention du Grand Conseil et de ses organes.

Il y a lieu de relever que le passage, dès l'année 2018, du MCH1 au MCH2 et l'adaptation aux outils budgétaires et comptables SAP et du Nouveau système de gestion financière, ressources humaines et logistique de l'État de Neuchâtel (Projet SIGE) ont représenté, pour la direction et le personnel du secrétariat général, une charge de travail conséquente et chronophage, tant au plan de la formation que des nombreux tests à exécuter dans le nouveau système SAP.

Par ailleurs, la fonction de comptabilisation des écritures multiples sur SAP n'a été fonctionnelle que pour les paiements des indemnités des membres du Grand Conseil du mois de décembre, ce qui a imposé à notre secrétariat, tout au long de l'année et jusqu'à cette date, de viser, comptabiliser, contrôler puis valider informatiquement, de façon individuelle pour chacun des 151 membres du Grand Conseil, tous les montants relatifs aux versements périodiques des indemnités de présence, de déplacement, de représentations et informatiques.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'075'336	1'066'253	997'650	-68'603	-6.4%	-77'686	-7.2%
30 Charges de personnel	1'068'954	1'061'001	994'730	-66'271	-6.2%	-74'223	-6.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	6'249	5'252	2'920	-2'332	-44.4%	-3'329	-53.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	134	0	0	0	--	-134	-100.0%
Résultat d'exploitation	-1'075'336	-1'066'253	-997'650	+68'603	+6.4%	+77'686	+7.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'075'336	-1'066'253	-997'650	+68'603	+6.4%	+77'686	+7.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'075'336	-1'066'253	-997'650	+68'603	+6.4%	+77'686	+7.2%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	12.00	11.00	11.00	0.00	0.0%	-1.00	-8.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.20	8.20	8.20	0.00	0.0%	0.00	0.0%

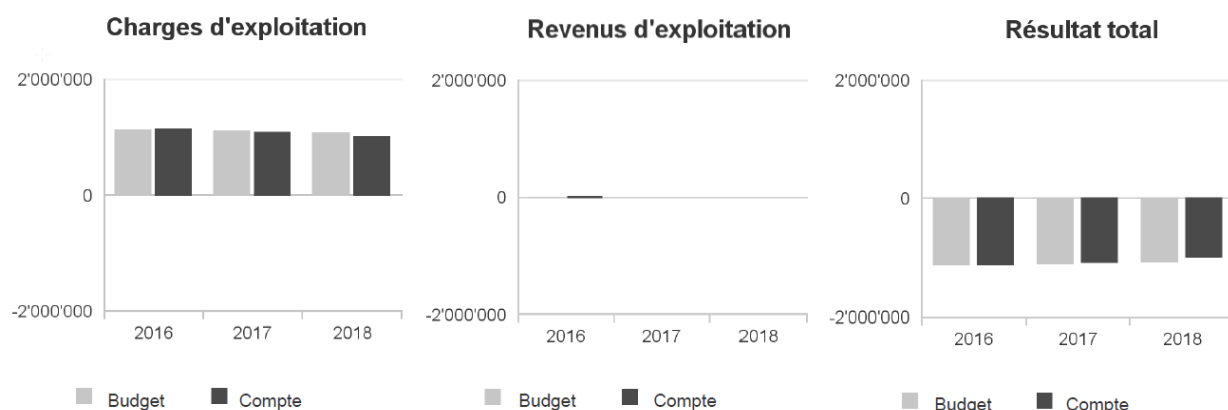
Commentaires

Groupe de natures comptables 30 : L'économie est due aux mouvements de personnel au sein du secrétariat.

Groupe de natures comptables 31 : La recherche permanente d'économies a abouti à une diminution de moitié des dépenses par rapport à l'année précédente.

Personnel administratif, effectif et nombre d'EPT : aucune modification n'a eu lieu en 2018.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conduite SGGC (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	850	+850	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	850	+850	--

Prime d'équipe.

Députation (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	1'000	1'529	+529	+52.9%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	1'000	1'529	+529	+52.9%

Frais de déplacements, de repas et d'hébergement du personnel du secrétariat général non liés à des séances de commissions parlementaires, notamment lors de manifestations et séances d'institutions intercantionales (SSP, KoRa-Cosec).

Sessions (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	6'000	0	-6'000	-100.0%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	6'000	0	-6'000	-100.0%

Cette année, il n'y a eu aucuns frais à charge du secrétariat général pour les sessions du Grand Conseil.

Commissions (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	1'000	710	-290	-29.0%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	1'000	710	-290	-29.0%

Frais de déplacements et de repas du personnel du secrétariat général pour des manifestations et séances décentralisées de commissions parlementaires.

Administration SGCN (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	40	+40	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	40	+40	--

Frais divers du secrétariat général.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Ecart statistique BSM	-6'748	0	+6'748	+100.0%
Total charges nettes	-6'748	0	+6'748	+100.0%

Total de la part imputée aux Autorités législatives (GCNE et SGGC) de l'écart statistique BSM voté par le Grand Conseil lors de l'adoption du budget 2018.

2.4 Autorités exécutives

CHAN	Chancellerie d'État
SALI	Service d'achat, logistique et imprimés

2.4.1 Synthèse des AUEx

L'année 2018 a notamment été marquée par les travaux liés à la réalisation d'objectifs stratégiques fixés dans le Programme de législature 2018-2021 du Conseil d'État, ainsi que par le Programme des réformes de l'État. Les projets qui en découlent ont eu un impact important sur la chancellerie d'État puis qu'ils touchent aussi bien la chancellerie que le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI).

Au niveau du Programme des réformes de l'État, la chancellerie d'État a été impactée par les projets liés à ConduiteNE, AccueilNE et SIGE. ConduiteNE a pour objectif de mettre en place un système de conduite stratégique et politique pour l'État, permettant une conduite cohérente de ses actions et orientée par des objectifs à long terme. Il se fonde sur une série d'outils dynamiques qui interagissent entre eux (programme de législature, budget et PFT, accords sur les objectifs et les prestations GestionNE, rapport de gestion et de gestion financière, cockpits, etc.). De son côté, AccueilNE a pour objectifs d'adapter l'accueil des usagères et usagers au monde moderne (révolution numérique), de s'assurer que les prestations soient délivrées avec les technologies les plus récentes et de diminuer les relations avec les citoyennes et citoyens par les moyens conventionnels (guichet physique, téléphone) afin de promouvoir le développement du Guichet unique. Enfin, dans le cadre du projet SIGE, le SALI a été engagé dans la révision des flux financiers et logistiques avec la centralisation des factures et des achats. Ainsi, il a collaboré à la mise en place d'une plateforme d'achats pour la centralisation des achats et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à la centralisation et numérisation des factures fournisseurs.

La nouvelle stratégie des relations extérieures et de la communication adoptée par le Conseil d'État a été mise en œuvre dès le début de l'année 2018. Les défis ont été nombreux. Il s'agissait de faire passer l'organisation des relations extérieures et de la communication du 20^e au 21^e siècle en adoptant notamment une communication digitale. Il ne s'agissait pas uniquement de s'aligner sur la pratique des autres cantons, mais de disposer, avec des cercles de compétences organisés sous la forme d'une entreprise libérée, d'une organisation agile et évolutive capable d'assurer la veille des dossiers stratégiques et de produire des messages traditionnels et audiovisuels mettant en valeur l'image de notre canton. Cette nouvelle stratégie a permis, entre autres, de déployer la communication de l'État sur les réseaux sociaux. Si le nombre d'abonné-e-s est encore limité sur Facebook, il est très important sur LinkedIn et également en forte augmentation sur Instagram. Le lien avec la population est donc établi et ces nouveaux vecteurs permettent de s'adresser directement à elle.

2.4.2. Chancellerie (CHAN)

Missions principales

La chancellerie remplit les fonctions d'état-major du Conseil d'État et assume les tâches dévolues à l'État dans les domaines des droits politiques, des relations extérieures et de la communication, de l'accueil aux usagères et usagers, ainsi que des publications officielles. Elle a notamment pour missions :

- la planification des travaux du Conseil d'État ;
- la gestion des décisions du Conseil d'État et leur archivage ;
- la surveillance de l'application des dispositions ayant trait aux droits politiques ;
- l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- la gestion du vote électronique, ainsi que des autres applications informatiques liées à l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- les vérifications prévues par la législation sur les droits politiques et sur l'organisation du Grand Conseil en matière d'initiative et de motion populaires, ainsi que de demande de référendum ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies en matière de relations extérieures et de communication ;
- la coordination et la gestion de l'information du Conseil d'État et des départements ;
- le conseil et le soutien au Conseil d'État, aux départements et aux services en matière de politique extérieure, de communication, de rédaction et de diffusion des informations aux médias ;
- la systématisation de la défense des intérêts du canton ;
- l'organisation d'un système de veille des dossiers stratégiques ;
- l'organisation des réceptions et manifestations officielles ;
- la gestion des relations avec les médias ;
- la responsabilité de l'identité visuelle ;
- la publication de la Feuille officielle ;
- la gestion du registre des partenariats enregistrés ;
- l'accueil des usagères et usagers ;
- la gestion administrative liée au Guichet unique ;
- la légalisation des signatures des officières et officiers publics.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la marche du service sont les suivants :

- La chancellerie est fortement impliquée dans la réforme de l'administration cantonale, notamment en soutien de la chancellerie d'État pour mener à bien les travaux du projet ConduiteNE, mais aussi directement avec les projets liés à l'accueil aux usagères et usagers.
- La révolution numérique touche évidemment l'administration et les prestations qu'elle fournit. Il est nécessaire de prendre en compte le fait que les usagères et usagers sont de plus en plus connectés, voire interconnectés. L'État se doit ainsi de pouvoir offrir ses prestations également par Internet et, par conséquent, de poursuivre le développement du Guichet unique.
- Le lancement de la communication digitale au travers des réseaux sociaux, ainsi que l'évolution des médias aux plans cantonal et national, obligent l'État à communiquer différemment en produisant des contenus différenciés afin d'être présent sur tous les vecteurs et faire connaître son action aux citoyennes et citoyens.
- La réforme des institutions a été acceptée par les électrices et électeurs le 24 septembre 2017. Les conséquences sur l'organisation des élections cantonales 2021 seront importantes en lien avec la mise en place de la circonscription unique. La chancellerie, en collaboration avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise, doit donc préparer cette prochaine échéance.
- La situation financière du Canton de Neuchâtel reste difficile. La recherche de solutions permettant de délivrer les prestations à moindres coûts est un objectif permanent.

Activités et réalisations

Droits politiques

Organisation des scrutins

La chancellerie a organisé quatre votations fédérales en 2018, soit les 4 mars, 10 juin, 23 septembre et 25 novembre. Des votations communales ont également eu lieu le 10 juin dans les communes de Saint-Blaise et Val-de-Ruz et, le 25 novembre, dans les communes de Lignières et Peseux. Aucun objet cantonal n'a été soumis au peuple neuchâtelois.

Vote électronique

Le vote électronique a été mis en place pour l'ensemble des votations et tous les essais ont été réalisés avec succès. La participation la plus importante a été enregistrée pour la votation fédérale du 4 mars avec 7'782 votes électroniques sur 32'099 électrices et électeurs en ayant la possibilité. Quant à la répartition par classes d'âge, le vote électronique touche toutes les classes, de 18 à 94 ans, même si l'essentiel des utilisateurs-trices se situe dans les tranches de 45 à 74 ans.

La limite du nombre d'utilisateurs-trices du Guichet unique qui peut participer au vote électronique, lors de scrutins fédéraux, est toujours fixée à 30% de l'électorat. Toutefois, au vu de l'évolution du nombre d'utilisateurs-trices du Guichet unique, cette limite sera très vite atteinte. Pour la franchir et afin de permettre graduellement à 100% de l'électorat d'utiliser le vote électronique, les exigences de la Confédération sont multiples. Le passage à la limite de 50% nécessite, d'une part, que la vérifiabilité individuelle soit intégrée et, d'autre part, que des certifications (audits) soient obtenues. La première des exigences est en place et, la seconde, est en cours de réalisation. Les travaux préparatoires à l'audit de la prestation du vote électronique dans le Guichet unique et de l'impression des cartes de vote ont été réalisés durant l'année.

Quant au 100%, il pourra être atteint en 2020 pour autant que notre fournisseur obtienne la validation de sa nouvelle solution par la Confédération. Il devra pouvoir apporter la preuve par des outils de contrôle que les suffrages ne peuvent pas être manipulés durant le processus de dépouillement de l'urne électronique (vérifiabilité universelle), avoir publié le code source et fait des tests d'intrusion.

Initiatives et référendums

Ci-après, le tableau faisant état du traitement des initiatives en cours au 31 décembre :

Intitulé des initiatives	Publication dans la FO	Date du dépôt de l'initiative	Publication des résultats dans la FO	Décret recevabilité matérielle	Date d'adoption du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel	15.06.2018	02.10.2018	02.11.2018		
Pour des transports publics gratuits	13.10.2017	23.02.2018	13.04.2018	02.10.2018	
Création d'une Cour des comptes	31.03.2017	02.10.2017	17.11.2017	24.04.2018	
Fiscalité plus équitable	27.01.2017	27.07.2017	16.02.2018	24.04.2018	
Vote à 16 ans	13.05.2016	14.11.2016	30.12.2016	28.06.2017	05.11.2018
Rives pour toutes et tous	05.02.2016	04.08.2016	02.09.2016	14.12.2016	
Pour une assurance des soins dentaires	27.02.2015	27.08.2015	02.10.2015	27.01.2016	
Pour une maternité dans Les Montagnes neuchâteloises	06.02.2015	25.06.2015	17.07.2015	29.09.2015	21.03.2018

Aucun référendum n'a été déposé en 2018.

Réforme des institutions – Circonscription unique

Aujourd'hui, à l'exception des prestations offertes au travers du GU, les technologies employées par les applications informatiques pour la gestion des votations et élections sont obsolètes. Par ailleurs, le manque d'intégration entre les différents outils pose régulièrement des difficultés. À ces problèmes technologiques vient s'ajouter la prise en compte des très importants changements liés à l'élection du Grand Conseil suite à l'adoption par le peuple, le 24 septembre 2017, de la réforme des institutions (circonscription unique).

Ainsi, le service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) et la chancellerie, en collaboration avec quelques communes (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Cressier et Val-de-Ruz), ont mené, tout au long de l'année, une étude afin de déterminer quelle solution était souhaitée par toutes les parties pour remplacer les solutions actuelles de dépouillement (SYDEN), de transmission des résultats (EleNE) et d'affichage de ceux-ci sur Internet, ainsi que d'intégrer les difficultés liées au dépouillement de l'élection du Grand Conseil (bulletins avec 100 député-e-s).

Relations extérieures et communication

La stratégie des relations extérieures et de la communication adoptée par le Conseil d'État a été mise en œuvre dès le début de l'année 2018. Il s'est agi d'intégrer les nouvelles et nouveaux collaborateurs, de familiariser l'ensemble de l'équipe à la nouvelle organisation mise en place, d'ouvrir les différents chantiers prévus dans la stratégie et, surtout, d'assurer immédiatement la poursuite des activités opérationnelles habituelles. La collaboration avec les écoles cantonales s'est également mise en place par l'engagement de deux apprenti-e-s. La première apprentie employée de commerce a rejoint la chancellerie dans le cadre de sa maturité professionnelle commerciale sur une période de 18 mois. Le second apprenti médiaticien a été engagé pour 4 ans. D'autres collaborations avec les écoles sont en cours de discussion, notamment avec l'école d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds.

Dans le cadre du développement de nouveaux vecteurs de communication, les comptes Facebook, Twitter et Instagram ont été ouverts et l'activité sur LinkedIn renforcée. Ce déploiement de la communication de l'État sur les réseaux sociaux répond au souhait de moderniser la communication avec les citoyennes et les citoyens, dans le but de mettre en avant, dans un esprit de communication positive, l'action du gouvernement, des départements et des services. Mais aussi de faire rayonner l'ensemble du canton en axant sur son attractivité.

Par ailleurs, dans de nombreux domaines, de nouveaux concepts de communication, des stratégies et des actions de communication ont été proposés et mis en œuvre. Cela a été le cas, par exemple, dans le cadre du Programme des réformes de l'État, de la communication dite « Seniors » (dossier électronique du patient, Pack65+, infrastructures des EMS), du projet « New Deal », etc. Au niveau opérationnel, 30 conférences de presse ont été organisées pour le Conseil d'État et les services ; 228 communiqués de presse ont été préparés et transmis aux médias ; 12 discours ont été rédigés. Par ailleurs, une veille médias permet dorénavant de suivre 12 quotidiens romands, 8 quotidiens alémaniques et 8 hebdomadaires.

Dans le domaine des relations extérieures, la chancellerie a conseillé et soutenu le Conseil d'État en matière d'affaires fédérales, intercantionales, régionales et transfrontalières. Elle a également participé aux travaux et préparé les dossiers dans le cadre des collaborations institutionnelles du Conseil d'État (CGSO, CdC, RCS, AJCh, CTJ, CRI). En parallèle, 34 rencontres et réceptions ont été organisées, ainsi que deux visites confédérales avec les Cantons de Schaffhouse et de Saint-Gall. La préparation de deux grands événements a été lancée (événement parlementaire à Berne et fête des vigneron).

En matière de développement digital, l'année a principalement été marquée par la mise en production du nouvel intranet de l'État. Relativement complexe, ce projet, réalisé en étroite collaboration avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise, s'est dans l'ensemble bien déroulé et peut être considéré comme un succès. À l'appui des actions susmentionnées ci-avant, des objets de communication visuelle sous toutes leurs formes (illustrations graphiques, photos, vidéos) ont aussi été créés.

Guichet unique

Outre les nouvelles prestations mises en ligne, le Guichet unique se présente depuis le 1^{er} mai sous une nouvelle interface qui améliore grandement son accessibilité. Elle respecte la norme internationale WCAG 2.0 (règles pour l'accessibilité des contenus Web), répondant ainsi aux exigences de la Confédération concernant le vote électronique. Cette modification améliore l'accessibilité du site pour les personnes en situation de handicap, notamment les personnes aveugles et malvoyantes. Cette nouvelle version du Guichet unique a été optimisée pour s'adapter au support de l'utilisateur-trice, notamment aux téléphones portables, permettant ainsi un meilleur confort d'utilisation.

Par ailleurs, la chancellerie a enregistré 4'235 nouveaux contrats privés et 299 nouveaux contrats professionnels. Ainsi, au 31 décembre, ce sont 41'661 contrats au Guichet unique qui ont été conclus par des personnes privées. Par ailleurs, on dénombre au total 2'289 contrats pour des entreprises.

Programme des réformes de l'État

La chancellerie coordonne la mise en place d'un système de conduite stratégique et politique pour l'État (ConduiteNE), permettant une conduite cohérente de ses actions et orientée par des objectifs à long terme. Il se fonde sur le développement d'une série d'outils dynamiques qui interagissent entre eux. L'année écoulée a ainsi permis de mettre sur pied le nouveau rapport de gestion et de gestion financière, sur le modèle déjà élaboré du rapport sur le budget. Elle a aussi vu mettre à disposition du Conseil d'État un cockpit lui permettant de suivre périodiquement la feuille de route de son Programme de législation. Les accords sur les objectifs et prestations (GestionNE) ont aussi été adaptés après un premier bilan de leur utilisation.

La chancellerie conduit encore le projet d'accueil aux usagères et usagers (AccueilNE). Les objectifs de ce projet sont d'adapter l'accueil des usagères et usagers au monde moderne, de s'assurer que les prestations sont délivrées avec les technologies les plus récentes et de diminuer l'importance des relations avec les citoyennes et les citoyens par les moyens conventionnels (guichet physique, téléphone). La première étape du projet a été d'inventorier les prestations à fort potentiel à développer dans le Guichet unique, alors que durant l'année l'effort s'est porté sur la qualité de l'accueil. Une charte pour un accueil de qualité a été développée et sera testée en 2019 auprès de plusieurs services pilotes représentant l'ensemble des départements.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	Écart C2018 - B2018 %	Écart C2018 - C2017 CHF	Écart C2018 - C2017 %
Revenus d'exploitation	700'642	670'000	552'890	-117'110	-17.5%	-147'752	-21.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	386'080	399'000	295'518	-103'482	-25.9%	-90'562	-23.5%
43 Revenus divers	113'244	80'000	67'375	-12'625	-15.8%	-45'869	-40.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	201'318	191'000	189'998	-1'002	-0.5%	-11'321	-5.6%
Charges d'exploitation	10'241'128	10'033'878	8'600'300	-1'433'578	-14.3%	-1'640'828	-16.0%
30 Charges de personnel	4'792'045	5'109'438	3'857'228	-1'252'210	-24.5%	-934'818	-19.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'831'011	3'663'564	3'955'694	+292'130	+8.0%	-875'317	-18.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	372'876	0	-372'876	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	602'123	798'000	773'879	-24'121	-3.0%	+171'756	+28.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	15'949	90'000	13'500	-76'500	-85.0%	-2'449	-15.4%
Résultat d'exploitation	-9'540'486	-9'363'878	-8'047'410	+1'316'468	+14.1%	+1'493'076	+15.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-9'540'486	-9'363'878	-8'047'410	+1'316'468	+14.1%	+1'493'076	+15.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-9'540'486	-9'363'878	-8'047'410	+1'316'468	+14.1%	+1'493'076	+15.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	12.00	19.00	15.00	-4.00	-21.1%	+3.00	+25.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	9.90	12.70	12.20	-0.50	-3.9%	+2.30	+23.2%
Conseil d'Etat							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%

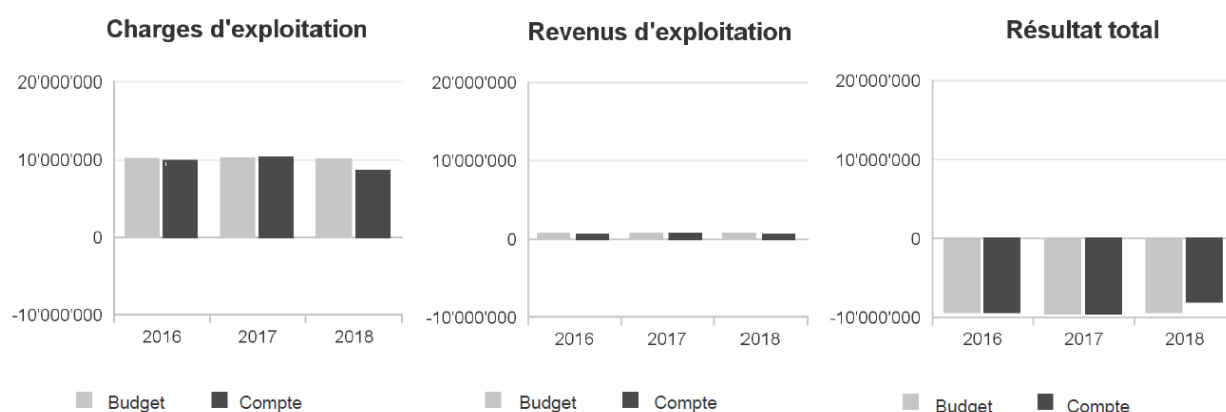
Commentaires

Dans les taxes (groupe 42), les revenus liés à la Feuille officielle ont été substantiellement surestimés suite à la numérisation de cette dernière. Le budget 2019 et la PFT ont fait l'objet d'un ajustement en conséquence.

Dans les charges de personnel (groupe 30), l'écart important provient d'une modification du traitement de la provision des rentes des anciens membres du Conseil d'Etat. Depuis 2018, la variation de provision vient impacter directement les comptes et ceci n'a pas pu être inscrit au budget. En 2018, la provision a ainsi diminué. D'autre part, un poste vacant est à relever au sein de la chancellerie (- 0.5 EPT).

Pour les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31), la réduction linéaire décidée par le Grand Conseil se montait au total à CHF 587'000.- pour la chancellerie d'Etat. La chancellerie a donc, comme prévu, procédé à des économies pour environ CHF 300'000.- ; le solde de cette réduction linéaire ayant été réalisé au SALI.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Recettes	Dép. nettes	
Crédits d'engagement clôturés					0	0	0	6'629	0	6'629
Strat. des relations ext. et de la comm.	17.05.2017	220'000	218'713		0	0	0	6'629	0	6'629

Commentaires

En lien avec l'évolution du compte de résultats, il faut constater que les charges et revenus d'exploitation pour la chancellerie sont stables par rapport aux années précédentes dans leur ensemble. Comme mentionné, la diminution de charges pour 2018 provient de la variation de provision des rentes pour les anciens conseillers d'État, représentant pour 2018 une réduction des charges de près de CHF 1 million.

Concernant les projets gérés par crédit d'engagement, le montant concerne des factures en lien avec l'aménagement des locaux reçues tardivement.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	80'000	64'280	-15'720	-19.7%
Coûts nets	-80'000	-64'280	+15'720	+19.7%

Ce groupe inclut le secrétariat de la chancellerie d'État, ainsi que le conseil, le suivi et la préparation des séances du Conseil d'État, des sessions du Grand Conseil et des affaires extérieures. Il contient également les travaux de coordination et de planification avec les autres départements de l'État. Les produits correspondent aux jetons de présence reversés par les membres du Conseil d'État pour leur participation à des Conseils d'administration, comités ou commissions.

Conseil et assistance stratégique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations comprend de manière générale le conseil, l'assistance et la supervision des entités rattachés à la chancellerie d'État, ainsi que la gestion de projet et de certains processus interdépartementaux. Il s'agit ici également du travail d'analyse et d'expertise dans le cadre de décisions stratégiques. Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Chancellerie (CHAN)

Coordination, soutien et contrôle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Les activités prises en compte dans ce groupe de prestations concernent l'administration au sens large des entités rattachées à la chancellerie d'État (gestion financière et budgétaire, conduite, planification et suivi des objectifs, ressources humaines, suivi administratif). Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Affaires du Conseil d'État (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	72'000	86'092	+14'092	+19.6%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	72'000	86'092	+14'092	+19.6%

Ce groupe de prestations inclut l'organisation et le suivi des travaux du Conseil d'État, ainsi que l'organisation de réceptions officielles, de rencontres et de manifestations diverses.

Droits politiques (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	122'000	8'534	-113'466	-93.0%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	122'000	8'534	-113'466	-93.0%

Ce groupe des prestations comprend l'organisation des votations et élections, le soutien des partenaires dans le domaine des droits politiques, la gestion des initiatives et référendums, ainsi que la gestion et la coordination du vote électronique. Finalement, il comprend également le travail lié à la transparence des partis politiques en matière financière et le versement de leurs contributions (voir OTP de transfert non incorporable y relatif). La variation importante entre le budget et les comptes provient en majeure partie de prestations internes non facturées.

Accueil (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	2'000	26'892	+24'892	+1'244.6%
Produits	68'000	23'741	-44'259	-65.1%
Coûts nets	-66'000	3'151	+69'151	+104.8%

Les activités de ce groupe de prestations regroupent la réception du Château, les légalisations, la gestion des salles (service au sein de commissions et cérémonies officielles ou privées inclus) et des places de parcs, ainsi que la gestion administrative du Guichet unique (support aux utilisateurs-trices et droits d'accès).

Conduite de l'État (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Il s'agit ici de toutes les activités liées à la mise en place des outils de conduite dans le cadre du projet ConduiteNE, s'agissant aussi bien de la coordination générale de ces derniers que de leur mise en place et de leur suivi.

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Relations extérieures et communication (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	214'000	94'324	-119'676	-55.9%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	214'000	94'324	-119'676	-55.9%

Ce groupe de prestations inclut l'élaboration et l'application de la stratégie des relations extérieures et de la communication, ainsi que de la gestion de la communication interne, externe et de crise. Les économies au niveau des biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) imposées par le Grand Conseil ont notamment été effectuées sur ce groupe de prestations, d'où la différence importantes entre le budget et les comptes.

Prestations de chancellerie (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	3'800'200	3'715'452	-84'748	-2.2%
Produits	522'000	464'430	-57'570	-11.0%
Coûts nets	3'278'200	3'251'022	-27'178	-0.8%

Les activités regroupées ici comprennent les prestations administratives fournies par la chancellerie, notamment celles administratives qui incluent les légalisations, les partenariats enregistrés (PACS), les cartes de légitimation, la Feuille officielle et la gestion du courrier interne et externe.

Comme déjà mentionné, les revenus liés à la Feuille officielle ont été moins importants que prévus.

Administration/Support au service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	40	+40	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	40	+40	--

Il s'agit d'une erreur d'imputation d'une écriture comptable qui n'a pas été détectée lors des contrôles de fin d'année.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Aide au tiers monde	268'000	252'200	-15'800	-5.9%
Collab. Intercant.	185'000	176'679	-8'321	-4.5%
Partis politiques	345'000	345'000	0	0.0%
Total charges nettes	798'000	773'879	-24'121	-3.0%

L'aide au tiers monde ainsi que la contribution aux partis politiques sont stables par rapport à 2017. Quant à la collaboration intercantonale, la rubrique regroupe non seulement les contributions aux conférences intercantionales mais aussi les subventions liées à l'économie.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Ecart statistique BSM	-587'636	0	+587'636	+100.0%
Frais de rappel	0	-439	-439	--
Total charges nettes	-587'636	-439	+587'197	+99.9%

Il s'agit ici de la réduction linéaire décidée par le Grand Conseil centralisée à la chancellerie pour l'entier du département.

2.4.3. Service d'achat, logistique & imprimés (SALI)

Missions principales

Le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) a notamment pour missions :

Domaine des achats :

- la mise en œuvre de la politique d'achat de l'État ;
- la supervision des impressions effectuées à l'extérieur pour le compte de l'État.

Domaine de l'approvisionnement :

- la gestion des achats du matériel de bureau pour l'administration cantonale ;
- la gestion de l'approvisionnement et la coordination de la distribution du matériel scolaire pour l'école obligatoire ;
- la gestion du parc des machines de bureau et des appareils d'impression multifonctions ;
- la réalisation de diverses missions de logistique pour l'administration cantonale ;
- la logistique du matériel des élections et des votations fédérales et cantonales.

Centre éditique de l'État de Neuchâtel :

- la conception et la distribution aux entités de l'administration cantonale de l'ensemble des documents nécessaires à leur fonctionnement et la réalisation des travaux pour les communes, les entités paraétatiques et les clients externes ;
- l'édition et la réalisation des documents administratifs et de divers manuels d'enseignement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la marche du service sont les suivants :

Impacts externes :

- Environnement économique
Évolution du chiffre d'affaires en relation avec la stratégie des clients.
- Environnement de l'imprimerie
Les prestations proposées par les imprimeurs peuvent évoluer en fonction de leurs stratégies respectives.
- Marchés publics
Le SALI est très dépendant de la loi sur les marchés publics.
- Technologie
Le SALI est dépendant de l'offre de matériel proposé par les fournisseurs du domaine de l'éditique et de l'imprimerie.

Impacts internes :

- Le SALI joue un rôle central dans le Programme des réformes de l'État, notamment dans la mise en production de la centralisation des achats et des factures fournisseurs.

Activités et réalisations

Programme des réformes de l'État

Le SALI a participé activement au projet SIGE, notamment depuis la mise en production de SAP au 01.01.2018. Ce projet a représenté une importante charge supplémentaire pour les collaboratrices et collaborateurs, notamment pour la mise à jour du paramétrage SAP, de l'apprentissage du passage des commandes et du traitement des livraisons.

Collaborations

Dans le cadre de l'organisation progressive des services publics à l'échelle du territoire, les activités du centre d'impression et de l'économat de la Ville de Neuchâtel ont été reprises par le SALI. Au cours de l'année, il s'est donc agi de convenir de la collaboration entre l'État et la Ville, en vue d'offrir, dès le 1^{er} janvier 2019, ces prestations à l'administration communale, ainsi qu'aux autres entités qui étaient desservies par le centre d'impression et l'économat de la Ville (ex : HNe). Deux personnes de la Ville de Neuchâtel ont été engagées au SALI, correspondant à + 1 EPT ; la seconde personne ayant remplacé un personne partie en retraite.

Achats

Les économies 2018 réalisées sur les achats se montent à plus de CHF 440'000.-.

Multifonctions

À fin 2016, le SALI a lancé un appel d'offres marché public pour le renouvellement du parc des multifonctions. Les nouvelles conditions pour les services de l'État sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et sont les suivantes :

- 30% pour les impressions noir/blanc
- 46% pour les impressions en couleur

Par ailleurs, le SALI, le SIEN et la PONE ont démarré à fin 2018 le projet d'analyse et de déploiement de la solution de gestion et de suivi des impressions (XSPMS) dans le bâtiment de la PONE. Cet outil doit permettre d'augmenter la confidentialité des impressions et, à terme, la réduction de la consommation de papier.

Audit matériel scolaire

Le coordinateur des achats a réalisé un audit interne au SALI sur le flux de gestion du matériel scolaire. Le matériel scolaire est l'un des cœurs de métier du service. L'audit a démontré que la gestion du flux du matériel scolaire est opérationnelle et non bloquante. Toutefois, les processus d'approvisionnement et d'achat se complexifient, plusieurs contrôles internes nécessiteront d'être mis en place dans les prochains mois.

Approvisionnement

Cette année a été axée sur l'apprentissage des nouveaux processus SIGE par la mise en place de la nouvelle solution SAP.

L'audit annuel de contrôle de la certification ISO 9001, 14001 et 18001 du SALI a été réalisé partiellement et se terminera en début d'année 2019.

Logistique

L'année 2018 a été intensive et quelque peu perturbée par la migration de SIGE au niveau du système de prélèvement et de gestion du stock informatique au 1^{er} janvier.

Un projet a été lancé en septembre 2018 pour la mise en place d'une nouvelle solution de prélèvement et d'entrée des marchandises qui sera interfacée à SAP. Elle sera en production au 1^{er} trimestre 2019.

Centre éditique

Le volume des impressions concernant les clients externes (communes, OFS, associations, etc.) a représenté un chiffre d'affaire de CHF 675'755.70, et de CHF 1'167'920.29 pour l'administration cantonale.

La reprise des activités du centre d'impression de la Ville de Neuchâtel a généré une augmentation du volume des demandes traitées dans le domaine bureautique. La production a été effective dès le mois d'octobre 2018. Ces activités ont permis d'augmenter les contacts de sous-traitance avec les imprimeurs neuchâtelois.

En outre, les tests pour la centralisation des factures pour le projet SIGE se sont poursuivis durant l'année pour une mise en production progressive durant l'année 2019.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'718'362	6'335'600	1'953'646	-4'381'954	-69.2%	-3'764'716	-65.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'561'385	1'525'000	1'295'344	-229'656	-15.1%	-266'041	-17.0%
43 Revenus divers	40	0	0	0	--	-40	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	4'156'938	4'810'600	658'303	-4'152'297	-86.3%	-3'498'635	-84.2%
Charges d'exploitation	8'774'312	9'566'597	8'328'345	-1'238'252	-12.9%	-445'967	-5.1%
30 Charges de personnel	2'454'640	2'584'449	2'442'458	-141'991	-5.5%	-12'182	-0.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	5'895'257	6'513'000	5'567'178	-945'822	-14.5%	-328'079	-5.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	415'565	464'148	313'709	-150'439	-32.4%	-101'856	-24.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	8'850	5'000	5'000	0	0.0%	-3'850	-43.5%
Résultat d'exploitation	-3'055'950	-3'230'997	-6'374'699	-3'143'702	-97.3%	-3'318'749	-108.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'055'950	-3'230'997	-6'374'699	-3'143'702	-97.3%	-3'318'749	-108.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'055'950	-3'230'997	-6'374'699	-3'143'702	-97.3%	-3'318'749	-108.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	26.00	25.00	23.00	-2.00	-8.0%	-3.00	-11.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	22.50	21.90	19.80	-2.10	-9.6%	-2.70	-12.0%

Commentaires

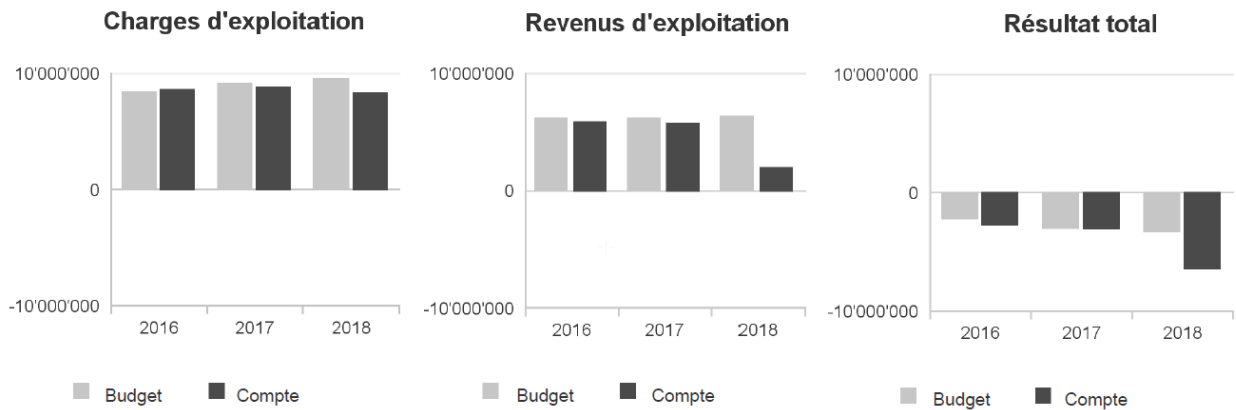
Au niveau des charges de personnel (groupe 30), la différence résulte du fait que toutes les ressources pour le projet SIGE n'ont pas été engagées en raison du report de la mise en production.

Pour les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31), la réduction linéaire décidée par le Grand Conseil s'est traduite par des économies réalisées sur les commandes du matériel scolaire en fonction du nombre de nouveaux moyens d'enseignement HARMOS mis en place. Une baisse de la consommation des imprimés des imprimantes multifonctions et une baisse des prix liés au nouveau marché public en vigueur depuis le 1er janvier 2018 ont aussi été constatées.

Dans les taxes (groupe 42), il est à relever une baisse de production au centre éditique au niveau des clients externes, ainsi qu'une diminution des commandes d'achat des fournitures de bureau pour les clients facturés.

Finalement, au niveau des imputations internes (groupe 49), les prestations analytiques n'ont pas été facturées. Seules les prestations des services subventionnés ont été facturées en prestations internes selon la directive du SFIN.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours					77'200	0	77'200	0	0	0
Prélèvement et sortie (TLA)	06.06.2017	77'200	0	77'200	0	77'200	0	0	0	0

Commentaires

Le projet a été validé début 2019 et sera dans inscrit dans le résultat des comptes 2019 du SALI pour un montant de CHF 75'390.-. Il permettra ainsi au service de renouveler son matériel logistique et d'améliorera les livraisons de ses clients.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conduite du service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	15'450	+15'450	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	15'450	+15'450	--

Les coûts sont liés à un développement informatique pour le service.

Achat (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	-1'901'763	-1'901'763	--
Produits	479'000	7'128	-471'872	-98.5%
Coûts nets	-479'000	-1'908'891	-1'429'891	-298.5%

Ce groupe de prestations se compose des coûts des imprimantes multifonctions pour l'ensemble de l'État, ainsi que des recettes générées par le coordinateur des achats sur les différents marchés. Lors du démarrage du projet SIGE au 01.01.2018, le prix moyen pondéré des articles a été remplacé par le prix standard, ce qui a créé un écart de prix. Cette différence se trouve dans les coûts.

Selon la directive du SFIN, le SALI n'a pas facturé tous les forfaits en prestation interne pour les services non subventionnés, ce qui explique la différence avec le budget.

Approvisionnement (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	351'573	+351'573	--
Produits	3'302'400	347'293	-2'955'107	-89.5%
Coûts nets	-3'302'400	4'281	+3'306'681	+100.1%

Ce groupe de prestations se compose des coûts des fournitures de bureau et du matériel scolaire, ainsi que des recettes générées par la vente des machines et équipements.

Selon la directive du SFIN, le SALI n'a pas facturé tous les forfaits en prestation interne pour les services non subventionnés, ce qui explique la différence avec le budget.

Service d'achat, logistique & imprimés (SALI)

Logistique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	3'836'829	+3'836'829	--
Produits	1'544'000	766'884	-777'116	-50.3%
Coûts nets	-1'544'000	3'069'945	+4'613'945	+298.8%

Ce groupe de prestations se compose des coûts des scanners (TLA) pour la logistique et des recettes générées par la vente du matériel scolaire et des fournitures de bureau.

Selon la directive du SFIN, le SALI n'a pas facturé tous les forfaits en prestation interne pour les services non suventionnés, ce qui explique la différence avec le budget.

CEEN (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	5'000	1'018'542	+1'013'542	+20'270.8%
Produits	1'010'200	832'302	-177'898	-17.6%
Coûts nets	-1'005'200	186'241	+1'191'441	+118.5%

Ce groupe de prestations se compose des coûts informatiques pour les solutions et les imprimantes, ainsi que des recettes générées par la vente des impressions du centre éditique.

Selon la directive du SFIN, le SALI n'a pas facturé tous les forfaits en prestation interne pour les services non suventionnés, ce qui explique la différence avec le budget.

Gestion du service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	25'598	+25'598	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	25'598	+25'598	--

Ce groupe de prestations se compose des frais de consulting et des droits d'auteur pour les imprimantes multifonctions.

Soutien (gestion administrative) (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	753	+753	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	753	+753	--

Les coûts représentent des frais de consulting pour le projet SIGE.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-40	-40	--
Total charges nettes	0	-40	-40	--

La différence s'explique par des frais de rappel.

2.5 Autorités protection des données et transparence

PPDT Autorités protection des données et transparence

2.5.1. Autorité protection données & transparence (PPDT)

Missions principales

Le PPDT s'occupe non seulement de la protection des données personnelles traitées par les autorités cantonales et communales, mais aussi de la transparence de ces dernières.

Il est principalement chargé dans ces deux domaines de :

- a) Promouvoir la protection des données et la transparence, en informant et sensibilisant le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE au sujet des principes inscrits dans cette dernière.
- b) Assister et conseiller le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE à propos des sujets régis par cette dernière.
- c) Se prononcer sur les projets d'actes législatifs ayant un impact sur la protection des données et la transparence.
- d) Se prononcer sur les projets de vidéosurveillance des entités soumises à la CPDT-JUNE.
- e) Concilier les parties lorsqu'il est saisi d'une requête parce qu'une entité soumise à la CPDT-JUNE n'a pas pleinement accepté une demande fondée sur cette dernière.
- f) Surveiller activement les entités soumises à la CPDT-JUNE pour vérifier qu'elles appliquent correctement la convention, et émettre des recommandations lorsqu'un manquement est constaté (exclusivement en matière de protection des données).
- g) Saisir la CPDT lorsque la CPDT-JUNE le lui permet.
- h) Tenir le registre public des fichiers.
- i) Rendre un rapport annuel d'activité aux gouvernements et parlements des deux cantons.

Évolution de l'environnement et des tâches

Depuis le 1er janvier 2013, le préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) s'efforce notamment de sensibiliser et s'assurer que les entités soumises à la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) respectent les règles. Pour ce faire des surveillances sont mises en œuvre, mais surtout les entités sont encouragées à poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Un site internet (www.ppd-t-june.ch) est régulièrement enrichi d'informations destinées à répondre aux interrogations les plus courantes. Plus les entités sont sensibilisées, plus les questions affluent. En 2018, il y a eu 19 % de sollicitations en plus qu'en 2017.

Activités et réalisation

Les activités et les réalisations du PPDT font l'objet d'un rapport séparé, conformément à [l'article 13 CPDT-JUNE](#).

Résultat financier

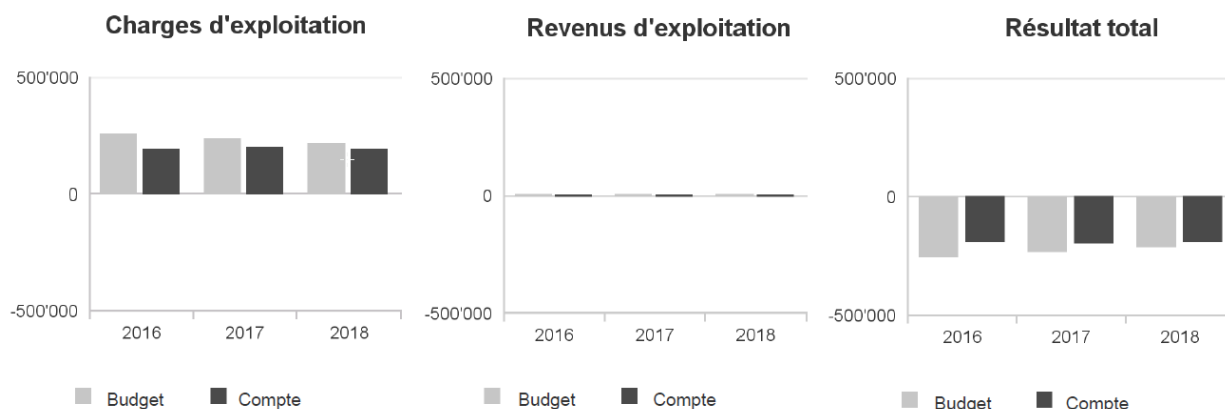
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		2018	CHF	%	CHF
Revenus d'exploitation	2'216	4'150	1'289	-2'861	-68.9%	-927	-41.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	2'216	4'150	1'289	-2'861	-68.9%	-927	-41.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	196'737	214'200	190'649	-23'551	-11.0%	-6'088	-3.1%
30 Charges de personnel	7'643	14'300	4'446	-9'854	-68.9%	-3'197	-41.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	189'094	199'900	186'204	-13'696	-6.9%	-2'891	-1.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-194'521	-210'050	-189'360	+20'690	+9.8%	+5'161	+2.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-194'521	-210'050	-189'360	+20'690	+9.8%	+5'161	+2.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-194'521	-210'050	-189'360	+20'690	+9.8%	+5'161	+2.7%

Commentaires

L'évolution du budget est relativement stable. Elle dépend essentiellement de celle des traitements. Des audits de surveillances non planifiés sont toujours susceptibles de venir augmenter les dépenses budgétées.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Prestations PPDT (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	14'300	510	-13'790	-96.4%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	14'300	510	-13'790	-96.4%

Coûts imputables à la Commission.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Contrib. des cantons	-4'150	-1'289	+2'861	+68.9%
Contrib. préposé	199'900	186'204	-13'696	-6.9%
Total charges nettes	195'750	184'915	-10'836	-5.5%

La CPDT-JUNE qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 prévoit que le financement du PPDT intercantonal s'effectue au prorata des populations des deux cantons. Ainsi, le 71 % du budget total est à la charge du Canton de Neuchâtel.

Le détail des postes figure dans le budget jurassien.

2.6 Contrôle cantonal des finances

CCFI Contrôle cantonal des finances

2.6.1. Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Missions principales

Le CCFI est l'organe indépendant et autonome chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et son activité n'est régie que par la Loi sur le contrôle des finances (LCCF) et son règlement. Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de tout pouvoir d'investigation et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque.

Le CCFI bénéficie depuis 2009 d'un agrément d'expert-réviseur octroyé par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision.

Missions d'audit interne :

- Contrôler la gestion financière de l'administration cantonale, y compris les investissements
- Contrôler la fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI) et des applications informatiques

Missions d'organe de révision (audit externe)

- Auditer les comptes annuels de l'État (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels d'entités autonomes proches de l'État (Université, SCAN, CNIP, etc.)

Autres missions

- Effectuer des mandats spéciaux pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI) ou du Conseil de la magistrature
- Attester des décomptes de subventions, notamment en vertu d'exigences fédérales
- Conseiller les départements et les services de l'administration cantonale

Évolution de l'environnement et des tâches

Audit des comptes annuels de l'État

Le CCFI est impacté de manière significative par les conséquences de l'introduction de la LFinEC, qui exige dès 2019 (comptes 2018) un audit externe annuel des comptes de l'État en conformité avec les normes d'audit suisses, avec rapport public à l'attention du Grand Conseil. La loi prévoit également dès 2022 (comptes 2021) l'audit des comptes consolidés de l'État, ce qui impliquera d'adapter la stratégie d'audit et nécessitera d'importants travaux de préparation en coordination avec le Service financier, les entités consolidées et leur organe de révision.

Réformes

La réforme de l'administration implique sur plusieurs années pour le CCFI une augmentation des travaux à exécuter dans le cadre des audits internes des entités de l'administration cantonale. En effet, les réformes induisent des modifications significatives des processus opérationnels tant des services centraux que des services métiers. Le CCFI doit mettre à jour toutes ses analyses de risques et adapter ses programmes de travail à ces nouvelles réalités et aux nouveaux outils (suivi des objectifs, comptabilité analytique, etc.).

Audits informatiques et analyses de données

Des audits informatiques plus nombreux doivent être réalisés avec le soutien de mandataires externes en raison de l'automatisation et de la dématérialisation des processus. Ces nouveaux systèmes impliquent aussi pour les auditeurs une évolution vers des analyses de données au moyen d'outils dédiés, dont le CCFI dispose depuis début 2019.

Gouvernance des partenariats

Le projet de réforme de la gouvernance des partenariats pourrait également influencer sur les missions du CCFI, dans un sens ou dans l'autre, s'agissant de la surveillance financière des entités concernées.

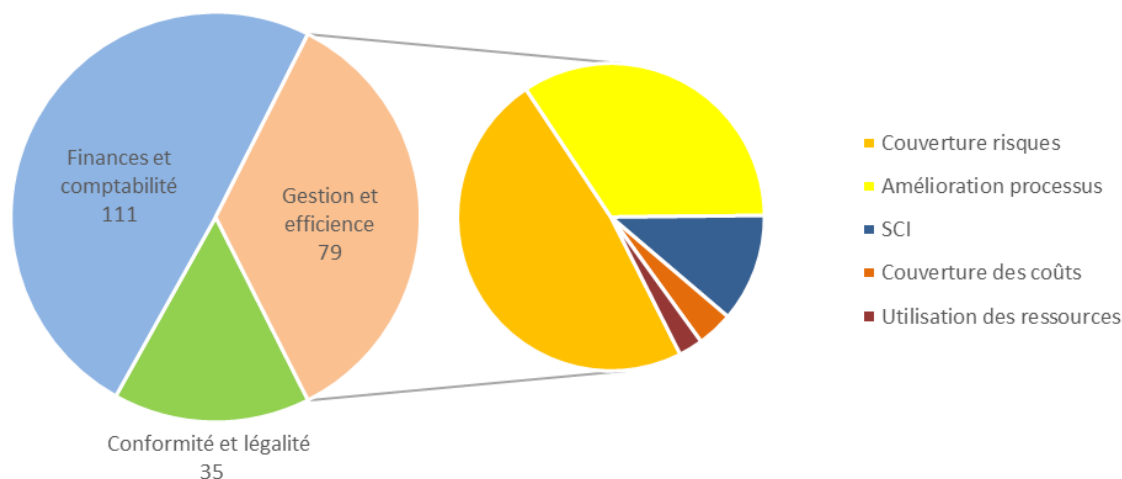
Activités et réalisations

Rapports et observations

Le CCFI a émis **48 rapports** d'audit en 2018, qui se répartissent ainsi :

- 24 rapports d'audit interne
- 19 rapports d'audit en tant qu'organe de révision
- 5 autres rapports

225 demandes, remarques et recommandations ont été émises en 2018, dans les catégories suivantes :



Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. Au 31 décembre 2018, 57% des 499 demandes ou recommandations émises depuis 2015 ont été mises en œuvre.

Passage au MCH2

Le passage au MCH2 prévu par la LFinEC a impliqué un retraitement complet du bilan d'ouverture de l'État au 1^{er} janvier 2018. Afin d'anticiper au mieux les problèmes éventuels et permettre leur correction avant l'audit final, le CCFI a estimé utile de vérifier, de manière préventive les principaux éléments mentionnés dans le Rapport 18.022 du Conseil d'État au Grand Conseil informant sur le retraitement des postes du bilan au 1^{er} janvier 2018 selon les dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes et les normes MCH2.

Introduction du Système d'information et de gestion de l'Etat de Neuchâtel (SIGE)

L'introduction du SIGE, le nouveau système d'information et de gestion de l'État, a également obligé le CCFI à revoir la planification de ses audits. En effet, les nouveautés introduites au 1^{er} janvier 2018 ne consistent pas uniquement en des développements informatiques mais ont induit des modifications significatives de nombreux processus opérationnels avec des répercussions dans les domaines administratifs, comptables et organisationnels. Par conséquent, le CCFI a estimé prioritaire d'effectuer des analyses des nouveaux processus et d'en vérifier l'adéquation sur les plans des risques et de l'efficacité, au début de leur mise en œuvre. Étant donné la forte automatisation des processus et le recours à des validations par workflows, il a aussi été nécessaire d'effectuer un audit informatique des autorisations, avec l'aide d'un mandataire spécialisé dans l'environnement SAP.

Contrôle ordinaire des comptes 2018 de l'État

Conformément aux dispositions de la LFinEC, les comptes 2018 sont les premiers à faire l'objet d'un audit ordinaire au sens des Normes d'audit suisses (NAS), avec un rapport au Grand Conseil. Auparavant, le CCFI effectuait annuellement un audit du bouclage sur une base ad hoc. Ce nouvel audit implique notamment de vérifier et d'attester l'existence d'un système de contrôle interne, dont le CCFI avait relevé dans son rapport sur les comptes 2017 qu'il ne répondait pas encore aux exigences. Par ailleurs, l'application formelle des NAS implique de la part du CCFI des travaux supplémentaires dans plusieurs domaines, tant au niveau de la stratégie d'audit, de la planification que des procédures d'audit à mettre en œuvre. Compte tenu des délais très courts du processus de bouclage des comptes, une grande partie de ces travaux ont été anticipés au courant de l'année 2018 déjà.

Plus d'informations dans le [rapport de gestion 2018](#) du CCFI sur www.ne.ch/ccfi.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	206'733	165'000	203'605	+38'605	+23.4%	-3'129	-1.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	206'733	165'000	203'605	+38'605	+23.4%	-3'129	-1.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'321'752	1'539'434	1'287'226	-252'208	-16.4%	-34'527	-2.6%
30 Charges de personnel	1'278'396	1'420'247	1'218'389	-201'858	-14.2%	-60'007	-4.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	43'316	119'187	68'837	-50'350	-42.2%	+25'521	+58.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	40	0	0	0	--	-40	-100.0%
Résultat d'exploitation	-1'115'019	-1'374'434	-1'083'621	+290'813	+21.2%	+31'398	+2.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'115'019	-1'374'434	-1'083'621	+290'813	+21.2%	+31'398	+2.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'115'019	-1'374'434	-1'083'621	+290'813	+21.2%	+31'398	+2.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	9.00	11.00	11.00	0.00	0.0%	+2.00	+22.2%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.55	9.55	9.65	+0.10	+1.0%	+2.10	+27.8%

Commentaires

Résultat financier

Les revenus 2018 ont dépassé les prévisions budgétaires principalement en raison de travaux d'audit supplémentaires imprévus au moment de l'établissement du budget pour plusieurs entités, dont l'Université. Par ailleurs, les émoluments horaires du CCFI ont été augmentés de 5% dès le 5 mai 2018 par décision du Conseil d'État.

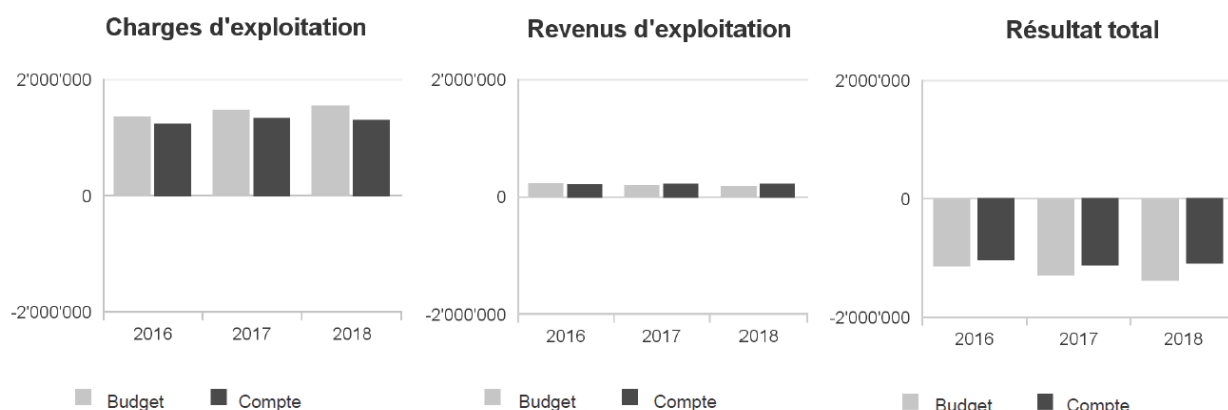
Les charges de personnel sont restées inférieures au budget de près de KCHF 202 en raison de postes vacants une grande partie de l'année.

Les charges de biens, services et marchandises ont été maintenues en dessous du budget notamment pour ce qui concerne les honoraires aux consultants. Il a en effet été possible de réaliser des économies en internalisant certains travaux et de reporter certains audits envisagés, en raison du manque de ressources internes durant une partie de l'année.

Effectifs

Depuis le 1er novembre 2018, tous les postes du CCFI sont repourvus et le service compte 8 auditrices et auditeurs (7.2 EPT).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Audit (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	100'000	59'994	-40'006	-40.0%
Produits	165'000	203'605	+38'605	+23.4%
Coûts nets	-65'000	-143'610	-78'610	-120.9%

Les coûts directement imputables à ce groupe de prestations sont essentiellement relatifs aux honoraires des consultants pour des travaux d'audit informatique.

Les recettes résultent de la facturation des audits effectués par le CCFI pour les entités hors administration cantonale.

Hors audit (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	222	+222	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	222	+222	--

Ce groupe de prestations n'inclut quasiment pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net presque nul.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Ecart statistique BSM	-6'813	0	+6'813	+100.0%
Total charges nettes	-6'813	0	+6'813	+100.0%

2.7 Autorités judiciaires

SGAJ	Secrétariat général AUJU
TINS	Tribunal d'instance
TCAN	Tribunal cantonal
PGMP	Ministère public

2.7.1. Secrétariat général des autorités judiciaires (AUJU)

Missions principales

Créé avec la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire en 2011, le SGAJ a, de par la loi, notamment les attributions suivantes (78 OJN) :

- Direction de l'administration des autorités judiciaires (AUJU) et exécution des décisions de la commission administrative.
- Engagement provisoire et conduite du personnel judiciaire.
- Gestion des finances des AUJU.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'autonomie des autorités judiciaires en matières financière, budgétaire et de gestion des ressources humaines a amené le pouvoir judiciaire à mettre en place un mode d'organisation et de fonctionnement adapté à son activité et à ses spécificités. Le SGAJ est impliqué dans les différents projets d'importance pour l'évolution future du pouvoir judiciaire.

Le projet JUSTITIA 4.0 prévoit d'introduire les dossiers judiciaires numériques à partir de 2023.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2018 sont :

- La mise en place de SIGE.
- Le projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.
- Le projet PLAJ : localisation des autorités judiciaires.
- L'établissement d'un processus de traitement des incidents et des réclamations.
- Les mutations au sein des membres des autorités judiciaires.
- L'introduction de la LI-DPMin (droit pénal des mineurs).

Les objectifs stratégiques du secrétariat général des autorités judiciaires sont :

- Gouvernance et organisation du pouvoir judiciaire.
- Locaux des autorités judiciaires (déménagement et regroupement du Ministère public prévu en 2020 et locaux des tribunaux régionaux).
- Numérisation des documents JUSTITIA 4.0.
- Projet SIGE logistique.
- Gestion dynamique et prospective des ressources humaines.
- Juris 5.
- Campagne de recrutement des curateurs et des curatrices.
- Enquête de satisfaction 2019.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	10'090	0	0	0	--	-10'090	-100.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	10'090	0	0	0	--	-10'090	-100.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'337'095	1'135'577	796'095	-339'482	-29.9%	-541'000	-40.5%
30 Charges de personnel	521'617	736'129	612'462	-123'666	-16.8%	+90'845	+17.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	64'741	19'448	49'807	+30'359	+156.1%	-14'934	-23.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	750'145	0	0	0	--	-750'145	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	380'000	133'705	-246'295	-64.8%	+133'705	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	592	0	120	+120	--	-472	-79.7%
Résultat d'exploitation	-1'327'005	-1'135'577	-796'095	+339'482	+29.9%	+530'910	+40.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'327'005	-1'135'577	-796'095	+339'482	+29.9%	+530'910	+40.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'327'005	-1'135'577	-796'095	+339'482	+29.9%	+530'910	+40.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	4.00	4.00	4.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.50	2.50	2.50	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

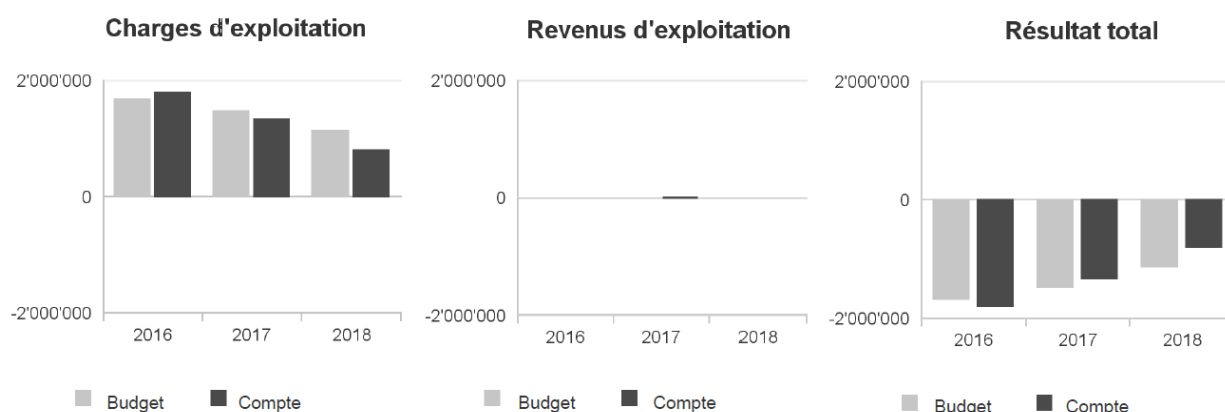
Charges de personnel : l'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par les enveloppes relatives à la suppléance de magistrat et aux avocats stagiaires qui n'ont pas été consommées pour respectivement CHF 92'352 et CHF 71'337 à des fins d'économie. L'augmentation par rapport à l'année précédente concerne les frais de suppléance de magistrat dont l'extoune du transitoire n'avait pas été consommé en totalité en 2017.

Biens, services et autres charges d'exploitation : l'écart défavorable par rapport au budget s'explique par l'écart statistique de CHF -68'552 relatif à l'amendement du Grand Conseil voté en budget 2018 concernant les autorités judiciaires et comptabilisé en totalité au secrétariat général. Au niveau des autorités judiciaires, les biens, services et autres charges d'exploitation sont inférieurs au budget de CHF 279'092 et en diminution par rapport à l'année précédente de CHF 397'629.

Amortissements : la diminution par rapport à l'année précédente concerne les amortissements liés au crédit d'étude realtif au NHOJ qui se sont terminés en 2017.

Charges de transfert : elles concernent les écoutes téléphoniques et le programme de protection des témoins ainsi que le coût du projet d'informatisation judiciaire du Tribunal fédéral. Jusqu'en 2017, les charges de transfert étaient incluses dans les charges du Ministère public. Dès 2018, elles apparaissent dans un OTP de transfert non incorporable aux prestations, rattaché au SGAJ. Les charges de transfert sont en baisse par rapport à l'année précédente (CHF 218'753 en 2017) et sont inférieures au budget. Les frais d'écoute téléphonique sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire et moins d'écoutes téléphoniques ont été demandées en 2018 par le Ministère public dans le cadre des affaires.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Dédom. div. Confédération	380'000	133'705	-246'295	-64.8%
Total charges nettes	380'000	133'705	-246'295	-64.8%

Les charges de transfert concernent les écoutes téléphoniques et le programme de protection des témoins ainsi que le coût du projet d'informatisation judiciaire du Tribunal fédéral.

Jusqu'en 2017, les charges de transfert étaient incluses dans les frais du Ministère public. Dès 2018, elles apparaissent dans un OTP de transfert non incorporable aux prestations, rattaché au SGAJ.

Les frais d'écoute téléphonique sont aléatoires et dépendent du nombre et du type d'affaire.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Ecart statistique BSM	-68'552	0	+68'552	+100.0%
Total charges nettes	-68'552	0	+68'552	+100.0%

L'écart statistique de CHF -68'552 concerne l'amendement du Grand Conseil voté en budget 2018 concernant les autorités judiciaires et comptabilisé en totalité au secrétariat général.

2.7.2. Tribunal d'instance (TINS)

Missions principales

Le Tribunal d'instance est composé de deux tribunaux régionaux, l'un réparti entre deux sites (Neuchâtel et Boudry) et l'autre situé à La Chaux-de-Fonds. Ils sont compétents pour traiter toutes les procédures pénales et civiles (sauf exceptions prévues par le CPC) en 1ère instance quelle que soit la valeur litigieuse ou la quotité de la peine à prononcer. Chaque tribunal régional comprend différentes subdivisions. En matière pénale, on connaît : le Tribunal de police, le Tribunal criminel, le Tribunal pénal des mineurs ainsi que le Tribunal des mesures de contrainte. En matière civile, on trouve : la Chambre de conciliation, le Tribunal civil ainsi que l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre du projet PLAJ (planification des locaux des autorités judiciaires), le Tribunal d'instance sera réuni en un seul ressort de juridiction sur deux sites, l'un à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds.

Le projet JUSTITIA 4.0 prévoit d'introduire les dossiers judiciaires numériques à partir de 2023.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2018 sont :

- La mise en place de SIGE.
- Le projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.
- Le projet PLAJ : localisation des autorités judiciaires.
- L'établissement d'un processus de traitement des incidents et des réclamations.
- Les mutations au sein des membres des autorités judiciaires.
- L'introduction de la LI-DPMin (droit pénal des mineurs).

Les objectifs stratégiques du Tribunal d'instance sont :

- Gouvernance et organisation du pouvoir judiciaire.
- Locaux des tribunaux régionaux.
- Numérisation des documents JUSTITIA 4.0.
- Projet SIGE logistique.
- Juris 5.
- Campagne de recrutement des curateurs et des curatrices.
- Enquête de satisfaction 2019.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'892'227	2'112'000	2'015'079	-96'921	-4.6%	+122'851	+6.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'892'227	2'112'000	2'015'079	-96'921	-4.6%	+122'851	+6.5%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	10'456'117	10'717'344	10'332'610	-384'734	-3.6%	-123'506	-1.2%
30 Charges de personnel	9'716'240	9'958'344	9'809'313	-149'032	-1.5%	+93'073	+1.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	731'724	759'000	516'393	-242'607	-32.0%	-215'331	-29.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	8'153	0	6'904	+6'904	--	-1'249	-15.3%
Résultat d'exploitation	-8'563'890	-8'605'344	-8'317'532	+287'813	+3.3%	+246'358	+2.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-8'563'890	-8'605'344	-8'317'532	+287'813	+3.3%	+246'358	+2.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-8'563'890	-8'605'344	-8'317'532	+287'813	+3.3%	+246'358	+2.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	54.00	54.00	53.00	-1.00	-1.9%	-1.00	-1.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	43.35	43.35	42.70	-0.65	-1.5%	-0.65	-1.5%
Magistrat							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	23.00	23.00	23.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	20.00	20.00	20.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

Charges de personnel : l'écart favorable par rapport au budget provient essentiellement de la réorganisation du Tribunal d'instance accompagnée d'une réduction de l'effectif de 0.5 EPT (-0.2 EPT de responsable administratif et -0.3 EPT de secrétaire) ainsi que des postes ouverts, des écarts de salaire lors de remplacement suite à des départs et des délais de remplacement. Par ailleurs, les honoraires des assesseurs sont supérieurs car le dernier trimestre de l'année a été comptabilisé en transitoire pour la première fois. De même, les comptes 2018 incluent une rente pont non budgétée liée à la retraite anticipée d'un juge. Ces deux derniers éléments expliquent l'augmentation des frais de personnel par rapport à l'année précédente.

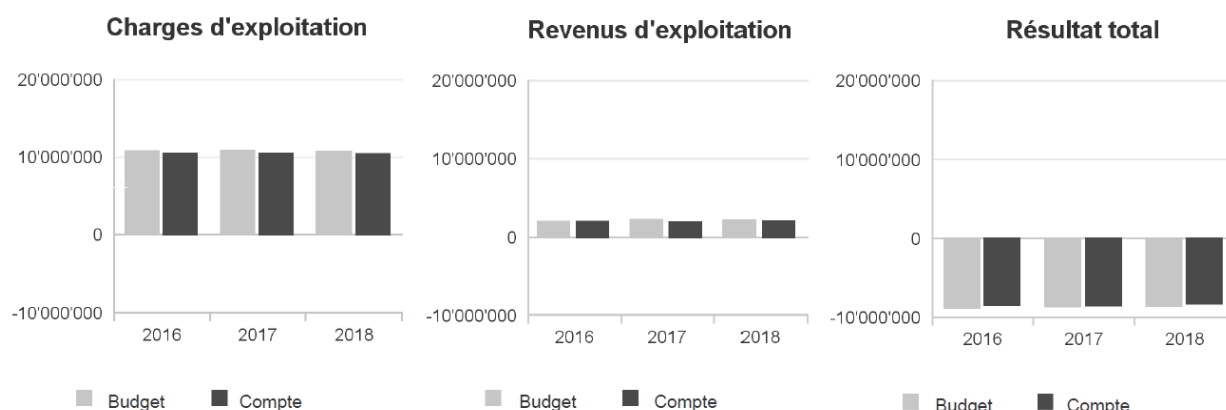
Biens, services et autres charges d'exploitation : l'écart favorable par rapport au budget et la baisse par rapport à l'année précédente s'explique principalement par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP ainsi que par les honoraires et prestations de services dans le cadre des affaires.

Taxes : les émoluments en matière civile et administrative sont en augmentation par rapport à l'année précédente et sont inférieurs au budget qui, pour rappel, inclut une augmentation des émoluments de 10% qui n'est pas réalisée.

Personnel administratif : dans le cadre des mesures d'économie, l'effectif a été réduit de 0.5 EPT (0.2 EPT de responsable administratif et 0.3 EPT de secrétaire). Le 0.15 EPT restant concerne des postes ouverts qui sont en cours d'être repourvus.

Magistrat : le nombre de juges de 1ère instance est fixé dans la loi (art. 98b OJN).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Tribunal régional Boudry (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	273'210	114'450	-158'760	-58.1%
Produits	613'000	588'843	-24'157	-3.9%
Coûts nets	-339'790	-474'393	-134'603	-39.6%

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2018.

Tribunal régional Neuchâtel (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	164'345	174'719	+10'374	+6.3%
Produits	684'000	643'327	-40'673	-5.9%
Coûts nets	-519'655	-468'608	+51'047	+9.8%

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Neuchâtel directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2018.

Tribunal régional La Chaux-de-Fonds (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	361'445	237'575	-123'870	-34.3%
Produits	815'000	782'909	-32'091	-3.9%
Coûts nets	-453'555	-545'334	-91'779	-20.2%

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2018.

2.7.3. Tribunal cantonal (TCAN)

Missions principales

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire cantonale supérieure. Il est composé des principales cours suivantes: la Cour civile ; la Cour des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte ; l'Autorité de recours en matière pénale ; la Cour pénale et la Cour de droit public. Les différentes Cours exercent des compétences juridictionnelles en matière civile, pénale et administrative. Elles statuent essentiellement sur recours ou appel.

Évolution de l'environnement et des tâches

Suite à la libération des locaux de la rue du Pommier 3 et 3a par le Ministère public, les locaux du Tribunal cantonal seront étendus à ces surfaces qui seront occupées par les juges et les greffiers-rédacteurs, voire le secrétariat général, actuellement à la rue du Château 12.

Le projet JUSTITIA 4.0 prévoit d'introduire les dossiers judiciaires numériques à partir de 2023.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2018 sont :

- La mise en place de SIGE.
- Le projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.
- Le projet PLAJ : localisation des autorités judiciaires.
- L'établissement d'un processus de traitement des incidents et des réclamations.
- Les mutations au sein des membres des autorités judiciaires.
- L'introduction de la LI-DPMin (droit pénal des mineurs).

Les objectifs stratégiques du Tribunal cantonal sont :

- Gouvernance et organisation du pouvoir judiciaire.
- Locaux du Tribunal cantonal.
- Numérisation des documents JUSTITIA 4.0.
- Projet SIGE logistique.
- Juris 5.
- Enquête de satisfaction 2019.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	432'667	347'000	519'934	+172'934	+49.8%	+87'267	+20.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	432'667	347'000	519'934	+172'934	+49.8%	+87'267	+20.2%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	5'249'121	5'207'303	5'224'815	+17'512	+0.3%	-24'306	-0.5%
30 Charges de personnel	4'987'816	5'095'303	5'103'293	+7'991	+0.2%	+115'477	+2.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	260'532	112'000	121'521	+9'521	+8.5%	-139'011	-53.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	773	0	0	0	--	-773	-100.0%
Résultat d'exploitation	-4'816'454	-4'860'303	-4'704'881	+155'421	+3.2%	+111'573	+2.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-4'816'454	-4'860'303	-4'704'881	+155'421	+3.2%	+111'573	+2.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-4'816'454	-4'860'303	-4'704'881	+155'421	+3.2%	+111'573	+2.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	24.00	24.00	22.00	-2.00	-8.3%	-2.00	-8.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	19.05	19.05	17.55	-1.50	-7.9%	-1.50	-7.9%
Magistrat							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	11.00	12.00	12.00	0.00	0.0%	+1.00	+9.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	10.50	11.50	11.50	0.00	0.0%	+1.00	+9.5%

Commentaires

Charges de personnel : les salaires et charges sociales du personnel sont inférieurs au budget de CHF 120'000 et diminuent par rapport à l'année précédente de CHF 40'000 qui résulte de la réduction de l'effectif de 0.5 EPT de greffier-rédacteur ainsi que des postes ouverts, des écarts de salaire lors de remplacement suite à des départs et des délais de remplacement. Par ailleurs, les comptes 2018 incluent une rente pont non budgétée liée à la retraite anticipée d'un juge pour CHF 160'000.

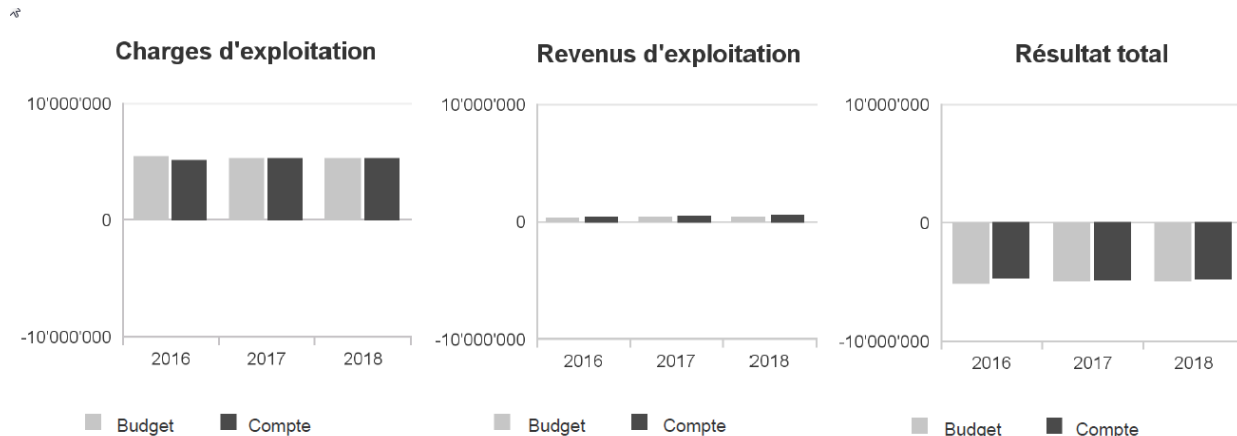
Biens, services et autres charges d'exploitation : la baisse par rapport à l'année précédente s'explique principalement par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

Taxes : les émoluments en matière civile et administrative comptabilisés dans les comptes 2018 incluent un montant de CHF 207'000 qui s'expliquent par 21 affaires qui ont généré un émolument exceptionnellement élevé calculé en fonction de la valeur litigieuse. Toutefois, selon les affaires en cours à l'heure actuelle, cette tendance ne semble pas se profiler pour 2019,

Personnel administratif : dans le cadre des mesures d'économie, l'effectif a été réduit de 0.5 EPT de greffier-rédacteur. Le 1.0 EPT restant concerne un poste ouvert de greffier-rédacteur repourvu en 2019.

Magistrat : le nombre de juges de 2ème instance est fixé dans la loi (art. 38 OJN).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Tribunal cantonal (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	142'000	161'434	+19'434	+13.7%
Produits	347'000	519'934	+172'934	+49.8%
Coûts nets	-205'000	-358'499	-153'499	-74.9%

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Tribunal cantonal directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2018.

2.7.4. Ministère public (PGMP)

Missions principales

Le Ministère public est composé de trois entités : le Parquet général, le Parquet régional de Neuchâtel et le Parquet régional de La Chaux-de-Fonds. Il est dirigé par le Procureur général.

Les compétences du Ministère public sont celles qui lui sont attribuées par le code de procédure pénale et les autres lois cantonales ou fédérales. De manière générale, les procureurs dirigent les investigations de la police, conduisent l'instruction, prononcent des décisions de non entrée en matière ou de classement, des ordonnances pénales ou dressent un acte d'accusation pour renvoyer l'affaire devant le tribunal et, vont soutenir dans certaines situations l'accusation devant le tribunal.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre du projet PLAJ (planification des locaux des autorités judiciaires), le Ministère public sera regroupé en un site unique au Passage de Bonne-Fontaine 41 à La Chaux-de-Fonds à partir du printemps 2020.

Le projet JUSTITIA 4.0 prévoit d'introduire les dossiers judiciaires numériques à partir de 2023.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2018 sont :

- La mise en place de SIGE.
- Le projet JUSTITIA 4.0 : numérisation des dossiers judiciaires.
- Le projet PLAJ : localisation des autorités judiciaires.
- L'établissement d'un processus de traitement des incidents et des réclamations.
- Les mutations au sein des membres des autorités judiciaires.
- L'introduction de la LI-DPMin (droit pénal des mineurs).

Les objectifs stratégiques du Ministère public sont :

- Organisation du Ministère public et relations avec les autres entités de l'État (PONE, SPEN, SMIG, etc.)
- Locaux du Ministère public (déménagement et regroupement prévu en 2020).
- Numérisation des documents JUSTITIA 4.0.
- Projet SIGE logistique.
- Juris 5.
- Enquête de satisfaction 2019.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	21'680	23'430	18'881	-4'549	-19.4%	-2'799	-12.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	21'680	23'430	18'881	-4'549	-19.4%	-2'799	-12.9%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'592'963	6'633'881	6'192'479	-441'403	-6.7%	-400'484	-6.1%
30 Charges de personnel	5'617'341	5'829'381	5'464'033	-365'349	-6.3%	-153'308	-2.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	756'488	804'500	728'135	-76'365	-9.5%	-28'353	-3.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	218'753	0	0	0	--	-218'753	-100.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	380	0	311	+311	--	-69	-18.2%
Résultat d'exploitation	-6'571'283	-6'610'451	-6'173'598	+436'853	+6.6%	+397'685	+6.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-6'571'283	-6'610'451	-6'173'598	+436'853	+6.6%	+397'685	+6.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-6'571'283	-6'610'451	-6'173'598	+436'853	+6.6%	+397'685	+6.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	33.00	34.00	31.00	-3.00	-8.8%	-2.00	-6.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	26.00	26.45	24.60	-1.85	-7.0%	-1.40	-5.4%
Magistrat							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	11.00	11.00	11.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	11.00	11.00	11.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

Charges de personnel : l'écart favorable par rapport au budget et la diminution par rapport à l'année précédente proviennent essentiellement de la réorganisation du Ministère public accompagnée d'une réduction de l'effectif de 1.0 EPT (-0.5 EPT d'analyste financier et -0.5 EPT de secrétaire) ainsi que des postes ouverts, des écarts de salaire lors de remplacement suite à des départs et des délais de remplacement ainsi que des honoraires des traducteurs interprètes salariés de l'État.

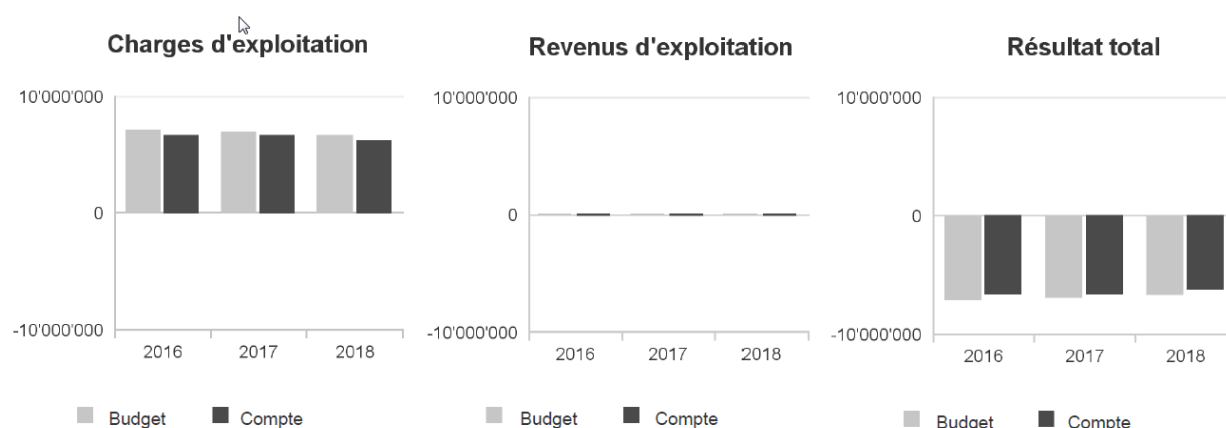
Biens, services et autres charges d'exploitation : l'écart favorable par rapport au budget et la baisse par rapport à l'année précédente s'explique principalement par les frais relatifs aux indemnités et à la réparation du tort moral selon les articles 429 et suivants du CPP.

Charges de transfert : elles concernent les écoutes téléphoniques et le programme de protection des témoins. Jusqu'en 2017, les charges de transfert étaient incluses dans les charges du Ministère public. Dès 2018, elles apparaissent dans un OTP de transfert non incorporable aux prestations, rattaché au SGAJ.

Personnel administratif : dans le cadre des mesures d'économie, l'effectif a été réduit de 1.0 EPT de secrétaire. Le 0.85 EPT restant concerne des postes ouverts qui sont en cours d'être repourvus.

Magistrat : le nombre de procureurs du Ministère public est fixé dans la loi (art. 51 OJN).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Parquet général (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	220'637	100'449	-120'188	-54.5%
Produits	22'430	18'351	-4'079	-18.2%
Coûts nets	198'207	82'098	-116'108	-58.6%

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Ministère public - Parquet général directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2018.

Parquet régional Neuchâtel (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	331'732	371'865	+40'134	+12.1%
Produits	500	296	-204	-40.8%
Coûts nets	331'232	371'569	+40'337	+12.2%

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Ministère public - Parquet régional de Neuchâtel directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2018.

Parquet régional Chaux-de-Fonds (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	282'132	252'927	-29'205	-10.4%
Produits	500	234	-266	-53.2%
Coûts nets	281'632	252'693	-28'939	-10.3%

Ce groupe de prestations inclut les charges et les revenus du Ministère public - Parquet régional de La Chaux-de-Fonds directement imputables. Sans répartition analytique, les charges de personnel et autres charges indirectes ne sont pas réparties dans les comptes 2018.

2.8 Département des finances et de la santé

SDFS	Secrétariat général DFS
OORG	Office d'organisation
SFIN	Service financier
SCCO	Service des contributions
SCSP	Service de la santé publique
SBAT	Service des bâtiments
SIEN	Service informatique entité neuchâteloise
SCOM	Service des communes
	Fonds d'aide aux communes

2.8.1 Synthèse du DFS

L'année 2018 aura été une année d'intense activité pour l'ensemble des services du département. Preuve en est le nombre de rapports qui ont été livrés cette année par le DFS au Conseil d'État et au Grand Conseil : pas moins de 17. Cette imposante pointe de l'iceberg témoigne de la très importante activité au service de la population neuchâteloise qui occupe chaque jour nos collaboratrices et collaborateurs et ce dans les domaines de la santé à la fiscalité, de l'organisation aux finances, en passant par les bâtiments, les communes ou encore l'informatique.

Durant l'année 2018, le **secrétariat général du DFS** (SDFS) conformément à ses missions et en collaboration avec les services, le SDFS a assuré un appui et une coordination pour le chef du département dans la conduite de dossiers stratégiques. Vu l'objectif visé d'atteindre l'équilibre financier en 2020, des réformes d'envergure ont été lancées et sont en cours dans de nombreux secteurs, en particulier pour définir un nouveau régime financier (mécanisme de frein, lissage des recettes, réformes fiscales, mécanismes péréquatifs) et pour repenser l'organisation du système de santé et du SCSP. Pour le SDFS, cela implique une planification et coordination et souvent la conduite de nombreux dossiers stratégiques non seulement pour le département mais pour l'État.

En parallèle, il continue les réformes en cours et à venir dans le domaine de la santé (réseau hospitalier, PMS, cybersanté, etc.) tout en assurant une cohérence d'ensemble. L'introduction du MCH2 et de la comptabilité analytique ainsi que la forte mobilisation autour de projets transversaux ou organisationnels tels que le Programme des réformes de l'État et l'introduction du système d'information et de gestion (SIGE) ou l'optimisation des bâtiments de l'administration, mais aussi l'importance grandissante de la pression au niveau fédéral tant en ce qui concerne les domaines de la santé que des finances ou fiscal sont autant d'éléments à prendre en compte pour appuyer le chef du DFS.

L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du SDFS a également fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi que commissions qui le composent. En 2018, 17 rapports en provenance du DFS ont été adoptés par le Conseil d'État en 2018, puis transmis au Grand Conseil. Au cours de l'année, 17 questions et 11 interpellations ont traitées, dont une majeure partie concernait le domaine de la santé, auxquelles s'ajoutent 8 motions et 3 postulats déposés par les députées et députés pour des domaines ayant traités au DFS. Enfin, l'appui du secrétariat général a également été important dans la préparation et accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, 69 séances au total sur l'année.

Outre la préparation de préavis et de réponses à des consultations fédérales, un appui ponctuel a également été apporté dans la préparation des conférences intercantionales. Au niveau de ses prestations particulières, l'activité du SDFS a aussi été marquée par la consolidation de la cellule foncière et par la préparation et l'adoption de nouvelles options stratégiques en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement

En outre, un changement est intervenu à la tête du service.

La secrétaire générale, Mme Véronique Clivaz, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière après seize années d'intense et loyal engagement au service de la collectivité. Au 1er octobre, M. Matthieu Lavoyer-Boulianne est entré en fonction en qualité de secrétaire général.

En tant qu'entité responsable du programme des réformes de l'État (PRE), l'**office d'organisation** (OORG) a consacré la majeure partie de ses travaux à ce programme et à ses différents projets, notamment le nouveau système d'information et de gestion (SIGE), entré en production au 1er janvier 2018.

SIGE a poussé l'administration à revoir son organisation et ses processus financiers et RH notamment. En reprenant le pilotage de ce projet en 2018, l'OORG a été très impliqué dans l'appui aux services et la recherche de solutions, avec la volonté d'améliorer continuellement les outils. Les projets GestionNE et PartenariatsNE ont vécu des destins opposés; le premier a atteint un taux de certification de 90% pour les services de l'État, alors que le deuxième a fait l'objet d'un bilan opérationnel et politique et n'a que peu évolué.

En parallèle, l'OORG a contribué aux prémices de deux nouveaux projets souhaités par le Conseil d'État, le programme d'impulsion et le projet de regroupement de l'administration. Ainsi, l'OORG a pleinement rempli son rôle de centre de compétences en gestion de projet.

Le projet principal **service financier** (SFIN) pour l'année 2018 consistait au retraitement des postes du bilan, afin d'adapter le bilan d'entrée au 1er janvier 2018, conformément aux normes MCH2. Ce projet réalisé a donné lieu à un rapport détaillé et des opérations comptables importantes. Pendant ce changement de référentiel comptable, le SFIN a également continué d'adapter les modules financiers de SIGE. L'objectif d'intégration et de simplification du travail des services reste prioritaire. Dans ce contexte le SFIN a réalisé la première clôture des comptes dans le nouvel environnement informatique.

Le SFIN a également été impliqué dans multiples dossier d'envergure comme : optimisation RPT, hôpital neuchâtelois, réforme de la fiscalité, réforme de la péréquation intercommunale, révision des mécanismes du frein, mécanisme de lissage, révision de la LFinEC, SIGE centralisation des factures fournisseur et des achats, SIGE gestion des partenariats, modification du rapport sur le budget, appel d'offre public pour l'attribution d'un nouveau mandat de courtage pour les assurances de l'État pour les trois prochaines années, etc.

L'office de recouvrement de l'État a encaissé durant l'exercice 2018 un montant total de près de CHF 51 millions entre les créances en cours et la gestion de relance des actes de défaut de biens. Le taux d'encaissement global reste stable à hauteur de 28%.

Pour le **service cantonal des contributions** (SCCO), l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de l'échange spontané et de l'échange automatique d'informations. De nouvelles compétences ont été engagées et une réflexion est menée afin de bien maîtriser le flux d'informations et leur exploitation. Une gestion centralisée des données au sein des dossiers des

contribuables se met progressivement en place. Le changement de philosophie découlant de la réorganisation initiée en 2012 se poursuit.

Comme en 2017, le projet SIGE a mobilisé des ressources pour corriger quelques imperfections. La description des processus de la perception et comptables se poursuit. Sous la direction du service financier, un projet d'intégration d'écritures comptables dans SAP a été mené. L'objectif est d'améliorer le suivi de l'évolution comptable des débiteurs et des recettes fiscales. Une nouvelle organisation et de nouvelles compétences comptables devront être mises en place. L'efficacité du traitement et de l'analyse des dossiers reste la préoccupation première du service. Permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour les questions fiscales les plus fréquentes contribue à maîtriser l'ensemble des informations des dossiers fiscaux. Améliorer l'efficacité, c'est donc aussi améliorer le rendement de l'impôt.

Cette année encore, le SCCO est allé à la rencontre des contribuables dans les centres commerciaux. Outre le projet SIGE, les autres projets informatiques nécessitent de plus en plus de ressources et de compétences dans tous les domaines (fiscalité, finances, informations, gestion d'informations...). Sur le plan législatif et politique, l'élaboration des réformes fiscales a nécessité un fort engagement de la direction du service. Le service a répondu à diverses consultations fédérales tout en répondant aux sollicitations croissantes des communes, lesquelles cherchent à obtenir des informations pour l'élaboration de leur budget et sont également informées tout au long de l'année sur l'évolution de leurs recettes.

La gestion de projets devient un élément de plus en plus important et nécessite de nombreuses ressources. En parallèle, le service doit continuer de remplir ses missions principales qui sont la détermination de l'impôt et son encaissement. L'équation à résoudre sera de marier ses deux principales activités sans que l'une péjore l'autre.

L'année 2018 a été marquée par une conjoncture qui s'est reprise. Malheureusement, certaines entreprises ont rencontré des difficultés, ce qui ne permet pas de traduire cette embellie dans les comptes de l'État.

Au niveau des impôts des personnes physiques, les recettes sont en revanche en augmentation. Elles comprennent encore les reliquats de l'amnistie. Le milieu immobilier reste moins actif que la norme, ce qui se traduit par un ralentissement des transactions et par conséquent par une légère baisse de recettes.

L'année 2018 a vu le **service de la santé publique** (SCSP) poursuivre la mise en œuvre de travaux structurés pour l'avenir du système de santé neuchâtelois et qui ont concerné l'ensemble de ses secteurs d'activités.

Un accent particulier a été consacré au pilotage du système de santé, au suivi et à la mise en œuvre des projets de réformes du système de santé : accompagnement des travaux parlementaires dans le domaine hospitalier, coordination de la mise en œuvre du dossier électronique du patient, suivi des options stratégiques des établissements autonomes de droit public, développement cantonal de l'Association Réseau Orientation Santé Social, poursuite de la mise en œuvre de la planification médico-sociale, mise en œuvre, suivi et développement de plans d'action cantonaux en matière de promotion de la santé et prévention des maladies. De plus, le SCSP a traité la motion 16.117 concernant la conformité du financement de NOMAD avec le droit fédéral ainsi que

l'initiative pour des soins dentaires.

Le développement des outils de pilotage (indicateurs statistiques) s'est poursuivi de manière soutenue. Plusieurs mesures prévues dans le rapport de politique sanitaire 2015-2022 ont également été mise en œuvre, de même que la réalisation de plusieurs projets cantonaux, notamment en matière de soins palliatifs à l'échelon BEJUNE, ainsi que la mise sur pied d'un programme de dépistages du cancer sur le plan BEJUNE également.

En matière de surveillance, il est constaté une augmentation du traitement des plaintes et procédures impliquant des professionnels de la santé et des institutions. De manière générale, le SCSP doit constater qu'un grand nombre des décisions rendues font l'objet de recours. La position du SCSP a été confirmée par les autorités de recours pour l'essentiel des litiges.

Enfin, outre une planification rendant possible une maîtrise des coûts, un accent particulier a également été mis sur l'identification et la valorisation des prestations d'intérêt général attribuées par l'État aux établissements autonomes de droit public.

Pour le **service informatique de l'entité neuchâteloise** (SIEN), l'année 2018 a été une année marquée par le départ en retraite au 30 juin du chef de service, M. Jean-Luc Abbet, après plus de trente années d'engagement en faveur de l'informatique neuchâteloise.

Pour le volet politique et en réponse à la motion à la motion 16.111 déposée par le COGES en 2016, un projet sur le regroupement des services informatiques neuchâtelois a été mené à son terme par la constitution d'une entité neuchâteloise unique pour l'informatique publique. La nouvelle entité commune sera intégrée dès le 1er janvier 2019 à l'administration cantonale sous l'appellation actuelle « SIEN ».

Du côté des infrastructures, le projet de construction de deux salles machines s'est poursuivi selon le schéma directeur informatique 2016-2020 avec la mise à disposition de la première salle des machines située dans les Montagnes neuchâteloises.

Pour les solutions, la mise en production du Système d'information et de gestion de l'État accompagné du nouvel intranet ont été l'aboutissement d'un énorme travail récoltant les fruits d'un engagement du SIEN et des services centraux. L'année a été consacrée à la stabilisation du système et à l'affinage des processus métiers y relatifs.

En 2018, le **service des communes** (SCOM) a consacré ses efforts principaux à la bonne mise en application du MCH2 dans les communes, y compris de ses annexes et du service de contrôle interne (SCI). Ce changement de paradigme a nécessité de nombreuses interventions et conseils du service auprès des communes, en particulier pour les reclassifications et les retraitements du bilan. En outre de son activité ordinaire de surveillance et de statistique, le service a également été mis à contribution pour élaborer l'important projet de réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale. Il a également suivi le processus de fusion La Grande Béroche qui fait désormais passer le nombre de communes neuchâteloises de 36 à 31.

Le **service des bâtiments** (SBAT) est en passe de terminer sa réorganisation interne, suite à l'adoption par le Conseil d'État, en 2013, du rapport sur le projet de réforme

de la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

Le domaine Stratégie et Projets a assuré le suivi de grands projets immobiliers comme ceux des prisons neuchâteloises, du CPLN, du SIEN et du Datacenter de La Chaux-de-Fonds. Les travaux du projet d'extension de l'École Pierre-Coullery dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds ont démarré en novembre. Les projets de la Commission du logement de l'administration (CLA) ont également bénéficié de l'appui du domaine, notamment pour le projet d'optimisation et regroupement du logement de l'administration, objet d'un rapport transmis début 2019 au Grand Conseil.

Le domaine Entretien, chargé de l'entretien courant du patrimoine, a également mené à bien des travaux d'entretien lourd, portés au compte des investissements, dont le raccordement du bâtiment de l'École technique du Locle (CIFOM-ET) au chauffage à distance communal. Afin de répondre à la problématique grandissante de l'obsolescence du patrimoine immobilier, notamment du point de vue énergétique, un rapport sur l'assainissement du patrimoine sera présenté au GC courant 2019.

Diverses opérations immobilières ont eu lieu en 2018, notamment l'achat des quatre dernières unités d'étage en PPE de Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds, la vente d'un appartement en PPE à La Chaux-de-Fonds, et l'acquisition à prévoyance.ne de leur unité en PPE du bâtiment de Tivoli 22 à Neuchâtel. La CLA a traité une dizaine de demandes de logement de l'administration.

L'analyse des bâtiments déclarés gros consommateurs d'énergie s'est poursuivie et aboutira à des programmes de réduction de la consommation dès 2019. Suite au départ à la retraite de l'intendant du Château de Boudry, le domaine Exploitation prend en charge uniquement la conciergerie de ces lieux.

Le premier contrat de prestations GestionNE entre le DFS et le SBAT a été signé en début d'année. Le deuxième volet du projet SIGE permettant d'améliorer et de simplifier le processus achat a fait l'objet de premières séances de travail afin de développer un flux optimal pour son implémentation prévue courant 2019.

Afin de poursuivre la politique du logement, le Grand Conseil a adopté un rapport sur la modification de la loi sur l'aide au logement (LAL2) ainsi que d'un projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre sur huit ans de CHF 18 millions dès 2019. Par rapport aux outils en place à l'heure actuelle, ce rapport permet de promouvoir la construction et la rénovation de logements à loyer abordable, construits par des privés et potentiellement reconnus d'utilité publique à certaines conditions.

2.8.2 Secrétariat général du DFS (SDFS)

Missions principales

Le secrétariat général de département est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Il a pour tâches notamment de :

- conseiller et assister le chef du département ;
- gérer et administrer le secrétariat du chef du département ;
- assurer la coordination des activités internes au département ;
- assurer la coordination interdépartementale ;
- conduire et gérer les diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département;
- assurer les tâches incombant au département en matière de conduite et de gestion, de gestion financière et des ressources humaines ;
- veiller à la communication et à l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'État.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches du secrétariat général se caractérise par un appui important dans l'élaboration et la mise en place des dossiers prioritaires et du programme de législation dans les domaines des finances, de la santé et transversaux ainsi que de la coopération et des cultes. Vu l'objectif visé d'atteindre l'équilibre financier en 2020, des réformes d'envergure ont été lancées et sont en cours dans de nombreux secteurs, en particulier pour définir un nouveau régime financier (mécanisme de frein, lissage des recettes, réformes fiscales, mécanismes péréquatifs) et pour repenser l'organisation du système de santé et permettre au service cantonal de la santé publique (SCSP) de s'adapter aux nouveaux besoins y relatifs. Pour le SDFS, cela implique une planification et coordination et souvent la conduite de nombreux dossiers stratégiques non seulement pour le département mais également pour l'État et le canton. En parallèle, il continue les réformes en cours et à venir dans le domaine de la santé (réseau hospitalier, planification médico-sociale (PMS), cybersanté, etc.) tout en assurant une cohérence d'ensemble. L'introduction de MCH2 et de la comptabilité analytique ainsi que la forte mobilisation autour de projets transversaux ou organisationnels tels que le Programme des réformes de l'État, l'introduction du système d'information et de gestion (SIGE), la consolidation des services en charge des systèmes d'information et de leurs infrastructures ou l'optimisation du logement de l'administration, mais aussi l'importance grandissante des évolutions au niveau fédéral tant en ce qui concerne les domaines de la santé que des finances ou fiscal sont autant d'éléments à prendre en compte pour appuyer le chef du DFS.

Activités et réalisations

L'année 2018 a été marquée par un changement à la tête du secrétariat général. La secrétaire générale, Mme Véronique Clivaz, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière après seize années d'intense et loyal engagement au service de la collectivité neuchâteloise. Au 1^{er} octobre, M. Matthieu Lavoyer-Boulianne est entré en fonction en qualité de secrétaire général. A l'exception de cette transition, la dotation et la composition du secrétariat général ont été stables.

En 2018, conformément à ses missions et en collaboration avec les services, le SDFS a assuré un appui et une coordination pour le chef du département dans la conduite de toute une série de dossiers importants non seulement pour le département mais aussi pour l'ensemble de l'État.

Il s'agit notamment de la mise en œuvre et du suivi des dossiers suivants :

- Programme de réformes de l'État (PRE) avec ses 7 projets (optimisation de l'organisation, PartenariatNE, GestionNE, ConduiteNE, Accueil aux usagers, Intranet et SIGE (système d'information et de gestion de l'État) ;
- Gestion de l'absence de budget durant les premiers mois de l'année ;
- Présidence du Conseil d'État dès le mois de juin ;
- Processus lié au bouclage des comptes 2017 et processus budgétaire 2019 ;
- Introduction du nouvel outil de budgétisation et de la comptabilité analytique ;
- Mise en œuvre des différents volets de la planification médico-sociale (PMS) et du plan stratégique de NOMAD ;
- Préparation, avec les partenaires du domaine de la santé, du déploiement du dossier électronique du patient ;
- Projets d'organisation spatiale du CNP (missions hospitalières sur un seul site et développement du CPCPM) et mise en œuvre des options stratégique ;
- Optimisation de la péréquation nationale ;
- Lancement du plan d'action cantonal (PAC) 65 plus ;
- Nomination de l'organe de gouvernance informatique cantonale ;
- Regroupement du Ministère public sur un seul site.

Il s'agit également des principaux dossiers préparés en 2018 en vue de leur adoption par le Conseil d'État, puis par le Grand Conseil :

Secrétariat général du DFS (SDFS)

- Retraitement du bilan et révisions de la LFinEC, notamment introduction de dispositifs de maîtrise des finances et de mécanismes de lissage des recettes ;
- Réforme de la péréquation financière intercommunale des charges ;
- Réforme de la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales découlant de la réforme de l'imposition des entreprises au niveau fédéral et collaboration avec le DEF pour le volet contrat-formation ;
- Programme d'impulsion et de transformations ;
- Projet de loi sur les hôpitaux publics et suivi des travaux de la commission santé ;
- Repositionnement institutionnel de NOMAD et mise en conformité avec le droit fédéral ;
- Réunion du service informatique de l'Entité neuchâteloise de l'État (SIEN) et du Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel (CEG) ;
- Rapport relatif à la poursuite et à l'adaptation de la politique du logement ;
- Options stratégiques et financières 2019-2022 en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement ;
- Optimisation et regroupement du logement de l'administration (adopté par le Conseil d'État début 2019) ;
- Reconnaissance des communautés religieuses (suivi du travail parlementaire).

L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du SDFS a également fourni, avec l'aide des services, un appui marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi qu'avec les commissions qui le composent. Ce ne sont pas moins de 17 rapports en provenance du DFS qui ont été adoptés par le Conseil d'État en 2018, puis transmis au Grand conseil. Au cours de l'année, 17 questions et 11 interpellations ont été traitées, dont une majeure partie concernait le domaine de la santé, auxquelles s'ajoutent 8 motions et 3 postulats déposés par les députées et députés pour des domaines ayant trait au DFS. Enfin, l'appui du secrétariat général a également été important dans la préparation et l'accompagnement du chef de département aux différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, 69 séances au total sur l'année.

Le SDFS a été en charge de la coordination de la communication et des relations aux médias pour le département. En outre, le SDFS a continué de coordonner le travail consultatif au sein du département et d'assurer une représentation du département au sein des groupes de travail et comités de pilotage interdépartementaux permanents et ad hoc. Il a, en particulier, collaboré de manière très régulière avec le DEAS dans le cadre de la lutte contre les abus, les accords de positionnement stratégique, la lutte contre l'endettement excessif et la politique de domiciliation.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

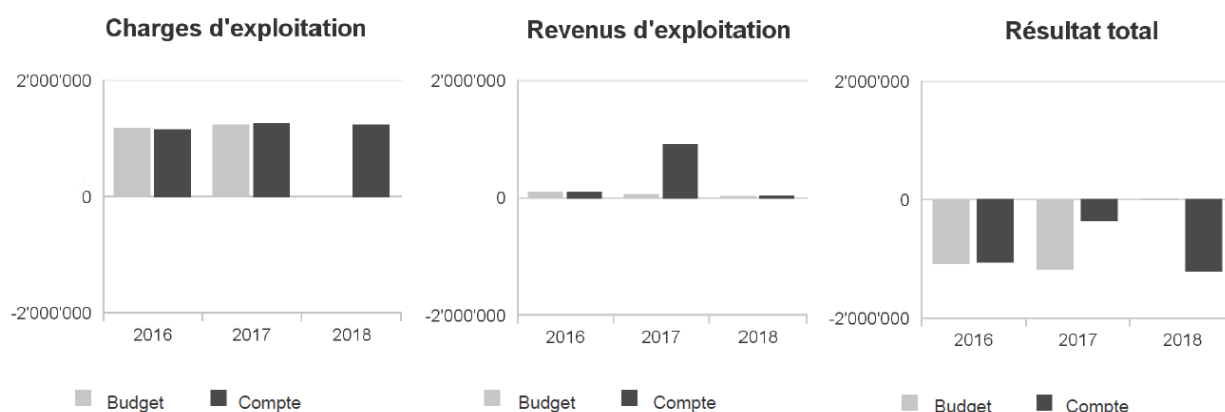
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		2018	CHF	%	CHF
Revenus d'exploitation	903'721	15'000	21'992	+6'992	+46.6%	-881'729	-97.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	5'400	5'000	3'000	-2'000	-40.0%	-2'400	-44.4%
43 Revenus divers	862'321	10'000	18'992	+8'992	+89.9%	-843'329	-97.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	36'000	0	0	0	--	-36'000	-100.0%
Charges d'exploitation	1'243'706	-1'336	1'227'444	+1'228'780	+91'969.7%	-16'262	-1.3%
30 Charges de personnel	965'807	966'730	982'584	+15'854	+1.6%	+16'777	+1.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	55'082	-1'196'066	30'241	+1'226'307	+102.5%	-24'841	-45.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	215'733	228'000	214'553	-13'447	-5.9%	-1'180	-0.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	7'084	0	66	+66	--	-7'018	-99.1%
Résultat d'exploitation	-339'985	16'336	-1'205'452	-1'221'788	-7'479.1%	-865'467	-254.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-339'985	16'336	-1'205'452	-1'221'788	-7'479.1%	-865'467	-254.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-339'985	16'336	-1'205'452	-1'221'788	-7'479.1%	-865'467	-254.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	8.00	8.00	9.00	+1.00	+12.5%	+1.00	+12.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.90	5.90	6.00	+0.10	+1.7%	+0.10	+1.7%

Commentaires

L'écart entre le budget et les comptes 2018 est lié à l'enregistrement, dans le centre de profit du secrétariat du département, de l'écart statistiques sur les biens, services et autres charges d'exploitation pour tout le Département des finances et de la santé (amendement du Grand Conseil). Les autres rubriques ont été maîtrisées.

En ce qui concerne les effectifs, nous constatons une augmentation de 0,1 EPT, compensé au sein du département, et provenant de l'engagement d'une collaboratrice durant 9 mois dans le cadre d'un mandat.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique aux comptes 2018, il n'y ni coût ni produit.

Conseil et assistance stratégique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique aux comptes 2018, il n'y ni coût ni produit.

Coordination, soutien et contrôle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	66	+66	--
Produits	15'000	21'992	+6'992	+46.6%
Coûts nets	-15'000	-21'926	-6'926	-46.2%

Les produits concernent la gestion "des laisser-passer pour cadavres", la gestion de la comptabilité de la CLASS et le remboursement d'une part de la cotisation 2017 en faveur de la CLASS.

Prestations de département DFS (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	8'000	0	-8'000	-100.0%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	8'000	0	-8'000	-100.0%

Le budget 2018 prévoyait CHF 8'000 francs des frais d'expertises pour la cellule foncière. Ils n'ont pas été utilisés.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Conférences intercantonale	228'000	214'553	-13'447	-5.9%
Total charges nettes	228'000	214'553	-13'447	-5.9%

Ce groupe de prestation enregistre les cotisations en faveur des conférences intercantionales.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Ecart statistique BSM	-1'245'166	0	+1'245'166	+100.0%
Total charges nettes	-1'245'166	0	+1'245'166	+100.0%

Écart statistique pour le département des finances et de la santé découlant de l'amendement du Grand Conseil du 20 février 2018.

2.8.3. Office de l'organisation (OORG)

Missions principales

L'OORG est un office à vocation transversale. Il travaille en étroite collaboration avec le Conseil d'État, les départements et les services de l'administration cantonale.

Il soutient le Conseil d'État et le Grand Conseil dans la conduite de l'État en tant que centre de compétences dans les domaines de l'organisation, de la gestion de projets, des mandats de prestations et de la gestion des risques.

Il aide les unités administratives à améliorer leur efficacité et leur efficience et agit en tant que cellule d'innovation en développant, testant et implémentant des solutions dans le domaine de la gestion des services, de l'organisation et du fonctionnement de l'administration et du e-government.

En sus de ses tâches « historiques », l'OORG est également chargé de la direction du programme des Réformes de l'État (PRE), ainsi que du pilotage de 4 projets de ce même programme.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'environnement dans lequel évolue l'OORG et les tâches en découlant sont définis par le rôle central qu'il joue dans le programme des réformes de l'État (PRE) et dans le programme d'impulsion à venir. En 2018, avec l'introduction du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE) en janvier et la reprise de la direction de projet par le chef d'office, le projet SIGE a beaucoup influencé la marche de l'office. Cette situation perdurera en 2019, notamment avec la mise en production de la centralisation des achats et des factures.

En parallèle, l'OORG devra réactiver et poursuivre le projet PartenariatsNE qui a pris du retard en 2018. Il s'agit d'un projet ambitieux mais très exigeant en terme de conduite politique, notamment en lien avec l'initiative pendante sur la Cour des comptes, et avec un impact financier quasi systémique. Il faudra également réfléchir à la suite de GestionNE, avec la certification des derniers services en 2019.

Le nouveau volet du programme des réformes, NE 2.0, reprendra certains aspects des projets actuels, mais donnera encore plus d'importance à la numérisation. Il aspirera à mettre en place des conditions cadres pour une administration qui tend vers le tout numérique, que ce soit au niveau du Guichet Unique, des flux financiers, de la gestion documentaire ou du travail « nomade » (sans place de travail fixe) des collaborateurs. 2019 sera ainsi une année de transition entre deux programmes phares, sous réserve que le Grand Conseil valide le rapport du Conseil d'État.

En sus des réformes, l'OORG continuera d'agir dans les domaines de l'organisation, des mandats de prestations et de la gestion de projets. Dans ce rôle, l'OORG assumera des tâches transversales et de soutien aux services de l'État et devra progressivement reprendre le pilotage du projet de regroupement de l'administration et développer une gestion des risques coordonnée et systématisée.

Activités et réalisations

En tant qu'entité responsable du programme des réformes de l'État (PRE), l'office d'organisation (OORG) a consacré la majeure partie de ses travaux à ce programme et à ses différents projets, notamment suite à l'introduction du nouveau système d'information et de gestion (SIGE).

SIGE a occupé le programme des réformes de manière intensive depuis 2017, car il devait obligatoirement être opérationnel au 1er janvier 2018. Les premiers mois de l'année ont été dédiés au support et à la résolution de problèmes, afin d'obtenir une stabilité nécessaire au bon fonctionnement de l'administration.

Au regard des ambitions du projet et des risques encourus, les résultats obtenus sont positifs. Malheureusement, l'outil n'est pas encore parfait et des efforts doivent être fournis pour améliorer sa convivialité. Malgré cela, l'administration a cependant continué de fonctionner et aucun blocage systémique n'a eu lieu. Dès février 2018, le chef de l'OORG a dû reprendre la direction de ce projet et cette fonction l'a occupé à plus de 50% sur l'année écoulée. Dès l'été, le projet a lancé le dernier volet de SIGE, qui consiste en la centralisation des achats et des factures. Bien que ces modules n'entrent en production qu'en 2019, le second semestre 2018 a été dédié à leur développement.

L'OORG a la charge de deux autres projets du PRE, GestionNE et PartenariatsNE. Ces deux projets ont vécu des destins opposés en 2018. GestionNE a accompagné 6 services dans leur processus de certification « GestionNE » et ainsi a atteint un taux de certification de 90% pour les services de l'État. Il reste 3 services à accompagner jusqu'en 2020 et toute l'administration aura implémenté un système de gestion opérationnel standard. PartenariatsNE a vécu une année moins riche opérationnellement, car le projet a fait l'objet d'un bilan stratégique et politique et n'a que peu évolué. Ce sera une priorité 2019 que de le faire redémarrer.

En parallèle au PRE, l'OORG a contribué aux prémices de deux nouveaux projets souhaités par le Conseil d'État, le programme d'impulsion et le projet de regroupement de l'administration. Ainsi, l'OORG a pleinement rempli son rôle de centre de compétences en gestion de projet.

En sus des réformes, dans le cadre des tâches courantes, l'OORG a continué de soutenir et de conseiller les services en sa qualité de centre de compétences dans les domaines suivants: gestion de projets, description de processus, contrats de prestations, et mobilité. L'OORG a notamment accompagné le lancement du projet de regroupement de l'administration et a débuté des travaux de réflexion sur la future gestion des risques au sein de l'administration cantonale, qui devra être coordonnée et systématisée.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'354'377	2'082'500	1'173'529	-908'971	-43.6%	-2'180'848	-65.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	3'354'377	2'082'500	1'173'529	-908'971	-43.6%	-2'180'848	-65.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'821'053	5'901'607	3'291'321	-2'610'285	-44.2%	-3'529'732	-51.7%
30 Charges de personnel	1'129'168	540'363	463'954	-76'409	-14.1%	-665'214	-58.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'536'730	2'021'200	1'164'726	-856'474	-42.4%	-1'372'004	-54.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'155'138	3'340'044	1'662'641	-1'677'403	-50.2%	-1'492'497	-47.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	17	0	0	0	--	-17	-100.0%
Résultat d'exploitation	-3'466'676	-3'819'107	-2'117'792	+1'701'315	+44.5%	+1'348'884	+38.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'466'676	-3'819'107	-2'117'792	+1'701'315	+44.5%	+1'348'884	+38.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'466'676	-3'819'107	-2'117'792	+1'701'315	+44.5%	+1'348'884	+38.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	10.00	4.00	4.00	0.00	0.0%	-6.00	-60.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.40	2.60	2.60	0.00	0.0%	-4.80	-64.9%

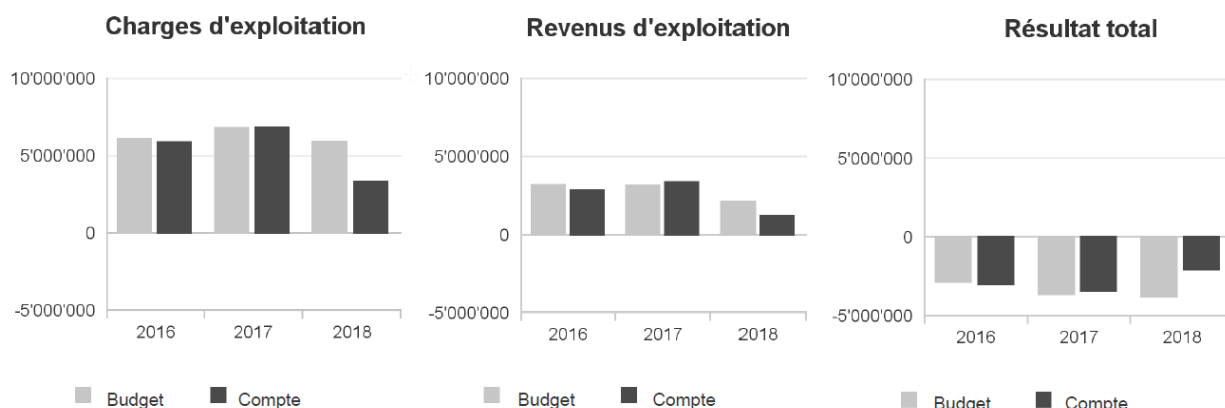
Commentaires

En 2018, le programme des réformes s'est principalement concentré sur les projets à forte teneur informatique, raison pour laquelle le montant budgété dans le cadre du crédit d'engagement n'a pas été totalement engagé. Cela explique l'écart des BSM (gr. 31) et des revenus divers (gr. 43).

Concernant les charges salariales, plusieurs ressources payées par le budget du programme des réformes en 2017 ont été reprises dans les budgets des services dès le 1^{er} janvier 2018 et l'intégralité de ces ressources au 1^{er} juillet 2018.

Le reste des postes est plutôt stable et aucun écart notable n'est à relever.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				4'054'000	2'077'000	1'977'000	2'313'147	1'159'611	1'153'536
Modernisation et réforme Etat	23.02.2010	16'000'000	13'474'064	2'077'000	0	2'077'000	1'159'611	0	1'159'611
Programme des réformes de l'Etat	--	--	--	1'977'000	2'077'000	-100'000	1'153'536	1'159'611	-6'076
Crédits d'engagement non sollicités				500'000	0	500'000	0	0	0
Réformes de l'Etat II	--	5'000'000	0	500'000	0	500'000	0	0	0

Commentaires

Le programme des réformes (PRE) vise à améliorer la cohérence, l'efficacité et la lisibilité de l'État. Il tend à développer les outils dont l'introduction progressive favorisera la mise en œuvre du programme d'assainissement et la priorisation des prestations de l'État. Le PRE est financé par un crédit d'engagement de CHF 16 millions, validé en 2010 par le Grand Conseil.

En 2018, le programme des réformes s'est principalement concentré sur les projets à forte teneur informatique raison pour laquelle le montant budgété dans le cadre du crédit d'engagement n'a pas été totalement engagé.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Optimisation du fonct. de l'administration (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 (CHF)	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Soutien à la gestion des services (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 (CHF)	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	450	+450	--
Coûts nets	0	-450	-450	--

Ce groupe de prestations inclut les éventuelles recettes issues de prestations métiers (ex. enquêtes de satisfaction).

Gestion des partenariats (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 (CHF)	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Office de l'organisation (OORG)

Gestion de projets (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Mobilité (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	2'795	+2'795	--
Produits	5'500	13'468	+7'968	+144.9%
Coûts nets	-5'500	-10'673	-5'173	-94.1%

Ce groupe de prestations inclut la récupération des rabais offerts par les CFF sur les prestations de transport en trafic voyageurs, ainsi que les coûts liés à Mobility.

Gestion des risques (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

2.8.4 Service financier (SFIN)

Missions principales

Les missions principales du service financier se caractérisent par :

- Planification, analyse et contrôle budgétaire (Budget et PFT, prévision des comptes, préavis, comptabilité analytique);
- Gestion des comptes et trésorerie (comptabilité auxiliaires et générale, boucllements périodiques et annuels, consolidation, gestion de la dette, TVA et trafic des paiements);
- Gestion des assurances de l'État (analyse de risque, suivi du portefeuille d'assurance et des sinistres);
- Gestion du recouvrement (de la relance à la gestion des actes de défaut de bien, en passant par l'aide au désendettement).

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches se caractérise par :

- La poursuite de l'appui aux départements et au Conseil d'État dans ses démarches devant permettre l'assainissement structurel des finances et le retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2020, dans un contexte marqué par une situation économique encore peu favorable, bien qu'en légère reprise, une forte volatilité des revenus de l'impôt des personnes morales et des revenus issus de la RPT, et des charges dynamiques de transfert sur lesquelles le Conseil d'État n'a pas ou que peu de maîtrise à court terme.
- Le suivi des dossiers fédéraux (projet fiscal 2017, réformes de la RPT), dans lesquels le Conseil d'État s'engage activement pour défendre les intérêts de notre canton.
- La mise en œuvre opérationnelle au 1er janvier 2018 du référentiel MCH2, accompagné du volet Finances dans le cadre du projet SIGE, lequel mobilise une part conséquente des ressources internes du service et qui nécessitera un travail important de suivi des services. Au-delà de la nouvelle architecture SAP en cours d'implémentation, c'est toute la conduite financière de l'État qui est modernisée. D'autres parts, l'allocation des ressources doit à futur d'avantage être orientée en fonction des prestations et de leurs coûts au travers de la démarche GestionNE.

Activités et réalisations

L'année 2018 a été marquée par le changement de référentiel comptable avec l'introduction du plan comptable harmonisé des communes (MCH2). L'un des principaux projets du SFIN pour l'année 2018 consistait au retraitement des postes du bilan, afin d'adapter le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2018, conformément aux normes MCH2 et aux dispositions de la LFinEC. Ce projet réalisé a donné lieu à un rapport d'information détaillé au Grand Conseil et engendré des opérations comptables importantes.

En parallèle à ce changement de référentiel comptable et à ce retraitement du bilan, le SFIN a également continué d'adapter les modules financiers du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE). L'objectif d'intégration et de simplification du travail des services reste prioritaire. Dans ce contexte, le SFIN a réalisé la première clôture des comptes dans le nouvel environnement informatique, nécessitant des tests approfondis sur des dizaines de nouveaux programmes ainsi que des rapports automatiques.

SIGE fait l'objet de multiples sous-projets conséquents dans lesquels le SFIN collabore ou pilote le processus. Ces sous-projets sont encore en développement lors de l'écriture de ces quelques lignes comme, la centralisation des factures fournisseur, la centralisation des achats, la gestion des partenariats, la modification des rapports sur le budget, et le rapport de gestion financière. D'autres projets ne sont pas encore lancés, mais sont urgents pour professionnaliser la gestion financière de l'État, comme la gestion des prévisions financières, des clôtures intermédiaires, la planification fine de la trésorerie et le calcul des coûts par prestation.

Le SFIN, avec une équipe projet SCCO/SIEN, a également interfacé les écritures comptables du service des contributions, pour les impôts des personnes physiques et morales, dans SIGE dès le 31.12.2018. Il aura fallu 6 mois de travaux en interne, sans ressources externes à l'État, pour permettre d'automatiser environ 8 millions d'écritures comptables et en augmentant les contrôles automatiques. Cet interfaçage, couplé avec le « datawarehouse », a permis pour la première fois de justifier les comptes débiteurs collectifs du service des contributions.

Le SFIN a en outre été impliqué dans de multiples dossiers d'envergure comme l'optimisation de la péréquation financière fédérale (RPT), la révision des mécanismes du frein à l'endettement et l'introduction d'un mécanisme de lissage ainsi qu'une révision de la LFinEC en découlant, ou encore le dossier hospitalier, tout en étant partie prenante dans les réformes de l'État.

Un appel d'offre public a permis l'attribution d'un nouveau mandat de courtage pour les assurances de l'État pour les trois prochaines années.

L'office de recouvrement de l'État a encaissé durant l'exercice 2018 un montant total de près de CHF 51 millions entre les créances en cours et la gestion de relance des actes de défaut de biens. Le taux d'encaissement global reste stable à hauteur de 28%. Il s'est fortement impliqué dans le cadre du projet de refonte du dispositif de lutte contre l'endettement excessif. Trois nouveaux créanciers ont sous-traités leurs activités de recouvrement à l'Office de recouvrement de l'État. Il s'agit des communes de Saint-Blaise et de La Grande-Béroche, ainsi que l'Établissement Cantonal d'Assurances et de Prévention.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	Écart C2018 - B2018 %	Écart C2018 - C2017 CHF	Écart C2018 - C2017 %
Revenus d'exploitation	200'707'964	202'979'150	307'745'609	+104'766'459	+51.6%	+107'037'645	+53.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	24'765'794	28'420'000	28'417'999	-2'001	-0.0%	+3'652'205	+14.7%
42 Taxes	5'638'790	6'809'000	4'966'398	-1'842'602	-27.1%	-672'392	-11.9%
43 Revenus divers	4'070'700	295'000	104'428'362	+104'133'362	+35'299.4%	+100'357'661	+2'465.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	500'000	0	-500'000	-100.0%	0	--
46 Revenus de transfert	165'413'142	166'220'000	169'197'700	+2'977'700	+1.8%	+3'784'558	+2.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	819'537	735'150	735'150	0	0.0%	-84'387	-10.3%
Charges d'exploitation	8'245'716	8'854'014	110'906'738	+102'052'725	+1'152.6%	+102'661'023	+1'245.0%
30 Charges de personnel	2'110'193	4'596'964	72'913'048	+68'316'085	+1'486.1%	+70'802'855	+3'355.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'899'278	1'884'050	5'210'664	+3'326'614	+176.6%	+3'311'386	+174.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	-72'561	-72'561	--	-72'561	--
36 Charges de transfert	4'218'001	2'348'000	32'847'622	+30'499'622	+1'299.0%	+28'629'621	+678.7%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	18'243	25'000	7'964	-17'036	-68.1%	-10'279	-56.3%
Résultat d'exploitation	192'462'248	194'125'136	196'838'870	+2'713'734	+1.4%	+4'376'622	+2.3%
44 Revenus financiers	28'350'289	27'441'800	35'373'718	+7'931'918	+28.9%	+7'023'429	+24.8%
34 Charges financières	22'865'651	21'670'538	21'484'496	-186'042	-0.9%	-1'381'156	-6.0%
Résultat de financement	5'484'638	5'771'262	13'889'223	+8'117'961	+140.7%	+8'404'585	+153.2%
Résultat opérationnel	197'946'886	199'896'398	210'728'093	+10'831'695	+5.4%	+12'781'207	+6.5%
48 Revenus extraordinaires	5'400'000	23'158'519	11'752'086	-11'406'433	-49.3%	+6'352'086	+117.6%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	5'400'000	23'158'519	11'752'086	-11'406'433	-49.3%	+6'352'086	+117.6%
Résultat total	203'346'886	223'054'917	222'480'179	-574'739	-0.3%	+19'133'293	+9.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	40.00	40.00	39.00	-1.00	-2.5%	-1.00	-2.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	35.20	35.60	35.20	-0.40	-1.1%	0.00	0.0%

Commentaires

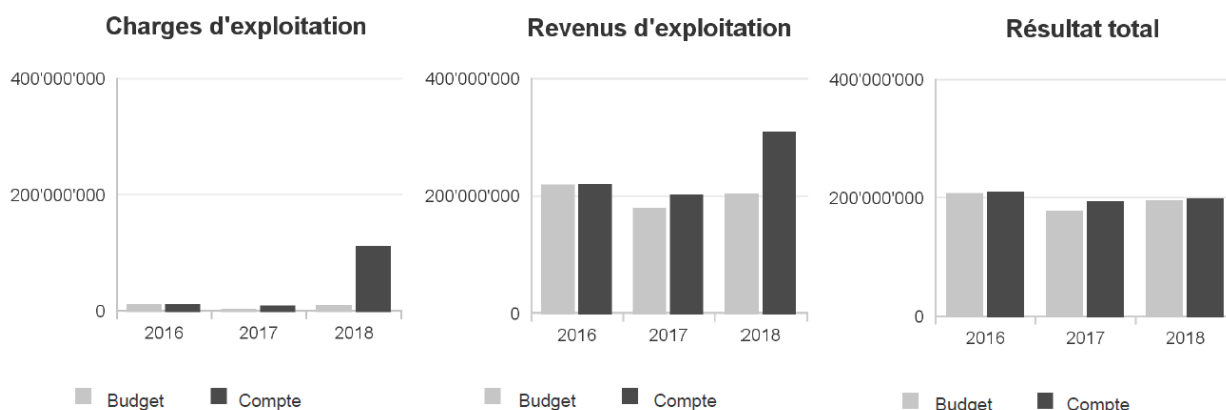
Le Grand Conseil a accepté, en date du 20 février 2018, une modification de la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) prévoyant notamment le passage au 1^{er} janvier 2019 à la primauté des cotisations et un abaissement du taux technique à 2,25% et faisant passer l'apport unique prévu initialement de 173 millions à 200 millions. L'augmentation des revenus divers de 104,1 millions fait suite à la dissolution de la provision de 100 millions (participation unique de l'État lors du passage à la primauté des cotisations), anciennement créée en vertu de l'ancien alinéa 4 de l'article 4 LCPFPub, aujourd'hui abrogé. Ce revenu divers est compensé par l'augmentation de l'engagement de 68,2 millions dans le groupe de charges 30 (part de l'État et de ses assurés au coût des mesures d'accompagnement prévoyance.ne de CHF 200 millions) et par l'augmentation des charges de transfert de CHF 29 millions au titre de la subvention aux institutions.

L'écart sur les taxes provient principalement de l'écart statistique de CHF 1,5 million budgété (amendement du Grand Conseil), relatif à l'augmentation et à l'élargissement des taxes et émoluments de 5%. L'écart sur le budget des revenus de transferts (46) s'explique par des dividendes supérieurs et des agios sur emprunts public et à court terme non budgétés.

Les biens, services et autres charges d'exploitation sont négativement impactés par la constitution en 2018 d'une provision de CHF 3.5 millions pour la reprise des comptes de l'ORACE dans les comptes de l'État.

Les revenus financiers dépassent le budget de CHF 4,6 millions (réévaluation des participations du patrimoine administratif et financier) et de CHF 1,7 million de produits d'intérêts en lien avec la part de financement à court terme de l'État. Les revenus extraordinaires sont inférieurs au budget de CHF -11,4 millions. La dissolution d'une partie de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif constituée au passage à MCH2, afin d'absorber les amortissements excédentaires en lien avec ces réévaluations (art. 62 RLFinEC) a été moins élevée que prévu de CHF -8,7 millions et le prélèvement à la réserve conjoncturelle de CHF 2,7 millions n'a pas été effectué, car il ne répondait pas aux critères de l'art. 40 du RLFinEC.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				0	0	0	6'614'793	7'659'161	-1'044'368
Collectivités et fondations PA	--	--	--	0	0	0	0	322'543	-322'543
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	--	--	--	0	0	0	63'250	235'000	-171'750
Fonds aide au logement	--	--	--	0	0	0	6'551'543	6'870'183	-318'640
OTP générique transferts du PA au PF	--	--	--	0	0	0	0	108'614	-108'614
Régions de montagne	--	--	--	0	0	0	0	122'820	-122'820

Commentaires

Les positions "collectivités et fondations PA", "fonds d'aide aux communes en situation difficiles", "fonds d'aide au logement" ainsi que "régions de montagne" sont des prêts dont la gestion (octrois + facturations des remboursements) s'opérait directement via des comptes de bilan jusqu'au 31.12.2017. Le MCH2 qui s'applique dès le 01.01.2018 exige que les dépenses et recettes en lien avec les prêts figurent dans le compte des investissements. Il a dès lors fallu procéder à un reclassement technique, raison pour laquelle ces mouvements sont désormais visibles sous la rubrique "projets gérés par crédit d'engagement".

Bien que la nature des prêts précités n'ait aucun lien avec les activités du SFIN, ce dernier en a cependant la gestion opérationnelle.

Tout transfert d'une immobilisation du patrimoine administratif au patrimoine financier génère une recette dans le compte des investissements égale à la valeur comptable du bien. L'élément analytique "OTP générique transferts du PA au PF" sert justement à illustrer de manière globale ces permutations de patrimoine.

Les éléments susmentionnés restent purement techniques et ne sont formellement pas portés par des crédits d'engagement. Comme les écritures qui en découlent étaient, autrefois, directement comptabilisées au bilan, elles n'ont pas fait l'objet d'une budgétisation.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Analyses financières et législation (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	CHF	%
Coûts	0	3'032	+3'032	--	--
Produits	0	0	0	--	--
Coûts nets	0	3'032	+3'032	--	--

En l'absence de répartitions analytiques, cette prestation inclut uniquement les coûts relatifs à un mandat en lien avec le rapport du 18.045 "programme d'impulsion et de transformations".

Planification et contrôle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	CHF	%
Coûts	0	125	+125	--	--
Produits	0	0	0	--	--
Coûts nets	0	125	+125	--	--

Seuls quelques frais de banque et de déplacement ont impacté directement cette prestation en 2018.

Service financier (SFIN)

Consolidation et trésorerie (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	981'000	862'661	-118'339	-12.1%
Produits	0	77'950	+77'950	--
Coûts nets	981'000	784'711	-196'289	-20.0%

Les coûts directement imputables à cette prestation sont moins élevés que prévus (CHF -0,1 million), notamment au niveau des taxes CCP et des frais de pénalités sur les comptes courants de l'État. Au niveau des produits, des recettes diverses non budgétées ont été encaissées.

Centre d'appui (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	3'228	+3'228	--
Produits	0	4'157	+4'157	--
Coûts nets	0	-929	-929	--

Comptabilité centrale de l'État (gestion des normes comptables et du MCH2, appui technique aux départements et services, gestion des partenaires, comptabilisation des immobilisations, prêts, participations et engagements conditionnels, gestion des exceptions des factures et achats). En 2018 de l'impôt foncier et des recettes diverses ont impacté cette prestation.

Recouvrement (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	195'000	95'781	-99'219	-50.9%
Produits	5'325'000	4'609'351	-715'649	-13.4%
Coûts nets	-5'130'000	-4'513'570	+616'430	+12.0%

La cellule de relance a réalisé un encaissement pour la part État de CHF 4 millions, soit un fléchissement de 18%, lié à la gestion des dossiers à risque de prescription. Si les émoluments augmentent de 18%, les prestations de services subissent un ralentissement au niveau du compte de succession, il manque un revenu de l'ordre de CHF 50'000, comptabilisé sur un mauvais OTP, ainsi qu'un solde de CHF 405'000 en lien avec un autre dossier géré par le DJSC.

Gestion des assurances (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	697'000	641'430	-55'570	-8.0%
Produits	279'000	272'559	-6'441	-2.3%
Coûts nets	418'000	368'871	-49'129	-11.8%

Les frais de courtage se calculaient sur 12 mois du 01.05.2017 au 30.04.2018. Comme le mandat de gestion se terminait au 31.12.2018, un montant de CHF 80'000 est encore dû au courtier. La dissolution d'une partie de la provision concernant les cas LResp (CHF 110'000) a pour résultat une charge positive (CHF 91'238) dans le compte franchise assurances.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Ecart stat. Charges de transfert	-1'500'000	0	+1'500'000	+100.0%
Impôt anticipé	-12'996'000	-16'193'662	-3'197'662	-24.6%
Part rev. intérêt UE	0	116'100	+116'100	--
RPT	-150'936'000	-150'826'110	+109'890	+0.1%
Subv. aux instit. (prévoyance.ne)	0	29'000'000	+29'000'000	--
Transfert aux églises	1'560'000	1'560'000	0	0.0%
Total charges nettes	-163'872'000	-136'343'672	+27'528'328	+16.8%

Un engagement à court terme a été constitué dans les comptes 2018, afin de prévoir une subvention de CHF 29 millions destinée aux institutions en 2019 comme aide pour financer les mesures d'accompagnement relatives au changement de primauté de prévoyance.ne. Par ailleurs, la part cantonale à l'impôt anticipé (y compris la retenue supplémentaire USA) est plus élevée que celle estimée lors de l'élaboration du budget. À noter enfin qu'un écart statistique pour la réduction des subventions aux institutions et entités paraétatiques de CHF 1,5 million a été souhaité par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2018. L'économie à réaliser par les services n'a toutefois pas été entièrement atteinte au niveau de l'État.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Autres participations	-473'000	-1'104'454	-631'454	-133.5%
Autres recettes hors exploitation	0	-5'523'608	-5'523'608	--
Cautions	-1'900'000	-2'117'495	-217'495	-11.4%
Ecart petites caisses	0	-10	-10	--
Ecart statistique Taxes	-1'500'000	0	+1'500'000	+100.0%
Participation BCN	-25'000'000	-24'995'000	+5'000	+0.0%
Participation BNS	-28'400'000	-28'397'596	+2'404	+0.0%
Pertes et gains de change	0	19'236	+19'236	--
Prêts et emprunts	20'846'588	18'102'008	-2'744'580	-13.2%
Recapitalisation caisse de pensions	64'900	-31'578'400	-31'643'300	-48'757.0%
Réserve conjoncturelle	-2'700'000	0	+2'700'000	+100.0%
Réserve de réévaluation	-20'458'519	-11'752'086	+8'706'433	+42.6%
Total charges nettes	-59'520'031	-87'347'404	-27'827'373	-46.8%

Premièrement, les comptes 2018 sont marqués par la constitution d'un engagement à court terme pour financer en janvier 2019 la part de l'État et de ses assurés aux mesures d'accompagnement (charge nette de CHF 68,2 millions) en lien avec le changement de primauté de prévoyance.ne, compensé par la dissolution complète de la provision de CHF 100 millions pour prévoyance.ne créée en vertu de l'art.4, al. 4, LCPFPub. Deuxièmement, le prélèvement à la réserve de retraitement des postes du bilan pour le surplus d'amortissement a été moins élevé que budgété (CHF -8,7 millions). En revanche, la réévaluation des participations du patrimoine administratif a permis de générer des revenus supplémentaires de CHF 4,6 millions. Troisièmement, les comptes 2018 sont déficitaires mais ne répondent pas aux critères de l'art. 40 du RLFinEC pour un prélèvement à la réserve conjoncturelle, budgété à hauteur de CHF 2,7 millions. Quatrièmement, les conditions favorables sur les marchés des capitaux et la stratégie de financer une part de la dette en emprunts à court terme ont permis une diminution des intérêts de la dette de CHF -1,7 million et d'encaisser des agios sur emprunts à hauteur de CHF 0,6 million. Sixièmement, un écart statistique pour l'augmentation et l'élargissement des taxes et émoluments de 5% a été souhaité par le Grand Conseil lors de l'adoption du budget.

2.8.5. Service des contributions (SCCO)

Missions principales

Le service des contributions est chargé de la taxation et de la perception pour :

- a) les impôts directs fédéral, cantonal et communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- b) l'impôt sur les gains immobiliers, les droits de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt foncier cantonal ;
- c) l'impôt sur les successions et les donations entre vifs.

Dans le cadre de ses attributions, il est chargé de procéder aux investigations et enquêtes fiscales permettant d'assurer des taxations conformes à la loi, d'établir les rappels d'impôts, d'infliger les amendes pour soustractions fiscales et de dénoncer les actes délictueux au ministère public. Il tient à jour le dossier fiscal des contribuables qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Il doit être capable à tout moment d'informer le contribuable sur sa situation fiscale et sur les règles en vigueur dans ce domaine.

Il est responsable du contrôle des demandes de restitution de l'impôt anticipé fédéral des personnes physiques et de l'application des traités internationaux pour éviter les doubles impositions. Il procède également à l'évaluation des titres non cotés en bourse pour l'impôt sur la fortune et à l'estimation cadastrale des immeubles.

Il collabore avec diverses collectivités publiques (cantons, confédération, communes, diverses administrations, etc...) et les assiste conformément aux législations. En matière fiscale et informatique, il collabore avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux. Il tient à jour la législation fiscale cantonale et appuie le chef de département pour l'aspect politique.

Évolution de l'environnement et des tâches

La fiscalité est en perpétuelle mutation. Les décisions internationales ont un impact sur l'économie suisse et locale. L'évolution de notre société engendre également des adaptations légales qui ont un impact sur la fiscalité. Cela démontre que de plus en plus de domaines deviennent interdépendants. L'exemple des récentes réformes fiscales cantonales le démontre. En effet, ces réformes ont globé d'autres domaines que la fiscalité, notamment la formation professionnelle et la péréquation.

L'informatique nécessite également de plus en plus de ressources et exige de nouvelles compétences. Le service a l'obligation de s'investir dans ce domaine afin de s'assurer les moyens de répondre à ses missions. Dans ce domaine, la gestion de projet devient une activité permanente (SIGE, SATax, ...).

Outre la relation avec le contribuable qui reste au centre des préoccupations du service, la relation avec les autorités communales devient également une mission importante qui demande une attention particulière. De manière générale, les demandes politiques nécessitent un engagement toujours plus important (soutien et réponses au Conseil d'État, Grand Conseil, députés, conseils communaux). De plus, le service doit également répondre de plus en plus souvent à des sollicitations journalistiques dans des délais généralement serrés.

Activités et réalisations

En 2018, l'ensemble des données des déclarations d'impôts ont été numérisées, notamment par le biais du guichet unique (26'397 déclarations transmises), ce qui contribue à libérer les guichets et les lignes téléphoniques et permet aux collaborateurs du service de se consacrer prioritairement aux demandes nécessitant plus de temps.

Les statistiques de la centrale téléphonique sont éloquentes : près de 132'400 appels ont été enregistrés en 2018. Il faut y ajouter près de 34'900 courriels reçus et environ 15'550 personnes qui se sont présentées à nos guichets. Ces chiffres démontrent le volume important de sollicitations de la part des citoyen-ne-s.

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre de l'échange spontané d'informations et par l'échange automatique. De nouvelles compétences ont été engagées afin de bien maîtriser le flux d'informations et de pouvoir les exploiter. La réflexion se poursuit au sein du service pour gérer ces nouvelles données, en lien notamment avec le changement de philosophie initié avec la récente réorganisation du service. Une gestion centralisée des données au sein des dossiers des contribuables se met progressivement en place.

L'introduction du projet SIGE a nécessité des ressources pour corriger quelques défauts. La description des processus de la perception et comptables se poursuit. Sous la direction du service financier, un projet d'intégration des écritures comptables dans SAP a été mené avec l'objectif de permettre un suivi plus précis de l'évolution comptable des débiteurs et des recettes fiscales. Ce projet nécessitera l'acquisition de nouvelles compétences comptables.

L'efficacité du traitement et de l'analyse des dossiers reste la préoccupation première du service au même titre que de permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse

Service des contributions (SCCO)

de la taxation, de la perception ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers et les successions. Du point de vue de l'État cela contribue à maîtriser l'ensemble des informations des dossiers fiscaux et ainsi le rendement de l'impôt.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu de ces dernières années n'a pas faibli malgré la réorganisation qui a touché le SCCO. Cette dernière a permis d'améliorer la rapidité des travaux de taxation et un taux d'encaissement élevé des impôts.

Signalons encore :

- l'organisation comme les années précédentes de rencontres avec les contribuables dans les centres commerciaux afin de communiquer au sujet des nouvelles directives, de promouvoir l'envoi de la déclaration par le guichet unique en enregistrant un maximum de nouvelles inscriptions et de répondre aux questions ;
- sur le plan législatif, l'élaboration des réformes fiscales qui a nécessité un engagement important du service ;
- l'acquisition de nouvelles compétences afin de mener à bien les projets fédéraux de l'échange spontané et automatique ;
- les diverses réponses à des consultations fédérales ;
- les sollicitations croissantes de la part des communes dans le cadre de l'élaboration de leur budget. A noter que les communes sont également informées tout au long de l'année sur l'évolution de leurs recettes et sur des événements exceptionnels qui peuvent impacter leurs finances.

Un des enjeux du service dans les années à venir sera de faire évoluer les compétences afin de pouvoir répondre à l'évolution de la fiscalité, des projets informatiques, de la gestion financière et de l'information aux partenaires de l'État. La gestion de projets devient un élément de plus en plus important qui nécessite des ressources importantes. En parallèle, le service doit continuer de remplir ses missions principales qui sont la détermination de l'impôt et son encaissement. L'équation à résoudre sera de marier ces activités sans que l'une péjore l'autre.

L'embellie conjoncturelle de 2018 ne s'est malheureusement, pas traduite dans les comptes de l'État en raison de difficultés rencontrées par certains acteurs économiques. Cela s'est traduit par une stagnation des recettes des personnes morales.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'101'676'773	1'122'289'000	1'108'871'185	-13'417'815	-1.2%	+7'194'412	+0.7%
40 Revenus fiscaux	1'015'802'420	1'041'313'000	1'020'200'454	-21'112'546	-2.0%	+4'398'034	+0.4%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'948'701	2'956'000	3'151'402	+195'402	+6.6%	+202'700	+6.9%
43 Revenus divers	6'382	20'000	169'063	+149'063	+745.3%	+162'681	+2'549.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	82'918'877	78'000'000	85'350'267	+7'350'267	+9.4%	+2'431'390	+2.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	393	0	0	0	--	-393	-100.0%
Charges d'exploitation	31'624'107	35'463'194	31'532'496	-3'930'698	-11.1%	-91'611	-0.3%
30 Charges de personnel	14'624'581	15'701'694	14'710'074	-991'620	-6.3%	+85'493	+0.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	16'645'689	19'561'500	16'633'438	-2'928'062	-15.0%	-12'251	-0.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	194'912	0	0	0	--	-194'912	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	156'925	200'000	188'984	-11'016	-5.5%	+32'059	+20.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'000	0	0	0	--	-2'000	-100.0%
Résultat d'exploitation	1'070'052'666	1'086'825'806	1'077'338'689	-9'487'117	-0.9%	+7'286'023	+0.7%
44 Revenus financiers	6'539'764	7'200'000	7'908'013	+708'013	+9.8%	+1'368'248	+20.9%
34 Charges financières	587'737	250'000	176'580	-73'420	-29.4%	-411'156	-70.0%
Résultat de financement	5'952'028	6'950'000	7'731'433	+781'433	+11.2%	+1'779'405	+29.9%
Résultat opérationnel	1'076'004'694	1'093'775'806	1'085'070'121	-8'705'684	-0.8%	+9'065'427	+0.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	1'076'004'694	1'093'775'806	1'085'070'121	-8'705'684	-0.8%	+9'065'427	+0.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	133.00	140.00	136.00	-4.00	-2.9%	+3.00	+2.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	121.50	126.10	123.00	-3.10	-2.5%	+1.50	+1.2%

Commentaires

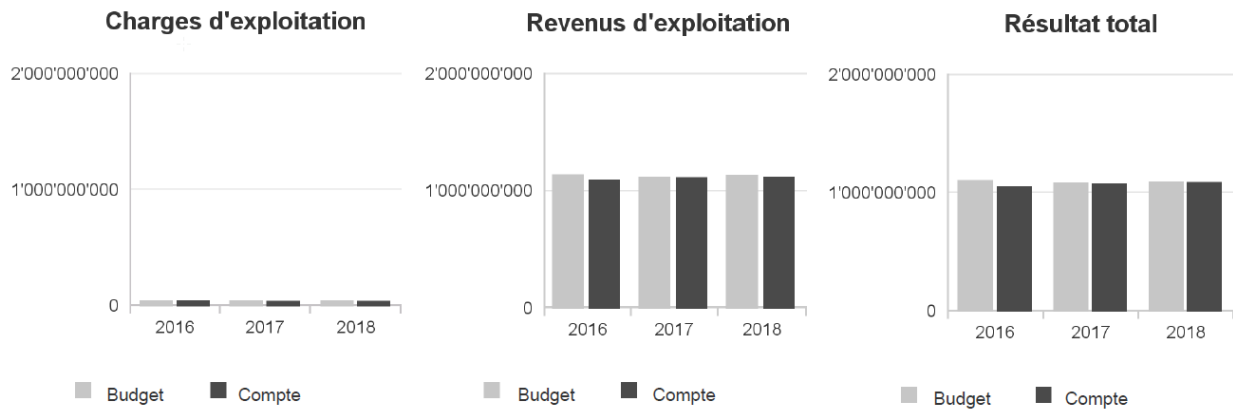
Les comptes enregistrent les acomptes facturés durant l'année 2018 et les bordereaux soldes des années antérieures, qui correspondent à la différence entre le résultat de la taxation des années antérieures et les acomptes facturés des années concernées. Seule la statistique fiscale publiée au début du deuxième semestre 2019 est basée sur le résultat de la taxation.

La baisse des recettes fiscales est engendrée par quelques acteurs économiques qui ont vu leur bénéfice se réduire de manière importante suite à des événements imprévisibles. Au niveau des impôts des personnes physiques, les recettes sont en augmentation. D'ailleurs, une grande partie des revenus traduit une reprise de la conjoncture. Nous rappelons que les comptes 2018 n'enregistrent plus les bénéfices de l'amnistie. En ce qui concerne l'activité immobilière, elle demeure ralentie au niveau des transactions, ce qui a occasionné une légère baisse de recettes.

Au niveau des charges de personnel, le service continue dans sa politique de planification des effectifs et mène systématiquement une réflexion en cas de départ sur le remplacement ou non de la fonction. Cette gestion rigoureuse permet quelques notables économies. L'année 2018 a été marquée par un certain nombre de départs de personnes qui ont choisi de prendre une retraite anticipée suite aux modifications apportées à la caisse de pension.

Au niveau du groupe de nature comptable 31, les pertes fiscales se sont révélées moins importantes que prévues, de près de CHF -3 millions.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Communication / Accueil (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	130'000	125'524	-4'476	-3.4%
Coûts nets	-130'000	-125'524	+4'476	+3.4%

La facturation de ces différents émoluments est conforme au budget.

Formation externe (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Gestion du dossier fiscal (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'627'500	1'632'042	+4'542	+0.3%
Produits	2'846'000	3'188'328	+342'328	+12.0%
Coûts nets	-1'218'500	-1'556'286	-337'786	-27.7%

Les coûts engendrés par la gestion du dossier fiscal respectent le budget.

Les produits tiennent compte des mesures prises dans le cadre du budget 2018 par le parlement. En effet, certains émoluments ont été augmentés dans le cadre des travaux parlementaires et non indiqués dans le budget approuvé.

Prestations diverses (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Prestations politique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Supports du service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	107	+107	--
Produits	0	199	+199	--
Coûts nets	0	-91	-91	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Impôt fédéral direct	-78'000'000	-85'350'267	-7'350'267	-9.4%
Projets intercantonaux	200'000	188'984	-11'016	-5.5%
Total charges nettes	-77'800'000	-85'161'283	-7'361'283	-9.5%

La recette de l'impôt fédéral direct a été influencée par des revenus importants engendrés par des sociétés.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-6'325	-6'325	--
ID, à la source	-33'000'000	-34'793'187	-1'793'187	-5.4%
ID, pers. morales	-188'813'000	-170'265'534	+18'547'466	+9.8%
ID, pers. physiques	-717'600'000	-722'410'576	-4'810'576	-0.7%
ID, trav. frontaliers	-11'400'000	-10'670'526	+729'474	+6.4%
Impôt foncier	-10'800'000	-11'818'324	-1'018'324	-9.4%
Impôts irrécouvrables	17'840'000	14'568'417	-3'271'583	-18.3%
Impôts successions	-18'000'000	-18'029'818	-29'818	-0.2%
Imp. s/gains immob.	-31'700'000	-25'812'165	+5'887'835	+18.6%
Intérêts payés par contrib.	-7'200'000	-8'044'292	-844'292	-11.7%
Intérêts versés aux contrib.	250'000	176'580	-73'420	-29.4%
Lods	-30'000'000	-26'264'134	+3'735'866	+12.5%
Total charges nettes	-1'030'423'000	-1'013'369'883	+17'053'117	+1.7%

La baisse des recettes des personnes morales a été influencée par certains acteurs économiques qui ont rencontré quelques difficultés.

Pour l'impôt des personnes physiques, les revenus ont progressé. Il est à remarquer que les recettes liées à l'amnistie sont inférieures de moitié à celles de l'année passée (CHF -10 millions).

Le milieu immobilier a vu son activité ralentir, ce qui se traduit par des recettes inférieures pour l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (lods).

2.8.6. Service de la santé publique (SCSP)

Missions principales

Les objectifs stratégiques du service de la santé publique (SCSP) :

- Développer le SCSP dans sa fonction de pilotage du système de santé.
- Développer la promotion de la santé et la prévention des maladies.
- Poursuivre la mise en oeuvre la planification médico-sociale initiée en 2013.
- Réaliser une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition d'une plateforme d'un dossier électronique du patient.
- Élaborer le Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la mise en œuvre de l'initiative H+H portant sur l'organisation hospitalière et accompagner les travaux parlementaires y relatifs.
- Poursuivre les travaux d'amélioration de la gouvernance dans le domaine préhospitalier.
- Améliorer la couverture cantonale en matière de médecine de premier recours (soutien aux cabinets de groupe, formation de la relève, réseaux de soins).
- Révision du statut de NOMAD en réponse à la motion 16.117.
- Centralisation des activités résidentielle du CNP sur le site de Préfargier.
- Renforcement de la qualité des soins et de la coordination entre les acteurs.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution du domaine de la santé ainsi que de la législation fédérale demandent une adaptation permanente au SCSP afin de répondre aux diverses sollicitations. Le déploiement progressif de règles fédérales, notamment en termes de régulation, de concurrence et de financement – qui, soit dit en passant, dépassent de plus en plus la sphère des compétences fédérales en matière de santé telles que définies par les articles 117 à 120 de la Constitution fédérale – ainsi que le développement des techniques médicales et le vieillissement de la population ont un impact important sur le développement du système de la santé. Ce dernier est notamment observable au niveau de son organisation, son financement, sa judiciarisation ainsi que du développement des coûts et des volumes des prestations, des risques en matière de qualité et il contribue à un affaiblissement de la continuité et de la coordination des soins (notamment en raison de la spécialisation des actes médicaux).

L'année 2018 a vu le SCSP porter ou être impliqué étroitement dans des projets très importants pour l'avenir du système de santé neuchâtelois concernant l'ensemble de ses secteurs d'activités. Nous pouvons relever en particulier :

- dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, la finalisation et le début de la mise en œuvre d'un plan d'action cantonal pour les personnes de plus de 65 ans (PAC 65+), ainsi que le lancement d'un programme de dépistage du cancer du côlon en collaboration avec le Canton du Jura ;
- dans le domaine hospitalier, la réorganisation hospitalière cantonale qui a fait l'objet d'un très important travail parlementaire que le service a alimenté et soutenu ;
- l'accompagnement du CNP dans sa réorganisation et dans la mise en œuvre des orientations de son plan stratégique ;
- dans le domaine médico-social, la poursuite de la mise en œuvre de la PMS pour les personnes âgées, notamment l'établissement d'une nouvelle liste LAMal des EMS tendant à répondre aux objectifs de réduction et de spécialisation des lits en EMS et l'évaluation de l'ensemble du parc immobilier et mobilier des EMS du canton avec la fixation, sur cette base, de prestations loyer pour chaque EMS reconnu d'utilité publique ;
- l'activité du SCSP comprend aussi l'exercice de tâches régaliennes, notamment le contrôle et de la surveillance des institutions et des professionnels de la santé, de même que la prévention, la surveillance et la lutte contre certaines maladies transmissibles, qui prennent une place toujours plus importante, dans un contexte de mobilité croissante des populations et professionnels de la santé.

Activités et réalisations

Direction

- développement d'un cockpit de données sanitaires pour permettre le pilotage du système cantonal de santé ;
- réalisation d'une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition d'un dossier électronique du patient (DEP) ;
- élaboration des bases d'une stratégie cybersanté cantonale ;
- traitement de 11 demandes d'autorisation de mise en service/renouvellement d'équipements lourds médico-techniques en matière d'imagerie médicale ;
- présidence des comités de direction de deux associations intercantionales sur le plan BEJUNE ;
- lancement d'un programme commun aux Cantons de Neuchâtel et du Jura de dépistage organisé du cancer du côlon, par le biais de l'ADC BEJUNE sur mandat de ces deux cantons ;
- rédaction d'un projet de rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui de deux projets de loi portant modification à la loi de santé concernant l'adaptation à la loi fédérale sur les épidémies et les professions du domaine de la santé.

Médecin cantonal

- surveillance des maladies transmissibles et informations sur la vaccination contre la grippe saisonnière ;
- surveillance des institutions de soins et professionnels de la santé, gestion du contentieux ainsi que traitement de plaintes concernant le respect du droit des patients, en augmentation y compris dans les institutions psychiatriques ;
- traitement des demandes d'hospitalisations hors canton ;
- représentation du canton et présidence du comité de direction du Registre neuchâtelois et jurassien des tumeurs (RNJT), et adaptation de la réglementation cantonale en matière d'enregistrement des tumeurs à la nouvelle loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO).

Pharmacien cantonal

- rédaction d'un rapport sur les médicaments fabriqués dans les pharmacies neuchâteloises au terme d'une enquête réalisée en 2014-2015 ;
- réalisation de 34 inspections en lien avec le marché des produits thérapeutiques (médicaments, dispositifs médicaux, produits sanguins) dans des pharmacies publiques, des institutions de santé (hôpital, EMS, centre de traitement des addictions, centre de soins à domicile) et d'une droguerie ;
- délivrance de 61 autorisations d'exploitation de pharmacies publiques ou d'institutions de santé ;

Promotion de la santé et prévention des maladies non-transmissibles

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie cantonale de promotion de la santé 2016-2026, dont notamment :

- mise en œuvre du Plan d'action cantonal pour les personnes de plus de 65 ans (PAC 65+) ;
- lancement, sur l'initiative de Promotion Santé Suisse, d'une campagne d'information sur la santé mentale en collaboration avec les autres cantons latins ;
- mise en place par le service, en collaboration avec plusieurs partenaires, d'un programme d'activités gratuites durant le mois de septembre. Cette campagne de communication s'inscrit parmi les nombreuses mesures du programme Alimentation et Activité physique (PAC A&A) ;
- élaboration d'un programme de coordination en matière de santé sexuelle ;
- mise en place d'une collaboration forte entre le SCSP et l'Association des communes neuchâteloise (ACN).

Prestataires ambulatoires

Traitement des demandes d'autorisation de pratiquer aux professionnels de la santé, ayant conduit aux décisions suivantes :

- délivrance d'autorisations à 67 médecins, 14 médecins-dentistes, 8 pharmaciens, 12 psychologues-psychothérapeutes, 10 infirmiers, 8 opticiens, 5 logopédistes-orthophonistes, 4 physiothérapeutes, 3 sages-femmes, 3 diététiciens, 2 pédicures-podologues ;
- gestion du contentieux.

Préhospitalier

- bilan du dispositif de réponse à l'urgence avec la FUS et les partenaires concernés ;
- élaboration d'un projet de révision du règlement sur les soins préhospitaliers et le transport de patients ;
- mise à jour des autorisations d'exploiter un service d'ambulances (4) et un SMUR (1) ;
- mise à niveau des données produites par la fiche d'intervention préhospitalière électronique (e-fip) dans le but d'obtenir des indicateurs de « santé publique » exploitables pour le pilotage du domaine des urgences préhospitalières ;
- poursuite du déploiement du concept « Poste Médical Avancé – Véhicule de soutien sanitaire » en collaboration avec le service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises ;
- établissement d'une feuille de route pour la mise sur pied d'un plan de secours sanitaire urgent

Hôpitaux et institutions psychiatriques

- élaboration d'un projet de loi (LHOPU, 18.009) et de projets de décrets avec un rapport d'accompagnement et participation aux travaux parlementaires visant à apporter une réponse à l'initiative H+H ;
- élaboration et mise en œuvre d'une réglementation cantonale « ambulatoire avant stationnaire » visant à privilégier les traitements ambulatoires plutôt que stationnaires à l'hôpital ;
- élaboration et mise en œuvre d'une réglementation cantonale fixant des limitations de quantités de cas d'hospitalisation dans un hôpital répertorié hors canton ;
- évaluation des contrats de prestations 2017 des hôpitaux intra- et extracantonaux ;
- traitement de demandes spécifiques (augmentation de cas, adoption de conventions tarifaires, demande d'autorisation d'exploiter).

Maintien à domicile et hébergement

- établissement d'une nouvelle liste LAMal des EMS, selon les objectifs de la PMS pour les personnes âgées (PMS) ;
- finalisation de l'évaluation du parc immobilier et mobilier des EMS ; fixation de la prestation loyer des EMS ;
- élaboration de dispositions réglementaires liées à la problématique de la prise en charge du matériel LIMA dans les EMS ;
- élaboration du rapport 18.021 en réponse à la motion 16.117 sur la conformité de la loi sur NOMAD (LNOMAD) de 2006 avec le droit fédéral ;
- Développement des missions de la PMS, notamment du court séjour, de l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS), du bénévolat et du soutien aux proches aidants.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'675'291	1'729'000	3'236'330	+1'507'330	+87.2%	+1'561'039	+93.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	201'676	530'000	2'076'594	+1'546'594	+291.8%	+1'874'918	+929.7%
43 Revenus divers	411'717	1'000	112'263	+111'263	+11'126.3%	-299'454	-72.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	811'898	923'000	797'473	-125'528	-13.6%	-14'425	-1.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	250'000	275'000	250'000	-25'000	-9.1%	0	0.0%
Charges d'exploitation	369'385'864	359'317'471	369'645'317	+10'327'846	+2.9%	+259'453	+0.1%
30 Charges de personnel	3'631'208	4'145'031	3'796'403	-348'628	-8.4%	+165'196	+4.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	6'739'301	1'331'550	978'264	-353'286	-26.5%	-5'761'037	-85.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	225'225	762'300	101'128	-661'172	-86.7%	-124'097	-55.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	358'778'800	353'043'590	364'767'421	+11'723'831	+3.3%	+5'988'622	+1.7%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	11'331	35'000	2'100	-32'900	-94.0%	-9'231	-81.5%
Résultat d'exploitation	-367'710'573	-357'588'471	-366'408'988	-8'820'516	-2.5%	+1'301'586	+0.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-367'710'573	-357'588'471	-366'408'988	-8'820'516	-2.5%	+1'301'586	+0.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-367'710'573	-357'588'471	-366'408'988	-8'820'516	-2.5%	+1'301'586	+0.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	31.00	34.00	33.00	-1.00	-2.9%	+2.00	+6.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	24.30	27.40	26.50	-0.90	-3.3%	+2.20	+9.1%

Commentaires

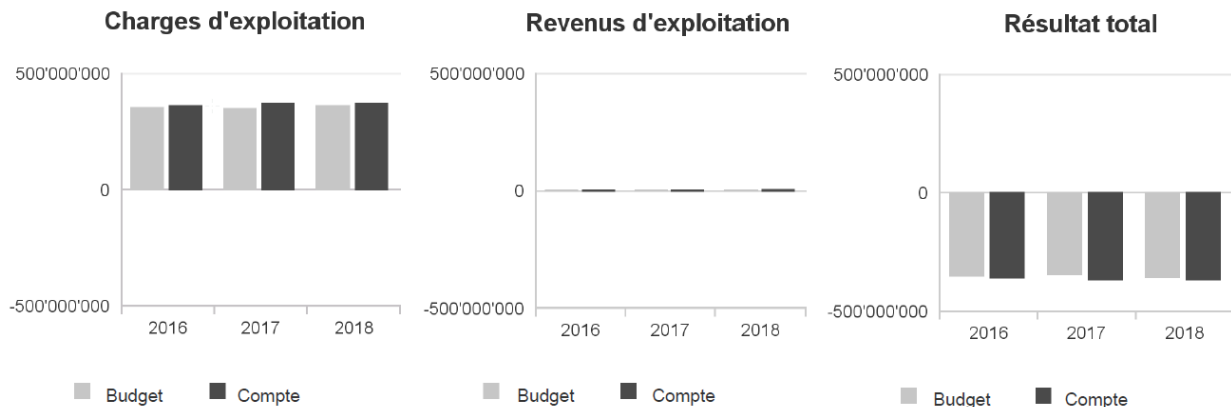
Les revenus d'exploitation sont plus importants qu'au budget en raison du remboursement de subventions payées en trop lors des exercices précédents (Groupe 42, CHF +1,5 million) et du financement des salaires du dossier électronique du patient par le crédit d'investissement, non budgété. Les taxes perçues concernent les domaines des autorisations de pratiquer et d'exploiter ainsi que l'approbation de conventions tarifaires. Les revenus de transfert sont inférieurs au budget en raison du décalage du lancement du plan d'action cantonal en faveur des personnes âgées (PAC65+).

En raison de départs et des délais de carence, les charges en personnel sont restées inférieures au budget (CHF -348'626). Le retardement du lancement du PAC65+ et l'absence de budget au début de l'année 2018 ont ralenti les activités dans le domaine de la prévention et promotion de la santé (Groupe 31, CHF -353'286).

Les charges de transfert sont supérieures au budget de plus de 11 millions de francs. Les travaux menés par l'État en tant que planificateur ont permis de limiter les dépenses dans le domaine hospitalier (CHF - 2 millions) et du maintien à domicile (CHF -1 million). Dans le domaine des EMS, une augmentation (CHF +3,3 millions) est due à la lourdeur des cas et une augmentation des résidents neuchâtelois hors canton. Une diminution des PIG au CNP (CHF -200'000) est liée à l'absence de budget en début d'année. La constitution importante de provision (CHF +11,6 millions) explique le dépassement budgétaire des charges de transfert.

À la fin de l'année 2018, un poste de travail à 90% était vacant dans le domaine des hôpitaux. Ce poste a été repourvu dès le 1^{er} janvier 2019.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				1'000'000	0	1'000'000	210'925	0	210'925
Constitution et certification e-health	26.09.2017	3'000'000	44'559	1'000'000	0	1'000'000	195'248	0	195'248
Organisation spatiale HNE : phase 2	13.04.2016	680'000	588'061	0	0	0	15'677	0	15'677

Commentaires

Le projet lié crédit d'engagement "Constitution et certification e-health", voté par le Grand Conseil en septembre 2017, devant permettre de couvrir les frais d'investissements de la plateforme du dossier électronique du patient (DEP) a débuté au début de l'année 2018. Le projet durant 3 ans, le crédit a été budgété à un million par année. Durant l'année 2018, année de lancement du projet, une seule collaboratrice a travaillé sur les travaux préparatoires. Les dépenses augmenteront graduellement avec l'avancée du projet et notamment avec l'engagement de personnel en 2019

Le crédit "Organisation spatiale HNE: phase 2" a permis d'appuyer le service pour le rapport 18.009 du Conseil d'État sur les hôpitaux publics, notamment sur les aspects juridiques et comptables d'une scission de l'hôpital neuchâtelois et de la création de sociétés anonymes.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Programmes de santé publique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 (CHF)	
			CHF	%
Coûts	817'000	299'569	-517'431	-63.3%
Produits	924'000	529'661	-394'339	-42.7%
Coûts nets	-107'000	-230'092	-123'092	-115.0%

Lors de l'élaboration du budget 2018, les groupes de prestations n'avaient pas été définis. L'entier des coûts et produits a été imputé au groupe Programmes de santé publique. Ce groupe concerne le développement de la stratégie cantonale pour la promotion de la santé et la prévention des maladies. Ces prestations sont co-financées par la Confédération.

Autorisation, renouvellement et refus (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 (CHF)	
			CHF	%
Coûts	0	28	+28	--
Produits	0	160'075	+160'075	--
Coûts nets	0	-160'047	-160'047	--

Le service a la charge de délivrer des autorisations de pratiquer pour les professionnels de santé ou d'exploiter pour les institutions ainsi que de les renouveler ou de les refuser. Ces prestations sont facturées.

Surveillance (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 (CHF)	
			CHF	%
Coûts	0	68'039	+68'039	--
Produits	0	333'226	+333'226	--
Coûts nets	0	-265'188	-265'188	--

Dans le domaine de la surveillance, les coûts du service proviennent de l'organisation de formations pour la prévention et le contrôle des infections, ainsi que de l'inspection des cabinets dentaires par délégation. Les revenus correspondent au remboursement de la part cantonale aux hospitalisations qui a été payée par erreur.

Service de la santé publique (SCSP)

Planification (LAMal) (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	2'000	+2'000	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	2'000	+2'000	--

Sans répartition analytique, seul l'achat d'un logiciel dans le domaine hospitalier a impacté cette prestation.

Contrat et financement (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	43'063	+43'063	--
Produits	0	2'000	+2'000	--
Coûts nets	0	41'063	+41'063	--

Dans le cadre du suivi des contrats et le financement des institutions de santé, le service a mandaté des études dans le domaine médico-social avec le groupement des services de santé publique romands.

Tarification (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	8'000	+8'000	--
Coûts nets	0	-8'000	-8'000	--

Le service est chargé de vérifier l'équité, l'économicité et la conformité à la loi des conventions tarifaires entre les assureurs-maladie et les prestataires de soins. Ces prestations sont facturées aux partenaires.

Pilotage Système Santé (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	345'291	+345'291	--
Produits	0	113'113	+113'113	--
Coûts nets	0	232'178	+232'178	--

Le SCSP pilote de nombreux projets dans le domaine sanitaire, notamment dans la mise en œuvre de la planification médico-sociale et du dossier électronique du patient. Il s'appuie notamment sur des commissions techniques et mandate des spécialistes des domaines concernés.

Soutien politique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	9'442	+9'442	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	9'442	+9'442	--

Sans répartition analytique, seul une étude dans le domaine des soins à domicile a impacté cette prestation.

Administration / Support au service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	321	+321	--
Produits	0	4	+4	--
Coûts nets	0	317	+317	--

Seuls quelques coûts ont impacté directement cette prestation en 2018.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
EMS - autres subventions	1'200'000	1'133'212	-66'788	-5.6%
EMS - part aux soins	40'022'000	43'282'551	+3'260'551	+8.1%
EMS - subventions à l'activité	19'723'000	17'735'623	-1'987'377	-10.1%
Formation santé	270'000	130'676	-139'324	-51.6%
Maintien à domicile - part aux soins	4'878'000	6'564'055	+1'686'055	+34.6%
Maintien à domicile - subventions	35'668'300	33'244'776	-2'423'524	-6.8%
Prestation hosp.	163'160'000	167'164'294	+4'004'294	+2.5%
Prest. intérêt gén. - CNP	20'471'000	26'000'000	+5'529'000	+27.0%
Prest. intérêt gén. - HNE	62'136'000	62'222'293	+86'293	+0.1%
Prest. intérêt gén. - Hors canton	33'000	41'030	+8'030	+24.3%
Prévention et promotion santé	2'097'290	2'062'273	-35'017	-1.7%
Soins palliatifs	466'000	432'998	-33'002	-7.1%
Urgences	2'114'000	2'072'430	-41'570	-2.0%
Total charges nettes	352'238'590	362'086'211	+9'847'621	+2.8%

Dans le domaine des EMS, la lourdeur des cas augmente (CHF +4,4 million) tout comme les cas hors-canton (CHF +0,7 million), de plus, des provisions ont été constituées (CHF +10,15 millions) et dissoutes (CHF -12,1 millions). Ceci alourdit les comptes malgré la diminution des lits et un développement de la PMS moins rapide que prévu (CHF -1,9 millions). L'absence de budget au début de l'année 2018 a limité la formation des médecins en cabinet privé. Les prestataires privés de soins à domicile ont augmenté leur part de marché (CHF +1,7 millions), NOMAD étant limité par son enveloppe budgétaire. De plus certaines prestations de la PMS n'ont pas été complètement mises en œuvre (CHF -2,4 millions). Les prestations hospitalières ont respecté le budget prévu (CHF -3,5 millions), mais des provisions ont été constituées pour CHF 7,5 millions. Les enveloppes PIG ont globalement été respectées, une provision a dû être créée sous les PIG CNP pour CHF 5,7 millions. Suite à l'absence de budget au début de l'année 2018, des efforts ont été demandés aux partenaires, notamment dans le domaine de la prévention et promotion de la santé, des soins palliatifs et des urgences (CHF -110'000).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-395	-395	--
Total charges nettes	0	-395	-395	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables.

2.8.7. Service des bâtiments (SBAT)

Missions principales

Le service des bâtiments de l'État (SBAT) est chargé d'assurer la gestion globale du patrimoine immobilier de l'État. Il assure l'entretien des bâtiments, la maintenance des installations techniques et le service de conciergerie. Il procède à l'acquisition et aux réparations du mobilier de bureau. Il garantit la gestion financière et administrative des baux à loyer (pour les objets propriété de l'État et les objets loués à des tiers).

Au niveau des projets immobiliers, le service est responsable du pilotage et de l'appui logistique. Cela concerne les rénovations, transformations ou constructions de bâtiments.

Le SBAT est le référent de l'État en matière de gestion et constructions immobilières. Il conseille le gouvernement dans ses décisions et répond aux besoins des services. Il est également responsable de la gestion du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

Le service, par l'office du logement, est chargé de la mise en oeuvre des lois fédérales et cantonales en lien avec la politique du logement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont les suivants :

- contrainte financière limitant le niveau d'investissement et l'entretien ;
- organisation toujours plus intégrée et plus transversale pour l'ensemble de l'État ;
- administration dispersée sur de nombreux sites et qui mérite d'être rationalisée ;
- mouvements importants de services au sein de l'ACN impliquant une évolution du portefeuille immobilier ;
- administration en forte mutation notamment dans son organisation et ses outils informatiques ;
- période de transition due à la réforme de l'État (SIGE, GestionNE, SCI) ;
- implémentation du nouveau processus d'achat dans le cadre de SIGE nécessitant une refonte complète du processus de validation des engagements ;
- prise en compte grandissante des préoccupations environnementales (énergie, amiante, sismique, etc) dans les réalisations immobilières ;
- impacts des politiques de santé (PMS) et de la modification de la LAT

Les objectifs du service peuvent être divisés en deux catégories, à savoir :

Objectifs à court et moyen terme, liés au compte de résultats :

- améliorer l'entretien courant des bâtiments en intégrant l'entretien lourd ;
- revoir les contrats avec les fournisseurs d'énergie et d'eau ;
- poursuivre la politique d'aide au logement (aide à la pierre) ;

Objectifs stratégiques à long terme, liés aux investissements :

- concrétiser les travaux d'optimisation et de regroupement de l'administration cantonale : rapport du Conseil d'État planifié pour un passage au Grand Conseil courant 2019 ;
- lancer un programme d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État : rapport du Conseil d'État planifié pour un passage au Grand Conseil courant 2019.

Activités et réalisation

Suite à l'adoption par le Conseil d'État, en 2013, du rapport sur le projet de réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État, le service est en passe de terminer sa réorganisation interne. Les ressources et les processus mis en place permettent désormais de répondre aux attentes de l'État en la matière.

Le domaine Stratégie et Projets a assuré le suivi de grands projets immobiliers comme ceux des prisons neuchâteloises (EPPB), du CPLN, du SIEN et du Datacenter de La Chaux-de-Fonds. Les travaux du projet d'extension de l'École Pierre-Coullery dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital de La Chaux-de-Fonds ont démarré en novembre. De nombreux autres projets ont été initiés en 2018 comme les reconstructions du centre forestier et du centre de collecte des déchets carnés de Montmollin, le regroupement du Lycée Jean-Piaget, le centre d'entretien des routes des Montagnes. Les études concernant le logement des autorités judiciaires ont été poursuivies, permettant notamment le regroupement du Ministère public sur un seul site. La recherche de sites pour le futur centre des archives cantonales a également été menée. Du côté universitaire, les premières étapes en vue de l'inscription d'un projet auprès de la Confédération ont été initiées en toute fin d'année. Les projets de la Commission du logement de l'administration (CLA) ont également bénéficié de l'appui du domaine, notamment pour le projet d'optimisation et regroupement du logement de l'administration, objet d'un rapport à venir en 2019. A la fin de l'année 2018, conformément aux principes de réorganisation du service contenus dans SBAT+, le domaine a été scindé en deux entités distinctes: le domaine Stratégie d'une part, pour initier les projets, mener les études exploratoires ou de faisabilité et participer aux opérations CLA et, d'autre part, le domaine Projets pour le suivi des projets en phase de développement et de réalisation.

L'entretien du patrimoine a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Le SBAT a pris note du signal donné par le Conseil d'État dans sa volonté d'augmenter l'enveloppe pour l'entretien des bâtiments. L'objectif est d'atteindre un montant annuel équivalent à 1% de la valeur actuelle du patrimoine (valeur ECAP), soit près de CHF 14 millions. En raisons de la pression financière sur les finances publiques, le gouvernement a décidé de limiter les charges relatives à l'entretien des bâtiments à hauteur de CHF 7 millions jusqu'en 2020. Hormis l'entretien courant, le domaine a mené à bien des projets d'entretien lourd portés au compte des investissements, notamment le raccordement du bâtiment de l'École technique du Locle (CIFOM-ET) au chauffage à distance communal. Afin de répondre de manière globale et coordonnée à la problématique de l'obsolescence du patrimoine immobilier, notamment du point de vue énergétique, un rapport du Conseil d'État sur l'assainissement du patrimoine immobilier sera remis au Grand Conseil durant l'année 2019.

Diverses opérations immobilières ont eu lieu en 2018, notamment l'achat des quatre dernières unités d'étage en PPE de Jardinière 157, à La Chaux-de-Fonds, et l'acquisition à Prévoyance.ne de l'unité d'étage en PPE du bâtiment de Tivoli 22 à Neuchâtel. Le domaine a aussi travaillé au projet de reprise par l'État des bâtiments hospitaliers de Couvet, La Béroche et La Chaux-de-Fonds (Hôpital 1898). La CLA a traité une dizaine de demandes de logement de l'administration. En parallèle, le domaine immobilier a coordonné les travaux menant à l'élaboration d'un rapport conséquent du Conseil d'État sur le regroupement et l'optimisation du logement de l'administration qui sera soumis au Grand Conseil courant 2019.

L'analyse des bâtiments déclarés gros consommateurs d'énergie s'est poursuivie pour aboutir en 2019 sur la conclusion de programmes de réduction de la consommation. Suite au départ à la retraite de l'intendant du château de Boudry le domaine Exploitation prend désormais en charge uniquement la conciergerie de ces lieux. En outre, l'exploitation du bâtiment rénové de la Rue de la Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds a débuté.

Afin de poursuivre la politique du logement, le Grand Conseil, lors de sa session de novembre, a adopté à l'unanimité le rapport du Conseil d'État sur la modification de la loi sur l'aide au logement (LAL2) ainsi qu'un projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre de CHF 18 millions sur 8 ans dès 2019. Par rapport aux outils en place à l'heure actuelle, ce rapport comporte une nouveauté majeure permettant de promouvoir la construction et la rénovation de logements à loyer abordable, construits par des privés et potentiellement reconnus d'utilité publique à certaines conditions. Cet élargissement permettra de tendre vers les objectifs ambitieux de la PMS concernant la construction/rénovation d'appartements avec encadrement pour faire face au vieillissement de la population.

A l'interne, dès 2018, les normes comptables MCH2 imposent une comptabilité analytique, aussi les collaborateurs du SBAT ont été formés au nouvel outil d'imputation des heures CATS permettant, tout comme pour la comptabilité, une imputation analytique par prestation. Le deuxième volet du projet SIGE permettant d'améliorer et de simplifier le processus achat a fait l'objet de premières séances de travail afin de développer et d'implanter en 2019 un flux optimal.

Résultat financier

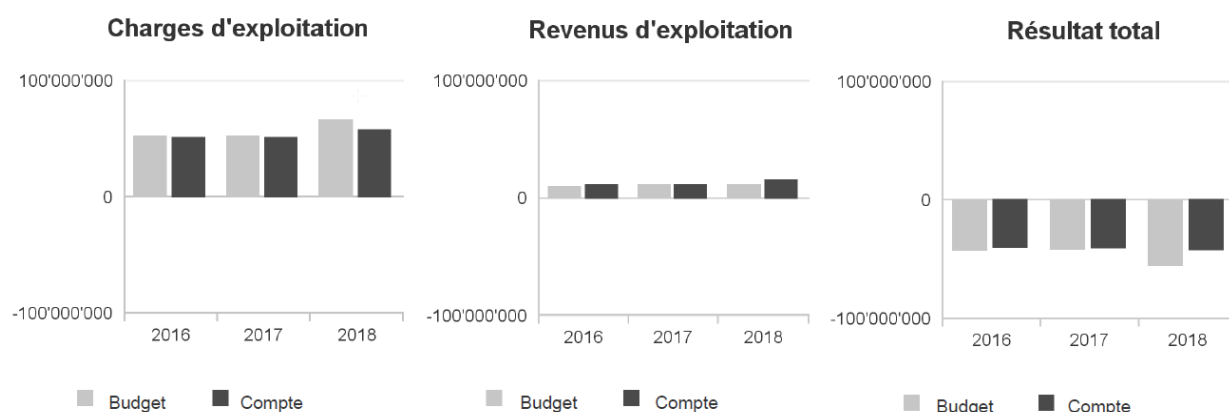
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	10'712'831	10'791'099	15'124'278	+4'333'179	+40.2%	+4'411'447	+41.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	179'806	556'000	943'353	+387'353	+69.7%	+763'546	+424.6%
43 Revenus divers	227'564	323'300	378'296	+54'996	+17.0%	+150'732	+66.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	662'981	193'500	168'552	-24'948	-12.9%	-494'428	-74.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	9'642'480	9'718'299	13'634'077	+3'915'778	+40.3%	+3'991'598	+41.4%
Charges d'exploitation	50'909'346	65'723'046	57'160'352	-8'562'694	-13.0%	+6'251'006	+12.3%
30 Charges de personnel	7'006'878	7'407'832	6'919'969	-487'863	-6.6%	-86'909	-1.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	30'528'590	32'388'200	28'453'655	-3'934'545	-12.1%	-2'074'935	-6.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'752'627	23'445'864	19'216'062	-4'229'802	-18.0%	+8'463'435	+78.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'600'207	1'349'000	1'778'992	+429'992	+31.9%	+178'785	+11.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'021'044	1'132'150	791'674	-340'476	-30.1%	-229'370	-22.5%
Résultat d'exploitation	-40'196'516	-54'931'947	-42'036'074	+12'895'873	+23.5%	-1'839'559	-4.6%
44 Revenus financiers	18'935'659	18'698'800	17'836'878	-861'922	-4.6%	-1'098'781	-5.8%
34 Charges financières	53'389	0	0	0	--	-53'389	-100.0%
Résultat de financement	18'882'270	18'698'800	17'836'878	-861'922	-4.6%	-1'045'392	-5.5%
Résultat opérationnel	-21'314'246	-36'233'147	-24'199'196	+12'033'951	+33.2%	-2'884'950	-13.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-21'314'246	-36'233'147	-24'199'196	+12'033'951	+33.2%	-2'884'950	-13.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	81.00	87.00	88.00	+1.00	+1.1%	+7.00	+8.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	63.97	66.17	65.87	-0.30	-0.5%	+1.90	+3.0%

Commentaires

L'augmentation des taxes provient principalement d'une écriture relative d'un montant de CHF 279'855 à un compte 44 (revenus financiers) passée dans un compte 42 (taxes) suite à un problème de paramétrage, résolu pour 2019. L'écart du groupe 49 - imputations internes provient de facturations internes des amortissements aux services de l'État. Les amortissements devaient être intégrés à la facturation forfaitaire des loyers, celle-ci ayant été repoussée à 2019, le SBAT a dû les facturer au travers des prestations internes. Les charges de personnel sont moins élevées que budgétées, le chef de domaine projet prévu en début d'année a débuté début décembre 2018, une personne a quitté le SBAT en septembre et n'a été remplacée qu'en février 2019. Les charges de transfert (groupe 36) comprennent une participation à la relocalisation du CNP de CHF 0,5 million suite à la volonté de l'État de libérer les locaux utilisés par le CNP afin de les proposer au SEM ; une demande de dépassement de crédit, compensée totalement par le groupe 31, a été établie le 31.08.18. Des mesures d'économies à hauteur de CHF 0.5 million ont été proposées dans le cadre de l'entretien des bâtiments (groupe 31), et CHF 0,5 million pour la relocalisation du CNP. Les coûts d'énergie présentent une diminution de CHF 0,2 million en raison de variations annuelles. Le SBAT a enregistré une diminution de CHF 1,2 million de paiements de loyer provenant de résiliation de baux, d'écarts de charges locatives, de baux prévus au budget 2018 non réalisés et une diminution des charges relatives au CNP pour CHF 0,3 million. Diverses compensations expliquent le solde du groupe 31. Le montant de la revalorisation des immeubles du budget 2018 a été calculé avec une valeur plus importante que pour le réel 2018, expliquant l'écart de CHF 4,2 millions du groupe 33 - amortissement du patrimoine administratif.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				16'739'468	586'300	16'153'168	14'396'652	785'966	13'610'686
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	31.10.2018	160'000	0	0	0	0	40'000	0	40'000
Latenium bâtiment du chant. naval	04.09.2018	95'000	0	0	0	0	91'839	65'000	26'839
Pav. Petite Rochette-assainiss. toiture	09.07.2018	250'000	0	250'000	0	250'000	249'997	0	249'997
Crédit-cadre sécurité	04.07.2018	286'000	0	0	0	0	205'329	0	205'329
Jardinière 157 Acqu. lots 7635/A-7649/P	20.06.2018	300'000	0	0	0	0	60'000	0	60'000
Campus Arc 1 - étanchéité dalles parking	28.05.2018	300'000	0	0	0	0	342'025	0	342'025
Assain. toiture Pavillon Borel - Perreux	09.05.2018	430'000	0	370'000	0	370'000	429'995	11'289	418'706
Microcity - étanchéité dalles parking	23.08.2017	572'000	280'000	250'000	0	250'000	274'037	0	274'037
Cité des Etudiants - sécurité	23.08.2017	700'000	0	700'000	66'300	633'700	699'992	8'500	691'492
Centre Montmollin & gestion forest. 2020	06.06.2017	2'550'000	0	600'000	520'000	80'000	0	0	0
Extension du CIFOM-EPCY	06.07.2016	2'490'000	788	500'000	0	500'000	203'092	0	203'092
Assainissement Lycée Jean-Piaget	05.07.2016	460'000	299'849	150'000	0	150'000	117'349	0	117'349
Unimail-assainissement façades-3e étage	25.05.2016	4'500'000	23'114	1'200'000	0	1'200'000	6'556	0	6'556
Sécurisation de l'outil de prod. info.	23.02.2016	15500000	3'254'245	4'075'068	0	4'075'068	4'765'920	0	4'765'920
SBAT - Chaudières	01.09.2015	1'510'000	681'177	110'000	0	110'000	113'419	0	113'419
CPLN NE / assaini. énergétique	29.04.2014	34'100'000	24'708'354	7'000'000	0	7'000'000	6'491'214	0	6'491'214
Lycée DDR assain. façades étude	25.08.2010	400'000	25'617	374'400	0	374'400	0	0	0
Rénovation des prisons (EPPB et EDPR)	18.03.2008	37'168'670	36'692'860	1'160'000	0	1'160'000	305'888	701'177	-395'289
Crédits d'engagement clôturés				350'000	0	350'000	2'709'626	45'736	2'663'890
Achat du 4ème étage Tivoli 22	21.09.2018	1'650'000	0	0	0	0	1'650'000	0	1'650'000
Val. des prisons (J.-de-Hochberg 3, NE)	09.05.2018	175'000	0	0	0	0	176'600	0	176'600
CIFOM-ET-raccordement au CAD	02.05.2018	350'000	0	350'000	0	350'000	339'342	0	339'342
Sécurisation du Château de Neuchâtel	27.03.2017	522'000	581'999	0	0	0	-64'997	0	-64'997
Réorganisation du Château de Neuchâtel	22.03.2017	693'000	693'000	0	0	0	-1'006	45'557	-46'563
Sécurité feu / détection incendie	11.06.2014	1'700'000	1'672'895	0	0	0	0	179	-179
Microcity	26.05.2010	71'400'000	67'818'182	0	0	0	609'610	0	609'610
CNIP, rénovation locaux Dubied	01.04.2009	2'200'000	2'164'137	0	0	0	76	0	76
Crédits d'engagement non sollicités				2'780'000	56'000	2'724'000	0	0	0
Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol	--	700'000	0	700'000	0	700'000	0	0	0
Centre cantonal archives, crédit d'étude	--	2'000'000	0	500'000	0	500'000	0	0	0
Centre collecteur des cadavres d'animaux	--	1'550'000	0	240'000	0	240'000	0	0	0
EDPR-Assain. Toiture et instal. solaires	--	300'000	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Infirmierie EDPR	--	1'500'000	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Lycée Jean Piaget - assain. Toiture	--	700'000	0	400'000	0	400'000	0	0	0
Regroupement ACN Tivoli Est (16-22)	--	21'900'000	0	200'000	0	200'000	0	0	0
Rénovation bâtiment Creux-Dessous	--	140'000	0	140'000	56'000	84'000	0	0	0

Commentaires

Plusieurs crédits d'engagement ont été reportés de 2018 à 2019 suite au refus du budget par le Grand Conseil à fin 2017 (non sollicités). Courant 2018, des engagements non budgétés ont été demandés pour un montant de CHF 600'000 (crédit sécurité compensé). Le projet d'assainissement des façades Unimail budgété pour CHF 1,2 mios a été repoussé en 2019, tout comme l'assainissement des façades du lycée Denis de Rougement. La sécurisation de l'outil de production informatique (DataCenter) a été plus élevée de CHF 0,7 mio suite à des retards pris sur le chantier courant 2017 ayant dû être effectués en 2018. La valorisation des prisons, non budgétée a été réalisée sur 2018 et totalement compensée. À noter l'achat du 4^e étage du bâtiment sis Rue de Tivoli 22 pour un montant de CHF 1'650'000, et de l'utilisation par le NECO du solde du crédit d'engagement de Microcity pour l'achat d'un terrain de CHF 600'000 sur le site de Microcity.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Administration / Support au service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	4'250	+4'250	--
Coûts nets	0	-4'250	-4'250	--

Produits divers non budgétés non imputables à une prestation spécifique.

Stratégie & projets (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	3'019	+3'019	--
Produits	323'000	152'000	-171'000	-52.9%
Coûts nets	-323'000	-148'981	+174'019	+53.9%

Le domaine stratégie & projets planifie la stratégie générale des constructions de l'État, conduit les réalisations et optimise les solutions pour répondre aux besoins en locaux. Les produits correspondent aux prestations effectuées par les chefs de projets sur les différents projets en cours. L'écart provient d'un produit budgété pour le projet du NHOJ, refusé en votation populaire fin 2017 et d'un excédent de produit budgété sur le projet d'assainissement du CPLN.

Entretien (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	7'640	+7'640	--
Produits	0	6'800	+6'800	--
Coûts nets	0	840	+840	--

Le domaine entretien assure le maintien de la valeur du parc immobilier de l'État en appliquant une stratégie d'entretien et de mesures d'entretien optimisées à court, moyen et long terme. Le budget 2018 pour l'entretien des bâtiments se monte à CHF 7,45 millions, soit environ 0,5% valeur ECAP et figure dans la prestation "Résultat bâtiments". Pas de répartition analytique, les résultats sont imputés dans la prestation "Résultat bâtiment".

Exploitation (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	351'000	146'576	-204'424	-58.2%
Produits	0	301'531	+301'531	--
Coûts nets	351'000	-154'955	-505'955	-144.1%

Le domaine exploitation assure le fonctionnement quotidien des bâtiments et des locaux. Il assure en outre le suivi des contrats d'exploitation d'approvisionnement en énergie et en eau. Les coûts comprennent des dépenses d'achats de machines et équipement, d'achat de produits de nettoyage et de remboursement de frais de conciergerie (PONE). Les produits correspondent à une écriture passée dans le groupe 42 suite à un problème de paramétrage.

Immobilier (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	720'000	662'095	-57'905	-8.0%
Produits	0	12	+12	--
Coûts nets	720'000	662'083	-57'917	-8.0%

Le domaine immobilier gère les contrats immobiliers et la base de données immobilières. En outre il étudie, planifie et gère les projets d'aménagement de locaux pour les besoins de l'administration. Les coûts comprennent les frais de mandat immobilier, l'achat de mobilier et les projets de la commission du logement de l'administration (CLA). En 2018, certains coûts ont été budgétés au niveau de la prestation et imputés au niveau des bâtiments.

Résultat bâtiments (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	31'474'200	46'978'076	+15'503'876	+49.3%
Produits	28'902'099	32'257'781	+3'355'682	+11.6%
Coûts nets	2'572'101	14'720'295	+12'148'194	+472.3%

La rubrique "Résultat bâtiments" comprend les charges d'entretien des bâtiments, l'aménagement de locaux, les coûts d'énergie, et de loyers des bâtiments. Les principaux produits correspondent à l'encaissement des revenus du patrimoine administratif, aux prestations internes. Le budget est regroupé dans un bâtiment générique, toutefois la comptabilisation est réalisée par bâtiment. L'écart sur les coûts provient des amortissements des bâtiments pour CHF 17 millions qui ont été budgétés hors prestations et qui ont été imputés par bâtiments. Le solde provient d'une réduction de dépenses au niveau de l'entretien des bâtiments (relocalisation du CNP, transfert du compte de fonctionnement aux investissements, réduction de l'enveloppe budgétaire). L'écart des produits correspond au groupe 49 "prestations internes".

Service des bâtiments (SBAT)

Office du logement (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	30'000	0	-30'000	-100.0%
Produits	300	94	-206	-68.7%
Coûts nets	29'700	-94	-29'794	-100.3%

L'office du logement assure la mise en œuvre de la politique du logement, applique l'aide à la pierre qui vise à augmenter puis maintenir la part de logements à loyer abordable et applique l'aide à la personne en matière d'aide au logement. Les coûts sont composés d'études et de mandats effectués dans le cadre de la politique du logement (avis de droit en matière de bail pour la PMS, études de faisabilité, etc.). Aucune expertise externe n'a été mandatée en 2018.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Charge transfert CNP	0	475'000	+475'000	--
Sub. féd. diverses	-3'500	0	+3'500	+100.0%
Subventions aide à la personne	810'000	383'238	-426'762	-52.7%
Subventions aide à la pierre	229'000	232'085	+3'085	+1.3%
Subventions études et mandats	120'000	35'169	-84'831	-70.7%
Total charges nettes	1'155'500	1'125'493	-30'007	-2.6%

Les charges transfert CNP correspondent aux coûts de relocalisation du CNP (groupe 36 - subventions) non budgétés, totalement compensés par le compte entretien (groupe 31). Les subventions d'aide à la personne sont difficilement estimables, l'OCNL escomptait une plus grande occupation de logements par des bénéficiaires AVS/AI durant l'année 2018. Parmi les projets étudiés par l'OCNL, peu se sont avérés éligibles pour l'obtention de subventions, expliquant l'écart du compte "études et mandats".

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-40	-40	--
Inscript. aux registres des arch. et ing.	-6'000	-13'100	-7'100	-118.3%
Intérêts sur créances	-65'000	-66'390	-1'390	-2.1%
Total charges nettes	-71'000	-79'530	-8'530	-12.0%

Les intérêts sur créances représentent les intérêts sur prêts octroyés dans le cadre de l'aide à la pierre. Augmentation du nombre d'inscription au registre des architectes et ingénieurs courant 2018.

2.8.8. Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Missions principales

Le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) a la responsabilité de l'informatique de l'État et de partenaires sous convention. Ses tâches principales sont les suivantes :

- Proposer et mettre en œuvre la politique informatique de l'État et des partenaires sous convention ;
- Étudier les besoins de l'administration et proposer les concepts informatiques globaux ;
- Étudier les besoins des partenaires et proposer les concepts informatiques globaux ;
- Soutenir l'ensemble des utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des outils bureautiques ;
- Installer et gérer le parc informatique de l'administration cantonale, des écoles (enfantines, primaires et secondaires 1) et des partenaires ;
- Développer, maintenir et exploiter les applications informatiques ;
- Gérer les réseaux informatiques neuchâtelois ;
- Exploiter les infrastructures du Guichet sécurisé unique des collectivités publiques neuchâteloises ;
- Gérer les bases de données relatives aux personnes et entreprises utiles à l'ensemble de l'administration ;
- Gérer le réseau téléphonique de l'État et, en collaboration avec le service des bâtiments, le câblage des bâtiments ;
- Assurer la protection et la sécurité des données.

Le SIEN collabore, en matière informatique, avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'informatique est au cœur de toutes les prestations publiques neuchâteloises. L'outil informatique est indispensable et stratégique pour le fonctionnement de nos administrations. Les contraintes technologiques, sécuritaires, organisationnelles, financières et politiques sont croissantes pour assurer une gestion efficace des systèmes d'informations proposant une disponibilité approchant les 24h/24h et 7/7j associée à une parfaite intégrité et une confidentialité des données traitées.

Avec l'ouverture des demandes d'accès, la mobilité et la gestion d'objets connectés, les ressources informatiques sont exposées, en plus des risques classiques d'exploitation (incendie, pertes de services de bases, dégâts des eaux), à de nouveaux risques tels que les cyberattaques, le vol de données confidentielles et les vulnérabilités induites par des périphériques sortant de la gestion courante d'un service informatique. Ces risques à forte complexité technologique imposent à l'exploitant de relever un nouveau défi : répondre à des menaces matérielles et immatérielles en croissance dans un milieu en mouvement permanent. Le besoin d'obtenir un bon niveau de confiance dans la gestion des systèmes d'information se fait progressivement sentir en termes d'encadrement législatif et politique.

Pour répondre à ces défis, les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement influençant la bonne marche du service sont les suivants :

- La réunion du SIEN et du CEG, la réaction des collaborateurs et la fidélité des partenaires ;
- La consolidation des infrastructures de production avec la mise en exploitation de la salle machines du haut du canton à La Chaux-de-Fonds ;
- La sécurité informatique, avec l'analyse des risques, la maîtrise des vulnérabilités et la croissance continue des menaces ;
- La formation de spécialistes dans les domaines techniques, de développement et d'intégration ;
- La gestion de l'obsolescence intégrée des systèmes par la mise à niveau et l'évolution planifiée des applicatifs ;
- La réponse aux besoins informatiques urgents et importants exprimés dans l'ensemble des domaines et la nécessité de les anticiper ;
- L'autonomie de gestion et des finances du SIEN consolidé en relation avec la multiplicité des partenaires ;
- L'émergence des questions liées à l'identité numérique pour l'accès aux prestations numériques (Gouvernement et santé) ;
- Les enjeux liés à la réforme des institutions, au dépouillement électronique.

Activités et réalisations

Introduction

Le 21 mars 2018, le Conseil d'État et le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel ont signé une convention fixant les lignes du regroupement de leurs services informatiques. Le but visé est la constitution d'une entité neuchâteloise unique pour l'informatique publique sous l'appellation actuelle « SIEN », avec un objectif temporel au 1er janvier 2019.

L'organigramme de la nouvelle entité prévoit un domaine des services IT « technique » et un domaine « solutions » organisé en deux centres de solutions, le premier répondant aux besoins spécifiques de l'État et de ses partenaires et le second dédié aux communes et à leurs partenaires. L'équipe « finances et administration » et la fonction de responsable de la sécurité des systèmes d'informations (RSSI) sont directement rattachés à la direction du service.

Quant aux orientations stratégiques générales de l'informatique cantonale, elles sont discutées depuis 2018 au sein d'un organe de gouvernance informatique. Selon l'arrêté du Conseil d'État qui le désigne, cet organe de gouvernance remplace la commission cantonale informatique (ACE 152.109.10).

Le 30 juin 2018, marque le départ à la retraite du chef du SIEN, M. Jean-Luc Abbet, après plus de trente années d'engagement sans compter à la cause de l'informatique neuchâteloise. Dans l'attente d'une décision politique sur la fusion, le chef du CEG a assuré ad interim la responsabilité du SIEN sur le second semestre.

Après validation des rapports par les exécutifs le 1er octobre, les commissions financières et de gestion de l'État et de la commune de Neuchâtel ont validé le projet sans opposition. Du côté des autorités législatives, le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a accepté le rapport 18-020 en date du 12 novembre par 34 « oui », 5 « abstentions » et sans opposition et le Grand conseil a accepté le rapport 18-038 sans opposition le 5 décembre.

Le Centre de solutions (CSOL)

Projet SIGE (Système d'information et de gestion de l'État) et nouvel intranet : le début de l'année a été marqué par la mise en production du système SIGE. Cette première étape du projet est le résultat d'un immense travail tant au niveau du SIEN que des services centraux comme le service financier, le service des ressources humaines, le service d'achat, de logistique et des imprimés, l'office d'organisation, etc. Tous les processus des modules financiers, salaires et logistiques ont été redéfinis et mis en production pour l'ensemble de l'administration cantonale, qui a été sollicitée dans son ensemble. En parallèle à la mise en production de SIGE, le nouvel Intranet a également été déployé en production. Cette nouvelle plateforme entièrement dédiée à l'administration cantonale propose une nouvelle approche par thèmes, un nouveau concept de communication, une intégration des différents portails applicatifs.

Guichet unique : en avril, le Guichet unique a dévoilé sa nouvelle interface utilisateur avec l'intégration du *responsive design* permettant une adaptation en fonction de la taille des périphériques mobiles, notamment les smartphones). L'accessibilité pour les personnes handicapées (norme ech0059) a été introduite au niveau de l'authentification, de la navigation et du vote électronique.

SATax – Impôts des personnes morales : développement du module de taxation avec un niveau de réalisation atteignant entre 70% et 80%. Contrairement à la taxation, le module de perception a connu un arrêt pratiquement total suite au manque de ressources côté métier pour conceptualiser la solution souhaitée. Une interface permettant la transmission dans SIGE de toutes les écritures comptables a été développée.

CelFon - Cellule foncière : développement d'une nouvelle solution qui a pour objectif de regrouper dans une seule et même banque de données les informations de nature foncière souhaitées par les services et autres informations jugées stratégiques.

CREG - Base de données des entreprises et des établissements : après une mise en production du logiciel à fin 2017, un gros travail de mise à jour des données a été effectué, comprenant notamment la création de plus 4'600 personnes physiques dans la base de données des personnes (BDP) et plus de 4'400 personnes morales dans celle des personnes morales (CREG). Ce travail a permis de répondre aux besoins de notre administration et plus précisément à l'introduction de SIGE en supprimant le concept des débiteurs occasionnels avec le référencement de l'ensemble des débiteurs et des fournisseurs dans CREG.

GED - Gestion électronique de documents : l'objectif de l'année a été de supprimer l'ancienne solution « Global360 » en fin de vie et d'achever la migration vers la nouvelle solution « Therefore ». Cette opération a nécessité la migration de 1,5 million de documents exploités par quatre applications principales.

Domaine social : de nombreuses adaptations ont été réalisées sur l'application de l'assurance maladie pour la mise en place des nouvelles normes de subsides 2019 (introduction de la « quasi-automaticité » pour l'octroi des subsides, simulations budgétaires, redéfinition des prestations sociales). Pour l'aide sociale, les travaux se sont concentrés sur la mise en production d'une nouvelle solution « LIANE » pour l'automne 2019. Cette nouvelle plateforme remplacera l'application actuellement utilisée par les sept services sociaux régionaux, en tenant compte de la fusion du site de Peseux avec celui de Neuchâtel dès janvier 2019.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Et pour nos partenaires : de nombreux projets ont été réalisés pour la Ville de La Chaux-de-Fonds et pour le Service cantonal des automobiles et de la navigation.

Le domaine technique : en date du 1er mai 2018 un chef du domaine IT regroupant l'ensemble des équipes techniques, y compris le service informatique du secondaire 2, a été engagé. Le chef IT coordonne et porte la responsabilité de l'ensemble du domaine technique du SIEN et rapporte directement à la direction du service.

Centre d'exploitation des solutions informatiques : la disponibilité des systèmes de production est l'image de marque du service, et l'intégrité et la sécurité des données stockées sont les critères principaux pour un centre de production. Ces indicateurs de qualité de service sont au vert sur une plage d'accès avoisinant les 24 heures x 7 x 365 jours pour les applications critiques. En date du 27 novembre, la première salle machines prévue dans le cadre du décret concernant la sécurisation de l'outil de production informatique a été mise à disposition suite au chantier mené par le service des bâtiments. Dans un premier temps ces nouveaux locaux situés à la rue Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds ont permis d'accueillir les 7 collaborateurs travaillant sur le secteur des montagnes neuchâteloises et de libérer les anciens locaux, Rue du Pont 38. La salle machines quant à elle sera équipée de l'infrastructure technique avant d'être mise à disposition du SIEN pour une mise en production au milieu de l'année 2019.

Centre de services : la station de travail actuelle n'est plus supportée par l'éditeur Microsoft. Le déploiement de la nouvelle configuration conçue avec le système d'exploitation Windows 10 et la Suite Office 2016, a été effectuée sur 30% du parc de l'administration cantonale.

Centre de télécommunication : depuis 2013, Swisscom transfère la téléphonie analogique sur le protocole Internet IP. L'ensemble des clients privés et professionnels doivent migrer leurs infrastructures sur cette nouvelle technologie. Après plusieurs années d'un suivi attentif des meilleurs pratiques, notre administration a migré les introductions réseaux de ses centraux sur le protocole IP.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	14'257'905	11'492'000	13'057'399	+1'565'399	+13.6%	-1'200'507	-8.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	9'760'319	10'748'000	10'276'745	-471'255	-4.4%	+516'427	+5.3%
43 Revenus divers	43'944	476'000	169'463	-306'537	-64.4%	+125'519	+285.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	4'453'643	268'000	2'611'191	+2'343'191	+874.3%	-1'842'452	-41.4%
Charges d'exploitation	28'404'025	33'150'702	27'892'642	-5'258'060	-15.9%	-511'383	-1.8%
30 Charges de personnel	12'739'198	13'689'074	13'246'238	-442'836	-3.2%	+507'040	+4.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	11'330'935	14'914'000	11'482'593	-3'431'407	-23.0%	+151'658	+1.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'504'691	4'493'628	3'127'479	-1'366'149	-30.4%	+622'788	+24.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'183'572	0	0	0	--	-1'183'572	-100.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	645'629	54'000	36'332	-17'668	-32.7%	-609'298	-94.4%
Résultat d'exploitation	-14'146'120	-21'658'702	-14'835'243	+6'823'459	+31.5%	-689'123	-4.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-14'146'120	-21'658'702	-14'835'243	+6'823'459	+31.5%	-689'123	-4.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-14'146'120	-21'658'702	-14'835'243	+6'823'459	+31.5%	-689'123	-4.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	97.00	107.00	98.00	-9.00	-8.4%	+1.00	+1.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	92.20	100.50	94.00	-6.50	-6.5%	+1.80	+2.0%

Commentaires

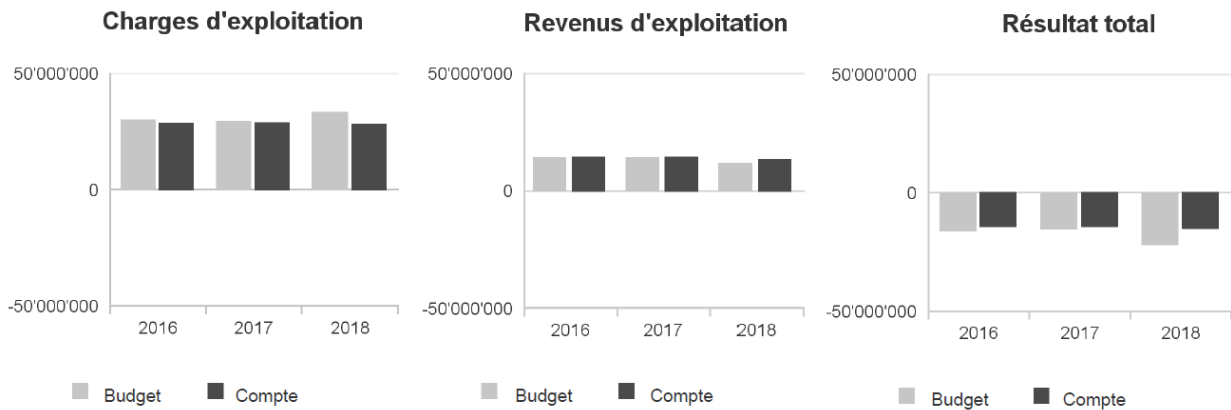
Le groupe 31 «BSE» se compose principalement des charges d'achat de matériel et de licences, de frais de téléphonie, de maintenances des logiciels et de locations de lignes de communication. Le groupe 42 « Taxes » correspond quant à lui aux recettes de prestations de services et de ventes fournies aux clients externes selon contrats. Les principales variations par rapport au budget 2018 sont les suivantes :

- Groupe 30 : Report de l'engagement de personnel expliquant une diminution de charges de CHF -442'836.
- Groupe 31 : Les achats et les services effectués pour les clients externes sont moins élevés que prévus (CHF -1,8 million), le report de certains projets a engendré une diminution des frais de maintenance (CHF -1,2 million) et un retard dans la mise en œuvre de la nouvelle salle machine de La Chaux-de-Fonds est la source d'un report de charges d'exploitation de CHF -400'000.
- Groupe 33 : Les amortissements sont moins élevés que budgétés suite au report d'investissement de l'année précédente.
- Groupe 42 : La mise en adéquation des recettes sur les ventes pour les clients externes en relation avec le groupe 31 explique une diminution de recettes de CHF -1,130 million. Par contre, les prestations de services facturées sont supérieures aux prévisions pour CHF 659'202.
- L'effectif du service est inférieur de 6,5 EPT par rapport au budget 2018. À savoir, 3,7 EPT sont restés vacants suite à des départs et 2,8 EPT ont été reportés en 2019.

Les principales variations par rapport aux comptes 2017 sont les suivantes :

- Groupe 30 : Augmentation des charges en raison de la reprise de 2,8 EPT du projet de redressement des finances cantonales ainsi que par l'engagement d'un chef IT.
- Groupes 31 et 36 : Transfert de charges du groupe 36 au groupe 31 à partir de 2018. La diminution des charges est due principalement aux achats pour les clients externes et aux licences bureautiques.
- Groupe 33 : Augmentation de la charge d'amortissement liée au schéma directeur informatique 2016-2020.
- Groupe 42 : Augmentation des recettes externes.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours				8'396'500	0	0	8'396'500	12'751'532	0	12'751'532
Reprise des actifs du CEG (fusion)	04.12.2018	7'515'000	0	0	0	0	7'515'000	0	0	7'515'000
Logiciel Investimmo	04.07.2018	0	0	0	0	0	16'608	0	0	16'608
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	23.02.2016	9'600'000	746'327	3'856'500	0	0	1'085'779	0	0	1'085'779
Renouvellement des infrastructures info	23.02.2016	26'790'000	3'198'113	3'740'000	0	0	3'565'892	0	0	3'565'892
SIEN - Dévelop. info.cantonale 2004-2009	02.06.2004	9'700'000	7'761'392	800'000	0	0	568'253	0	0	568'253

Commentaires

Crédits d'engagement en cours:

Développement 2016-2020 des systèmes d'information : crédit cadre selon le rapport sur la politique informatique cantonale (15.054). Certains projets ont été reportés par rapport à la planification.

Renouvellement des infrastructures : crédit cadre selon le rapport sur la politique informatique cantonale (15.054).

Logiciel Investimmo : acquisition d'un logiciel pour le service des bâtiments. Le crédit a été compensé par une diminution du crédit "Unimail - assainissement façades 3ème étape" accordé au service des bâtiments.

Reprise des actifs du CEG : financement de la reprise des actifs du CEG dans le cadre du projet de fusion des services informatiques de l'Etat (SIEN) et de la Ville de Neuchâtel (CEG). Ce crédit a été compensé par une diminution de CHF 6 millions sur les tranches 2018 des crédits suivants :

- SIEN - "Développement de l'informatique cantonale 2004-2009" pour un montant de CHF 230'000
- SIEN - "Développement 2016-2020 des systèmes d'information" pour un montant de CHF 2'170'000
- SIEN - "Investimmo" pour un montant de CHF 100'000
- Service de l'économie : CHF 3,5 millions sur différents crédits.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Services de base aux utilisateurs (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	4'253'000	2'903'105	-1'349'895	-31.7%
Produits	5'249'000	5'235'775	-13'225	-0.3%
Coûts nets	-996'000	-2'332'670	-1'336'670	-134.2%

Les services de base aux utilisateurs couvrent la gestion du poste de travail (achat, installation, maintenance, support, services réseau, sécurité).

Les coûts se composent de l'achat des postes de travail et des licences associées. Les produits correspondent à la facturation des prestations de services ainsi qu'à la vente de matériel et de licences.

Services de télécommunication (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'419'000	972'061	-446'940	-31.5%
Produits	1'511'000	1'521'761	+10'761	+0.7%
Coûts nets	-92'000	-549'701	-457'701	-497.5%

Ce groupe de prestations a pour objectif de gérer l'infrastructure de télécommunication du nœud cantonal et de l'interconnexion des bâtiments.

Les coûts se composent de la location des lignes de télécommunication et de la maintenance du matériel actif du réseau.

Les produits correspondent à la facturation des prestations.

Services de téléphonie (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'062'000	1'106'320	+44'320	+4.2%
Produits	760'000	994'028	+234'028	+30.8%
Coûts nets	302'000	112'292	-189'708	-62.8%

Ce groupe de prestations est lié à la gestion de la téléphonie.

Les coûts se composent des charges de communications téléphoniques, de la maintenance des équipements (centraux et périphériques). Les produits correspondent à la facturation des prestations de services ainsi qu'à la facturation des communications téléphoniques.

Services applicatifs (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'563'000	1'097'207	-465'793	-29.8%
Produits	1'889'000	2'182'545	+293'545	+15.5%
Coûts nets	-326'000	-1'085'338	-759'338	-232.9%

Les services applicatifs correspondent à l'hébergement et à l'exploitation des applications.

Les coûts se composent des charges de maintenance des infrastructures centrales (serveurs, salles machines) et de licences serveurs ainsi que des bases de données. Les produits correspondent à la facturation des prestations de services.

Solutions informatiques (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	5'744'000	4'397'013	-1'346'987	-23.5%
Produits	2'083'000	2'242'838	+159'838	+7.7%
Coûts nets	3'661'000	2'154'174	-1'506'826	-41.2%

Prestations de suivi, de réalisation, de gestion de solutions informatiques et de la maintenance de solutions logiciels.

Les coûts se composent des charges de maintenance des applications externes. Les produits correspondent à la facturation des prestations de services.

BDP /BDE (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	32'859	+32'859	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	32'859	+32'859	--

Gestion des bases de données personnes (BDP) et entreprises (BDE).

Les coûts se composent de la charge de maintenance des applications externes.

Administration (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	20	+20	--
Coûts nets	0	-20	-20	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas des coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat quasi nul.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-167	-167	--
Total charges nettes	0	-167	-167	--

Sans répartition analytique, seuls les frais de rappel ont impacté cette prestation.

2.8.9. Service des communes (SCOM)

Missions principales

Le service des communes est en charge des relations entre l'État et les communes.

Le service contrôle la gestion financière des communes et des syndicats intercommunaux, établit des statistiques financières et fiscales qui sont contenues dans les rapports de gestion annuels et calcule la péréquation financière intercommunale.

Il contrôle, en vue de la sanction par le Conseil d'État, la légalité, voire l'opportunité dans certains cas, de la réglementation des communes et des syndicats. Il fournit des conseils, de l'aide, des modèles de règlements ou d'arrêtés, des directives, des données chiffrées et autres documents explicatifs aux communes. Il apporte également un soutien technique pour les fusions de communes.

Évolution de l'environnement et des tâches

En outre de son activité ordinaire de surveillance et de statistique, le service des communes a participé à de nombreux projets politiques au cours de la législature 2013-2017 : élaboration de la nouvelle loi sur les finances de l'État et des communes, loi sur l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'État et les communes, loi sur la péréquation financière intercommunale (volet ressources), loi sur le fonds d'aide aux communes avec la réforme des modalités d'alimentation du fonds et du dispositif d'aide aux fusions de communes, volet communal du programme d'assainissement financier de l'État, loi sur la police et nouveau mode de financement du volet sécuritaire de base par les communes.

En 2018, le service a été mis à contribution pour élaborer l'important projet de réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale et pour accompagner l'introduction du MCH2 dans les communes. En 2019, le service est appelé à élaborer les dispositions d'exécution en vue de permettre l'entrée en vigueur des nouvelles mesures en matière de péréquation financière intercommunale, sous réserve de leur adoption par le parlement. Il sera aussi appelé à élaborer le projet de réforme de la loi sur les communes et à accompagner la mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière de finances communales, ainsi qu'à participer activement à la révision de la LFinEC. De plus, un bilan et une adaptation des mécanismes de soutien aux fusions est nécessaire, ainsi qu'un accompagnement des processus en cours.

Activités et réalisations

1) Surveillance financière des communes

L'exercice 2018 a été marqué par l'introduction et l'application des normes MCH2 dans toutes les communes, sauf une. Ce changement de paradigme a nécessité de nombreuses interventions et conseils du service auprès des communes, en particulier pour les reclassifications et les retraitements du bilan.

Le groupe de travail MCH2, regroupant les responsables financiers des plus grandes communes, s'est réuni à plusieurs reprises sous l'égide du SCOM pour évaluer les aspects pratiques des nouvelles normes. Celui-ci a proposé différentes adaptations de la LFinEC et de son règlement. L'Organe consultatif technique de suivi (OTS) de la loi sur les finances a, de son côté, proposé une première réforme de la LFinEC pour des aspects concernant plus particulièrement le mécanisme d'équilibre financier applicable à l'État. Un bilan de l'introduction du MCH2 dans les communes sera dressé dans le courant de l'année 2019 qui intégrera les propositions de réforme des communes.

2) Statistiques financières des communes (2017)

Le résultat cumulé de l'ensemble des communes a affiché en 2017 un bénéfice de CHF 12.9 millions, soit une amélioration de CHF 30,3 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres noirs est stable avec 22 communes (20 en 2016), 13 étaient déficitaires (14) et une équilibrée (2).

Pour les retraitements du bilan, cela se traduit par une augmentation de CHF 1.3 milliard au bilan à fin 2017. A noter que 8 communes n'avaient pas encore retraité leur bilan suite à l'obtention de diverses dérogations.

Les attributions à la réserve de politique conjoncturelle au 31 décembre 2017 se montent à CHF 263 millions, soit 23.4% des charges brutes des communes.

Les classeurs regroupant par thèmes des informations comptables concernant l'ensemble des communes neuchâteloises sont disponibles sur le site Internet du service des communes, www.ne.ch/scom.

Une fiche pour chacune des 36 communes neuchâteloises est également disponible sur le site du service de statistique (www.ne.ch/stat). Ces fiches constituent un outil de pilotage financier pour les autorités exécutives et législatives des communes. A noter que dès 2019, il n'y aura plus que 31 communes.

3) Données consolidées de l'ensemble des communes

Chiffres clés	2013	2014	2015	2016	2017
Dette à court et long terme	1'493'284'830	1'458'785'031	1'494'732'060	1'431'203'841	1'432'774'361
Taux d'intérêt moyen	2.47%	2.51%	2.21%	2.05%	1.79%
Population	176'241	177'234	177'970	178'434	177'862
Dette par habitant	8'473.-	8'231.-	8'399.-	8'021.-	8'056.-
Investissements nets	113'209'809	89'900'914	94'480'905	86'869'571	65'998'094
Fortune nette	311'655'185	311'729'421	356'216'056	350'069'130	366'540'740

4) Réforme de la péréquation financière intercommunale

Le SCOM a élaboré le projet de rapport sur la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, comprenant aussi différents aménagements du volet des ressources afin de compenser l'abandon du critère réputé inadéquat de l'indice de charge fiscale sans accroître les disparités de ressources fiscales entre les communes. Ces travaux, ayant requis de nombreuses réunions de coordination avec les représentants de plusieurs départements et services, ainsi que des communes, ont abouti à la présentation d'un rapport en Conseil d'État (18.043) que ce dernier a transmis au Grand Conseil en novembre 2018. Le soutien sans faille assuré par le service de statistique aux travaux conduits par le SCOM et le DFS mérite aussi d'être relevé.

Ces travaux ont requis la production de nombreuses simulations décrivant les effets de la réforme proposée

5) Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale, fondés en 2018 sur les mêmes bases de données de référence qu'en 2017 en raison de la disposition transitoire à la modification du 3 décembre 2014, sont donc en tous points égaux d'un exercice sur l'autre. Ce sont donc 33 millions de francs qui sont transférés à ce titre si l'on additionne les transferts du volet des ressources et ceux du volet des charges. Dans le détail, les transferts au titre de la péréquation des ressources portent sur le montant de CHF 19,1 millions, ceux de la péréquation des charges de leur côté s'élèvent à CHF 13,9 millions. Ainsi, la Ville de Neuchâtel voit sa contribution nette à la péréquation s'élever à CHF 10,3 millions, tandis que celle de La Chaux-de-Fonds bénéficie pour sa part d'apports de la péréquation s'élevant à CHF 14,4 millions. La Ville du Locle contribue pour sa part à la péréquation financière intercommunale à hauteur de CHF 1,3 million en 2017 et celle de Val-de-Ruz à hauteur de CHF 0.6 million, cela malgré un indice de ressources notablement inférieur à la moyenne de l'ensemble des communes, en raison de sa participation à la péréquation des charges. La dotation de la Commune de Val-de-Travers s'établit pour sa part à CHF 4,4 millions de francs.

6) Fusions de communes et collaborations intercommunales

2018 a vu naître la nouvelle Commune de La Grande Béroche, fruit de la fusion des cinq communes historiques de La Béroche et de Bevaix. L'an dernier, suite à l'annulation par le Tribunal fédéral d'un précédent scrutin de 2016, la population de Peseux a eu l'occasion de se prononcer une nouvelle fois sur le projet de fusion avec les communes voisines de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel et Valangin, lesquelles avaient déjà avalisé le projet en 2016. Et elle a cette fois accepté le projet de fusion par plus de 54% de la population.

7) Autres activités du SCOM

Le service des communes a participé à de nombreux groupes de travail et aux travaux de diverses commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans les divers domaines qui concernent le service public communal. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD). Le service des communes participe aux travaux de cette commission réunissant des représentants de l'État, des communes, des associations intéressées et de VADEC afin de résoudre les diverses questions qui se posent dans la mise en pratique de la nouvelle réglementation en matière de taxe sur les déchets. Le SCOM a en particulier justifié le système appliqué par les communes de calcul de la part de la taxe sur les déchets financée par l'impôt devant le Grand Conseil.
- Le projet d'actualisation des contrats de région et d'agglomération conclus entre 2007 et 2008 lancé par le Conseil d'État en 2016 visait à actualiser l'engagement des autorités en définissant un positionnement stratégique et des objectifs de développement partagés pour chacune des régions du canton. Il a abouti à la signature de quatre accords de positionnement stratégique de chacune des régions avec l'État.
- Le comité de pilotage chargé du dossier relatif aux gens du voyage. Un projet de loi a été adopté par le Grand Conseil qui dresse l'état des lieux et esquisse les conditions pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage suisses tout en formalisant les conditions pour gérer, à titre de mesure transitoire, l'aire de Pré-Raguel à l'attention des gens du voyage étrangers.
- Organe de référence des marchés publics (ORMAP). Là aussi, le service des communes participe aux travaux de cet organe de référence chargé de conseiller les différents acteurs cantonaux et communaux en matière de procédure applicable aux marchés publics. L'organe de référence a en particulier préparé le projet de réponse du Conseil d'État à la consultation relative au projet de révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics consécutif au nouvel accord de l'OMC.

Résultat financier

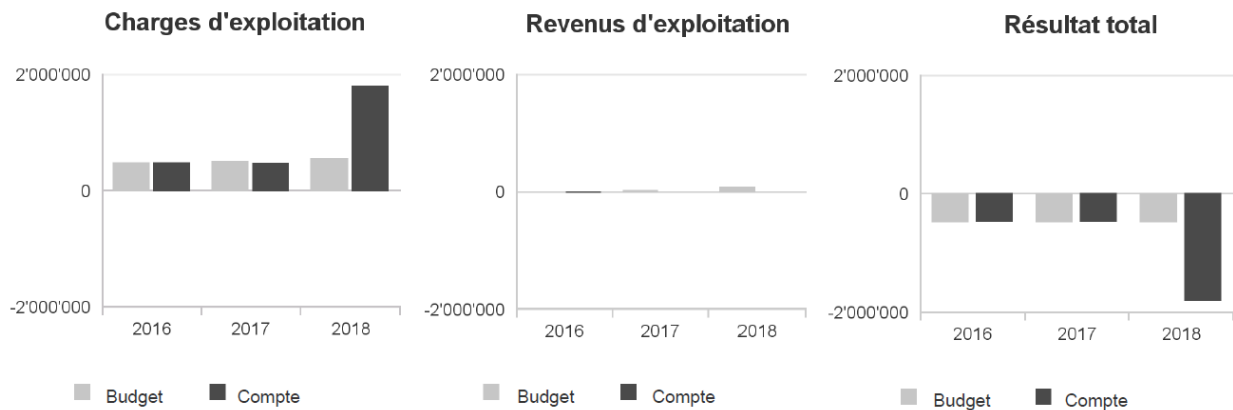
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	70'000	0	-70'000	-100.0%	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	70'000	0	-70'000	-100.0%	0	--
Charges d'exploitation	455'543	543'335	1'796'112	+1'252'777	+230.6%	+1'340'569	+294.3%
30 Charges de personnel	450'719	518'335	456'712	-61'623	-11.9%	+5'993	+1.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'708	25'000	2'258	-22'742	-91.0%	-2'450	-52.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	1'337'142	+1'337'142	--	+1'337'142	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	116	0	0	0	--	-116	-100.0%
Résultat d'exploitation	-455'543	-473'335	-1'796'112	-1'322'777	-279.5%	-1'340'569	-294.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-455'543	-473'335	-1'796'112	-1'322'777	-279.5%	-1'340'569	-294.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-455'543	-473'335	-1'796'112	-1'322'777	-279.5%	-1'340'569	-294.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	3.00	4.00	3.00	-1.00	-25.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.80	3.20	2.80	-0.40	-12.5%	0.00	0.0%

Commentaires

La baisse enregistrée dans les revenus d'exploitation - groupe 49 - et dans les charges de personnel - groupe 30 - s'explique par le non-engagement d'une force d'appoint temporaire prévue pour accompagner le projet de révision totale de la loi sur les communes, en raison du réexamen du planning de ce projet. L'augmentation observée dans les charges de transfert - de plus de CHF 1.3 million - s'explique par la décision du Grand Conseil de décembre 2017, donc non prévue au budget, d'accompagner la bascule de 1 point d'impôt des communes à l'État d'une mesure tendant à accorder aux communes bénéficiaires de la péréquation des ressources une allocation temporaire valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision du volet des charges de la péréquation financière intercommunale équivalant à 7% de leur dotation au titre de la péréquation des ressources.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Prestations SCOM (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	25'000	2'177	-22'823	-91.3%
Produits	70'000	0	-70'000	-100.0%
Coûts nets	-45'000	2'177	+47'177	+104.8%

En l'absence de répartitions analytiques, cette prestation inclut uniquement les coûts directs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Péréquation	0	1'337'142	+1'337'142	--
Total charges nettes	0	1'337'142	+1'337'142	--

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le commentaire général, l'augmentation de ce poste de charges s'explique par la décision prise par le Grand Conseil en décembre 2017 d'accompagner le projet de transfert d'un point d'impôt des communes à l'État par le versement de l'État d'une allocation temporaire équivalant à 7% du montant perçu par les communes bénéficiaires du volet "ressources" de la péréquation financière intercommunale.

2.8.10. Fonds d'aide aux communes

Missions principales

Le fonds d'aide aux communes a comme objectif principal de financer les aides aux fusions de communes, de manière subsidiaire la péréquation verticale et l'aide aux communes en situation précaire et financièrement faibles. Depuis l'introduction de la péréquation verticale, l'aide d'investissement aux communes financièrement faibles a perdu de son importance. Par ailleurs, depuis la réforme de la péréquation des ressources, les montants versés au titre de la péréquation verticale ont également fortement diminué. Cependant, l'aide ponctuelle accordée à titre transitoire jusqu'à l'avènement de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale en faveur des communes bénéficiaires du volet ressources de la péréquation financière intercommunale pour absorber la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État introduite en 2018 de même que l'allocation d'altitude prévue dans le cadre des travaux parlementaires relatifs à la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale représentent des nouveaux domaines de charges grevant le fonds d'aide aux communes.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds sera encore sollicité pour financer l'aide à la fusion des communes de Neuchâtel-Ouest à concurrence de plus de CHF 8 millions. A côté de cet important projet, une certaine pause est observée sur le front des fusions de communes, diminuant sur le long terme les engagements prévus par le fonds à ce titre. Cet aggiornamento sera toutefois compensé par des engagements complémentaires prévus à la charge du fonds dans le cadre de la réforme de la péréquation financière intercommunale.

Activités et réalisations

En 2018, le fonds a été sollicité pour financer l'important projet de fusions des communes de La Grande Béroche, à hauteur de plus de CHF 6 millions. Sinon, très peu de projets ont bénéficié d'une aide du fonds.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	583'712	7'370'000	6'406'144	-963'856	-13.1%	+5'822'432	+997.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	583'712	7'370'000	6'406'144	-963'856	-13.1%	+5'822'432	+997.5%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	585'000	7'370'000	6'406'800	-963'200	-13.1%	+5'821'800	+995.2%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	560'000	7'300'000	6'406'800	-893'200	-12.2%	+5'846'800	+1'044.1%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	25'000	70'000	0	-70'000	-100.0%	-25'000	-100.0%
Résultat d'exploitation	-1'288	0	-656	-656	--	+632	+49.1%
44 Revenus financiers	1'288	0	656	+656	--	-633	-49.1%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	1'288	0	656	+656	--	-633	-49.1%
Résultat opérationnel	0	0	0	-0	--	-0	-100.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	-0	--	-0	-100.0%

Commentaires

Em dehors du projet d'aide à la fusion de La Grande Béroche, les requêtes adressées au fonds d'aide aux communes ont été peu nombreuses, de sorte qu'au regard du budget, c'est une diminution des charges de transfert et a fortiori des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux que l'on observe.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Péréquat.	100'000	0	-100'000	-100.0%
Subsides com. divers	7'200'000	6'406'800	-793'200	-11.0%
Total charges nettes	7'300'000	6'406'800	-893'200	-12.2%

Comme nous l'avons déjà relevé dans le commentaire à l'appui du résultat financier, la diminution de requêtes d'intervention du fonds en dehors des projets d'aide à la fusion, tout comme l'absence de transferts au titre de la péréquation verticale des ressources, expliquent la diminution des charges nettes de transfert.

2.9 Département de la justice, de la sécurité et de la culture

SJSC	Secrétariat général DJSC
JUST	Service de la justice
SPNE	Service pénitentiaire
SAHA	Service accompagnement et hébergement de l'adulte
SEPF	Service des poursuites et faillites
PONE	Police neuchâteloise
CIFPol	Centre interrégional de formation policière
SSCM	Service sécurité civile et militaire
SCNE	Service de la culture
SSPO	Service des sports
SRHE	Service des ressources humaines
SJEN	Service juridique
	Fonds de protection civile régionale
	Fonds contribution remplacement abris PC

2.9.1 Synthèse du DJSC

2018 a été riche en dossiers de réformes, couvrant l'entier des domaines du département : travaux relatifs au traitement de l'initiative pour le droit de vote dès 16 ans sur demande, réflexion en vue du rapport sur l'intégration des personnes en situation de handicap, accompagnement du projet de loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel cantonal, réflexion en vue du toilettage de la loi sur les sports et réflexion sur l'avenir muséal des Châteaux propriétés de l'État ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le **secrétariat général** a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

Sur le plan législatif, le DJSC a présenté neuf rapports devant le Parlement. Peuvent notamment être cités, la réforme de la caisse de pensions de la fonction publique prévoyant le passage du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations ou encore l'adoption, à l'unanimité des membres du Grand Conseil, de la nouvelle loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel neuchâtelois.

Événement également notable de l'année 2018 au DJSC, la fin des travaux des établissements pénitentiaires neuchâtelois, entamés dix ans plus tôt.

La **police neuchâteloise** (PONE) constate une baisse, depuis 2013, du nombre d'affaires judiciaires qu'elle traite. Ce recul s'est poursuivi, passant de 14'606 infractions en 2017 à 12'922 en 2018 (statistiques policières de la criminalité SPC). En particulier, le nombre de vols par effraction recule de près de 25% en 2018, à 671 infractions alors qu'il avait déjà diminué de 16% en 2017 et de 17% en 2016. Sur nos routes, l'année 2018 se caractérise par une augmentation inédite du nombre de blessés dits « légers » alors que les accidents de circulation « graves » et « mortels » sont stables depuis plusieurs années. En matière de sécurité publique, on notera que le nombre d'interventions d'urgence a augmenté de 5% à 16'500 interventions alors que le nombre d'engagements de maintien de l'ordre au profit de la sécurité des manifestations sportives a doublé (+50%, à 30 engagements). Enfin, 14 policiers ont été blessés lors d'interventions en 2018, dont une collaboratrice très grièvement, nécessitant une hospitalisation pendant plusieurs mois. Relevons encore, qu'à l'instar des autres polices cantonales suisses, la police neuchâteloise a entamé en 2018 un vaste programme de formation continue de tous ses policiers aux nouvelles technologies afin de mieux répondre à la montée de la criminalité sur Internet.

En 2018, le **service pénitentiaire** (SPNE) a mis l'accent sur sa stabilisation et son adaptation aux nécessités du métier. L'Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EPPB) rénové a été inauguré ; il exploite maintenant davantage de places de détention. Le Conseil d'État ayant décidé de suspendre le déploiement du plan d'action, plusieurs mesures n'ont pas pu être mises en œuvre ; les ressources humaines restent donc encore en dessous des prévisions du plan d'action et des recommandations de l'Office fédéral de la justice. En dépit de profils de personnes détenues éminemment complexes, aucun événement sécuritaire majeur n'a été à déplorer. Après une importante modification fédérale du droit des sanctions, la mise en œuvre de nouvelles formes d'exécution des peines, dont la surveillance électronique, et la hausse générale de la privation de liberté ont constitué des thèmes particuliers. En parallèle, le nombre de journées de détention exécutées

dans le canton a été plus élevé que jamais. Le service a pris une part active au renforcement de ses partenariats, ainsi qu'à la concrétisation d'un processus intercantonal de gestion des risques en exécution des peines. Enfin et après bouclement, les comptes du service présentent un écart positif explicable de quelque Fr. 2'300'000 par rapport aux charges nettes budgétées ; il illustre la rigueur constante dans la gestion administrative du service.

Pour le **service de la sécurité civile et militaire** (SSCM), 2018 a été marqué par le développement de différents projets visant la mise en place d'une stratégie globale en matière de protection de la population. Au niveau de l'engagement, l'Organisation de gestion de crise et de catastrophe (ORCCAN) a été alertée à quelques dizaines de reprises, principalement pour des dangers naturels, notamment lors de la tempête Eleanor au début de l'année. D'autre part, la participation à un exercice national de sécurité (ERNS 19) a été initiée par la mobilisation de plus de 30 acteurs, représentant une douzaine de partenaires étatiques, paraétatiques, régionaux et privés. La mise en situation se poursuivra en 2019. Concernant la protection civile, le processus de réorganisation s'est poursuivi par l'adoption d'un nouveau règlement d'exécution qui a pris effet le 1^{er} janvier 2019. Cette nouvelle organisation prévoit notamment une diminution du nombre de régions, de 6 à 4, offrant des possibilités d'économie intéressantes sans toutefois diminuer la qualité des prestations. Par ailleurs, la mise en place de la structure centralisée des Garages de l'État, en charge de l'ensemble du parc véhicules de l'administration, continue d'offrir d'importantes possibilités de rationalisation, notamment dans les domaines de la maintenance et du remplacement des véhicules. Finalement, le SSCM a participé à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'armée (DEVA) et s'est adapté aux contraintes logistiques inhérentes à ce projet, dont l'augmentation du temps de présence de la troupe sur le site de Colombier.

L'année sous revue, pour le **service de la justice** (SJUS), a notamment été marquée par l'importance de l'introduction de SIGE, le passage aux nouvelles normes comptables MCH2 et la mise en application des nouvelles lois fédérale et cantonale sur la nationalité. De plus, le service a continué d'uniformiser son système de contrôle interne tout en diminuant son effectif de 0,3 EPT. Il a aussi établi l'inventaire des amendes cantonales et communales avec une adaptation ciblée de leur montant par le Ministère public tout en participant au groupe de travail de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'achat de nouveaux appareils de gestion des amendes. Sur décision du Ministère public, le service a modifié le traitement des ordonnances pénales administratives. Le service a également conduit et participé à de nombreux groupes de travail dans des secteurs aussi variés que la numérisation des archives des arrondissements d'état civil, le déménagement électronique et la protection des données sensibles gérées par les contrôles des habitants, le regroupement des arrondissements d'état civil de Neuchâtel, Hauterive et Cressier, l'élaboration d'une loi cantonale sur l'assistance judiciaire et le projet fédéral de renouvellement des passeports, des cartes d'identité et des machines de saisie de données biométriques. Le service a aussi adhéré au registre fédéral des officiers publics et étudié l'opportunité pour les notaires d'être membres de conseils d'administration d'établissements de droit public.

Le **service juridique** (SJEN) représente l'entité centrale de l'administration cantonale pour la fourniture de services juridiques. Pour 2018, le nombre d'affaires entrantes (474) a légèrement baissé par rapport au dernier exercice (490 pour 2017 et 524 pour 2016). En revanche, le contexte politique et financier est devenu plus exigeant, ce à quoi s'ajoute une pression croissante spécialement dans les domaines de l'aménagement du territoire, des droits politiques et de la protection des données. Une activité importante du service réside dans le soutien apporté aux autorités exécutives et législatives (y compris les commissions du Grand Conseil) dans de nombreux projets dont : réforme des institutions (2^{ème} volet), loi sur l'assistance judiciaire, loi sur la vidéosurveillance des installations de l'État, règlement d'application de la loi sur le traitement de données à des fins de gestion administrative et financière, loi sur les routes et voies publiques, révision de la LFinEC (maîtrise budgétaire). Enfin, le SJEN continue d'assumer la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN), tâche exigeante nécessitant des connaissances tant juridiques qu'informatiques.

Le **service des ressources humaines** (SRHE) est toujours fortement impacté par le programme des réformes de l'État. Le projet SIGE, le regroupement du logement de l'administration, les réorganisations d'entités, l'intégration du CEG, ainsi que le soutien juridique pour les questions du personnel ont particulièrement occupé le service, tout comme le changement de système de primauté de la caisse de pensions. Les réformes structurelles de l'État, ainsi que la reprise au SRHE de prestations décentralisées ont généré un renforcement et une réorganisation du service. SIGE a optimisé la délivrance de certaines prestations et en a introduites de nouvelles (nouvelle budgétisation des charges de personnel, notamment.). Les flux d'information ont été fiabilisés grâce à une dématérialisation des processus. Malgré une intense préparation et une satisfaction des clients, la formation des gestionnaires sur le nouvel outil est encore en cours. La gestion administrative et salariale s'est enrichie d'un nombre important de nouvelles activités en lien avec la reprise de la gestion de tous les dossiers des enseignants du secondaire 2. Cette gestion a été fiabilisée, mais des efforts restent à fournir pour une situation stabilisée. La collaboration avec le DEF a été exemplaire, et une nouvelle évaluation des fonctions enseignantes est menée conjointement avec ce département. La formation continue a vu son nouveau CAS en gestion publique rencontrer un vif intérêt et a mis en place un cursus d'accueil et d'intégration des cadres. Le projet «+30», qui vise l'augmentation des places d'apprentissages à l'État, a été lancé. Le service a mis au concours 197 postes (dont 55 dans l'enseignement), dont un peu plus de la moitié ouverte à l'externe ; 5055 postulants ont ainsi été générées. Tout en ouvrant des bonnes perspectives de progression interne sans oublier de s'ouvrir à l'externe, l'État continue de jouer un rôle important en matière d'intégration sociale.

L'année 2018 a été intense dans tous les secteurs du **service des sports** (SSPO) et les objectifs ont été atteints. L'organisation du service, qui comprend 5 collaborateurs, représentant 3,7 personnes en équivalent plein temps, n'a pas été modifiée mais a gagné en efficacité grâce à une meilleure répartition des tâches et des processus simplifiés. Les objectifs généraux, issus de l'application de la loi sur le sport du 1^{er} octobre 2013 ainsi que les objectifs spécifiques fixés ont été atteints grâce à l'engagement sans faille des collaboratrices et collaborateurs du service. Au niveau des activités et des prestations déployés, le service a poursuivi activement la promotion du sport à tout niveau. Il collabore étroitement avec les services d'enseignement obligatoire et

postobligatoire concernant l'organisation du Sports-Arts-Études, le service de la santé, le service de l'économie et avec le bureau des relations extérieures et de la communication. Le service a organisé deux événements majeurs courant 2018, la rencontre des clubs et associations du canton qui a rassemblé plus de 120 participants et la cérémonie du Prix du mérite sportif neuchâtelois qui a eu lieu sur le site d'Évologia. Cette soirée a permis de féliciter, de promouvoir le sport et de remercier les acteurs du sport neuchâtelois pour leur engagement. Dans le cadre du programme fédéral d'encouragement du sport de Jeunesse+Sport, les clubs, les associations et les écoles du canton ont bénéficié d'un soutien de plus de CHF 1'775'618 et au total, 24'754 jeunes ont pu bénéficier de ces subventions. Le service a organisé 60 cours de formation d'experts, de moniteurs, de coaches et d'entraîneurs réunissant 1'318 personnes. Enfin, les perspectives d'avenir axées sur la révision de la LSport, la création du concept cantonal du sport et la promotion du sport à travers une meilleure communication sont les priorités du service pour l'année à venir.

À l'intensité des activités menées par le **service de la culture** (SCNE) est venu s'ajouter la centralisation, au 1^{er} janvier 2018, de tous les processus comptables jusqu'alors effectués au sein des offices qui lui sont rattachés. Le chantier de révision de la Loi sur l'encouragement à l'activité culturelle s'est poursuivi notamment au travers de « tables rondes » thématiques réunissant les acteurs culturels concernés. Le dossier 3 Châteaux a évolué positivement grâce à l'engagement des partenaires concernés. Au niveau législatif, il faut retenir l'entrée en vigueur de Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC), acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil. Ce texte introduit notamment le principe de causalité et de participation financière de tiers aux opérations d'archéologie préventive. Cette nouveauté permet d'atténuer quelque peu les effets du redimensionnement de la section archéologie au centre de l'actualité avec notamment la publication d'un cahier spécial d'Archéologie suisse consacré aux travaux et recherches dans le Canton ou encore la réouverture au public de la Grotte de Cotencher qui a attiré plus de 800 visiteurs. Grâce notamment au très grand succès populaire de l'exposition "Ours" et à la revalorisation du parc archéologique, le Laténium a connu une affluence record (85'000 visiteurs), pour une année 2018 exceptionnelle, marquée également par la réception du Prix de la médiation archéologique de l'Union internationale de préhistoire. En ce qui concerne la section patrimoine, le nombre de dossiers examinés se monte à 369 soit une augmentation de 20% depuis 2015. En outre, la mise à jour du Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) a pu être achevée. À l'office des archives, le projet d'archivage numérique (AENeas) permet régulièrement de mettre en production de nouveaux outils informatiques. Déjà utilisés dans l'administration cantonale, ils font également l'objet d'une commercialisation auprès d'autres collectivités publiques. Le projet de nouveau centre d'archives (NCA) visant à trouver un nouvel emplacement pour accueillir les Archives de l'État a suivi son cours.

Une fois encore en 2018 et pour la quatrième année consécutive, le **service des poursuites et faillites** (SEPF) a enregistré un nombre record de réquisitions traitées par l'office des poursuites (191'468 contre 189'675 lors de l'exercice précédent). Les actes de défaut de biens en cas de saisie infructueuse (débiteurs insolvables) sont aussi en augmentation de près de 1% (42'102 contre 41'751 lors de l'exercice précédent). Cette entité fait toujours appel à un nombre important (10 à 15 personnes) d'auxiliaires temporaires placés notamment par le service de l'emploi. Enfin, malgré un logiciel toujours instable et qui devrait être

changé à moyen terme, l'office des poursuites a globalement bien maîtrisé la situation grâce un engagement exceptionnel de tous ses collaborateurs. Pour l'office des faillites, malgré des indicateurs économiques plutôt favorables, le nombre de dossiers à traiter a augmenté de près de 20% par rapport à 2017. Toutes les catégories ont été concernées mais ce sont plus particulièrement les entreprises commerciales (personnes morales +32,50% et personnes physiques inscrites au registre du commerce +39,50%) qui ont été touchées. Par définition, ces dossiers sont plus complexes et leur liquidation occasionne davantage de travail nécessitant des compétences de plus en plus pointues. Pour y faire face, l'office des faillites peut s'appuyer sur du personnel stable, bien formé et qui reste motivé. On peut préciser que 216 procédures ont été ouvertes par le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers et 183 l'ont été par celui des Montagnes et du Val-de-Ruz.

Pour le service de l'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA), 2018 a été marquée par la poursuite des travaux de rédaction d'une loi qui garantit l'égalité de traitement entre tous les Neuchâtelois, initiée par la motion populaire « Pour une véritable politique cantonale en matière d'égalité pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite » acceptée en 2014 par le Grand Conseil. Les travaux de rédaction de la loi sont réalisés avec l'appui de 21 représentants des associations de personnes handicapées. Du côté des partenaires institutionnels, 2018 a marqué l'histoire de la Fondation Addiction Neuchâtel. Celle-ci a repris l'activité de l'accueil des personnes dépendantes au Devens, qui était, depuis plus de 100 ans conduite par l'Armée du Salut. Le DJSC et le DEAS ont fait un bilan du déploiement du concept des Hébergements Différenciés mis en place par la Fondation des adultes en difficultés sociales (FADS). Ce système répond au double défi de sortir la population précarisée des hôtels et de suivre des personnes jusque-là placées en foyers, en appartements collectifs ou en studios. La Fondation alfaset et la FADS ont travaillé à la fusion d'atelier de réhabilitation (AREA) et de Trait d'Union, deux ateliers d'occupation de personnes psychologiquement fragiles, pour donner naissance au Centre neuchâtelois de réhabilitation. En septembre, les deux ans d'activité de JUNORAH ont donné l'occasion aux ministres concernés du Jura et de Neuchâtel de tirer un bilan des activités de ce dispositif commun répondant à la volonté d'orienter les personnes en situation de handicap qui estiment avoir besoin de prestations offertes par une institution. En décembre, le Conseil d'État a adopté un rapport d'information fouillé concernant la planification de l'offre en institutions sociales.

2.9.2. Secrétariat général du DJSC (SJSC)

Missions principales

- Conseiller et assister la cheffe ou le chef du département;
- Conseiller et appuyer les services dans les affaires courantes;
- Gérer et administrer le secrétariat de la cheffe ou du chef du département;
- Assurer la coordination des activités internes au département;
- Assurer la coordination interdépartementale;
- Assumer les tâches qui incombent au département en matière de ressources humaines;
- Coordonner et contrôler les procédures financières;
- Veiller à la communication et à l'information interne et externe.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'univers d'un secrétariat général est par essence constamment en mouvement. Toutefois, les charges liées aux nombreuses réformes en cours ces dernières années, que ce soit à l'échelle de l'État ou du département, se font de plus en plus sentir, nécessitant une capacité d'adaptation importante de la part des collaborateurs-trices du SG.

Activités et réalisations

2018 a été riche en dossiers de réformes, couvrant l'entier des domaines du département : travaux relatifs au traitement de l'initiative pour le droit de vote dès 16 ans sur demande, réflexion en vue du rapport sur l'intégration des personnes en situation de handicap, accompagnement du projet de loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel cantonal, réflexion en vue du toilettage de la loi sur les sports et réflexion sur l'avenir muséal des Châteaux propriétés de l'État ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le secrétariat général a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

Sur le plan législatif, le DJSC a présenté neuf rapports devant le Parlement. Peuvent notamment être cités, la réforme de la caisse de pensions de la fonction publique prévoyant le passage du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations ou encore l'adoption, à l'unanimité des membres du Grand Conseil, de la nouvelle loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel neuchâtelais.

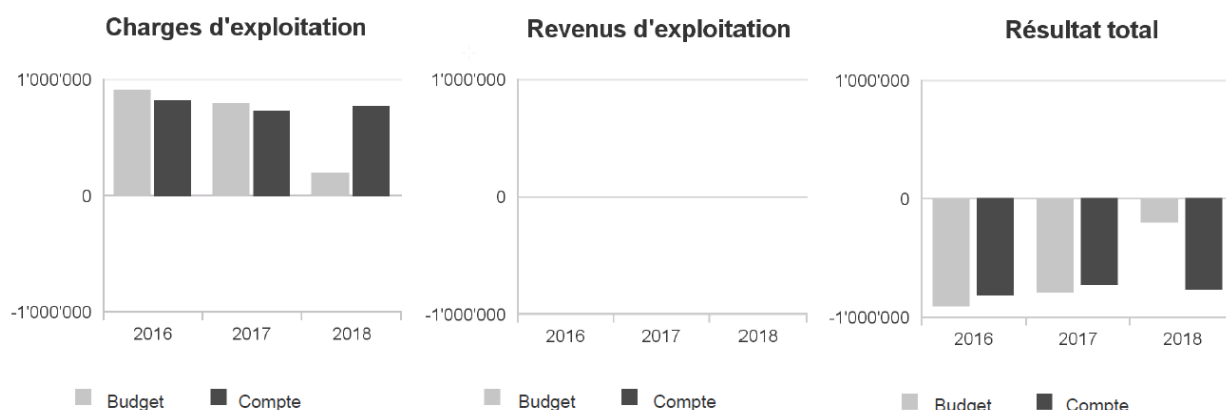
Le programme des réformes de l'État qui est mené à un rythme soutenu a également marqué fortement l'activité du secrétariat général, notamment par l'appui apporté aux services du département.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	725'169	193'638	762'596	+568'959	+293.8%	+37'427	+5.2%
30 Charges de personnel	652'836	661'439	657'112	-4'327	-0.7%	+4'276	+0.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	15'534	-584'501	17'514	+602'015	+103.0%	+1'980	+12.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	55'390	115'000	87'252	-27'748	-24.1%	+31'862	+57.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'409	1'700	718	-982	-57.7%	-690	-49.0%
Résultat d'exploitation	-725'169	-193'638	-762'596	-568'959	-293.8%	-37'427	-5.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-725'169	-193'638	-762'596	-568'959	-293.8%	-37'427	-5.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-725'169	-193'638	-762'596	-568'959	-293.8%	-37'427	-5.2%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	3.80	3.80	3.80	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

Le budget de la nature 31 tient compte d'un écart statistique de CHF 610'000 pour l'ensemble du département.

Évolution du compte de résultats


Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Pas de répartition analytique aux comptes 2018.

Conseil et assistance stratégique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Coordination, soutien et contrôle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Prestations de département DJSC (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Conférences intercant.	115'000	87'252	-27'748	-24.1%
Total charges nettes	115'000	87'252	-27'748	-24.1%

Les cotisations aux différentes conférences intercantionales tiennent comptes des projets adoptés et subissent donc de fortes variations.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Ecart statistique BSM	-610'001	0	+610'001	+100.0%
Total charges nettes	-610'001	0	+610'001	+100.0%

Ecart statistique imposé dans la lignée de l'adoption du budget 2018.

2.9.3. Service de la justice (JUST)

Missions principales

Le service est composé des 6 entités, à savoir: le secrétariat, le secteurs des créances judiciaires, les frais de justice, les documents d'identité, les naturalisations et l'autorité de surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants. Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire, du fichier ADN, du registre des avocats, de la logistique des examens d'avocats et de notaires, du paiement de l'assistance judiciaire et de la comptabilité générale.

Au-delà du contrôle des arrondissements, l'autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de noms, des désaveux et reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage ou au partenariat, de la réintégration ou libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officiers et de leur formation. L'autorité de surveillance du contrôle des habitants émet des directives, des avis, assure la formation des préposés, gère l'accès à la base de données des personnes physiques de notre canton et conduit les projets informatiques des contrôles des habitants.

L'entité des naturalisations assume le processus de gestion de ses dossiers et le secteur des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires, les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour.

Le secteur des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre et tarifées, alors que celui des frais judiciaires perçoit les ordonnances pénales, les jugements et procède au recouvrement des avances d'assistance judiciaire.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les nouvelles technologies et l'évolution des supports informatiques des secteurs des documents d'identité, de l'autorité de surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants, des créances judiciaires et des frais de justice nécessitent toujours plus d'investissement de la part des collaborateurs. Les aspects de contrôle des finances, de protection et de transparence des données ainsi que l'optimisation des licences des programmes informatiques prennent une importance grandissante et nécessitent également un engagement considérable des collaborateurs. De surcroît, l'installation du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE) implique pour notre service d'importantes restructurations afin d'optimiser la ségrégation financière. Cette dernière devra faire ses preuves avant d'être pérennisée car les administrés attendent un service rapide et parfait. Enfin, les budgets toujours plus serrés compliquent la tâche du service.

Activités et réalisations

Cette année a été marquée par l'introduction de SIGE, le passage aux nouvelles normes comptables MCH2, la mise en application des nouvelles lois fédérale et cantonale sur la nationalité, la ségrégation financière et la diminution des licences SAP. De plus, le service a continué d'uniformiser son système de contrôle interne tout en diminuant son effectif de 0.3 EPT.

Le service a aussi établi l'inventaire des amendes cantonale et communale avec comme finalité l'adaptation ciblée de leur montant par le Ministère public. Il a aussi participé au groupe de travail de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'achat de nouveaux appareils de gestion des amendes. Sur décision du Ministère public, le service a supprimé les ordonnances pénales administratives pour les convertir en simples ordonnances pénales.

Le service a également conduit les groupes de travail pour la numérisation des archives des arrondissements d'état civil, le déménagement électronique et la protection des données sensibles gérées par les contrôles des habitants. Il a participé aux groupes de travail sur la systémique des bases de données des contrôles des habitants, le regroupement des arrondissements d'état civil de Neuchâtel, Hauterive et Cressier, l'élaboration d'une loi cantonale sur l'assistance judiciaire et le projet fédéral de renouvellement des passeports, des cartes d'identité et des machines de saisie des données biométriques. Le service a aussi pris position quant à l'accès à la BDP par des entités non étatiques, adhéré au registre fédéral des officiers publics et étudié l'opportunité pour les notaires d'être membres de conseils d'administration d'établissements de droit public.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	26'902'602	28'375'000	25'246'916	-3'128'084	-11.0%	-1'655'686	-6.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	24'713'133	26'335'000	23'277'772	-3'057'228	-11.6%	-1'435'361	-5.8%
43 Revenus divers	479'352	500'000	482'514	-17'486	-3.5%	+3'162	+0.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'709'827	1'540'000	1'486'630	-53'370	-3.5%	-223'197	-13.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	290	0	0	0	--	-290	-100.0%
Charges d'exploitation	28'192'343	28'675'532	27'486'783	-1'188'749	-4.1%	-705'560	-2.5%
30 Charges de personnel	2'928'785	3'004'532	2'868'865	-135'667	-4.5%	-59'920	-2.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	9'642'861	9'421'000	10'111'604	+690'604	+7.3%	+468'743	+4.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'940'690	4'590'000	3'394'040	-1'195'960	-26.1%	-546'650	-13.9%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	11'680'006	11'660'000	11'112'273	-547'727	-4.7%	-567'733	-4.9%
Résultat d'exploitation	-1'289'741	-300'532	-2'239'867	-1'939'335	-645.3%	-950'126	-73.7%
44 Revenus financiers	4'190	3'000	3'632	+632	+21.1%	-558	-13.3%
34 Charges financières	1'821	2'500	2'499	-1	-0.0%	+678	+37.3%
Résultat de financement	2'370	500	1'133	+633	+126.7%	-1'236	-52.2%
Résultat opérationnel	-1'287'371	-300'032	-2'238'733	-1'938'701	-646.2%	-951'362	-73.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'287'371	-300'032	-2'238'733	-1'938'701	-646.2%	-951'362	-73.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	36.00	36.00	34.00	-2.00	-5.6%	-2.00	-5.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	28.00	28.10	27.20	-0.90	-3.2%	-0.80	-2.9%

Commentaires

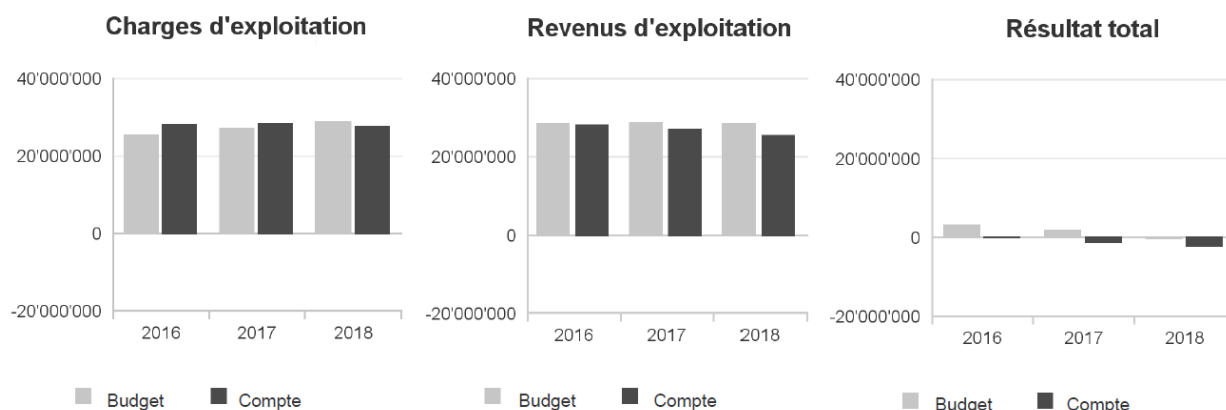
Les comptes 2018 sont péjorés par rapport au budget 2018 pour environ CHF 2 millions. En fait, il s'agit surtout d'un manque de revenus à hauteur de CHF 3 millions. Les charges d'exploitation permettent d'atténuer quelque peu ce déficit.

Nature 42; nombre d'amendes d'ordre et tarifées de la police cantonale, des communes et de TransN inférieur à ce qui était prévu au budget. Cette diminution d'amendes engendre également une baisse importante du nombre d'ordonnances pénales administratives et de frais administratifs.

Nature 36; moins d'amendes ont été émises que ce qui était annoncé par les communes et en particulier la Ville de Neuchâtel.

Nature 31; progression de l'assistance judiciaire.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Secteur de la justice (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	31'500	30'718	-782	-2.5%
Produits	132'560	111'708	-20'852	-15.7%
Coûts nets	-101'060	-80'990	+20'070	+19.9%

Secteur de 2.35 EPT en charge du courrier du service, du paiement des factures du service et de l'assistance judiciaire, de la logistique des examens du barreau et du notariat, de la tenue du registre des avocats inscrits au barreau, des pages Internet du service, du fichier ADN et du casier judiciaire. Il s'occupe également des ressources humaines, du budget et de la comptabilité du service. Les coûts représentent les indemnités de dépens alors que les produits sont principalement composés des recettes d'émoluments pour examens du barreau et de biens définitivement dévolus à l'État par le Pouvoir judiciaire. Ce sont ces derniers qui représentent l'écart du résultat 2018.

Secteur créances judiciaires (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	11'504'800	13'830'636	+2'325'836	+20.2%
Produits	15'850'000	13'613'080	-2'236'920	-14.1%
Coûts nets	-4'345'200	217'555	+4'562'755	+105.0%

Ce secteur de 5,3 EPT a la tâche de percevoir les amendes d'ordre et tarifées de la police cantonale et des services des domaines publics de toutes les communes du canton. Les coûts sont erronés car ils tiennent compte de la part communale aux amendes alors que cette dernière devrait être mentionnée dans le tableau des charges de transfert non incorporables aux prestations à hauteur de CHF 2,67 millions. Le solde correct représenterait donc CHF 11,16 millions dont CHF 10,9 millions pour la PONE, CHF 230'000.- de créances prescrites et CHF 30'000.- de carnets d'AO et AT. Les recettes sont inférieures au budget pour CHF 0,6 million à la PONE et CHF 1.6 million pour les communes.

Secteur des frais de justice (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	3'622'400	9'777'087	+6'154'687	+169.9%
Produits	10'165'000	9'555'053	-609'947	-6.0%
Coûts nets	-6'542'600	222'033	+6'764'633	+103.4%

Ce secteur qui compte 10,05 EPT est chargé du recouvrement des avances d'assistance judiciaire, des amendes, frais et sommations inhérents aux dénonciations pénales des entreprises de transport public, aux jugements des tribunaux et aux ordonnances pénales du Ministère public. Le budget 2018 présente uniquement les dépenses d'assistance judiciaire. Les comptes font ressortir les dépenses d'assistance judiciaire (CHF 4,28 millions), les pertes sur créances des jugements et des ordonnances pénales (CHF 5,73 millions). Les recettes sont inférieures au budget car il y a eu moins d'ordonnances pénales, de frais judiciaires et de sommations, ceci en lien avec la diminution du nombre d'amendes d'ordre et tarifées.

Service de la justice (JUST)

Secteur des documents d'identité (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	4'373	+4'373	--
Produits	0	1'494'854	+1'494'854	--
Coûts nets	0	-1'490'480	-1'490'480	--

Ce secteur qui compte 4,9 EPT établit des passeports biométriques et provisoires, des cartes d'identité, des titres de séjour et de voyage (passeports pour étrangers), des visas (D et C) pour ressortissants étrangers provenant d'états hors UE/AELE. Le résultat est inférieur au budget pour CHF 50'000.- même si le budget ne figure pas dans le présent tableau.

Secteur des naturalisations (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	140'000	81'250	-58'750	-42.0%
Produits	600'000	385'474	-214'526	-35.8%
Coûts nets	-460'000	-304'224	+155'776	+33.9%

Ce secteur de 2 EPT s'occupe des naturalisations ordinaires et des enquêtes pour les dossiers de naturalisations facilitées (sur demande du Secrétariat d'État aux migrations). L'exercice 2018 est spécialement faible autant pour les recettes que pour les coûts car beaucoup de candidats à la naturalisation ont déposé leur dossier en 2017 avant le durcissement des bases légales fédérale et cantonale au 1^{er} janvier 2018.

Secteur de la surveillance de l'état civil (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	2'754	+2'754	--
Produits	87'440	56'074	-31'366	-35.9%
Coûts nets	-87'440	-53'320	+34'120	+39.0%

Ce secteur qui compte 2,3 EPT épaulé et inspecte les 7 arrondissements d'état civil et les 31 contrôles des habitants de nos communes. Les produits sont plus faibles qu'annoncés car il y a eu moins de dossiers en changement de nom ainsi que moins de dossiers de mariage et partenariat.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Émoluments doc. identité	-750'000	747'593	+1'497'593	+199.7%
Part com. amendes	3'800'000	-22'450	-3'822'450	-100.6%
Total charges nettes	3'050'000	725'143	-2'324'857	-76.2%

Documents d'identité, imputation sur l'OTP de prestation au lieu de l'OTP de transfert comme prévu au budget. Par ailleurs, du fait d'une mauvaise imputation lors de l'établissement d'une ordonnance de bouclage, le montant de la part communale aux amendes est totalement erroné, nous devrions retrouver ici la somme de CHF 2,67 millions mentionnée à tort dans le tableau du secteur des créances judiciaires. A noter que ces imputations erronées n'affectent que le résultat analytique et en aucun cas le résultat financier.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-42'529	-42'529	--
Pertes changes	-500	0	+500	+100.0%
Total charges nettes	-500	-42'529	-42'029	-8'405.8%

Il s'agit des frais de sommation SAP encaissés au service de la justice additionnés aux frais de sommation des dossiers transmis à l'office du contentieux général de l'État. En 2018, ces frais n'avaient pas été budgétés indépendamment des autres frais. Le budget 2019 a été corrigé.

2.9.4. Service pénitentiaire (SPNE)

Missions principales

Le service pénitentiaire a pour principales tâches :

- a) de mettre en œuvre la politique pénitentiaire cantonale et d'administrer les établissements de détention cantonaux ;
- b) d'être, dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, l'"autorité compétente" ou l'"autorité d'exécution" selon le droit fédéral, sauf disposition contraire du droit fédéral ou cantonal ;
- c) d'assurer l'exécution de la détention provisoire, de la détention pour des motifs de sûreté et des peines et des mesures privatives de liberté prononcées à l'encontre des personnes adultes ;
- d) d'accomplir les tâches prévues par le code pénal suisse dans le cadre de la probation et de l'assistance sociale ;
- e) d'assumer le secrétariat de la commission de dangerosité.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs qui influencent la marche du service sont multiples (occupation des établissements pénitentiaires cantonaux, hausse des prix de pension concordataires jusqu'en 2021, difficulté des profils des personnes détenues en hausse, plusieurs grands projets intercantonaux en cours, dotation en personnel en dessous des valeurs préconisées, service fortement déstabilisé durant plusieurs années en raison des réformes et des constructions, situation politico-financière cantonale). Dans ce contexte le service pénitentiaire a particulièrement mis l'accent en 2018 sur sa stabilisation et son adaptation aux nécessités du métier, outre un investissement dans plusieurs projets intercantonaux d'envergure et le maintien d'une prestation sécuritaire à la hauteur des attentes de la population neuchâteloise.

Activités et réalisations

En général

En 2018 le service pénitentiaire a cherché à s'inscrire dans davantage de stabilité après dix années de profondes réformes et de lourds travaux.

L'EEPB rénové a été inauguré. Il exploite davantage de places de détention de sécurité élevée et a en conséquence nécessité une attention particulière et la création et la mise à jour de plusieurs directives internes.

Dans son plan financier de législature 2018-2021, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre le déploiement du plan d'action du service pénitentiaire validé par le Grand Conseil en 2013 ; sur les 148 mesures qu'il recensait, 116 ont été conduites avec succès, 16 sont encore partiellement déployées et 16 demeurent inexistantes. Il a donc été renoncé à plusieurs développements et engagements, mais les ressources humaines actuellement allouées au service pénitentiaire restent en dessous des prévisions du plan d'action à raison de 9.2 EPT ; la dotation en personnel uniformé reste également au-dessous des recommandations de l'Office fédéral de la justice. Il reste donc essentiel pour le service pénitentiaire de continuer à adapter ses ressources à un exercice sûr de la mission, tant en terme de sécurité que de prise en charge et de respect des collaboratrices et collaborateurs.

Après une importante modification du droit des sanctions au 1er janvier 2018, la mise en œuvre de nouvelles formes d'exécution des peines, dont la surveillance électronique, a constitué un thème particulier.

L'augmentation massive des peines privatives de liberté de substitution (peines pécuniaires ou amendes impayées) s'est poursuivie ; leur gestion a été tenue, mais une adaptation au besoin reste indispensable pour maintenir la cohérence de la chaîne pénale. La hausse des peines privatives de liberté en partie engendrée par le durcissement du code pénal depuis le 1^{er} janvier 2018 a été largement significative.

Le service a pris une part active à la concrétisation d'un processus intercantonal de gestion des risques en exécution des peines, avec une entrée en fonction prévue en 2020.

Enfin, à la suite de la nouvelle Loi sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA) en vigueur depuis le 1er janvier 2018, le Conseil d'Etat a adopté un tout nouvel arrêté.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du service pénitentiaire était de 117.50 EPT pour 127 personnes, outre une apprentie et un stagiaire. L'année 2018 a été caractérisée par 4 départs à la retraite dont 3 en retraite anticipée, 2 licenciements, 9 démissions, 16 engagements et diverses autres mutations de taux d'activité et de fonctions.

Etablissement de détention La Promenade (EDPR)

L'EDPR a continué sa stabilisation en 2018 en ayant notamment, pour la première fois depuis plusieurs années, finalisé le recrutement de l'ensemble des 50.25 EPT prévus au cadre. En cumulant maladies, formations et vacances de poste, c'est toutefois 16% du personnel en uniforme qui ne se trouve pas sur le terrain ; ce chiffre est en baisse, mais combiné au taux d'encadrement de 0.4 toujours faible, il reste un frein à une prise en charge des personnes détenues sous l'angle de la sécurité et des tâches règlementaires. Un accent particulier a été mis sur les formations internes dispensées dans l'établissement, notamment sur les interventions et le positionnement au contact de personnes détenues toujours plus compliquées à prendre en charge.

Le nombre de journées de détention pour l'année 2018 se monte à 35'818 journées, soit une moyenne de 98.1 personnes détenues par jour à l'EDPR et un taux d'occupation de 90 %. Il s'agit d'une augmentation de 4% par rapport à 2017. En 2018, 56 personnes ont par ailleurs été placées en détention avant jugement dans un autre canton pour un total de 4'647 journées, soit une baisse de 12.2% par rapport à 2017.

Une évasion de moins de 24h et une tentative ont été recensées en 2018. Ces événements se sont déroulés dans le cadre de déplacements vers des lieux de soin. Aucun décès et aucun incendie conséquent n'ont été dénombrés durant l'année. Le nombre de sanctions disciplinaires a augmenté de 49% par rapport à 2017, ce qui s'explique par un personnel de terrain plus attentif, permettant de meilleurs contrôles et plus d'infractions recensées. Par ailleurs des comportements qui jusqu'ici étaient moins systématiquement rapportés font désormais l'objet d'une standardisation. Cette augmentation se traduit très majoritairement par une hausse des sanctions sous forme d'amendes, et non de restrictions de liberté supplémentaires.

Les partenariats avec l'association REPR, FEP, un art-thérapeute, les visiteurs et les aumôniers ont été maintenus en 2018. Aucun imam n'est intervenu durant cette année, mise à profit pour trouver une personne à même d'assurer ces missions programmées de nouveau dès 2019. En outre, une bibliothèque de 2'500 ouvrages a été créée et un nouvel atelier polyvalent permet d'occuper à mi-temps une dizaine de personnes détenues supplémentaires, réduisant de la sorte le montant du chômage versé mensuellement aux personnes inoccupées par manque de ressources et de locaux.

Avec 54% d'exécutions de peine et 46% de détentions avant jugement, le panel des délits à l'origine des détentions à l'EDPR reste très large et mêle des infractions routières aux brigandages en passant par des vols, des infractions en lien avec les stupéfiants ou des infractions à caractère sexuel. Les profils des personnes détenues restent éminemment complexes et toujours soumis aux aléas des flux migratoires et des problématiques psychiatriques. Le fait pour l'établissement d'être la porte d'entrée de la détention dans le canton accentue les difficultés liées à ces profils. Ces derniers entraînent des interventions d'urgence nombreuses, des soins médicaux en augmentation et des sanctions disciplinaires régulières ; ces profils méritent donc une adaptation continue de l'ensemble des intervenants et des collaborateurs externes, puisqu'une première mission consiste à stabiliser ces personnes en détention.

Etablissement d'exécution des peines de Bellevue (EPPB)

En 2018, l'effectif de l'EPPB a crû de 3 EPT (2 maîtres d'atelier, 0.8 agent de détention et 0.2 d'assistance sociale) ; cette adaptation était liée au plan d'action du service pénitentiaire et à l'augmentation de la capacité d'accueil de l'établissement de 16 places de détention supplémentaires. Le renfort en maîtres d'ateliers (boulangerie et maintenance) a permis de donner du travail à des personnes détenues de manière constante. Deux mutations internes ont permis à deux agents de détention de rejoindre l'équipe des maîtres d'ateliers. Au vu du départ à la retraite du directeur et de la surcharge des tâches règlementaires relevée depuis l'augmentation de l'effectif des personnes détenues en mars 2018, des aménagements de postes ont été nécessaires pour assurer la bonne marche de l'établissement.

Le nombre de journées de détention pour l'année 2018 se monte à 21'626 journées, soit une moyenne de 59.3 personnes détenues par jour à l'EPPB et un taux d'occupation de 94 %. Il s'agit d'une augmentation de 21% par rapport aux chiffres de 2017. Cette augmentation est due à l'accroissement de l'effectif des personnes détenues qui est passé de 48 à 63 au terme des travaux de rénovation et d'assainissement.

L'événement principal de l'année 2018 a été l'inauguration, au mois de mars, de l'établissement refait à neuf après presque dix années de travaux de rénovation. Les collaborateurs ont ainsi hérité d'un nouvel outil offrant des conditions de travail meilleures et une prise en charge des personnes détenues en conformité avec la législation. Concernant les personnes détenues, aucune évasion, aucun décès ni incendie n'ont été recensés durant l'année, malgré des profils psychiatriques toujours plus nombreux et complexes. Le nombre de sanctions disciplinaires a augmenté de 15% par rapport à 2017. Cette différence n'est pas significative et peut s'expliquer par des procédures claires et aujourd'hui connues des collaborateurs. Cette augmentation se traduit très majoritairement par une hausse des sanctions sous forme d'amendes et non de restrictions de liberté supplémentaires.

Les partenariats avec l'association REPR, GESEPI, FEP, le yoga du cœur et les aumôniers ont été maintenus en 2018. Aucun imam n'est intervenu durant cette année, mise à profit pour trouver une personne à même d'assurer ces missions programmées de nouveau dès 2019. Outre ces interventions externes habituelles, un nouvel atelier initial a été ouvert afin de prendre en charge les personnes détenues à leur arrivée dans l'établissement. Cet atelier est sous la responsabilité d'un maître socio-professionnel qui a pour tâche d'accueillir les nouveaux arrivants et de les accompagner dans leurs premiers mois au sein de l'EPPB tout en veillant à faire respecter le cadre et les règles de l'établissement. Il occupe à mi-temps huit personnes détenues supplémentaires ce qui a permis de réduire les effectifs surchargés des autres ateliers.

Service pénitentiaire (SPNE)

L'effectif a compté 71% d'exécutions de peine, 14% d'exécutions de mesure et 15% d'exécutions anticipées de peine et de mesures. Les infractions à la base de la détention sont très variées, avec une majorité de longues peines et de personnes ayant commis des infractions contre les personnes. Comme pour les années précédentes et au vu du contexte pénitentiaire actuel, une forte demande d'accueil de personnes détenues soumises à une mesure thérapeutique institutionnelle ou d'internement continue de se faire sentir à l'EEPB, ce qui complexifie le travail d'encadrement.

Office d'exécution des sanctions et de probation (OESP)

L'activité de l'unité d'évaluation pénale a repris au terme d'une restructuration ; elle est supervisée à l'interne du service et déploie maintenant pleinement sa mission. Plusieurs arrivées et départs de collaboratrices et collaborateurs ont engendré des périodes de vacances de poste importantes qui se sont répercutées sur le personnel en place. Deux collaboratrices ont au surplus été absentes en raison de congés de maternité et deux autres pour des raisons de maladie. Au niveau de la formation, tout l'office a pu bénéficier d'une formation complète dans le domaine de l'exécution des sanctions orientées vers le risque sous l'égide du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du code pénal, plus particulièrement en lien avec les régimes particuliers d'exécution de peine, a demandé une nouvelle adaptation des méthodes et outils de travail tout comme l'intégration de la nouvelle technologie que constitue le bracelet électronique. Après des débuts timides, l'exécution de peine sous cette forme a déployé ses effets dès le second trimestre avec 4 bracelets puis 5 dès le mois de juillet et enfin 6 dès septembre.

L'office a par ailleurs travaillé sur la révision de plusieurs arrêtés, dont celui sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (APMPA, RSN 351.01) qui a intégré le règlement des établissements. Cet arrêté est entré en vigueur le 1er janvier 2019.

Suite à l'augmentation considérable du nombre de dossiers de sanctions pécuniaires converties, 1 EPT a été temporairement octroyé à l'office en 2018 ; il a permis de poursuivre l'effort mis sur le traitement de ces dossiers. Néanmoins, force est de constater que le nombre de dossiers reçus n'a cessé d'augmenter, ce qui rend délicates la gestion de ces affaires en flux courant et l'anticipation des besoins : 5'221 sanctions ont ainsi été traitées en 2018, contre 3'819 en 2017 et 1'995 en 2016.

Résultat financier

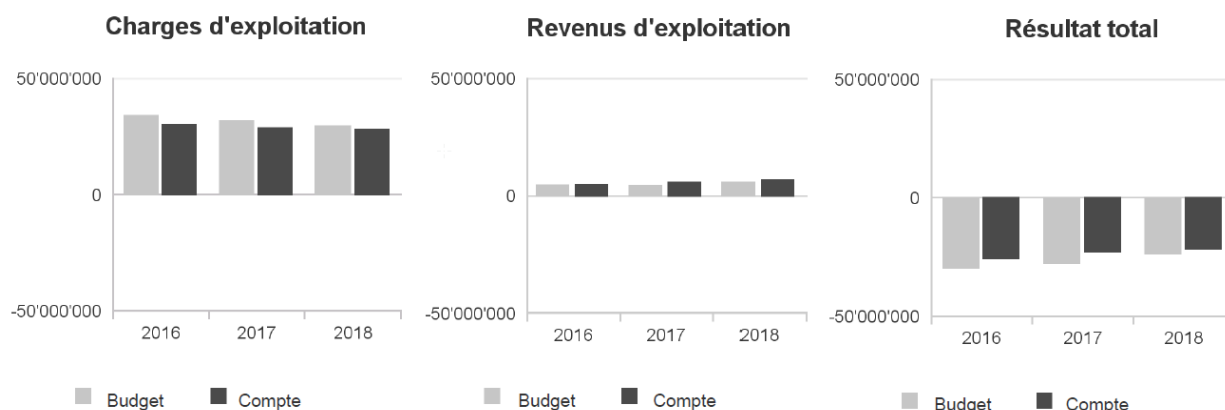
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'607'440	5'758'050	6'633'222	+875'172	+15.2%	+1'025'782	+18.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'160'756	874'000	1'263'270	+389'270	+44.5%	+102'514	+8.8%
43 Revenus divers	917'692	450'000	449'103	-897	-0.2%	-468'590	-51.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	3'481'133	4'434'050	4'920'850	+486'800	+11.0%	+1'439'717	+41.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	47'858	0	0	0	--	-47'858	-100.0%
Charges d'exploitation	28'496'033	29'459'449	28'039'574	-1'419'875	-4.8%	-456'459	-1.6%
30 Charges de personnel	12'870'819	14'024'617	13'225'840	-798'777	-5.7%	+355'022	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'823'289	3'926'800	3'757'996	-168'804	-4.3%	-1'065'293	-22.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'365'742	71'592	22'644	-48'948	-68.4%	-1'343'098	-98.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	9'388'758	11'423'840	11'018'423	-405'417	-3.5%	+1'629'665	+17.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	47'424	12'600	14'670	+2'070	+16.4%	-32'754	-69.1%
Résultat d'exploitation	-22'888'593	-23'701'399	-21'406'352	+2'295'048	+9.7%	+1'482'241	+6.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-22'888'593	-23'701'399	-21'406'352	+2'295'048	+9.7%	+1'482'241	+6.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-22'888'593	-23'701'399	-21'406'352	+2'295'048	+9.7%	+1'482'241	+6.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	122.00	137.00	127.00	-10.00	-7.3%	+5.00	+4.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	112.90	122.15	117.50	-4.65	-3.8%	+4.60	+4.1%

Commentaires

Après bouclage, les comptes du service présentent un écart positif de quelque Fr. 2'300'000 par rapport aux charges nettes budgétées qui s'explique par une différence liée au recrutement du personnel (temps qui s'écoule entre le départ effectif d'un collaborateur et son remplacement), mais aussi par la mise en œuvre des mesures d'assainissement initiées par le Conseil d'État en 2016. Par ailleurs certains placements prévus hors-canton ont pu être absorbés par les places disponibles dans le canton suite à la rénovation des établissements pénitentiaires neuchâtelois.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conduite du service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	998	+998	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	998	+998	--

Cette prestation contient les frais liés à la caisse de la direction du service. Toutefois, ces dépenses étant peu significatives, elles seront doréavant incluses dans le centre de coûts auxiliaire de la direction.

OESP (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	641'000	537'171	-103'829	-16.2%
Produits	675'000	838'416	+163'416	+24.2%
Coûts nets	-34'000	-301'245	-267'245	-786.0%

Les charges d'intensité, telles que les frais de surveillance et les expertises psychiatriques n'ont pas été aussi importantes que prévues. Au niveau des produits, cette prestation a bénéficié de la mise en place d'une relance intensive relative au suivi des demandes de remboursement de frais médicaux.

EDPR (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'823'000	1'972'435	+149'435	+8.2%
Produits	1'841'050	2'175'134	+334'084	+18.1%
Coûts nets	-18'050	-202'699	-184'649	-1'023.0%

Les frais médicaux sont difficiles à maîtriser compte tenu du respect de l'indépendance des soins. Cependant, la mise en place d'une relance intensive, relative au suivi des demandes de remboursement de frais médicaux, a permis de couvrir le dépassement budgétaire des charges. Par ailleurs, ce groupe de prestation comptabilise les recettes de transfert, ces dernières étant directement liées à son activité.

EEPB (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'446'600	1'145'928	-300'672	-20.8%
Produits	3'242'000	3'619'447	+377'447	+11.6%
Coûts nets	-1'795'400	-2'473'519	-678'119	-37.8%

Outre la même relance intensive qu'à l'EDPR et un usage limité de l'enveloppe BSM en respect des mesures d'assainissement, une économie a été constatée au niveau de la nature comptable relative à la rémunération des personnes en détention : le budget ne tenait en effet pas compte d'un absentéisme élevé au travail dû au profil de la population détenue. Par ailleurs, ce groupe de prestation comptabilise les recettes de transfert, ces dernières étant directement liées à son activité.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Dédomagements prestations CNP	1'290'340	1'240'340	-50'000	-3.9%
Part fr. form. CSPP	229'000	243'769	+14'769	+6.4%
Plac. cant.. pénal	1'620'000	1'483'043	-136'957	-8.5%
Plac. hors canton	8'284'500	8'051'271	-233'229	-2.8%
Total charges nettes	11'423'840	11'018'423	-405'417	-3.5%

Le montant du contrat de prestation avec le CNP a fait l'objet d'un accord de diminution de la subvention. La participation aux frais de formation du personnel a été sous-estimée par rapport au nombre de journées de détention. Les placements, comptes d'intensité, restent extrêmement difficiles à évaluer. A noter que les recettes de transfert sont directement incorporées aux prestations.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018	
	2018	2018	CHF	%
Frais de rappel	0	-226	-226	--
Total charges nettes	0	-226	-226	--

Pas de commentaire particulier.

2.9.5. Service d'accompagn. et héberg. de l'adulte (SAHA)

Missions principales

Le SAHA est garant de l'équipement étatique et paraétatique satisfaisant aux besoins de prise en charge des adultes handicapés, souffrant d'addiction ou en grandes difficultés sociales ; il a aussi pour mission de favoriser une inclusion adéquate de toute personne vivant avec un handicap dans la société neuchâteloise. Dans ce contexte, d'une part le SAHA est responsable de la planification, du financement et de la surveillance des institutions sociales pour adultes, ainsi que de certains organismes de soutien de la population concernée, et d'autre part doit s'assurer de la bonne orientation des futurs bénéficiaires des prestations de ces institutions ou organismes.

La planification faite par le SAHA a pour but d'adapter le dispositif formé principalement d'institutions, offrant hébergement, occupation en journée ou ateliers, mais aussi d'entités offrant des prestations dites ambulatoires, c'est-à-dire de suivi à domicile. Dans ce but, le service étudie l'évolution de la demande d'accompagnement psychosocial - voire de soins de préservation de l'état de santé - et des modes de prise en charge; ensuite, il soumet au Conseil d'Etat les adaptations à apporter à l'équipement cantonal en tenant compte du contexte sociopolitique.

Le SAHA assure le subventionnement des institutions sociales pour adultes recensées par la Convention intercantonale des institutions sociales (CIIS), et contribue au financement de certains des organismes de soutien pour personnes handicapées ou dépendantes. Cet appui peut prendre la forme d'un subventionnement du déficit d'exploitation, d'une aide financière par décision ou encore d'un engagement financier prévu par contrat de prestations.

Les deux missions précédentes impliquent une surveillance continue des institutions sociales pour adultes ; le SAHA avalise leurs concepts de prise en charge et veille au respect des normes de qualité en la matière. Les éventuels dysfonctionnements font l'objet d'un suivi et d'un contrôle de remédiation.

Enfin, le SAHA est responsable de la bonne orientation des personnes estimant avoir besoin de prestations offertes par les institutions ou organismes de soutien en raison de leur handicap ou de leur dépendance. L'objectif de cette mission est double, d'une part l'indication d'une prise en charge adéquate permet au bénéficiaire d'être bien accompagné et à l'équipement d'être judicieusement utilisé, et d'autre part, le dispositif d'orientation alimente la planification par le recensement des besoins.

Évolution de l'environnement et des tâches

Deux réalités ont vécu un développement important cette année: la planification, ou tout au moins l'analyse des besoins en prestations institutionnelles auxquelles une bonne planification de l'offre des institutions devrait répondre durant les quatre prochaines années, ainsi que la rédaction des contrats de prestations avec les partenaires du SAHA.

S'agissant de la planification, il convient de rappeler que l'offre neuchâteloise est composée d'institutions destinées à accueillir des personnes en situation de handicap mental, de handicap physique, dont certaines personnes gravement cérébrolésées, de handicap psychique, en difficultés sociales et dépendantes. Lorsque le canton ne dispose pas de structure adéquate (par exemple pour les personnes ayant un handicap sensoriel) ou qu'il manque de places, des placements dans des institutions situées hors du canton sont possibles.

Cette planification démontre que d'ici 2022, toutes autres choses égales par ailleurs, il conviendrait d'ajouter à l'équipement actuel environ 36 places d'hébergement (accueil de nuit) et d'hébergement avec occupation (accueil de nuit et de jour), entre 58 et 121 places en atelier adapté, ainsi que 10 à 14 places en centre de jour. Par ailleurs, les prestations ambulatoires connaissant une forte demande - ce qui est souhaitable pour la personne qui évite ainsi les contraintes de la collectivité, et pour l'Etat puisque le coût est moindre -, le nombre d'heures effectuées annuellement en accompagnement social ambulatoire (ASA - soutien à domicile) devrait augmenter d'environ 2700 heures.

Partant, sans modifier la politique cantonale de prise en charge, c'est-à-dire sans planifier de changements de modes de prise en charge, les coûts additionnels pour l'État, à prévoir dès 2022, pourraient s'élever à environ CHF 8,5 millions.

Cette exercice de planification devra être régulièrement répété, et viser le plus long terme si l'on souhaite mieux définir la politique cantonale en la matière, à partager au besoin à une échelle intercantonale.

Concernant la rédaction des contrats de prestations, les démarches à ce sujet se sont poursuivies et devraient déboucher sur la signature de plusieurs contrats en 2019.

Activités et réalisations

Le subventionnement des institutions sociales a dû faire l'objet de crédits supplémentaires, principalement pour assumer le coût des placements à la Maison de Vie qui, sous l'égide de la Fondation Les Perce-Neige et de HNE, accueille des personnes gravement cérébrolésées. Parmi les handicaps physiques, cette catégorie est en effet en nette progression, ces lésions cérébrales étant provoquées par un accident vasculaire cérébral (AVC, en augmentation vu l'allongement de l'espérance de vie) ou un traumatisme crânio-cérébral (TCC).

En y ajoutant le vieillissement de la population en situation de handicap, dont l'espérance de vie s'accroît plus rapidement que celle de la population en général, le domaine des institutions ne cesse de voir sa facture augmenter et devra faire l'objet d'une orientation politique claire. Prenant position lors de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI), la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales a officialisé le fait que la personne en situation de handicap, et par analogie la personne souffrant de dépendance ou confrontée à d'importantes difficultés sociales, ne doit pas être contrainte de quitter l'institution sociale, devenue son lieu de vie, en raison de son âge ; seule, l'analyse de ses besoins d'encadrement doit faire foi, un transfert de l'institution sociale à l'EMS n'étant réalisé, comme pour la population en général, que si des problèmes relevant de la sénescence l'imposent. Ainsi, tous les cantons suisses appliquent le principe selon lequel *le handicap prime sur l'âge*. Et dans cette perspective, la plupart créent ou dédient certaines infrastructures aux personnes handicapées vieillissantes, comme la Fondation Les Perce-Neige le fait déjà.

Enfin, et depuis maintenant 7 ans, la situation économique du canton contraint la plupart des institutions à « un budget 0 », ce qui rend le partenariat difficile.

Autre fait marquant, la poursuite de la réforme fondamentale que vit le secteur de la prise en charge des populations concernées par l'addiction. Après la fusion réussie de la Fondation Neuchâtel Addictions et la Fondation Goéland, en 2017, donnant naissance à la Fondation Addiction Neuchâtel, cette dernière a absorbé, dès le début de l'année, Le Devens, une institution gérée depuis plus de 100 ans par l'Armée du Salut. Cette réorganisation d'envergure, destinée à terme à faire 2,3 millions d'économie annuellement, en plus de répondre de manière mieux adaptée aux besoins des personnes dépendantes, a donc connu sa dernière phase importante en optant pour un regroupement du résidentiel au Devens, au détriment de la Maison de Pontareuse, laquelle sera abandonnée en 2019.

2018 aura aussi été l'occasion de faire deux bilans importants, celui de JUNORAH et celui des Hébergements Différenciés (HD), deux réorganisations ayant profondément modifié le paysage institutionnel depuis deux ans.

Le dispositif commun d'orientation des citoyens estimant devoir recourir à une institution, appelé JUNORAH - Jura et Neuchâtel ORientent les Adultes Handicapés -, mis en place en avril 2016, aura permis d'éviter, en deux ans, le recours aux prestations envisagées en institution dans 21% des 286 situations orientées. Ce bilan est meilleur que prévu, et ceci même si durant ces premières années, toutes les situations les plus compliquées auront été soumises à JUNORAH, faute d'avoir été résolues jusque-là.

S'agissant des Hébergements Différenciés (HD), il convient de rappeler qu'un énorme effort a été consenti par la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS) pour relever le défi de ces HD. On se souvient que jusqu'en 2015, une centaine de personnes dépendantes de l'aide sociale dormait chaque nuit à l'hôtel, sans appui social. La FADS, depuis le 1^{er} mars 2016, propose un hébergement simple, sur le principe « une chambre, un lit, une armoire », sans avoir créé de nouvelle structure ; en effet, les anciens foyers d'accueil de la FADS, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, ont été mis à disposition des personnes concernées, alors que les bénéficiaires accueillis jusque-là dans ces foyers ont été transférés en appartements ou studios accompagnés par des éducateurs. Malgré les difficultés - notamment l'importante population de personnes psychologiquement instables -, les HD tiennent leurs promesses : les séjours en hôtel ont presque disparu, en tout cas pour la population prévue par le concept des HD (certaines situations de personnes ayant des comportements asociaux ne peuvent malheureusement vivre qu'à l'hôtel), les demandeurs de prestations d'accueil a diminué d'un tiers environ et les personnes concernées sont plus vite indépendantes, jouissant de studios ou d'appartements encadrés.

Enfin, il convient de citer les travaux conduits en faveur des personnes vivant avec un handicap : acceptée en avril 2015 par le Grand Conseil, une motion populaire intitulée *Pour une véritable politique cantonale en matière d'égalité pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite* demandait que soit promulguée une loi permettant que se concrétise une réelle égalité de traitement entre tous les citoyens neuchâtelois. Le SAHA a préparé un rapport d'information proposant un plan d'action selon dix axes identifiés, sur les thèmes suivants : l'égalité, l'autonomie, la protection sociale, la mobilité, la communication, la formation, la vie professionnelle, le logement, la santé et le soutien aux proches aidants. Le Bureau du Grand Conseil, tout en saluant la qualité du rapport, a estimé qu'on devait aller jusqu'à une proposition de loi, ce qui sera fait l'année prochaine. La rédaction du premier rapport, aussi bien que les travaux de réflexion relative aux futures dispositions légales ont mobilisé les services de l'Etat et tous les organismes de soutien aux personnes handicapées.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	181'623	250'000	251'476	+1'476	+0.6%	+69'853	+38.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	181'623	200'000	175'267	-24'733	-12.4%	-6'356	-3.5%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	50'000	76'209	+26'209	+52.4%	+76'209	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	66'867'604	66'427'363	70'144'848	+3'717'484	+5.6%	+3'277'244	+4.9%
30 Charges de personnel	558'162	452'259	489'816	+37'557	+8.3%	-68'346	-12.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	104'372	184'000	125'045	-58'955	-32.0%	+20'673	+19.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	185'004	0	-185'004	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	66'205'012	65'606'100	69'529'987	+3'923'887	+6.0%	+3'324'975	+5.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	58	0	0	0	--	-58	-100.0%
Résultat d'exploitation	-66'685'981	-66'177'363	-69'893'372	-3'716'008	-5.6%	-3'207'390	-4.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-66'685'981	-66'177'363	-69'893'372	-3'716'008	-5.6%	-3'207'390	-4.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-66'685'981	-66'177'363	-69'893'372	-3'716'008	-5.6%	-3'207'390	-4.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.80	2.80	3.20	+0.40	+14.3%	+0.40	+14.3%

Commentaires

Les différents écarts des charges s'expliquent comme suit:

30: L'engagement provisoire d'une collaboratrice à 100%, transférée d'un service du DEF, alors que le poste n'étant prévu qu'à 60%, justifie cette différence (salaire à 40% de plus pendant quelques mois): A l'inverse, la dépense est en moins au DEF.

36: Le subventionnement des institutions du canton a augmenté de manière importante pour répondre à l'accueil des citoyens neuchâtelois cérébrolésés à la Maison de Vie ; les frais effectifs de cette institution, créée courant 2017, ont de surcroît été sous-évalués. Un crédit supplémentaire à ce sujet a été accepté par le Grand Conseil.

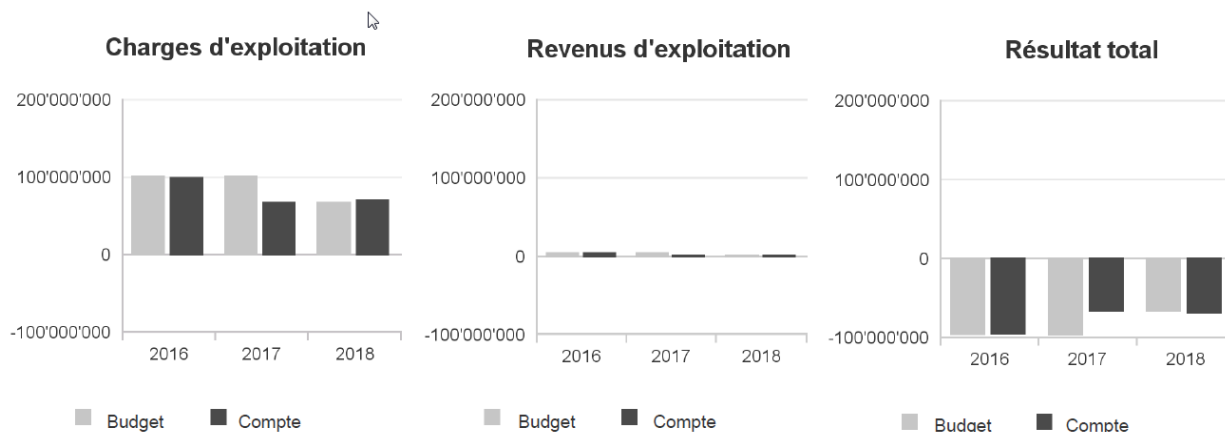
On y ajoutera une charge un peu plus lourde que prévue à Addiction neuchâtel, la réforme ne pouvant pas immédiatement porter ses fruits: la suppression souhaitée de certaines prestations impliquent que certaines charges subsistent, comme celle d'un personnel amené à diminuer à terme, alors que les recettes y relatives baissent immédiatement.

De plus, les charges imputables aux placements effectués hors-canton ont aussi augmenté, notamment à cause d'une recalculatation analytique des prestations des institutions vaudoises : or, les bénéficiaires neuchâtelois placés en terres vaudoises étant âgé-e-s, ils ou elles demandent un encadrement médico-social exigeant, ce qui se traduit par une augmentation du prix de journée, ce qui n'avait pas été signalé au SAHA selon les dispositions usuelles de la CIIS.

Un crédit supplémentaire à ce sujet a été accepté par le Grand Conseil, et, par ailleurs, le différend est en cours de traitement entre les chefs de départements vaudois et neuchâtelois concernés.

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Prestations SAHA (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	188'000	0	-188'000	-100.0%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	188'000	0	-188'000	-100.0%

Charges affectées au centre de coût plutôt qu'à la prestation.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Inst. dans canton adu.	45'396'500	47'533'083	+2'136'583	+4.7%
Inst. hors canton adu.	9'110'000	10'278'343	+1'168'343	+12.8%
Lutte addiction jeu	200'000	178'567	-21'433	-10.7%
Lutte c/addictions	10'361'600	10'801'485	+439'885	+4.2%
Prestations ambulatoires aux invalides	488'000	477'300	-10'700	-2.2%
Total charges nettes	65'556'100	69'268'778	+3'712'678	+5.7%

On retrouve les écarts ayant fait l'objet de crédits supplémentaires, principalement pour faire face aux charges de la Maison de Vie, à l'augmentation des placements hors-canton, et aux conséquences de la création d'Addiction Neuchâtel.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Contribution LORO addiction jeu	-200'000	-175'267	+24'733	+12.4%
Total charges nettes	-200'000	-175'267	+24'733	+12.4%

Il s'agit, comme chaque année, de la contribution de la Loterie romande, en faveur de la lutte contre la dépendance aux jeux.

2.9.6. Service des poursuites et faillites (SEPF)

Missions principales

Le service des poursuites et faillites (SEPF) coordonne les activités de l'office des poursuites (OFPO) et de l'office des faillites (OFFA) en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Tant l'OFPO que l'OFFA fournissent des prestations prévues par le droit fédéral et appliquent le tarif prévu par l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP). Le SEPF définit les modalités de contrôle pour gérer les risques inhérents à l'activité de ces entités. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs. Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection de l'OFPO et de l'OFFA, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

Évolution de l'environnement et des tâches

Par la nature même de son activité, le SEPF et ses offices sont particulièrement sensibles aux aléas de la conjoncture économique, ainsi qu'à la situation sur le marché de l'emploi. Mais, nonobstant une marche des affaires réjouissantes dans l'industrie neuchâteloise, les volumes enregistrés tant par l'OFPO que par l'OFFA ont atteint des sommets en 2018. Il est ainsi une fois encore très difficile de prévoir l'évolution dans le domaine de la poursuite pour dettes comme dans celui de la faillite. Le Secrétariat d'État à l'économie observe que le commerce extérieur suisse a enregistré un net recul dans le sillage de l'essoufflement de la croissance mondiale et l'appréciation du franc au 3^{ème} trimestre. Il a revu à la baisse ses prévisions du PIB pour 2019 avec une reprise attendue en 2020. Des signes de fléchissements sont aussi constatés à Neuchâtel depuis quelques semaines. En l'état, il est impossible de prédire quel sera le volume des données au SEPF pour le prochain exercice.

Une modification du droit fédéral permettant de lutter contre la « spirale de l'endettement » pourrait améliorer la perspective d'assainissement de la situation des personnes physiques en état de surendettement. Elle pourrait aussi contribuer à réduire la paupérisation d'une frange de notre population.

Après une diminution sur l'ensemble du service de 1,5 équivalent plein temps (EPT) lors de l'exercice précédent, le Conseil d'État a, en 2018, accordé un poste supplémentaire (1 EPT) pour l'OFPO. Un nouvel huissier a ainsi pu être engagé dès le 1^{er} juin.

Le taux de rotation du personnel est resté relativement stable avec 5 démissions ordinaires durant l'exercice. Ces postes ont été repourvus rapidement. Il faut cependant constater qu'il est très difficile, voire impossible, de trouver sur le marché du travail des collaborateurs formés dans notre domaine de compétence. Ainsi, pour chaque nouvel engagement les cadres doivent fournir un effort important de formation sur les bases de l'exécution forcée.

A ce sujet, un nouveau cursus de formation interne sur les rudiments de la LP a été lancé en septembre 2018 pour 9 collaborateurs. Il se déroule sur 16 demi-journées en deux parties, poursuites et faillites. Un cours est également dispensé sur la problématique du registre du commerce.

Activités et réalisations

Une fois encore et pour la quatrième année consécutive, le SEPF a enregistré un nombre record de réquisitions traitées par l'OFPO de +1% (191'468 contre 189'675) par rapport à 2017. Il faut aussi remarquer que les actes de défaut de biens en cas de saisie infructueuse (débiteurs insolvable) sont aussi en augmentation de près de 1% (42'102 contre 41'751 lors de l'exercice précédent). Cette entité fait toujours appel à un nombre important d'auxiliaires temporaires placés notamment par le service de l'emploi. Ces 10 à 15 personnes sont toujours indispensables à son fonctionnement. Enfin, malgré un logiciel toujours instable et qui devrait être changé à moyen terme, l'office des poursuites a globalement bien maîtrisé la situation grâce un engagement exceptionnel de tous ses collaborateurs

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2017	2018	Variation %
Total des réquisitions enregistrées	189'675	191'468	+0,94%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	102'190	101'132	-1,03%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	83'929	86'753	+3,36%
- dont comminations de faillites	1'925	2'071	+7,58%
- dont réquisitions de vente	1'631	1'512	-7,29%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières:

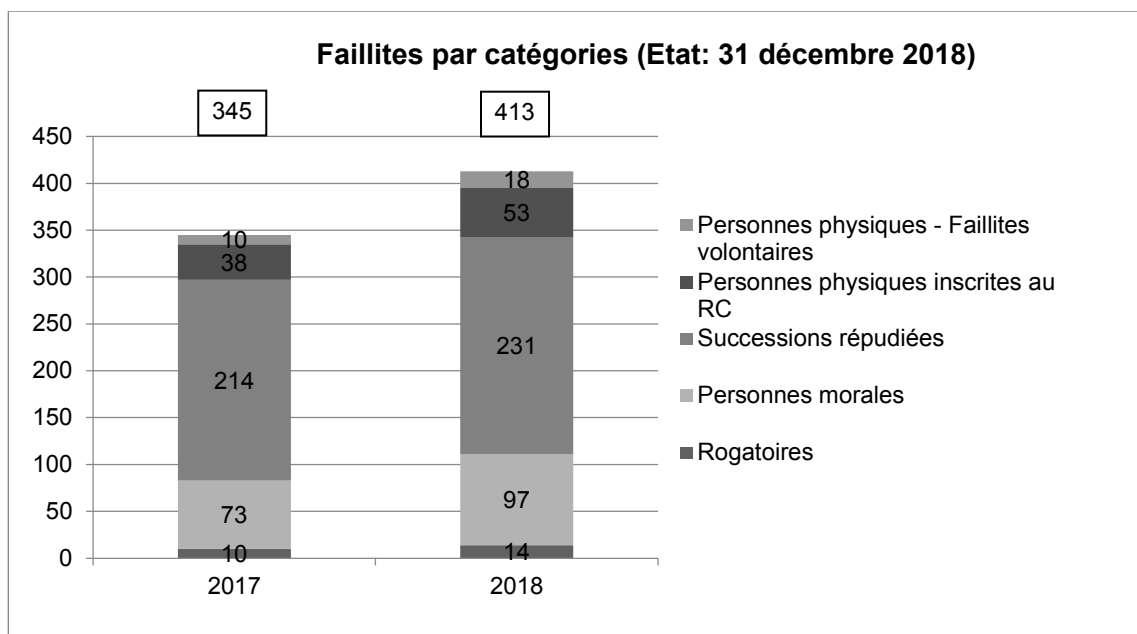
Rubriques	2017	2018	Différence (unité)
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (réalisations)	59	66	+7
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – gérance)	62	85	+23
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – sans gérance)	164	250	+86
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	50	40	-10
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	23	1	-22
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	86	81	-5
Total des dossiers clôturés	43	281	+238
- dont dossiers réalisations	12	50	+38
- dont dossiers CDP – gérance	6	82	+76
- dont dossiers CDP – sans gérance	25	149	+124
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	66	56	-10
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	85	4	-81
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	250	182	-68
Ventes aux enchères effectuées	12	8	-4
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	137'451	337'945	+146%

Pour l'OFFA, malgré des indicateurs économiques plutôt favorables, le nombre de dossiers à traiter a augmenté de près de 20% par rapport à 2017. Toutes les catégories ont été concernées mais ce sont plus particulièrement les entreprises commerciales (personnes morales +32,50% et personnes physiques inscrites au registre du commerce +39,50%) qui ont été touchées. Par définition, ces dossiers sont plus complexes et leur liquidation occasionne davantage de travail nécessitant des compétences de plus en plus pointues. Pour y faire face, l'office des faillites peut fort heureusement s'appuyer sur du personnel stable, bien formé, et qui reste motivé. On peut préciser que 216 procédures ont été ouvertes par le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers et 183 l'ont été par celui des Montagnes et du Val-de-Ruz.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2017	2018	Variation %
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	207	221	+6,76%
Procédures enregistrées durant l'année	345	413	+19,71%
- dont personnes morales	73	97	+37,87%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	38	53	+39,47%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	10	18	+80%
- dont successions répudiées	214	231	+7,94%
- dont commissions rogatoires	10	14	+40%
Total des dossiers ouverts	552	634	+14,85%
Dossiers clôturés	331	398	+20,24%
Solde en traitement au 31 décembre	221	236	+6,78%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	2'147	1'864	-13,18%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	30'682'282	24'779'090	-19,23%



On peut encore signaler que ces deux offices ont transmis 210 dénonciations pénales au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 CP, soit une baisse de 8,69% par rapport à 2017 (230). Dans le détail, on en compte 189 pour l'OFPO (202 en 2017) et 21 pour l'OFFA (28). Une fois par an, le Ministère public se réunit avec les offices de poursuites et faillites pour les informer sur la politique pénale en la matière.

La dotation du SEPF se répartit ainsi (en EPT)	2016	2017	2018
Direction du service	2	1,6	1,6
Office des poursuites	41,6	41,3	42,3
Office des faillites	14,7	13,9	13,9
Total	58,3	56,8	57,8

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

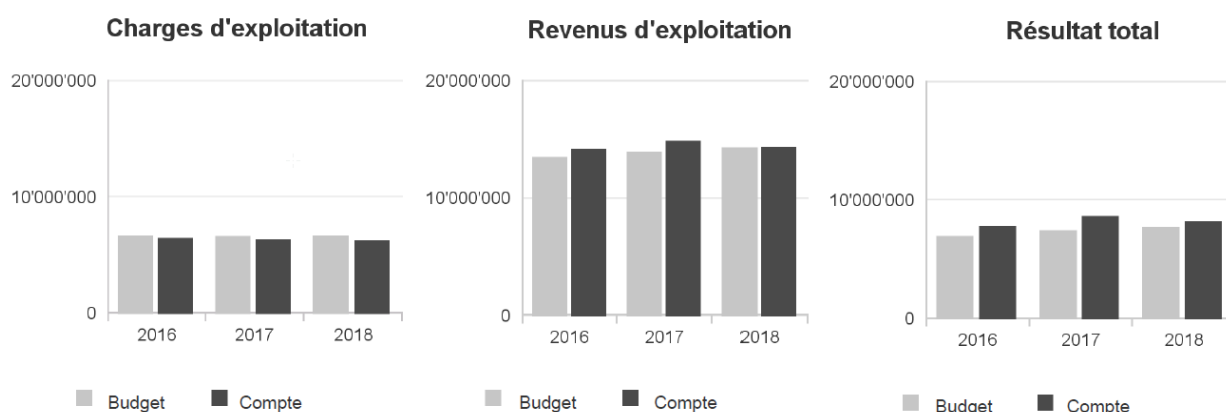
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	14'816'402	14'200'000	14'266'301	+66'301	+0.5%	-550'101	-3.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	14'816'362	14'200'000	14'266'301	+66'301	+0.5%	-550'061	-3.7%
43 Revenus divers	40	0	0	0	--	-40	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	6'276'019	6'606'582	6'174'321	-432'262	-6.5%	-101'699	-1.6%
30 Charges de personnel	6'109'754	6'317'582	5'951'744	-365'839	-5.8%	-158'010	-2.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	123'428	219'000	160'189	-58'811	-26.9%	+36'760	+29.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	42'837	70'000	62'389	-7'612	-10.9%	+19'551	+45.6%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	8'540'383	7'593'418	8'091'981	+498'563	+6.6%	-448'402	-5.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	8'540'383	7'593'418	8'091'981	+498'563	+6.6%	-448'402	-5.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	8'540'383	7'593'418	8'091'981	+498'563	+6.6%	-448'402	-5.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	59.00	61.00	64.00	+3.00	+4.9%	+5.00	+8.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	55.20	57.80	57.80	0.00	0.0%	+2.60	+4.7%

Commentaires

Les comptes du SEPF indiquent que les prévisions budgétaires étaient parfaitement conformes. Les revenus en particulier ont été bien évalués même s'ils présentent une baisse par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci s'explique notamment par un rattrapage des distributions effectués par l'OFPO en 2017 et qui a généré plus d'émoluments. La progression est par contre constante et linéaire avec les volumes par rapport aux années 2015 et 2016.

On observe que les charges sont bien maîtrisées par le SEPF en 2018 comme d'ailleurs depuis plusieurs années déjà. Le service est particulièrement vigilant pour limiter au maximum les biens, services et autres charges d'exploitation. D'autre part et malgré une dotation toujours très limitée, les charges de personnel laissent apparaître un écart important de CHF -365'000. Il est dû en particulier à l'effet de noria spécialement important cette année ainsi qu'au délai de carence imposé lors du recrutement du personnel.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Exécution forcée domaine poursuite (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	74'600	77'018	+2'418	+3.2%
Produits	13'060'000	13'201'951	+141'951	+1.1%
Coûts nets	-12'985'400	-13'124'934	-139'534	-1.1%

Les produits comme les coûts dans le domaine des poursuites ont été bien évalués et correspondent aux attentes.

Exécution forcée domaine faillite (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	146'700	112'781	-33'919	-23.1%
Produits	1'140'000	1'064'330	-75'670	-6.6%
Coûts nets	-993'300	-951'549	+41'751	+4.2%

Pour les faillites, les charges ont été légèrement réduites avec notamment moins de procédures impécunieuses et, partant, une diminution des frais irrécupérables. Les revenus sont toujours difficiles à évaluer car ils dépendent non seulement des volumes mais surtout de la complexité des dossiers qui induisent des émoluments.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Dédom. div. Confédération	70'000	5'915	-64'085	-91.6%
Total charges nettes	70'000	5'915	-64'085	-91.6%

La nature comptable en question (36100000 - Dédommagements à la Confédération) se monte en réalité à CHF 62'389 pour 2018 (voir compte de résultats ci-dessus sous 36 - Charges de transfert). Cette dépense est ainsi globalement conforme au montant budgété. Cet écart est dû à une erreur dans l'imputation analytique.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Frais de rappel	0	-20	-20	--
Total charges nettes	0	-20	-20	--

Sans commentaire

2.9.7. Police neuchâteloise (PONE)

Missions principales

La police neuchâteloise a pour mission générale d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois.

Elle a pour missions principales :

- de veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois;
- de prévenir et de réprimer les atteintes à la sécurité, à la tranquillité et à l'ordre publics;
- d'intervenir en prenant les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves d'accidents ou de catastrophes;
- d'assurer pour tout le canton la réception et la transmission des appels d'urgence, des messages d'alarme et des avis de sinistre;
- de constater les infractions, d'en rassembler les preuves, d'en découvrir les auteurs et de les dénoncer aux autorités compétentes, conformément aux dispositions de la procédure pénale;
- d'assurer la protection des personnes et des biens;
- d'exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat;
- de mener des actions de prévention et d'information, ainsi que de veiller à l'entretien du lien social;
- d'exercer des tâches de police administrative;
- d'assurer la formation de base et continue de son personnel;
- d'offrir des prestations de formation dans le domaine de la sécurité aux services de l'Etat, aux communes et aux institutions privées ou publiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Conduite du service :

Suivi de la démarche GestionNE et de MCH2, introduction de SIGE, pilotage plus fins des ressources.

Sécurité de proximité :

Demande d'une plus grande visibilité de la part des communes et réduction du nombre des postes de police.

Interventions d'urgence :

Stabilisation des interventions d'urgence.

Enquêtes judiciaires :

Baisse des enquêtes judiciaires liées à une baisse globale de la criminalité ces dernières années. Inconnue en ce qui concerne la suite de cette tendance baissière, en particulier en regard de l'évolution des délits dans le domaine de la cybercriminalité.

Sécurité routière :

Stabilisation de l'activité liée à la prévention routière.

Sécurité et ordre public :

Évolution de Xamax FCS en ligue supérieure et augmentation des engagements au profit des autres cantons et de la Confédération. Montée des préoccupations sécuritaires liées au terrorisme.

Activités concordataires :

Augmentation de l'activité liée aux maisons de jeu. Augmentation des activités en lien avec le Concordat des entreprises de sécurité privée. Augmentation des activités concordataires en lien avec la sécurité et l'ordre public (GMO, FRONTX, etc.).

Police administrative :

Augmentation de l'activité du bureau des armes liée à la reprise des normes Schengen en matière d'octroi de permis d'achat d'armes.

Formation policière :

Augmentation des activités de formation en particulier en lien avec la mise en place du CGF 2020 et du plan de formation national dans le domaine de la cybercriminalité.

Administration / Support au service :

Augmentation des tâches administratives liées à GestionNE, SIGE, MCH2 ainsi qu'au plan d'assainissement. Augmentation des tâches en lien avec le support IT, télécom et infrastructures.

Activités et réalisations

Conduite du service

Effectif :

L'effectif policier moyen réel était de 394.6 EPT pour un effectif de 398 EPT inscrit au budget. L'effectif administratif moyen réel était de 70.60 ETP pour un effectif de 72.4 EPT inscrit au budget. En 2018, 50 collaborateur-trice-s ont bénéficié de mesures d'accompagnement ou de reclassement professionnel suite à des problèmes de santé de longue durée. D'autre part, 14 policier-ère-s ont été blessé-e-s dans l'exercice de leurs fonctions représentant 317 jours, soit 1'834 heures (en pourcentage d'activité) à mettre sur le compte d'accidents professionnels. Le crédit d'heures supplémentaires 2018 est stable et se monte à 22'936.15 heures (-708.75) dont 483,65 ont été versées au compte d'épargne temps. Au total, depuis la création de l'épargne temps, 1'542.15 heures ont été capitalisées.

Relations avec les citoyen-ne-s :

Le nombre de citoyen-ne-s ayant interpellé directement le commandant suite à une intervention jugée inappropriée se monte à 17 (-4).

Relations publiques :

Les médias ont été convoqués à plusieurs reprises au cours de l'année pour des points presse. D'autre part, la PONE a diffusé près de 850 communiqués ou nouvelles brèves via son site Internet repris sur NemoNews. Il a été répondu à près de 385 (+26) sollicitations directes de journalistes. La PONE poursuit sa politique de communication active, via le réseau social Facebook. Elle y publie chaque semaine des « posts » qui sont vus par ses abonné-e-s au nombre de 17'678, en constante progression (+2'250). Un post a même été vu par plus de 128'000 personnes. La PONE a également ouvert un compte Instagram en mars 2017. Actuellement, Instagram est suivi par 4'417 personnes (+ 3'200). Enfin, le compte Twitter compte plus de 2'400 abonnés. A noter que de nombreux médias « retwittent », parfois même jusqu'à 26'000 vues, les informations presque instantanément, ce qui constitue un outil très performant en période de crise.

Réalisations :

L'application MACS, permettant d'interroger tant les bases de données fédérales que cantonales, a été mise en service en juin 2018. Elle simplifie grandement le travail du policier lorsqu'il s'agit de faire des recherches dans différentes bases de données. Elle soulage fortement la Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) lors des contrôles sur rue, car elle est aussi installée sur les téléphones mobiles des policier-ère-s. Actuellement, environ 20'000 demandes sont effectuées chaque mois au travers de cet outil mobile.

En ce qui concerne les infrastructures, le laboratoire du service forensique a été mis en adéquation avec les normes actuelles. La ventilation et le matériel de protection contre les incendies ont pu être adaptés et les équipements modernisés.

Sécurité de proximité

Relations avec les communes :

Le Conseil de pilotage de la sécurité publique (CPSP) s'est réuni à deux reprises. Au niveau local, les Conseils régionaux de sécurité publique (CRSP) se réunissent selon le rythme qui leur convient. Le dialogue opérationnel instauré entre les chefs de poste de police et les autorités politiques se poursuit en fonction des besoins exprimés. Les échanges entre les services de sécurité communaux et la PONE sont quotidiens. Par ailleurs, une plateforme d'échange et de coordination a été mise sur pied. Celle-ci se réunit deux fois dans l'année et permet de répondre aux questions légales et de procédure.

Prévention de la criminalité :

Dans le cadre de la sensibilisation aux médias sociaux, le responsable de la prévention de la criminalité a dispensé 54 formations au profit de 102 classes de 9ème Harmos soit 1'989 élèves (-1'211). Cette diminution est due à l'année 2017 qui était une année de transition où la formation a été ramenée de la 10ème à la 9ème Harmos, les jeunes se trouvant de plus en plus tôt confrontés à Internet. Il est également intervenu de façon ciblée à 11 reprises dans des classes, suite à des problèmes en lien avec de la pornographie et du harcèlement. 20 formations ont été dispensées au sein d'établissements scolaires. 10 cas en lien avec la procédure de « rappel à la loi » ont été traités. 3 séances de prestations personnelles suite à des condamnations par le juge des mineurs ont été organisées. De plus, la PONE a participé à plusieurs campagnes de prévention. Des cours pour les personnes âgées et les parents ont également été organisés, ainsi que des conférences lors de réunions de parents ou d'enseignant-e-s. En 2018, la première rencontre avec les juges des mineurs, le service prévention et le commissariat ICS (Intégrité corporelle et sexuelle) a été organisé.

Menaces et prévention de la violence (MPV) :

En 2018, 125 personnes ont fait l'objet d'un suivi par le groupe MPV sur un total de 211 dossiers enregistrés. Ceux-ci concernent des personnes ayant proféré des menaces (54), des personnes souffrant de troubles mentaux (45), des auteurs de violences domestiques (49), des individus quérulents (19) et des personnes ayant commis des actes de violence en général, de débordement d'agressivité, de harcèlement sexuel ou de stalking (44).

Intervention d'urgence

Police secours :

Le dispositif police secours (PS) est intervenu 16'583 fois en 2018, soit en moyenne 45 fois par jour. Une augmentation des interventions d'environ 6% par rapport à 2017 est constatée. Elle s'explique principalement par une hausse des bagarres, rixes, scandales en état d'ivresse et autres tapages nocturnes, principalement en fin de nuit. L'unité canine, laquelle est

rattachée à PS, a réalisé 439 engagements/sollicitations dans les différents domaines qu'elle traite. Son activité est stable et 106 interventions ont été couronnées de succès.

Transport des détenus :

Pour l'année 2018, 2'200 conduites ont été réalisées au profit des procureurs, prisons, offices des poursuites, etc. La majorité de ces conduites sont réalisées par les appuis dont bénéficie le service administratif et transports (SAT), soit Securitas et le service de transport Jail Transport System.

Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) :

Durant l'année 2018, la CNU a géré un total de 150'944 (+7'461) appels téléphoniques se répartissant en fonction des lignes d'appel de la manière suivante :

112	117	118	144	N° police	Partenaires	Interne police	Interne pompier	Bornes SOS
11'171 (+2'410)	26'249 (+751)	4'233 (+452)	1'348 (+15)	60'845 (+1'590)	35'471 (-1'001)	7'930 (-118)	3'240 --	457 (+122)

Enquête judiciaire

En baisse depuis 2013, le nombre d'affaires judiciaires traitées par la police poursuit son recul en passant de 14'606 infractions en 2017 à 12'922 en 2018 (statistiques policières de la criminalité SPC). En particulier, le nombre de vols par effraction recule de près de 25% en 2018, à 671 infractions alors qu'il avait déjà diminué de 16% en 2017 et de 17% en 2016. D'un autre côté, les infractions de type cybercriminalité (escroqueries à la marchandise via Internet, sextorsion, Romance Scam, blanchiment d'argent sur Internet notamment) sont en augmentation de 50% entre 2017 et 2018. Elles passent ainsi de 205 à 299 infractions ce qui annonce pour les prochaines années une détection de plus en plus grande de ces phénomènes jusqu'alors presque totalement absents de la statistique et non encore comptées dans la SPC. Dans le chapitre des violences graves, une très légère augmentation des infractions (38 cas) a été mise en évidence, heureusement, aucun homicide n'a été recensé en 2018. En matière de stupéfiants, on constate une hausse des importations de produits, mais une baisse des saisies pour possession. Certains établissements, places ou parcs publics du canton restent des lieux de rencontres pour les toxicomanes. Ces endroits peuvent être des lieux de petit trafic de rue, mais aucune scène ouverte n'est à déplorer, notamment grâce au travail effectué conjointement par la police de proximité et le groupe Narko de la police judiciaire.

Service de documentation et de signalement (SDS) :

Le SDS a publié durant l'année, dans RIPOL, 5'120 recherches de personnes et en a révoqué autant. 3'312 objets recherchés ont été encodés et 5'000 diffusions nationales ont été traitées. 11'538 affaires ont été enregistrées dans INFOPOL pour 15'142 infractions. 624 annonces ePolice ont été validées, 13'700 dossiers de personnes ont été mis à jour et 1'225 réquisitions ont été enregistrées.

Sécurité routière

Accidents :

La statistique 2018 des accidents de circulation fait l'objet d'une publication spécifique détaillée, le bilan comparatif (2017) est en augmentation en ce qui concerne le nombre d'accidents et de personnes blessées et se présente de la manière suivante : 751 (+51) accidents donnant lieu à un rapport de police, 420 (+71) blessé-e-s, 5 (-2) tué-e-s, 48 (-6) personnes conduisant sans permis, 160 (-21) permis de conduire saisis.

Contrôles de vitesse :

Le contrôle et la gestion des véhicules en mouvement par le biais d'installations fixes et mobiles est désormais du ressort de la PONE. Cette dernière a donc repris l'intégralité des radars et des infrastructures des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz et Valangin. Les taux d'infractions constatés ont été les suivants : Neuchâtel 0.21% (-0.03 %), La Chaux-de-Fonds 0.28% (-0.01%), Val-de-Ruz/Valangin 0.24% (-0.01%), Pont-Noir et AR H2O 0.14% (+0.02%), Radar semi-stationnaire 0.76% (-0.16%), Radar mobile 4.77% (-0.54%).

Ivresses :

8'291 (-1'646) conducteur-trice-s ont été soumis-e-s à des tests d'alcoolémie, avec ou sans accident, dont 273 (+37) ont été dénoncés pour ivresse non qualifiée (0,25 à 0,39 mg/l) et 392 (+1) pour ivresse qualifiée (0,4 mg/l et plus). En outre, 13 (-19) conducteur-trice-s soumis à l'interdiction totale de conduire sous l'effet de l'alcool ont été dénoncés pour des taux inférieurs à 0,25 mg/l.

Éducation et prévention routière :

La PONE a assuré l'instruction de l'éducation et la prévention routière dans les degrés de la scolarité obligatoire. Ainsi, 25'544 (-3'111) élèves au total, répartis dans 1'476 (-204) classes ou groupes ont bénéficié de cette formation. De plus, la PONE a aussi été appelée à organiser 3 (-2) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 26 (-6) jeunes sanctionnés par les président-e-s du Tribunal pénal des mineurs, suite à la commission d'infractions à la législation routière. Enfin, 22 (+1) campagnes de prévention routière totalisant 203 (+40) jours ont été organisées.

Police du lac :

Les polices cantonales fribourgeoise et vaudoise assurent la surveillance des eaux neuchâteloises à raison de respectivement 150 heures et 160 heures par année. Dans le cadre de ces surveillances, seules 24 (+1) dénonciations pour des infractions

aux normes de sécurité ont été prononcées sur les eaux neuchâteloises pour l'année 2018, pour un total de 255 (-12) heures de patrouille.

Sécurité et ordre public

Service d'ordre et maintien de l'ordre (MO) :

La PONE a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique d'ampleur à 20 reprises (0) lors de fêtes populaires et à 30 (+15) reprises lors de rencontres sportives. Elle a été amenée à renforcer à 6 reprises (-4) d'autres polices cantonales dans le cadre des accords concordataires. De plus, les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates, ainsi que les installations d'autorités ont nécessité, pour la PONE, des mesures particulières de sécurité à 7 reprises (0). Au total, la PONE a donc assuré ou fourni des effectifs pour 51 (-1) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de MO et de protection rapprochée de personnalités, représentant 2'251 (+252) journées de travail.

Manifestations et fêtes populaires :

De début mars à fin septembre, ce sont 20 (0) manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place de dispositifs de sécurité publique. Au total, ces engagements ont représenté 878 (-13) journées de travail.

Rencontres sportives :

Au total, la PONE a suivi 68 (+22) rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles elle a mis en place, soit une surveillance "à domicile" (54), soit une présence à "l'extérieur" (14). Un dispositif de MO a été mis en place à 18 (+3) reprises, représentant 927 (+599) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe, soit avec la sécurité urbaine de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds). L'année 2018 a été marquée par la montée de Neuchâtel Xamax FCS en Super league. Les effectifs engagés lors des matchs à domicile ont dû être massivement augmentés. En outre, nos services ont été appelés plus régulièrement à suivre les supporters neuchâtelois lors des matchs à l'extérieur (+6).

Engagements intercantonaux :

La PONE a fourni à 6 reprises (-4) du personnel au profit des polices cantonales, selon la répartition suivante : Grison (1), Genève (1), Vaud (1), Valais (1) et Tessin (2), pour un total de 415 (-448) journées de travail. Il s'agissait principalement de renforcer des dispositifs visant à assurer la sécurité lors de matchs de football et dans le cadre du Forum économique mondial à Davos.

Police administrative

Secteur juridique :

Dans le cadre de ses activités, le secteur juridique a été amené à répondre à 41 consultations (+5), dont 10 en tant que répondant technique cantonal dans le cadre des Accords Schengen-Dublin. Il a également mené 6 enquêtes (+3) à la demande de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ).

Bureau des armes, des entreprises de sécurité et des explosifs :

779 permis d'armes (+119) ont été délivrés, 70 armes (+10) ont été récupérées dans les différents postes de police et une vingtaine de commerces ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre de la vente d'objets pyrotechniques sous la forme de 2 à 3 contrôles par commerce. Dans le cadre des activités liées au Concordat sur les entreprises de sécurité (CES), il a été procédé à la délivrance de 666 autorisations (+276) ainsi qu'à 6 contrôles (-2) visant à vérifier que les conditions d'octroi des 1'397 autorisations (+252) étaient remplies par les agents de sécurité privée en fonction dans le canton.

Formation policière

Formation de base – Ecole de Colombier du CFFPol :

Au début de sa formation, la volée 2018 se composait de 22 (+2) aspirant-e-s et 4 (+1) inspecteur-trice-s scientifiques qui ont suivi une partie du cursus. Au terme de leur formation, 21 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens et ont toutes et tous obtenu le brevet fédéral de policier-ère.

Recrutement 2018 des aspirant-e-s (école 2019) :

Sur près de 268 (-6) dossiers, 217 (+18) candidat-e-s ont été convoqué-e-s et 195 (+6) se sont présenté-e-s pour le concours 1. Au final, 19 (-3) aspirant-e-s ont été sélectionné-e-s pour la PONE, soit 5 femmes et 14 hommes.

Formation continue :

La formation continue du personnel policier totalise 3'642 jours, soit une moyenne de près de 9.15 (-0.35) jours par collaborateur-trice. Dans le détail, cela représente : 1'244 (-166) jours de formation à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, bâton tactique, et tir) et techniques/tactiques d'intervention, 2'232 (-7) jours de formation spécifique à l'interne ou en partenariat avec l'Institut Suisse de Police (ISP) ou l'office de la formation continue (OFC) de l'État de Neuchâtel, 166 jours (+34) dans le domaine du maintien de l'ordre.

L'accent a été mis cette année sur la formation « cyber » à l'aide de deux e-learning qui ont été développés au niveau suisse et distribués à l'ensemble des policiers de Suisse. Parallèlement, dans les branches sécuritaires, nous poursuivons le déploiement de la formation pour les situations de crise, notamment les tueries de masse.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	15'424'386	15'770'711	15'225'781	-544'930	-3.5%	-198'606	-1.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'413'280	2'076'011	2'844'566	+768'555	+37.0%	+431'286	+17.9%
43 Revenus divers	66'790	176'500	51'997	-124'503	-70.5%	-14'793	-22.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'257'508	1'738'000	1'319'023	-418'977	-24.1%	+61'515	+4.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	11'686'809	11'780'200	11'010'195	-770'005	-6.5%	-676'614	-5.8%
Charges d'exploitation	69'413'584	70'610'039	67'733'635	-2'876'403	-4.1%	-1'679'949	-2.4%
30 Charges de personnel	61'527'672	62'805'157	61'112'416	-1'692'741	-2.7%	-415'256	-0.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	5'486'548	6'605'650	5'547'969	-1'057'681	-16.0%	+61'421	+1.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'359'816	754'632	680'409	-74'223	-9.8%	-679'408	-50.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	665'758	374'200	320'998	-53'202	-14.2%	-344'760	-51.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	373'790	70'400	71'843	+1'443	+2.1%	-301'947	-80.8%
Résultat d'exploitation	-53'989'198	-54'839'328	-52'507'855	+2'331'473	+4.3%	+1'481'343	+2.7%
44 Revenus financiers	19'500	25'000	20'401	-4'599	-18.4%	+901	+4.6%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	19'500	25'000	20'401	-4'599	-18.4%	+901	+4.6%
Résultat opérationnel	-53'969'698	-54'814'328	-52'487'454	+2'326'874	+4.2%	+1'482'244	+2.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-53'969'698	-54'814'328	-52'487'454	+2'326'874	+4.2%	+1'482'244	+2.7%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	495.00	526.00	481.00	-45.00	-8.6%	-14.00	-2.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	463.57	473.50	459.20	-14.30	-3.0%	-4.37	-0.9%

Commentaires

Le budget ne tient pas compte de la réduction budgétaire supplémentaire de CHF 117'000 relative à la PONE, qui a été reportée au niveau du département.

Groupe 30: L'effectif moyen est 8.41 EPT inférieur au budget (dont 2.68 EPT transférés au SBAT). Il faut également tenir compte de l'effet Noria pris en compte globalement par le SRHE, les primes (fidélité et annuelle) inférieures au budget (CHF 200'000), ainsi que le transfert de deux rubriques précédemment centralisées au SRHE que sont la provision des heures supplémentaires et des vacances, et les produits d'assurance AI, APG, JS, etc.

Groupe 31: La majeure partie de la variance reflète les conséquences financières dues au retard pris dans les projets (informatiques et de maintenance) suite au blocage du budget au cours des premiers mois de l'année. A cela s'ajoute des frais de justice inférieurs en ligne avec la baisse de la criminalité et la mise en fonction des éthylomètres. De plus, les dépenses en munition ont été plus faibles que prévues suite au report de l'achat de l'arme longue.

Groupe 36: Retard dans le cadre de projets intercantonaux et fédéraux (Convention HIP - Harmonisation Informatique Police).

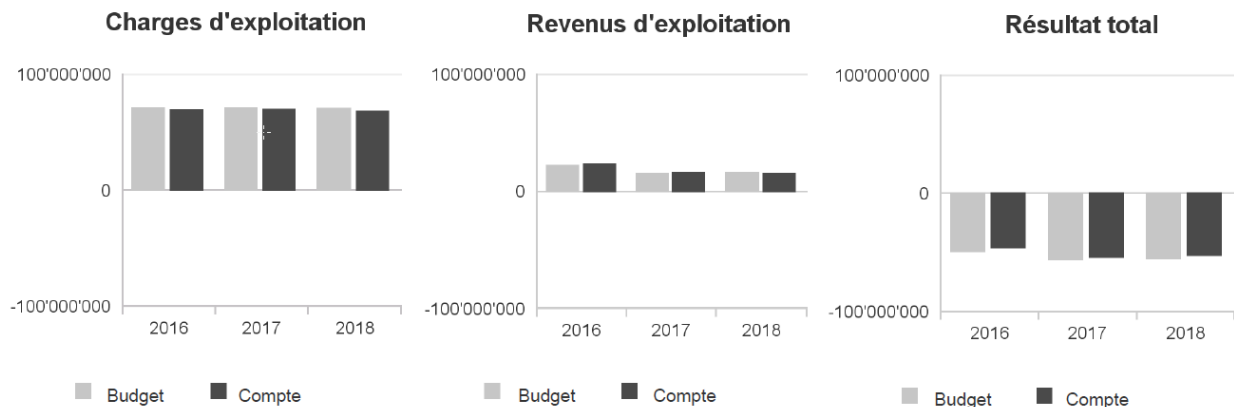
Groupe 42: Augmentation des émoluments selon décision du CE (+5%) et invitation à la facturation. De plus, augmentation des prestations en lien avec des manifestations (maintien de l'ordre) et des revenus liés à la gestion des alarmes reversés par l'ECAP.

Groupe 43: Reclassement de rubriques suite à l'introduction de MCH2.

Groupe 46: Contribution de la Confédération inférieure suite au retard dans l'ouverture complète des centres d'accueils fédéraux (Les Verrières et Perreux), ainsi qu'au reclassement de rubrique suite à l'introduction de MCH2.

Groupe 49: Part aux amendes encaissées inférieure au budget en raison d'un nombre d'infractions inférieur malgré une légère augmentation des contrôles et une détérioration des débiteurs. A cela s'ajoute les conséquences financières du transfert d'EPT au SBAT.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours					1'245'000	0	1'245'000	1'083'557	0	1'083'557
Appel Urgence, eCall	05.11.2018	200'000	0	100'000	0	100'000	95'795	0	95'795	
Modernisation système d'information Info	10.09.2018	200'000	0	100'000	0	100'000	41'972	0	41'972	
Mise à jour des moyens techniques PONE	17.08.2018	230'000	0	35'000	0	35'000	32'765	0	32'765	
Mise aux normes et rénov. laboratoire SF	16.05.2018	350'000	0	350'000	0	350'000	353'948	0	353'948	
Blackout Polycom et BAP	11.08.2017	282'000	108'288	100'000	0	100'000	11'300	0	11'300	
Remplacement Système Radio CNU	22.03.2017	300'000	283'200	0	0	0	-12'000	0	-12'000	
Évolution du système Polycom	15.12.2016	2'080'000	63'518	500'000	0	500'000	503'505	0	503'505	
Matériel domotique	21.09.2016	230'000	105'526	60'000	0	60'000	56'271	0	56'271	
Crédits d'engagement clôturés				370'000	0	370'000	196'590	0	196'590	
Drone police	20.09.2018	60'000	0	60'000	0	60'000	46'377	0	46'377	
Pistolet radar laser	20.09.2018	30'000	0	40'000	0	40'000	28'892	0	28'892	
Modernisation système d'information - MACS	06.06.2017	150'000	0	150'000	0	150'000	0	0	0	
Renouvellement appareils radars	05.10.2016	680'000	574'298	120'000	0	120'000	121'321	0	121'321	

Commentaires

Le budget d'investissement a été dépensé à 87%. Ceci se justifie par le projet lié aux infrastructures Polycom qui a été très peu exploité suite au retard pris par la Confédération dans la mise en place de sa partie des équipements. Cela engendrera un report des dépenses sur les prochaines années du projet. Quant au projet de modernisation du système d'accès aux plateformes d'information polices (MACS), il avait été anticipé sur 2017 suite à l'annulation d'autres projets.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conduite du service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	273	+273	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	273	+273	--

Ce groupe de prestations comprend les tâches liées à la gestion du service, telles que la planification financière, la gestion des ressources humaines, la communication interne et externes, ainsi que la résolution des problématiques juridiques.

Sécurité de proximité (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	17'434	+17'434	--
Produits	231'000	0	-231'000	-100.0%
Coûts nets	-231'000	17'434	+248'434	+107.5%

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la sécurité de proximité, telles que la prévention de la criminalité, la résolution des problèmes de sécurité locaux, ainsi que les tâches de police judiciaire de petite et moyenne criminalité. Patrouilles pédestres et mobiles. Visibilité dans la localité par le contact avec la population, les commerçants, les entreprises et les institutions. Des charges, ont été imputées par erreur sur la prestation sécurité de Proximité au lieu de la prestation sécurité et ordre public. Au niveau des recettes, les salaires en PI des concierges ont été transférés au SBAT.

Police neuchâteloise (PONE)

Intervention d'urgence (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	371'400	318'197	-53'203	-14.3%
Produits	651'200	918'516	+267'316	+41.0%
Coûts nets	-279'800	-600'319	-320'519	-114.6%

Ce groupe de prestations comprend les tâches définies à l'article 5 de la LPol lorsqu'une intervention ne souffre d'aucun délai. Il lui incombe en particulier d'empêcher la commission imminente d'actes punissables ou d'interrompre la commission de tels actes. Interventions d'urgence découlant des appels au 117/112. Cependant, le suivi judiciaire de ces affaires est, quant à lui, comptabilisé sous la prestation "Enquête Judiciaire". Au niveau des chiffres, augmentation des produits liés à la gestion des alarmes par la CNU.

Enquête judiciaire (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	876'000	803'154	-72'846	-8.3%
Produits	46'000	0	-46'000	-100.0%
Coûts nets	830'000	803'154	-26'846	-3.2%

Ce groupe de prestations comprend les tâches qui sont attribuées à la police par le code de procédure pénale suisse. Investiguer en donnant suite aux délégations/réquisitions du Ministère public. Procéder aux auditions, perquisitions, interpellations, séquestres, arrestations requises dans le cadre d'enquêtes d'envergure.

Sécurité routière (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	582'550	633'730	+51'180	+8.8%
Produits	11'905'700	11'379'553	-526'147	-4.4%
Coûts nets	-11'323'150	-10'745'823	+577'327	+5.1%

Ce groupe de prestations comprend les tâches spécialisées dans la gestion du trafic, les contrôles routiers, les relevés techniques des accidents de circulation et l'éducation et la prévention routière. Contrôles radars, guidages du trafic et contrôles des chauffeurs professionnels en étroite collaboration avec l'OFROU, ainsi que la surveillance du lac (mandat de prestations).

Sécurité et ordre public (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	67'500	123'910	+56'410	+83.6%
Produits	175'000	278'093	+103'093	+58.9%
Coûts nets	-107'500	-154'182	-46'682	-43.4%

Ce groupe de prestations comprend les tâches ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité publique. Il recouvre la prévention des risques de dommages aux personnes et aux biens, ainsi que les mesures de maintien de l'ordre (MO) permettant par exemple de lutter contre les troubles d'ordre publique que peuvent créer le déroulement de manifestations. Augmentation des prestations de maintien de l'ordre en lien avec les manifestations dans le canton.

Sûreté de l'Etat (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	9'000	5'778	-3'222	-35.8%
Produits	400'000	429'672	+29'672	+7.4%
Coûts nets	-391'000	-423'894	-32'894	-8.4%

Ce groupe de prestations comprend les tâches de coordination judiciaire et l'implication dans des investigations policières au niveau intercantonal et/ou international, des enquêtes en matière de sécurité de l'Etat en collaboration avec le SRC (Service de renseignement de la Confédération), les demandes du SEM (Service d'Etat aux migrations) et la protection rapprochée de personnes.

Police administrative (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	6'000	4'657	-1'343	-22.4%
Produits	446'500	459'799	+13'299	+3.0%
Coûts nets	-440'500	-455'142	-14'642	-3.3%

Ce groupe de prestation comprend les tâches de gestion et de contrôle des agents de sécurité privée, des maisons de jeux, des places de tirs communales, des revendeurs de feux d'artifice, des dispositifs de sécurité des manifestations, des sociétés de tir ainsi que le contrôle des locaux de stockage de matières explosibles.

Formation policière (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'685'260	1'353'910	-331'350	-19.7%
Produits	805'811	760'437	-45'374	-5.6%
Coûts nets	879'449	593'473	-285'976	-32.5%

Ce groupe de prestation comprend les tâches de formation et d'apprentissage de base ou continue du métier de policier pour les diverses unités du corps. A cela s'ajoutent les activités d'entraînement effectuées tout au long de l'année.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Autres subv.	7'000	-7'536	-14'536	-207.7%
Dédom. communes	-135'800	25'188	+160'988	+118.5%
Dédom. div. cantons	70'000	60'507	-9'493	-13.6%
Dédom. div. Confédération	-525'000	-234'741	+290'259	+55.3%
Total charges nettes	-583'800	-156'583	+427'217	+73.2%

Contribution de la Confédération inférieure suite au retard de l'ouverture complète des centres d'accueils fédéraux (Les Verrières et Perreux). Reclassement de prestations à des tiers précédemment comptabilisées sous charges de transfert (voir point ci-dessous).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-2'395	-2'395	--
Recettes de tiers	-176'500	-506'555	-330'055	-187.0%
Total charges nettes	-176'500	-508'950	-332'450	-188.4%

Reclassement de prestations à des tiers suite à l'introduction de MCH2 et du processus analytique.

2.9.8. Centre interrégional de formation policière (CIFPol)

Missions principales

Développer et améliorer constamment les compétences policières en appliquant les derniers standards de formation d'adultes.

Dispenser de la formation de base aux aspirant-e-s de police et aux assistant-e-s de sécurité publique en répondant aux exigences du concept général de formation et en vue de leur certification (brevet fédéral et certificat).

Tenir compte de l'évolution de la menace, des développements technologiques et des nouvelles formes de criminalité en adaptant nos contenus de formation sur le fond et sur la forme.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les bases légales se complexifient et se développent constamment. Les attentes de la population sont en constante évolution et développement. La mobilité grandissante, la technologie qui infiltre notre vie quotidienne ainsi que la vitesse de transmission de l'information nous contraignent à adapter notre réactivité, nos procédures, à adopter ou déployer de nouveaux outils et à revoir notre mode d'organisation.

La conséquence, en termes de formation, est la nécessité d'appréhender avec les spécialistes des domaines ces nouveaux phénomènes, de les comprendre et de traduire ceux-ci, ensuite, en nouvelles compétences acquises. Dans une deuxième phase, le personnel est formé aux "nouveautés" en devant maintenir encore et toujours les bases du travail de policier par de la formation continue.

Compte tenu du volume important de savoirs et compétences techniques à acquérir par nos agents, les centres de formation, au niveau suisse, réfléchissent à d'autres modes d'enseignements à distance, numériques, qui permettent de toucher un large public, avec efficacité, en réduisant le temps nécessaire à dispenser ces formations pour ne pas impacter de manière trop significative le travail opérationnel.

Activités et réalisations

Au niveau national, le CIFPol a participé activement à l'élaboration du concept général (CGF) 2020 de formation policière. La formation policière se déroulera, dès 2020, sur deux ans, avec une première phase dans les centres régionaux de formation et une seconde dans les corps de police, au sein des unités opérationnelles. En fin de deuxième année, le policier en formation passera son brevet fédéral. Ce système sera implémenté en 2019 pour être effectif en 2020.

Formation de base :

Le CIFPol, œuvrant sur deux sites (Colombier/NE et Granges-Paccot/FR), a débuté la formation avec 55 aspirant-e-s dont 25 à Colombier et 30 à Granges-Paccot. Au terme de leur formation, 53 aspirant-e-s se sont présentés aux examens et ont toutes et tous obtenu leur brevet fédéral de policier-ère.

S'agissant des 25 aspirant-e-s que l'École de Colombier comptait en début de formation, elle se composait de 22 aspirant-e-s neuchâtelois-e-s et de 3 jurassien-ne-s.

Le CIFPol a travaillé à l'harmonisation des programmes pour favoriser le passage au CGF2020, mais aussi pour développer des synergies entre nos deux sites et les deux équipes.

Au niveau de la formation de base, des réflexions sont en cours pour mettre en œuvre de nouveaux supports didactiques numériques et de nouveaux outils pédagogiques. La volonté du CIFPol est d'offrir une formation développant tant les savoirs des apprenant-e-s que leurs compétences.

Formation continue :

Elle est prévue analytiquement dans la comptabilité. Pour l'heure, aucune formation continue n'a été organisée par le CIFPol.

Assistant-e-s de sécurité publique :

La volée 2018 de l'école d'assistant-e-s de sécurité publique, spécialistes en circulation routière se composait de 10 candidat-e-s : 1 élève en provenance de la police cantonale jurassienne, 3 de la Ville de La Chaux-de-Fonds, 4 de la Ville de Neuchâtel, 1 de la Ville de Fribourg et 1 de la Commune de Morat. L'ensemble des candidat-e-s a obtenu la certification.

Recrutement 2018 des aspirant-e-s neuchâtelois-e-s et jurassien-ne-s (école 2019) :

Sur 335 (+71) dossiers, 299 (+119) candidat-e-s ont été convoqué-e-s et 262 se sont présenté-e-s pour le concours 1. Au final, 27 (+2) ont été sélectionné-e-s, soit 19 (-3) aspirant-e-s pour la PONE (5 femmes et 14 hommes) et 8 (+5) pour la police cantonale jurassienne (2 femmes et 6 hommes).

Résultat financier

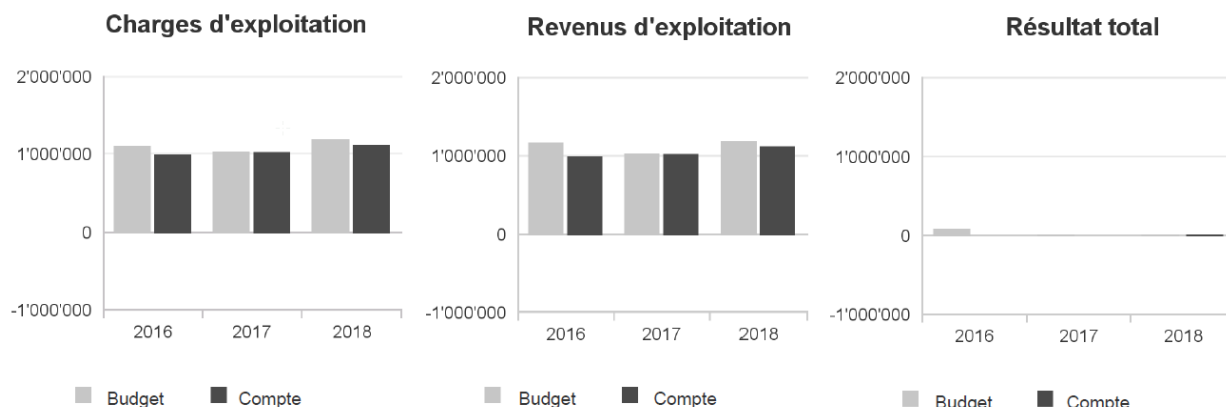
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%	Écart C2018 - C2017 CHF	%
Revenus d'exploitation	1'015'171	1'180'363	1'109'126	-71'237	-6.0%	+93'955	+9.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	878'610	933'766	874'315	-59'451	-6.4%	-4'295	-0.5%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	136'561	246'597	234'811	-11'786	-4.8%	+98'250	+71.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'015'171	1'180'359	1'109'642	-70'717	-6.0%	+94'471	+9.3%
30 Charges de personnel	88'557	131'068	112'789	-18'280	-13.9%	+24'232	+27.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	926'614	1'049'291	996'854	-52'438	-5.0%	+70'239	+7.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	4	-516	-520	-14'766.5%	-516	--
44 Revenus financiers	0	0	516	+516	--	+516	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	516	+516	--	+516	--
Résultat opérationnel	0	4	0	-4	-100.3%	-0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	4	0	-4	-100.3%	-0	--

Commentaires

Le budget du CIFPol (autoporteur) est toujours préparé avec une capacité d'accueil théorique puisque lors de l'établissement de ce dernier nous ne savons pas combien d'aspirant-e-s ni d'assistant-e-s-s seront finalement inscrit-e-s. La variance des charges totales de CHF 71'000 inférieure au budget s'explique par la centralisation du processus de recrutement et l'harmonisation des achats de certains équipements.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Formation de Base (FOBA) (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	123'870	62'479	-61'391	-49.6%
Produits	1'070'383	847'148	-223'235	-20.9%
Coûts nets	-946'513	-784'669	+161'844	+17.1%

Ce groupe de prestation comprend les tâches se rapportant à la formation de base pour l'obtention du brevet fédéral de policier.

Formation Continue (FOCO) (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestation comprend les tâches se rapportant à la formation continue dispensée par le CIFPol. Aucune formation de ce type n'a été organisée.

Assitant de Sécurité Publique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	103'180	112'363	+9'183	+8.9%
Produits	109'980	262'494	+152'514	+138.7%
Coûts nets	-6'800	-150'131	-143'331	-2'107.8%

Ce groupe de prestation comprend les tâches se rapportant à la formation de base pour l'obtention d'un certificat d'assistant-e de sécurité publique.

2.9.9 Service sécurité civile et militaire (SSCM)

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire (ci-après : SSCM) a pour mission de mettre en œuvre et de coordonner une politique cantonale en matière de protection de la population, notamment lors d'événements majeurs, entre des unités de police, de défense incendie, de santé publique, de services techniques et de protection civile.

Le SSCM assure de nombreuses prestations relatives au maintien des conditions d'existence de la population neuchâteloise. En premier lieu, il gère l'organe de conduite lors d'événements majeurs, de crises ou de catastrophes (ORCCAN). Il est en charge de la formation des membres de la PCi ainsi que de l'administration du fonds de contribution des abris PCi et du fonds de protection civile régionale. Il exerce aussi la haute surveillance sur la défense incendie.

Il remplit les tâches militaires administratives et logistiques déléguées au canton par la Confédération. Au travers de l'arrondissement militaire, le SSCM assure la liaison entre les personnes astreintes à l'obligation de servir et l'armée : de la séance d'information jusqu'à la libération. En outre, le SSCM est chargé de la gestion des infrastructures et des installations militaires du canton de Neuchâtel.

Depuis quatre ans, le SSCM s'est hissé au rang de service transversal, grâce notamment à la mise en place des garages de l'État, entité dont les ateliers sont répartis entre le SSCM et le service des ponts et chaussés. Ils assurent l'entretien, les réparations, l'achat ainsi que le remplacement des véhicules de l'administration cantonale et de certains établissements paraétatiques affiliés.

Évolution de l'environnement et des tâches

La liste ci-dessous met en exergue les groupes de prestations propres au SSCM ainsi que les objectifs stratégiques poursuivis à moyen et long terme.

- Sécurité civile : la coordination des partenaires de la protection de la population a été développée. Cela s'est notamment traduit par l'élaboration d'une stratégie globale en matière de gestion des infrastructures de conduite en cas de crise, par la constitution des domaines spécialistes chargés de conseiller l'état-major ORCCAN et par la participation à un exercice national de sécurité qui a réuni de nombreux acteurs étatiques, paraétatiques, régionaux et privés. D'autre part, la réorganisation de la protection civile a été validée par le Conseil d'Etat. Un nouveau règlement d'exécution entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il prévoit notamment le passage de six régions PCi à quatre.
- Sécurité militaire : le service s'est adapté en participant activement à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'armée (DEVA) au 1^{er} janvier 2018. Cette réforme a notamment entraîné une augmentation du nombre de militaires présents sur le site de Colombier ainsi que du nombre de militaires libérés de leurs obligations.
- Garage de l'Etat : le développement d'une vision stratégique dans la gestion du parc véhicules s'est poursuivi. Plusieurs mesures d'optimisation ont été mises en place, permettant la réalisation d'économies structurelles, notamment par des achats groupés et la rationalisation des équipements.

Activités et réalisations

La présente partie vise à décrire les réalisations ainsi que les faits marquants de l'année 2018. Pour des raisons de clarté, et compte tenu de la multitude de tâches accomplies par le SSCM, les informations sont réparties dans trois sections distinctes : la première est consacrée aux domaines liés à la sécurité civile, la deuxième traite des éléments en lien avec la sécurité militaire alors que la troisième aborde le domaine des garages de l'Etat.

DOMAINE LIÉ À LA SÉCURITÉ CIVILE

Protection de la population

L'année 2018 a été marquée par la poursuite des travaux concernant le développement d'une stratégie globale en matière de gestion des infrastructures de conduite en cas de crise, d'événement majeur et de catastrophe. Une première version du rapport final a été transmise à l'état-major réduit (EMR) d'ORCCAN le 25 septembre.

D'une manière générale, le piquet ORCCAN a été alerté à 77 reprises, principalement pour des dangers naturels. Une cellule de crise a été activée du 3 au 5 janvier afin de faire face aux événements causés par la tempête Eleanor. Cette dernière a particulièrement touché le Val-de-Travers et la vallée de la Brévine, provoquant de nombreux dégâts et coupures de courant dus notamment aux inondations et aux vents violents.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Au niveau de la prévention, les plans nécessaires à une éventuelle évacuation de la population située le long du Doubs, en aval du barrage du Châtelot, ont été établis et transmis pour information aux riverains concernés.

Les organes de conduites régionaux (OCRG) du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz ont continué leur formation de base dans le domaine de la conduite, avec l'appui de la Confédération. Cette formation a également été dispensée à l'entreprise TransN, dans le cadre de la collaboration avec les partenaires privés.

L'EMR ORCCAN s'est réuni à dix reprises pour faire un point de situation sur les projets en cours. A noter que son effectif a été complété avec un représentant de l'armée, par l'intermédiaire du chef de l'état-major cantonal de liaison territoriale, le Colonel Gianni Bernasconi.

L'exercice national de sécurité ERNS 19 organisé par la Confédération a officiellement débuté le 19 avril avec la publication du 1^{er} rapport de situation de la direction d'exercice. La publication du deuxième rapport de situation en septembre a déclenché la mise sur pied de l'état-major de crise cantonal (EMCC) qui a réuni 34 personnes pour un rapport d'orientation le 19 novembre. L'exercice se poursuivra en 2019 avec une phase finale qui durera trois jours consécutifs au mois de novembre.

Concernant le domaine de la protection des infrastructures critiques (PIC), la phase d'élaboration des planifications d'intervention pour la raffinerie de Cressier s'est terminée en décembre. En outre, trois nouveaux dossiers ont été ouverts : Polycom, MIGROS-Marin et l'Oléoduc. Dans le cadre de KATAPLAN II, soit la préparation aux situations d'urgence à l'échelle cantonale, sept plans de coordination ont été réalisés. Ils seront validés dans le courant de l'année 2019.

En ce qui concerne les missions de sauvetage sur le lac, la convention avec la ville de Neuchâtel a été renouvelée et sera complétée par un nouveau partenariat qui verra le jour dès 2019 avec la société de sauvetage du Bas-Lac de Saint-Blaise. Cette nouvelle collaboration permet une économie structurelle de CHF 170'000 tout en garantissant la qualité des prestations. D'autre part, un projet de convention intercantonale a été initié dans le cadre de la coordination pour le sauvetage sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat. Ce dernier est le fruit d'une collaboration entre les organes en charge de la protection de la population des cantons de Neuchâtel, Vaud, Fribourg et Berne.

La protection civile neuchâteloise en quelques chiffres

Dans le cadre du processus de réorganisation de la protection civile neuchâteloise, le Conseil d'État a validé un nouveau règlement d'exécution (RELA-LPPCi) qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019. La nouvelle organisation prévoit notamment le passage de six régions de protection civile à quatre, permettant la suppression de deux postes de travail sans diminution des prestations.

86 nouveaux astreints ont été incorporés durant l'année 2018, portant ainsi les effectifs totaux de la protection civile cantonale à environ 1'500 personnes. Par ailleurs, 60 recrues ont effectué leur formation de base et 81 cadres et spécialistes ont pris part à des formations complémentaires au centre d'instruction de Couvet, représentant un total de 910 jours/hommes. 25 astreints ont été formés pour l'aide à la conduite, dont 15 pour ORCCAN et 10 pour le véhicule de commandement des sapeurs-pompiers. 15 autres personnes ont suivi une formation pour appuyer le personnel sanitaire du détachement du poste médical avancé (DPMA). A noter encore que l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP) est intervenue à 30 reprises tout au long de l'année.

458 dossiers ont été examinés dans le cadre des dispenses de construction d'abri. 170 ont bénéficié d'une réponse positive moyennant le paiement d'une contribution de remplacement s'élevant à CHF 752'800. Lors des contrôles de constructions effectués durant l'année, six ont été reconnus techniquement en ordre, augmentant d'environ 317 le nombre total de places disponibles.

DOMAINE DE LA SECURITE MILITAIRE

Arrondissement militaire

La section des affaires militaires a reçu près de 800 futurs conscrits, dont près de 40 femmes volontaires, lors des deux cycles de journées d'orientation sur l'obligation de servir et 850 conscrits ont été convoqués au recrutement pour la dernière année à Lausanne.

420 militaires ont été libérés des obligations militaires et 530 soldats ont sollicité un déplacement de service sans compter les demandes de déplacement d'école de recrues qui sont transmises par le SSCM au commandement de l'instruction pour décision.

Des sanctions disciplinaires d'un montant de CHF 70'000 ont été infligées aux conscrits dans le cadre d'infraction liées à l'obligation de servir (absence non justifiée à la journée d'orientation, au recrutement ou encore manquement aux tirs obligatoires).

5'700 dossiers de la taxe d'exemption de servir ont été traités pour une facturation de CHF 4'250'000 et un encaissement de CHF 3'726'000. Pour rappel, le canton touche 20% de la somme encaissée à titre de commission de perception.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Gestion des infrastructures et prestations au profit de l'armée

La section des infrastructures a rempli à satisfaction de la troupe, les prestations pour lesquelles le SSCM est lié contractuellement. Elle a effectué de nombreux travaux de réfection sur le site de Colombier afin de diminuer l'empreinte écologique et a participé à la mise en place d'un nouveau « circuit premier équipement » qui sera mis en service dès le mois de juillet 2019. Elle également participé activement à la mise en place du DEVA et s'est adaptée à l'augmentation du nombre de militaires présents sur le site. En parallèle, la section des infrastructures a apporté un soutien logistique à différents services de l'État (PONE, SBAT, OPAN) en fonction des besoins.

Pour ne citer que quelques chiffres, les conventions conclues avec la Confédération représentent des recettes totales pour CHF 4'850'000, des travaux de rénovation ont été réalisés sur le site de Colombier pour CHF 600'000, 1'500 palettes ont été réceptionnées, 1'200 clients ont été reçus au magasin de l'équipement personnel et plus de 2'000 armes ont été entretenues.

DOMAINE DES GARAGES DE L'ETAT

Le parc véhicules de l'Etat compte désormais 862 unités pour une valeur à neuf de CHF 32 millions.

La structure centralisée mise en place permet aujourd'hui une approche globale pour tout ce qui concerne les véhicules et machines de l'État. Plusieurs mesures d'optimisation ont été mises en place et ont permis de réaliser des économies structurelles pour CHF 439'000, suite à des achats groupés, à la rationalisation des équipements, à la diminution du parc véhicules et du nombre de fournisseurs.

A noter que les efforts organisationnels de l'atelier mécanique ont permis d'apporter un soutien technique à plusieurs organismes paraétatiques, à la protection civile et à l'armée, à hauteur de 900 heures de travail facturées, sans personnel supplémentaire.

En 2018, les garages de l'Etat auront assuré 955 réparations. Plus de 1'500 heures de travail ont été dévolues aux démarches d'acquisition et de revente de 54 machines et véhicules, dans le respect de la législation relative aux marchés publics. Sauf exception, tous les véhicules qui sortent du parc sont vendus aux enchères publiques.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		2018	CHF	%	CHF
Revenus d'exploitation	3'492'067	3'501'000	2'888'662	-612'338	-17.5%	-603'405	-17.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	370'731	258'000	280'164	+22'164	+8.6%	-90'567	-24.4%
43 Revenus divers	62'109	20'000	19'840	-160	-0.8%	-42'269	-68.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'824'271	1'797'000	1'795'169	-1'831	-0.1%	-29'101	-1.6%
47 Subventions à redistribuer	101'300	200'000	70'800	-129'200	-64.6%	-30'500	-30.1%
49 Imputations internes	1'133'656	1'226'000	722'688	-503'312	-41.1%	-410'968	-36.3%
Charges d'exploitation	9'875'578	9'430'942	9'313'681	-117'262	-1.2%	-561'897	-5.7%
30 Charges de personnel	4'694'750	4'933'282	4'665'840	-267'442	-5.4%	-28'910	-0.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'288'588	3'412'200	3'061'879	-350'321	-10.3%	-1'226'709	-28.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	530	80'460	850'002	+769'542	+956.4%	+849'472	+160'262.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	707'078	752'000	614'732	-137'268	-18.3%	-92'345	-13.1%
37 Subventions à redistribuer	101'300	200'000	70'800	-129'200	-64.6%	-30'500	-30.1%
39 Imputations internes	83'332	53'000	50'428	-2'572	-4.9%	-32'904	-39.5%
Résultat d'exploitation	-6'383'511	-5'929'942	-6'425'019	-495'076	-8.3%	-41'508	-0.7%
44 Revenus financiers	3'009'572	3'931'600	3'960'561	+28'961	+0.7%	+950'989	+31.6%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	3'009'572	3'931'600	3'960'561	+28'961	+0.7%	+950'989	+31.6%
Résultat opérationnel	-3'373'939	-1'998'342	-2'464'458	-466'115	-23.3%	+909'481	+27.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'373'939	-1'998'342	-2'464'458	-466'115	-23.3%	+909'481	+27.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	43.00	44.00	45.00	+1.00	+2.3%	+2.00	+4.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	40.10	41.10	41.10	0.00	0.0%	+1.00	+2.5%

Commentaires

Nature 31; ces charges enregistrent une nette diminution au budget 2018 par rapport aux comptes 2017. Cela est notamment dû au fait que l'acquisition de véhicules par le Garage de l'État passe depuis le 1er janvier 2018 via un crédit cadre. La diminution enregistrée entre les comptes 2018 et le budget 2018 (CHF 350'000) tient pour l'essentiel à des annulations de cours dans les domaines de l'instruction PCi et de la protection de la population (CHF 204'000). Une diminution des dépenses liée à l'achat de carburant (CHF 83'000) est à relever également.

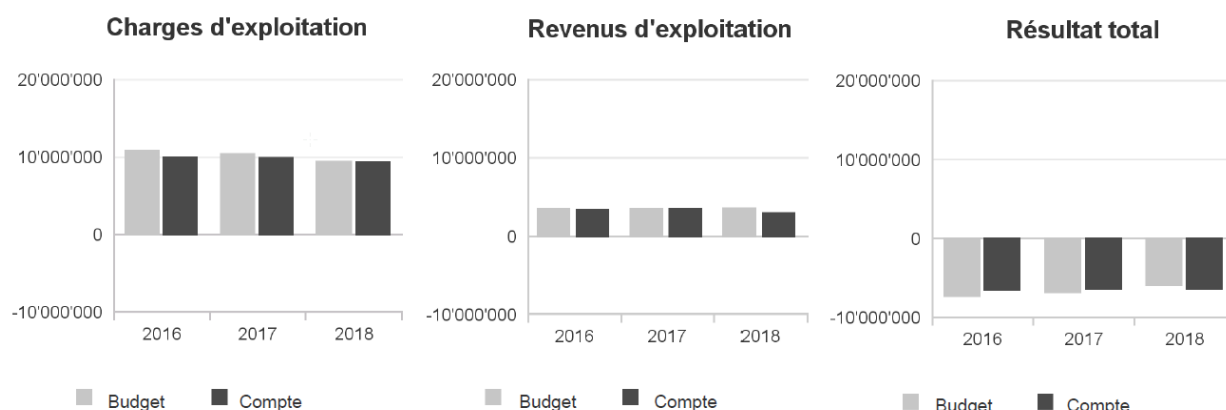
Nature 36; la subvention aux OPC, calculée à raison de 20 % sur les charges salariales a été plus basse que prévue en raison d'une diminution du personnel d'instruction mis à disposition pour l'instruction de base de la protection civile.

Nature 42; par rapport à l'année 2017, la diminution de la tient à un encaissement à la baisse des amendes disciplinaires.

Nature 44; bien que conforme au budget, les revenus financiers affichent une augmentation de près de CHF 951'000 par rapport aux comptes 2017. Ceci est dû à une recalculation des indemnités versées par la Confédération via les contrats de prestations, y compris un rattrapage. Cela signifie que ce montant sera plus modeste à moyen terme.

Nature 49; le budget a été élaboré sur la base de forfaits imputés à chaque service. En revanche aux comptes, seule la réalité a été comptabilisée et ce pour certains services uniquement.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours					2'930'000	0	2'930'000	2'928'910	0	2'928'910
Achat de véhicules	07.11.2017	5'984'000	0		2'930'000	0	2'930'000	2'928'910	0	2'928'910
Crédits d'engagement clôturés					0	0	0	50'006	0	50'006
Barrière de séparation Château Colombier	30.07.2018	50'000	0		0	0	0	50'006	0	50'006

Commentaires

Portail de la cour d'honneur

Un nouveau portail a été construit dans la cour d'honneur du château de Colombier, dans le but de délimiter le périmètre militaire et civil afin de respecter les standards de sécurité en vigueur. Le choix s'est porté sur un portail électrique coulissant offrant ainsi un large passage aux utilisateurs du site. Les systèmes d'ouvertures sont à badges et directement liés au plan de clefs du SSCM, permettant ainsi une gestion informatique. L'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) a été associé au projet, garantissant une construction respectueuse des normes de préservation patrimoniale en vigueur.

Renouvellement du parc véhicules et machines de l'État

La tranche 2018 du crédit cadre destiné au renouvellement du parc véhicules et machines de l'État, soit CHF 2'930'00, a été utilisée pour l'acquisition de 36 unités. Cette dernière a notamment permis de regrouper l'achat de certaines catégories et de générer des économies d'échelle à hauteur de CHF 160'000.

Ce crédit cadre de renouvellement permet une gestion à moyen terme du parc véhicules, offrant ainsi des possibilités d'optimisations telles que les transferts interservices ou l'utilisation de véhicules d'occasion. En outre, il permet le développement d'une stratégie environnementale responsable.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Protection de la population (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	470'000	360'748	-109'252	-23.2%
Produits	88'000	89'408	+1'408	+1.6%
Coûts nets	382'000	271'340	-110'660	-29.0%

Ce groupe de prestation inclut les frais d'instruction de la protection civile, les coûts des contrôles périodiques des constructions, les coûts de fonctionnement de l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP) ainsi que les coûts liés au fonctionnement d'ORCCAN. Il inclut également les émoluments encaissés pour l'étude des dossiers SATAC et un forfait pour la gestion administrative de la PCi prélevé sur le fonds régional PCi. La diminution des coûts résulte de la suppression de cours par manque de personnel d'instruction.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Infrastructure et logistique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	674'500	680'104	+5'604	+0.8%
Produits	4'083'100	4'050'544	-32'556	-0.8%
Coûts nets	-3'408'600	-3'370'440	+38'160	+1.1%

Ce groupe de prestation inclut les coûts liés à l'entretien des bâtiments du site de Colombier ainsi que les indemnités versées par la Confédération pour les contrats de prestations "infrastructure" et la location des locaux au Cifpol. A relever que le résultat des produits comprend des prestations internes analytiques au niveau du budget 2018 qui ne sont pas répercutées dans les comptes 2018.

Affaires militaires et oblig. servir (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	61'000	63'849	+2'849	+4.7%
Produits	835'000	789'943	-45'057	-5.4%
Coûts nets	-774'000	-726'094	+47'906	+6.2%

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés aux journées d'informations des conscrits et les pertes débiteurs (amendes impayées). Il inclut également les amendes disciplinaires des militaires neuchâtelois ainsi que la part revenant au canton à titre de commission de perception, soit 20%, sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Atelier mécanique auto (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Depuis la centralisation de tous les coûts liés aux véhicules de l'État, les charges et les recettes ont été reprises sous le centre de coût Garages de l'État.

Garage de l'État (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	2'090'900	1'946'012	-144'888	-6.9%
Produits	1'144'500	763'752	-380'748	-33.3%
Coûts nets	946'400	1'182'260	+235'860	+24.9%

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien et les recettes liés à l'ensemble du parc véhicules de l'État. Les coûts nets sans les imputations internes sont moins importants que budgétés grâce aux ventes de véhicules plus importantes que prévues. Une différence est à relever sur les produits qui est due aux imputations internes (prestations facturées aux frais effectifs mais budgétées au forfait).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Dédom. de Confédération	-1'082'000	-1'083'046	-1'046	-0.1%
Part cant charges OPC	300'000	162'732	-137'268	-45.8%
Redevance SIS	452'000	452'000	0	0.0%
Total charges nettes	-330'000	-468'314	-138'314	-41.9%

Cet OTP de charges et revenus de transfert non incorporables inclut les indemnités versées par la Confédération pour les contrats de prestations logistiques. Il inclut également la redevance versée pour la prestation du sauvetage sur le lac ainsi que la subvention versée aux organisations régionales PCi pour des prestations d'instruction en faveur du canton. A relever que la subvention aux OPC, calculée à raison de 20 % sur les charges salariales a été plus basse que prévue en raison d'une diminution du personnel d'instruction mis à disposition pour l'instruction de base de la protection civile.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-1'730	-1'730	--
Ouvrages Pci	200'000	70'800	-129'200	-64.6%
Sub. féd. PC	-200'000	-70'800	+129'200	+64.6%
Total charges nettes	0	-1'730	-1'730	--

Il s'agit des subventions fédérales pour l'entretien périodique des constructions intégralement reversées aux organisations régionales de protection civile.

2.9.10. Service de la culture (SCNE)

Missions principales

Les missions du service de la culture (SCNE) et des offices qui lui sont rattachés se déclinent en deux volets principaux:

1. Encouragement des activités culturelles et des pratiques artistiques dans le canton.
2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine neuchâtelais.

Il convient ici de rappeler que le SCNE compte plus de cinquante collaborateurs pour une quarantaine d'EPT et qu'il gère une enveloppe de plus de 12 millions de francs. Avec 2.85 EPT, la direction du service assure l'encadrement des offices, la gestion générale du service ainsi que le volet d'encouragement à la création artistique et aux institutions culturelles. Le soutien à la culture vivante, par opposition à la culture patrimoniale, se concrétise notamment au travers de subventions. Ces dernières peuvent être de nature structurelle ou ponctuelle. Les subventions ponctuelles sont allouées sur la base des recommandations émises par des experts. Elles sont destinées prioritairement aux acteurs culturels et aux artistes professionnels. L'accès à la culture, notamment pour le jeune public, ainsi que la diffusion des productions artistiques figurent également parmi les priorités du service.

Les missions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine neuchâtelais sont dévolues à l'Office des archives (OAEN) ainsi qu'à l'Office du patrimoine et de l'archéologie neuchâtelaise (OPAN). L'OAEN a pour tâches de superviser l'archivage dans l'administration cantonale, d'évaluer les documents d'activité lorsque leur durée d'utilité administrative et légale est échuë, de constituer, conserver et communiquer les archives ayant un intérêt historique ou juridique permanent. Par ailleurs, il conseille et soutient les communes dans le domaine de l'archivage.

La section conservation du patrimoine de l'OPAN gère les subventions cantonales et fédérales en matière de patrimoine bâti ainsi que les bases de données architecturales et historiques. Elle préavise les dossiers de permis de construire et participe au suivi de chantiers. Au niveau de l'archéologie du bâti, la section effectue des recherches et élabore des documentations ainsi que des études et publications scientifiques. La section archéologie veille à la sauvegarde du patrimoine archéologique menacé de destruction, notamment lors de projets de construction et d'aménagement du territoire. Après de nombreuses années passées à fouiller le sous-sol du Littoral dans le cadre des travaux de l'A5, les scientifiques s'attachent aujourd'hui à l'exploration et à la documentation archéologique des Vallées et des Montagnes, par la mise en œuvre de prospections, sondages de diagnostics, suivis de chantiers ainsi que par la réévaluation des connaissances des cavités, comme par exemple la grotte de Cotencher.

Troisième entité de l'OPAN, le Laténium, conserve et restaure le patrimoine archéologique cantonal et le met en valeur au travers d'expositions et d'activités de médiation ainsi qu'en gérant les 500'000 pièces de la collection.

Évolution de l'environnement et des tâches

La centralisation au 1er janvier 2018 de tous les processus comptables a eu un réel impact sur les activités menées au niveau de la direction du SCNE. La multiplication des tâches attribuées à la direction n'a pas été compensée par une diminution de ces dernières au niveau des offices. En effet, ceux-ci ont dû mettre en place des outils de reporting parallèles pour suivre leurs engagements respectifs.

En outre, l'absence de budget pendant un trimestre a également péjoré l'activité du service et des offices qui en dépendent en générant une surcharge de travail, ainsi que de nombreuses inquiétudes, tant à l'interne qu'à l'externe du service. Ainsi, il a fallu contacter, à plusieurs reprises, tous les partenaires, retarder le travail des sous-commissions, puis rattraper les mois «perdus» sur le reste de l'année, avec, à la clé, une réduction linéaire des subventions structurelles.

Les mesures d'économies qui accompagnaient le programme de législature n'ont pas épargné l'OPAN. Pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat à partir de 2019, il a fallu réduire tant l'enveloppe des subventions que celle des effectifs, non remplacés de collaborateurs partis à la retraite notamment, avec, pour conséquences, une surcharge de travail, des retards dans les délais et une diminution des octrois. Mais ce train d'économies a surtout conduit au redimensionnement de la section archéologie. Cette opération a nécessité le recentrage des missions avec l'abandon de certaines tâches en raison de la réduction, dès 2019, du nombre de collaborateurs.

L'acceptation par le Grand Conseil de la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC) atténuera quelque peu les effets évoqués plus haut. En effet, la nouvelle base légale permettra à la section archéologie de facturer une partie de ses prestations.

Au Laténium, l'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de la subvention quinquennale de la Confédération, dont la gestion comptable est assurée par la Fondation La Tène, et qui permet de renforcer les actions de médiation culturelle innovantes et participatives, selon un contrat de prestation établi avec l'Office fédéral de la culture.

L'office des archives a poursuivi les réflexions autour de la création d'un nouveau centre d'archives afin d'offrir des conditions optimales de traitement, de conservation, de consultation et de mise en valeur des Archives de l'Etat (projet NCA). En outre, afin de garantir, au sein de l'Etat de Neuchâtel, un archivage numérique conforme aux exigences légales et une pérennisation des archives historiques numériques, l'OAEN a continué le projet AENeas.

Activités et réalisations

Avec la mise en œuvre de SIGE, système d'information et de gestion de l'administration cantonale, la direction du service a dû absorber, sans nouvelles ressources, un très important volume supplémentaire d'activités administratives. En effet, jusqu'alors assumés par les responsables d'entités subordonnées, la gestion des flux financier, comprenant la saisie, le contrôle, les double visas, de plus de 700 factures, a été centralisée au niveau de la direction. La réorganisation qui en a résulté s'est effectuée au détriment des missions principales. L'absence de budget en début d'année a également entravé le fonctionnement du service avec un surcroît de tâches administratives.

SCNE – Encouragement à la culture

La réduction des enveloppes budgétaires a impliqué des ajustements douloureux pour la plupart des institutions et acteurs culturels. C'est donc dans un climat de relative méfiance vis-à-vis de l'Etat qu'une nouvelle série de « tables rondes » thématiques s'est déroulée. Pour rappel, ces rencontres avec les représentants des milieux artistiques ou les représentants des communes sont inscrites dans le processus de révision de la Loi sur l'encouragement des activités culturelle.

L'encouragement à la création artistique et aux activités culturelles se concrétisent presque exclusivement au moyen de subventions aux artistes et acteurs culturels. Si les prévisions budgétaires sont faciles à établir en matière de subventions structurelles, de nature renouvelable, la prévision est plus difficile pour les soutiens ponctuels. Le nombre et l'envergure de ce type de projets varient fortement d'une année à l'autre et d'un domaine à l'autre. La disparition du Fonds d'encouragement des activités culturelles a enlevé au service de la culture la capacité de s'adapter à ces fluctuations et de lisser les dépenses dans la durée.

Ne disposant pas de collaborateurs spécialisés dans les différents domaines d'expression artistique, le service peut compter sur la collaboration d'experts qui étudient et préavisent tous les dossiers de demandes ponctuelles de soutien. Après deux ans, il est déjà possible d'affirmer que l'apport de ces compétences extérieures constitue une inestimable plus-value pour le service. La volonté de soutenir de manière appropriée les productions à caractère professionnels est maintenue au travers du programme d'impulsion destiné aux projets d'envergure.

Comme les années précédentes, les publications 2018 du service de la culture, ont été très bien accueillies. Le thème principal de Panorama, qui présente également la liste exhaustive des subventions, était consacré, Année européenne du Patrimoine oblige, à la mission patrimoniale du service. La huitième édition de l'Agenda jeune public, tiré à 19'500 exemplaires, a été à nouveau distribuée à tous les jeunes Neuchâtelois de 4 à 13 ans. Toujours dans le registre de l'accès à la culture, le service a lancé, en collaboration avec les cantons du Valais, de Fribourg, du Jura et de la partie francophone du canton de Berne, la carte 20 ans/100 francs, un sésame qui permet un accès illimité aux institutions culturelles partenaires, au nombre de 168.

La mise en place d'une gouvernance transversale pour les châteaux de Boudry, Colombier et Valangin a été abordée lors de la Journée 3 Châteaux organisée par le service. La quarantaine de participants, représentants les sociétés d'amis, les communes siège ainsi que les milieux muséaux s'est découvert une communauté de destin en s'appropriant une vision qui devrait permettre de définir un projet d'avenir.

Au fil du temps, les frontières cantonales tendent à perdre de leur importance dans le domaine de la culture et, corollaire, de nombreux programmes d'encouragement sont mutualisés. Dans ce cadre, la cheffe de service assume le pilotage de dispositifs ou projets d'envergure romande et nationale.

La diversité des tâches qui incombent à la direction du service a incité cette dernière à préparer avec le plus grand soin la transition qui s'annonce pour l'année 2020. Une solution qui permet d'éviter une rupture préjudiciable à l'accomplissement des missions a été validée par le Conseil d'Etat en fin d'année.

OAEN – Archives

L'OAEN a procédé à 63 visites auprès de 38 entités soumises à la LArch et à 21 visites auprès de 10 communes. Il a réceptionné 29 versements d'archives administratives et 32 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 537 mètres linéaires. Il a également autorisé 60 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 2'042 mètres linéaires. 13 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement. Plusieurs centaines de quittances médiévales endommagées ont été confiées pour traitement à un restaurateur professionnel. 327 lecteurs ont été accueillis pour un total cumulé de 706 journées de travail en salle de lecture. 5'857 documents ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 493 demandes de recherche, dont 71 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

Un exercice d'évacuation d'archives et une opération d'optimisation des dépôts ont été organisés au durant la semaine du 28 mai au 1er juin. Ils sont le résultat d'une collaboration entre la Protection civile, la Haute École Arc et l'OAEN.

Dans le cadre du projet AENeas (archivage numérique), une étude de faisabilité a été menée avec succès avec la HEG-GE permettant la conception de l'outil d'évaluation archivistique ArchiSelect. Par ailleurs, le concept AENeas a été finalisé avec l'ajout du référentiel archivistique ArchiRef.

Le projet NCA (Nouveau Centre d'Archives) visant à trouver un nouvel emplacement pour accueillir les Archives de l'État a suivi son cours en 2018. Des études de faisabilité ont été menées sur plusieurs sites dans le canton. Selon la planification actuelle, l'entrée dans le nouveau site est prévue pour 2025/26.

OPAN section Patrimoine

En 2018, le Conseil d'État n'a adopté aucun arrêté de mise sous protection, mais a promulgué quatre arrêtés de mise à l'inventaire, en application des directives de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir pouvant être reconnues dignes de protection.

Les dossiers de permis de construire soumis à la section concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir. Les préavis concernent aussi les parcs éoliens, les plans de gestion des forêts et les voies historiques. L'évolution du nombre des dossiers examinés ces quatre dernières années se présente comme suit: 304 en 2015, 307 en 2016, 342 en 2017 et 369 en 2018.

La section a achevé la mise à jour sur le terrain du Recensement architectural du canton de Neuchâtel afin d'anticiper les prochaines révisions de règlements d'aménagement communaux ; des notices continueront d'être complétées au cours des prochaines années.

En 2018, 19 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de Fr. 152'548.-, 15 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de CHF 620'403 et un arrêté de subvention forfaitaire, d'un montant de CHF 100'000, ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DJSC. Les subventions cantonales versées en 2018 se sont élevées à CHF 569'736 et les subventions fédérales à CHF 498'152. Cinq projets cantonaux ont par ailleurs reçu des octrois de subventions fédérales extraordinaires pour un montant total de CHF 2'453'163.

Le déroulement des chantiers les plus importants sur plusieurs années et l'échelonnement des paiements des subventions définitives permettent de planifier les engagements financiers dans la limite des crédits budgétaires. Le montant des subventions cantonales sur le budget ordinaire à honorer pour des travaux en cours ou à venir s'élevait au 31 décembre 2018 à CHF 520'198.

Les travaux réalisés sur des immeubles ou des objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention, ont été suivis à des degrés divers par la section. Celle-ci a mené dans ce cadre des recherches historiques et des investigations archéologiques sur divers édifices, parfois avec la section Archéologie. Elle a aussi collaboré à la révision de l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale, à la valorisation de bâtiments patrimoniaux sur Wikipedia et sur l'application Traverse (projet Interreg).

Les collaborateurs de la section ont été sollicités à de nombreuses reprises pour répondre à des demandes d'informations et de conseils, à des questions de lycéens et d'étudiants, de journalistes, de spécialistes ou d'amateurs et ont collaboré à l'établissement de statistiques.

La section a organisé plusieurs présentations publiques et visites commentées. La 25e édition des Journées européennes du patrimoine sous le thème « Sans frontières », les 1 et 2 septembre 2018, a connu un joli succès dans le canton, avec plus de 2'100 visiteurs. 274 écoliers ont en outre participé au projet « Apprivoiser et partager le patrimoine ».

OPAN section Archéologie

En cette Année européenne du patrimoine culturel, l'archéologie neuchâteloise a été à bien des égards au cœur de l'actualité ! Parmi les faits les plus réjouissants, on retiendra la publication, dans la revue Archéologie suisse, d'un cahier spécial consacré aux travaux archéologiques et thématiques de recherches, en cours aujourd'hui dans le Canton.

En outre, 2018 a constitué une étape charnière du Projet Cotencher, avec la réouverture officielle de la grotte à la visite publique. Grand succès populaire ! Quelque 800 personnes ont bénéficié, entre juin et septembre, de visites guidées assurées tant par la section Archéologie de l'OPAN - en lien notamment avec l'exposition « Ours » du Laténium - que par l'Association de la Maison de la Nature Neuchâteloise. Par ailleurs, une campagne de fouilles s'est déroulée, en août et septembre, dans le fond de la caverne. L'un des résultats les plus spectaculaires découle de la mise au jour de nouvelles strates antérieures à 70'000 ans ; un âge qui sera à confirmer par de nouvelles datations.

Enfin, 2018 a marqué le début d'un programme pluriannuel de prospection du Val de Travers et ses marges, mis en œuvre en étroite collaboration avec l'Université de Neuchâtel. Les recherches se sont concentrées, durant l'été, dans les pâturages et forêts de La Côte-aux-Fées, révélant nombre de fours à chaux, d'aires d'exploitation de minerais, ou encore d'anciennes voies de communication.

Laténium

Au Laténium, 2018 a été marquée par l'ambitieuse exposition «Ours», montée en collaboration avec le Musée d'archéologie nationale et la Réunion des Musées nationaux français, avec un appui scientifique important de la section Archéologie de l'OPAN, notamment pour la valorisation des fameuses grottes neuchâteloises du Bichon et de Cotencher. Grâce au grand succès de cette exposition, le musée a connu une affluence record, avec 85'000 visiteurs, attirés aussi sur le site par les efforts consentis pour la valorisation du parc archéologique, en particulier l'expo photo de Jacques Loset sur «Le Grand Brun dans la forêt», ainsi que l'installation d'une fresque photovoltaïque innovante mettant en valeur les Palafittes au Patrimoine mondial grâce à la reproduction à l'échelle 1:1 du site UNESCO de Bevaix/L'Abbaye 2.

Dans les coulisses, les travaux de fond se poursuivent: réorganisation des dépôts, campagnes de restauration sur le mobilier de La Tène, rénovations muséographiques ponctuelles dans l'exposition permanente. La collecte de témoignages «Montre-moi ton patrimoine» engagée avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique, a permis de préparer l'exposition participative «Emotions patrimoniales», qui ouvrira ses portes en mai 2019. Consacrant le caractère innovant et socialement pionnier de ses actions de médiation, le Laténium est le premier musée romand à obtenir le label «Culture inclusive», et a été récompensé par la Médaille de la médiation archéologique de l'Union internationale de préhistoire.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'075'440	988'184	980'305	-7'880	-0.8%	-95'135	-8.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	229'534	288'184	286'546	-1'638	-0.6%	+57'011	+24.8%
43 Revenus divers	20'290	150'000	195'607	+45'607	+30.4%	+175'317	+864.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	50'000	52'555	+2'555	+5.1%	+52'555	--
47 Subventions à redistribuer	506'013	500'000	445'597	-54'403	-10.9%	-60'416	-11.9%
49 Imputations internes	319'603	0	0	0	--	-319'603	-100.0%
Charges d'exploitation	12'431'449	12'680'440	12'298'586	-381'853	-3.0%	-132'862	-1.1%
30 Charges de personnel	5'160'942	5'143'062	5'072'148	-70'913	-1.4%	-88'794	-1.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'063'170	1'262'750	1'134'994	-127'756	-10.1%	+71'824	+6.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	886'272	367'128	76'572	-290'557	-79.1%	-809'701	-91.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	4'806'489	5'399'500	5'567'516	+168'016	+3.1%	+761'027	+15.8%
37 Subventions à redistribuer	506'013	500'000	445'597	-54'403	-10.9%	-60'416	-11.9%
39 Imputations internes	8'563	8'000	1'760	-6'240	-78.0%	-6'803	-79.4%
Résultat d'exploitation	-11'356'009	-11'692'256	-11'318'282	+373'974	+3.2%	+37'727	+0.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-11'356'009	-11'692'256	-11'318'282	+373'974	+3.2%	+37'727	+0.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-11'356'009	-11'692'256	-11'318'282	+373'974	+3.2%	+37'727	+0.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	56.00	75.00	55.00	-20.00	-26.7%	-1.00	-1.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	39.40	38.60	38.40	-0.20	-0.5%	-1.00	-2.5%

Commentaires

Pour l'année 2018, les comptes se soldent avec un résultat de 3.2% inférieur à ce qui avait été budgété.

Les économies réalisées afin de respecter les restrictions budgétaires décidées par le Grand Conseil ont affecté l'ensemble des activités du service : réduction des subventions, report d'engagements en matière de ressources humaines ainsi que dans la réalisation de certains travaux et études.

30 : Non reconduction d'un poste à l'OPAN dans le cadre du redimensionnement préconisé dans le programme de législature.

31 : Réduction ou report de travaux d'expertises externes.

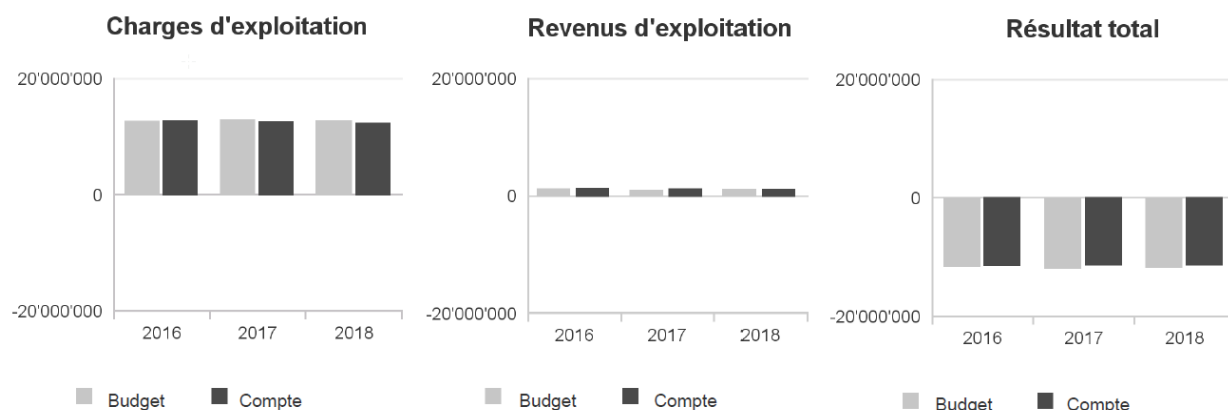
33 : Imputation décidée par le SFIN; la différence observée sous cette rubrique est reportée sur les charges de transfert.

36 : Economies compensées par l'imputation de l'amortissement des subventions accordées par l'OPAN (Collégiale de Neuchâtel).

37-47 : Diminutions des subventions fédérales de CHF -30'000 en corrélation avec la réduction des montants engagés par le canton en 2018.

Personnel administratif : Poste de technicien du bâti, 1 EPT, non repourvu à l'OPAN.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				500'000	0	500'000	376'572	0	376'572
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	26.05.2015	2'095'000	0	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000
Création moyens nécessaires LArch	22.02.2011	1'450'000	330'295	200'000	0	200'000	76'572	0	76'572

Commentaires

Restauration de la Collégiale de Neuchâtel, 2^{ème} étape : La première tranche de CHF 300'000 concernant la 2ème étape des travaux de restauration de la Collégiale de Neuchâtel a été versée en 2018. Des tranches de même montant seront versées les prochaines années.

Création des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la LArch : Suite à la réorganisation de l'OAEN en 2017 et à la réduction du taux d'activité de l'archiviste informaticien, la planification du projet d'archivage numérique (AENeas) a été adaptée en conséquence. L'acquisition de l'outil ArchiSelect n'a pu être menée à terme en 2018. Les dépenses engagées, moins élevées que budgetées, ont permis de mener, en partenariat la HEG-GE, une étude de faisabilité de l'outil portant sur trois axes (évaluation archivistique, fouille de données et design fonctionnel). Le développement effectif d'ArchiSelect n'a en revanche pas pu être entrepris en 2018.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Encouragement activités culturelles (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	115'000	93'932	-21'068	-18.3%
Produits	0	9'519	+9'519	--
Coûts nets	115'000	84'413	-30'587	-26.6%

Patrim. archéologique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	389'450	350'407	-39'043	-10.0%
Produits	155'000	118'947	-36'053	-23.3%
Coûts nets	234'450	231'460	-2'990	-1.3%

Laténium (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	504'400	494'431	-9'969	-2.0%
Produits	277'184	266'074	-11'110	-4.0%
Coûts nets	227'216	228'358	+1'142	+0.5%

Moins d'acquisitions d'œuvres d'art. Recettes provenant de la participation des Villes à l'Agenda Jeune Public.

Report de divers travaux et expertises externes.

Pas de commentaire particulier.

Service de la culture (SCNE)

Archives de l'État (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	75'900	85'697	+9'797	+12.9%
Produits	6'000	18'879	+12'879	+214.6%
Coûts nets	69'900	66'818	-3'082	-4.4%

Dépassement de coûts lié à une étude de faisabilité supplémentaire en lien avec le nouveau centre d'archives (NCA). Augmentation des produits générée par l'augmentation du nombre de copies certifiées conformes délivrées ainsi qu'à la vente de licences de l'outil ArchiClass.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Arts et lettres+Institut	239'000	175'701	-63'299	-26.5%
Bibliobus	390'000	380'000	-10'000	-2.6%
Cinéma	235'000	236'200	+1'200	+0.5%
Dédom. autres cantons	0	-68'635	-68'635	--
Lecture & bibliothè.	1'922'500	1'877'050	-45'450	-2.4%
Médiation culturelle	50'000	55'968	+5'968	+11.9%
Musique	559'000	465'292	-93'708	-16.8%
Sociétés savantes et formation	100'000	98'000	-2'000	-2.0%
Sub. féd. diverses	-50'000	-52'555	-2'555	-5.1%
Subs. div. ins. privées	300'000	306'304	+6'304	+2.1%
Subsides com. divers	275'000	266'111	-8'889	-3.2%
Théâtres & centre cult.	1'329'000	1'361'318	+32'318	+2.4%
Total charges nettes	5'349'500	5'100'754	-248'746	-4.6%

Diminution globale des subventions en lien avec les mesures d'économies décidées par le Grand Conseil.

Les montants budgétés dans les rubriques pour les soutiens ponctuels le sont à titre prévisionnel. Le volume des demandes peut varier d'un secteur à l'autre et d'une année à l'autre.

"Dédom. autres cantons" a permis au canton de Neuchâtel, coordinateur en 2018 pour les cantons romands des Journées européennes du patrimoine, d'avancer les frais pour l'ensemble des cantons partenaires qui ont versé leur part des frais sur la nature comptable "Recettes diverses".

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018	
	2018	2018	CHF	%
Frais de rappel	0	-100	-100	--
Monuments et sites	500'000	498'152	-1'848	-0.4%
Sub. féd. pro. mon. sit.	-500'000	-498'152	+1'848	+0.4%
Total charges nettes	0	-100	-100	--

Pas de commentaire particulier.

2.9.11. Service des sports (SSPO)

Missions principales

Le service des sports a pour missions de promouvoir de diverses manières le sport sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique en tant que vecteur d'une meilleure santé et d'un développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale. Il favorise la coordination entre les divers acteurs en harmonisant notamment les relations entre la Confédération, l'État, les communes, les écoles, les associations, les offices fédéraux et cantonaux. Il assure également toutes les tâches du canton en relation avec Jeunesse+Sport et représente l'organe de référence en matière de politique sportive.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2018 a été intense dans tous les secteurs du service et les objectifs poursuivis ont été respectés. Les objectifs généraux, issus de l'application de la loi sur le sport du 1er octobre 2013 ainsi que les objectifs spécifiques fixés ci-dessous ont été atteints ou sont en cours de réflexion :

- Réviser la LSport et créer le règlement d'exécution;
- Concevoir le concept cantonal des sports;
- Améliorer la communication et la visibilité du service;
- Consolider les liens entre les clubs et les associations sportives;
- Maintenir l'organisation des différents cours et le contrôle des activités Jeunesse+Sport;
- Développer le sport scolaire facultatif dans les écoles;
- Adapter les critères du Sport-Arts-Études;
- Intensifier la collaboration avec les services des sports des villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-fonds;
- Intensifier les synergies internes (économie, enseignement, relations extérieures et communication, santé);
- Organiser le Prix du mérite sportif neuchâtelois;
- Mettre à jour le répertoire des infrastructures sportives du canton de Neuchâtel.

Les perspectives d'avenir axées sur la révision de la LSport, la création du concept cantonal du sport et la promotion du sport à travers une meilleure communication sont les priorités du service pour l'année à venir. Le service souhaite encore davantage encourager l'activité physique à tout niveau pour les bienfaits du sport et en promouvant les manifestations sportives du canton.

Activités et réalisations

Jeunesse+Sport (J+S)

Jeunesse+Sport (J+S) conçoit et vise à promouvoir un sport adapté aux enfants et aux jeunes en leur permettant de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives. Il contribue également, dans les domaines de la pédagogie, de l'intégration sociale et de la santé, au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre, les cantons sont, avec leurs services cantonaux J+S, les partenaires qui collaborent le plus étroitement avec J+S. Ils assument différentes tâches dans la formation des cadres, s'occupent de l'administration de la formation des jeunes et veillent au respect des règles adoptées.

Bilan des activités J+S

Le canton de Neuchâtel a organisé 60 cours de formation et de formation continue en 2018, auxquels 1'318 personnes ont participé. À ce jour, le canton compte 118 experts J+S, 2'211 moniteurs J+S, 244 coachs J+S.

En 2018, les clubs, associations et écoles du canton de Neuchâtel ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de plus de CHF 1'775'618, soit une augmentation de 4.5 % par rapport à 2017 et qui représente 1'804 cours répartis en 420 offres. Au total, 24'754 jeunes neuchâtelois ont pu bénéficier de ces subventions.

Sport des adultes Suisse

Le programme Sport des adultes Suisse a été lancé par la Confédération en vue d'encourager le sport populaire et le sport de loisirs. Afin de soutenir la promotion du sport des adultes, le service a conclu un partenariat avec Pro Senectute Arc Jurassien qui s'engage dans la formation des moniteurs Sport des adultes en contrepartie d'un soutien financier versé par le canton. En 2018, Pro Senectute Arc jurassien a organisé un cours de formation qui a permis à 13 participants neuchâtelois d'acquérir la reconnaissance de moniteur Sport des adultes. À ce jour, le canton de Neuchâtel compte 117 moniteurs Sport des adultes reconnus.

Cours de branches sportives (CBS) J+S BEJUNE

Les trois camps de ski et de snowboard organisés en 2018 par le service ont permis à 165 jeunes de bénéficier des bienfaits d'une semaine de sport à la montagne. L'un de ces camps est également utilisé comme classe d'application pour la formation J+S. L'expérience de ces dernières années confirme que ces camps deviennent également la porte d'entrée à la formation de moniteur J+S ski et snowboard.

Service civil

Depuis 2006, le service est reconnu comme établissement d'affectation du service civil et peut, à ce titre, engager des civilistes dans le cadre des CBS J+S BEJUNE qu'il organise. En 2018, 2 civilistes ont eu la possibilité d'effectuer des jours d'affectation en tant que moniteurs J+S ski et snowboard.

Éducation physique et sportive

La défense de l'éducation physique dans l'enseignement est toujours au centre des priorités du service. Si les services de l'enseignement du Département de l'éducation et de la famille s'occupent des aspects pédagogiques, celui des sports poursuit sa promotion en participant aux colloques du postobligatoire, de l'Association neuchâteloise d'éducation physique (ANEPS) et en soutenant les écoles et les associations sportives.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique. Pour l'année scolaire 2017-2018, trois écoles ont sollicité un subventionnement pour un montant global de CHF 3'696.

Manifestations sportives scolaires

Depuis le début de l'année scolaire 2015-2016, le service soutient la Journée Suisse du sport scolaire (JSSS). Cette compétition d'envergure nationale donne l'occasion aux équipes neuchâteloises de se confronter aux élèves des autres cantons. En 2018, la JSSS a eu lieu le 30 mai 2018 à Lausanne.

Sports / Arts / Études (SAE)

Le service collabore avec les services d'enseignement (obligatoire et postobligatoire) à l'organisation, la promotion et le fonctionnement du concept Sports-Arts-Études destinés aux sportifs d'élite. Il élabore et met à jour les critères sportifs que doivent remplir les élèves. Les commissions de référence SAE de l'enseignement obligatoire et postobligatoire se sont réunies à plusieurs reprises en 2018. Le service a participé au groupe de travail pour la modification de l'arrêté et des directives du SAE de l'école obligatoire.

Camps de ski, séjours et week-ends Sport pour Tous

L'externalisation de la gestion hôtelière est effective depuis le 1er mai 2017. La convention entre le canton de Neuchâtel et Alpes pour tous SA se termine en 2018 avec la seconde annuité de CHF 160'000. La société Alpes pour tous SA a comme objectif de pérenniser l'hébergement des écoles neuchâteloises et de mettre à disposition des installations pour faciliter l'organisation de camps et de week-end de sport. Le service conjointement avec l'enseignement continue de promouvoir la tenue des camps sportifs et de former des moniteurs pour l'encadrement.

Clubs et associations

Le service soutient les clubs et associations du canton pour des candidatures de manifestations sportives internationales. L'exemple de l'acquisition des championnats du monde d'Unihockey et du championnat du monde de Patinage synchronisé en 2019 en est une belle illustration. Il collabore avec les grands clubs et les communes pour favoriser une meilleure synergie de travail et la mise à jour de l'inventaire des clubs et associations du canton. En 2018, le service a organisé la rencontre des clubs et associations qui a permis de rassembler plus de 120 participants, transmettre la politique sportive et favoriser les échanges.

Prix du mérite sportif neuchâtelois 2018

À l'occasion de la 13e édition du Prix du mérite sportif neuchâtelois, qui s'est déroulée le jeudi 13 décembre 2018 sur le site d'Évologia à Cernier, dix lauréats ont été distingués. La triathlète Joanna Ryter a été désignée « Sportive de l'année ». Quant à l'« Espoir de l'année », c'est Alexandre Balmer, spécialiste du VTT, qui s'est illustré. Le prix « Équipe de l'année » a par ailleurs été décerné à Neuchâtel Xamax FCS pour son titre de champion de Suisse de Challenge League.

La commission du jury a également attribué un mérite, à titre posthume, dans la catégorie « Dirigeant, entraîneur ou arbitre » à Jean-François Ballester pour son engagement dans le domaine du patinage artistique. Le prix « Spécial » est revenu à Anne-Marie Arrigo, pour son dévouement en tant que monitrice de gymnastique depuis 71 ans, tandis que le prix « Coup de Cœur » a été décerné à Terence Wilsher, pour son engagement et sa promotion du sport auprès des jeunes souffrant de mobilité réduite. Cette soirée a permis de promouvoir le sport et de remercier les acteurs du sport neuchâtelois pour leur engagement.

Infrastructures

Le service joue le rôle de conseiller en matière de constructions sportives et/ou scolaires au niveau du respect de l'arrêté du 19 avril 2006 concernant l'implantation et la construction des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives, du suivi des projets de construction, des équipements techniques et du respect des normes et d'étude des besoins. Treize demandes ont été analysées par le service en 2018.

LoRo-Sport NE

Le service soutient administrativement la LoRo-Sport NE qui a reversé en 2018 un montant de CHF 2'546'936 pour la promotion du sport dans le canton.

Commission cantonale du sport (CCS)

La CCS, composée de 17 membres représentant les différentes régions du canton, des communes et des milieux politiques, professionnels, scolaires et sportifs s'est réunie une fois en 2018. Elle est consultée sur les questions importantes touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive qui lui sont soumises par le département, le service ou tout autre service cantonal ou communal.

Concept cantonal du sport

Un groupe de travail a été mis en place pour mener à bien une réflexion pour l'élaboration du concept cantonal du sport selon les dispositions de la loi cantonale.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'249'327	442'400	397'577	-44'823	-10.1%	-1'851'750	-82.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'748'369	243'200	226'566	-16'634	-6.8%	-1'521'803	-87.0%
43 Revenus divers	4'374	3'700	4'539	+839	+22.7%	+165	+3.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	153'602	195'500	166'472	-29'028	-14.8%	+12'870	+8.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	342'982	0	0	0	--	-342'982	-100.0%
Charges d'exploitation	3'487'498	2'125'414	1'983'145	-142'269	-6.7%	-1'504'353	-43.1%
30 Charges de personnel	1'070'481	611'766	596'880	-14'887	-2.4%	-473'601	-44.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'729'548	574'200	451'237	-122'964	-21.4%	-1'278'312	-73.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	510'125	765'648	0	-765'648	-100.0%	-510'125	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	168'593	173'800	925'224	+751'424	+432.4%	+756'632	+448.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	8'751	0	9'805	+9'805	--	+1'053	+12.0%
Résultat d'exploitation	-1'238'171	-1'683'014	-1'585'568	+97'446	+5.8%	-347'397	-28.1%
44 Revenus financiers	0	153'400	153'398	-2	-0.0%	+153'398	--
34 Charges financières	22'458	0	0	0	--	-22'458	-100.0%
Résultat de financement	-22'458	153'400	153'398	-2	-0.0%	+175'856	+783.0%
Résultat opérationnel	-1'260'629	-1'529'614	-1'432'170	+97'444	+6.4%	-171'541	-13.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'260'629	-1'529'614	-1'432'170	+97'444	+6.4%	-171'541	-13.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	3.70	3.70	3.70	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

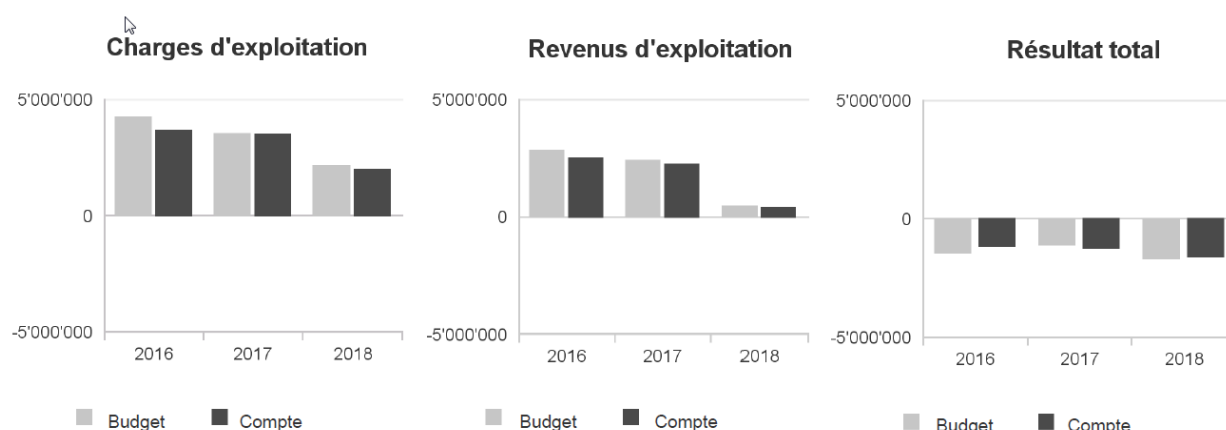
La réorganisation du service et l'externalisation de la gestion hôtelière des camps de ski sont les principales raisons des écarts importants entre les comptes 2017 et les comptes 2018. Une réduction importante des charges et des produits dans les comptes 30, 31 et 42 en est la conséquence.

Les turbulences survenues en début d'année et la non-validation du budget 2018 ont significativement réduit les charges dans le comptes 2018 par rapport aux montants budgétés. Les comptes 31 sont les plus impactés par cette décision.

Le passage du MCH1 à MCH2 a engendré certains transferts. Les amortissements du patrimoine administratif 33 sont dorénavants dans les charges de transfert en 36.

Le service compte 5 collaborateurs, représentant 3,7 personnes en équivalent plein temps. Par ailleurs, il a pu compter sur la collaboration de différentes personnes de l'Office régional de placement (ORP) tout au long de l'année pour assurer le maintien des prestations.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Management (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	363	+363	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	363	+363	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net presque nul.

Promotion du Sport (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	92'500	37'825	-54'675	-59.1%
Produits	154'400	157'652	+3'252	+2.1%
Coûts nets	-61'900	-119'827	-57'927	-93.6%

Le groupe de prestations inclut les manifestations sportives du canton, comme le Prix du mérite sportif neuchâtelois, ainsi que des projets visant à promouvoir le sport à tout âge (sports facultatifs, sport des adultes, sport handicap).

Camps de sports (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	166'100	160'000	-6'100	-3.7%
Produits	0	25	+25	--
Coûts nets	166'100	159'975	-6'125	-3.7%

Ce groupe de prestation correspond à la deuxième et dernière annuité du montant de la convention signée entre Alpes pour tous et l'État de Neuchâtel suite à l'externalisation de la gestion hôtelière des camps et la reprise des baux.

Jeunesse & sport (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	442'200	368'431	-73'769	-16.7%
Produits	217'400	198'589	-18'811	-8.7%
Coûts nets	224'800	169'842	-54'958	-24.4%

Ce groupe comprend toutes les prestations fournies par Jeunesse+Sport dont la formation des moniteurs et des experts, ainsi que les camps de jeunes (10 - 20 ans).

Commission Loro Sport (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	0	0	--
Produits	28'500	27'577	-923	-3.2%
Coûts nets	-28'500	-27'577	+923	+3.2%

Les produits liés à la prestation Commission LoRo Sport comprennent la refacturation du travail effectué par le secrétariat (charges salariales, sociales et charges fixes).

Appui aux politiques (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	155	+155	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	155	+155	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net presque nul.

Administration (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	1'427	+1'427	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	1'427	+1'427	--

Frais de déplacement et divers.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Salles gymnastiques	146'200	146'175	-25	-0.0%
Subv. + dédomm. Cantons/Confédération	-167'900	-149'947	+17'953	+10.7%
Total charges nettes	-21'700	-3'772	+17'928	+82.6%

Les charges et revenus non incorporables aux prestations comprennent un montant pour la salle de gymnastique de la riveraine selon le décret signé avec la ville de Neuchâtel, ainsi que et CHF 167'900 pour les subventions de la confédération pour Jeunesse+Sport.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-660	-660	--
Total charges nettes	0	-660	-660	--

Frais de rappel de CHF 660.

2.9.12. Service des ressources humaines (SRHE)

Missions principales

Le service des ressources humaines de l'Etat est le service transversal chargé du développement et de la mise en oeuvre de la politique de gestion du personnel de l'administration cantonale (personnel administratif et technique de l'administration cantonale, ainsi que personnel enseignant des entités du secondaire 2).

Ses principales missions peuvent être déclinées en trois volets complémentaires et interdépendants:

1. Gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat:

Engagements, dossiers du personnel, traitements, classification des fonctions, assurances sociales, horaires, temps de travail, absentéisme, indicateurs et statistiques, etc.

2. Conseil, accompagnement et expertise RH:

Recrutement, formation, développement, mobilité interne, aide et appui aux cadres, santé et sécurité, appui juridique, légistique, gestion de conflits, surveillance de l'application des dispositions de la loi sur le statut de la fonction publique, implication dans projets transversaux, organisation des services, support technique SAP RH, intégration sociale et culturelle, égalité et famille, encouragement et gestion des apprentissages, conseil et appui aux communes et aux entités paraétatiques en matière de gestion RH, etc.

3. Appui politique et développement de la politique de gestion des ressources humaines:

Prises de position, veille et anticipation de l'évolution de l'environnement, propositions d'évolution de la législation, développement ou adaptation d'outils de gestion des ressources humaines, interactions régionales, intercantionales ou nationales, représentation de l'Etat au sein d'organes externes, etc.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'action du SRHE dépend étroitement de l'évolution de son environnement, qu'il soit économique, politique, sociologique ou encore technique. En effet, la gestion du capital humain de toute structure, qu'elle soit privée ou publique, se situe à la croisée de chemins parfois difficilement compatibles combinant notamment attentes des titulaires, besoins de l'institution, contraintes budgétaires, évolution démographique, variété extrême et transformation des métiers, évolution législative exogène, mutations générationnelles et révolutions techniques.

Dans cette perspective, les réformes de l'Etat engagées depuis plusieurs années continuent d'influencer fortement l'organisation et les prestations du SRHE, dont l'encadrement et le personnel sont très fortement impliqués dans de nombreux projets menés au sein de l'administration cantonale, et impactés par les importants changements qui en découlent.

Ainsi, la mise en place de SIGE a monopolisé de nombreuses ressources en 2018 et a permis la mise à disposition de nouvelles prestations destinées aux titulaires et à l'encadrement des services, passant par une dématérialisation croissante des processus. Les décisions prises par le législatif cantonal en matière de prévoyance professionnelle ont généré un surcroît de travail dans toutes les actions liées au recrutement et à la mobilité interne. La mue de la formation professionnelle vers la formation duale a impacté les actions du secteur concerné du SRHE. La centralisation de la gestion administrative et salariale des enseignants du secondaire 2 a transformé de multiples processus de gestion internes et interdépartementaux. La sensibilité croissante en matière d'intégration sociale et culturelle ont nécessité des adaptations dans le domaine du recrutement. Les valeurs éthiques d'égalité des sexes, de politique familiale et d'équité interne ont également influencé les prestations et projets du SRHE. Les attentes croissantes du public et des titulaires en matière d'information et de communication ont aussi impacté le service, qui entend renforcer progressivement le marketing du personnel et améliorer l'image de l'Etat-employeur.

Activités et réalisations

Les activités et réalisations du SRHE ont une nouvelle fois été influencées de manière importante par l'évolution de son environnement, ainsi que par plusieurs projets interdépartementaux ou autres décisions prises par le Conseil d'État. Par ailleurs, le SRHE a renforcé de sa propre initiative et conformément au mandat qui lui est confié certaines prestations de conseil et d'accompagnement afin d'améliorer la gestion des ressources humaines au sein des services de l'administration.

La transformation la plus marquante de 2018 a bien été la finalisation de l'intégration au SRHE et l'ensemble de la **gestion salariale et administrative du secondaire 2**, même si un grand travail de fiabilisation et d'optimisation reste encore à accomplir pour que cette centralisation porte tous ses fruits. Ainsi, les secrétaires généraux, les administrateurs des établissements d'enseignement du post-obligatoire et le SRHE ont travaillé sur les différents processus qui sont de la responsabilité du SRHE. Ces processus doivent naturellement être affinés et stabilisés ou, pour certains, simplifiés au cours des prochains mois.

La mise en production du **nouveau logiciel SAP HR** au 1er janvier 2018 a été un succès pour le SRHE, les salaires ayant été versés dans les délais prévus. Malgré un important travail de préparation, la formation des gestionnaires de salaires sur le nouvel outil doit encore être améliorée afin que les possibilités du nouvel outil de gestion puissent être exploitées au mieux.

Le SRHE entend également mieux exploiter le potentiel des **différents outils techniques** à disposition du SRHE (SAP HR, Therefore ou Intranet) par différents développements autorisant la mise en place de « workflows » et l'automatisation des règles de gestion. Ces objectifs permettront également de renforcer la fiabilité du nombre très important de transactions gérées au SRHE, conformément aux objectifs des systèmes de contrôle internes.

Les **prestations juridiques au SRHE**, assumées principalement par un juriste interne, se sont enrichies en 2018 de toutes les activités juridiques liées aux relations de travail du personnel des entités du Secondaire 2. Ce domaine de compétence interne assume ainsi dorénavant l'ensemble des prestations juridiques RH pour l'administration (conseil et accompagnement, procédures, expertise et légistique).

En matière de **recrutement**, le service des ressources humaines a mis au concours 197 postes dont un peu plus de la moitié a bénéficié d'une ouverture à l'externe dont, pour la première fois, 55 dans le domaine de l'enseignement, tous niveaux hiérarchiques confondus. L'ensemble de ces mises au concours a généré plus de 5000 postulations, dont l'essentiel saisi en ligne par les candidats, et un cinquième saisi à la main dans le logiciel de gestion informatisé mis à disposition des services recruteurs. La réduction du nombre de postulations « papier » représente un fort encouragement à la poursuite de la mise en ligne de prestations via les plateformes informatiques ou nomades. Le SRHE estime qu'à terme, l'usage exclusif de la plateforme informatique devrait être imposé, tout comme pour d'autres prestations du SRHE d'ailleurs. Le recrutement des cadres, dans lequel le SRHE s'investit de manière plus intense que pour les autres postes (dotation insuffisante pour participer au recrutement de personnel sans responsabilités d'encadrement) a donné lieu à la production interne d'une quarantaine d'analyses de profil de personnalité (PerformanSe) fiabilisant le choix des candidats.

La **mobilité interne et l'intégration professionnelle** continuent de rencontrer un succès exemplaire et terme de comparaison intercantonale. L'Etat continue ainsi à assurer un accès prioritaire des emplois vacants aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration (43%) et aux personnes inscrites auprès de l'ORP et de l'OAI (26%), alors que moins d'un tiers des recrutements sont issus de mises au concours externes. L'Etat continue par conséquent d'ouvrir des perspectives de progression à ses collaborateurs et de jouer un rôle important en matière d'intégration sociale ; mais il n'oublie pas pour autant de s'ouvrir vers l'extérieur.

En matière de **formation continue**, le programme interne de formation se renouvelle chaque année afin de garantir une adéquation des cours par rapport à l'évolution des besoins des services et des titulaires, et rencontre un succès constant. Le nouveau plan de formation du CAS en gestion publique a rencontré un vif intérêt qui se traduit par une fréquentation en hausse des modules les composant. 2018 a aussi vu la mise en place d'un cursus d'accueil et d'intégration des cadres au sein de l'administration cantonale dans le but d'accélérer et d'optimiser l'intégration des outils de gestion mis à disposition de ces derniers, et de garantir une gestion optimale de leur personnel. Enfin la communication des prestations du secteur formation sur Intranet et de son offre de formation a également été repensée pour être plus conviviale et visible.

La **formation professionnelle** (apprentissage) a été marquée par le démarrage du projet « +30 », qui vise la création de places d'apprentissages en plus grand nombre au sein de l'administration cantonale. Cet objectif est cohérent par rapport à la volonté politique du Conseil d'État de renforcer dans le canton la part de la formation duale au détriment de la formation à plein temps en école. L'Etat joue ainsi un rôle d'exemple envers les autres structures publiques et parapubliques, tout comme pour le secteur privé.

Le SRHE a également été fortement impliqué en 2018 dans de **nombreux projets ou réformes transversales**, et tant la direction du service que les spécialistes de ses différents secteurs ont vu leur activité ordinaire s'enrichir de nouvelles responsabilités temporaires et variées, ou persister dans leur investissement dans des projets déjà lancés au cours des années précédentes. Aux changements touchant notre institution de prévoyance commune de la fonction publique neuchâteloise **prévoyance.ne**, s'est ajoutée l'accélération du projet de **centralisation de l'administration**, la poursuite des différents volets du programme des **réformes de l'Etat**, une forte collaboration avec le bureau de relations extérieures et de la communication pour la production de didacticiels accompagnant le **projet SIGE**, un rôle central dans le déploiement d'une nouvelle solution de **planification et de suivi des horaires de la police cantonale**, la conception et la mise à disposition d'un nouvel outil de **planification des effectifs**, la production de **tableaux de bord** de gestion.

Service des ressources humaines (SRHE)

La **gestion interne du SRHE** a également été fortement impactée par les nouvelles activités intégrées en 2018. L'intégration de nouvelles forces de travail, principalement pour la gestion administrative et salariale du secondaire 2, a généré des modifications d'organisation interne, avec un élargissement des tâches pour certain-e-s titulaires, un changement complet d'activité pour d'autres, et une interpénétration de certaines tâches entre les différents secteurs du SRHE. Des efforts de communication et de formation ont ainsi été nécessaires afin que ces changements puissent être assimilés et que les prestations du SRHE soient garanties en qualité et en temps. La digitalisation et la dématérialisation croissante des processus représentent autant de progrès indispensables au SRHE pour que ses nouvelles prestations puissent être assumées, tout en répondant de manière naturelle aux attentes de ses clients qui trouvent ainsi un accès plus aisé et convivial aux prestations du service.

En terme de **conseil et d'expertise**, le SRHE continue d'être très fortement sollicité tant les réformes en cours ont des impacts importants en matière de gestion des ressources humaines. Les réorganisations de services, transformations de métiers, internalisations et externalisations, constituent autant de défis complexes et motivants pour les services concernés et les services transversaux, et la composante humaine est de toute évidence celle pour laquelle les inconnues et les variables sont les plus nombreuses. De manière générale, le SRHE essaie d'être présent, tant pour aider les services métiers à gérer les aspects RH de leurs transformations qu'en les rendant attentifs à certaines règles ou limites découlant de dispositions légales, réglementaires ou de directives ou processus. Ainsi, l'examen des demandes de remplacement de personnel en cas de départs, ainsi que la **description et l'évaluation des fonctions** de l'administration sont toujours aussi nombreuses et le reflet d'une administration vivante et en constante mutation.

Les **collaborations et sollicitations externes**, même si elles ne représentent pas une part très chronophage de l'activité du SRHE, sont néanmoins importantes et méritent d'être citées. L'implication du SRHE au sein de structures régionales (crèche Tic-Tac, organisme de formation ORF-NE, commissions de surveillance...), des médias audio-visuels ou écrits, de groupements intercantonaux (conférence latine des chef-fe-s du personnel/chef-fe-s RH, HR Swiss, organismes de formation...) permet d'une part de défendre et de répandre alentours les valeurs de notre canton, et d'autre part de maintenir une veille permanente sur l'évolution de notre environnement afin d'anticiper efficacement les mutations à venir. Il faut aussi relever que le SRHE se tient à disposition des organismes publics ou parapublics appliquant la Loi sur le statut de la fonction publique (LSt) afin de favoriser une application homogène de ses dispositions au sein du canton.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	4'018'501	6'327'000	5'109'318	-1'217'682	-19.2%	+1'090'817	+27.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'269'358	3'167'000	1'722'567	-1'444'433	-45.6%	-1'546'791	-47.3%
43 Revenus divers	10'300	2'500'000	2'459'301	-40'699	-1.6%	+2'449'001	+23'776.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	663'460	590'000	857'545	+267'545	+45.3%	+194'085	+29.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	75'383	70'000	69'906	-94	-0.1%	-5'477	-7.3%
Charges d'exploitation	6'112'545	-7'666'773	6'333'732	+14'000'505	+182.6%	+221'187	+3.6%
30 Charges de personnel	5'102'396	-8'291'673	5'477'894	+13'769'567	+166.1%	+375'498	+7.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	81'045	89'900	410'067	+320'167	+356.1%	+329'022	+406.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	475'381	475'000	423'519	-51'482	-10.8%	-51'862	-10.9%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	453'723	60'000	22'252	-37'748	-62.9%	-431'471	-95.1%
Résultat d'exploitation	-2'094'044	13'993'773	-1'224'414	-15'218'186	-108.7%	+869'630	+41.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-2'094'044	13'993'773	-1'224'414	-15'218'186	-108.7%	+869'630	+41.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'094'044	13'993'773	-1'224'414	-15'218'186	-108.7%	+869'630	+41.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	26.00	32.00	32.00	0.00	0.0%	+6.00	+23.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	18.30	22.20	22.10	-0.10	-0.5%	+3.80	+20.8%

Commentaires

Dans le groupe 42 (taxes), les remboursements d'assurance (accident, maternité, APG et AI) étaient centralisés budgétairement au SRHE, alors qu'elles sont ventilées dans les comptes des services dès le 2018, créant ainsi un apparent et important déficit de recettes. À noter cependant que les montants répartis dans les services en 2018 se sont élevés à environ CHF 2.3 millions.

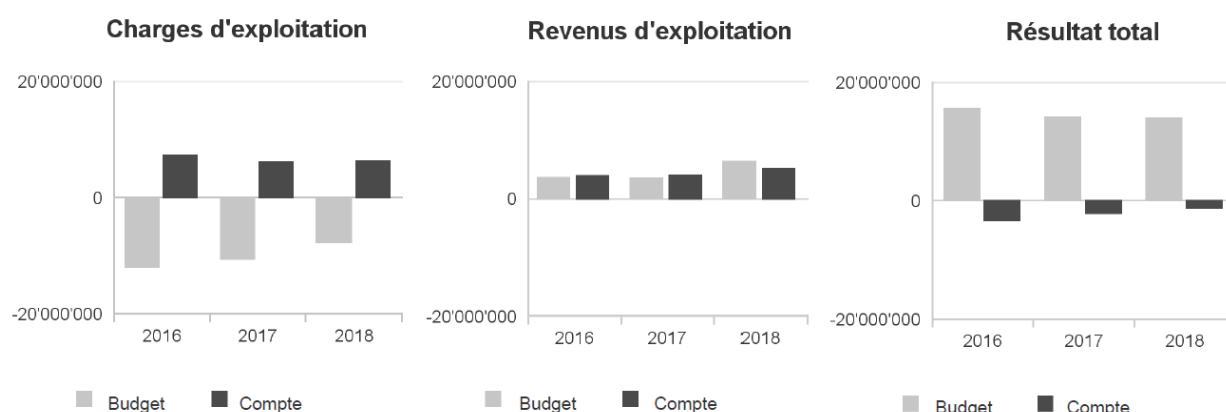
Dans le groupe 46 (revenus de transfert), les revenus sont plus importants que prévu en raison de la part au produit de la taxe CO2 (variable et imprévisible) qui s'est élevée à CHF 517'000.- net en lieu et place des CHF 240'000.- budgétés.

Dans le groupe 30 (charges de personnel), la variation provient principalement de l'écart statistique centralisé au SRHE (valeur de CHF 14.4 millions). Le solde de différence provient d'une dissolution de provision (CHF 260'000.-) liée au programme de réduction des effectifs de 60 EPT en 2017, ainsi qu'une utilisation relativement faible du budget de CHF 360'000.- dévolu aux remplacements (CHF 92'000.-), les remplacements étant dorénavant pris en charge par les services. Finalement, le service s'est trouvé en léger sous-effectif durant une partie de l'année, ce qui a contribué à creuser l'écart.

Dans le groupe 31 (biens, services et autres charges d'exploitation), l'écart statistique des frais de déplacement pour l'ensemble de l'État de Neuchâtel était centralisé au SRHE pour un total de 390'000.-. Le solde de différence correspond à un rattachement de TVA de CHF 100'000.- non provisionné portant sur la période 2013-2017.

L'augmentation de dotation de l'effectif du SRHE en 2018 constitue une réponse à l'évolution des prestations dévolues ou transférées au SRHE. Les effectifs sont ainsi passés de 18.3 EPT à fin 2017 à 22.1 EPT à fin 2018, ceci pour permettre d'assumer la gestion salariale des enseignants du secondaire 2 (+ 2.8 EPT), d'améliorer les prestations de conseil et d'accompagnement (+ 1.0 EPT) et d'encadrer l'augmentation du nombre d'apprenants (+ 0.6 EPT) conformément à la stratégie du Conseil d'État en matière de formation professionnelle. À noter que 3,8 EPT ont été compensés par transfert du DEF, et que le 0,6 EPT restant est en partie subventionné, et compensé par ailleurs par une baisse de charges.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Gestion salariale et financière (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	110'000	87'204	-22'796	-20.7%
Produits	3'000'000	1'048'543	-1'951'457	-65.0%
Coûts nets	-2'890'000	-961'339	+1'928'661	+66.7%

Ce groupe de prestations inclut, en plus de la gestion salariale au sens large, la gestion des temps, les remplacement maternités et toutes les activités couvrant la budgétisation des charges de personnel ainsi que la gestion financière du service.

Les recettes budgétées sont pour l'essentiel liées aux remboursements d'assurances groupés au SRHE. En revanche, lesdits remboursements ont été ventilés dans les services dès 2018, ce qui explique la différence de produits importante.

Mobilité professionnelle et recrutement (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	193'028	+193'028	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	193'028	+193'028	--

Ce groupe de prestations comprend les dépenses de toutes les activités liées à la mobilité interne, au recrutement et à l'évaluation des compétences. Au budget, les charges sont imputées sur le centre de coût, alors que les écritures y relatives l'ont été directement sur la prestation, ce qui explique cet écart.

Conseil et expertises (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	120'000	21'065	-98'935	-82.4%
Produits	0	4'000	+4'000	--
Coûts nets	120'000	17'065	-102'935	-85.8%

Ce groupe de prestations regroupe non seulement les affaires juridiques et le conseil métier, mais également l'évaluation et la classification des fonctions, les frais de fonctionnement du groupe de confiance ainsi que les activités liées à la santé et la sécurité au travail. Les dépenses liées notamment aux mandats externes à la santé et sécurité au travail ont été largement plus faible qu'initialement budgétées.

Formation et développement (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	599'500	2'641'067	+2'041'567	+340.5%
Produits	237'000	407'598	+170'598	+72.0%
Coûts nets	362'500	2'233'469	+1'870'969	+516.1%

Ce dernier groupe inclut toutes les activités liées à la formation interne, externe et à l'accompagnement spécifique. Il comprend également la gestion des apprentissages et des stagiaires.

Le coût beaucoup plus important que celui budgété pour ce groupe de prestations provient des salaires des apprentis et stagiaires de l'ensemble de l'État. Une partie des charges ont été budgétées sur le centre de coût alors que les écritures y relatives l'ont été directement sur la prestation, ce qui explique ces écarts.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Part produit taxe CO2	-240'000	-516'668	-276'668	-115.3%
Strucutre d'accueil pour enfants d'empl.	125'000	82'642	-42'358	-33.9%
Total charges nettes	-115'000	-434'026	-319'026	-277.4%

La part produit taxe CO2 a été plus importante que prévue en 2018.

Finalement, les coûts effectifs liés aux structures d'accueil pour enfants d'employés sont inférieures au budget, (sous-évaluation des subventions fédérales).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Écart statistique (Sal. et KM)	-14'790'000	0	+14'790'000	+100.0%
Résitution caisses de pensions	-2'500'000	-2'459'301	+40'699	+1.6%
Total charges nettes	-17'290'000	-2'459'301	+14'830'699	+85.8%

La restitution des cotisations LPP de CHF 2.5 millions est un montant ponctuel attribué uniquement à 2018.

2.9.13. Service juridique (SJEN)

Missions principales

Le service juridique (SJEN) représente l'entité centrale de l'administration cantonale neuchâteloise pour la fourniture de services juridiques. Il assume également les tâches d'un service de législation. Par sa position de service transversal, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions. Occasionnellement, il est également amené à collaborer avec les autorités judiciaires.

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, de réclamations et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des chefs de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SJEN occupe 27 personnes, représentant 18,7 EPT. Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (14,0 EPT) et le secrétariat (4,7 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge du RSN). À noter que les absences prolongées de deux collaborateurs à plein temps (9 mois cumulés) ont entraîné une surcharge importante pour le reste du service dans le second semestre.

Le SJEN peut compter sur un personnel compétent, motivé et loyal qui a à cœur de transcrire dans les faits les nombreuses missions publiques découlant de la législation cantonale et fédérale et qui ont été attribuées à cette entité centrale. Sans l'implication quotidienne de ses collaboratrices et collaborateurs, le SJEN serait dans l'incapacité de tenir son rôle essentiel. Travailleurs de l'ombre souvent, soumis à une charge de travail très importante et œuvrant à la construction d'édifices légaux ou à la solution de litiges très divers touchant essentiellement les aspects multiples du droit administratif, les collaborateurs du SJEN méritent une large reconnaissance, d'autant plus grande que la masse de travail se développe à un rythme croissant.

Un des points saillants consiste dans la complexité croissante de nombreux dossiers en matière d'aménagement du territoire et de constructions, nécessitant une coordination entre diverses autorités et parties. Un renfort devra être envisagé sur ce plan, au vu en particulier de l'importance d'une certaine célérité des procédures dans ce domaine.

Le domaine de la protection des données continue de se manifester sous diverses formes, dès qu'apparaît le risque que des données sensibles soient transférées - y compris entre services de l'État. Cet élément doit être pris en considération dans la plupart des textes légaux ou réglementaires pour lesquels l'appui du service est sollicité, et occasionne de fréquents et fructueux contacts avec le Préposé à la protection des données et à la transparence Jura-Neuchâtel (PPDT).

Parmi les objectifs essentiels qui ont occupé le service figurent :

- l'appui à la révision des mécanismes de frein à l'endettement, en collaboration étroite avec le SFIN et la COFI ;
- la gestion de la surcharge dans plusieurs domaines de recours (autorité inférieure de surveillance LP, migrations, aide sociale) ;
- le soutien à l'Office d'organisation dans les divers aspects juridiques découlant des réformes de l'État.

Enfin, dans une perspective à court et moyen terme continue de se poser la question d'un renforcement de l'effectif.

Activités et réalisations

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (AISLP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp).

Pour 2018, le nombre d'affaires entrantes (474) a légèrement baissé par rapport au dernier exercice (490 pour 2017 et 524 pour 2016). En revanche, le contexte politique et financier est devenu plus exigeant, ce à quoi s'ajoute une pression croissante spécialement dans les domaines de l'aménagement du territoire, des droits politiques et de la protection des données.

Aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais plus difficilement mesurable, le conseil juridique prend diverses formes. Cette activité va du simple conseil oral donné entre deux portes à l'avis de droit écrit solidement argumenté. Ce rôle de conseiller juridique centralisé permet, dans beaucoup de domaines, d'assurer une certaine unité des pratiques et d'avoir une vue d'ensemble sur la manière dont sont appréhendés par la collectivité publique les divers problèmes de droit (essentiellement administratif, mais aussi pénal ou civil).

Service juridique (SJEN)

Pour être à même d'offrir une prestation de conseil documentée et se fondant sur des bases solides, le SJEN tient à jour une importante bibliothèque d'ouvrages juridiques. Il s'agit d'un outil de travail utilisé et actualisé en permanence, en parallèle aux moyens électroniques de documentation dont le service fait également usage.

Une activité également importante du service réside dans le soutien apporté aux autorités exécutives et législatives (y compris les commissions du Grand Conseil) dans de nombreux projets dont :

- réforme des institutions - 2e volet : examen des questions portant sur l'incompatibilité des fonctions, le cumul des mandats, la limitation du nombre de mandats, la durée et le début de la législature, la parité hommes-femmes au Grand Conseil ;
- loi sur l'assistance judiciaire ;
- loi sur la vidéosurveillance des installations de l'État ;
- règlement d'application de la loi sur le traitement de données à des fins de gestion administrative et financière ;
- loi sur les routes et voies publiques (LRVP) ;
- révision de la LFinEC (maîtrise budgétaire, lissage des revenus, refonte du système de frein à l'endettement) ;
- loi sur la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses ;
- modification de la loi sur la Haute école neuchâteloise (en lien avec la HEM) ;
- loi d'introduction de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs ;
- congé paternité (modification de la LSt) ;
- statut du procureur (modification de l'OJN et de la LMSA) ;
- modification de la LPCom (promotion des produits du terroir) ;
- réforme de la fiscalité et de la péréquation, « contrat formation » visant à favoriser la formation duale.

Le SJEN s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

Enfin, le SJEN continue d'assumer la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise, tâche exigeante nécessitant des connaissances tant juridiques qu'informatiques, à laquelle est affectée une collaboratrice spécialisée (0.6 EPT).

Le tableau des affaires, triées par domaine du droit administratif, figure à la page suivante (*NB ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales*).

Instance	Domaine (code statistique)	Nb d'affaires pendantes au 01.01.18	Nb d'affaires enregistrées durant la période	Nb d'affaires liquidées durant la période
Général	Marchés publics	3	0	
Conseil d'État	Aménagement du territoire	39	42	18
	Constructions	53	37	33
	Ressources humaines	11	0	
Chancellerie	Droits politiques	2	2	1
DFS	Communes	1	0	
	Contentieux - Recouvrement des créances	2	0	
	Santé publique	21	9	1
	Responsabilité civile	14	9	3
DJSC	Autorité inférieure de surveillance LP	32	55	44
	Armes et munitions	2	3	
	Domaine pénitentiaire	18	22	24
	État civil	4	1	2
	Police	7	5	5
	Police du feu	1	4	
	Protection civile	1	0	
	Contrôle des habitants	6	2	6
	Établissements spécialisés	10	1	
	Ressources humaines	4	3	4
DEF	Enseignement obligatoire	7	9	8
	Enseignement spécialisé	1	5	2
	Formation professionnelle	9	15	12
	Lycées	2	3	3
	Université	8	6	6
	Mineurs et tutelles	1	1	1
DDTE	Automobiles et navigation	36	57	48
	Domaine public	2	2	2
	Conservation de la nature	1	0	
	Économie des eaux	1	1	
	Énergie	3	0	2
	Faune	4	1	
	Forêts		2	
	Protection de l'environnement	1	7	2
	Registre foncier	1	0	
	Signalisation routière	7	6	8
	Agriculture	3	1	2
	Affaire vétérinaires	5	5	5
	Commerce et patentes	2	0	
	Viticulture	2	0	1
DEAS	Action sociale	29	15	11
	Assurance maladie	18	16	22
	Bourses	3	11	10
	Victimes d'infraction	14	14	12
	Emploi		2	1
	Main d'œuvre étrangère		1	1
	Mesures d'insertion professionnelle	4	2	2
	Migrations	92	88	71
	Registre du commerce	14	9	3
	Surveillance des fondations	2	0	
	TOTAUX	500	474	376

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	117'243	85'500	161'489	+75'989	+88.9%	+44'247	+37.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	102'659	80'500	161'238	+80'738	+100.3%	+58'579	+57.1%
43 Revenus divers	559	5'000	251	-4'749	-95.0%	-307	-55.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	14'025	0	0	0	--	-14'025	-100.0%
Charges d'exploitation	2'851'265	2'940'109	2'949'952	+9'843	+0.3%	+98'687	+3.5%
30 Charges de personnel	2'778'818	2'870'909	2'837'016	-33'893	-1.2%	+58'198	+2.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	72'111	69'200	112'930	+43'730	+63.2%	+40'819	+56.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	336	0	6	+6	--	-330	-98.2%
Résultat d'exploitation	-2'734'022	-2'854'609	-2'788'462	+66'146	+2.3%	-54'440	-2.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-2'734'022	-2'854'609	-2'788'462	+66'146	+2.3%	-54'440	-2.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'734'022	-2'854'609	-2'788'462	+66'146	+2.3%	-54'440	-2.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	27.00	27.00	27.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	18.90	18.70	19.20	+0.50	+2.7%	+0.30	+1.6%

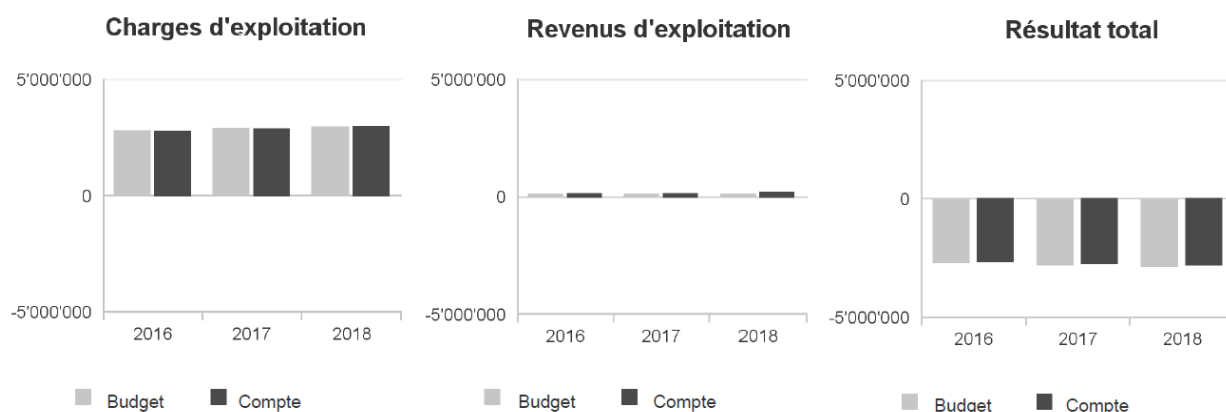
Commentaires

Le groupe 42 - taxes - est constitué pour sa quasi totalité de l'encaissement des avances de frais facturées aux recourants dans les dossiers de contentieux administratif (projets de décisions sur recours soumises à la signature des chefs de département ou au Conseil d'État). Il enregistre une forte hausse, en raison principalement du fait que dorénavant (selon les exigences du MCH2) cette rubrique recense l'entier des rentrées, alors que par le passé en étaient soustraits les remboursements effectués. Désormais ces remboursements effectués (par ex. restitution totale lorsqu'un recours est admis, ou restitution partielle en cas de rejet partiel) figurent dans une rubrique séparée (constitue une rubrique du groupe de charges 31).

De ce fait, le groupe 31 (biens, services et autres charges d'exploitation) a de son côté dû être augmenté d'un montant de CHF 43'000 compte tenu de la nécessité imposée par le MCH2 d'ouvrir un compte "remboursement de taxes".

L'effectif en équivalents plein-temps (EPT) au 31.12.18 est de 19.20 : il s'agissait d'une augmentation seulement temporaire, de 0.5 consécutivement à l'absence prolongée de l'adjoint au chef de service, pour la période du 8.10.18 au 31.12.18 (dès le 1.1.19 l'effectif est revenu à sa valeur précédente de 18.70).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Contentieux (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	5'000	51'307	+46'307	+926.1%
Produits	85'000	160'569	+75'569	+88.9%
Coûts nets	-80'000	-109'263	-29'263	-36.6%

Emoluments relatifs au traitement des recours administratifs (cf commentaires p. précédente).

Conseils (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Pas de commentaire particulier.

Législation (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	500	660	+160	+32.0%
Coûts nets	-500	-660	-160	-32.0%

Vente de tirés à part (généralement à la demande de l'Université).

Autres prestations (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	7'364	+7'364	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	7'364	+7'364	--

Pas de commentaire particulier.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-260	-260	--
Total charges nettes	0	-260	-260	--

Pas de commentaire particulier.

2.9.14. Fonds de la protection civile régionale

Missions principales

Le SSCM gère pour le compte des communes du canton, le fonds régional de la protection civile.

Évolution de l'environnement et des tâches

La réforme a continué en 2018 notamment en adaptant le règlement d'exécution par rapport à la nouvelle législation fédérale qui devrait entrer en vigueur en 2020.

Activités et réalisations

Rien à signaler.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'513'725	2'492'600	2'590'317	+97'717	+3.9%	+76'591	+3.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	15'649	0	100'249	+100'249	--	+84'599	+540.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	2'498'076	2'492'600	2'490'068	-2'532	-0.1%	-8'008	-0.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'513'725	2'492'700	2'590'317	+97'617	+3.9%	+76'591	+3.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	20'000	20'100	22'200	+2'100	+10.4%	+2'200	+11.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	267'803	0	903'885	+903'885	--	+636'082	+237.5%
36 Charges de transfert	2'225'922	2'472'600	1'664'232	-808'368	-32.7%	-561'690	-25.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	-100	0	+100	+100.0%	0	--
44 Revenus financiers	0	100	0	-100	-100.0%	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	100	0	-100	-100.0%	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Fonds PC régionale	-20'000	-784'231	-764'231	-3'821.2%
Total charges nettes	-20'000	-784'231	-764'231	-3'821.2%

Pas de commentaire particulier.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Fonds PC régionale	-100	0	+100	+100.0%
Total charges nettes	-100	0	+100	+100.0%

Pas de commentaire particulier.

2.9.15. Fonds contribution remplacement abris PC

Missions principales

Le SSCM gère pour le compte de la Confédération depuis le 1^{er} janvier 2012, l'encaissement des contributions de remplacement pour les constructions ou les transformations de bâtiments ne nécessitant pas la construction d'un abri.

Évolution de l'environnement et des tâches

Rien à signaler.

Activités et réalisation

Aucune construction d'abri public n'a été réalisée en 2018.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	757'725	500'300	502'400	+2'100	+0.4%	-255'325	-33.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	757'600	500'000	502'400	+2'400	+0.5%	-255'200	-33.7%
43 Revenus divers	125	300	0	-300	-100.0%	-125	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	757'725	500'300	502'400	+2'100	+0.4%	-255'325	-33.7%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	108'250	70'100	79'495	+9'395	+13.4%	-28'755	-26.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	649'475	430'200	422'905	-7'295	-1.7%	-226'570	-34.9%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

En raison du peu d'opportunités de construction d'abris publics, la fortune du fonds augmente. Il est à relever que ce fonds appartient à la Confédération.

2.10 Département de l'éducation et de la famille

SDEF	Secrétariat général DEF
CAPPES	Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires
OPFE	Politique familiale et égalité
SEEO	Service de l'enseignement obligatoire
CMNE	Conservatoire de musique neuchâtelois
SFPO	Service formation postobligatoire et orientation
LYCEES	Lycée Jean-Piaget, lycée Denis-de-Rougemont et lycée Blaise-Cendrars
CPMB	Centre formation professionnelle des métiers du bâtiment
CPLN	Centre formation professionnelle du Littoral neuchâtelois
CIFOM	Centre formation professionnelle des Montagnes neuchâteloises
CEFNA	Centre de formation neuchâtelois pour adultes
SPAJ	Service protection de l'adulte et de la jeunesse
	Fonds structures d'accueil extra-familial

2.10.1 Synthèse du DEF

Durant l'année 2018, le **Département de l'éducation et de la famille** (DEF) n'a connu aucun changement dans son organisation structurelle. Celle-ci repose toujours sur trois services pilotés par des chefs de services et des adjointes ainsi que de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) du Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnel-le-s des établissements scolaires (CAPPES), et des institutions tri-cantoniales et intercantionales (HE-Arc, HEP, CIIP, CDIP). Le secrétariat général assure quant à lui sa fonction d'état-major au service de la cheffe de département, Monika Maire-Hefti.

Dans le travail courant, le suivi des dossiers du Grand Conseil, du Conseil d'État, le suivi des recrutements des cadres supérieur-e-s, la mise en place de la nouvelle présentation budgétaire (BPC), le déploiement du système d'information et de gestion de l'État (SIGE), le suivi de la feuille de route du département, du Conseil d'État, du programme et du plan financier de législature 2017-2021, et l'élaboration du budget 2019 ont fait office de fil rouge de l'année 2018. À noter que l'absence de budget durant le 1^{er} trimestre 2018 a généré une surcharge de travail non négligeable.

Sur le plan des projets, de nombreuses forces de travail ont été mobilisées au niveau du département, des services et des établissements du secondaire II pour le pilotage ou l'accompagnement des projets du programme des réformes de l'État : GestionNE, ConduiteNE, PartenariatNE, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication et des relations extérieures, la centralisation des achats et des factures, la rénovation du cycle 3, la nouvelle politique de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse, la réflexion sur le rôle et les missions des secrétariats généraux et la réflexion concernant les structures de coordinations au sein de l'État. L'engagement a également été important dans l'accompagnement des dossiers réforme de la péréquation, pour son volet accueil pré et parascolaire et charges de la scolarité obligatoire, ainsi que la réforme de la fiscalité, pour son volet contrat-formation.

Du côté des rapports présentés au Grand Conseil en 2018, le dossier le plus important est assurément le rapport du Conseil d'État concernant la stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée. Le concept cantonal représente à la fois la stratégie cantonale dans le domaine de la pédagogie spécialisée et la base des futures dispositions juridiques cantonales en matière de pédagogie spécialisée. Il a pour but de décrire la politique cantonale en matière de pédagogie spécialisée en détaillant les dispositifs et prestations, de faciliter la détermination des besoins des enfants/jeunes, d'agir favorablement sur le développement et l'intégration sociale, professionnelle ou économique des enfants et jeunes concernés et de contribuer à la valorisation des compétences des acteurs ainsi qu'à leur développement et leur amélioration continue.

L'année 2018 a également vu le traitement de réponses à plusieurs projets de loi, motions, postulats, interpellations et questions concernant notamment les mesures présentées par le Conseil d'État dans le cadre de son plan financier de législature. Les sujets traités étaient les suivants : la fermeture de l'antenne neuchâteloise de la Haute École de musique-Genève (HEM-Genève), la dualisation des filières de formation professionnelle, les prestations d'orthophonie, les écolages ES et le nouveau dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ). D'autres

sujets ont également été abordés comme par exemple l'enseignement de l'informatique à l'aube de la révolution numérique cf. postulat 17.123, l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la gratuité des activités scolaires obligatoires, l'éducation sexuelle à l'école, une stratégie cantonale en matière de formation des adultes, les conditions de promotion au postobligatoire et le respect des animaux dans les écoles via une pétition classée par 110 voix sans opposition.

Secrétariat général

Durant l'année 2018, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major : préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État et au Grand Conseil, coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi du programme de législature et du plan financier, à la communication, à la gestion du calendrier et de l'agenda, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc.), participation à différents projets (programme d'impulsion, réforme de la fiscalité, réforme de la péréquation, élaboration d'une loi sur l'enfance et la jeunesse, réformes de l'État, centre de formation professionnelle neuchâtelois - CPNE, rénovation du CPLN, extension de l'École Pierre Coulerly, évaluation des fonctions enseignantes, 3^e volet du programme d'assainissement des finances, épuisement professionnel/burnout du corps enseignant, recrutement des cadres supérieur-e-s du département, etc.).

Du côté des ressources humaines, 2018 a été marquée par une stabilité au niveau des collaborateurs et collaboratrices engagé-e-s au sein du secrétariat général. L'engagement, depuis la rentrée scolaire 2018-2019, d'un stagiaire en plus de l'apprentie a permis de renforcer l'équipe en charge des tâches administratives. Les cahiers des charges ont été revus afin de tenir compte du nouveau rôle tenu par la cellule finance du secrétariat général (introduction de SIGE) et par les tâches de secrétariat de premier niveau confiées au stagiaire.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a également apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est aussi occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a par ailleurs participé activement aux séances et aux travaux préparatoires des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP) dont la cheffe de département assume la présidence pour la première et la vice-présidence pour la seconde.

Service de l'enseignement obligatoire (SEO)

En 2018, le SEO a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s dans un contexte en mutation.

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, le SEO a assumé ses responsabilités et développé les actions du service couvrant les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire, notamment en termes de pédagogie, scolarité, droit et ressources humaines, finances, qualité et monitoring, information et aide à la décision.

Les ressources humaines du SEO sont restées stables tout comme l'organisation du service qui comporte l'office de la pédagogie et de la scolarité, l'office de l'informatique et de l'organisation, l'office de l'enseignement spécialisé, le centre de psychomotricité et le Conservatoire de musique neuchâtelois ainsi que les secteurs des finances et du droit et des ressources humaines.

Sur le plan des projets, d'importantes forces de travail ont été mises au service du développement du plan d'action numérique, du suivi de la rénovation du cycle 3, du concept cantonal des langues dont le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce), les devoirs à domicile et la mise en œuvre du concept cantonal de pédagogie spécialisée suite à son acceptation par le Grand Conseil en date des 26 et 27 juin 2018 ainsi que de l'évaluation du travail des élèves. Du côté des moyens d'enseignement, en parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER), dont l'introduction est généralisée depuis la rentrée scolaire d'août 2013, des nouveaux moyens d'enseignement ont été introduits à la rentrée 2017-2018 dans les domaines du français, de l'allemand, de l'anglais, des mathématiques, des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales.

Au niveau opérationnel, dans les différents offices, il convient de relever que l'OISO a apporté un soutien logistique au SEO pour la conception, le développement et l'exploitation de diverses plateformes pour les épreuves cantonales. Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 4'000 ordinateurs s'est poursuivi en 2018.

L'OES a lancé la nouvelle version du système de gestion informatique des dossiers de l'office, permettant une gestion électronique des documents et d'aboutir à la signature d'un nouveau cadre conventionnel entre l'État et les centres d'orthophonie des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel.

D'un point de vue de la stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée, on notera également la mise en œuvre du soutien immédiat et temporaire (SIT), représentant un nouveau type d'aide dans le domaine de la scolarité obligatoire déployée durant l'année scolaire 2017-2018.

L'année sous revue a été l'occasion de lancer les réflexions importantes dans le domaine de l'orthophonie induites par le programme d'économie du Conseil d'État.

D'un point de vue des prestations, l'OES a déployé un concept cantonal pour les élèves à haut potentiel intellectuel ainsi qu'un projet pilote ayant pour objectif de permettre aux élèves avec trouble du spectre autistique de mieux comprendre les codes sociaux et garantir ainsi une meilleure inclusion dans le circuit scolaire ordinaire.

Au niveau du centre de psychomotricité (CEPM), il est à relever qu'à fin octobre 2018, 215 enfants suivent un traitement ambulatoire. Sur ce nombre, 211 bénéficient d'une décision OES. Quant aux thérapeutes travaillant en

institution, elles assurent le traitement d'environ 120 enfants.

Au niveau cantonal, le service de l'enseignement obligatoire a appuyé activement le département et conduit différentes conférences et/ou groupes de pilotage et de travail (conseil scolaire, conférence de l'enseignement obligatoire, conférences des directeurs de l'enseignement obligatoire, rencontres avec les associations professionnelles, etc.).

En ce qui concerne la collaboration intercantonale, le service de l'enseignement obligatoire a également investi du temps en présidant la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) et en participant aux travaux des différentes commissions intercantionales.

Dans le cadre du plan d'action pour l'avenir de la formation professionnelle, le SEO a pour la deuxième année consécutive, organisé des visites d'entreprises pour les enseignant-e-s afin qu'ils établissent des liens avec le tissu économique du canton.

Pour terminer, le service a également collaboré étroitement avec d'autres partenaires, départements et entités de l'Etat. A titre d'exemple, une réflexion est menée visant une meilleure coordination entre l'Office de l'assurance invalidité, le service de l'enseignement obligatoire ainsi que le service des formations postobligatoires et de l'orientation ceci en vue d'envisager une meilleure insertion professionnelle des élèves lors de la transition de fin de scolarité obligatoire. In fine, les conditions d'accès pour les élèves de la scolarité obligatoire au post-obligatoire ont été revues.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

En 2018, le CMNE, après avoir rédigé les valeurs institutionnelles l'année précédente qui se résument en trois mots clef : Enrichissement, épanouissement et ouverture, le comité de direction s'est attelé à l'élaboration d'un code de déontologie des collaborateurs du CMNE. Il s'agit maintenant pour l'ensemble de collaborateurs de se reconnaître dans ce code et de l'adopter. Constatant la difficulté pour certains jeunes élèves de choisir l'instrument qu'ils veulent étudier ainsi que la difficulté pour d'autres de suivre un enseignement hebdomadaire, le CMNE a introduit cette année, sous forme de projet pilote, un système de cartes multicours qui offrent davantage de flexibilité. Après deux ans d'élaboration du projet, le CMNE a pu démarrer au mois de septembre – en partenariat avec la haute école d'art de Berne (HKB) – la première volée du CAS en Enseignement musical et besoins particuliers. Cette formation s'inscrit dans le programme Musique&Handicap engagé depuis 2014 au CMNE. Quatre professeurs du CMNE participent à cette formation. Divers chantiers ont été lancés en vue d'une réforme pédagogique qui devrait voir le jour à la rentrée 2019-20. Il s'agit notamment de repenser fondamentalement la formation proposée en langage musical (anciennement solfège). Pour l'heure, les réflexions vont bon train et augurent un nouvel élan bienvenu. La rentrée scolaire du mois d'août a été caractérisée par une baisse notable (N = 195) du nombre d'élèves, particulièrement sur le site de Neuchâtel. Le CMNE s'est également attelé à repenser fondamentalement la communication institutionnelle. Dès le mois de mars 2019, une nouvelle image assortie d'un nouveau site internet sera donc présentée au public. Il s'agira de rendre visible le fait que le CMNE continuera encore longtemps à remplir sa mission de service public. Sur le plan de la gestion, les procédures essentielles au bon déroulement administratif ont été affinées. Depuis cette année donc, le CMNE détient un SCI qui satisfait aux exigences. Il s'agit encore de poursuivre les efforts afin de s'assurer que l'ensemble des

processus clefs est bien décrit et jalonné.

En septembre 2018, le CMNE compte 1745 élèves. 1'603 en cours individuels ; 906 en collectifs ; 80 en préparatoire ; 1'072 en cursus classique ; 190 en formation aux adultes ; 157 en cursus fanfare ; 38 en formation jazz ; 16 en formation préprofessionnelle.

Au 30 septembre 2018, le CMNE compte 122 professeur-e-s totalisant 54 EPT (contre 59 l'année passée), dont 70 nommé-e-s, contre respectivement 123 et 67 au 30 septembre 2017.

En 2018, le délégué Musique du canton, en collaboration avec son équipe d'intervenants Musique-école (M-E), a élaboré et coordonné les nombreux projets musicaux auxquels 6'410 ont participé. Par ailleurs, 65 enseignant-e-s suivent une formation continue proposée par les intervenant-e-s musique du département M-E. Ajoutons à ceci, l'implication de toute l'équipe M-E aux soutiens logistiques et musicaux toute l'année, l'espace musique de Capacité, l'alimentation des ressources du site RPN, la précieuse collaboration avec les institutions artistiques régionales, directions de chorales, arrangements musicaux pour concerts des collèves, fêtes de Noël et de la jeunesse dans tout le canton, etc.

Quatorze certificats d'études non professionnels, trois certificats supérieurs de fin d'études non professionnels et trois certificats d'études préprofessionnels ont été octroyés. De nombreux élèves du CMNE ont participé aux épreuves régionales Entrada du 43e Concours suisse de musique pour la jeunesse (CSMJ) qui se sont déroulées le week-end du 16 au 18 mars 2018 dans toute la Suisse. Plusieurs d'entre eux, soutenus par leurs professeur-e-s et leurs familles, ont récolté une reconnaissance méritée de leur talent et de leur investissement. Sept élèves et un ensemble ont été qualifiés pour participer à la finale nationale qui s'est déroulée à Zürich du 3 au 6 mai 2018. Belle performance également pour les élèves du CMNE qui ont participé au Concours neuchâtelois des solistes et ensembles (CNSE).

Sites de Neuchâtel et de Fleurier : 123 auditions ont eu lieu, dont 118 dans les locaux de Neuchâtel, 1 à Fleurier, 4 à Couvet et 1 à Bevaix. Sites de La Chaux-de-Fonds et du Locle : 43 auditions ont eu lieu dont 41 dans les locaux de La Chaux-de-Fonds et 2 au Locle.

399 personnes ont participé à 51 sessions d'examens.

Durant toute l'année, les ensembles du Conservatoire cités ci-après ont produit ou participé à de nombreux concerts : Les professeurs du CMNE en concert / BEC BigBand des Étudiants du Conservatoire / EMJ Ensemble musical pour Jeunes / Ensemble des Cadets et du Conservatoire / Ensemble "Les Croque-Notes" / Ensemble Première Classe / La Petite Bande de hautbois / La Stravaganza / Le Petit Chœur / Le Petit Chœur du grand cœur / OJCN Orchestre des Jeunes du CMNE 1 et 2 / Orchestre du Val-de-Travers / TEBA Ensemble de trombones / Workshops jazz / Autres manifestations.

Des conférences et plusieurs formations continues ont été proposées aux professeur-e-s ainsi que des cours de maître, stages, camps musicaux et voyages aux élèves. Un projet de réaménagement de la bibliothèque ainsi qu'un inventaire des instruments et du matériel ont été réalisés. Par rapport à 16-17, l'année 17-18 présente des chiffres de fréquentation (-1,6%) et de prêts/prolongations (-4,2%) dans une fourchette comparable au nombre d'élèves du CMNE qui suivent un cours individuel (-3,3%). Lors des

journées Portes ouvertes, le public a voté pour « FASILA lire » comme nom de la future collection de documents d'initiation à la musique. Conséquence de la disparition du réseau des bibliothèques de Suisse romande (RERO) à l'horizon 2020, le dossier de la migration informatique la bibliothèque est en cours de traitement.

Service des formations postobligatoire et de l'orientation (SFPO)

L'évolution du marché du travail et de la société exerce une forte influence sur l'organisation de la formation à tous les niveaux et le **Service des Formations Postobligatoires et de l'orientation** (SFPO) veille en permanence à proposer des dispositifs qui répondent non seulement au marché du travail, mais aussi aux exigences des filières supérieures. Dans ce contexte, la formation professionnelle est un élément central du système de formation. Elle doit tenir compte des besoins du marché du travail et de la société tout en permettant l'accès au degré tertiaire. Ainsi, il est nécessaire de penser à mettre en place des modèles de formation souples et perméables qui se prêtent à l'individualisation, qui permettent d'anticiper les évolutions et de s'adapter en conséquence et surtout de former des personnes à même de faire face à ces évolutions. Une sérieuse redéfinition des contenus de formation est en cours. Ils seront résolument axés sur les compétences et orientés vers l'avenir. Cette redéfinition se fait en étroite partenariat avec la Confédération et les organisations du monde du travail.

La formation générale n'est pas en reste dans la mesure où il s'agit de continuer à œuvrer pour garantir sur le long terme l'accès sans examen aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale. Cela signifie en d'autres termes que la maturité gymnasiale doit être le gage indiscutable d'une aptitude générale aux études supérieures. Pour atteindre cet objectif et dans la ligne des recommandations de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP), il s'agit de continuer à questionner les compétences basales en mathématiques et en français dans le plan d'études cadre pour les écoles de maturité, améliorer la transition du lycée à l'université et optimiser l'orientation universitaire et de carrière.

Notre environnement est caractérisé par des tendances lourdes telles que la numérisation, la mobilité professionnelle croissante, l'apprentissage tout au long de la vie ou encore l'évolution démographique. Ces tendances posent de nouveaux défis aux personnes actives et aux entreprises et doivent être décelées à temps afin de pouvoir anticiper les changements à venir.

Le rapport sur l'éducation de Stefan C. Wolter sorti en 2018 montre qu'en Suisse, au cours des 20 dernières années, le nombre de personnes âgées de 30 à 39 ans diplômées d'une formation de degré tertiaire a doublé, malgré un taux de maturité gymnasiale qui n'a pratiquement pas changé. Cette hausse du nombre de diplômes tertiaires est majoritairement réalisée sur le sol suisse. Alors que, depuis 20 ans, la majorité des diplômes non universitaires du degré tertiaire ont été obtenus dans la formation professionnelle supérieure, l'importance relative de cette filière par rapport aux HES (et aux HEP) continue de baisser. En d'autres termes, le dynamisme observé au niveau de la croissance des diplômés réside non pas dans la formation professionnelle supérieure mais dans les autres voies de la formation de degré tertiaire. Dans la perspective du développement de la formation professionnelle supérieure en Suisse et compte tenu de la haute estime qui est manifestement accordée à ces diplômés sur le marché du travail local, il est important de

se demander si les incitations des employeurs sont toujours correctement ciblées et atteignent les objectifs souhaités. Reste aussi à voir si le subventionnement renforcé de la formation professionnelle supérieure par la Confédération va aider à renverser la tendance ou seulement se substituer aux investissements du côté des employeurs.

Dans ce mouvement de tertiarisation, nos entités du degré tertiaire restent très actives pour offrir des formations de qualité qui tiennent compte de cet environnement. À titre d'exemple, notre université ambitionne de promouvoir l'attractivité des centres de compétences existants par l'introduction de nouvelles techniques pédagogiques et d'outils digitaux, en renforçant l'interdisciplinarité et les compétences transversales et ainsi intégrer dans le cursus les thématiques liées à l'Industrie et à la Société 4.0, telles que la digitalisation et le développement durable.

Toujours dans cette perspective de proximité des besoins et pour le rayonnement de nos hautes-écoles dans la société, il s'agira de développer des offres de formations continues, de renforcer les collaborations et partenariats entre les hautes écoles et les institutions de recherche sises dans notre canton et dans l'Arc jurassien.

Si le SFPO se doit de proposer des dispositifs qui répondent non seulement au marché du travail, mais aussi aux exigences des filières supérieures, il se doit surtout de veiller à ce que chaque citoyen-ne puisse d'abord accéder à une première formation. Le système de formation au secondaire II se doit aussi d'être inclusif et de viser à intégrer le plus grand nombre de jeunes puis de permettre à chaque adulte qui n'a pas de formation de pouvoir bénéficier de la large palette à disposition pour ce public. Une orientation scolaire, professionnelle ou de carrière de qualité ainsi qu'un dispositif permettant l'insertion en formation et le soutien en cas de rupture sont les clés du succès pour atteindre l'objectif ambitieux que 95 % des jeunes adultes soient titulaires d'un diplôme du secondaire II.

2018 a été le point de départ ou la poursuite de dossiers qui s'inscrivent dans la volonté décrite ci-dessus. L'avènement du contrat-formation devrait permettre aux entreprises de notre canton de poursuivre l'effort dans la création de nouvelles places d'apprentissage permettant ainsi d'intégrer en premier lieu les jeunes neuchâtelois-es. Des fermetures de filières (domaine technique / Haute Ecole de Musique de Genève – Site de Neuchâtel) répondent à la volonté de recentrer notre système de formation sur les besoins de notre canton. Par ailleurs, la mise en place d'échanges pendant la formation, de séjours linguistiques et culturelles et de stages professionnels contribue à offrir aux jeunes en formation de tous les degrés la possibilité d'exercer leur mobilité et de développer des compétences qui seront utiles dans leur vie professionnelle et privée. L'élaboration d'une réglementation favorisant l'accès pour les adultes à la certification dans le domaine de la formation professionnelle permettra à terme de réduire les risques de désinsertion pour les adultes qui n'ont pas de formation. Enfin, la modernisation des moyens de communication notamment dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que la création de nouvelles plateformes permettant de mettre en relation les jeunes et les entreprises devront permettre d'augmenter les chances de chacun-e de trouver une formation à la mesure de ses compétences et de pouvoir s'inscrire sur un marché du travail en profonde mutation. Le domaine de la formation et de l'orientation est un secteur important pour le développement de notre canton parce qu'il permet de penser l'avenir en partenariat avec tous les acteurs-trices. Que ces acteurs-trices soient tous ici chaleureusement remercié-e-s pour leur énorme

engagement au quotidien.

Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

En 2018, le SPAJ s'est prioritairement consacré à la mise en place des mesures liées au nouveau dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ), mesure phare de la feuille de route que le DEF a élaboré suite à l'intégration en son sein, mi-2017, des institutions d'éducation spécialisée (IES). Dans ce contexte, 2018 a été marquée par la signature de sept contrats de prestations d'une durée de quatre ans avec les IES et les deux services d'action éducative en milieu ouvert. Les autres mesures déployées concernent des aspects liés à l'organisation, aux procédures, au financement, à la surveillance et à la planification du dispositif.

Dans le secteur de la **protection de l'adulte**, les missions de l'office se sont poursuivies dans une déclinaison traditionnelle de ses tâches : la gestion des mandats de curatelle, qui occupe la plus large part des activités, les mandats d'enquêtes sociales, dans lesquelles les curatrices et curateurs sont sollicités dans leur rôle d'expert pour rendre des observations et des indications sur le futur des personnes enquêtées, et enfin les consultations sociales, qui constituent un espace d'écoute et d'analyse mis à disposition de la citoyenne et du citoyen. De plus, l'année 2018 a été caractérisée par la mise œuvre de la réforme de la rémunération des curatrices et des curateurs adoptée par le Grand Conseil en juin 2017. En parallèle, et en collaboration avec le secrétariat des autorités judiciaires, a été initiée une campagne de recrutement de curatrices et curateurs privé-e-s, dans le but de renforcer le réseau des personnes susceptibles de prendre des mandats de curatelle.

L'action de la curatrice et du curateur, développée en partenariat avec la *personne concernée* –selon les termes du nouveau droit de protection de la personne entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013- induit une dimension relationnelle beaucoup plus importante que par le passé. L'approche sociale et psychosociale prend tout son sens dans un contexte où la société se montre de plus en plus exigeante, laissant sur le bord du chemin un nombre grandissant de personnes en perte de repères. Pour pallier à cette évolution, les compétences des professionnel-le-s de l'office de protection de l'adulte sont mises quotidiennement à l'épreuve.

En sus des tâches habituelles liées à la mission de base qui caractérisent l'office de **protection de l'enfant**, la conceptualisation du SPEJ et l'accompagnement des équipes dans le nouveau paradigme de prise en charge des mineur-e-s a été l'activité phare de cette entité pendant toute l'année, et ce, aussi bien au niveau des partenaires externes qu'à l'égard des collaboratrices et collaborateurs internes. En offrant plus d'alternatives dans l'accompagnement socio-éducatif de l'enfant et de la famille, ce changement de paradigme, qui est conséquent, suscite et permet le développement de nouveaux outils d'intervention, redimensionne les champs des responsabilités de tous les acteurs et intervenants de la protection de l'enfant et appelle, au sein de la société, à plus de solidarité dans la prise en compte des difficultés des enfants et des familles. Le soin apporté aux enfants, aux familles, aux différent-e-s professionnel-le-s et partenaires du réseau est primordial, et continuera à l'être dans les prochaines années dans la réussite de la mise en place de ce nouveau dispositif.

D'une manière générale, la diminution des ressources contribue à rigidifier les systèmes ayant comme

conséquence de complexifier les situations et de compliquer les collaborations. Durant cette année encore, tout le personnel de l'office a su faire preuve de compétences et de disponibilité pour prendre en compte des situations familiales, sociales et personnelles devenant de plus en plus complexes et pour accompagner les enfants et les familles qui le nécessitent. La charge de travail par assistant-e social-e est cependant devenue une nouvelle fois trop conséquente, et des signes préoccupants d'épuisement apparaissent.

Dans le secteur des structures d'accueil extrafamilial, ce sont 293 places d'accueil parascolaire qui se sont ouvertes en 2018. Ces nouvelles places parascolaires correspondent pour 282 à des extensions de structures existantes ; une nouvelle structure d'accueil privée a intégré le dispositif LAE au 1er août 2018 (11 places). Concernant l'accueil préscolaire, 29 nouvelles places ont été créées ; toutes correspondent à des extensions de structures existantes. Au total, ce sont donc 322 places d'accueil supplémentaires qui ont intégré le dispositif en 2018. Le taux de couverture cantonal pour les 2234 places préscolaires s'élève à 27.9 % et à 18,5 % pour les 2941 places parascolaires. Le suivi de ces projets sollicite, tout au long du processus, une étroite collaboration entre l'OSAE et l'unité financière du service.

Outre la surveillance et la délivrance d'autorisations d'exploiter, l'OSAE remplit d'autres missions en étroite partenariat avec d'autres acteurs importants du canton, dont notamment le CEFNA dans le cadre de la formation des directeurs et directrices d'institutions de l'enfance, le Centre Pierre-Coullery où les missions de l'OSAE et la législation en vigueur sont présentées aux étudiant-e-s ES et ASE, le Service de la santé publique (pour les programmes de prévention dans les lieux d'accueil), le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) dans le programme cantonal d'intégration, l'Accueil familial de jour, l'Association Adoptons-nous & Accueil familial, ou encore le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Enfin, l'OSAE participe aux séances du Conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil extrafamilial (CISA) et du Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial, et se veut être un interlocuteur de qualité pour l'Association neuchâteloise des directrices et directeurs d'institutions pré et parascolaires (ANDIP) et l'Association des éducatrices et éducateurs de l'enfance BEJUNE (AEDE).

Parmi ses activités, et plus particulièrement en lien avec les objectifs fixés dans le cadre du SPEJ, l'OSAE a démarré un important processus de recrutement de familles d'accueil d'hébergement, dans le but de constituer, à l'horizon de 2022, un réseau de quelque 60 familles autorisées à accueillir des enfants et adolescent-e-s ne pouvant pas ou plus vivre dans leur milieu familial, tout en nécessitant pas nécessairement l'apport d'une institution d'éducation spécialisée. Pour atteindre cet objectif, 2018 a été l'année de lancement d'une véritable campagne, à poursuivre de manière continue dans les années à venir. A cet effet, un flyer et un clip-vidéo pour susciter l'intérêt et l'envie de s'investir ont été conceptualisés et paraîtront courant 2019. Suite au départ de son titulaire à fin 2017, le quatrième secteur du SPAJ, celui du **délégué à la jeunesse**, est resté quelque peu en sourdine pendant une bonne partie de l'année 2018. Malgré cela, le SPAJ a été représenté dans le jury de CinéCivic, un concours qui récompense des films et des affiches réalisées par des jeunes de 10 à 25 ans, et a finalisé la 5^e édition de Coup de pouce pour Majeur-e, un guide de renseignements pratiques à l'intention des jeunes adultes du Canton de Neuchâtel, et a collaboré au lancement de l'édition 2018-2019 de la carte Avantages jeunes. Engagée à l'automne, la nouvelle déléguée à la jeunesse a immédiatement contribué à redynamiser ce

domaine, réussissant en moins d'un mois à réunir à Neuchâtel l'entier de ses homologues romands, ainsi que la commission de la jeunesse avant la fin de l'année.

2.10.2. Secrétariat général du DEF (SDEF)

Missions principales

Les missions peuvent être résumées en cinq axes principaux :

- Conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires parlementaires, gouvernementales, départementales et autres affaires de nature politique ;
- Mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département ;
- Coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines ainsi qu'en matière financière, organisationnelle et administrative ;
- Conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département ;
- Conduire et administrer le secrétariat général.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées, le service veille à respecter et à soutenir les projets suivants :

- Appui à la conduite de la cheffe du département dans le cadre du programme de législature 2018-2021 ;
- Mise en œuvre et suivi de la feuille de route du département avec la collaboration étroite des services ;
- Mise en œuvre de la conduite des services et entités du DEF selon le programme de réforme de l'État (PRE) ;
- Stabilisation des outils de gestion et de conduite financière ;
- Suivi des indicateurs du cockpit ;
- Mise en place de la nouvelle structure financière avec l'intégration de l'office de la politique familiale et de l'égalité et du centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires au sein du secrétariat général du DEF.

Activités et réalisations

Activités régulières principales :

- Analyse de l'ensemble des dossiers du DEF avec la cheffe de département ;
- Préparation et suivi des dossiers du DEF traités au Conseil d'État ;
- Analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'État ;
- Coordination des activités liées à la préparation du programme de législature, du suivi de la feuille de route, du budget, des comptes et du rapport de gestion du département ;
- Préparation et suivi des affaires parlementaires ;
- Préparation, gestion et suivi des séances de la sous-commission de gestion, de la sous-commission des finances du DEF et de la commission école obligatoire ;
- Préparation des colloques du DEF (réunions regroupant les chefs de service du département et la cheffe de l'OPFE) et des rencontres bilatérales (rencontres mensuelles entre la cheffe de département et les chefs de service/cheffe d'office) ;
- Collaboration à la gestion des ressources humaines du DEF et de la CIIP (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion) ;
- Participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG) ;
- Coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal ;
- Participation aux travaux des CSG-CDIP et CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP, de la CDIP, des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que du CSHE ;
- Conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'État (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GestionNE, règlement GestionNE et de crédits supplémentaires) ;

Mandats particuliers principaux (liste non exhaustive) :

Dans les projets particuliers développés en 2018, nous pouvons citer les dossiers suivants :

- Accompagnement et/ou conduite de différents dossiers (programme d'impulsion, réforme de la fiscalité, réforme de la péréquation, élaboration d'une loi sur l'enfance et la jeunesse, réformes de l'État, centre de formation professionnelle neuchâtelois – CPNE, rénovation du CPLN, extension de l'École Pierre Coullery, évaluation des fonctions enseignantes, 3^{ème} volet du programme d'assainissement des finances, épuisement professionnel/burnout du corps enseignant, etc.) ;
- Accompagnement des travaux d'assainissement du CPLN (commission de construction et comité de pilotage) ;
- Accompagnement des travaux se rapportant aux programmes d'assainissement des finances ;
- Accompagnement de la mise en œuvre du plan d'action « formation professionnelle » ;
- Accompagnement du projet visant à augmenter la prévention de la violence dans les écoles en partenariat avec la police neuchâteloise ;
- Accompagnement du dossier « organisation des classes au sein de l'école obligatoire » ;
- Accompagnement des dossiers du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) plus spécifiquement la nouvelle organisation en matière de protection de l'enfance (SPEJ) ;
- Suivi étroit de dossiers liés au conservatoire et à l'Université (mandats d'objectifs 2019-2022) ;
- Suivi dans la mise en place d'un programme de prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s et d'évaluation des fonctions enseignantes ;
- Présidence de la conférence des secrétaires généraux (CSG) de la CIIP ;
- Présidence de la commission de la coordination de la recherche dans l'espace romand de la formation (COCRE) de la CIIP ;
- Présidence de la commission consultative des associations partenaires (COPAR) de la CIIP ;
- Suivi des investissements du département.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	232'873	0	189'885	+189'885	--	-42'988	-18.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	232'873	0	109'487	+109'487	--	-123'386	-53.0%
43 Revenus divers	0	0	80'398	+80'398	--	+80'398	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	4'746'941	6'620'886	7'751'395	+1'130'509	+17.1%	+3'004'453	+63.3%
30 Charges de personnel	1'067'554	876'305	974'522	+98'217	+11.2%	-93'032	-8.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	89'231	-1'407'651	39'163	+1'446'814	+102.8%	-50'068	-56.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	3'579'732	0	-3'579'732	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'504'396	3'572'500	6'586'672	+3'014'172	+84.4%	+3'082'276	+88.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	85'760	0	151'037	+151'037	--	+65'277	+76.1%
Résultat d'exploitation	-4'514'069	-6'620'886	-7'561'509	-940'624	-14.2%	-3'047'441	-67.5%
44 Revenus financiers	0	0	-51'419	-51'419	--	-51'419	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	-51'419	-51'419	--	-51'419	--
Résultat opérationnel	-4'514'069	-6'620'886	-7'612'929	-992'043	-15.0%	-3'098'860	-68.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-4'514'069	-6'620'886	-7'612'929	-992'043	-15.0%	-3'098'860	-68.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	10.00	7.00	7.00	0.00	0.0%	-3.00	-30.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.10	5.40	5.70	+0.30	+5.6%	-1.40	-19.7%

Commentaires

L'augmentation des charges de personnel correspond à la liquidation de la caisse de remplacement (CRNE) qui est intégralement compensée par les recettes du groupe 42. Les mesures transversales décidées par le Grand Conseil lors de la l'adoption du budget 2018, justifie la différence marquante au niveau du groupe 31 (centralisation budgétaire au SDEF).

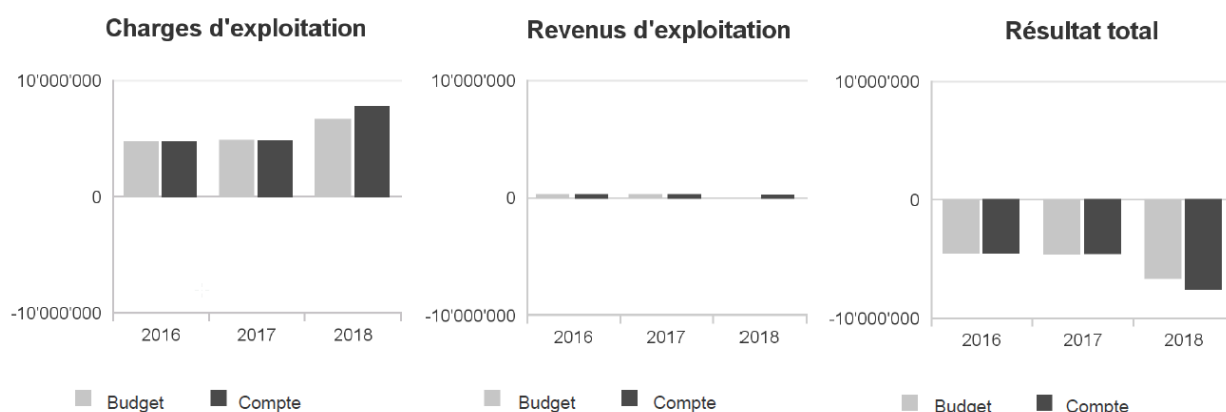
Selon les normes comptables MCH2, les amortissements liés au subventionnement des investissements (constructions scolaires) sont désormais imputés dans les charges de transfert (groupe 36) et non plus dans les amortissements courants (groupe 33). L'augmentation relevée dans le groupe 36 est donc compensée par la diminution dans le groupe 33.

Les imputations internes enregistrent des charges liées à la gestion de mandats spécifiques (évaluation et classification des fonctions dans l'enseignement notamment). Ces surcoûts sont partiellement compensés par la nature comptable "Honoraires" du groupe 31.

La variation des effectifs de 0,3 EPT entre le budget 2018 et les comptes 2018 correspond à un contrat de durée déterminée pour la réalisation des activités liées au processus de liquidation de la CRNE. Cette augmentation de charges du personnel est également compensée par les recettes du groupe 42.

Dès l'exercice 2019, l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) ainsi que le centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPE) seront intégralement intégrés au sein du secrétariat général du DEF.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours					420'000	0	420'000	395'461	0	395'461
Collège Geneveys-sur-Coffrane	--	390'700	116'000	130'000	0	130'000	116'000	0	116'000	
Salle de gymnastique (Corcelles - C.)	--	833'461	0	290'000	0	290'000	279'461	0	279'461	
Crédits d'engagement clôturés					431'850	0	431'850	189'249	0	189'249
Agrand. collège Safrières 1 Corcelles-Co	--	567'249	378'000	189'250	0	189'250	189'249	0	189'249	
Cortailod: création de 2 salles de cl.	--	231'000	0	116'000	0	116'000	0	0	0	
Transf. collège Gentiane (Fantaisie 2)	--	500'000	93'602	52'200	0	52'200	0	0	0	
Transformation collège (Serrières)	--	50'000	0	13'200	0	13'200	0	0	0	
Transform. collège primaire Chézard	--	121'200	0	61'200	0	61'200	0	0	0	

Commentaires

Les projets gérés par crédit d'engagement au secrétariat général correspondent au subventionnement des investissements communaux en matière de constructions scolaires.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat nul.

Conseil et assistance stratégique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	0	149'393	+149'393	--
Produits	0	398	+398	--
Coûts nets	0	148'996	+148'996	--

Les coûts ou produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la gestion de mandats spécifiques pour le compte de la cheffe du département dans le cadre du conseil et de l'assistance stratégique.

Coordination, soutien et contrôle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	80'000	+80'000	--
Coûts nets	0	-80'000	-80'000	--

Les prestations de coordination, soutien et contrôle regroupées ici sont celles réalisées dans le cadre de l'appui des services du département. La répartition des coûts n'est que partielle et n'est présentée, à ce stade, qu'à titre indicatif.

Prestations de département DEF (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	6'000	0	-6'000	-100.0%
Produits	0	109'487	+109'487	--
Coûts nets	6'000	-109'487	-115'487	-1'924.8%

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés à la gestion du subventionnement des investissements communaux en matière de constructions scolaires. Il inclut également les produits liés au processus de liquidation de la caisse cantonale de remplacement des établissements d'enseignement public.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
CIIP Confér rom TI	489'000	547'784	+58'784	+12.0%
Conf sse dir ins pub	591'500	511'195	-80'305	-13.6%
Contr. biblioth. RERO	185'000	184'986	-14	-0.0%
Enquête PISA	14'000	13'896	-104	-0.7%
Part loyer coord. rom.	40'000	40'000	0	0.0%
Subv. en nature étab.	2'253'000	2'253'000	0	0.0%
Total charges nettes	3'572'500	3'550'861	-21'639	-0.6%

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont composés des diverses contributions aux organismes et conférences intercantionales dans le domaine de l'instruction publique (CIIP, CDIP notamment). On y trouve également la matérialisation du loyer en nature sous forme de subvention à l'EPFL pour la mise à disposition du bâtiment Microcity (transfert au DEAS dès 2019).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Ecart statistique BSM	-1'521'651	0	+1'521'651	+100.0%
Réévaluation participations PF	0	51'419	+51'419	--
Total charges nettes	-1'521'651	51'419	+1'573'070	+103.4%

Les autres charges et revenus nets non incorporables aux prestations sont composés notamment des mesures transversales décidées par le Grand Conseil lors de l'adoption du budget 2018 (centralisation budgétaire au SDEF).

2.10.3. CAPPEs

Missions principales

Les missions peuvent être résumées en cinq axes principaux :

- Prendre soin de la qualité de vie ;
- Promouvoir le vivre ensemble ;
- Améliorer les relations et le climat scolaire ;
- Prévenir la violence ;
- Gérer des situations difficiles ou critiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Comme chaque année, le CAPPEs a œuvré dans la continuité entre les domaines de prévention, d'intervention et de gestion de situations critiques. Les demandes d'intervention en cas de situation critique ont nettement augmentées, tandis qu'on observe une légère diminution des demandes d'accompagnement individuel. Les encouragements à un travail en intelligence collective semblent porter leurs fruits et de nombreux établissements sollicitent le CAPPEs pour réfléchir en équipe.

En prévention (ateliers thématiques, projets d'établissement, analyses des pratiques professionnelles, formation continue dans les divers domaines du CAPPEs), près de 80 interventions ont été proposées par le CAPPEs.

Dans le domaine de l'intervention (gestion de classe, soutien aux directions, épuisement professionnel, projets cantonaux), le CAPPEs a répondu à plus de 170 demandes.

Dans le domaine de la gestion de situations de crise (décès d'élèves, décès d'enseignant-e-s, maladie grave, violence, harcèlement, risque suicidaire), le CAPPEs a été sollicité plus de 60 fois.

Activités et réalisations

Prévention :

- Ateliers prévention (thématiques, projets d'établissement) ;
- Conférences (harcèlement, gestion de classes difficiles, épuisement professionnel) ;
- Analyse des pratiques professionnelles ;
- Séances avec les directions (points de situation, projets d'établissement) ;
- Relations avec d'autres services (présentations-informations-collaboration) ;
- Soutiens financiers (projets prévention et promotion de la santé, formation continue) ;
- Accompagnement de projets cantonaux (médiations sociales, AMOK-tireur actif, Réseau Ecoles21, FGE (formation générale), coordination médiation, lutte contre l'épuisement professionnel, formation continue des directrices et des directeurs adjoints, des SSE, des médiatrices et médiateurs, etc.).

Intervention :

- Accompagnement d'enseignant-e-s (gestion de classe, gestion de conflits, espace d'écoute, nouveaux-lles enseignant-e-s, harcèlement) ;
- Accompagnement des directions d'école (analyse de situations complexes, gestion de conflits, problèmes de communication) ;
- Accompagnement psychologique individuel (risque d'épuisement professionnel, burn-out, problèmes de communication avec des collègues) ;
- Médiation (entre enseignant-e-s, entre direction et enseignant-e-s).

GSC formation et accompagnement des établissements en cas de situation critique :

- Décès d'élèves ou d'enseignant-e-s, maladie grave avec risque de décès, accident grave avec risque de décès ;
- Agression, abus sexuel, violence des parents à l'encontre de l'enseignant-e, harcèlement ;
- Risque suicidaire ;
- Disparition ;
- Conflit grave entre direction et enseignant-e-s.

COPIl, GT et projets :

- COPIl Santé scolaire ;
- COPIl DEF-Police, Projet AMOK ;
- COPIl Lutte contre l'épuisement professionnel ;
- CEPEN (Groupe de travail pour la coordination de l'éducation et de la prévention dans les écoles neuchâteloises) ;
- Projet cantonal de lutte contre le harcèlement et le risque dépressif et suicidaire ;
- Groupe de lutte contre la maltraitance ;
- Commission de médiation et de supervision HEP-BEJUNE.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		2018	CHF	%	CHF
Revenus d'exploitation	825	0	7'971	+7'971	--	+7'146	+866.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	825	0	7'971	+7'971	--	+7'146	+866.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	511'752	512'478	506'617	-5'861	-1.1%	-5'136	-1.0%
30 Charges de personnel	391'353	391'478	379'457	-12'021	-3.1%	-11'896	-3.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	81'575	81'000	80'882	-118	-0.1%	-693	-0.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	38'825	40'000	46'278	+6'278	+15.7%	+7'454	+19.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-510'927	-512'478	-498'646	+13'832	+2.7%	+12'282	+2.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-510'927	-512'478	-498'646	+13'832	+2.7%	+12'282	+2.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-510'927	-512'478	-498'646	+13'832	+2.7%	+12'282	+2.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	2.50	2.50	2.50	0.00	0.0%	0.00	0.0%

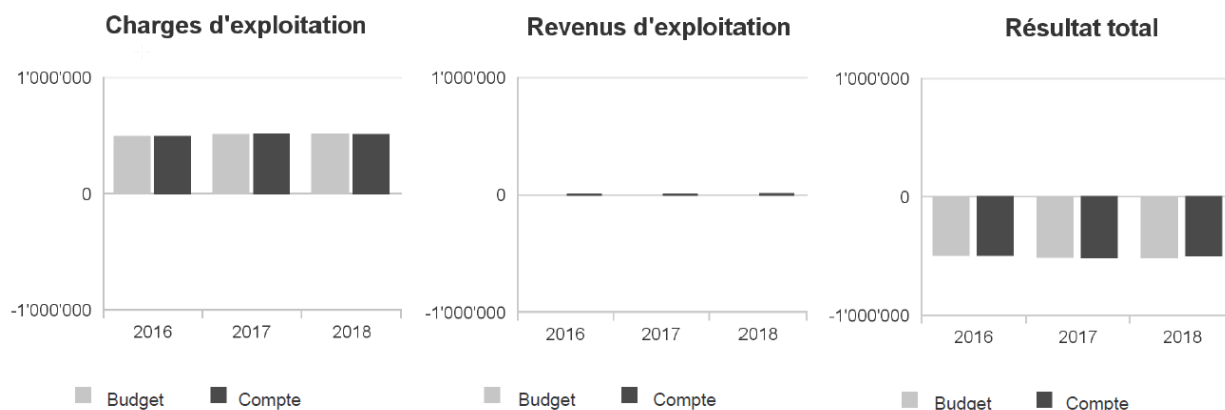
Commentaires

Les quelques faibles variations entre le budget 2018 et les comptes 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Aucune variation des effectifs entre le budget 2018 et les comptes 2018. Le CAPPES compte 2.5 EPT au 31 décembre 2018 composés de 5 postes à temps partiel.

Dès l'exercice 2019, le centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) sera intégralement rattaché au sein du secrétariat général du DEF.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Prestations CAPPES (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	85'000	78'515	-6'485	-7.6%
Produits	0	7'971	+7'971	--
Coûts nets	85'000	70'544	-14'456	-17.0%

Les coûts ou produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la gestion courante des activités du CAPPES hors charges de personnel.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Actions prévention	40'000	46'278	+6'278	+15.7%
Total charges nettes	40'000	46'278	+6'278	+15.7%

Il s'agit des diverses subventions versées dans le cadre des diverses actions de prévention (violence, AMOK, etc.)

2.10.4. Politique familiale et égalité (OPFE)

Missions principales

Les missions peuvent être résumées en sept axes principaux :

- Appui aux services (sensibilisation) ;
- Appui et conseils aux employé-e-s ;
- Promotion et sensibilisation du public et des milieux de la formation ;
- Coordination de la lutte contre la violence conjugale ;
- Collaboration intercantonale ;
- Sensibilisation des milieux économiques ;
- Gestion de projets internes et externes.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'OPFE a poursuivi ses rencontres avec les femmes cadres à raison de deux manifestations (15.02.2018 : 48 participantes ; 11.12.2018 : 46 participantes) et d'une formation consacrée au sexisme ordinaire déployée sur deux après-midi en raison du nombre d'inscriptions (46). L'étude LIVES sur les foyers monoparentaux bénéficiant de l'aide sociale a occupé la période estivale et s'est terminée avec une journée à l'écoute des professionnel-le-s le 3 octobre 2018. Le colloque « violence conjugale » a été remplacé par un colloque sur le nouveau droit du divorce (01.11.2018) organisé avec la faculté de droit de l'UNINE (116 personnes). Le 8 novembre 2018 a eu lieu la journée Futur en tous genres : 1174 élèves ont participé, soit 61,1% des élèves de 9H. Enfin, la journée internationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, le dimanche 25 novembre 2018, a été marquée par la projection du film « Jusqu'à la garde » au cinéma ABC de La Chaux-de-Fonds, suivi d'un débat avec des acteurs et actrices du réseau neuchâtelois de lutte contre la violence conjugale : 62 personnes y ont pris part.

Activités et réalisations

Promotion sensibilisation :

Externe

- Organisation de journées, de conférences et de formations en lien avec les thématiques traitées par l'OPFE (violence conjugale, éducation, femmes et politique, femmes et économie, inégalités salariales, politique familiale, etc.).

Interne

- Promotion des carrières féminines ;
- Conciliation famille-travail (application du catalogue de mesures adopté par le Conseil d'État) ;
- Langage épïcène (corrections de textes, conseils, formations).

Interventions :

- Journée annuelle du réseau de lutte contre la violence dans les couples ;
- Journée Futur en tous genres (FETG) ;
- Deux modules d'enseignement à l'école Pierre-Coullery (égalité + nouvelles familles) ;
- Formation aux nouveaux cadres sous l'égide du SRHE (conciliation famille-travail, promotion carrières féminines, connaissance de la LEg avec la composante harcèlement, langage épïcène) ;
- Lunches et formation à l'intention des femmes cadres de l'administration cantonale.

COFIL, GT et projets :

- Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité (organisation, direction) ;
- Commission technique LVCouple (organisation, direction, présidence) ;
- Commission consultative Proches Aidant-e-s ;
- Comité crèche Tic-Tac ;
- Conférence suisse des déléguées à l'égalité ;
- Conférence romande des bureaux de l'égalité ;
- Conférence suisse de lutte contre la violence domestique ;
- Conférence latine de lutte contre la violence domestique ;
- Commission fédérale pour les questions familiales (COFF).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'360	3'000	0	-3'000	-100.0%	-8'360	-100.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	3'000	0	-3'000	-100.0%	0	--
43 Revenus divers	8'360	0	0	0	--	-8'360	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	335'468	357'907	330'118	-27'789	-7.8%	-5'351	-1.6%
30 Charges de personnel	270'104	289'807	263'947	-25'860	-8.9%	-6'158	-2.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	29'802	32'500	30'609	-1'891	-5.8%	+807	+2.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	35'562	35'600	35'562	-38	-0.1%	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-327'108	-354'907	-330'118	+24'789	+7.0%	-3'009	-0.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-327'108	-354'907	-330'118	+24'789	+7.0%	-3'009	-0.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-327'108	-354'907	-330'118	+24'789	+7.0%	-3'009	-0.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	2.00	3.00	3.00	0.00	0.0%	+1.00	+50.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	1.40	1.90	1.90	0.00	0.0%	+0.50	+35.7%

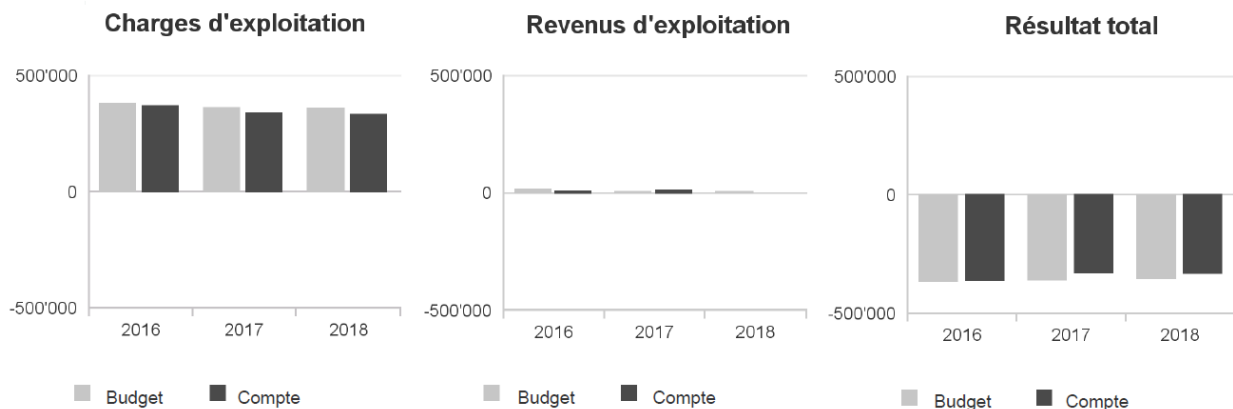
Commentaires

Les quelques faibles variations entre le budget 2018 et les comptes 2018 n'appellent pas de commentaire particulier.

Aucune variation des effectifs entre le budget 2018 et les comptes 2018. L'OPFE compte 1.9 EPT au 31 décembre 2018 composé de 3 postes à temps partiel.

Dès l'exercice 2019, l'office de la politique familiale et de l'égalité sera intégralement rattaché au sein du secrétariat général du DEF.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Prestation internes (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat nul.

Prestations externes (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	26'500	25'698	-802	-3.0%
Produits	3'000	0	-3'000	-100.0%
Coûts nets	23'500	25'698	+2'198	+9.4%

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la promotion et à la sensibilisation du public ainsi qu'à la lutte contre la violence conjugale notamment.

Communications (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat nul.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Inst. psychiatriques	30'000	30'000	0	0.0%
Subs. div. stés. éc. mi.	5'600	5'562	-38	-0.7%
Total charges nettes	35'600	35'562	-38	-0.1%

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont composés notamment d'un contrat de prestations avec le CNP dans le domaine de la lutte contre la violence conjugale.

2.10.5. Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Missions principales

Pédagogie

- a) garantir la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires;
- b) définir et allouer les ressources pédagogiques, l'équipement et les services informatiques ainsi que promouvoir et conduire des projets spécifiques;

Scolarité

- c) déterminer le cadre garantissant le parcours scolaire des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation;
- d) créer les conditions favorables permettant aux écoles de contribuer, en collaboration avec la famille, à l'éducation de l'enfant;
- e) en fonction de la situation de l'élève ayant des besoins particuliers, promouvoir une scolarité en école ordinaire et, cas échéant, prendre des décisions relevant de la pédagogie spécialisée;

Droit et Ressources humaines

- f) gérer les ressources humaines et les aspects juridiques relevant du cadre cantonal et permettre leur application en étroite collaboration avec les autorités des cercles scolaires;

Information et aide à la décision

- g) fournir aux autorités une aide à la décision;
- h) appuyer les autorités régionales dans l'application du cadre cantonal;
- i) informer le public en général et les parents en particulier du système scolaire.

Évolution de l'environnement et des tâches

Développer le projet PRIMA sur toute la scolarité obligatoire en étendant le concept à tous les centres avec un ancrage dans la loi. En 2019, le concept sera étendu à la Commune de Val-de-Travers. A terme, chaque centre scolaire disposera d'une filière bilingue.

Réviser la méthode d'allocation des ressources et la répartition des tâches de la scolarité obligatoire et favoriser l'intégration de tous les élèves dans l'enseignement régulier en adaptant les ressources à la configuration des classes. Ces objectifs seront concrétisés notamment par la mise en place d'un nouvel arrêté tenant compte de l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire.

Mettre en œuvre l'arrêté relatif aux cours de langue et d'origine dans la scolarité obligatoire 410.017. Une réponse au postulat 18.210 sera rendue durant l'année 2019.

Favoriser les usages critiques et pratiques des instruments de communication relatif aux enjeux liés à la digitalisation de la société. Mettre le rapport « Education numérique » en application opérationnelle.

Identifier et prioriser les actions visant à éviter l'exclusion scolaire. Le département veut apporter une réponse concrète passant par une offre de pistes alternatives à cette problématique.

Identifier et prioriser les prestations digitales visant à diminuer les charges administratives tant des services que du corps enseignant. Un plan d'action va être déployé par le Service de l'enseignement obligatoire et un autre par les directions d'écoles.

Activités et réalisations

En 2018, le SEO a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s dans un contexte en mutation. Durant l'année scolaire 2018-2019, 19'850* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2'093* enseignants, soit 1'433.8 EPT (* Effectifs au 15 octobre 2018).

En vue de l'année scolaire 2018-2019, 119 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 73.58 EPT. Si 42 jeunes enseignant-e-s neuchâtelois-es ont obtenu un diplôme pour la formation primaire dans les années 1 à 8, 21 l'ont décroché pour la formation secondaire des années 9 à 11 et la scolarité post obligatoire.

Les ressources humaines du SEO sont restées stables tout comme l'organisation du service qui comporte l'office de la pédagogie et de la scolarité, l'office de l'informatique et de l'organisation, l'office de l'enseignement spécialisé, le centre de psychomotricité et le Conservatoire de musique neuchâtelois ainsi que les secteurs des finances et du droit et des ressources humaines.

Sur le plan des projets, d'importantes forces de travail ont été mises au service du développement du plan d'action numérique, du suivi de la rénovation du cycle 3, du concept cantonal des langues dont le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce), les devoirs à domicile et la mise en œuvre du concept cantonal de pédagogie spécialisée suite à son acceptation par le Grand Conseil en date des 26 et 27 juin 2018 ainsi que de l'évaluation du travail des élèves.

Du côté des moyens d'enseignement, en parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER), dont l'introduction est généralisée depuis la rentrée scolaire d'août 2013, des nouveaux moyens d'enseignement ont été introduits à la rentrée 2017-2018 dans les domaines du français, de l'allemand, de l'anglais, des mathématiques, des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales.

L'État de Neuchâtel a reconduit l'enquête sur la victimisation et la délinquance réalisée dans le Canton de Neuchâtel en 2010. Menée en 2017 auprès de 1'687 élèves de 11e année, cette nouvelle étude montre que, malgré une stabilité des comportements analysés, certaines populations d'élèves sont plus vulnérables que d'autres et méritent une attention particulière. Les résultats, démontrant une certaine stabilité dans le temps et mettant en évidence la nécessité de porter une attention particulière aux conditions de vie des jeunes ont été présentés aux cadres de la scolarité obligatoire en mars 2018, puis aux autorités scolaires en mai 2018. Ces résultats ont fait l'objet de la mise en place d'un plan d'action par centre scolaire. Par ailleurs, une page internet ainsi qu'une page intégrée dans l'agenda scolaire ont été dédiées à la présentation des ressources directement utilisables par les élèves de la 7^{ème} à la 11^{ème} année.

Au niveau opérationnel, dans les différents offices, il convient de relever que l'OISO a apporté un soutien logistique au SEO pour la conception, le développement et l'exploitation de diverses plateformes pour les épreuves cantonales. Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 4'000 ordinateurs s'est poursuivi en 2018.

De son côté, l'OES a attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. L'OES a également lancé la nouvelle version du système de gestion informatique des dossiers de l'office, permettant une gestion électronique des documents et d'aboutir à la signature d'un nouveau cadre conventionnel entre l'État et les centres d'orthophonie des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel.

D'un point de vue de la stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée, on notera également la mise en œuvre du soutien immédiat et temporaire (SIT), représentant un nouveau type d'aide dans le domaine de la scolarité obligatoire déployée durant l'année scolaire 2017-2018.

L'année sous revue a été l'occasion de lancer les réflexions importantes dans le domaine de l'orthophonie induites par le programme d'économie du Conseil d'État.

D'un point de vue des prestations, l'OES a déployé un concept cantonal pour les élèves à haut potentiel intellectuel ainsi qu'un projet pilote ayant pour objectif de permettre aux élèves avec trouble du spectre autistique de mieux comprendre les codes sociaux et garantir ainsi une meilleure inclusion dans le circuit scolaire ordinaire.

Au niveau du centre de psychomotricité (CEPM), il est à relever qu'à fin octobre 2018, 215 enfants suivent un traitement ambulatoire. Sur ce nombre, 211 bénéficient d'une décision OES. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'environ 120 enfants.

En ce qui concerne la collaboration intercantonale, le service de l'enseignement obligatoire a également investi du temps en présidant la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) et en participant aux travaux des différentes commissions intercantionales.

Dans le cadre du plan d'action pour l'avenir de la formation professionnelle, le SEO a pour la deuxième année consécutive, organisé des visites d'entreprises pour les enseignant-e-s afin qu'ils établissent des liens avec le tissu économique du canton. Pour terminer, le service a également collaboré étroitement avec d'autres partenaires, départements et entités de l'Etat. A titre d'exemple, une réflexion est menée visant une meilleure coordination entre l'Office de l'assurance invalidité, le service de l'enseignement obligatoire ainsi que le service des formations postobligatoires et de l'orientation ceci en vue d'envisager une meilleure insertion professionnelle des élèves lors de la transition de fin de scolarité obligatoire. In fine, les conditions d'accès pour les élèves de la scolarité obligatoire au post-obligatoire ont été revues.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'676'844	2'322'500	1'404'162	-918'338	-39.5%	-272'682	-16.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	588'131	873'000	636'557	-236'443	-27.1%	+48'425	+8.2%
43 Revenus divers	66'423	56'000	341'240	+285'240	+509.4%	+274'817	+413.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	339'730	570'000	395'716	-174'285	-30.6%	+55'986	+16.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	682'560	823'500	30'650	-792'850	-96.3%	-651'910	-95.5%
Charges d'exploitation	136'492'454	141'530'071	132'422'291	-9'107'780	-6.4%	-4'070'164	-3.0%
30 Charges de personnel	7'394'731	8'613'209	6'569'660	-2'043'549	-23.7%	-825'071	-11.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	8'463'805	9'097'700	8'221'927	-875'773	-9.6%	-241'878	-2.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	114'309'533	119'223'862	117'503'286	-1'720'576	-1.4%	+3'193'753	+2.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	6'324'386	4'595'300	127'418	-4'467'882	-97.2%	-6'196'968	-98.0%
Résultat d'exploitation	-134'815'610	-139'207'571	-131'018'129	+8'189'442	+5.9%	+3'797'481	+2.8%
44 Revenus financiers	0	0	3	+3	--	+3	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	3	+3	--	+3	--
Résultat opérationnel	-134'815'610	-139'207'571	-131'018'126	+8'189'445	+5.9%	+3'797'484	+2.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-134'815'610	-139'207'571	-131'018'126	+8'189'445	+5.9%	+3'797'484	+2.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	63.00	64.00	62.00	-2.00	-3.1%	-1.00	-1.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.68	43.18	42.93	-0.25	-0.6%	+0.25	+0.6%

Commentaires

30 Charges du personnel: avec SIGE le processus de comptabilisation des formateurs en établissement (FEE), les remplacements des enseignants 100% à charge du SEO, le versement des primes de fidélité des enseignants et les allègements a dû être modifié et le compte impacté est ainsi différent (budget CHF 1'000'000 et dépenses sous-groupe nature comptable "36"). De plus, le nombre de classes d'accueil ouvertes (2) a été inférieur à celui budgété (4) et une ressource prévue pour HNE et Préfargier n'a pas été engagée à ce stade. Cela représente un impact de CHF 600'000. Au niveau du soutien immédiat et temporaire (SIT), un changement de traitement est intervenu et ces montants deviennent du subventionnement aux cercles (CHF -350'000).

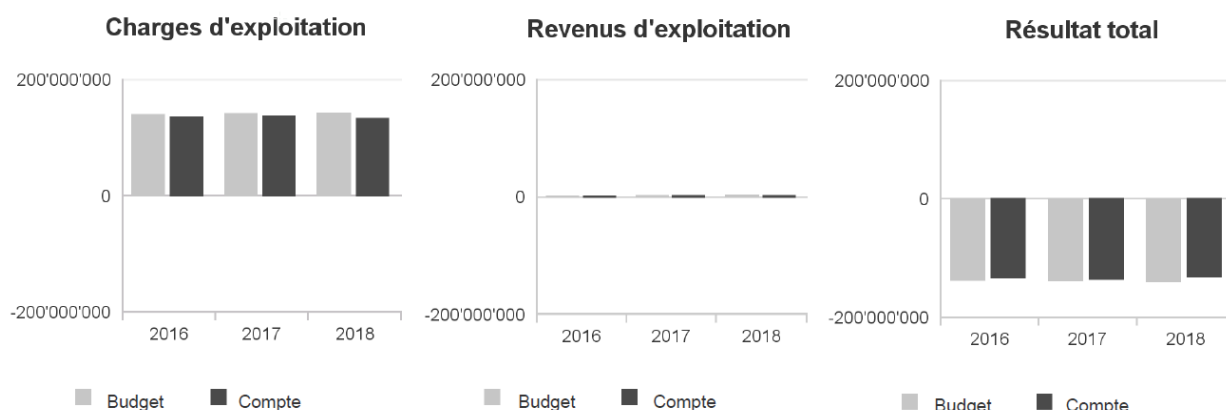
31 Biens, services et autres charges d'exploitation : en orthophonie, la convention signée avec les 3 centres en novembre 2017 a permis d'économiser CHF 320'000 sur les coûts de supervision en 2018. De plus, Le programme d'éducation routière pour le secondaire 2, Concer'pop, n'a pas été activé en 2018 - montant CHF 80'000. Finalement, en psychomotricité la mise en oeuvre des moyens supplémentaires (CHF +75'000) n'a pas eu lieu en 2018.

36 Charges de transfert: au niveau du subventionnement des salaires des enseignants, la diminution de classes dans l'enseignement obligatoire à la rentrée 2017/2018, -10 classes, et 2018/2019, -16 classes sont les causes principales des dépenses inférieures au budget prévu (CHF -1'800'000). La diminution des coûts dans les placements hors canton est la conséquence du suivi administratif et des liens étroits entre l'OES et les écoles spécialisées ayant permis de scolariser des enfants dans des institutions du canton (CHF -275'000).

39 Imputations internes: deux prestations internes budgétées en 2018 n'ont pas été comptabilisées sur décision du SFIN pour un montant de CHF 3'727'000 (nature comptable 39099999) et CHF 720'000 (nature comptable 39100800). En 2017 d'autres prestations internes avec le SIEN étaient alors aussi considérées pour un montant supérieur à CHF 2'000'000. Ces éléments devaient faire partie des refacturations forfaitaires des services centraux aux services métiers.

Au niveau des EPT, la différence favorable de 0.25 EPT sur un budget de 43,18 EPT s'explique par 0,2 EPT ouvert au sein du centre de psychomotricité, 0,1 EPT économisé dans une ré-organisation au sein de l'OISO et 0.05 EPT d'augmentation au sein du personnel administratif du SEO.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Management (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	259'548	+259'548	--
Coûts nets	0	-259'548	-259'548	--

Dissolution du fond de l'éducation routière constitué par le SEEO.

Pédagogie et scolarité (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	5'766'386	124'524	-5'641'862	-97.8%
Produits	510'000	116'828	-393'172	-77.1%
Coûts nets	5'256'386	7'697	-5'248'689	-99.9%

La prestation interne, matériel scolaire, pour CHF 3'727'000, n'a pas été comptabilisée sur décision du SFIN. Avec SIGE le processus de comptabilisation des formateurs en établissement, les remplacements des enseignants 100% à charge du SEO, le versement des primes de fidélité des enseignants et les allègements a dû être modifié et le compte est ainsi différent, pour un impact de CHF 1'000'000.

Les salaires des enseignants des classes d'accueil ont été comptabilisés au niveau du centre de coût et non sous l'OTP prévu (budget CHF 840'000).

Au niveau des recettes, la subvention prévue pour les classes d'accueil est moindre car nous n'avons qu'une classe subventionnée et au niveau du soutien immédiat et temporaire, un changement de traitement comptable est intervenu; conséquence: aucune recette reçue (le total des charges est également réduit).

Enseignement spécialisé (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	9'029'806	7'188'673	-1'841'133	-20.4%
Produits	69'500	38'683	-30'817	-44.3%
Coûts nets	8'960'306	7'149'990	-1'810'316	-20.2%

La prestation interne de refacturation des prestations du centre de psychomotricité à l'office de l'enseignement spécialisé n'a pas été comptabilisée sur décision du SFIN - aucune refacturation au sein d'un même centre de profit -, (budget CHF 720'000).

En orthophonie, la convention signée avec les 3 centres en novembre 2017 a permis d'économiser CHF 320'000 sur les coûts de supervision, et en psychomotricité la mise en oeuvre des moyens supplémentaires (CHF +75'000 CHF) n'a pas eu lieu en 2018.

Les salaires des enseignants spécialisés de l'OES ont été comptabilisés au niveau du centre de coût et non de l'OTP prévu (budget CHF 530'000).

Informatique scolaire et organisation (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	855'500	759'653	-95'847	-11.2%
Produits	289'000	380'056	+91'056	+31.5%
Coûts nets	566'500	379'597	-186'903	-33.0%

Les salaires des enseignants occasionnels ont été comptabilisés au niveau du centre de coût et non sous l'OTP prévu (CHF 60'000 au budget).

Au niveau des recettes, l'OISO a revendu plus de matériel (PC) et refacturé plus de prestations aux cercles (CHF +100'000).

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Thérapies en psychomotricité (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	53'000	19'192	-33'808	-63.8%
Produits	1'224'000	419'660	-804'340	-65.7%
Coûts nets	-1'171'000	-400'468	+770'532	+65.8%

La prestation interne de refacturation des prestations du centre de psychomotricité à l'office de l'enseignement spécialisé n'a pas été comptabilisée sur décision du SFIN - aucune refacturation au sein d'un même centre de profit - (budget CHF 720'000).

Droit et ressources humaines (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs	1'366'000	1'938'029	+572'029	+41.9%
Inst. OES dans canton	28'945'827	30'117'853	+1'172'026	+4.0%
Pers. ens. Institut	638'000	666'157	+28'157	+4.4%
Scolaris. hors canton	1'315'000	-421'784	-1'736'784	-132.1%
Subv. cycle 1	22'551'126	22'748'751	+197'625	+0.9%
Subv. cycle 2	29'726'384	28'264'039	-1'462'345	-4.9%
Subv. cycle 3	34'596'525	34'102'204	-494'321	-1.4%
Total charges nettes	119'138'862	117'415'250	-1'723'612	-1.4%

Avec SIGE le processus de comptabilisation des FEE (formateurs en établissement), les remplacements des enseignants 100% à charge du SEO, le versement des primes de fidélité des enseignants et les allègements a dû être modifié et le compte impacté est ainsi différent. Cela se retrouve sous l'école obligatoire non mentionné ailleurs (budget CHF 1'000'000).

Les coûts de la scolarisation hors canton transférés de l'application GEDES ont été comptabilisés sur la nature comptable, mais pas l'OTP. Ainsi ce montant se retrouve additionné sous les coûts des institutions OES dans le canton (CHF +1'440'000). Ce bug informatique sera corrigé en 2019.

Au niveau du subventionnement des salaires des enseignants (cycle 1 à 3), la diminution de classes dans l'enseignement obligatoire à la rentrée 2017/2018, -10 classes, et 2018/2019, -16 classes sont les causes principales des dépenses inférieures au budget prévu (CHF -1'800'000).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-100	-100	--
Total charges nettes	0	-100	-100	--

2.10.6. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Missions principales

Le Conservatoire de musique neuchâtelois a pour but l'enseignement amateur et préprofessionnel de la musique ainsi que le développement de la culture musicale en général (LCMN, Art. 2, Al. 1).

La formation du CMNE est adaptée aux désirs et besoins de chacun, en proposant des leçons individuelles et des cours collectifs, un enseignement obligatoire du langage musical et des possibilités de pratique de la musique d'ensemble, de même qu'un cadre pédagogique clairement défini. La formation peut être considérée de qualité, en étant structurée en différents niveaux, du degré préparatoire au certificat supérieur. Même les adultes y trouvent leur compte, leur formation n'étant toutefois pas obligatoirement soumise à une évaluation.

L'école transmet avec compétence un savoir, complexe et passionnant, et il lui appartient d'offrir un éventail de formations qui, par la connaissance et la pratique des œuvres du passé permet la compréhension du langage contemporain et s'ouvre à la création future.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs stratégiques du CMNE découlent de l'adage principal "Musiques pour tous !" et se déclinent au travers des valeurs qui en relèvent : l'enseignement de la musique est ainsi considéré comme un enrichissement, un épanouissement et une ouverture. Un enrichissement, puisqu'il permet d'apprendre un art vivant et universel, de cultiver les compétences pour la pratique et l'écoute musicale et d'élargir son horizon culturel. Un épanouissement, puisqu'il permet de créer et de s'exprimer, de développer le goût de la persévérance et de vivre des satisfactions profondes. Une ouverture, puisqu'il permet de musiquer par la pratique personnalisée et collective, de découvrir le monde et l'histoire et de cheminer vers la beauté.

Afin de soutenir ces objectifs stratégiques, le CMNE s'est engagé depuis deux ans dans l'élaboration d'un système qualité reconnu sur le plan national. Il s'agit du système "quarte open label" porté par l'Association suisse des écoles de musique (ASEM). La certification est prévue au printemps 2019, à l'issue de l'audit du mois de mars. En parallèle, le CMNE a affiné les procédures essentielles au bon déroulement administratif. Depuis cette année donc, le CMNE détient un SCI qui satisfait aux exigences. Il s'agit encore de poursuivre les efforts afin de s'assurer que l'ensemble des processus clefs est bien décrit et jalonné.

La société en mutation impose une remise en question perpétuelle de l'offre de formation. Le CMNE est ainsi engagé dans la voie de réformes pédagogiques fondamentales, notamment pour le langage musical. Il est prévu que la nouvelle offre adaptée aux besoins entre en vigueur à la rentrée 2019-20.

Activités et réalisations

Le CMNE, après avoir rédigé les valeurs institutionnelles l'année précédente qui se résument en trois mots clef : Enrichissement, épanouissement et ouverture, le comité de direction s'est attelé à l'élaboration d'un code de déontologie des collaborateurs du CMNE. Il s'agit maintenant pour l'ensemble des collaborateurs de se reconnaître dans ce code et de l'adopter.

Constatant la difficulté pour certains jeunes élèves de choisir l'instrument qu'ils veulent étudier ainsi que la difficulté pour d'autres de suivre un enseignement hebdomadaire, le CMNE a introduit cette année, sous forme de projet pilote, un système de cartes multicours qui offrent davantage de flexibilité (nonobstant un tarif plus élevé).

Après deux ans d'élaboration du projet, le CMNE a pu démarrer au mois de septembre – en partenariat avec la haute école d'art de Berne (HKB) – la première volée du CAS en Enseignement musical et besoins particuliers. Cette formation s'inscrit dans le programme *Musique&Handicap* engagé depuis 2014 au CMNE. Quatre professeurs du CMNE participent à cette formation.

La rentrée scolaire du mois d'août a été caractérisée par une baisse notable (N = 195) du nombre d'élèves, particulièrement sur le site de Neuchâtel.

En septembre 2018, le CMNE compte 1745 élèves. 1'603 en cours individuels ; 906 en collectifs ; 80 en préparatoire ; 1'072 en cursus classique ; 190 en formation aux adultes ; 157 en cursus fanfare ; 38 en formation jazz ; 16 en formation préprofessionnelle.

Au 30 septembre 2018, le CMNE compte 122 professeur-e-s totalisant 54 EPT (contre 59 l'année passée), dont 70 nommé-e-s, contre respectivement 123 et 67 au 30 septembre 2017.

En 2018, le délégué Musique du canton, en collaboration avec son équipe d'intervenants Musique-école (M-E), a élaboré et coordonné les nombreux projets musicaux auxquels 6'410 ont participé. Par ailleurs, 65 enseignant-e-s suivent une formation continue proposée par les intervenant-e-s musique du département M-E. Ajoutons à ceci, l'implication de toute l'équipe M-E aux soutiens logistiques et musicaux toute l'année, l'espace musique de Capacité, l'alimentation des ressources du site RPN, la précieuse collaboration avec les institutions artistiques régionales, directions de chorales, arrangements musicaux pour concerts des collègues, fêtes de Noël et de la jeunesse dans tout le canton, etc.

Quatorze certificats d'études non professionnelles, trois certificats supérieurs de fin d'études non professionnelles et trois certificats d'études préprofessionnelles ont été octroyés.

De nombreux élèves du CMNE ont participé aux épreuves régionales Entrada du 43e Concours suisse de musique pour la jeunesse (CSMJ) qui se sont déroulées le week-end du 16 au 18 mars 2018 dans toute la Suisse. Plusieurs d'entre eux, soutenus par leurs professeur-e-s et leurs familles, ont récolté une reconnaissance méritée de leur talent et de leur investissement. Sept élèves et un ensemble ont été qualifiés pour participer à la finale nationale qui s'est déroulée à Zürich du 3 au 6 mai 2018. Belle performance également pour les élèves du CMNE qui ont participé au Concours neuchâtelois des solistes et ensembles (CNSE).

Sites de Neuchâtel et de Fleurier : 123 auditions ont eu lieu, dont 118 dans les locaux de Neuchâtel, 1 à Fleurier, 4 à Couvet et 1 à Bevaix. Sites de La Chaux-de-Fonds et du Locle : 43 auditions ont eu lieu dont 41 dans les locaux de La Chaux-de-Fonds et 2 au Locle.

399 personnes ont participé à 51 sessions d'examens.

Durant toute l'année, les ensembles du Conservatoire cités ci-après ont produit ou participé à de nombreux concerts : Les professeurs du CMNE en concert / BEC BigBand des Étudiants du Conservatoire / EMJ Ensemble musical pour Jeunes / Ensemble des Cadets et du Conservatoire / Ensemble "Les Croque-Notes" / Ensemble Première Classe / La Petite Bande de hautbois / La Stravaganza / Le Petit Chœur / Le Petit Chœur du grand cœur / OJCN Orchestre des Jeunes du CMNE 1 et 2 / Orchestre du Val-de-Travers / TEBA Ensemble de trombones / Workshops jazz / Autres manifestations.

Des conférences et plusieurs formations continues ont été proposées aux professeur-e-s ainsi que des cours de maître, stages, camps musicaux et voyages aux élèves.

Un projet de réaménagement de la bibliothèque ainsi qu'un inventaire des instruments et du matériel ont été réalisés. Par rapport à 16-17, l'année 17-18 présente des chiffres de fréquentation (-1,6%) et de prêts/prolongations (-4,2%) dans une fourchette comparable au nombre d'élèves du CMNE qui suivent un cours individuel (-3,3%). Lors des journées Portes ouvertes, le public a voté pour « FASILA lire » comme nom de la future collection de documents d'initiation à la musique.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'186'073	2'988'700	2'681'874	-306'826	-10.3%	-504'198	-15.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'317'740	2'588'700	2'310'191	-278'509	-10.8%	-7'549	-0.3%
43 Revenus divers	867'233	400'000	371'684	-28'316	-7.1%	-495'549	-57.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'100	0	0	0	--	-1'100	-100.0%
Charges d'exploitation	10'454'122	10'199'961	9'596'892	-603'069	-5.9%	-857'230	-8.2%
30 Charges de personnel	9'153'720	9'069'077	8'418'660	-650'417	-7.2%	-735'060	-8.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	407'835	296'200	227'927	-68'273	-23.0%	-179'908	-44.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	47'338	51'684	54'503	+2'819	+5.5%	+7'165	+15.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	845'228	783'000	895'802	+112'802	+14.4%	+50'574	+6.0%
Résultat d'exploitation	-7'268'049	-7'211'261	-6'915'017	+296'244	+4.1%	+353'032	+4.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-7'268'049	-7'211'261	-6'915'017	+296'244	+4.1%	+353'032	+4.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'268'049	-7'211'261	-6'915'017	+296'244	+4.1%	+353'032	+4.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	10.00	10.00	11.00	+1.00	+10.0%	+1.00	+10.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	7.80	7.80	8.30	+0.50	+6.4%	+0.50	+6.4%

Commentaires

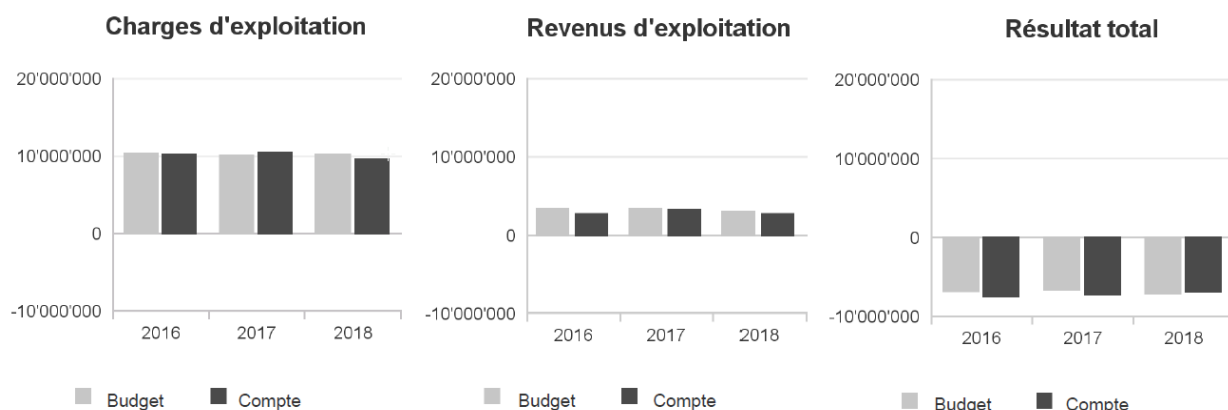
Le résultat d'exploitation des comptes 2018 est meilleure de 296'244.- francs par rapport au budget. Cela s'explique de la manière suivante :

- pour les revenus, l'objectif budgétaire n'a malheureusement pas été atteint. A titre de rappel, dans le plan de législature une somme supplémentaire de 300'000.- francs a été demandé au CMNE pour valoriser ses manifestations.
- la diminution importante des charges d'exploitation provient principalement de la baisse du nombre d'élèves qui a comme conséquence directe, la réduction de la masse salariale des enseignants.

Pour la première fois cette année, les prestations de deux services centraux, à savoir le service d'achat, de logistique et des imprimés (+ 5'666.90 francs) ainsi que le service informatique de l'Entité neuchâteloise nous ont été imputées (+ 107'135.- francs).

L'augmentation provisoire de l'effectif unitaire de 0.50 EPT est due à un remplacement d'une collaboratrice en arrêt maladie de longue durée suite à une opération.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours					137'000	0	137'000	129'233	0	129'233
Cons.,renouv. du parc pianist. 2016-2019	21.03.2016	548'000	280'000		137'000	0	137'000	129'233	0	129'233
Crédits d'engagement clôturés					0	0	0	30'000	0	30'000
Achat harpe Salvi Ariana	26.06.2018	30'000	0		0	0	0	30'000	0	30'000

Commentaires

Nous avons une classe de harpe qui grandit depuis quelques années en raison d'une professeure très appréciée et compétente. La forte sollicitation de cet instrument par nos élèves ne nous donne plus satisfaction et les conditions optimales d'enseignement ne sont plus réunies, d'où la demande d'un crédit d'engagement de 30'000.- francs pour en acquérir une nouvelle d'occasion, en très bon état, bien entretenue et de très bonne facture. Ledit crédit d'engagement a été entièrement compensé.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Prestations CMNE (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	211'100	2'112'703	+1'901'603	+900.8%
Produits	2'988'700	2'679'374	-309'326	-10.3%
Coûts nets	-2'777'600	-566'672	+2'210'928	+79.6%

Le CMNE ne dispose pas encore à ce jour du statut "GestionNE". Cette partie du document ne reflète pas encore une notion de prestations.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Frais de rappel	0	-2'500	-2'500	--
Total charges nettes	0	-2'500	-2'500	--

2.10.7. Service form. postobligatoires et orientation (SFPO)

Missions principales

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) est en charge des formations qui se situent dès la fin de l'enseignement obligatoire. Le SFPO s'occupe ainsi de la formation professionnelle et de l'enseignement dans les lycées (maturité gymnasiale et maturité spécialisée). Il exerce par ailleurs, la surveillance des Hautes écoles (Université, Hautes écoles spécialisées et Haute école pédagogique). Il est aussi chargé de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes. L'aide à l'insertion en formation professionnelle des jeunes de moins de 35 ans fait également partie de ses missions.

Les objectifs stratégiques du SFPO intègrent les objectifs fixés par le Conseil d'Etat à la fois dans ses programmes d'assainissement des finances (15.055 et 16.041) ainsi que dans le programme financier inclus dans le programme de législation.

Par ailleurs, les défis de la culture numérique pour la formation font partie intégrante de tout nouveau projet. Tous les partenaires de la formation sont engagés dans cette reconstruction du paysage de la formation à l'aune des développements numériques. Les différents acteurs de la formation travaillent à adapter l'offre de formation pour former de futur-e-s citoyen-ne-s possédant les outils nécessaires pour appréhender ce monde numérique, mais aussi de futurs professionnels pourvus de connaissances adaptées aux besoins du marché et surtout les compétences de s'adapter au cours de leur carrière professionnelle.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'office des apprentissages (OFAP) continue à maintenir des relations de qualité avec les partenaires de la formation professionnelle et à soutenir les apprenti-e-s et expert-e-s. Le dispositif de suivi des apprenti-e-s en difficulté a été développé et les outils de suivi et de coordination améliorés.

Dans le cadre spécifique de la réorganisation de l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), il s'est agi de faire progresser les prestations en regard de l'évolution des besoins différenciés des publics, de l'évolution numérique et des nouveaux moyens de communication. Dans cette perspective chaque responsable de prestation s'est vu attribuer un projet ayant pour objectif principal les éléments précités, mais aussi de rassembler les équipes internes autour de projets communs, de développer des synergies avec les différents offices du service et aussi de rapprocher l'OCOSP des milieux économiques.

L'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ) a pour mission d'assurer l'insertion des jeunes présentant des difficultés multiples en leur permettant l'obtention d'un diplôme du secondaire II. Depuis 2016, une collaboration fructueuse avec les centres scolaires de l'école obligatoire est mise en place. Elle vise une intervention précoce auprès des élèves à risque avant leur sortie de l'école obligatoire afin de favoriser la transition vers une formation professionnelle initiale. De plus, l'OFIJ est très impliqué depuis 2017 dans l'insertion des jeunes migrant-e-s arrivé-e-s tardivement en Suisse, au travers des projets MyConnection et START^{intégration}.

L'office des formations professionnelles et académiques (OFPA) joue un rôle charnière entre la politique voulue en matière de formation et les établissements du secondaire II. En 2018, il s'est agi de débiter la révision de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur afin de permettre aux lycées neuchâtelois de disposer dès 2020 d'une loi moderne et adaptée aux besoins. Il a aussi fallu adapter les conditions d'accès aux voies de formation du secondaire 2 en fonction de l'évolution du dispositif du cycle 3 et de l'évaluation des résultats des élèves. L'OFPA a aussi été mandaté afin d'analyser la pertinence de l'organisation des mesures de transition entre l'école obligatoire et le secondaire II afin qu'elles répondent aux besoins. Enfin, l'OFPA est très actif dans la construction du futur centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) réunissant le CPLN, le CIFOM, le CPMB et la filière de maturité professionnelle du LJP.

Dans sa mission de haute surveillance, l'office des hautes écoles et de la recherche (OHER) a été en charge de suivre l'élaboration de nouveaux concordats et de suivre l'implémentation de mesures d'économies dans les entités du degré tertiaire. La fermeture du site neuchâtelois de la Haute Ecole de Musique de Genève est un élément fort du changement d'environnement. Par ailleurs, la rédaction du Mandat d'objectifs de l'Université de Neuchâtel (UniNE) est une des pierres angulaires de taille pour cette année 2018 avec un contenu innovant et prometteur.

Les secteurs transversaux ne sont pas en reste. Le secteur « communication » est notamment chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les actions destinées à promouvoir le service et ses projets, de conseiller et soutenir ses offices et de relayer les campagnes fédérales d'information sur la formation professionnelle au niveau cantonal. Le secteur « juridique » est lui-aussi toujours très sollicité par les analyses qu'il doit mener et les décisions qu'il doit proposer.

Activités et réalisations

La direction du service s'est attachée en 2018 à la mise en place du nouveau secteur « certification professionnelle pour adultes » et a débuté des travaux pour répondre à la motion 18.132 « stratégie pour la formation des adultes ». Elle a aussi participé à la mise en place des mesures du plan d'action lié à la prévention et la gestion du stress auprès du corps enseignant et à plusieurs projets liés à la gestion et au cadre de travail des enseignants (évaluation des fonctions, gestion avancée des remplacements, consolidation du transfert des entités/SFPO au SRHE). Finalement, il s'est agi d'intégrer de nouveaux outils de gestion liés à la fois à la réforme de l'État mais également à la volonté du SFPO de proposer des prestations de manière moderne.

L'OFAP - structuré en trois pôles de métiers - assure la surveillance de plus de 4000 dossiers d'apprenti-e-s en formation duale. Une dynamique qui se confirme dans le canton de Neuchâtel puisque les 1659 nouveaux contrats signés à la rentrée scolaire représentent un record encore jamais atteint ! Une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente (1610 contrats) et de plus de 35% en 10 ans. Nous nous réjouissons très fortement de ce résultat qui met en exergue tous les efforts développés par les partenaires de la formation professionnelle. À la rentrée 2018, 3 nouvelles filières AFP (attestations de formation professionnelle) ont été créées dans le canton, offrant ainsi de nouvelles perspectives de formation aux entreprises formatrices dans les domaines de la mécanique, de l'automobile et de la construction métallique. Un autre record jamais égalé dans le canton concerne le nombre de CFC et d'AFP délivrés dans 164 professions différentes en 2018 : 1643 titres, dont 136 AFP ont été remis, soit un taux de réussite de 90.1%, qui démontre l'excellente qualité de la formation professionnelle dispensée dans le canton. L'OFAP s'est aussi vu confier la responsabilité de la promotion de l'apprentissage et de l'observatoire de l'apprentissage qu'il s'agit de positionner dans la perspective du futur contrat-formation. L'objectif est de promouvoir l'apprentissage, suivre l'évolution de ce marché, démarcher les entreprises, ainsi que d'élaborer différents indicateurs de la formation professionnelle.

Pour la promotion de l'apprentissage, l'OFAP, l'OCOSP et l'OFIJ ont activement participé au développement des Forums des Métiers, un concept novateur permettant le réseautage entre des élèves et des entreprises formatrices à la recherche d'apprenti-e-s et offrant une présentation des métiers par les Organisations du monde du Travail (OrTra) ou des associations professionnelles. La présence des collaborateurs-trices de ces offices lors de Capa'cité a aussi permis de renforcer les liens avec les partenaires de la formation durant les 6 jours du salon de l'apprentissage.

L'OCOSP a pour mission d'offrir des prestations d'information et de conseil qui permettent aux individus d'élaborer des projets professionnels ou de formation en vue de développer leurs compétences et de s'épanouir au niveau professionnel et personnel tout au long de leur vie active. L'année 2018 a été marquée par une large restructuration de l'OCOSP qui s'organise actuellement autour de 5 prestations :

- Scolarité ;
- Postobligatoire et transition ;
- Adultes ;
- Information/documentation et événementiel ;
- Psychologie scolaire.

Durant cette année, l'OCOSP a développé une nouvelle communication simple et accessible avec une volonté affirmée de prendre en compte les besoins des usager-ère-s. Dans cette perspective, chaque domaine de l'OCOSP a développé un projet propre afin d'améliorer la qualité, la visibilité et la lisibilité de ses activités. Ainsi pour la partie scolarité, un nouveau cours a été élaboré afin de proposer une méthode dynamique pour soutenir l'élève dans le développement de son projet professionnel. Des prestations spécifiques pour le public migrant ont été développées dans le cadre du système de leur soutien à l'insertion en formation professionnelle. Pour la partie adulte, le renforcement du portail d'entrée VAE (validation des acquis) en vue de développer la formation pour adulte a été un succès. La psychologie scolaire, quant à elle, s'est attachée à accroître ses collaborations avec les partenaires en place.

L'année 2018 a été marquée par une certaine stabilité du nombre de nouvelles demandes adressées à l'OFIJ, dont le nombre s'élève à 153 cette année. Ces personnes sont ensuite vues et accompagnées par le personnel de l'office jusqu'à ce qu'elles soient insérées dans une formation professionnelle initiale. Parmi ces demandes, l'intervention précoce au sein des écoles obligatoires se maintient également à un niveau stable avec 18 situations suivies pendant l'année. Tous les centres scolaires à l'exception d'un seul ont transmis des situations à l'OFIJ, ce qui semble indiquer que cette prestation, créée en 2016, est déjà largement reconnue au sein des établissements de l'école obligatoire. L'identification des élèves en difficultés se fait donc de manière la plus exhaustive possible sur tout le territoire cantonal. L'année 2018 a aussi vu la poursuite du projet MyConnection, soutenu par la Confédération. Ce projet vise à mettre en lien les places d'apprentissage restées vacantes avec des profils de jeunes migrant-e-s arrivé-e-s tardivement en Suisse. Ces personnes sont accompagnées dans la recherche de place d'apprentissage, puis dans le suivi de leur formation professionnelle, grâce à des cours de soutien individuels en compétences de base (français et mathématiques notamment). Les entreprises ayant engagé ces jeunes migrant-e-s bénéficient aussi d'un appui dans l'encadrement de ces personnes, au travers de contacts réguliers avec des conseillers-ères en insertion professionnelle. La 1^{ère} volée de MyConnection est arrivée au terme de la première année d'apprentissage avec un taux de réussite inespéré, puisque 6 migrant-e-s sur 7 ont été promu-e-s en fin d'année et poursuivent leur formation en 2^{ème} année. Ceci dénote une très grande volonté d'intégration de la part de ces jeunes. La volée suivante a vu une augmentation d'effectifs puisque 10 personnes ont débuté une formation en août 2018 par le biais de MyConnection. Cette augmentation des effectifs de la 2^{ème} volée illustre combien ce projet semble répondre à un véritable besoin au niveau du monde économique.

Les dossiers menés par l'OFPA en 2018 consistaient principalement à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'accès aux filières du secondaire 2, au pilotage de nos filières ainsi qu'à la reconnaissance de nos formations par les autorités fédérales compétentes. Les nouvelles règles d'admission dans les filières du postobligatoire ont été appliquées pour la première fois en 2018. Les situations particulières ont été traitées par un groupe de suivi composé de représentant-e-s de l'école obligatoire et

Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

du secondaire 2. La phase d'évaluation et d'adaptation du dispositif a démarré en août 2018. Sur la base de l'évaluation de l'organisation du cycle 3 de l'école obligatoire et de l'analyse des résultats des élèves au postobligatoire, d'éventuels ajustements pourront être apportés à partir de 2020. Des travaux se poursuivent pour régler l'admission des élèves provenant des écoles privées.

Le canton s'est vu reconnaître par la Confédération la conformité de plusieurs filières de maturité professionnelle qui devaient s'adapter au nouveau droit fédéral. Il a également terminé la procédure de reconnaissance du certificat d'école de culture générale option pédagogie.

En outre, l'office a mis en place une plateforme consacrée aux échanges pendant la formation à travers des séjours linguistiques et culturelles et des stages professionnels afin d'optimiser les ressources et offrir un meilleur soutien à l'organisation de ces expériences pour nos étudiant-e-s. Nous sommes en effet convaincus qu'une telle expérience apporte des compétences recherchées par les futurs employeurs et restera un souvenir positif et marquant pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s.

Pour garantir la possibilité aux jeunes filles et jeunes gens de répondre aux conditions d'accès à la HES santé lorsqu'ils n'ont pas suivi une formation professionnelle initiale dans le domaine, les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ont négocié une nouvelle convention de collaboration avec la HE-Arc pour l'organisation d'une année propédeutique.

L'OHHER est en charge du contrôle du respect du nouveau plan de financement (PFD) de la convention d'objectifs de la HES-SO. Le nouveau PFD entend juguler l'effet inflationniste du financement de la HES-SO basé sur le nombre d'étudiant-e-s. Entré en vigueur en même temps que la convention d'objectifs de la HES-SO en 2017, dont il est le volet financier, le PFD a rempli ses promesses : limiter l'augmentation des contributions des cantons HES-SO, tout en limitant l'impact du financement par une enveloppe globale pour les écoles. Pour notre canton, l'année 2018 se traduit par une réduction de ses contributions à la HES-SO de 1.7 millions, qui s'explique par deux raisons : d'une part le montant total dû par la Région Arc, regroupant les cantons BEJUNE, à la HES-SO a été moins élevé que le montant inscrit au budget 2018 de la HES-SO ; en effet, les cantons BEJUNE ont envoyé moins d'étudiant-e-s que prévu ; d'autre part, comme ce montant est une estimation liée aux étudiant-e-s des cantons BEJUNE inscrit-e-s dans une HES de la HES-SO, il doit ensuite être réparti entre les trois cantons. Le nombre d'étudiant-e-s de notre canton a été moins élevé que prévu. La diminution de notre contribution à la HES-SO tient donc à l'effet conjugué de ces deux raisons.

Les économies sur les CLP de la HE-Arc se poursuivent. Le Comité stratégique avait décidé de réduire les CLP de 1 million lors de l'adoption du budget 2017 de la HE-Arc ; cette économie se traduisait pour notre canton par une réduction de ses contributions de 600'000 francs. Depuis lors, le budget 2018 de la HE-Arc a été gelé à un montant d'un peu moins de 5.2 millions (part neuchâteloise). Le Costra a souhaité que les efforts d'économies se poursuivent et la He-Arc est parvenue à réduire ses coûts tout en assurant la poursuite de l'exécution de son contrat de prestations.

L'OHHER est aussi en charge de l'accompagnement de la fermeture du site de la HEM. Le lancement d'une initiative populaire législative et les interventions parlementaires ont toutefois suspendu l'avancement de ce dossier, selon le calendrier prévu par le Conseil d'État, à savoir une dénonciation de la convention avec le canton de Genève en décembre 2018.

La HEP-BEJUNE sera bientôt pourvue d'un nouveau concordat. Le groupe de travail, en charge de la rédaction d'un nouveau concordat, a poursuivi ses travaux durant l'année sous revue. Le Comité stratégique a été régulièrement invité à valider les chapitres du nouveau concordat. Au terme de l'année 2018, le Comité stratégique a ainsi pu valider le projet final.

Finalement, des synergies entre l'UniNE et les hautes écoles de l'arc jurassien continuent à être proposées. Le mandat d'objectifs 2019-2022 de l'UniNE a été négocié durant le premier semestre entre l'OHHER et le rectorat. Le mandat d'objectifs 2019-2022 insiste sur l'importance que revêt la collaboration institutionnelle, lorsqu'elle réunit les acteurs BEJUNE. L'UniNE, la HE-Arc et la HEP-BEJUNE ont mis en place une task force, dont la mission est de recenser et coordonner les collaborations dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, mais aussi des services centraux. Cette collaboration se poursuivra et se traduira notamment par la mise en place de projets d'enseignement ou de recherche communs, à l'exemple du Bachelor en droit économique ou du CAS en fiscalité des PME, organisé conjointement par l'UniNE et la HE-Arc, ou du Master en mathématiques orientation Enseignement, commun à l'UniNE et la HEP-BEJUNE, qui permet aux étudiant-e-s de suivre des cours à la HEP durant leur formation universitaire. Cette collaboration doit s'intensifier et l'UniNE a pour mandat, en concertation avec la HEP-BEJUNE, d'examiner les opportunités de l'étendre à d'autres disciplines que les mathématiques. L'objectif étant d'abrèger les formations dispensées, sans en péjorer la qualité, dans les cursus menant à l'exercice de la profession d'enseignant-e au secondaire 1 et 2, d'autres formes de collaborations interinstitutionnelles sont à envisager, par exemple en matière de reconnaissance de crédits de formation ECTS.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	52'782'272	52'172'050	51'363'019	-809'031	-1.6%	-1'419'254	-2.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	796'346	1'077'350	789'077	-288'273	-26.8%	-7'269	-0.9%
43 Revenus divers	363'087	433'600	262'642	-170'958	-39.4%	-100'444	-27.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	3'259'966	3'371'000	3'568'082	+197'082	+5.8%	+308'116	+9.5%
47 Subventions à redistribuer	48'048'024	47'001'000	46'650'002	-350'998	-0.7%	-1'398'022	-2.9%
49 Imputations internes	314'850	289'100	93'215	-195'885	-67.8%	-221'635	-70.4%
Charges d'exploitation	198'147'918	194'460'705	193'653'886	-806'820	-0.4%	-4'494'032	-2.3%
30 Charges de personnel	13'153'537	11'475'463	11'717'205	+241'742	+2.1%	-1'436'332	-10.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'555'015	3'870'400	1'870'643	-1'999'757	-51.7%	-684'372	-26.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'305'574	738'132	1'992	-736'140	-99.7%	-1'303'582	-99.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	130'452'895	130'133'010	130'863'758	+730'748	+0.6%	+410'864	+0.3%
37 Subventions à redistribuer	48'048'024	47'001'000	46'650'002	-350'998	-0.7%	-1'398'022	-2.9%
39 Imputations internes	2'632'873	1'242'700	2'550'285	+1'307'585	+105.2%	-82'588	-3.1%
Résultat d'exploitation	-145'365'646	-142'288'655	-142'290'867	-2'212	-0.0%	+3'074'779	+2.1%
44 Revenus financiers	1'021'383	1'121'310	1'042'324	-78'986	-7.0%	+20'941	+2.1%
34 Charges financières	2'000	0	0	0	--	-2'000	-100.0%
Résultat de financement	1'019'383	1'121'310	1'042'324	-78'986	-7.0%	+22'941	+2.3%
Résultat opérationnel	-144'346'263	-141'167'345	-141'248'543	-81'198	-0.1%	+3'097'720	+2.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-144'346'263	-141'167'345	-141'248'543	-81'198	-0.1%	+3'097'720	+2.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	116.00	118.00	119.00	+1.00	+0.8%	+3.00	+2.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	80.70	82.00	80.15	-1.85	-2.3%	-0.55	-0.7%

Commentaires

L'ensemble des revenus d'exploitation sont moins importants qu'initialement budgété. Cela provient principalement d'une réduction des recettes de la Cité des étudiants pour CHF -470'000. Ce montant est intégralement compensé par des coûts d'entretien non réalisés (mesures d'économie) pour la Cité des étudiants dans le groupe 31. De plus, les subventions à redistribuer (groupe 47) versées à l'Université (groupe 37) ont été réduites de CHF -351'000.

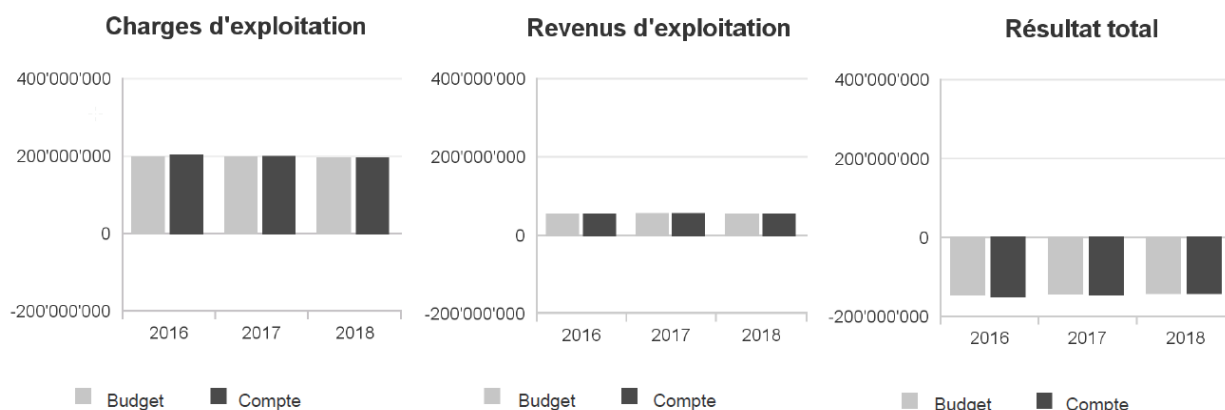
L'augmentation des charges du personnel est due majoritairement à l'indemnisation des expert-e-s pour les procédures de qualifications payée par les salaires pour un montant de CHF 1'255'000 initialement budgété dans le groupe 31 (traitement par les "fournisseurs"). Cette augmentation est atténuée par la vacance des postes au sein du service dans le respect des délais de carence.

La réduction conséquente des biens, services et autres charges d'exploitation provient d'une part du changement de traitement de l'indemnisation des expert-e-s citée ci-dessus et d'autre part de l'économie sollicitée dans le cadre de la votation finale du budget 2018.

Les prestations internes (groupe 39) présentent une augmentation importante par rapport au budget initialement présenté. Elle provient du versement de la contribution cantonale aux cours interentreprises (CIE) dispensés par nos centres professionnels (CIFOM, CPLN et CPMB) visible dès l'année scolaire 2018-2019 pour un montant de CHF 1'011'000 pour l'exercice 2018. La contre-partie se trouve dans le groupe 49 des entités respectives.

Les variations des charges de transfert sont expliquées ci-contre.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Pilotage Hautes écoles et recherche (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	626'500	118'499	-508'001	-81.1%
Produits	1'543'860	1'202'183	-341'677	-22.1%
Coûts nets	-917'360	-1'083'683	-166'323	-18.1%

La Cité des étudiants n'a pas réalisé des dépenses d'entretien budgétées à hauteur de CHF 470'000 conformément aux objectifs d'économie demandés. La réduction des recettes provient également de la Cité des étudiants pour le même montant.

Surveillance, qualif. des apprentisages (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	2'302'900	3'363'754	+1'060'854	+46.1%
Produits	912'000	791'714	-120'286	-13.2%
Coûts nets	1'390'900	2'572'040	+1'181'140	+84.9%

L'indemnisation des expert-e-s pour la procédure de qualification pour CHF 1'255'000 n'avait pas été initialement budgétée sur le groupe de prestation.

Orientation scolaire et professionnelle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	227'900	66'521	-161'379	-70.8%
Produits	722'000	502'189	-219'811	-30.4%
Coûts nets	-494'100	-435'668	+58'432	+11.8%

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent d'une part des mandats interinstitutionnels pour des prestations hors scolarité et adultes et d'autre part des mandats avec le CSFO (Centre suisse de services Formation professionnelle) pour diverses prestations de documentation et d'information.

Insertion des jeunes en formation prof. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	835'000	395'566	-439'434	-52.6%
Produits	286'000	114'547	-171'453	-59.9%
Coûts nets	549'000	281'019	-267'981	-48.8%

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent des moyens mis à disposition pour le soutien aux jeunes en difficultés multiples afin qu'ils accèdent à la formation.

Pilotage des formations S2 et Tert. B (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	80'000	33'174	-46'826	-58.5%
Produits	110'000	12'455	-97'545	-88.7%
Coûts nets	-30'000	20'720	+50'720	+169.1%

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent globalement des prestations fournies pour le pilotage des formations du Secondaire II et Tertiaire B.

RH enseignants (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	0	0	-
Produits	0	0	0	-
Coûts nets	0	0	0	-

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Contrib. CIE	610'000	727'273	+117'273	+19.2%
Contrib. Conf. Intercanto.	1'500	1'200	-300	-20.0%
Contrib. cours préparatoires (brevets)	117'000	60'462	-56'538	-48.3%
Contrib. CREME	24'000	22'724	-1'276	-5.3%
Contrib. Ecole de Droguerie	150'000	150'000	0	0.0%
Contrib. HE-ARC	5'189'000	5'189'000	0	0.0%
Contrib. HE-ARC APS (MS et Prop.)	1'285'000	1'425'375	+140'375	+10.9%
Contrib. HE-ARC Santé	437'000	385'321	-51'679	-11.8%
Contrib. HEM	857'000	884'686	+27'686	+3.2%
Contrib. HEP BEJUNE	11'250'000	10'953'292	-296'708	-2.6%
Contrib. HES-SO	33'116'000	31'575'647	-1'540'353	-4.7%
Contrib. HNE-ELM	153'000	0	-153'000	-100.0%
Contrib. S2 Form. Acad. + Pass. / CIIP	530'000	912'225	+382'225	+72.1%
Contrib. S2 Form. Prof. / AEPR	4'470'000	3'989'267	-480'733	-10.8%
Contrib. TA HES / AHES	2'273'000	2'719'962	+446'962	+19.7%
Contrib. TA HEU / AIU	16'980'000	18'846'212	+1'866'212	+11.0%
Contrib. TB ES / AES	1'908'000	2'152'733	+244'733	+12.8%
Contrib. UNINE	48'898'000	48'898'000	0	0.0%
Dédom. div. Confédération	77'500	82'755	+5'255	+6.8%
Formation initiale pour adultes	530'000	0	-530'000	-100.0%
Parcours certifiant pour jeunes migrants	520'000	521'521	+1'521	+0.3%
Subv. aux entrep. Publiques (REFCOM)	50'000	33'000	-17'000	-34.0%
Subv. en nature Cité ét.	791'010	848'538	+57'528	+7.3%
Subvention BPUN	46'000	21'151	-24'849	-54.0%
Subv. fédérale diverses	-2'000'000	-2'205'364	-205'364	-10.3%
Subv. féd. projets spécif.	50'000	-100'114	-50'114	-100.2%
Subv. organ. non lucrative (Capacité)	40'000	193'000	+153'000	+382.5%
Total charges nettes	128'253'010	128'287'866	+34'856	+0.0%

Contrib. HES-SO

Diminution du montant total dû à la HE-ARC d'une part et d'une baisse des élèves provenant de l'espace BEJUNE d'autre part.

Contrib. TA HES / AHES

Mobilité estudiantine plus importante qu'initialement budgétée.

Contrib S2 Form. Acad. + Pass. / CIIP

Mobilité estudiantine en formation académique plus importante qu'initialement budgétée.

Contrib. S2 Form. Prof. / AEPR

Mobilité estudiantine en formation professionnelle légèrement moins importante qu'initialement budgétée. Suivi optimisé des factures non-reçues.

Contrib. TA HEU / AIU et Contrib. TB ES / AES

Mobilité estudiantine plus importante qu'initialement budgétée.

Formation initiale pour adultes

Pas de changement introduit concernant le soutien financier aux certifications professionnelles pour adultes (CPA).

Subv. organ. non lucrative (Capacité)

Le montant de CHF 153'000 provient d'une erreur d'imputation comptable. La charge aurait dû être imputée sous « Contrib. HNE-ELM ».

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Contrib. A redistrib TA HEU / AIU	-22'464'000	-22'403'655	+60'345	+0.3%
Contrib. Redist. TA HEU / AIU	22'464'000	22'403'655	-60'345	-0.3%
FFPP	0	50	+50	--
Frais de rappel	0	-534	-534	--
Subv. fédérale à redistrib. (UNINE)	-24'537'000	-24'246'347	+290'653	+1.2%
Subv. fédérale redistrib. (UNINE)	24'537'000	24'246'347	-290'653	-1.2%
Total charges nettes	0	-484	-484	--

Subventions fédérales universitaires et contributions des accords intercantonaux perçues et reversées à l'UnINE.

2.10.8. Lycées (LYCEES)

Missions principales

Les lycées neuchâtelois ont pour mission d'offrir des voies de formation menant aux certificats de maturité gymnasiale, de maturité professionnelle économie et services (jusqu'à la mise en place du CPNE), de maturité spécialisée et d'école de culture générale.

Les lycées sont appelés à mettre en place des cours de qualité répondant aux conditions fixées par la CDIP et/ou la Confédération, à préparer les étudiant-e-s à leurs études tertiaires et à leur engagement citoyen ainsi qu'à développer chez ces derniers-ières certaines aptitudes, comme l'esprit critique, l'ouverture au monde, l'argumentation ou encore l'analyse et la synthèse.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les perspectives relatives à l'environnement des lycées neuchâtelois sont les suivantes :

- La révision de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur ;
- Les travaux de la CDIP portant sur la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale ;
- L'introduction d'une nouvelle discipline Informatique dans le cursus gymnasial ;
- Le transfert de la voie de maturité professionnelle au centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) ;
- Les travaux portant sur les bâtiments afin d'assainir certaines infrastructures vieillissantes (Lycée Denis-de-Rougemont) et accueillir les élèves actuellement placés au Collège latin (fin de bail) ;
- Les impacts liés aux mesures de modernisation de l'État pour le Lycées Jean-Piaget notamment.

Activités et réalisations

Lycée Blaise-Cendrars (LBC)

A travers les multiples activités culturelles et artistiques proposées année après année, le Lycée Blaise-Cendrars (LBC) a pour ambition d'ouvrir les étudiant-e-s à toutes les questions qui sont débattues au sein de la Cité et de nourrir chez eux à la fois la vie de l'esprit et le sens de l'engagement. Pour l'année 2018, les éléments suivants peuvent être relevés :

- **Spectacles et conférences**
Projection du film *L'ordre divin*, suivie d'une rencontre-discussion avec le bureau neuchâtelois de l'égalité des chances (UniNE) ; *AK-47*, pièce jouée au Temple-Allemand et consacrée à l'histoire du créateur de la Kalachnikov ; *H2-Hébron*, pièce qui interroge le conflit israélo-palestinien ; conférences au lycée du journaliste italien Gigi Riva sur le thème « Le racisme au XXI^e siècle » et du professeur de littérature Nuccio Ordine sur le thème « De l'utilité de l'inutile » (deux interventions proposées par l'association Graine de génie, graine de citoyen) ; conférence de Valérie Cabanes, juriste, spécialiste du droit international : « Pourquoi l'écocide doit-il être reconnu comme crime pénal international ? ».
- **Projets Lycée Blaise-Cendrars**
Le LBC, à travers sa chorale, son orchestre et sa troupe théâtrale, est lui-même l'initiateur et le créateur de divers projets. Du 14 au 17 février, le spectacle *Ça* (musique, chant et chorégraphie) a été présenté dans la nef des anciens abattoirs de La Chaux-de-Fonds ; le groupe théâtral a mis en scène au lycée *Roméo et Juliette* de Shakespeare (22-25 mars). Par ailleurs, le ciné-club du LBC a une nouvelle fois conçu une saison complète de projections et mis sur pied l'habituelle Nuit du cinéma (29 mars). Diverses expositions ont également été accueillies : *Silences* de Sandro Marcacci, travail mêlant photographie, récit et performance théâtrale, et *Les Improbables. Anaglyphes stéréoscopiques* de Didier Chatellard, série de photographies jouant sur les effets de la tridimensionnalité.
- **Semaine hors-cadre, autres semaines thématiques et journée Unesco**
Du 23 au 27 avril s'est déroulée l'habituelle semaine hors-cadre. Les classes de 2^e année prennent part à un voyage d'étude alors que les élèves de 1^e et 3^e années se voient proposer une multitude d'activités intra et extra-muros : ateliers santé, ateliers théâtre, sensibilisation à la gestion d'un budget, journées Nord-Sud, visites d'entreprises... Du 28 mai au 1^e juin, les élèves d'option spécifique économie et droit (2^e année) ont participé à une semaine économique organisée par la Fondation Schmidheiny et la CNCI. Le jeudi 21 septembre, les classes de 1^e année ont pris part à la journée UNESCO. Le LBC est membre du RéSEAU (Réseau des Écoles associées à l'UNESCO) et, à ce titre, s'engage à mettre en valeur les priorités de l'agence onusienne, notamment les objectifs définis dans l'Agenda 2030.
- **Echanges culturels et linguistiques**
Le LBC propose chaque année aux étudiant-e-s diverses possibilités d'échanges. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, ce sont 46 élèves qui ont mis à profit cette offre : 25 ont pris part à un échange collectif et 21 sont partis individuellement. Ces déplacements se font pour l'essentiel dans le cadre des liens que nous entretenons avec différentes écoles sœurs (Gymnase de la Promenade à Zurich, île de Föhr en Allemagne, lycée de Killarney en Irlande).

Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR)

En raison de l'absence de budget début 2018, le lycée a été contraint de renoncer à certains engagements, notamment en supprimant les activités telles que les tournois intercollèges, le sport facultatif, la semaine « nouvelles technologies », le *TecDay* et la *Vogalonga*. Certains spectacles, activités à la carte ou sorties diverses ont dû également être annulés. Toutefois le Lycée s'est employé à continuer à proposer à ses étudiant-e-s un lieu animé, propice tant à l'étude, à la culture, qu'au partage d'informations, tout cela dans un esprit humaniste.

Principales activités proposées dans le cadre d'une vaste offre culturelle et sportive

Une fois de plus, Madeleine Cognard a su toucher et impressionner le public avec sa troupe de théâtre en interprétant la pièce de Sam Shepard, *Californie, paradis des morts de faim* sous le titre de *La malédiction des crève-la-faim*. Les affiches ont été réalisées en collaboration avec Domenico Sorrenti et ses élèves en arts-visuels.

Les élèves de l'OS Musique ainsi qu'un groupe d'élèves en DF se sont inspirés du thème « le temps » pour créer le spectacle « Equinoxe 2300 » qui réunissait à nouveau de la musique du registre classique, arrangée par Christian Pointet, et des compositions des élèves de l'OS musique sous la direction de Caroline Lambert. Une générale publique et deux représentations au Musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds ont été bien fréquentées. Cette collaboration est comme toujours complétée par Vincent North et les élèves en arts-visuels pour les affiches. Citons également l'audition musique de décembre qui a vu une aula bien remplie pour applaudir les prestations des élèves allant du piano classique, passant par le chant en solo jusqu'aux groupes de rock, sous la direction de Caroline Lambert.

Le désormais traditionnel séjour linguistique à Cambridge a vécu sa 6^e édition en 2018. Les échanges réguliers avec l'Allemagne (Esslingen) et l'Espagne (Bilbao) se poursuivent également avec une gamme d'activités riches et variées. Cette année, l'échange avec l'Italie nous a amenés à Narni, petite ville située au carrefour de différentes voies importantes et d'où l'on accède facilement à toute l'Ombrie et à Rome.

Quatre camps de ski ont été organisés dans le Val d'Anniviers et aux Collons pour les élèves de 1^{ère} année avec en parallèle, des activités sportives pour les étudiant-e-s ne souhaitant pas participer aux camps. Certains stages professionnels attestés par une entreprise et en lien avec le futur professionnel de l'élève ont été accordés. Des activités culturelles ont pu sensibiliser les élèves au thème de l'alimentation, en abordant les différents courants alimentaires tels que végétarisme et véganisme, les allergies alimentaires, le gaspillage alimentaire, l'agriculture urbaine, l'apiculture, les implications de la religion sur la nourriture, les différents labels et le bio.

Fin septembre, la conférence « Réseaux sociaux #dangerzone ? » offerte aux élèves des classes terminales par l'Association des amis et anciens élèves du Lycée Denis-de-Rougemont (ALDDR) a accueilli Michel Jaccard, spécialiste du droit des technologies, des médias et de la propriété intellectuelle qui a proposé, sous forme de questionnaire, des pistes permettant une gestion plus responsable des défis soulevés par Internet et les réseaux sociaux dans nos habitudes de consommation.

Le Groupe de liaison du lycée (élèves élu-e-s par leurs pairs) collabore régulièrement avec la direction. Plusieurs projets et propositions d'activités émanent de ce groupe (journal du lycée, un livre d'or, la Gymnaz'Out, etc.). Notons que parmi ces activités, la mission d'aide humanitaire pour le Mexique fut une réussite avec une récolte de plus de CHF 500.- grâce à la vente de pâtisseries. Dans le cadre de notre collaboration avec le NIFFF, sous la direction de Vincent Eigeldinger, un groupe d'élèves, issu-e-s du cours cinéma, constitue un jury pour attribuer le Prix de la Jeunesse du Lycée Denis-de-Rougemont, décerné cette année au film « Under the Silverlake » de Robert Mitchell.

On relèvera encore l'offre de cours optionnels, en particulier le cours de sensibilisation à la langue et à la culture chinoises qui a permis à deux de nos lycéen-ne-s de partir en séjour à Shanghai durant six semaines et de profiter ainsi du projet cantonal Neuchâtel@Shanghai dont le Lycée Denis-de-Rougemont est porteur pour le volet de la formation académique.

Lycée Jean-Piaget (LJP)

Parmi les faits saillants et spécifiques à mettre en exergue pour le Lycée Jean-Piaget en 2018, citons :

- Le remarquable parcours d'une des deux équipes ayant participé à l'édition 2018 du projet YES (Young Enterprise Switzerland). La mini-entreprise, Movie-t, créée par 6 élèves dans le cadre de leur travail de maturité, commercialise des petites boîtes ingénieuses qui permettent de projeter des photos ou un film directement depuis un Smartphone, sans intervention électronique ou électrique. Movie-t a gagné la foire régionale de Bienne, ce qui lui permis d'être sélectionnée pour représenter la Suisse à un concours Européen organisé à Kaunas en Lituanie du 20 au 23 mars 2018.
- À la rentrée d'août, la création des « Clubs Piaget » qui ont pour objectifs principaux de constituer une communauté de vie associative, de permettre de créer une ambiance conviviale sur le campus, de renforcer le sentiment d'appartenance des élèves à leur nouvelle école, d'en animer le quotidien et d'adhérer davantage à ses valeurs. Aux côtés des clubs Cinéma, Cuisine, Manga ou Bourse, relevons la création du club Solidarité qui, grâce à des actions lors de la Fête des Vendanges ou d'une assemblée des anciens élèves, a pu faire son premier don en automne dernier à l'association « Cartons du cœur ». De plus, grâce aux brillantes victoires des deux équipes d'élèves qui ont participé – sous les couleurs du Lycée Jean-Piaget – au concours « C'est ma question » organisé durant les Fêtes de fin d'année, un montant de CHF 5'400.- a pu être versé pour soutenir les activités de ces clubs et offrir, entre autres, l'opportunité au club Solidarité d'aider l'association « Foyer handicap » à mener à bien certains de ses projets.

Lycées (LYCEES)

- En décembre, une journée de formation des enseignant-e-s sur le suivi des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Cette journée, animée par deux spécialistes des problèmes liés à la dyslexie, a permis de mieux informer sur la réalité de ces différents handicaps, de préciser les mesures officielles accordées et de favoriser un échange de bonnes pratiques entre membres du corps enseignant.
- La nouvelle formule retenue pour le stage linguistique obligatoire des élèves fréquentant la maturité professionnelle économie et services bilingue français-anglais. Il s'agit d'un séjour individuel d'une semaine durant lequel l'élève vit au quotidien chez son enseignant-e. Des cours chaque matin, au minimum trois après-midis consacrés à des activités culturelles accompagnées par le professeur, des repas en commun, une vie de famille partagée permettent une immersion intensive, gage de rapides progrès linguistiques avérés.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'442'294	5'334'800	4'981'552	-353'248	-6.6%	-460'742	-8.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'441'613	2'097'400	1'807'440	-289'960	-13.8%	+365'827	+25.4%
43 Revenus divers	632'935	26'500	34'591	+8'091	+30.5%	-598'344	-94.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	13'231	50'000	4'084	-45'916	-91.8%	-9'147	-69.1%
46 Revenus de transfert	2'799'580	2'970'900	2'913'571	-57'329	-1.9%	+113'992	+4.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	554'935	190'000	221'866	+31'866	+16.8%	-333'069	-60.0%
Charges d'exploitation	49'816'619	47'419'807	48'189'294	+769'487	+1.6%	-1'627'325	-3.3%
30 Charges de personnel	42'766'095	41'606'907	41'111'363	-495'544	-1.2%	-1'654'732	-3.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'594'384	3'583'400	2'889'826	-693'574	-19.4%	+295'441	+11.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'009'509	0	0	0	--	-1'009'509	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	681'885	26'000	21'872	-4'128	-15.9%	-660'013	-96.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'764'746	2'203'500	4'166'234	+1'962'734	+89.1%	+1'401'488	+50.7%
Résultat d'exploitation	-44'374'326	-42'085'007	-43'207'742	-1'122'735	-2.7%	+1'166'583	+2.6%
44 Revenus financiers	25'317	23'300	23'509	+209	+0.9%	-1'808	-7.1%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	25'317	23'300	23'509	+209	+0.9%	-1'808	-7.1%
Résultat opérationnel	-44'349'008	-42'061'707	-43'184'233	-1'122'526	-2.7%	+1'164'775	+2.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-44'349'008	-42'061'707	-43'184'233	-1'122'526	-2.7%	+1'164'775	+2.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	42.00	41.00	39.00	-2.00	-4.9%	-3.00	-7.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	29.65	28.85	27.95	-0.90	-3.1%	-1.70	-5.7%

Commentaires

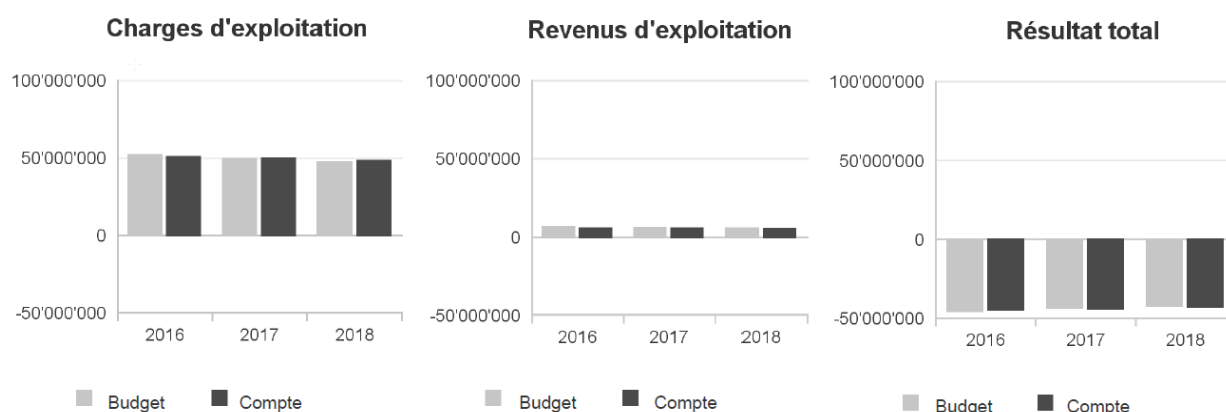
La diminution des charges de personnel est principalement liée à l'augmentation du nombre moyen d'élèves par classe dans la voie académique, au redimensionnement du nombre de classes à pleins temps en maturité professionnelle (fin de la classe de raccordement et de la maturité post CFC au LJP) ainsi qu'à la suppression de la filière de français langue étrangère. Les allocations pour perte de gain en cas d'accident et de maternité ont de plus été pour la première fois directement affectées dans les comptes des lycées diminuant le groupe de natures comptables 30 d'un montant de CHF 169'000.

Les biens, services et autres charges d'exploitation enregistrent une baisse résultant de la réduction globale des effectifs d'élèves (diminution des coûts de location des halles de gymnastique, adaptation des charges liées aux activités sportives et culturelles) ainsi que de l'absence de budget en début d'exercice qui a conduit à la suppression de plusieurs activités et au report de l'acquisition de certains équipements.

Les amortissements du patrimoine administratif, qui devaient initialement faire l'objet d'une répartition analytique selon les instructions budgétaires, ont finalement été facturés par le biais des prestations internes et grèvent le groupe de natures comptables 39 "Imputations internes" pour un montant de CHF 1.9 million. Il s'agit d'une charge imposée de manière unilatérale et non concertée aux lycées par le service des bâtiments (SBAT).

Dans le même temps et de manière induite, on observe une diminution des revenus d'exploitation liés aux variations mentionnées ci-dessus (baisse des finances de cours, taxes forfaitaires et du montant total de la participation des élèves au financement des activités sportives et culturelles).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Formation professionnelle Initiale LJP (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	216'900	124'764	-92'136	-42.5%
Produits	1'672'900	1'665'094	-7'806	-0.5%
Coûts nets	-1'456'000	-1'540'330	-84'330	-5.8%

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe se composent des prestations liées aux formations initiales dispensées par le Lycée Jean-Piaget. Les produits proviennent principalement des subventions fédérales versées par le SEFRI, de la participation des élèves au financement des activités culturelles et sportives ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

Maturité gymnasiale LJP (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	228'600	77'823	-150'777	-66.0%
Produits	357'500	320'568	-36'932	-10.3%
Coûts nets	-128'900	-242'746	-113'846	-88.3%

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe se composent des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le Lycée Jean-Piaget. Les produits proviennent principalement de la participation des élèves au financement des activités culturelles et sportives ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

École de culture générale LJP (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	147'600	118'773	-28'827	-19.5%
Produits	301'500	279'057	-22'444	-7.4%
Coûts nets	-153'900	-160'283	-6'383	-4.1%

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe se composent des prestations liées aux formations de culture générale et de maturité spécialisée dispensées par le Lycée Jean-Piaget. Les produits proviennent des dédommagements hors canton, de la participation des élèves au financement des activités culturelles et sportives ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

Autres formations LJP (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	66'000	87'671	+21'671	+32.8%
Produits	705'400	463'085	-242'315	-34.4%
Coûts nets	-639'400	-375'414	+263'986	+41.3%

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe se composent des prestations liées au cours de vacances ainsi qu'aux centres de langues du Lycée Jean-Piaget. Les produits représentent les taxes et écolages facturés pour les formations dispensées.

Maturité gymnasiale LBC (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	490'600	477'570	-13'030	-2.7%
Produits	1'584'200	1'521'846	-62'354	-3.9%
Coûts nets	-1'093'600	-1'044'276	+49'324	+4.5%

Les coûts et produits directement imputables de ce groupe se composent des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le Lycée Blaise-Cendrars. Les coûts totalisent l'ensemble des biens, services et autres charges d'exploitation du lycée. Les produits proviennent principalement des dédommagements des cantons de Berne et du Jura versés pour la fréquentation des élèves hors canton ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

Maturité gymnasiale LDDR (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'130'500	936'878	-193'622	-17.1%
Produits	666'700	646'393	-20'307	-3.0%
Coûts nets	463'800	290'485	-173'315	-37.4%

Les coûts et produits directement imputables de ce groupe se composent des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le Lycée Denis-de-Rougemont. Les coûts totalisent l'ensemble des biens, services et autres charges d'exploitation du lycée. Les produits proviennent principalement de la participation des élèves au financement des activités culturelles et sportives ainsi que de la taxe forfaitaire annuelle facturée aux élèves.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Subsides à tiers LBC	6'000	5'602	-398	-6.6%
Subsides à tiers LDDR	7'000	3'035	-3'965	-56.6%
Subsides à tiers LJP	13'000	13'235	+235	+1.8%
Total charges nettes	26'000	21'872	-4'128	-15.9%

Ces charges représentent les subsides accordés aux élèves pour financer leur participation aux activités culturelles et sportives organisées par les lycées.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-1'820	-1'820	--
Total charges nettes	0	-1'820	-1'820	--

2.10.9. CPMB (CPMB)

Missions principales

Offrir des prestations en matière de formation professionnelle initiale, de formation professionnelle supérieure et formation continue.

Ces prestations sont adaptées aux besoins des individus et du marché du travail dans les domaines des métiers du bâtiment.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Nombre de contrats d'apprentissage signés dans le domaine du bâtiment.
- Développement du marché de la formation supérieure/continue.
- Qualité du suivi des apprenti-e-s en lien avec le développement de la formation professionnelle en mode dual et l'objectif de former un maximum de jeunes au secondaire II.

La tendance pour ces groupes de prestations de formation est la suivante :

- Stabilité de la formation initiale en relevant que cette dernière est fortement liée à la conjoncture économique.
- Augmentation de la demande de formation des adultes en relevant que l'offre est limitée par des contraintes de ressources humaines de management et de gestion.

Objectifs stratégiques

- Offrir des prestations AFP pour étendre les possibilités de formation et d'insertion professionnelle.
- Contribuer au développement du soutien aux entreprises formatrices.
- Être un établissement de formation efficace et efficient dans un cadre d'amélioration permanente.
- En plus de l'enseignement professionnel, promouvoir auprès des apprenti-e-s une bonne hygiène de vie et le développement de leur culture générale.
- Tenir compte des différences et optimiser les chances de réussite de toutes les personnes en formation.
- Respecter et enseigner les principes du développement durable.
- Participer à la promotion et au développement de la formation professionnelle dans notre région.
- Intensifier les collaborations avec les autres établissements de formation et développer les relations intercantionales.
- S'adapter constamment aux conditions externes et internes changeantes.

Activités et réalisations

Ecole

Les activités de formation du CPMB se font sur la base d'un mandat de prestation avec le département de l'éducation et de la famille (DEF) et sont réparties en 4 secteurs, soit cours professionnels, cours interentreprises, formation professionnelle supérieure et formation continue. Le CPMB est certifié Eduqua et ISO 9001.

Corps enseignant

Le personnel de direction représente 2 emplois à plein temps.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 15 enseignant-e-s à plein temps et 77 enseignants-e- à temps partiel, soit un équivalent plein temps de 40.5 postes, sont appelé-e-s à dispenser les cours professionnels et les cours interentreprises. Pour les cours de formation professionnelle supérieure et de formation continue, environ 100 chargé-e-s de cours ont été mandaté-e-s pour dispenser l'enseignement, ce qui représente un équivalent plein temps de 3 EPT.

Personnel administratif et technique

Le personnel administratif du secrétariat comprend 6 personnes, dont l'administrateur qui en est le responsable. A cela, il faut ajouter le personnel technique au nombre de 2 personnes. Au total, ces postes représentent 6 EPT. De plus, 1 apprenti employé de commerce et 1 apprenti télématicien sont formés au CPMB.

A noter que 8 collaborateurs du service des bâtiments sont en poste au CPMB pour l'entretien des locaux, des installations et des alentours, ce qui représente un équivalent plein temps de 5.9 postes. 1 apprenti agent d'exploitation y est également formé.

Effectif des élèves

870 apprenti-e-s suivent leur formation dès la rentrée 2018-2019. A ceux-ci s'ajoutent 173 apprenti-e-s qui suivent uniquement les cours interentreprises au CPMB. Dans certains métiers, les cours interentreprises sont regroupés et dispensés exclusivement à Colombier alors que les cours professionnels ont lieu dans les différents cantons.

5 apprenti-e-s suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle et 6 apprenti-e-s suivent les cours de maturité professionnelle technique intégrée au CPLN, au CIFOM ou dans un autre canton.

306 participant-e-s ont suivi des cours de formation professionnelle supérieure, pour préparer l'examen de brevet fédéral, de diplôme fédéral et de diplôme ES dans les domaines de l'électricité, des transports et du gros œuvre.

125 personnes ont suivi des cours de formation continue dans divers domaines de la construction et de l'électricité.

Certificats et diplômes délivrés

Le CPMB a accueilli et fêté 289 lauréat-e-s lors de la cérémonie de clôture du 5 juillet 2018 soit :

- 239 certificats fédéraux de capacité (CFC), dont 9 délivrés à des lauréat-e-s ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons ;
- 12 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) ;
- 17 brevets fédéraux d'agent-e de transport par route et logistique ;
- 9 diplômes fédéraux de responsable en transport et logistique ;
- 12 certificats de chef d'équipe maçonnerie et génie civil.

Activités

Les Rotary Clubs de Neuchâtel et Besançon ont financé un échange de 4 jours pour la classe des maçon-ne-s de 2^e année du CPMB et du CFA de Besançon (F). Cet échange s'est déroulé en février et mars 2018.

Plusieurs visites d'entreprises ou d'expositions ont eu lieu à fin juin, dans le but de compléter la culture professionnelle et générale des apprenti-e-s et de promouvoir la camaraderie.

Sous la direction de nos deux enseignants de sport, une équipe du CPMB, composée d'une vingtaine d'apprenti-e-s et d'enseignant-e-s, a participé à la Vogalonga, course de bateaux à rames à Venise, le dimanche 20 mai 2018.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	10'240'656	7'572'600	8'371'429	+798'829	+10.5%	-1'869'227	-18.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	4'761'794	3'714'200	3'748'086	+33'886	+0.9%	-1'013'708	-21.3%
43 Revenus divers	672'673	63'000	54'341	-8'659	-13.7%	-618'332	-91.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	47'065	0	0	0	--	-47'065	-100.0%
46 Revenus de transfert	3'935'774	3'705'400	4'026'655	+321'255	+8.7%	+90'882	+2.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	823'350	90'000	542'347	+452'347	+502.6%	-281'004	-34.1%
Charges d'exploitation	14'356'758	11'868'566	11'394'829	-473'738	-4.0%	-2'961'929	-20.6%
30 Charges de personnel	7'861'654	7'414'806	7'404'627	-10'179	-0.1%	-457'027	-5.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'969'417	1'740'460	1'433'383	-307'077	-17.6%	-1'536'034	-51.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	113'178	0	-1	-1	--	-113'179	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	274'464	0	0	0	--	-274'464	-100.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'138'046	2'713'300	2'556'819	-156'481	-5.8%	-581'226	-18.5%
Résultat d'exploitation	-4'116'102	-4'295'966	-3'023'399	+1'272'567	+29.6%	+1'092'702	+26.5%
44 Revenus financiers	192'774	200'000	180'806	-19'194	-9.6%	-11'968	-6.2%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	192'774	200'000	180'806	-19'194	-9.6%	-11'968	-6.2%
Résultat opérationnel	-3'923'328	-4'095'966	-2'842'593	+1'253'373	+30.6%	+1'080'735	+27.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'923'328	-4'095'966	-2'842'593	+1'253'373	+30.6%	+1'080'735	+27.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	13.00	10.00	10.00	0.00	0.0%	-3.00	-23.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	8.45	6.05	6.50	+0.45	+7.4%	-1.95	-23.1%

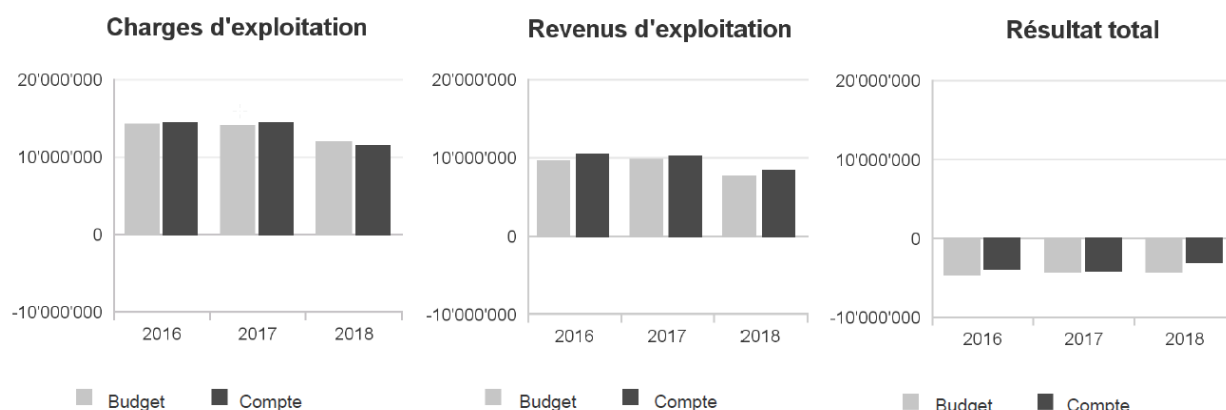
Commentaires

Les données financières du compte de résultats sont dorénavant présentées de manière agrégée par groupes de natures comptables à deux positions selon le nouveau plan comptable MCH2.

Les différences significatives entre les comptes 2018 et le budget 2018, respectivement des comptes 2017 proviennent des éléments suivants :

- Groupe 31 : La diminution globale des rubriques résulte des directives liées à l'absence de budget voté ainsi qu'une subvention non octroyée (externalisation de la cafétéria).
- Groupe 39 : L'indemnité de constitution du droit de superficie, faisant partie du loyer annuel dû par l'Etat, constitue pour les parties une opération comptable n'impliquant aucun mouvement de trésorerie.
- Groupe 42 : Contributions des parts formateurs aux cours interentreprises supérieures aux prévisions ; participation des associations professionnelles à l'acquisition d'équipement et outillage des ateliers non budgétée ; écolage des cours de formation supérieure, respectivement formation continue, inférieur aux prévisions ; diminution de la mise à disposition d'enseignant-e-s.
- Groupe 46 : Subvention fédérale et contributions intercantoniales supérieures aux prévisions.
- Groupe 49 : Comptabilisation de la contribution cantonale aux cours interentreprises (CIE) visibilisée dès l'année scolaire 2018-2019 pour un montant de CHF 485'000.00 pour l'exercice 2018. La contre-partie se trouve dans le groupe 39 du Service de la formation postobligatoire et orientation (SFPO).

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Formation initiale (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	979'070	1'101'955	+122'885	+12.6%
Produits	5'473'500	5'536'921	+63'421	+1.2%
Coûts nets	-4'494'430	-4'434'966	+59'464	+1.3%

Ce groupe de prestations se compose uniquement des coûts et produits directement imputables et n'inclut pas la répartition analytique des charges de personnel et autres charges indirectes. Les coûts sont composés des moyens d'enseignement. Les produits proviennent des finances de cours.

Formation des adultes (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	121'000	610'456	+489'456	+404.5%
Produits	1'380'700	1'310'242	-70'458	-5.1%
Coûts nets	-1'259'700	-699'786	+559'914	+44.4%

Ce groupe de prestations se compose uniquement des coûts et produits directement imputables et n'inclut pas la répartition analytique des charges de personnel et autres charges indirectes. Les coûts sont composés des moyens d'enseignement. Les produits proviennent des finances de cours.

Economat (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	283'000	220'334	-62'666	-22.1%
Produits	299'500	278'117	-21'383	-7.1%
Coûts nets	-16'500	-57'782	-41'282	-250.2%

Ce groupe de prestations se compose uniquement des coûts et produits directement imputables et n'inclut pas la répartition analytique des charges de personnel et autres charges indirectes. Les coûts sont composés des moyens d'enseignement. Les produits proviennent des finances de cours.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-1'824	-1'824	--
Total charges nettes	0	-1'824	-1'824	--

2.10.10. CPLN (CPLN)

Missions principales

La mission confiée au CPLN par les autorités est formalisée par les articles 4 et 5 du Règlement général des établissements de la formation professionnelle. Ainsi le CPLN a pour but d'offrir des prestations en matière de formation professionnelle, de formation générale du niveau secondaire 2 et de formation professionnelle supérieure. Ces prestations sont adaptées aux besoins des individus et des milieux économiques.

Dans le détail, les prestations offertes par le CPLN sont notamment :

- a) les mesures préparatoires ;
- b) la formation professionnelle initiale conduisant à l'obtention d'une attestation fédérale, d'un certificat fédéral de capacité ou d'un certificat fédéral de maturité professionnelle ;
- c) l'organisation de cours interentreprises ;
- d) la formation professionnelle supérieure.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du CPLN sont:

- Fluctuations économiques et démographiques, nouvelles conditions de promotion à la fin du cycle obligatoire (impact sur les rentrées scolaires, sur la part d'élèves dual/plein temps) ;
- L'évolution du nombre d'élèves confrontés à des difficultés (handicaps, problèmes sociaux, familiaux ou économiques) ;
- La réglementation fédérale en matière de formation professionnelle ;
- L'impact des travaux de rénovation des bâtiments du site Maladière ;
- Réorganisation des tâches entre le secondaire II et le SRHE ;
- Travaux liés au projet CPNE ;
- Décisions de création/fermeture de filières de formations.

Formations initiales et supérieures: les difficultés auxquelles une partie de nos jeunes apprenti-e-s et élèves est confrontée, ainsi que le meilleur dépistage des handicaps et les mesures scolaires y relatives, diminuent fortement l'homogénéité des groupes-classes; la mission pédagogique s'en trouve sensiblement complexifiée.

Les mesures préparatoires: la réforme du cycle 3 devrait améliorer la transition directe vers les formations du secondaire 2 et diminuer ainsi le besoin en mesures préparatoires.

La fin des travaux de rénovation du campus de la Maladière est prévue en 2019, même si la finalisation des espaces verts pourrait se poursuivre jusqu'en 2020.

Le projet CPNE a débuté en août 2018 pour une durée de 4 à 6 ans. Il aura un impact durable sur l'ensemble de la formation professionnelle du canton de Neuchâtel, en fusionnant les centres de formation professionnelle existants et en créant des pôles de compétences organisés par domaines de formation.

Activités et réalisations

Événements marquants

Les événements qui ont marqué l'année 2018 du CPLN sont les suivants :

- Nouveau directeur-adjoint à l'EMTN en la personne de Gilles Aeschlimann ;
- Démission du directeur du pôle technique en la personne de Cédric Bassin ;
- Lancement du projet CPNE, sous la direction de Patrick Rebstein ;
- Réorganisation des tâches entre le service des ressources humaines du CPLN et le SRHE ;
- Concrétisation des projets SIGE RH et FI, avec modification profonde des procédures ressources humaines et finances ;
- Ouverture du carré Bleu et développement d'un partenariat avec la BCN ;
- Déménagement de l'EPC dans des locaux de transition dans le cadre de la rénovation du campus de la Maladière ;
- Emménagement des services centraux du CPLN dans leurs bureaux définitifs.

Ressources humaines

Le personnel du CPLN comptait respectivement en 2018 10.8 EPT de personnel de direction, 27.1 EPT de personnel administratif et technique et 178.5 EPT de personnel enseignant (y compris les occasionnel et tiers).

Effectifs des élèves

A la rentrée scolaire 2018-2019, le CPLN a enregistré 657 élèves en formation à plein temps et 1'903 en formation alternée, soit un total de 2'560 élèves.

Certificats et diplômes délivrés

En 2018, 757 attestations fédérales, certificats fédéraux de capacité, certificats de maturité professionnelle et diplômes de formation supérieure ont été décernés. Le taux de réussite global aux examens s'est élevé à 88.6%. Il est à noter que ce taux est également impacté par les échecs des apprenti-e-s en formations duales ayant échoué à la partie pratique de leur examen. Pour rappel, la partie pratique de la formation des élèves en formations duales incombe pour l'essentiel aux entreprises formatrices.

Activités particulières

- Participation à Capa'Cité (du 6 au 12 septembre 2018 à Neuchâtel) ;
- Prix CSEM du développement durable 2018 décerné ;
- Réflexion sur la digitalisation de la formation entamée ;
- Audit ISO de surveillance passé avec brio ;
- Participation du Pôle technique à Micro18 ;
- Organisation d'une exposition collaborative sur les *fake news* ;
- Accueil d'un événement et d'une exposition sur le 5^e continent.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		2018	CHF	%	CHF
Revenus d'exploitation	16'247'058	14'773'287	15'356'615	+583'328	+3.9%	-890'443	-5.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'713'402	3'227'750	2'680'795	-546'955	-16.9%	-1'032'607	-27.8%
43 Revenus divers	2'706	170'650	736'633	+565'983	+331.7%	+733'927	#####
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	322'988	0	0	0	--	-322'988	-100.0%
46 Revenus de transfert	10'482'529	10'198'987	9'975'626	-223'361	-2.2%	-506'903	-4.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'725'433	1'175'900	1'963'560	+787'660	+67.0%	+238'128	+13.8%
Charges d'exploitation	41'882'672	38'523'884	39'124'555	+600'671	+1.6%	-2'758'117	-6.6%
30 Charges de personnel	32'215'947	31'212'589	30'878'402	-334'187	-1.1%	-1'337'545	-4.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	5'555'225	6'091'215	5'666'781	-424'434	-7.0%	+111'556	+2.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'411'606	10'080	22'740	+12'660	+125.6%	-1'388'866	-98.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	426'429	0	0	0	--	-426'429	-100.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'273'465	1'210'000	2'556'631	+1'346'631	+111.3%	+283'167	+12.5%
Résultat d'exploitation	-25'635'614	-23'750'597	-23'767'940	-17'343	-0.1%	+1'867'674	+7.3%
44 Revenus financiers	103'139	10'000	49'948	+39'948	+399.5%	-53'192	-51.6%
34 Charges financières	0	0	0	+0	--	+0	--
Résultat de financement	103'139	10'000	49'947	+39'947	+399.5%	-53'192	-51.6%
Résultat opérationnel	-25'532'475	-23'740'597	-23'717'992	+22'604	+0.1%	+1'814'482	+7.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-25'532'475	-23'740'597	-23'717'992	+22'604	+0.1%	+1'814'482	+7.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	40.00	40.00	39.00	-1.00	-2.5%	-1.00	-2.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	28.35	28.50	26.90	-1.60	-5.6%	-1.45	-5.1%

Commentaires

Le résultat d'exploitation est en ligne avec le montant budgété. Ce résultat ne reflète cependant pas les impacts de plusieurs écarts significatifs qui se compensent entre eux, à savoir notamment:

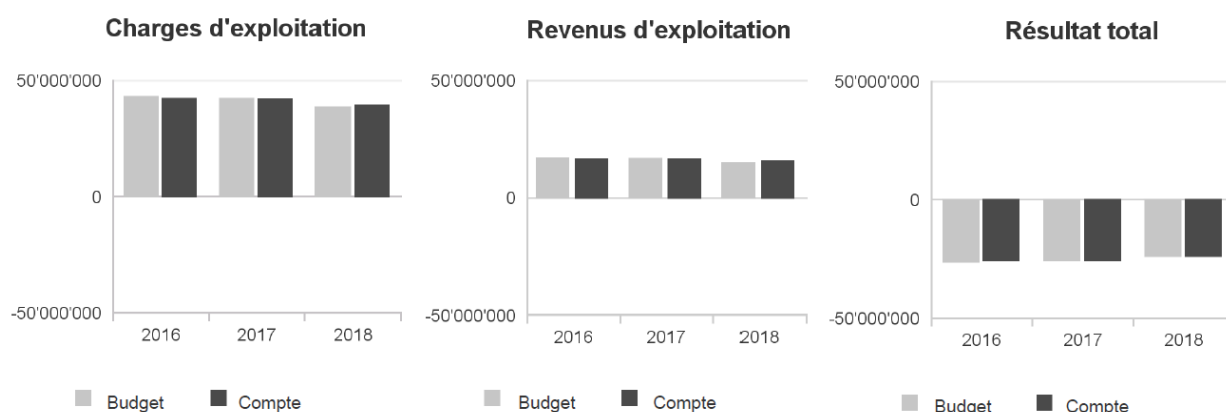
Revenus

- Les revenus de taxes (groupe 42) sont CHF 500'000 au dessous du budget, notamment suite à une surévaluation (CHF -300'000) ainsi que de ventes de matériel aux élèves plus basses qu'estimé (CHF -100'000) ;
- Les revenus de tiers (groupe 43) et les revenus de transferts (groupe 46) ont été sujets à des réallocations ainsi qu'à des recettes un peu moindres dans certains domaines qui ont été plus que compensées par des subventions fédérales plus élevées (CHF +500'000) ;
- Les imputations internes (groupe 49) ont été favorablement impactées par des revenus induits par des changements au niveau des processus comptables dans le courant de l'année 2018. Ainsi le CPLN a rechargé des services informatiques non prévus (CHF +500'000). De plus, le CPLN a comptabilisé la contribution cantonale aux cours interentreprises (CIE) visibilisée dès l'année scolaire 2018-2019 pour un montant de CHF +217'000 pour l'exercice 2018. La contre-partie se trouve dans le groupe 39 du service de la formation postobligatoire et orientation (SFPO).

Charges

- Les charges de personnel (groupe 30) sont en dessous du budget suite à un transfert de charges (CHF -200'000) dans le groupe 30 (enseignement payé sur factures et pas par salaires) ainsi que des coûts inférieurs au budget (CHF -100'000) ;
- Les BSM (groupe 31) ont principalement été impactés par des mesures d'économies prises lors du processus budgétaire (CHF -400'000) ;
- Les imputations internes (groupe 39) ont été défavorablement impactées par des charges induites par des changements au niveau des processus comptables dans le courant de l'année 2018. Ainsi le SBAT a facturé de manière unilatérale et non concertée au CPLN un montant non prévu de CHF 1'300'000 lié aux bâtiments.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Recettes	Dép. nettes	
Crédits d'engagement en cours					0	0	0	49'995	0	49'995
Enveloppe équipement salles polyvalentes	06.07.2018	100'000	0		0	0	0	49'995	0	49'995
Crédits d'engagement clôturés					0	0	0	-590	0	-590
CPLN ET - Infrastructure didactique	19.04.2017	354'000	308'698		0	0	0	-590	0	-590

Commentaires

Les 2 projets d'investissement pour lesquels des dépenses ont eu lieu en 2018 sont les suivants:

- Equipement des salles polyvalentes: dans le cadre du projet d'assainissement énergétique du CPLN, les salles polyvalentes ont été redimensionnées et refaites. Leur équipement en matériel multimédia n'était cependant pas compris dans le crédit de rénovation. Un crédit d'engagement de CHF 100'000.00 a été sollicité en 2018, dont CHF 50'000.00 seront dépensés en 2019. La dépense de CHF 50'000.00 effective en 2018 est donc en ligne avec la demande qui a été faite en courant d'année.

- Infrastructures didactiques CPLN-ET: il s'agit de la construction et de l'équipement de deux nouveaux modules de 2 classes séparées par des locaux de serveurs informatiques vitrés. Ces modules ont été terminés en 2017 mais quelques coûts résiduels étaient attendus en 2018. Ce projet a été clôturé en 2018.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

ECG (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	21'000	9'633	-11'367	-54.1%
Produits	21'000	9'633	-11'367	-54.1%
Coûts nets	0	0	0	--

Prestation transversale, l'Enseignement de la Culture Générale (ECG) est dispensé dans toutes les formations initiales. Elle transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de se développer sur les plans personnel et social.

EPS (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	7'800	9'827	+2'027	+26.0%
Produits	10'000	9'827	-173	-1.7%
Coûts nets	-2'200	0	+2'200	+100.0%

Prestation centralisée et transversale du CPLN, la mission du service des sports est de dispenser les heures d'éducation physique et sportive (EPS) obligatoires pour les étudiant-e-s de toutes les écoles du CPLN. De plus, le service propose du sport complémentaire afin que la dotation horaire du CPLN en éducation physique remplisse les exigences fédérales et cantonales.

ET (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	467'500	966'884	+499'384	+106.8%
Produits	4'441'954	4'261'849	-180'105	-4.1%
Coûts nets	-3'974'454	-3'294'965	+679'489	+17.1%

L'Ecole Technique (ET) du CPLN dispense des formations initiales et supérieures dans des domaines de la technique industrielle, allant de l'informatique à l'automatisation, en passant par les processus d'entreprise.

EAM (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	433'000	517'815	+84'815	+19.6%
Produits	3'338'333	3'590'364	+252'031	+7.5%
Coûts nets	-2'905'333	-3'072'549	-167'216	-5.8%

L'Ecole des Arts et Métiers (EAM) dispense les cours professionnels aux formations de l'artisanat au sens large tel que la coiffure, les métiers de bouche, les métiers du dessin du territoire et des constructions et même les employé-e-s des centres de mise en forme. L'EAM est essentiellement active au niveau des formations initiales (CFC et AFP).

EPC (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	210'100	390'785	+180'685	+86.0%
Produits	1'962'682	2'138'197	+175'515	+8.9%
Coûts nets	-1'752'582	-1'747'412	+5'170	+0.3%

Bien ancrée dans le tissu de la formation duale du domaine commercial neuchâtelois, l'Ecole Professionnelle Commerciale (EPC) a pour défi de fournir au marché de l'emploi des professionnel-le-s compétent-e-s et bien formé-e-s aux nouvelles technologies. Un des objectifs est de proposer une formation digitalisée en Maturité post-CFC, en adéquation avec les défis d'industrie 4.0.

EMTN (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	103'000	544'628	+441'628	+428.8%
Produits	946'840	1'337'953	+391'113	+41.3%
Coûts nets	-843'840	-793'325	+50'515	+6.0%

L'Ecole des Métiers de la Terre et de la Nature (EMTN) dispense des cours théoriques aux agriculteurs-trices CFC, aux forestiers-ières-bûcheron-ne-s CFC, aux fleuristes CFC, aux horticulteurs-trices/paysagistes CFC et AFP, aux horticulteurs-trices/floriculteurs-trices CFC ainsi qu'aux horticulteurs-trices/plantes vivaces CFC pour l'Arc jurassien. Elle gère une classe de maturité professionnelle, orientation nature, paysage et alimentation.

ESD (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	362'200	662'801	+300'601	+83.0%
Produits	2'065'528	2'035'022	-30'506	-1.5%
Coûts nets	-1'703'328	-1'372'221	+331'107	+19.4%

L'Ecole Supérieure de Droguerie (ESD), reconnue sur le plan fédéral, est l'unique centre de compétence de la branche pour toute la Suisse. Elle est implantée à Neuchâtel depuis 1905. L'ESD dispense des cours de niveau CFC et ES. L'école est également soutenue par l'Association Suisse des Droguistes (ASD).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Frais de rappel	0	-1'025	-1'025	-
Revenu d'immeubles patrimoine adm.	-59'800	-24'704	+35'096	+58.7%
Total charges nettes	-59'800	-25'729	+34'071	+57.0%

Les revenus d'immeuble sont les revus générés par les diverses locations de salles de classes ou des salles polyvalentes. Ces revenus peuvent fortement varier d'une année à l'autre.

2.10.11. CIFOM (CIFOM)

Missions principales

Développer, transmettre et promouvoir des compétences et des valeurs visant à l'intégration socio-économique et citoyenne des apprenti-e-s et élèves, dans les domaines technique, arts appliqués, commercial, socio-éducatif et de la santé (formation initiale, maturité professionnelle et formation supérieure).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Mise en production des outils et des processus SIGE ;
- Réorganisation des tâches entre le secondaire II et le SRHE ;
- Fluctuations économiques et démographiques, nouvelles conditions de promotion à la fin du cycle obligatoire (impact sur les rentrées scolaires, sur la part d'élèves dual/plein temps) ;
- Travaux liés au projet CPNE;
- Décisions de création/fermeture de filières de formations.

Le projet CPNE a débuté en août 2018 pour une durée de 4 à 6 ans. Il aura un impact durable sur l'ensemble de la formation professionnelle du canton de Neuchâtel, en fusionnant les centres de formation professionnelle existants et en créant des pôles de compétences organisés par domaines de formation.

L'évolution des filières du domaine santé-social et l'augmentation des effectifs attendue nécessitent l'extension de l'Ecole Pierre-Coullery dans un nouveau bâtiment, dont l'entrée en jouissance est prévue dans le courant du deuxième semestre 2019, dans une première phase. Une deuxième phase de travaux offrira des locaux supplémentaires dans les années suivantes.

Les réflexions sur l'évolution des filières du domaine technique ont amené à la décision de fermer des filières à plein temps, avec des effets attendus dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Activités et réalisations

Événements marquants

Les événements qui ont marqué l'année 2018 du CIFOM sont les suivants :

- Nouveau directeur général du CIFOM en la personne de Patrick Rebstein ;
- Nouvelle directrice à l'ESTER en la personne de Catherine Zbinden-Tissières ;
- Nouvelle équipe de direction à l'Ecole Pierre-Coullery (EPCy), avec deux codirecteurs-trices, Nathalie Fiechter et Jean-Marc Brun ;
- Démission du directeur du pôle technique en la personne de Cédric Bassin ;
- Démission du responsable de la sécurité pour le CIFOM en la personne de Thierry Peseux ;
- Lancement du projet CPNE, sous la direction de Patrick Rebstein ;
- Réorganisation des tâches entre le service des ressources humaines du CIFOM et le SRHE ;
- Concrétisation des projets SIGE RH et FI, avec modification profonde des procédures ressources humaines et finances ;
- Arrêt des classes de raccordement à l'ESTER ;
- Début des travaux d'extension sur un nouveau bâtiment de l'EPCy ;
- Annonce de fermetures de filières techniques à plein temps pour la rentrée 2019/2020.

Ressources humaines

Le personnel du CIFOM comptait respectivement en 2018 10.9 EPT de personnel de direction, 53.2 EPT de personnel administratif et technique (y compris la conciergerie) et 245.4 EPT de personnel enseignant (y compris les occasionnels et tiers).

Effectifs des élèves

La rentrée scolaire 2018-2019 enregistre sur l'ensemble des unités du CIFOM 1'235 élèves en formation à plein temps et 1'742 en formation alternée, soit un total de 2'977.

Certificats et diplômes délivrés

En 2018, 990 attestations fédérales, certificats fédéraux de capacité, certificats de maturité professionnelle et diplômes de formation supérieure ont été décernés. Le taux de réussite global aux examens s'est élevé à 92.9%.

Activités

CIFOM

- Participation des unités du CIFOM à Capa'Cité (du 6 au 12 septembre 2018 à Neuchâtel) ;
- Une deuxième journée d'information/formation à la méthode Pikas (lutte contre le harcèlement scolaire) a été proposée au personnel du CIFOM.

Pôle technique

- Mise sur pied d'un cours en mécanique dans le cadre du projet cantonal START^{INTEGRATION} ;
- Participation des élèves horlogers-rhailleurs plein temps de 4^e année au Concours horloger Girard-Perregaux, dont le premier prix a été remporté par un élève du Pôle technique ;
- Participation du Pôle technique à Micro18.

Ecole d'arts appliqués

- Divers mandats externes, commandés par des partenaires institutionnels et privés ;
- Participation au championnat suisse des bijoutiers par les élèves 4^e année Bijouterie (12 au 15.04.2018).

Ecole Pierre-Coullery

- Deuxième volée d'Educateur-trice social-e diplôme ES dès janvier 2018 ;
- Aménagements intérieurs des locaux existants pour adapter les possibilités d'accueil pendant les pauses.

ESTER

- Une réflexion sur la digitalisation de la formation a été entamée ;
- Participation d'élèves de l'ESTER au jeu télévisé « C'est ma question » ! Spéciale écoles. Cette participation permettra de soutenir un projet d'élèves, baptisé « Un jeune pour un aîné », visant à aider les personnes âgées dans des activités informatiques quotidiennes (télébanking, réservation de vacances, utilisation Skype...).

Service informatique et téléphonie

- Renouvellement du Datacenter et remplacement des pare-feu, dans un souci permanent de protection des données ;
- Equipement en ordinateurs portables des filières ESNE et automobile au Pôle technique et des filières maturité santé-social à l'ESTER, comme outils individuels indispensables à leur formation.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	16'327'739	15'612'500	15'998'935	+386'435	+2.5%	-328'804	-2.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'935'831	2'720'600	2'570'061	-150'539	-5.5%	-365'770	-12.5%
43 Revenus divers	12'885	37'600	31'194	-6'406	-17.0%	+18'309	+142.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	12'457'879	11'965'500	12'251'222	+285'722	+2.4%	-206'657	-1.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	921'145	888'800	1'146'459	+257'659	+29.0%	+225'314	+24.5%
Charges d'exploitation	56'223'539	53'767'938	54'881'964	+1'114'025	+2.1%	-1'341'575	-2.4%
30 Charges de personnel	47'338'749	46'165'946	45'836'841	-329'106	-0.7%	-1'501'908	-3.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4'628'350	5'283'900	4'583'707	-700'193	-13.3%	-44'644	-1.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'024'534	138'192	102'490	-35'702	-25.8%	-1'922'044	-94.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	302'863	0	35'308	+35'308	--	-267'555	-88.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'929'043	2'179'900	4'323'618	+2'143'718	+98.3%	+2'394'576	+124.1%
Résultat d'exploitation	-39'895'800	-38'155'438	-38'883'029	-727'590	-1.9%	+1'012'771	+2.5%
44 Revenus financiers	91'688	88'000	79'928	-8'072	-9.2%	-11'760	-12.8%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	91'688	88'000	79'928	-8'072	-9.2%	-11'760	-12.8%
Résultat opérationnel	-39'804'112	-38'067'438	-38'803'101	-735'663	-1.9%	+1'001'011	+2.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-39'804'112	-38'067'438	-38'803'101	-735'663	-1.9%	+1'001'011	+2.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	73.00	74.00	71.00	-3.00	-4.1%	-2.00	-2.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	54.09	53.91	52.60	-1.31	-2.4%	-1.49	-2.8%

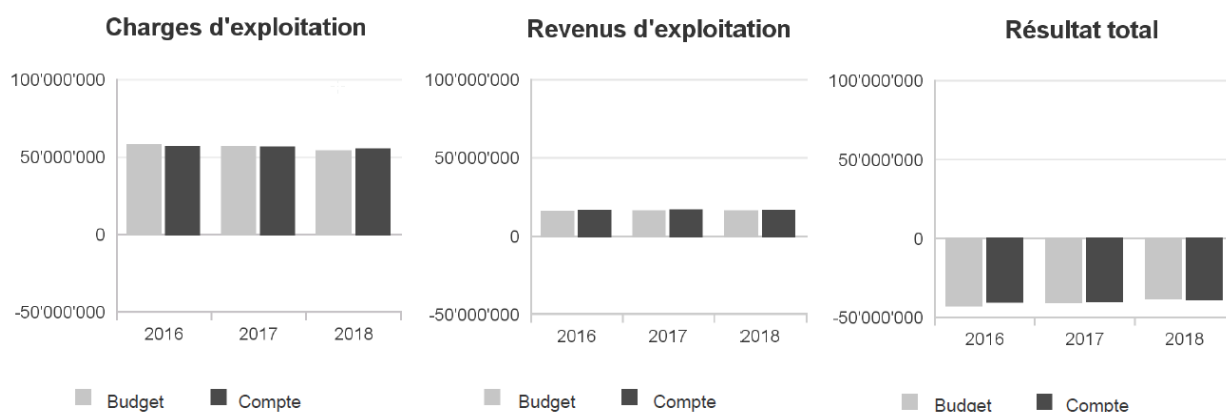
Commentaires

Suite à un changement décidé au niveau des processus comptables dans le courant de l'année 2018, le SBAT a facturé au CIFOM (via les prestations internes, groupe 39) un montant CHF 2.4 millions pour les amortissements liés aux bâtiments qu'il occupe. Cette dépense n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget, car elle aurait dû être imputée aux services via des allocations des charges des services centraux.

Des évolutions favorables ont permis de compenser partiellement cette dépense imposée de manière unilatérale et non concertée au CIFOM:

- amélioration non prévue des subventions forfaitaires versées par la Confédération (CHF -500'000) (groupe 46) ;
- les mesures d'économies prises lors du processus budgétaires se sont élevées à CHF 358'000 (impact principal sur le groupe 31) ;
- les charges de personnel ont enregistré des recettes non prévues au budget 2018, pour les restitutions d'indemnités pour congés maternité et accidents (CHF -278'000) ;
- comptabilisation de la contribution cantonale aux cours interentreprises (CIE) visibilisée dès l'année scolaire 2018-2019 pour un montant de CHF 310'000.00 pour l'exercice 2018 (groupe 49). La contre-partie se trouve dans le groupe 39 du service de la formation postobligatoire et orientation (SFPO). ;
- la part des cours inter-entreprises financée par le FFPP (Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels) pour les élèves neuchâtelois présente un écart favorable au budget de CHF -200'000).

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Recettes	Dép. nettes	
Crédits d'engagement en cours					0	0	0	37'785	0	37'785
CIFOM-SIS2-Envel. équip. > CHF 10'000	11.06.2018	35'000	0		0	0	0	37'785	0	37'785
Crédits d'engagement clôturés					0	0	0	109'312	0	109'312
CIFOM-EAA-Envel. équip. > CHF 10'000	11.06.2018	30'000	0		0	0	0	21'513	0	21'513
CIFOM-PTN-Envel. équip. > CHF 10'000	11.06.2018	100'000	0		0	0	0	87'798	0	87'798

Commentaires

Les crédits utilisés en 2018 dans les comptes des investissements ont été obtenus en 2018 par des demandes de crédits d'engagements complémentaires, avec compensation sur d'autres crédits d'engagement. Ils ont permis d'acquérir des machines et équipements pour les filières techniques et des arts appliqués, du matériel pour les infrastructures informatiques du CIFOM, ainsi que d'effectuer des mises en conformités d'équipements en lien avec la sécurité et santé au travail.

Ils n'ont globalement été utilisés qu'à 89% du budget total, du fait notamment de la limitation d'investissement fixée à CHF 10'000 au minimum par objet dépensé. Cette limitation pose des problèmes importants pour le renouvellement des petites installations.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

EAA (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	360'300	711'099	+350'799	+97.4%
Produits	2'115'900	2'496'774	+380'874	+18.0%
Coûts nets	-1'755'600	-1'785'675	-30'075	-1.7%

L'Ecole d'arts appliqués enregistre principalement les coûts directs liés aux dépenses des salaires occasionnels, des intervenant-e-s externes et au matériel, fournitures et forfaits destinés à la revente aux élèves. Les produits proviennent essentiellement des contributions intercantionales et des subventions de la Confédération, ainsi que des factures faites aux élèves dans le cadre de leur formation.

ECG (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'a pas été utilisé.

EPC (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	425'200	795'124	+369'924	+87.0%
Produits	2'946'600	2'937'382	-9'218	-0.3%
Coûts nets	-2'521'400	-2'142'258	+379'142	+15.0%

L'Ecole Pierre-Coullery du cifom (domaine santé-social) enregistre principalement les coûts directs liés aux dépenses des salaires des enseignant-e-s occasionnel-le-s, des intervenant-e-s externes et au matériel, fournitures et forfaits destinés à la revente aux élèves. Les produits proviennent essentiellement des contributions intercantionales et des subventions de la Confédération, ainsi que des factures faites aux élèves dans le cadre de leur formation.

ESTER (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	444'800	924'692	+479'892	+107.9%
Produits	3'889'500	3'185'035	-704'465	-18.1%
Coûts nets	-3'444'700	-2'260'343	+1'184'357	+34.4%

L'Ecole du secteur tertiaire du cifom enregistre principalement les coûts directs liés aux dépenses des salaires enseignant-e-s occasionnel-le-s, des intervenant-e-s externes et au matériel, fournitures et forfaits destinés à la revente aux élèves. Les produits proviennent essentiellement des contributions intercantionales et des subventions de la Confédération, ainsi que des factures faites aux élèves dans le cadre de leur formation.

Tâches administratives (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'a pas été utilisé.

ET (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	651'200	543'209	-107'991	-16.6%
Produits	5'256'900	6'272'199	+1'015'299	+19.3%
Coûts nets	-4'605'700	-5'728'990	-1'123'290	-24.4%

L'Ecole technique du cifom enregistre principalement les coûts directs liés aux dépenses des salaires enseignant-e-s occasionnel-le-s, des intervenant-e-s externes et au matériel, fournitures et forfaits destinés à la revente aux élèves. Les produits proviennent essentiellement des contributions intercantionales et des subventions de la Confédération, ainsi que des factures faites aux élèves dans le cadre de leur formation.

EPS (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Coûts	31'000	28'739	-2'261	-7.3%
Produits	31'000	29'430	-1'570	-5.1%
Coûts nets	0	-691	-691	--

Résultat des camps sportifs organisés dans le cadre du cifom.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Frais de rappel	0	-4'008	-4'008	--
Total charges nettes	0	-4'008	-4'008	--

Il s'agit des frais de rappels automatiquement générés sur les factures débiteurs qui ne sont pas payées dans les délais.

2.10.12. CEFNA (CEFNA)

Missions principales

Le CEFNA s'adresse aux adultes en général, répartis sur les clientèles suivantes: Particuliers, Entreprises et Intégration professionnelle (institutions).

Le CEFNA offre des formations qui visent à développer, transmettre et promouvoir des compétences et des valeurs favorisant l'intégration économique, mais aussi sociale et citoyenne des personnes en formation. Il offre aussi des services de conseil et d'ingénierie en formation, ainsi que des services d'accompagnement de projets professionnels, d'évaluation et de bilans de compétences.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont:

- Mise en production des outils et des processus SIGE;
- Création du CPNE;
- Fluctuations conjoncturelles;
- Environnement concurrentiel;
- Statut des formateurs-trices;
- Décisions des clients, notamment institutionnels: mandats renouvelés d'année en année, souvent avec des changements importants; le renouvellement de ces mandats à court terme est incertain (baisse régulière depuis 2018).

Activités et réalisations

Événements marquants

Les événements qui ont marqué l'année 2018 du CEFNA sont les suivants :

- Perte importante de mandats.
- Charges nettes (déficit) notablement supérieur à ce qui était budgété.

Ressources humaines

Le personnel du CEFNA comptait respectivement en 2018 2.0 EPT de personnel de direction, 5.6 EPT de personnel administratif et technique et 37.2 EPT de personnel enseignant (y compris les occasionnels et tiers).

Certificats et diplômes délivrés

Parmi plus de 55 formations dispensées par le CEFNA, un certain nombre sont certifiantes, notamment via le dispositif des « articles 32 » et les formations modulaires en horlogerie et en mécanique. En 2018, 147 attestations fédérales, certificats fédéraux de capacité et diplômes de formation supérieure ont été décernés. Le taux de réussite global aux examens s'est élevé à 91.9%.

Activités

- Mise en place de la stratégie marketing, notamment via les activités de démarchage par le conseiller à la clientèle, avec l'objectif d'augmenter le chiffre d'affaires des clients Entreprises ;
- Transition numérique en cours, avec la formation des formateurs/trices aux nouveaux outils ;
- Participation à l'élaboration et à la mise en production progressive d'un ERP de conduite des activités propre au CEFNA, outil via lequel l'ensemble des formations du CEFNA sera géré et analysé.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

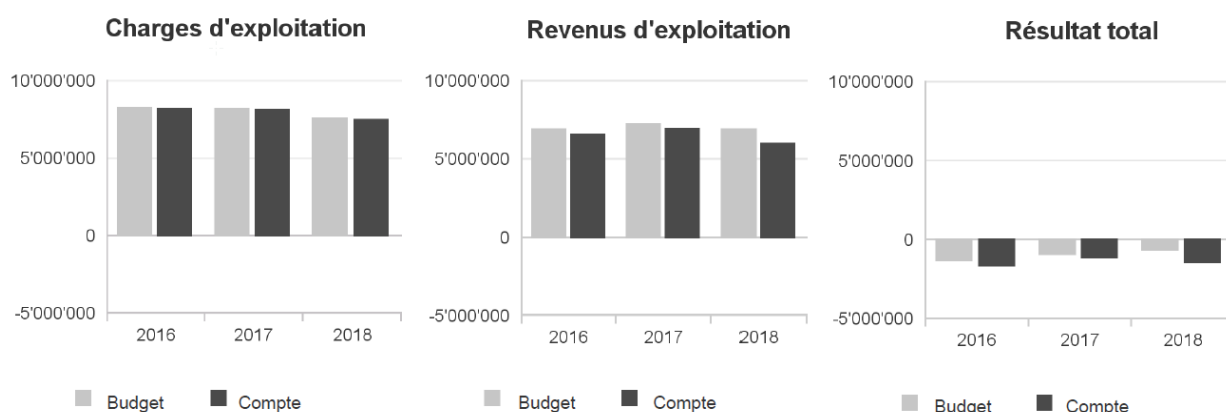
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'933'748	6'875'500	5'971'038	-904'462	-13.2%	-962'710	-13.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	4'853'432	5'517'800	4'765'913	-751'887	-13.6%	-87'519	-1.8%
43 Revenus divers	35'001	500	1'500	+1'000	+200.0%	-33'501	-95.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	572'887	475'000	525'854	+50'854	+10.7%	-47'033	-8.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'472'428	882'200	677'771	-204'429	-23.2%	-794'657	-54.0%
Charges d'exploitation	8'093'932	7'548'670	7'445'919	-102'750	-1.4%	-648'013	-8.0%
30 Charges de personnel	6'544'620	5'529'658	5'583'036	+53'379	+1.0%	-961'584	-14.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	453'291	819'700	856'475	+36'775	+4.5%	+403'184	+88.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	87'911	125'412	112'971	-12'441	-9.9%	+25'060	+28.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'008'110	1'073'900	893'437	-180'463	-16.8%	-114'673	-11.4%
Résultat d'exploitation	-1'160'184	-673'170	-1'474'882	-801'712	-119.1%	-314'697	-27.1%
44 Revenus financiers	43'303	15'000	27'758	+12'758	+85.1%	-15'545	-35.9%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	43'303	15'000	27'758	+12'758	+85.1%	-15'545	-35.9%
Résultat opérationnel	-1'116'881	-658'170	-1'447'124	-788'954	-119.9%	-330'243	-29.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'116'881	-658'170	-1'447'124	-788'954	-119.9%	-330'243	-29.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	7.00	8.00	8.00	0.00	0.0%	+1.00	+14.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.25	5.40	5.75	+0.35	+6.5%	+0.50	+9.5%

Commentaires

Concernant le chiffre d'affaires du CEFNA (revenus d'exploitation), le budget n'a pas pu être réalisé (insuffisances de recettes de CHF 900'000). 60% du chiffre d'affaires 2018 du CEFNA provient de mandats cantonaux (SEMP, COSM, SFPO pour les plus importants). Par rapport à 2017, le chiffre d'affaires du CEFNA a diminué de CHF -900'000, correspondant en grande partie à la baisse des mandats cantonaux. Il n'a pas été possible de compenser la perte de ces mandats sur le marché privé, celui-ci étant extrêmement concurrentiel.

Le compte 31 est impacté défavorablement à cause de la sous-évaluation des prestations de tiers lors de l'élaboration du budget (CHF +147'000). Les autres charges des biens et services ont été contenues à leur strict minimum, grâce à une utilisation rigoureuse des ressources (CHF -110'000).

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement clôturés									
ERP CEFNA	02.05.2018	150'000	0	150'000	0	150'000	147'950	0	147'950

Commentaires

Ce crédit a financé l'élaboration d'un ERP (progiciel de gestion intégrée) spécialisé dans la gestion de cours de formation d'adultes en collaboration avec l'association REFORM (regroupant plusieurs institutions de formation pour adultes, dont le CEFNA à Neuchâtel, le CPI à Fribourg, le CIP au Jura Bernois, ...).

Jusqu'à présent, le CEFNA gère ses formations sur plusieurs outils et bases de données distincts, non intégrés les uns avec les autres. L'ERP permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion des cours (élèves, formateurs-trices, locaux), en homogénéisant et standardisant les procédures et documents administratifs, en automatisant les tâches et en diminuant celles qui sont redondantes. Le CEFNA pourra ainsi centraliser et rationaliser les informations et disposer d'outils statistiques et de pilotage fiables et cohérents.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Particuliers (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	366'400	1'161'551	+795'151	+217.0%
Produits	2'950'000	2'414'873	-535'127	-18.1%
Coûts nets	-2'583'600	-1'253'321	+1'330'279	+51.5%

Ce groupe de prestations enregistre les coûts et produits directs liés aux formations dispensées par le CEFNA auprès des entreprises. Il s'agit principalement des salaires enseignant-e-s occasionnel-le-s, des factures des intervenant-e-s externes et des frais de matériel d'enseignement, alors que les produits proviennent essentiellement des finances de cours facturées.

Institutions (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	46'000	252'378	+206'378	+448.6%
Produits	3'434'500	3'387'510	-46'990	-1.4%
Coûts nets	-3'388'500	-3'135'132	+253'368	+7.5%

Ce groupe de prestations enregistre les coûts et produits directs liés aux formations dispensées par le CEFNA aux institutions du canton (SEMP, COSM, SFPO). Il s'agit principalement des salaires enseignant-e-s occasionnel-le-s, des factures des intervenant-e-s externes et des frais de matériel d'enseignement, fournitures et consommables, alors que les produits proviennent essentiellement des finances de cours encaissées auprès de ces institutions.

Entreprises (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	102'700	26'464	-76'236	-74.2%
Produits	465'500	120'435	-345'066	-74.1%
Coûts nets	-362'800	-93'970	+268'830	+74.1%

Ce groupe de prestations enregistre les coûts et produits directs liés aux formations dispensées par le CEFNA aux particuliers-ières (art. 32, formations modulaires, tertiaire B, perfectionnement). Il s'agit principalement des salaires enseignant-e-s occasionnel-le-s, des factures des intervenant-e-s externes et des frais de matériel d'enseignement, fournitures et consommables, alors que les produits proviennent essentiellement des finances de cours encaissées des élèves, des contributions intercantionales et des subventions de la Confédération.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-220	-220	--
Total charges nettes	0	-220	-220	--

Il s'agit des frais de rappels automatiquement générés sur les factures débiteurs qui ne sont pas payées dans les délais.

2.10.13. Serv. de protection de l'adulte et jeunesse (SPAJ)

Missions principales

La mission du SPAJ consiste à assurer la prévention, la promotion et la protection de la jeunesse et à prendre en charge les adultes en difficulté.

Le service développe et finance la prise en charge ambulatoire et en institutions d'éducation spécialisée des enfants et des adolescents et se porte garant de leur bien-être tout en soutenant financièrement les structures d'accueil extrafamilial.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont axés sur les trois thématiques suivantes:

- Développement du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (selon feuille de route du DEF-SPAJ du 23.12.2017);
- Réforme du mode de rémunération des curateurs;
- Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse.

Activités et réalisations

Durant l'année 2018, le SPAJ a été particulièrement occupé à mettre en place, avec ses partenaires des institutions d'éducation spécialisée et des services d'action éducatives en milieu ouvert, les mesures adoptées par le Conseil d'État dans le cadre du nouveau dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse. Dans ce contexte, 2018 a été marquée par la signature de sept contrats de prestations d'une durée de quatre ans avec six fondations et une association dans les secteurs des institutions d'éducation spécialisée et de l'ambulatoire.

L'année 2018 a également été marquée par la mise œuvre de la réforme de la rémunération des curatrices et des curateurs adoptée par le Grand Conseil en juin 2017.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

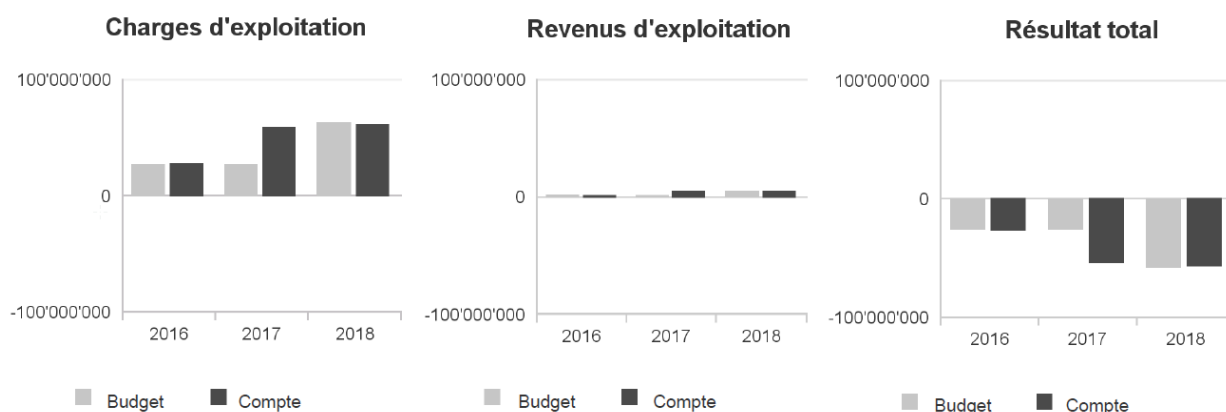
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	4'508'136	4'718'544	4'669'912	-48'632	-1.0%	+161'776	+3.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	869'297	1'138'544	934'271	-204'273	-17.9%	+64'974	+7.5%
43 Revenus divers	11'008	0	22'766	+22'766	--	+11'758	+106.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	150'000	30'000	69'706	+39'706	+132.4%	-80'294	-53.5%
47 Subventions à redistribuer	3'470'031	3'550'000	3'643'169	+93'169	+2.6%	+173'138	+5.0%
49 Imputations internes	7'800	0	0	0	--	-7'800	-100.0%
Charges d'exploitation	58'048'419	62'138'231	61'038'455	-1'099'776	-1.8%	+2'990'036	+5.2%
30 Charges de personnel	10'409'544	10'769'331	10'996'774	+227'443	+2.1%	+587'230	+5.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'928'251	2'442'000	2'256'760	-185'240	-7.6%	+328'510	+17.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	33'077'245	35'186'000	33'202'334	-1'983'666	-5.6%	+125'090	+0.4%
37 Subventions à redistribuer	3'470'031	3'550'000	3'643'169	+93'169	+2.6%	+173'138	+5.0%
39 Imputations internes	9'163'348	10'190'900	10'939'418	+748'518	+7.3%	+1'776'069	+19.4%
Résultat d'exploitation	-53'540'283	-57'419'687	-56'368'543	+1'051'144	+1.8%	-2'828'261	-5.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-53'540'283	-57'419'687	-56'368'543	+1'051'144	+1.8%	-2'828'261	-5.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-53'540'283	-57'419'687	-56'368'543	+1'051'144	+1.8%	-2'828'261	-5.3%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	104.00	105.00	106.00	+1.00	+1.0%	+2.00	+1.9%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	80.10	81.40	79.60	-1.80	-2.2%	-0.50	-0.6%

Commentaires

La différence marquante entre le budget 2018 et les comptes 2018 s'explique, pour la rubrique 30, par une augmentation des honoraires en faveur des curatrices et des curateurs privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État. Concernant la rubrique 36, la réduction des placements neuchâtelais hors canton constatée depuis 2017 est encore confirmée en 2018. L'augmentation constatée des subventions versées en faveur des structures d'accueil extrafamilial subventionnées au sens de la Loi sur l'accueil des enfants (point 2.10.14) fait augmenter la part cantonale en faveur du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial qui vient, quant à elle, équilibrer les comptes de ce même fonds.

Au niveau des ressources humaines, l'effectif du SPAJ validé au budget 2018 était de 81.4 EPT. En début d'année 2018, sur demande des Autorités judiciaires et après validation du Conseil d'Etat, 1 EPT de curateur ou curatrice professionnel-le supplémentaire a été accordé afin d'absorber les mandats additionnels attribués au SPAJ pour faire face à l'augmentation constante du nombre de curatelles décidé pour l'APEA. L'effectif est ainsi passé à 82.4 EPT. La vacance à hauteur de 2.8 EPT au 31.12.2018 par rapport au 82.4 EPT s'explique par le fait que deux collaboratrices de l'office de protection de l'adulte ont fait valoir leur droit à la retraite en fin d'année 2018.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Subventionner structure extra-familial (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	10'190'900	10'939'418	+748'518	+7.3%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	10'190'900	10'939'418	+748'518	+7.3%

Ce groupe de prestations enregistre la part cantonale versée en faveur du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial des enfants.

Conduite du service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique au compte 2018, il n'y a ni coût et ni produit.

Protéger les mineurs (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	2'132	6'763	+4'631	+217.2%
Produits	235'500	193'344	-42'156	-17.9%
Coûts nets	-233'368	-186'581	+46'787	+20.0%

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs liés à la gestion des mandats concernant des enfants. Les produits proviennent des honoraires du service pour la gestion des dossiers ainsi que la participation des représentants légaux pour l'accueil de leurs enfants dans les familles d'accueil.

Assurer l'accueil extra-familial enfants (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	300'000	287'559	-12'441	-4.1%
Produits	365'544	364'525	-1'020	-0.3%
Coûts nets	-65'544	-76'966	-11'422	-17.4%

Ce groupe de prestations enregistre la facture du CEG pour ses prestations concernant la plateforme informatique ETIC-AEF. Le montant est facturé au SPAJ et ensuite refacturé aux structures d'accueil subventionnées.

Prise en charge adultes en diff. sociale (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	2'521'250	2'626'026	+104'776	+4.2%
Produits	537'500	385'070	-152'430	-28.4%
Coûts nets	1'983'750	2'240'956	+257'206	+13.0%

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs liés aux honoraires des curatrices et curateurs privé-e-s. Les produits concernent les honoraires des curatrices et des curateurs du SPAJ (58'209 francs) et les honoraires des curatrices et des curateurs privé-e-s (326'860 francs) pour les dossiers des personnes concernées avec fortune.

Prévenir & promouvoir activité jeunesse (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	15'012	+15'012	--
Produits	0	12'126	+12'126	--
Coûts nets	0	2'886	+2'886	--

Ce groupe de prestations inclut les coûts et les recettes liés à la réalisation et à la distribution de la brochure "coup de pouce pour majeur-e".

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Inst. canton et hors canton min.	4'800'000	3'128'810	-1'671'190	-34.8%
Inst. hors canton min.	25'766'000	25'599'981	-166'019	-0.6%
Subvention div. inst. privées	4'590'000	4'403'837	-186'163	-4.1%
Total charges nettes	35'156'000	33'132'629	-2'023'371	-5.8%

Ces charges comprennent d'une part, les montants alloués aux institutions d'éducation spécialisée (IES) hors canton (3,1 millions de francs) et aux IES dans le canton (25,6 millions de francs) pour le placement des enfants et des jeunes neuchâtelois et d'autre part, les montants versés aux services d'action éducative en milieu ouvert et aux organismes de jeunesse.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Autres revenus non incorporables	0	-1'673	-1'673	-
Frais de rappel	0	-300	-300	-
Redistr. subv. OFJ	3'550'000	3'643'169	+93'169	+2.6%
Subventions OFJ	-3'550'000	-3'643'169	-93'169	-2.6%
Total charges nettes	0	-1'973	-1'973	-

Subventions OFJ reversées aux institutions d'éducation spécialisée.

2.10.14. Fonds structures d'accueil extra-familial

Missions principales

La loi sur l'accueil extrafamilial (LAE), entrée en vigueur en 2012, intègre les employeurs au financement du dispositif. A cette fin, un fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial a été créé. Ce fonds encaisse les contributions des employeurs ainsi que la subvention de l'Etat avant de verser sa participation aux structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE.

Le fonds pour les structures d'accueil est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'Etat. Ce conseil de gestion est composé, selon la LAE, de 7 membres représentant :

1. l'Etat (une personne) ;
2. les communes (deux personnes) ;
3. les employeurs (quatre personnes dont un représentant des employeurs institutionnels.

Il a également pour missions de proposer annuellement au Conseil d'Etat le taux de la contribution à charge des employeurs, de proposer au Conseil d'Etat la réduction de la contribution des employeurs au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et d'établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'Etat.

Évolution de l'environnement et des tâches

Au cours de la législature 2013-2017, le Conseil d'Etat a souhaité confirmer son engagement dans une politique proactive de la famille. Un rapport portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) a été validé par le Grand Conseil le 20 janvier 2015. Il prévoit notamment le développement de l'offre en places d'accueil extrafamilial d'ici à 2020. Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2015 de la LAE, le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial, qui comprend la part cantonale et les contributions employeurs, a également pu bénéficier d'une augmentation des contributions employeurs puisque le plafond des contributions prévues a été relevé de 10 millions à 12 millions de francs. Sans modifier le taux de cotisation maximal prévu par la LAE (0.18% des salaires soumis à l'AVS), cette augmentation permet d'élever la contribution des employeurs grâce à la seule augmentation de la masse salariale.

Activités et réalisations

En 2018, ce sont 293 places d'accueil parascolaire qui se sont ouvertes. Ces nouvelles places parascolaires correspondent pour 282 à des extensions de structures existantes ; une nouvelle structure d'accueil privée a intégré le dispositif de la loi sur l'accueil des enfants au 1er août 2018 (11 places). Concernant l'accueil préscolaire, 29 nouvelles places ont été créées, toutes correspondent à des extensions de structures existantes.

Au total, ce sont 322 places d'accueil supplémentaires qui ont intégré le dispositif LAE en 2018.

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2017		Evolution de l'offre		Transfert Places entrées subv.	Au 31 décembre 2018	
	Nombres de places	Nombres de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	2090	58	39	10	0	2119	58
Structures d'accueil parascolaire	2511	52	293	0	11	2804	53
Parents d'accueil de jour préscolaires (AFJ)	121	1	0	0	0	121	1
Parents d'accueil de jour parascolaires (AFJ)	100	1	0	0	0	100	1
Totaux	4822	112	332	10	11	5144	113

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	20'814'336	20'690'900	21'688'700	+997'800	+4.8%	+874'364	+4.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	11'652'638	10'500'000	10'749'283	+249'283	+2.4%	-903'355	-7.8%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	9'161'698	10'190'900	10'939'418	+748'518	+7.3%	+1'777'719	+19.4%
Charges d'exploitation	20'814'336	20'690'900	21'688'700	+997'800	+4.8%	+874'364	+4.2%
30 Charges de personnel	1'280	1'400	1'422	+22	+1.6%	+142	+11.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	374'498	350'500	348'575	-1'925	-0.5%	-25'924	-6.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	20'438'558	20'339'000	21'338'704	+999'704	+4.9%	+900'146	+4.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Au niveau des charges de transfert, la différence entre le total du montant inscrit au budget et aux comptes annuels (+997'800 francs) est liée à trois éléments. Sur la base des comptes annuels 2017 remis et des décomptes réalisés, les taux d'occupation effectifs des structures d'accueil extrafamilial ont été beaucoup plus importants que ceux des années précédentes. De plus, au moment de l'élaboration du budget 2018, tous les projets de nouvelles places d'accueil n'étaient pas encore connus, notamment dans le domaine de l'accueil parascolaire. La plupart de ces projets qui vont dans le sens du développement voulu dans le rapport LAE-2 se sont concrétisés dans la deuxième partie de l'année 2017 ou durant le premier semestre 2018. Ce sont 130 nouvelles places qui ont été créées juste avant la rentrée scolaire d'août 2018. Finalement, l'accroissement des demandes de prises en charge de subventions particulières pour les enfants à besoins spécifiques (EBS) n'était pas prévisible lors de l'élaboration du budget 2018. Le nombre d'enfants subventionnés est passé de 12 à 17 entre 2016 et 2017. La prise en charge est également passée en moyenne de 7 mois à 12 mois par année.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Subv. Accor. Struct. d'accueil extrafam.	20'279'000	21'338'704	+1'059'704	+5.2%
Subventions liées à la famille 1 **	60'000	0	-60'000	-100.0%
Total charges nettes	20'339'000	21'338'704	+999'704	+4.9%

Subventions accordées au sens de la LAE en faveur des structures d'accueil extrafamilial privées et communales et en faveur de la Croix-Rouge Canton de Neuchâtel pour sa garde d'enfants malades.

2.11 Département du développement territorial et de l'environnement

SDTE	Secrétariat général DDTE
SCAT	Service de l'aménagement du territoire
SCTR	Service des transports
SPCH	Service des ponts et chaussées
SENE	Service de l'énergie et de l'environnement
SFFN	Service de la faune, des forêts et de la nature
SAGR	Service de l'agriculture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SGRF	Service de la géomatique et du registre foncier

Fonds d'aménagement du territoire
Fonds des routes communales
Fonds cantonal de l'énergie
Fonds des eaux
Fonds forestier de réserve
Fonds de conservation de la forêt
Fonds agricole et viticole
Fonds des mensurations officielles

2.11.1 Synthèse du DDTE

2018 a été une année particulièrement intense pour le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) et son chef qui assumait la présidence du Conseil d'État durant le 1^{er} semestre. Outre un exercice qui débutait sans budget - une situation finalement corrigée en février 2018 - le département a conduit plusieurs dossiers stratégiques capitaux pour l'avenir du canton.

Ressources humaines, finances, réformes de l'État et communication

Le DDTE présente des comptes 2018 qui sont conformes au budget. Son effectif en personnel a également été respecté tout au long de l'année, le département présentant un effectif annuel moyen de 350.68 équivalents plein temps (EPT) sur 356.24 inscrits au budget.

Le DDTE a maintenu ses efforts pour optimiser le fonctionnement de ses entités. En 2018, il a ainsi vu l'aboutissement du processus de regroupement sur un site du service de la géomatique et du registre foncier (SGRF). La nouvelle entité, tout en développant la qualité et le nombre de ses prestations, a ainsi réalisé d'importantes économies en diminuant ses effectifs au gré des départs naturels et en centralisant ses activités à Tivoli. Le service de l'agriculture (SAGR) a vu sa réorganisation, initiée dans le cadre du programme de réformes structurelles de l'État, entrer en force le 1er janvier 2018. Mise en œuvre progressivement en s'appuyant notamment sur plusieurs départs en retraite, elle a permis de diminuer le nombre d'offices de six à quatre.

Marqués par l'absence de budget en début d'exercice, les comptes 2018 du DDTE présentent des résultats qui s'inscrivent dans le cadre du budget adopté fin février par le Grand Conseil. La prudence affichée dans les dépenses, en particulier d'investissement, lors de la période sans budget a influencé le résultat des comptes annuels.

Conformément au programme des réformes de l'État et à l'introduction de SIGE, le DDTE a continué d'intégrer les nouveaux outils de gestion et de pilotage permettant d'améliorer et de faciliter les processus de travail dans les tâches administratives, financières et de gestion des ressources humaines. Ce sont désormais huit entités du département, dont le secrétariat général, qui établissent un contrat GestionNE fixant des objectifs annuels.

Enfin, en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle stratégie de communication du Conseil d'État, plusieurs échanges et réflexions ont été menés entre le secrétariat général et les services du DDTE. Cela doit permettre de répondre aux enjeux de communication des services au mieux tout en garantissant une diffusion qui soit conforme à la ligne directrice voulue par le gouvernement et en adéquation avec les tendances et les supports technologiques actuels.

Dossiers du DDTE au Conseil d'État

En 2018, le DDTE a soumis à l'approbation du Conseil d'État plus de 300 objets dont 235 projets d'arrêtés ainsi que dix rapports du Conseil d'État au Grand Conseil. Il s'agit notamment de :

- Rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) (18.018) ;
- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 17'100'000 francs destiné aux études et travaux relatifs au remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds (18.029) ;
- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 17'600'000 francs pour la rénovation et l'aménagement de la route située entre Les Ponts-de-Martel – La Sagne – La Corbatière (18.030) ;
- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 39'100'000 francs destiné aux études et travaux relatifs à l'assainissement et à la sécurisation du tunnel de La Clusette (18.031) ;
- Rapport sur l'assainissement du bruit routier 2019-2022 (18.036) ;
- Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1'666'700 francs de subventions d'investissement pour l'achat de rames conformes à la loi sur les handicapés sur la ligne du Littorail (18.041).

Par ailleurs, le Conseil d'État a eu l'occasion de traiter plusieurs dossiers d'importance relevant du DDTE. Il s'agit de :

- Approbation du Plan directeur cantonal (PDC) révisé. Le PDC fixe les conditions pour accueillir à terme 205'000 habitants et 105'000 emplois. Depuis, il a également été approuvé par le Conseil fédéral.
- Révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), validation du Conseil d'État avant mise en consultation. Avant tout technique, le projet révisé en profondeur la loi actuelle afin d'intégrer toutes les formes de mobilité et de codifier les pratiques actuelles. Par ailleurs, le projet comprend l'intention de réduire le réseau routier cantonal de 52,9 kilomètres, de transférer lesdites routes aux communes. Parallèlement, une redistribution plus équitable de la part de la taxe sur les véhicules dévolue annuellement aux communes est prévue.
- Approbation du Plan d'affectation cantonal (PAC) viticole. Afin de garantir la pérennité de son vignoble, le canton a mis sous protection quelque 40 hectares supplémentaires de vigne, ce qui porte la zone viticole à 556 hectares. Cette dernière a pour but de préserver les meilleurs terrains en nature de vigne et de maintenir un paysage viticole caractéristique.
- Adaptation du Plan d'affectation cantonal du Creux du Van et mise à l'enquête complémentaire. Le canton souhaite que les règles prévues dans le PAC puissent entrer en vigueur et être appliquées dans les meilleurs délais afin de préserver la remarquable biodiversité du site et d'en garantir l'attractivité sur le long terme.

- Révision de la Loi cantonale sur l'Energie (LCEn), validation du Conseil d'État avant mise en consultation. Prévu comme une des mesures majeure de la Conception directrice cantonale de l'énergie 2015, le projet de nouvelle LCEn a pour buts de poursuivre les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et de recours accru aux énergies renouvelables dans notre canton tout en satisfaisant aux nouvelles dispositions légales au niveau fédéral ainsi qu'aux conditions cadres de l'harmonisation cantonale fixées dans le MoPEC 2014.

Dossiers du DDTE au Grand Conseil

En sus de la vingtaine d'objets parlementaires traités par le chef de département en session du Grand Conseil, le DDTE a soumis pour adoption près d'une dizaine de rapports au parlement neuchâtelois en 2018. La liste est la suivante :

- Février 2018 - Rapport d'information du Conseil d'État au grand Conseil concernant la gestion cantonale du transit et des séjours des gens du voyage sur le territoire neuchâtelois (17.009) et Rapport à l'appui d'un projet de loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN) (17.034) ;
- Avril 2018 - Rapport à l'appui d'un projet de décret relatif à l'adoption de l'avenant à la convention cadre AUD (17.037) ;
- Mai 2018 - Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 21'740'000 francs pour l'entretien constructif des routes cantonales (18.010) ;
- Octobre 2018 - Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 8'548'000 francs pour la nouvelle halte ferroviaire de La Fiaz à l'ouest de La Chaux-de-Fonds (18.027) ;
- Octobre 2018 - Rapport à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation (LSCAN) (18.035) ;
- Novembre 2018 - Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le bilan de la gestion des déchets urbains (17.005) ;
- Décembre 2018 - Rapport à l'appui d'un projet de loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LA-LDAI) (18.024).

Dossiers stratégiques du DDTE

2018 a été une année particulièrement intense en vue de consolider deux dossiers capitaux liés à l'amélioration de l'attractivité résidentielle de notre territoire. En parallèle, les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques se sont poursuivis, complétés en automne par une réflexion sur la faisabilité d'un Plan climat à l'échelle cantonale.

En premier lieu, il s'agit de l'inscription de la ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds dans l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES). Un important travail de consolidation du dossier, de conviction et de communication en faveur du projet neuchâtelois a été mené auprès de différents acteurs et continuera d'être opéré jusqu'à la décision finale des Chambres fédérales qui interviendra à l'automne 2019.

Ensuite, il s'agit des révisions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) et du plan directeur cantonal (PDC) qui ont été acceptées en mai par le Conseil d'État. Ces adoptions s'inscrivent en aval d'un large processus de consultation et de coordination entre le canton et les communes. Parallèlement à l'adaptation du PDC, la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) fait l'objet d'une révision en vue de la mettre en cohérence avec la loi fédérale en la matière. Le rapport à l'appui de cette révision doit être traité durant le premier trimestre 2019 par le Grand Conseil.

Enfin, les importants travaux relatifs à la future mise en œuvre d'un Plan climat cantonal, comprenant, d'une part, un volet lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, un volet sur l'adaptation aux changements climatiques, se sont poursuivis. L'objectif est de pouvoir disposer d'un rapport au Grand Conseil courant 2020.

2.11.2. Secrétariat général du DDTE (SDTE)

Missions principales

Le secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Le SDTE effectue notamment les prestations suivantes :

- Conseiller et assister le chef de département en lui assurant un soutien appuyé, rapide et décisif dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires ;
- Gérer et administrer le secrétariat du chef de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition ;
- Assurer la coordination et le suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département ;
- Assurer la coordination interdépartementale ;
- Piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matière de procédures financières ;
- Assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département ;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ;
- Assurer la responsabilité ou le suivi de projets transversaux (p. ex. projet d'agglomération de 3ème génération, gens du voyage, exploitation future du Château de Boudry, journée neuchâteloise à la fête des vigneron) ;
- Accompagner les entités rattachées au SDTE (CNERN, NVT, SCAN) en temps qu'organe de liaison.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- L'intégration des changements liés au programme de réforme de l'État et à l'introduction de SIGE dans la conduite du personnel et l'organisation du travail du SDTE ;
- La maîtrise des nouveaux outils de gestion et de pilotage afin d'améliorer et faciliter les processus de travail et la coordination avec les services dans les tâches administratives, financières et de gestion des ressources humaines ;
- La poursuite des travaux à mener concernant l'harmonisation des secrétariats généraux afin d'assurer de manière optimale les missions qui leur sont confiées.

Activités et réalisations

Événements principaux

- 5 mars : adoption du plan d'affectation cantonal (PAC) viticole par le Conseil d'État.
- 1er avril : entrée en vigueur de la loi sur la mobilité douce (LMD) et de son règlement d'exécution permettant la mise en œuvre de la stratégie cantonale en la matière.
- 1er avril : entrée en vigueur de la loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN) et de son règlement (RELSCN) pour la gestion du transit saisonnier et des séjours des convois nomades sur territoire cantonal.
- 26 avril : lancement de la consultation du projet de nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn).
- 30 mai : adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'engagement quadriennal de CHF 21'740'000 pour l'entretien constructif des routes cantonales.
- 31 mai : achèvement de la présidence du Conseil d'État par le chef du département.
- 1^{er} juin : lancement de l'action bike to work à laquelle les collaboratrices et collaborateurs de l'État ont été invités à participer pour la deuxième année consécutive.
- 19 juin : lancement de la consultation du projet de nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP).
- 23 août : lancement de la consultation du projet de nouvelle loi sur les chiens.
- 2 octobre : adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'engagement de CHF 8'548'000 pour la nouvelle halte ferroviaire de La Fiaz à l'ouest de La Chaux-de-Fonds.
- 29 octobre : lancement de la consultation du plan sectoriel de l'espace réservé aux eaux afin de garantir leurs fonctions naturelles, la protection contre les crues et l'utilisation des eaux.
- 5 décembre : adoption par le Grand Conseil de la loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires.
- Tout au long de l'année, accompagnement des dossiers fédéraux d'infrastructures ferroviaire (PRODES 2035) et routière (FORTA) afin de concrétiser les besoins neuchâtelois (ligne directe et contournements auto-routiers).

Dossiers du Grand Conseil en cours

- Suivi des travaux de la commission parlementaire chargée de l'examen du rapport de révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), en lien avec la mise en œuvre de la LAT, en vue de son adoption par le Grand Conseil au printemps 2019.
- Suivi des travaux de la commission parlementaire chargée de l'examen du rapport relatif à la modification de la loi sur les mines et carrières (LMICa), en vue de son adoption par le Grand Conseil en 2019.
- Poursuite des travaux en vue de finaliser le projet de nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP).
- Poursuite des travaux en vue de finaliser le projet de nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn).
- Suivi du projet de modification de la loi sur les émoluments du registre foncier (LERF).
- Finalisation des rapports à l'appui de trois demandes de crédits routiers pour l'assainissement du Grand Pont à la Chaux-de-Fonds, l'assainissement du tunnel de la Clusette et la rénovation de la RC 1310 entre les Ponts-de-Martel et La Sagne, d'un montant total de CHF 73,8 millions.
- Finalisation du rapport pour l'assainissement du bruit routier aux abords des routes cantonales et des routes principales suisses, pour un montant total de CHF 15,7 millions.
- Finalisation du rapport relatif au subventionnement d'investissement pour l'acquisition de rames conforme à la loi sur les handicapés sur la ligne du Littorail, à hauteur de CHF 1,7 million.
- Finalisation du projet de nouvelle loi sur les chiens.

Conduite du service

- Gestion des ressources humaines, des finances, de la communication et de l'administration du SDTE en garantissant l'accomplissement des missions qui lui incombent.
- Introduction du système de gestion par mandat de prestations au SDTE.
- Participation au projet d'harmonisation du rôle et des prestations des secrétariats généraux dans le cadre de la conférence des secrétaires généraux.

Conseils et assistance politique

- Poursuite du travail de lobbying à Berne en faveur de l'inscription de la H20 dans le réseau des routes nationales, d'une part, et du financement du RER neuchâtelois, d'autre part.
- Suivi des mesures d'accompagnement du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération établi par le Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN).
- Coordination et suivi des travaux liés à la mise sur pied d'une société anonyme avec le canton du Jura dans le cadre de l'Unité territoriale IX (UT IX), responsable de l'entretien des routes nationales.
- Lancement des travaux sur l'adaptation aux changements climatiques dans le but de réaliser un diagnostic des risques et des opportunités les plus significatifs pour le canton de Neuchâtel ainsi qu'une stratégie climatique cantonale.
- Lancement des travaux sur la stratégie cantonale pour le développement durable.
- Finalisation des adaptations du plan de protection du Haut Plateau du Creux du Van.

Conseils et assistance stratégique

- Poursuite du programme de réduction des effectifs et soutien aux services dans sa mise en œuvre.
- Suivi et appui aux travaux en lien avec la lutte contre le littering à l'échelon cantonal.
- Coordination et suivi des travaux dans le cadre de la participation du canton de Neuchâtel au Cercle Indicateurs de l'OFS.
- Poursuite de la collaboration avec l'association Ecoparc pour le développement de différents projets d'écologie industrielle au sein du canton.
- Organisation et coordination de l'action *bike to work 2018* au sein de l'administration cantonale neuchâteloise.
- Participation à la mise en place d'une future organisation d'exploitation du Château de Boudry.
- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication du Conseil d'État au niveau du DDTE.

Coordination, soutien et contrôle

- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans le cadre de l'utilisation du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE).
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans les tâches financières et de gestion des ressources humaines.
- Coordination et suivi des travaux budgétaires au sein du département dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 et du PFT 2020-22.
- Soutien au projet pilote GestionNE avec l'intégration du SCTR et du SDTE dans le courant de l'année, rejoignant ainsi le SGRF, le SCAV, le SAGR, le SFFN, SENE et le SPCH.
- Participation et soutien aux services dans le cadre du projet PartenariatsNE avec une actualisation de l'ensemble des partenariats du DDTE.

Administration, support au service

- Soutien administratif au chef du département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales.
- Accomplissement des travaux de secrétariat, d'assistance administrative et de comptabilité financière du secrétariat général.
- Accueil, renseignements et conseils aux usagers internes et externes à l'administration cantonale.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	46'565'392	49'011'000	47'875'983	-1'135'017	-2.3%	+1'310'592	+2.8%
40 Revenus fiscaux	46'344'417	48'842'000	47'703'996	-1'138'004	-2.3%	+1'359'579	+2.9%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	89	1'000	1'297	+297	+29.7%	+1'208	+1'351.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	170'885	168'000	170'690	+2'690	+1.6%	-195	-0.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	50'000	0	0	0	--	-50'000	-100.0%
Charges d'exploitation	4'915'541	4'994'313	4'669'685	-324'629	-6.5%	-245'856	-5.0%
30 Charges de personnel	811'336	816'479	803'619	-12'861	-1.6%	-7'717	-1.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'388'063	576'630	1'094'140	+517'510	+89.7%	-293'923	-21.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	783'504	0	-783'504	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	10'000	10'000	9'500	-500	-5.0%	-500	-5.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'706'142	2'807'700	2'762'426	-45'274	-1.6%	+56'284	+2.1%
Résultat d'exploitation	41'649'851	44'016'687	43'206'299	-810'388	-1.8%	+1'556'448	+3.7%
44 Revenus financiers	99'100	325'000	805'263	+480'263	+147.8%	+706'163	+712.6%
34 Charges financières	0	35'000	0	-35'000	-100.0%	0	--
Résultat de financement	99'100	290'000	805'263	+515'263	+177.7%	+706'163	+712.6%
Résultat opérationnel	41'748'951	44'306'687	44'011'561	-295'125	-0.7%	+2'262'610	+5.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	41'748'951	44'306'687	44'011'561	-295'125	-0.7%	+2'262'610	+5.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	6.00	6.00	6.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.40	5.40	5.40	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

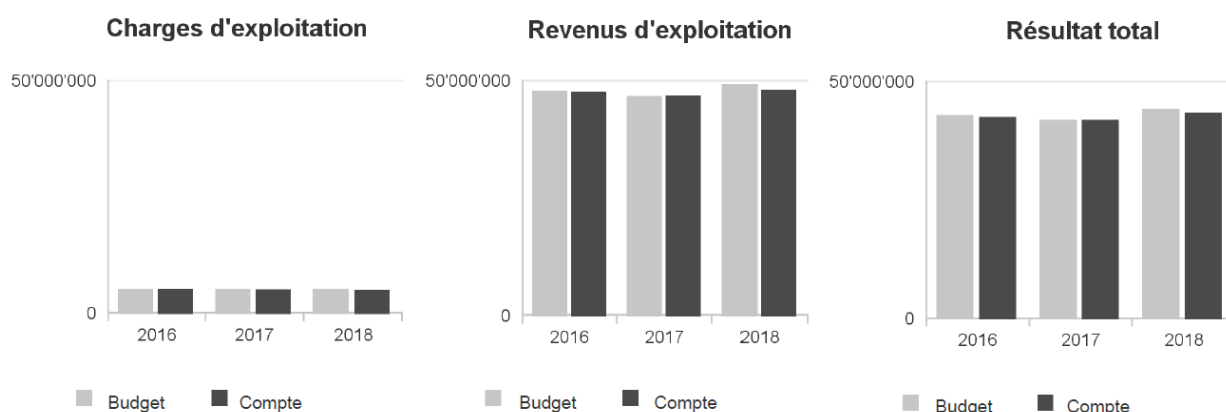
Au niveau des revenus d'exploitation, les effets de la révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB) au 01.01.2018 qui vise à stabiliser le revenu de la taxe automobile comptabilisé dans le groupe 40 "Revenus fiscaux", n'ont pas été aussi importants que prévu durant la première année d'entrée en vigueur. Cela s'explique en grande partie du fait du montant arrêté au budget 2018, qui ne correspondait pas aux recettes estimées avec la modification de la LTVRB issue d'un compromis et intervenue en toute fin d'année 2017. Le montant n'ayant pas été actualisé dans le cadre de l'adoption bis du budget 2018 en février de la même année, il y a donc CHF 1 million de différence qui peut être expliqué par cet état de fait.

Pour les charges d'exploitation, la différence ressortant du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." provient d'un écart statistique de quelque CHF 550'000 centralisé au SDTE pour l'ensemble du département suite aux réductions décidées par le Grand Conseil en marge du budget 2018.

À propos du groupe 44 "Revenus financiers", l'augmentation découle de la modification temporaire de la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation (LSCAN), décidée par le Grand Conseil pour les années 2018 et 2019, permettant un prélèvement exceptionnel à hauteur du bénéfice opérationnel du service.

Les effectifs du SDTE quant à eux sont stabilisés depuis 2017 et permettent de répondre efficacement aux différentes missions et objectifs qui lui sont confiés.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement non sollicités					12'035'000	0	12'035'000	0	0	0
Participations sociétés électriques	--	12'035'000	0	12'035'000	0	12'035'000	0	0	0	0

Commentaires

Le montant initialement prévu au budget 2018 pour les prises de participation dans les sociétés électriques a été reporté en 2019, en fonction des négociations en cours.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	21'000	20'024	-976	-4.6%
Produits	400	800	+400	+100.0%
Coûts nets	20'600	19'224	-1'376	-6.7%

Ce groupe de prestations inclut les cotisations annuelles aux organismes cantonaux et intercantonaux dans lesquels le département est représenté. Les produits proviennent de jetons de présence.

Conseil et assistance stratégique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	34'100	27'955	-6'145	-18.0%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	34'100	27'955	-6'145	-18.0%

Ce groupe de prestations inclut principalement les coûts d'un mandat externe pour le travail de lobbying et de défense du projet « Neuchâtel Mobilité 2030 » auprès de la Confédération.

Coordination, soutien et contrôle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'051'300	1'032'326	-18'974	-1.8%
Produits	600	497	-103	-17.1%
Coûts nets	1'050'700	1'031'829	-18'871	-1.8%

Ce groupe de prestations inclut principalement l'indemnisation du SCAN pour la perception des taxes de circulation et de navigation, en fonction d'un parc véhicules moins élevé que prévu en 2018.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Redevance RPLP	-168'000	-170'690	-2'690	-1.6%
Subventions diverses	10'000	9'500	-500	-5.0%
Total charges nettes	-158'000	-161'190	-3'190	-2.0%

La Confédération indemnise annuellement le canton pour la gestion des véhicules soumis à la RPLP, dont le nombre ne varie que très peu d'année en année. Par ailleurs, selon un accord de prestations, une contribution annuelle est versée à l'association Ecoparc pour les tâches effectuées dans le domaine du développement durable.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018	
	2018	2018	CHF	%
Ecart statistique BSM	-55'1770	0	+551'770	+100.0%
Expropriation utilité publique	6'000	0	-6'000	-100.0%
Part au bénéfice du SCAN	-325'000	-811'287	-486'287	-149.6%
Réévaluation participations PF	0	6'024	+6'024	--
Taxe de navigation	-1'694'900	-1'761'473	-66'573	-3.9%
Taxe s/vhc à moteur&cyclomoteurs	-44'343'400	-43'184'323	+1'159'077	+2.6%
Total charges nettes	-46'909'070	-45'751'058	+1'158'012	+2.5%

Les comptes 2018 sont principalement marqués par l'apport extraordinaire du SCAN qui a versé à l'État une contribution à hauteur de son bénéfice opérationnel (cf. modification temporaire LSCAN décidée par le Grand Conseil pour 2018 et 2019) et par le revenu de la taxe sur les véhicules à moteur moins élevé que prévu en 2018. Celui-ci se monte à CHF 45,8 millions, duquel il faut déduire l'alimentation du fonds des routes communales (CHF 1,8 million) et le financement de l'élimination des véhicules usagés (CHF 0,8 million).

2.11.3. Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Missions principales

Les missions principales du service de l'aménagement du territoire sont les suivantes :

Planifier

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et les communes. À cet effet, veiller à la mise en place d'un instrument de monitoring.

Le service établit et révisé la conception directrice de l'aménagement du territoire, un projet de territoire, ainsi qu'un plan directeur cantonal (PDC). Il établit des planifications sectorielles pour traiter les thématiques particulières telles que les rives ou l'espace cours d'eau. Les problématiques supra-communales, comme la planification éolienne ou la protection du vignoble, sont prises en charge à travers des plans cantonaux.

Coordonner

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le PDC, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération, et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.

Le service établit les lois et règlements d'application cantonaux. Il contrôle que les instruments de planification communaux respectent les lois et plans supérieurs et contrôle que, dans le cadre de l'autonomie communale, la pesée des intérêts a été correctement effectuée. En matière de permis de construire, le service vérifie, pour les communes ne disposant pas d'une délégation de compétence, que les projets de construction soient conformes aux lois et règlements.

Informier et conseiller

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

- Planification directrice : Suite à l'entrée en vigueur de la LAT au 1er mai 2014, les cantons disposent jusqu'au 30 avril 2019 pour conformer leur PDC à la nouvelle législation. L'année 2018 a été consacrée à l'adaptation du dossier suite à la consultation et à l'examen de la Confédération. Après consultation de la commission ad hoc (C3DC) et adoption par le Conseil d'État, le dossier a été expédié au mois de mai 2018 pour approbation par le Conseil fédéral. L'approbation est attendue pour le 1er trimestre 2019.
- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) : La nouvelle LAT impose également aux cantons l'introduction d'un système de compensation et des mesures de mobilisation foncière. Le projet de révision de la LCAT a été conduit en parallèle à celui du plan directeur. L'année 2018 a été consacrée au travail en commission législative. Celle-ci doit terminer ses travaux pour le 1er trimestre 2019 avant que la loi ne soit traitée en plénum.
- Consultations fédérales et cantonales : Dans le cadre de la révision de la LAT deuxième étape (LAT2), une collaboration étroite entre la Confédération et les cantons a été mise en place. Dans ce cadre, le canton a été amené à se positionner sur de nombreuses études et prises de position de la DTAP liées à des thèmes comme l'approche par planification, la pesée des intérêts, les surfaces d'assolement, l'espace réservé aux eaux ou encore le rôle des commissions fédérales. De nombreux plans sectoriels de la Confédération et ordonnances sont en cours de révision (forme et contenu), soumis aux cantons. Le canton est également consulté sur l'adaptation des plans directeurs des cantons voisins dans le cadre de la LAT.
- Révision des plans d'aménagement et densification du territoire : Le service accompagne les communes en offrant une séance de premier contact, une analyse de leur pré-étude, une prise de position sur leur projet de territoire / plans directeurs et un préavis de synthèse sur l'ensemble du dossier. À fin décembre 2018, 11 communes ont tenu leur séance de premier contact. Trois communes ont établi une zone réservée. Précédé par une zone réservée cantonale, le plan cantonal redimensionnant les zones de constructions basses a été mis à l'enquête publique à fin 2018.
- Traitement des permis de construire : Durant l'année sous revue, le SAT a traité 707 permis de construire (716 en 2017).
- Rives du lac : Le sentier du lac tel que projeté en 1996 a été terminé en 2018 par la réalisation du tronçon de La Musinière à Saint-Blaise.

Activités et réalisations

Section planification cantonale et données de base

Type de dossier	Nbre	Remarques
Tâches de ligne		
Consultations cantonales et fédérales	19	Consultations : modification et révision de lois fédérales et cantonales, plans sectoriels, et adaptation PDC des cantons voisins, coordonnées par le SAT.
Gestion et exploitation des données de base		Adaptation du géoportail SITN, du cadastre de restrictions publiques à la propriété foncière (CRDPPF) et du système automatisé de traitement des permis de construire (SATAC) aux nouvelles géodonnées (2018-2019).
Renseignement affectation, y compris plan gestion forestière	73	
Téléphonie mobile	36	Préavis projets antennes de téléphonie mobile (nouveau ou modification).
Gestion du quota cantonal des surfaces d'assolement (SDA)	21	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.), mise à jour annuelle de la base de données, contacts avec la Confédération.
Modification partielle réseaux officiels de mobilité douce et de loisirs	35	Prises de position (permis de construire, PAL, etc.).
Observatoire cantonal du territoire (OT_NE)		Mise à jour fiches en coll. avec services métiers dans la perspective du rapport quadriennal sur l'aménagement (RAT 2019) ; coll. cercle indicateurs.
Projets		
Révision du plan directeur cantonal (PDC)		Prise en compte remarques – finalisation du dossier – adoption par CE en mai 2018. Dépôt du dossier pour examen final à la Confédération en mai 2018. Réception préavis en novembre et préparation du dossier pour adoption par le Conseil fédéral.
Révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)		Dépôt du projet au CE – adoption en mai 2018. Préparation des travaux en commission.
Études de base		Bilan des zones d'activités économiques (mise à jour). Densité, mixité et qualité résidentielle. Détermination de l'espace réservé aux eaux et aux étendues d'eau ; grands projets au sens article 8, alinéa 2 LAT.
Plans directeurs sectoriels		<ul style="list-style-type: none"> Plan directeur des chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre : diagnostic et consultation 3 derniers districts. Plan directeur sectoriel ECE-ERE : consultation lancée en décembre. Révision de la carte des itinéraires VTT (consultation). Itinéraires de randonnée équestre : consultation (suite).
Plans d'affectation cantonaux		PAC viticole (1 ^{ère} étape) sanctionné. PAC zone de constructions basses (section AL).

Section aménagement local

Type de dossier	Entrés avant 2018			Entrés en 2018		
	Préavisés en 2018	Enquête publique en 2018	Sanctionnés en 2018	Préavisés en 2018	Enquête publique en 2018	Sanctionnés en 2018
Plan d'affectation cantonal	-	1	1	-	-	-
Plan de quartier	4	4	1	-	-	-
Plan spécial	-	-	-	1	-	-
Modification du PAL	2	8	7	1	1	-
Zones réservées communales	-	-	-	3	-	-
Plan d'alignement	-	2	1	4	3	-
Plan directeur	1	-	6	-	-	-
Cahier des charges	5	-	-	1	-	-
Total	12	15	16	10	4	-

- Sont notamment entrés en vigueur en 2018 par arrêté du Conseil d'État :
 - le plan d'affectation cantonal (PAC) modifiant la zone viticole ;
 - les 6 plans directeurs régionaux (PDR) qui ont servi au dimensionnement et à la localisation de la zone à bâtir.
- A notamment été mis à l'enquête publique :
 - le PAC de la réduction de la zone de constructions basses du décret du 14 février 1966 réduisant la zone d'environ 16 hectares.
- 9 dossiers entrés en 2018 sont en cours de préavis.
- 10 nouveaux dossiers ont requis notre conseil et n'ont pas encore débuté de procédure.

Le 27 juin 2018, une séance d'information a été organisée pour les communes et leurs mandataires, afin de leur présenter le Guide du PAL élaboré par le SAT et remis à jour depuis la version 2006, dans la perspective de la révision des plans.

11 communes nous ont contactés pour initier la révision de leur plan d'aménagement local (PAL) : La Tène, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Cortaillod, Val-de-Ruz, Le Locle, Milvignes, Saint-Blaise, Peseux, Corcelles-Cormondèche et La Sagne. 3 communes ont fait adopter une zone réservée par leur Conseil général : Val-de-Ruz, Les Planchettes, La Grande Béroche. Les processus de révision de PAL et de création de zones réservées se poursuivent en 2019. Les projets de PAC du pôle de développement économique de La Tène et de plan directeur de l'espace cours d'eau ont été mis en consultation publique jusqu'au début 2019.

Géologie

Géologie générale

- Participations aux démarches d'adaptation aux changements climatiques.
- Adaptations législatives en matière de gestion du sous-sol.

Dangers naturels

- 236 préavis pour des dossiers de permis de construire (194 en 2017).
- 2 préavis pour des dossiers d'aménagement (8 en 2017).
- Gestion et application de la convention-programme ouvrages de protection selon l'article 36 LFo et des lignes budgétaires y relatives (y.c. diverses études de danger / analyses de risque).
- Participation à ORCCAN (notamment gestion de la tempête Éléonor/Burglind).

Exploitation des matériaux (application de la LEM)

- Traitement administratif ainsi qu'interventions de suivi et renseignements pour des dossiers d'extraction des matériaux. À relever : approbation du plan d'extraction de la carrière du Roc à Cornaux.

Bureau des permis de construire

Type de dossier	2017		2018	
	Nombre	Nombre en %	Nombre	Nombre en %
Total synthétisé	716	100	707	100
Préavis favorable	630	87.9	610	86.3
Préavis négatif	86	12.1	97	13.7
En zone à bâtir	503	70.25	510	72.2
Hors zone à bâtir	213	29.75	197	27.8
Complet et conforme	80	11.2	101	14.3
Avec autorisation spéciale	492	68.7	429	60.6
Avec oppositions	108	15.1	78	11
Mise en conformité	24	3.3	26	3.6
Dossier incomplet	367	51.2	337	47.6

Les statistiques prennent en considération les dossiers qui sont sortis en 2017 et en 2018.

Ne rentrent pas dans les statistiques les dossiers des villes et les dossiers de compétence communale.

Les dossiers complets et conformes / avec autorisation spéciale / avec opposition, ne correspondent pas au 100 % des dossiers traités.

32 décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la LDFR ont été rédigées (22 en 2017).

Le temps de traitement s'est globalement allongé entre 2017 et 2018, ce qui s'explique par des changements de personnel et départ à la retraite.

Personnel

Au 1^{er} janvier 2018, le service comptait 18 EPT et au 31 décembre 2018, 17.80 EPT, soit 21 collaborateurs durant l'année.

Manifestations sportives

Au cours de l'année 2018, 95 autorisations de manifestations sportives ont été délivrées. Par rapport à 2017, cela représente une augmentation de 19 demandes. Les manifestations sportives dans le canton de Neuchâtel sont en progression constante. Le montant encaissé pour 2018 s'élève à 5'800 francs.

Contacts

- 2 séances de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) assurant la coordination interservices.
- 4 rencontres avec les architectes et les urbanistes du canton ainsi que les techniciens des villes.
- Participation au groupe de travail tripartite (Confédération, cantons, communes) et à Région capitale suisse.
- Participation à la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), au comité de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), à Espace Suisse (auparavant ASPAN), au comité de la fédération suisse des urbanistes (FSU) et au groupe Les Experts en Dangers Naturels Suisse (FAN).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'886'758	1'140'000	1'516'699	+376'699	+33.0%	-370'059	-19.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'704'050	1'100'000	1'516'519	+416'519	+37.9%	-187'530	-11.0%
43 Revenus divers	1'858	0	180	+180	--	-1'679	-90.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	180'850	40'000	0	-40'000	-100.0%	-180'850	-100.0%
Charges d'exploitation	3'135'746	3'209'534	2'939'502	-270'032	-8.4%	-196'244	-6.3%
30 Charges de personnel	2'689'930	2'581'015	2'542'030	-38'984	-1.5%	-147'900	-5.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	135'646	280'400	118'811	-161'589	-57.6%	-16'835	-12.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	36'405	28'644	13'858	-14'786	-51.6%	-22'547	-61.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	174'101	282'475	177'780	-104'695	-37.1%	+3'679	+2.1%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	99'664	37'000	87'023	+50'023	+135.2%	-12'641	-12.7%
Résultat d'exploitation	-1'248'988	-2'069'534	-1'422'803	+646'730	+31.3%	-173'815	-13.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'248'988	-2'069'534	-1'422'803	+646'730	+31.3%	-173'815	-13.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'248'988	-2'069'534	-1'422'803	+646'730	+31.3%	-173'815	-13.9%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	23.00	23.00	22.00	-1.00	-4.3%	-1.00	-4.3%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	19.00	18.60	17.80	-0.80	-4.3%	-1.20	-6.3%

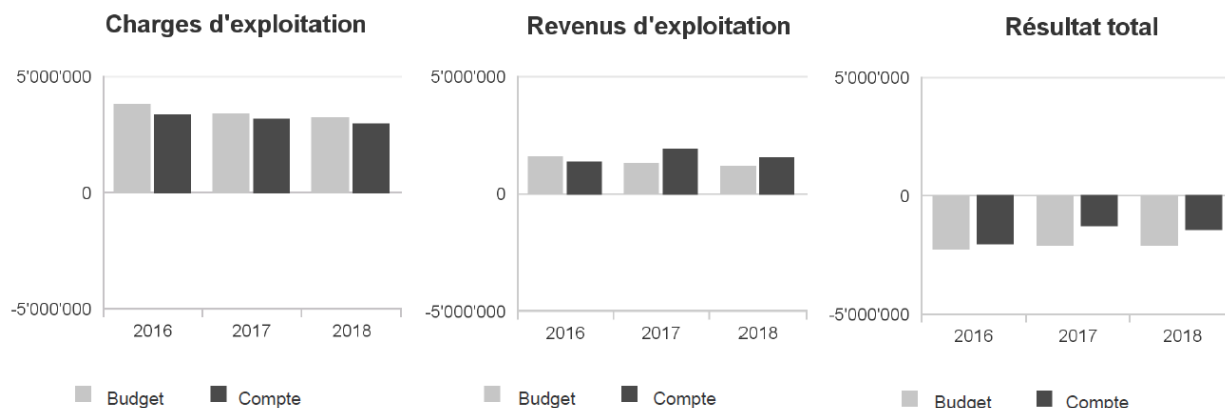
Commentaires

Au chapitre des revenus d'exploitation, le groupe 42 "Taxes" présente une hausse en lien avec les permis de construire. Quant au groupe 49 "Imputations internes", il était prévu que le salaire du stagiaire soit financé par le fonds d'aménagement du territoire. Dans la mesure où ce poste n'a pas été occupé, son financement n'a pas été sollicité.

Au chapitre des charges d'exploitation, le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." est inférieur au montant budgété, les travaux ayant été internalisés, en raison de leur spécificité. Concernant le groupe 36 "Charges de transfert", pour ce qui est des dangers naturels, de nombreux éléments se sont cumulés pour que cette dépense soit moindre par rapport à celle projetée (par exemple, retard pris au sein des bureaux mandatés, procédure toujours en cours pour le projet de protection contre les chutes de pierres des CFF au Locle, etc.)

Au niveau du personnel administratif, l'écart s'explique par la vacance temporaire d'un poste d'aménagiste.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement clôturés					64'873	0	64'873	3'500	0	3'500
Aménagement "Sentier du Lac"	18.11.1996	650'000	646'420	64'873	64'873	0	64'873	3'500	0	3'500

Commentaires

Le Sentier du Lac tel que projeté en 1996 a été terminé en 2018 par la réalisation du tronçon de La Musinière à Saint-Blaise.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Permis de construire (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	62'000	146'903	+84'903	+136.9%
Produits	1'090'000	1'458'083	+368'083	+33.8%
Coûts nets	-1'028'000	-1'311'180	-283'180	-27.5%

Pour l'essentiel, les coûts correspondent à des remboursements d'émoluments aux services pour CHF 97'000 et la publication des mises à l'enquête dans la Feuille officielle pour CHF 42'402. L'augmentation par rapport au budget provient principalement des frais de publication dans la feuille officielle qui ont doublé suite à l'introduction de la Feuille officielle dans le Guichet unique, ainsi que d'une restitution d'émoluments à l'ECAP en raison d'une modification législative.

Le montant de CHF 1'458'083 a été encaissé par les permis de construire. L'évaluation budgétaire de ce poste est effectuée de manière pessimiste, vu que nous sommes tributaires de la conjoncture.

Plan d'affectation (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	30'000	58'256	+28'256	+94.2%
Coûts nets	-30'000	-58'256	-28'256	-94.2%

Les produits concernent essentiellement les plans d'aménagement et plans de quartier.

Planification cantonale (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	145'000	12'027	-132'974	-91.7%
Produits	20'000	0	-20'000	-100.0%
Coûts nets	125'000	12'027	-112'974	-90.4%

L'écart budgétaire s'explique principalement par une internalisation des mandats en raison de leur spécificité.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Autres subventions	23'475	23'393	-82	-0.3%
Dangers naturels	200'000	95'387	-104'613	-52.3%
Sentiers pédestres	59'000	59'000	0	0.0%
Total charges nettes	282'475	177'780	-104'695	-37.1%

La majeure partie des subventions a été versée à Pro Infirmis pour leur analyse des demandes de permis de construire.

Concernant les dangers naturels, les dépenses ont été moins élevées que prévu (en raison notamment du retard pris au sein des bureaux mandatés, d'une procédure toujours en cours pour le projet de protection contre les chutes de pierres des CFF au Locle, etc).

Neuchâtel Rando a reçu CHF 59'000 pour le balisage des sentiers pédestres.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Dangers naturels	0	0	0	--
Frais de rappel	0	-360	-360	--
Total charges nettes	0	-360	-360	--

Pas de commentaire particulier.

2.11.4. Service des transports (SCTR)

Missions principales

Les missions principales du service des transports sont les suivantes:

- Promotion des transports publics (TP) et de la coordination des prestations des entreprises de transport (ET) ;
- Commande de l'offre de TP auprès des ET, gestion des indemnités versées aux ET après négociation et refacturation de la part communale aux communes (pot commun) ;
- Validation des demandes des ET pour des moyens de production supplémentaires (investissements) ;
- Responsabilité du suivi de la planification des aménagements ferroviaires dans le cadre du trafic régional voyageurs conformément au règlement d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ;
- Responsabilité du développement et de l'optimisation des réseaux TP Bus local et régional ;
- Coordination de la desserte en TP avec l'aménagement du territoire ;
- Contact étroit, en Suisse avec les communes neuchâteloises, l'Office fédéral des transports (OFT), les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Évolution de l'environnement et des tâches

Environnement et perspectives :

- Les discussions en cours avec la Confédération sur le programme de développement stratégique ferroviaire PRODES 2035 et en particulier la ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds influenceront fortement l'avenir du transport public dans le canton. La desserte de rabattement devra également être revue en conséquence. Le prochain défi dès 2021 sera l'assainissement à minima de la ligne ferroviaire actuelle et sa fermeture durant 8 mois en 2021.
- La reconnaissance de la relation Berne – La Chaux-de-Fonds au titre des grandes lignes dès l'année horaire 2020 devrait conduire à une diminution du niveau d'indemnités payées par le canton.
- La pérennisation des relations transfrontalières sur la ligne des horlogers ainsi que sur la ligne via les Verrières, Pontarlier nécessitera une importante vigilance ces prochaines années.

Objectifs :

- Définir la commande de l'offre pour la période 2020/2021 et débiter les négociations financières. Une stabilité du niveau des indemnités est visée ;
- Assurer la planification de l'offre de transport du court jusqu'au long terme. Participer aux discussions avec la Confédération sur le programme de développement stratégique 2030 (Prodes 2030/35) ;
- Accompagner la mise en œuvre des mesures urgentes pour l'entretien de la ligne historique entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ;
- Pérenniser la circulation du RE entre Neuchâtel et Frasnay ainsi que la desserte TGV ;
- Accompagner la mise en œuvre des mesures d'accessibilité pour les handicapés LHand en particulier pour les arrêts de bus ;
- Assurer la bonne coordination avec l'aménagement du territoire.

Activités et réalisations

Négociation des indemnités

En 2018, les négociations sur le niveau des indemnités se sont poursuivies avec CFF et BLS. Avec Carpostal, une convention avec remboursement a été signée fin 2018. Le montant sera versé et affecté à l'année 2019. Pour la BLS et Carpostal seule une convention sur l'année 2018 a été signée. Une nouvelle discussion aura lieu pour 2019.

Optimisation de la desserte des réseaux bus

- Pour la Ville du Locle, la nouvelle place du 1^{er} août a nécessité une adaptation du réseau de bus.
- Pour la Ville de Chaux-de-Fonds, un mandat d'études parallèle a permis de repenser le réseau urbain.
- Pour la ville de Neuchâtel, les réflexions d'adaptation du réseau sont encore en cours
- Les horaires de la ligne 21.421 (Cernier – Savagnier – Neuchâtel) ont fait l'objet d'une nouvelle adaptation pour tenir compte de la diminution de la commande de la commune.

Relation transfrontalière

Axe Morteau – La Chaux-de-Fonds

Les travaux de planification pour l'entretien de la ligne en 2021 ont bien progressé côté français et suisse (tunnel du Col-des-Roches). Le canton a soutenu une demande de financement des travaux en France via le fonds Interreg. Un crédit d'engagement a été alloué par le Grand Conseil pour la construction de la halte de la Fiaz à l'ouest de La Chaux-de-Fonds.

Axe Pontarlier – Neuchâtel

Les signaux d'entrée en gare de Pontarlier côté Suisse seront migrés vers le nouveau système de sécurité ETCS. Le cofinancement de l'offre par les CFF, la SNCF et Lyria reste un sujet de préoccupation. L'accès au quota international de places assises dans le TGV Lausanne-Paris n'est plus possible depuis mi-décembre 2018.

FAIF, Prodes 2030

Le Conseil fédéral n'avait pas retenu la ligne directe dans le message Prodes 2035. D'importantes discussions sont en cours pour faire reconnaître le besoin auprès de la Conférence intercantonale des transports et des Chambres fédérales.

Plan directeur cantonal (PDC) et plans directeurs régionaux (PDR)

Le Plan directeur cantonal (PDC) a été soumis à la Confédération. Le SCTR accompagne maintenant le service cantonal de l'aménagement de territoire (SCAT) pour le processus des Plans d'Affectation Locale (PAL).

Discussion dans le cadre du processus de développement ferroviaire Prodes 2035

Le SCTR a effectué de nombreuses actions pour soutenir la ligne directe. Des réunions techniques mais également stratégiques ont eu lieu avec l'office fédéral des transports (OFT).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	32'635'265	33'420'600	32'162'117	-1'258'483	-3.8%	-473'149	-1.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'100	700	1'200	+500	+71.4%	+100	+9.1%
43 Revenus divers	675'848	534'500	200	-534'300	-100.0%	-675'648	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	31'958'317	32'885'400	32'160'717	-724'683	-2.2%	+202'399	+0.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	66'755'189	72'426'817	70'931'987	-1'494'830	-2.1%	+4'176'798	+6.3%
30 Charges de personnel	851'001	863'705	852'736	-10'969	-1.3%	+1'735	+0.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	419'312	707'200	280'967	-426'233	-60.3%	-138'345	-33.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'492'076	1'942'512	0	-1'942'512	-100.0%	-2'492'076	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	62'992'071	68'913'400	69'798'284	+884'884	+1.3%	+6'806'213	+10.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	729	0	0	0	--	-729	-100.0%
Résultat d'exploitation	-34'119'923	-39'006'217	-38'769'870	+236'346	+0.6%	-4'649'947	-13.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-34'119'923	-39'006'217	-38'769'870	+236'346	+0.6%	-4'649'947	-13.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-34'119'923	-39'006'217	-38'769'870	+236'346	+0.6%	-4'649'947	-13.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	8.00	8.00	7.00	-1.00	-12.5%	-1.00	-12.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.00	6.00	5.50	-0.50	-8.3%	-0.50	-8.3%

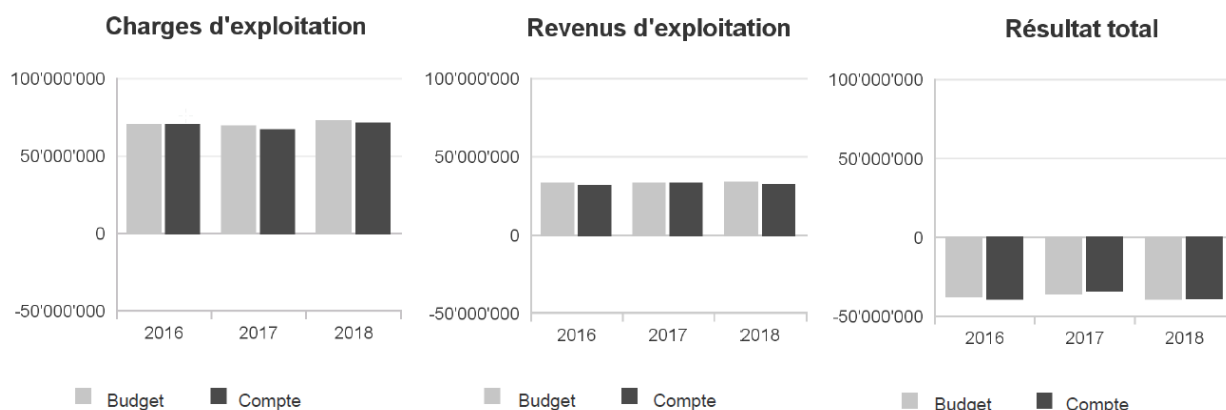
Commentaires

Au chapitre des revenus d'exploitation, le groupe 43 "Revenus divers" présente un écart budgétaire important. En effet, suite à l'introduction de MCH2, un certain nombre de prêts ont été réactivés au bilan au 1er janvier 2018. Les remboursements de ces prêts n'interviennent donc plus au compte de résultat mais au compte des investissements. Quant au groupe 46 "Revenus de transfert", la baisse concerne la part communale aux indemnités de transports dont les variations sont corrélées au groupe 36 "Charges de transfert".

Au chapitre des charges d'exploitation, le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." présente une baisse de ses dépenses en raison du fait que la Confédération a pris à sa charge une grande partie des études dans le cadre de PRODES 2035. Quant au groupe 36 "Charges de transfert", les dépenses sont plus élevées que le budget à raison de CHF 884'884. Cet écart est principalement induit par le fait que les charges d'amortissement liées aux subventions d'investissement sont dorénavant présentées sous ce groupe de charges. Cette présentation n'était pas d'actualité lors de l'élaboration du budget (dans lequel ces charges figuraient sous le groupe 33 "Amortissements du PA"). Ainsi, les charges de transfert, hors charges d'amortissement, s'établissent à un niveau inférieur de celles budgétées à raison de CHF 1'038'677. Les écarts identifiés par rapport au budget concernent principalement les indemnités dans le trafic urbain mais également dans les autres types de trafic. L'augmentation par rapport à l'année 2017 se laisse notamment expliquer par la dissolution unique d'une réserve de CHF 4.3 millions en 2017.

L'effectif du service a été réduit de 0.1 EPT en cours d'année 2017 et a été maintenu à ce niveau de 6 EPT pour 8 postes en 2018. La collaboratrice scientifique du service a quitté son poste en septembre 2018 (0.5 EPT). Elle a été remplacée en début d'année 2019.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017 Dép. nettes	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours				833'400	349'500	483'900	0	890'799	-890'799
Adaptation Lhand matériel roulant	19.02.2019	1'666'800	0	833'400	0	833'400	0	0	0
Rénovation flotte LNM prêts 1999	10.11.1999	--	-131'268	0	11'000	-11'000	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt BLS7, 1993	29.06.1993	--	3'582	0	3'600	-3'600	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt BN15, 1993	29.06.1993	--	1'065'554	0	164'400	-164'400	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt BNX, 1993	29.06.1993	--	454'758	0	54'000	-54'000	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt CJ7, 1993	29.06.1993	--	419'640	0	24'200	-24'200	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt BNVI, 1988	26.01.1988	--	131'192	0	56'200	-56'200	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt CJ4, 1988	26.01.1988	--	117'667	0	36'100	-36'100	0	0	0
Prêts transports	--	--	--	0	0	0	0	890'799	-890'799
Crédits d'engagement non sollicités				732'800	0	732'800	0	0	0
Part routière renouvellement PN	--	1'087'200	0	732'800	0	732'800	0	0	0

Commentaires

Aux croisements rail-route, le propriétaire du bien-fonds doit participer au financement du renouvellement de l'infrastructure ferroviaire. Concernant le crédit d'engagement « Part routière renouvellement PN », une seule entreprise a partiellement déposé au canton une demande de financement pour ses projets. Le crédit d'engagement sera demandé lorsque l'intégralité des besoins des gestionnaires de l'infrastructure sera connue pour la période 2019-2024.

Concernant le crédit d'engagement LHand pour le matériel roulant du Littorail, il se monte à CHF 1'666'800, initialement réparti sur 2 années en 2018 et 2019. Le matériel roulant qui bénéficiera de ces subventions ne sera livré qu'en 2019. De ce fait, le versement de la tranche à payer prévue en 2018 a été repoussé en 2019.

Dans le cadre de l'introduction de MCH2, un certain nombre de prêts ont été réactivés au bilan au 1er janvier 2018 pour leur valeur résiduelle. De ce fait, dès 2018, l'imputation des remboursements de ces prêts n'intervient plus au compte de résultat mais au compte des investissements à hauteur de CHF 534'500. Aussi les remboursements de prêts BLS, CJ et LNM ont été regroupés dès 2018 sous le libellé "Prêts transports" pour CHF 356'300.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Prestations SCTR (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	650'000	237'194	-412'806	-63.5%
Produits	535'200	1'400	-533'800	-99.7%
Coûts nets	114'800	235'794	+120'994	+105.4%

Le service octroie et suit des mandats de deux catégories. Ceux pour les prestations de transport et ceux pour le projet de mobilité. Les coûts de ces dernières ont été plus faibles que planifiées en raison de sa prise en charge partielle par la Confédération.

La majeure partie des produits prévue au budget a finalement été comptabilisée au compte des investissements (suite à la réactivation de certains prêts lors du passage à MCH2). Le solde concerne des émoluments pour des autorisations de transport octroyées et sont légèrement supérieurs à ceux attendus.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Lignes à l'essai et autres	2'369'700	1'988'943	-380'757	-16.1%
Part au revenu de la RPLP	-5'137'500	-5'053'656	+83'844	+1.6%
Particip.canto.au fonds d'infrastr.ferrov	11'201'000	11'200'960	-40	-0.0%
Particip.commu.entr.transp.&fonds infra.	-27'747'900	-27'107'061	+640'839	+2.3%
Trafic régional voyageurs	27'858'300	27'817'061	-41'239	-0.1%
Trafic urbain et trafic touristique	27'484'400	26'867'759	-616'641	-2.2%
Total charges nettes	36'028'000	35'714'006	-313'994	-0.9%

Un important travail de négociation a permis d'éviter des augmentations d'indemnités dans le secteur du trafic régional voyageurs et d'enregistrer des diminutions dans le secteur du trafic urbain. Sur l'élément analytique « Lignes à l'essai et autres », des risques liés à la participation financière des partenaires au RegioExpress vers Frasné ont pu être repoussés dans le temps. Aussi, la mise en place de la desserte des Saignoles au Locle a été retardée, elle reste toutefois d'actualité. En adéquation avec les indemnités versées aux entreprises, les parts communales facturées ont été moins élevées que prévues.

2.11.5. Service des ponts et chaussées (SPCH)

Missions principales

Les missions principales du service des ponts et chaussées sont les suivantes :

- Construire et aménager le réseau routier cantonal, ainsi que ses ouvrages, reliant les localités entre elles, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines ;
- Achever la construction de la route nationale 5 sur le territoire neuchâtelois ;
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages ;
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier ;
- Mettre à jour annuellement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Aménager les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Assurer la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du service des ponts et chaussées ;
- Mettre à disposition du personnel pour la conduite des véhicules du Conseil d'Etat ;
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service ;
- Conseiller les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations en matière de marchés publics et/ou relatives aux divers domaines d'activités du service ;
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'extraction des matériaux immergés, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière ;
- Notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'État ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service ;
- Procéder à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de tiers ;
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales ;
- Développer et promouvoir la mobilité douce.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ces dernières années, le service a procédé à une réduction des effectifs qui oblige aujourd'hui à travailler en flux tendu, en priorisant les dossiers en fonction des exigences et délais fixés. Cette gestion présente un risque accru en matière de ressources humaines et de non-respect des délais fixés.

Dans un tel contexte, les modifications législatives, de processus ou d'outils de travail absorbent des ressources et se traduisent inévitablement par la nécessité de dégager le temps et, cas échéant, les ressources financières nécessaires à absorber ces changements.

Activités et réalisations

Les objectifs 2018 du service étaient :

- Mettre en œuvre le plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) en parallèle à l'entretien constructif.
- Mettre en œuvre les conventions-programmes relatives à l'assainissement du bruit routier, la revitalisation des cours d'eau et la protection contre les crues. Malgré la grande diversité des intervenants (plusieurs services cantonaux, diverses communes, Confédération, tiers), les projets avancent bon train et les engagements pris envers la Confédération sont globalement tenus.
- Achever la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP).
- Développer une application permettant la gestion des données routières en vue de l'abandon de l'outil OFROU MISTRA.
- Bénéficier d'un outil de planification des investissements. Les phases de tests réalisés ont pris plus de temps que prévu, mais la mise en service n'est que reportée de quelques mois.
- En vue de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 du nouvel arrêté sur le réseau (NAR) des routes nationales, préparer le transfert à l'OFROU de la H20 Col-des-Roches – Vauseyon et la H10 à Thielle avec notamment l'établissement des principaux projets de détail du contournement du Locle, la définition de la propriété, la préparation de la documentation à remettre, ainsi que la passation des projets et de l'entretien.

Globalement, ces objectifs ont bien été tenus.

Du point de vue technique, les grands dossiers ont bien avancé, se soldant par l'octroi de 3 crédits importants par le Grand Conseil, soit pour le remplacement du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds, l'assainissement du tunnel de La Clusette et le réaménagement de la RC1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne. Parallèlement, les dossiers en cours concernant le contournement du Locle par la H20, le contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 ou d'autres projets intégrés dans des crédits en cours ont eux aussi bien avancé.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Le fait d'avoir commencé l'année sans budget a freiné le rythme des projets et des travaux. En réaction, le Conseil d'État a libéré quelques chantiers dans le cadre de ses compétences, les appels d'offres y relatifs ont pu être lancés et les travaux adjugés de manière à permettre la réalisation du chantier en 2018.

Les travaux de réfection routière couplés à l'assainissement du bruit routier ont été poursuivis, en coordination avec les communes concernées (dont notamment Val-de-Ruz, Val-de-Travers ou Hauterive), dont les réseaux souterrains se trouvent sous les routes à rénover et sur lesquels elles doivent généralement prévoir des interventions avant que la surface de la chaussée soit reconstruite.

Pour la première année, le crédit relatif à la mobilité cyclable a été mis à contribution, ce qui a permis de réaliser près de 5 km d'aménagements et de mettre en place un système de comptage en vue de l'établissement du monitoring prévu dans la stratégie de mobilité cyclable.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	Écart C2018 - B2018 %	Écart C2018 - C2017 CHF	Écart C2018 - C2017 %
Revenus d'exploitation	21'504'904	26'345'277	21'916'430	-4'428'847	-16.8%	+411'525	+1.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	2'508'292	2'280'000	2'156'849	-123'152	-5.4%	-351'443	-14.0%
42 Taxes	986'216	919'000	914'179	-4'821	-0.5%	-72'037	-7.3%
43 Revenus divers	444'839	521'000	175'548	-345'452	-66.3%	-269'291	-60.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	16'113'292	16'810'277	16'548'784	-261'493	-1.6%	+435'492	+2.7%
47 Subventions à redistribuer	30'365	4'395'000	594'415	-3'800'585	-86.5%	+564'050	+1'857.5%
49 Imputations internes	1'421'900	1'420'000	1'526'655	+106'655	+7.5%	+104'755	+7.4%
Charges d'exploitation	39'737'476	46'879'500	38'826'854	-8'052'646	-17.2%	-910'623	-2.3%
30 Charges de personnel	16'064'904	16'427'176	15'597'557	-829'618	-5.1%	-467'346	-2.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	8'459'350	7'751'200	6'139'090	-1'612'110	-20.8%	-2'320'260	-27.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	13'649'358	17'116'524	6'561'539	-10'554'985	-61.7%	-7'087'819	-51.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	471'949	25'000	8'939'223	+8'914'223	+35'656.9%	+8'467'274	+1'794.1%
37 Subventions à redistribuer	30'365	4'395'000	594'415	-3'800'585	-86.5%	+564'050	+1'857.5%
39 Imputations internes	1'061'550	1'164'600	995'029	-169'571	-14.6%	-66'522	-6.3%
Résultat d'exploitation	-18'232'572	-20'534'223	-16'910'424	+3'623'799	+17.6%	+1'322'148	+7.3%
44 Revenus financiers	44'246	0	172'139	+172'139	--	+127'893	+289.0%
34 Charges financières	13	0	0	0	--	-13	-100.0%
Résultat de financement	44'233	0	172'139	+172'139	--	+127'906	+289.2%
Résultat opérationnel	-18'188'339	-20'534'223	-16'738'285	+3'795'938	+18.5%	+1'450'054	+8.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-18'188'339	-20'534'223	-16'738'285	+3'795'938	+18.5%	+1'450'054	+8.0%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	142.00	144.00	140.00	-4.00	-2.8%	-2.00	-1.4%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	135.00	137.00	132.20	-4.80	-3.5%	-2.80	-2.1%

Commentaires

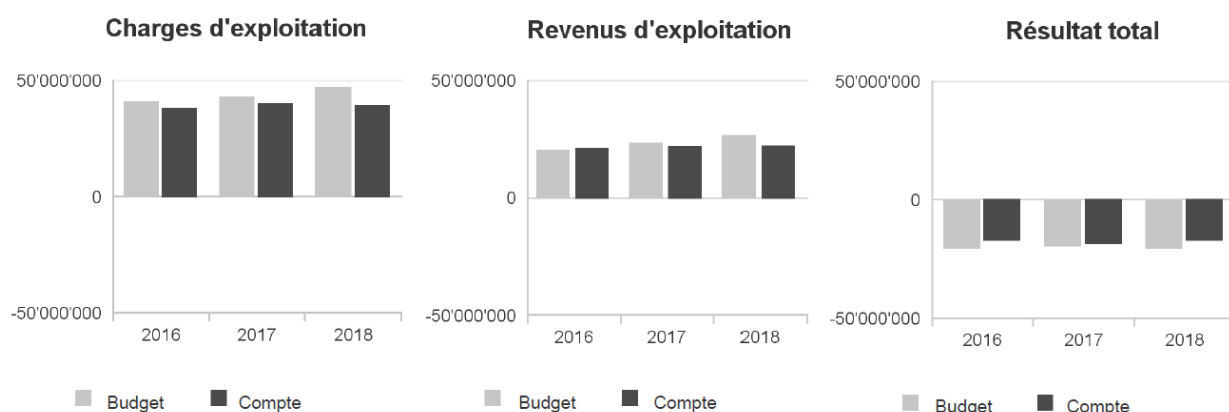
Tout d'abord, il est important de signaler que le changement entre MCH1 et MCH2 peut engendrer des écarts significatifs entre les comptes de résultat 2017 et 2018. De ce fait, ces deux exercices sont difficilement comparables.

Au niveau des revenus d'exploitation, il faut constater une légère diminution des recettes liées aux concessions hydrauliques (groupe 41). L'activation des salaires en lien avec les projets d'investissement n'a pas été passée dans les comptes 2018, ce qui impacte négativement les recettes diverses (groupe 43). La transition entre MCH1 et MCH2 a redéfini l'impact sur les natures comptables et les revenus financiers (groupe 44) en intégrant des recettes initialement budgétées dans les revenus d'exploitation. Il s'agit ici de ventes de terrains et de locations de biens. Quant aux recettes de la Confédération liées à la taxe sur les huiles minérales et à la LRVP, elles se sont avérées inférieures aux estimations annoncées (groupe 46).

Au niveau des charges d'exploitation, il est important de relever que l'absence de budget en début d'année, une diminution des honoraires et de l'entretien des cours d'eau, ainsi qu'un enneigement moins conséquent que d'habitude ont engendré des dépenses réelles très inférieures aux chiffres budgétés. Concernant les charges d'amortissement, celles liées aux subventions d'investissements sont dorénavant présentées sous les charges de transfert (groupe 36). Cette présentation n'était pas d'actualité lors de l'élaboration du budget 2018 d'où des écarts importants sur les groupes 33 et 36. Quant aux subventions à redistribuer (37/47), elles concernent les diverses générations du projet d'agglomération RUN, mais les estimations budgétées ont été trop importantes en regard des projets réellement réalisés par les maîtres d'ouvrage concernés.

Concernant les effectifs, il faut signaler que, suite à plusieurs réorganisations internes et décisions politiques, les effectifs du SPCH sont en diminution depuis plusieurs années. Les délais de carence imposés lors du changement de personnel a aussi impacté négativement les EPT en 2018.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				22'406'500	7'095'535	15'310'965	17'426'641	5'035'470	12'391'170
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	19.09.2018	350'000	0	50'000	0	50'000	27'257	0	27'257
Dévelop. plateforme données routières	02.07.2018	95'000	0	200'000	0	200'000	36'461	0	36'461
Entretien constructif 2018-2021	30.05.2018	21'740'000	0	5'338'000	0	5'338'000	5'097'164	646'715	4'450'449
Assainissements EM 2018 - 2019	02.05.2018	600'000	0	0	0	0	189'425	0	189'425
Corrections routières 2018 - 2019	02.05.2018	600'000	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2018 - 2019	02.05.2018	600'000	0	300'000	0	300'000	364'961	0	364'961
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	07.02.2018	450'000	0	0	0	0	270'339	162'204	108'136
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	26.09.2017	5'000'000	0	1'000'000	0	1'000'000	588'499	0	588'499
H10 Evitement de Peseux, études	13.09.2017	450'000	0	112'500	67'500	45'000	0	0	0
Aménagements de cours d'eau 2018 - 2019	06.06.2017	600'000	0	300'000	0	300'000	203'906	10'360	193'547
RPT 07b ouvrages prot.crués 2016-2019	30.08.2016	3'820'000	437'957	740'000	388'335	351'665	8'782	-23'550	32'332
Etudes détail liaison H18-H20	17.08.2016	6'900'000	295'122	2'350'000	1'410'000	940'000	2'157'046	1'294'227	862'818
RPT04 revitalisation des eaux 2016 - 201	07.07.2016	1'560'000	122'596	500'000	317'500	182'500	701'106	333'037	368'070
Assainissement bruit routes principales	03.11.2015	6'000'000	1'130'902	1'625'000	975'000	650'000	1'231'449	738'869	492'580
Assainissement ouvrages d'art H20	03.11.2015	2'000'000	523'669	0	0	0	-9'024	-5'446	-3'577
RPT06 (bruit) - 3ème conv. programme	03.11.2015	4'500'000	1'757'426	2'026'000	442'000	1'584'000	1'375'950	338'836	1'037'111
12ème étape corr./aménag. routes cant.	17.06.2015	39'550'000	6'347'522	3'500'000	550'000	2'950'000	3'260'053	414'883	2'845'170
Entretien constructif 2014 - 2015	30.04.2014	16'800'000	16'375'575	400'000	0	400'000	398'669	0	398'669
Elaboration dossier route H20	04.12.2007	15'170'000	11'779'751	1'000'000	600'000	400'000	872'142	531'979	340'163
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	--	400'300'000	398'084'251	90'000	79'200	10'800	216'120	193'574	22'546
Construction du tunnel de Serrières	--	29'200'000	27'417'514	2'575'000	2'266'000	309'000	436'335	399'783	36'552
Crédits d'engagement clôturés				0	0	0	1'308	785	523
Assainissement routier H20	27.06.2017	3'450'000	2'738'011	0	0	0	518	31	207
Assainissement électromécanique H20	03.11.2015	1'200'000	564'766	0	0	0	791	474	316
Crédits d'engagement non sollicités				1'080'000	558'000	522'000	0	0	0
Assains. et renf. du Grand Pont Chx-Fds	--	17'100'000	0	280'000	168'000	112'000	0	0	0
Etudes détail assainis. Clusette	--	39'100'000	0	650'000	390'000	260'000	0	0	0
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	--	17'600'000	0	150'000	0	150'000	0	0	0

Commentaires

Les crédits à solliciter ont tous été acceptés par le Grand Conseil en début 2019 :

- Le crédit "Assain. et renf. du Grand Pont Chx-Fds" permettra le remplacement du Grand-Pont en lieu et place de son assainissement et renforcement, qui aurait été tout aussi coûteux ;
- Le crédit "Etudes détail assainis. Clusette" permettra d'assainir le tunnel et de réaliser une galerie de sécurité ;
- Le crédit "Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne" engendrera des travaux conséquents sur 5 ans entre Les Ponts-de-Martel et l'entrée est de La Sagne.

Les nouveaux crédits 2018 ont permis de :

- Réaliser un volume plus important que budgété de travaux sur ouvrages d'art, en particulier sur la RC149 à la Prise Sèche ;
- Équiper le véhicule d'un transporteur privé mandaté pour du déneigement ;
- Effectuer une très grande partie des travaux planifiés en 2018 pour l'entretien constructif 2018-2021 (malgré l'absence de budget en début d'année) ;
- Assainir une partie des équipements d'électromécanique de la H10 et de la H20 ;
- Effectuer la sécurisation urgente du Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds en attendant son remplacement ;
- Réaliser une partie importante des projets 2018 sur les cours d'eau.

Les crédits clôturés "Assainissement routier et électromécanique H20" concernaient l'avant-dernière étape des travaux d'assainissement de la H20 avant son transfert à la Confédération en 2020.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Réseau routier (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	561'500	621'184	+59'684	+10.6%
Produits	275'000	408'219	+133'219	+48.4%
Coûts nets	286'500	212'965	-73'535	-25.7%

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les routes et plus spécifiquement la planification des projets, la mobilité douce, la gestion administrative de la signalisation, les données et comptages routiers et le cadastre du bruit routier, ainsi que les recettes découlant de la mise à disposition de personnel pour l'achèvement de la N5 et pour le CNERN (besoins plus élevés que prévu).

Ouvrage d'art, eaux (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	851'000	506'130	-344'870	-40.5%
Produits	2'297'000	2'280'736	-16'264	-0.7%
Coûts nets	-1'446'000	-1'774'606	-328'606	-22.7%

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les inspections et surveillance des ouvrages d'art, des rives de lacs, des berges et des cours d'eau, et les recettes des concessions hydrauliques, des redevances de dragage et de la gestion des convois extraordinaires.

Entretien courant DIV I (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	714'000	644'573	-69'427	-9.7%
Produits	67'000	33'789	-33'211	-49.6%
Coûts nets	647'000	610'784	-36'216	-5.6%

La division d'entretien 1 couvre le Littoral neuchâtelois et le sud du Val-de-Ruz. Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal (inférieurs à la moyenne), les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations, les accidents et l'électromécanique, ainsi que les recettes des accidents et des ventes de fondants chimiques aux communes.

Entretien courant DIV II (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	825'500	590'651	-234'849	-28.4%
Produits	76'000	21'995	-54'005	-71.1%
Coûts nets	749'500	568'656	-180'844	-24.1%

La division d'entretien 2 couvre le Val-de-Travers. Ce groupe de prestations inclut les coûts de l'entretien courant du service hivernal (inférieurs à la moyenne), les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations, les accidents et l'électromécanique, ainsi que les recettes des accidents et des ventes de fondants chimiques aux communes.

Entretien courant DIV III (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	2'001'500	1'635'924	-365'576	-18.3%
Produits	226'000	223'424	-2'576	-1.1%
Coûts nets	1'775'500	1'412'500	-363'000	-20.4%

La division d'entretien 3 couvre le nord du Val-de-Ruz et les Montagnes neuchâteloises, incluant la H20. Ce groupe de prestations contient les coûts d'entretien courant du service hivernal (inférieurs à la moyenne), les nettoyages, les surfaces vertes, les réparations, les accidents et l'électromécanique, ainsi que les recettes des accidents et des ventes de fondants chimiques aux communes.

Signalisation et marquage (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	27'500	46'420	+18'920	+68.8%
Produits	65'000	84'134	+19'134	+29.4%
Coûts nets	-37'500	-37'713	-213	-0.6%

Ce groupe de prestations inclut les réparations des dégâts résultant d'accidents et les recettes de location de matériel de signalisation à des tiers.

Préavis, autorisations (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	86'500	102'745	+16'245	+18.8%
Produits	292'000	339'857	+47'857	+16.4%
Coûts nets	-205'500	-237'112	-31'612	-15.4%

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les permis d'exploitation pour les remontées mécaniques, les préavis concernant les demandes de permis de construire, la gestion des dossiers relatifs aux obstacles à la navigation aérienne, les consultations et auditions relatives aux préavis et permis, les places d'accueil des gens du voyage et les recettes provenant de divers émoluments, principalement l'utilisation du domaine public/privé.

Essais de laboratoire (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	43'400	0	-43'400	-100.0%
Produits	27'000	29'157	+2'157	+8.0%
Coûts nets	16'400	-29'157	-45'557	-277.8%

Ce groupe de prestations englobe les coûts engendrés par les essais, analyses et contrôles du laboratoire du SPCH effectués sur les routes du canton, et les recettes pour le même genre de prestations effectuées pour des tiers.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Atelier mécanique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'417'500	568'491	-849'009	-59.9%
Produits	5'000	2'357	-2'643	-52.9%
Coûts nets	1'412'500	566'135	-846'365	-59.9%

Ce groupe de prestations traite des coûts d'utilisation et d'entretien du parc de véhicules et machines du SPCH, ainsi que des recettes de ventes de matériels divers à des tiers. La diminution des coûts résulte de l'adaptation de la refacturation des coûts forfaitaires par le garage de l'État.

Administration / Support au service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	22'110	+22'110	--
Coûts nets	0	-22'110	-22'110	--

Ce groupe de prestations traite des plus-values engendrées par la cession d'immobilisations.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Contributions fédérales globales	-2'400'000	-2'400'000	0	0.0%
Part au revenu de la RPLP **	-5'137'500	-5'053'656	+83'844	+1.6%
Part au revenu de l'impôt sur les huiles	-9'272'777	-9'095'128	+177'649	+1.9%
Part fédérale aux redevances hydraulique	25'000	16'835	-8'165	-32.7%
Total charges nettes	-16'785'277	-16'531'949	+253'328	+1.5%

Les contributions fédérales globales restent identiques à 2018.

Les parts au revenu RPLP et à l'impôt sur les huiles minérales se sont avérées inférieures aux prévisions fournies en 2017 par la Confédération.

La part fédérale aux redevances hydrauliques a été réajustée en 2018 en fonction de la puissance brute 2017.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Agglomération RUN	0	0	0	--
Frais de rappel	0	-98	-98	--
Revenu du fonds	-1'400'000	-1'499'495	-99'495	-7.1%
Total charges nettes	-1'400'000	-1'499'592	-99'592	-7.1%

Le revenu provenant du fonds des routes communales a légèrement augmenté en 2018. Il découle de l'application de l'art. 35a al. 2 LRVP.

2.11.6. Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Missions principales

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée de promouvoir une utilisation économe et rationnelle de tous les agents énergétiques et d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. Il suit les besoins et l'offre d'énergie du canton. L'autre mission principale du SENE est de protéger l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent faire l'objet. À ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances et produits, les eaux usées et les émissions gazeuses. En outre, il cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à l'homme et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets, limite l'exposition au bruit et à certaines radiations.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service a veillé à assurer de manière optimale notamment les objectifs suivants :

- Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement, notamment celles de l'eau, de l'air et l'assainissement du bruit ferroviaire sur la ligne du Pied-du-Jura ;
- Gérer les déchets de manière adéquate et examiner et faire assainir les sites pollués ;
- Déployer la nouvelle conception directrice de l'énergie pour tendre vers une société à 2000 W ;
- Favoriser la production d'énergie issue de ressources renouvelables locales.

On peut relever que les travaux relatifs aux assainissements du bruit ferroviaire ont été terminés en 2018. Le décompte final des subventions provenant de la Confédération sera achevé en 2019.

Une évolution importante pour le service réside dans le fait que le financement des frais incombant à l'État dans le domaine de l'assainissement des sites pollués est désormais pris en charge par le fonds des eaux, depuis la modification, mi-2017, de la loi y relative.

Des évolutions significatives des bases légales fédérales dans les domaines de la protection de l'environnement et de la politique énergétique ont conduit le SENE à poursuivre l'évolution constante de ses tâches.

Il faut également relever une évolution et une augmentation des bases légales dont la mise en œuvre, le suivi et la surveillance incombent au SENE.

Activités et réalisations

Événements principaux :

- Le SENE a préparé une vingtaine de projets de réponses du Conseil d'État concernant différentes auditions et consultations sur des ordonnances fédérales.

Information :

- 3 Lunchs-Energie organisés sur les thèmes : « S'affranchir des énergies fossiles à l'aide d'une pompe à chaleur », « Le solaire photovoltaïque intégré et respectueux du patrimoine » et « AUJOURD'HUI : la naissance d'une émission citoyenne ».
- Le service était présent du 25 au 29 avril au salon de l'immobilier neuchâtelois (SINE) comme invité du stand Swiss Energy Tour. Avec le soutien d'experts CECB, des collaborateurs du SENE ont fait la promotion du Programme Bâtiments en prodiguant des conseils pour économiser de l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables.
- Le service a poursuivi la campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie par la visite de 94 classes de 3^{ème} et 4^{ème} Harmos et 154 classes de 6^{ème} et 7^{ème} Harmos.

Énergie

- Le SENE a poursuivi les travaux de révision de la loi cantonale sur l'énergie pour laquelle une large consultation a été menée du 26 avril au 27 août. De plus, le service a piloté une modification de l'arrêté relatif aux subventions dans le domaine de l'énergie (ASUBEn) afin de soutenir davantage le remplacement des chauffages fonctionnant aux énergies fossiles.
- Le service a publié les statistiques sur l'énergie, a poursuivi les travaux en lien avec le plan cantonal de l'énergie et a accompagné 3 communes dans l'établissement de leur plan communal de l'énergie.
- Une rencontre avec les communes sur le thème de l'utilisation de la redevance énergétique communale a eu lieu.
- Le service poursuit la démarche de suivi des gros consommateurs d'énergie (GCE) et la procédure d'exonération de la redevance énergétique en lien avec la loi sur l'approvisionnement en électricité. Au 31 décembre 2018, ce sont 176 GCE qui ont conclu une convention pour lesquels 224 sites sont en possession d'une exonération.
- Le service participe en tant qu'organe de conseil en énergie à des groupes de travail, notamment au sein du Service des bâtiments (SBAT), de la Commission bois-énergie Lignum (COBEL) et AgroCleanTech.

Projets de construction et chantiers

- Le SENE a pris position dans 7 procédures de projets soumis à étude d'impact, soit autant que l'année précédente.
- Le service préavise plus de 700 demandes de permis de construire dans le cadre du système SATAC, auxquelles s'ajoutent les préavis pour plans d'aménagement locaux et l'installation de pompes à chaleur ou d'antennes de télécommunications. Il prépare en outre les autorisations spéciales dans différents domaines d'activité.
- Il a effectué environ 400 inspections de chantiers en cours. Elles visaient en priorité le suivi de la gestion des déchets, mais également la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier.

Déchets

- Une autorisation a été accordée en 2018 pour exploiter une décharge dite de type A destinée aux déblais de terrassement non pollués. Le service collabore avec le service de l'aménagement du territoire pour soutenir le développement de projets d'extraction et de décharges et pallier la pénurie de sites de dépôt pour déchets de chantier minéraux.
- La tendance à la baisse de la production totale de déchets urbains des ménages se poursuit, elle atteint 435 kg/hab en 2017 alors qu'elle était de 454 kg/hab l'année précédente.
- Sur les 40 entreprises au bénéfice d'une autorisation de preneur de déchets spéciaux (DS), 15 ont été renouvelées. Le SENE s'assure que l'ensemble des déchets spéciaux du canton suivent la bonne filière.
- En 2018, la production de déchets spéciaux des ménages a atteint 117'473 kg, en diminution de 3.5% par rapport à l'année précédente. Les peintures aqueuses constituent toujours la majorité des déchets collectés dans les 10 centres du canton.
- Moins de mille tonnes de ferraille ont été évacuées sur les places officielles d'élimination des véhicules, soit une baisse par rapport à l'année précédente, ainsi que 1'800 tonnes de pneus. Le SENE valorise les matières recyclables (environ 130 tonnes de métaux). Septante dossiers pour des véhicules abandonnés ont été traités.

Protection des eaux et du sol

- Les études et surveillances hydrogéologiques de près de vingt anciennes décharges se sont poursuivies sous l'égide du service. Le SENE a en outre fait réaliser diverses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises.
- La carte de protection des eaux, comportant les secteurs, ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition. Les zones S et son règlement d'application pour le captage de la Côte-aux-Fées ont été sanctionnés.
- Le SENE collabore avec les cantons de Fribourg et Berne pour la surveillance des lacs de Neuchâtel, Biennet et Morat. Onze profils ont été réalisés au point le plus profond du lac (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multiparamètres.
- Le bassin versant du Seyon a été évalué par 12 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice diatomées et indice du macrozobenthos (IBCH).
- La surveillance mensuelle des eaux du Doubs, deux points depuis 2012, a été augmentée par un troisième point au Saut du Doubs.
- Des prélèvements de sols, la plupart en relation avec des sites pollués, ont été effectués dans le cadre des campagnes annuelles d'analyses.

Évacuation et traitement des eaux

- Les 23 stations d'épuration (STEP) communales et intercommunales et la station industrielle privée de l'entreprise FRIGEMO ont été contrôlés 4 fois au cours de l'année par notre service afin de vérifier l'autocontrôle de celles-ci. En plus des paramètres usuels, des analyses de micropolluants ont été effectuées sur une partie d'entre elles, bien que le traitement de ces derniers ne soit pas encore effectif.
- Le projet de traitement des micropolluants de la ville de la Chaux-de-Fonds et celui de la Ville de Neuchâtel ont reçu l'aval de la Confédération, les projets d'exécution vont pouvoir être élaborés.
- Le dossier du projet de la nouvelle STEP du Locle et du traitement de micropolluants a été envoyé à la Confédération.
- Suite à la création de la Grande Béroche, une étude globale sur le devenir des installations communales de traitement et de transport des eaux (réseau de collecteur et 3 STEP) devra être lancée (offre en cours).
- Les boues des STEP sont éliminées en co-incinération avec les ordures ménagères, seules les boues de FRIGEMO (exemptes de matière fécales) sont valorisées en agriculture.

Surveillance de la qualité de l'air et Rayonnements non ionisants

- Le réseau de surveillance de la qualité de l'air du canton de Neuchâtel est constitué de trois stations de mesure installées dans les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Il est complété par une station au Landeron (propriété de la raffinerie) et une station sur Chaumont (réseau de la confédération – NABEL). Selon les relevés du SENE, la qualité de l'air du canton a été stable en 2018, en comparaison avec les années précédentes, sauf pour les concentrations d'ozone qui ont nettement dépassé, en heure, la valeur limite de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Dans le cadre de ces activités de mesure de la qualité de l'air, le SENE a reçu une subvention de 115'213 francs de la Confédération.
- Le canton de Neuchâtel exploite un petit réseau de météorologie. Une convention lie le canton à MétéoSuisse pour la publication des données mesurées. En 2019, ces données seront publiées sur le site internet du canton.
- La révision du plan des mesures cantonales, selon l'article 31 de l'OPair, s'est poursuivie. Les régions à immissions excessives ont été affinées, ainsi que le cadastre des émissions. Des mesures pragmatiques doivent encore être élaborées et approuvées par le Conseil d'État.
- Le SENE contrôle le respect des exigences de l'Ordonnance contre le rayonnement non ionisant (ORNI), lors d'un permis de construire et de modifications des installations de téléphonie mobile. Avec l'évolution rapide de ce domaine, cela représente plus de 100 dossiers par année et le rythme va s'accroître avec l'arrivée de la 5G.

Bruit et radon

- Dans le cadre de l'application de l'ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de l'assainissement de la ligne du pied du Jura (Yverdon - Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. En 2012, l'Office fédéral des transports (OFT) a rendu toutes les décisions d'approbation des plans des 13 communes concernées et a chargé le canton de l'exécution. Ce projet d'une ampleur de plus de 10 millions de francs a été clôturé en 2018.
- Le Conseil fédéral (CF) entend mieux protéger la population contre les dangers liés au rayonnement non ionisant (RNI) et au son en édictant une nouvelle loi. L'ordonnance son et laser sera intégrée à la nouvelle ordonnance (O-LRNIS) et révisée. Le CF décidera de la date de l'entrée en vigueur de l'O-LRNIS au premier trimestre 2019.
- Selon la nouvelle ordonnance sur la radioprotection (ORaP, en vigueur au 1^{er} janvier 2018), le canton devra notamment veiller à ce que des mesures agréées du radon soient effectuées dans les écoles et les jardins d'enfants.

Entreprises et produits

- La trentaine de rapports annuels devant être envoyés régulièrement par les entreprises sur leurs contrôles des rejets d'eaux usées industrielles ont été examinés. Dans le cadre de nos contrôles in situ, une trentaine de prélèvements inopinés et une cinquantaine de visites ont été effectués.
- Pour la branche automobile, l'autocontrôle des eaux usées est toujours en vigueur, les laboratoires ont effectué plus de 200 prélèvements dans plus de 150 garages. Sept échantillons dépassaient légèrement les normes. Notre service doit effectuer une surveillance régulière faute de quoi les règles sont vite oubliées par les responsables de la branche.
- Le SENE procède à des contrôles de rejets atmosphériques dans les entreprises et vérifie le respect des normes d'émissions sur la base de rapports de mesure de gros émetteurs devant procéder à des mesures en continu. Les fabricants d'enrobés bitumineux doivent respecter des limites d'émissions plus basses et se soumettre à des contrôles plus fréquents.
- L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) a été modifiée en juin 2018 et impacte assez fortement le contrôle obligatoire des chauffages au gaz et au mazout qui a dû être redéfini par la modification de l'arrêté cantonal y relatif.
- Le SENE s'est prononcé sur la dizaine de notifications relatives à la sécurité biologique.
- Les indications des dix entreprises grosses émettrices de polluants ont été contrôlées et répertoriées dans le registre.
- Le SENE a traité 40 demandes de remboursement de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils.
- Quatorze dossiers relatifs à l'application de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs ont été traités.
- On dénombre 13'439 installations de stockage d'hydrocarbures. Seuls 21 réservoirs enterrés à simple-paroi doivent être encore assainis ou mis hors service. Mille-quatre-vingt-un avis de révision de citernes à mazout ont été transmis aux propriétaires et 165 rappels facturés ont été envoyés aux retardataires.
- Le contrôle pour la réduction des émissions d'hydrocarbures de la reprise des vapeurs d'essence est effectué par des entreprises agréées qui collaborent avec le canton. Le changement des systèmes de reprises des vapeurs d'essence se poursuit. Pratiquement la moitié des stations-service ont été équipées par des systèmes autorégulés. Moins de 3% des stations-service ne sont pas conformes lors du contrôle. Elles sont directement réparées.
- Le SENE a participé à une enquête auprès d'une septantaine d'entreprises qui utiliseraient encore du trichloréthylène (propriétés cancérigènes). Elles ont été informées de son interdiction prochaine, le 1^{er} décembre 2019, et qu'elles devront trouver des solutions pour remplacer cette substance.

Le laboratoire du SENE a analysé un peu moins de 3'000 échantillons environnementaux (eaux, sols, air, etc...). Les indicateurs tels que les produits phytosanitaires, les métaux lourds et résidus médicamenteux font partie des paramètres examinés.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	Écart C2018 - B2018 %	Écart C2018 - C2017 CHF	Écart C2018 - C2017 %
Revenus d'exploitation	9'317'610	6'520'000	6'496'001	-23'999	-0.4%	-2'821'609	-30.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	678'956	610'000	711'569	+101'569	+16.7%	+32'613	+4.8%
43 Revenus divers	16'784	38'000	27'769	-10'231	-26.9%	+10'985	+65.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	238'591	222'000	232'551	+10'551	+4.8%	-6'040	-2.5%
47 Subventions à redistribuer	2'733'279	1'200'000	1'074'112	-125'888	-10.5%	-1'659'167	-60.7%
49 Imputations internes	5'650'000	4'450'000	4'450'000	0	0.0%	-1'200'000	-21.2%
Charges d'exploitation	9'914'158	11'924'143	11'616'627	-307'516	-2.6%	+1'702'470	+17.2%
30 Charges de personnel	4'638'383	4'584'027	4'487'998	-96'030	-2.1%	-150'385	-3.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'421'918	1'589'500	1'567'270	-22'230	-1.4%	+145'352	+10.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'056'757	4'484'616	102'097	-4'382'519	-97.7%	-954'660	-90.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	59'646	66'000	4'384'874	+4'318'874	+6'543.7%	+4'325'228	+7'251.5%
37 Subventions à redistribuer	2'733'279	1'200'000	1'074'112	-125'888	-10.5%	-1'659'167	-60.7%
39 Imputations internes	4'175	0	276	+276	--	-3'899	-93.4%
Résultat d'exploitation	-596'548	-5'404'143	-5'120'626	+283'517	+5.2%	-4'524'078	-758.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-596'548	-5'404'143	-5'120'626	+283'517	+5.2%	-4'524'078	-758.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-596'548	-5'404'143	-5'120'626	+283'517	+5.2%	-4'524'078	-758.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	37.00	36.00	36.00	0.00	0.0%	-1.00	-2.7%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	33.40	32.40	32.40	0.00	0.0%	-1.00	-3.0%

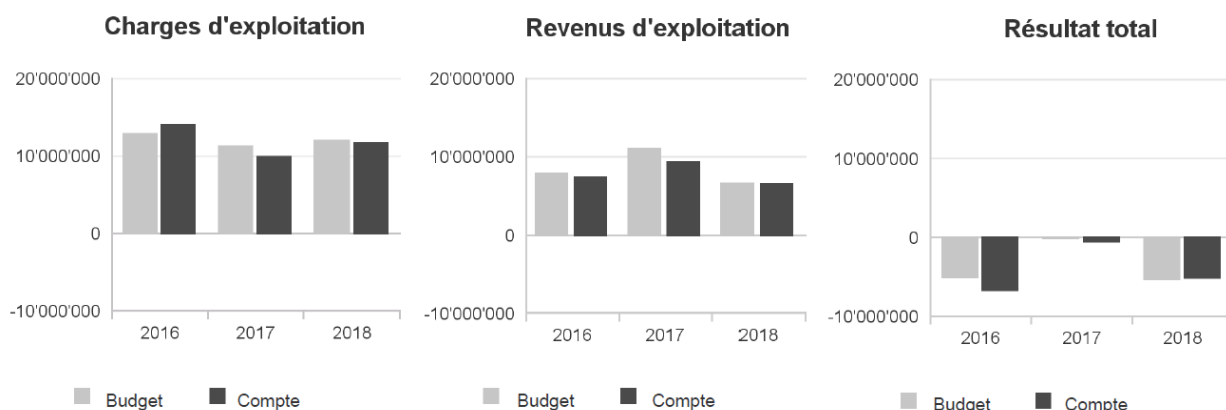
Commentaires

Concernant les revenus d'exploitation, l'augmentation marquée au niveau du groupe 42 "Taxes" par rapport au budget provient du plus grand nombre de travaux de contrôle qui ont été effectués dans de nombreux domaines. En outre, un plus grand nombre de vignettes relatives au contrôle des chauffages ont été vendues. Le montant du groupe 46 "Revenus de transfert" est constitué pour moitié de la subvention fédérale octroyée pour les mesures de la qualité de l'air et le solde restant correspond pour l'essentiel au dédommagement relatif au contrôle des bilans des entreprises sur leur rejet de composés organiques volatils (COV). L'importante réduction et, à terme, la disparition des groupes 37/47 "Subventions à redistribuer" est due au fait que les subventions redistribuées dans le cadre du Programme Bâtiments passeront par les comptes du fonds de l'énergie. La Confédération termine cependant les dossiers en cours qui restent de son ressort; raison pour laquelle des montants figurent encore dans les comptes 2018 et figureront encore dans ceux de 2019. À cela s'ajoute la fin des actions relatives à l'assainissement du bruit ferroviaire. Pour terminer avec les revenus, le groupe 49 "Imputations internes" comprend la rétrocession d'une partie de la taxe automobile pour l'élimination des véhicules hors d'usage, la participation du fonds des eaux à la couverture des prestations du SENE dans le domaine de la protection et l'épuration des eaux ainsi que la deuxième (et avant-dernière) tranche du remboursement par le fonds des eaux au SENE des montants engagés par ce dernier lors de la création de la provision pour les sites pollués.

Au niveau des charges d'exploitation, les amortissements liés aux subventions d'investissement sont dorénavant présentées sous le groupe 36 "Charges de transfert" et non plus sous le groupe 33 "Amortissements du PA". À noter que cette présentation n'était pas d'actualité lors de l'élaboration du budget 2018.

Quant au personnel administratif, les effectifs ont régulièrement diminué depuis 2013 pour répondre aux exigences d'économie. Entre 2017 et 2018, le SENE aura réduit ses effectifs de 1 EPT.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours					15'000	10'000	5'000	26'504	13'504	13'000
Remplacement pompe LCM	05.12.2018	16'000	0	0	0	0	13'792	0	13'792	
3e prog. assainis. inst. chauff.	26.03.1996	1'300'000	1'211'501	15'000	10'000	5'000	12'712	13'504	-792	
Crédits d'engagement clôturés				119'000	0	119'000	137'655	18'136	119'520	
Passeur UV-Vis Laboratoire	18.05.2018	27'000	0	27'000	0	27'000	26'994	0	26'994	
Appareils de mesure particules fines	09.05.2018	170'000	0	80'000	0	80'000	82'035	0	82'035	
Appareil de mesure NOx	26.04.2018	18'200	0	0	0	0	18'136	18'136	0	
Appareil de mesure poussières chauffage	06.06.2017	16'000	0	12'000	0	12'000	10'490	0	10'490	

Commentaires

Les différents achats d'appareillages projetés dans le cadre du budget 2018 ont pu être menés à bien. Un appareil permettra d'effectuer des mesures des poussières (suies) pour les installations de chauffage au bois. Deux appareils de mesures des particules fines ont été acquis pour remplacer des appareils arrivés en fin de vie. Il a été également nécessaire de remplacer un passeur d'échantillons pour l'analyse spectrophotométrique des ions (cyanures, ammonium et phosphates notamment) dans les eaux propres et usées.

Enfin, suite à une inondation des locaux dans le service, un appareil de mesure des oxydes d'azote (NOx) a été endommagé et a dû être remplacé. Fort heureusement, ce dégât a été couvert par l'assurance, raison pour laquelle une recette d'investissement figure au compte conduisant à une dépense nette nulle.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conduite du service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	6'221	+6'221	--
Coûts nets	0	-6'221	-6'221	--

Dans ce groupe, les produits se composent exclusivement des jetons de présence perçus dans le cadre de la représentation par le SENE dans différents conseils d'administration d'entreprises où l'État détient des parts.

Construction et bâtiments (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	14'000	5'500	-8'500	-60.7%
Coûts nets	-14'000	-5'500	+8'500	+60.7%

Les produits se composent essentiellement d'émoluments pour actes administratifs et parfois pour des prestations de service.

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Énergie (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	59'000	60'598	+1'598	+2.7%
Produits	7'500	3'637	-3'863	-51.5%
Coûts nets	51'500	56'961	+5'461	+10.6%

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes et les produits relatifs à des prestations de service et quelques diverses recettes.

Protection de l'air (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	319'500	294'937	-24'563	-7.7%
Produits	342'500	488'733	+146'233	+42.7%
Coûts nets	-23'000	-193'796	-170'796	-742.6%

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes ainsi que les frais d'analyse de la qualité de l'air.

Les produits proviennent surtout de la vente des vignettes pour le contrôle des chauffages (CHF 298'000), d'une subvention fédérale (CHF 115'000) pour les mesures de la qualité de l'air effectuées par le canton, d'émoluments pour actes administratifs ainsi que de la facturation de prestations de service. Chacune de ces recettes a été bien meilleure que prévu ce qui explique la différence de CHF 146'000 par rapport au budget.

Protection contre les ondes et le rayon. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	16'000	25'983	+9'983	+62.4%
Produits	15'000	17'750	+2'750	+18.3%
Coûts nets	1'000	8'233	+7'233	+723.3%

Ce groupe de prestations englobe les coûts des mandats externes relatif à la lutte contre le bruit. Les produits correspondent à des prestations de service dans le domaine des rayonnements non-ionisant (antennes de téléphonie mobile).

Protection des eaux et du sol (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	10'000	41'291	+31'291	+312.9%
Produits	3'656'800	3'711'300	+54'500	+1.5%
Coûts nets	-3'646'800	-3'670'009	-23'209	-0.6%

Pour l'assainissement des sites pollués, une provision avait dû être créée et les montants y relatifs avaient grevé les comptes du SENE. Puisque la modification de la loi sur le fonds des eaux implique que ces frais passent désormais à la charge du fonds, ce dernier rétrocede au SENE, sur 3 ans (de 2017 à 2019), le montant provisionné. C'est la raison pour laquelle on peut relever un produit particulièrement important dans les comptes de ce groupe de prestation.

Déchêts (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	860'000	748'719	-111'281	-12.9%
Produits	1'062'200	1'070'609	+8'409	+0.8%
Coûts nets	-202'200	-321'890	-119'690	-59.2%

L'écart relativement important des coûts par rapport au budget (CHF -111'000) provient du fait que ces derniers ont été moins élevés que prévus dans le domaine de l'élimination des véhicules hors d'usage. Les produits sont constitués de la rétrocession d'une part de la taxe automobile.

Autres nuisances, dangers, accidents (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	4'000	+4'000	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	4'000	+4'000	--

Pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Conférences intercantionales	66'000	64'975	-1'025	-1.6%
Dédomm.Conf. & autr. cantons	-127'000	-117'338	+9'663	+7.6%
Subventions fédérales	-95'000	0	+95'000	+100.0%
Total charges nettes	-156'000	-52'363	+103'638	+66.4%

Les subventions fédérales sont en relation avec les mesures de la qualité de l'air effectuées par le canton. Cependant, d'un point de vue analytique, il a été jugé plus adéquat de comptabiliser cette recette au niveau du groupe de prestation "protection de l'air".

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Assainissement bruit ferroviaire	0	0	0	--
Frais de rappel	0	-800	-800	--
Programme Bâtiment	0	0	0	--
Total charges nettes	0	-800	-800	--

Pas de commentaire particulier.

2.11.7. Service de la faune, forêts et nature (SFFN)

Missions principales

Le service de la faune, forêts et de la nature a les missions principales suivantes:

- Assurer une gestion durable de la faune sauvage et de ses biotopes et veiller à conserver les espèces rares et menacées ;
- Réduire à une proportion supportable les dommages causés par la faune sauvage ;
- Aménager et gérer les forêts de manière multifonctionnelle en collaboration avec les propriétaires concernés ;
- Soutenir financièrement cette gestion par l'intermédiaire des programmes RPT ;
- Informer le public, promouvoir l'utilisation du bois local et s'engager dans la formation professionnelle forestière ;
- Protéger la nature et contribuer à sa gestion durable dans le sens de la création d'un réseau pour la biodiversité ;
- Évaluer les dossiers qui sont soumis au service afin de s'assurer qu'ils répondent au cadre légal et/ou peuvent être soutenus techniquement ou financièrement.

Évolution de l'environnement et des tâches

2018 a été considérée comme une année de consolidation du fonctionnement du service mais elle a été marquée par l'annonce de deux départs importants au niveau de la centrale, celle du responsable financier (retraite anticipée) et celle du chef de la section forêts (démission). 2019 devra permettre de remettre en place un fonctionnement à régime normal avec les nouvelles recrues. Les activités du service sont largement influencées par les conventions-programmes en matière de subventionnement (RPT) conclues par le Conseil d'État avec l'Office fédéral de l'environnement. Il s'agit en 2019 de clôturer la période en cours et de négocier avec la Confédération les nouvelles prestations pour la période 2020-24. Le plan d'action fédéral "Biodiversité Suisse" a permis la mise à disposition de moyens plus importants que par le passé dans le domaine nature et paysage.

2018 a été marquée à nouveau par des dommages importants liés aux sangliers et par un marché des bois relativement saturé et présentant de faibles prix d'achat du bois. De sérieux efforts sont réalisés en termes de maîtrise de la population de sangliers et continueront d'être poursuivis. Il est plus difficile de chercher à améliorer les débouchés de la filière bois mais un accent important est mis sur l'utilisation locale du bois indigène. Pour les années à venir, certains collaborateurs du service seront mis à contribution dans le cadre de la révision des PAL au niveau des communes du canton.

Activités et réalisations

Gestion de la faune et des systèmes aquatiques

- 979 permis annuels et 932 permis temporaires ont été délivrés pour la **pêche en rivière**. Légère baisse ces dernières années qui s'explique probablement par la diminution des captures de truite, observée en particulier dans l'Areuse. Environ 7'000 truites ont été pêchées dont environ 5'700 pour l'Areuse.
- Les résultats détaillés de 2018 ne sont pas encore connus pour la **pêche dans le lac**. En 2017, les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud ont vendu 31 permis de pêche professionnelle (stabilité) et 3193 permis de pêche de loisir (augmentation depuis la fin des années 2000).
- Les résultats 2017 accusent une baisse de l'ordre de 30% des **captures** dans le lac par rapport à 2016. 248.1 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palée, bondelle, truite, omble, perche et brochet) ont ainsi été capturés en 2017. Ce phénomène semble se poursuivre, voire s'accroître en 2018.
- En 2017, le SFFN a immergé dans le lac de Neuchâtel environ 64 millions d'œufs et d'alevins provenant de la pisciculture de Colombier. Le **repeuplement** concerne essentiellement les corégones et, dans une moindre mesure, le brochet, la truite de lac et l'omble.
- Les comptages de **lièvre** effectués au printemps 2018 ont montré des résultats assez similaires aux deux années précédentes. Bien que stables, les effectifs demeurent faibles et la chasse n'a été ouverte que trois jours. Trente individus ont été prélevés en 2018.
- Les comptages printaniers ont montré une légère augmentation des effectifs de **chevreuil** par rapport à l'année précédente. Cette variation étant de faible ampleur, il a été décidé de maintenir le plan de chasse. Au total, 457 chevreuils ont été prélevés.
- Les comptages printaniers ont montré une légère augmentation de la population de **chamois** par rapport à l'année précédente. Compte tenu de la situation préoccupante de l'espèce, le système de chasse limité a été maintenu en 2018. Le nombre d'animaux tirés en 2018 est de 25 chamois.
- La pression de chasse sur le **sanglier** a été renforcée. À fin janvier 2019, les prélèvements réalisés à la chasse se montaient à environ 175. De plus, des tirs spéciaux organisés dès le mois de mai, à l'affût d'abord puis depuis des miradors, ont permis de prélever 42 individus supplémentaires. Les dégâts demeurent problématiques pour l'agriculture neuchâteloise. En 2018, ils se montent à environ 310'000 francs.
- Un plan de gestion concernant le site de reproduction de **batraciens** d'importance nationale (IBN) de Plan du Bois (commune de Milvignes) a été élaboré en 2018. Des travaux d'entretien ont été réalisés à l'étang des Avants ainsi que dans le site IBN du Pélard (Chaux-de-Fonds) afin de conserver la valeur de ces sites.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

- Le projet de réacclimatation de la **cistude** d'Europe dans la réserve de la Vieille Thielle se poursuit. En 2018, des travaux visant à améliorer la qualité du milieu ont été réalisés sur le site.
- Un mandat a été donné afin de développer un outil d'aide au traitement des dossiers d'aménagements du territoire présentant des enjeux liés aux **chauves-souris**. L'objectif est de clairement identifier les priorités d'action et d'ainsi réduire le temps de traitement de ces dossiers.

Aménagement et gestion des forêts

- Le taux d'exploitation en regard de la possibilité dans les **forêts publiques** du canton s'est élevé à 114% (2017 : 103%) pour une quantité de 111'936 sv exploitées (99'422 en 2017). Les exploitations ont été menées en 2018 dans 221 divisions de forêts publiques (232 en 2017).
- La proportion de résineux / feuillus exploités en 2018 : 73/27 (68% / 32% en 2017). Proportions respectives d'assortiments exploités dans les forêts publiques : Bois d'œuvre 65% (58% en 2017), bois d'industrie 8.5% (13% en 2017) et bois énergie 26.5% (29% en 2017).
- Dans les **forêts privées**, 675 autorisations de coupe ont été délivrées (519 en 2017), portant sur 77'629 sylves (89'525 sv en 2017).
- Des volumes de **chablis** importants sont à noter en 2018 suite à la tempête Eleanor et à l'été chaud et sec.
- Le **marché** des bois en 2018 a été fortement impacté par les volumes tombés principalement sur le plateau Suisse suite à la tempête Eleanor puis par les volumes de bois bostrychés découlant de la sécheresse estivale.
- Le prix moyen des grumes résineuses saines en écorce s'est élevé en 2018 à 76.04 CHF/m³ (76.51 CHF/m³ en 2017, valeurs fournies par ForêtNeuchâtel). Une partie importante des grumes résineuses est acheminée vers les scieries françaises alors que les sciages de feuillus semblent être à nouveau un peu plus demandés. Malheureusement pour ces dernières, les prix sont pour l'heure restés inchangés.
- Même si la situation économique comptable des entreprises forestières reste souvent négative, la filière bois assure de nombreux emplois périphériques. Par ailleurs, les bénéfices des services environnementaux, sociétaux et de maintien de la biodiversité assurés par les forêts neuchâteloises surpassent la charge financière assumée par les propriétaires forestiers. Malheureusement, ces bénéfices ne sont, pour l'heure, pas encore rétribués aux propriétaires qui en assument la durabilité.
- La période de subventions RPT 2016-2019 est dans sa troisième année. Les travaux se poursuivent tant chez les propriétaires privés que publics avec un financement total de la Confédération de plus de 11.7 Mio de CHF pour les 4 années du programme. 238 propriétaires privés et 53 propriétaires publics participent au programme de subventionnement.
- Le canton a été audité avec succès par la Confédération (OFEV) dans les domaines de la biodiversité forestière et de la gestion forestière en 2018.

Gestion de la nature et réseau écologique

- Depuis 2016, les **réseaux écologiques agricoles** couvrent tout le canton. Le canton compte désormais 18 réseaux. 80% des agriculteurs y participent avec une surface totale de 4400 ha, soit 14% de la SAU du canton. En 2018, une étude a été réalisée dans le but de définir une méthode pour évaluer les effets des mesures de mises en réseau sur la petite faune (papillons et orthoptère).
- Comme chaque année, des expertises des **surfaces de promotion de la biodiversité** de niveau 2 ont été réalisées. Au total, les surfaces de qualité 2 couvrent actuellement 1600 ha, soit 5,1% de la surface agricole utile (SAU) du canton. On remarque une amélioration de la qualité biologique des surfaces.
- Le SFFN poursuit sa mission qui vise à organiser l'inventaire et le suivi des **néophytes** et de coordonner la lutte. Trois cours ont été dispensés au personnel des services d'entretien des routes communales et cantonales ainsi qu'aux équipes de baliseurs de Neuchâtel rando. Le suivi des chantiers de lutte a été poursuivi dans le canton. Un manuel de gestion a été produit et permettra au personnel de terrain d'identifier les néophytes et d'entreprendre les mesures de lutte adéquates.
- Un projet pilote de gestion différenciée des **talus routiers** a été mené cette année sur le territoire communal du Val-de-Travers. L'objectif est de mettre en place un entretien des bords de routes visant à favoriser la flore et la biodiversité d'une part et à éliminer les néophytes envahissantes d'autre part.
- Des travaux d'entretien et de réouverture de **pâturages** en PPS de la commune des Verrières financés par le SFFN ont été effectués en 2018. Les agriculteurs exploitant ces surfaces ont signé des contrats avec la commune garantissant l'entretien de ces surfaces à long terme.
- Le **suivi floristique** et entomologique des PPS de la Vallée de la Brévine inscrites dans le réseau écologique du même nom montre une évolution encourageante. Les résultats du suivi floristique du chenal à faune dans le PAC du parc sauvage de la Vieille Thielle ont fait l'objet d'une publication dans le Bulletin de la société neuchâteloise des sciences naturelles.
- Le SFFN a poursuivi les importants travaux de régénération débutés en 2010 dans la **tourbière** du Bois-des-Lattes (commune des Ponts-de-Martel). La construction d'une palissade en bois a permis de remettre en eau une ancienne fosse d'exploitation de tourbe sur une surface de 9'000 m² environ. D'autres travaux ont été menés dans la tourbière du Marais-Rouge aux Ponts-de-Martel (modification de la topographie d'un terrain anciennement exploité pour de la tourbe horticole) et aux Saignes-Jeanne, aux Cerneux-Péquignot (comblements de 380 mètres linéaires de rigoles de drainages et construction de palissades qui ont permis de remettre en eau une ancienne exploitation de tourbe sur une surface de 1'000 m²).
- Le suivi de la faune odonotologique des tourbières des vallées de La Brévine et des Ponts-de-Martel a été poursuivi et a permis de confirmer une population de la leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*), espèce de **libellule** considérée comme l'une des plus rares dans notre pays.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Prestations sociétales

- L'année 2018 a été la première année complète de travail du **ranger** chargé de sensibiliser la population à la problématique de la sauvegarde de la région du Creux du Van – Gorges de l'Areuse.
- Comme à son accoutumée, le SFFN a organisé de nombreuses **séances et visites d'information** à l'attention du grand public comme d'un public de connaisseurs.
- Dans le cadre de son soutien à une filière bois à cycle court, le Conseil d'État a modifié l'art. 47 ReLFCO dans le but de promouvoir un « **réflexe bois** » lors de l'élaboration de projets (construction, énergie) au sein de l'État.

Gouvernance

- Le SFFN a évalué près de 450 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il veille à l'application. 300 dossiers concernaient des demandes de **permis de construire** dont la durée de traitement interne moyenne a été de moins de 20 jours en 2018.
- Le SFFN a délivré dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage :46 autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991, 35 décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995, et 182 décisions concernant l'indemnisation des dommages causés par la faune sauvage.
- En matière de législation forestière, les décisions suivantes ont été délivrées : 35 décisions pour l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de construire dans la limite des 30 mètres par rapport à la lisière forestière, deux décisions pour l'autorisation de constructions de minime importance en forêt, quatre décisions pour exploitation préjudiciable, deux décisions relatives à l'autorisation pour le partage de forêts privées et quatre décisions pour une dérogation à l'autorisation de défricher.
- Le service a analysé les oppositions déposées lors de l'enquête publique du plan d'affectation du Haut Plateau du Creux du Van et proposé au département de mettre à l'enquête des modifications de ce plan qui visent à une meilleure acceptabilité du projet.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'142'000	6'137'550	5'716'419	-421'131	-6.9%	-425'581	-6.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	531'409	565'000	546'812	-18'188	-3.2%	+15'403	+2.9%
42 Taxes	1'324'644	1'375'000	1'225'052	-149'948	-10.9%	-99'592	-7.5%
43 Revenus divers	169'164	18'000	45'719	+27'719	+154.0%	-123'445	-73.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'466'013	1'553'000	1'433'833	-119'167	-7.7%	-32'180	-2.2%
47 Subventions à redistribuer	2'541'349	2'564'250	2'462'686	-101'564	-4.0%	-78'663	-3.1%
49 Imputations internes	109'420	62'300	2'316	-59'984	-96.3%	-107'104	-97.9%
Charges d'exploitation	12'292'141	12'413'835	11'611'029	-802'806	-6.5%	-681'112	-5.5%
30 Charges de personnel	5'546'513	5'368'593	5'255'552	-113'042	-2.1%	-290'961	-5.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'756'577	2'085'000	1'997'173	-87'827	-4.2%	+240'596	+13.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	173'402	222'792	48'980	-173'812	-78.0%	-124'422	-71.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	2'177'041	2'083'200	1'820'022	-263'178	-12.6%	-357'019	-16.4%
37 Subventions à redistribuer	2'541'349	2'564'250	2'462'686	-101'564	-4.0%	-78'663	-3.1%
39 Imputations internes	97'260	90'000	26'617	-63'383	-70.4%	-70'643	-72.6%
Résultat d'exploitation	-6'150'142	-6'276'285	-5'894'611	+381'675	+6.1%	+255'531	+4.2%
44 Revenus financiers	539'109	498'400	618'216	+119'816	+24.0%	+79'107	+14.7%
34 Charges financières	10'093	0	0	0	--	-10'093	-100.0%
Résultat de financement	529'016	498'400	618'216	+119'816	+24.0%	+89'200	+16.9%
Résultat opérationnel	-5'621'126	-5'777'885	-5'276'395	+501'491	+8.7%	+344'731	+6.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-5'621'126	-5'777'885	-5'276'395	+501'491	+8.7%	+344'731	+6.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	47.00	44.00	46.00	+2.00	+4.5%	-1.00	-2.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	38.95	38.40	37.40	-1.00	-2.6%	-1.55	-4.0%

Commentaires

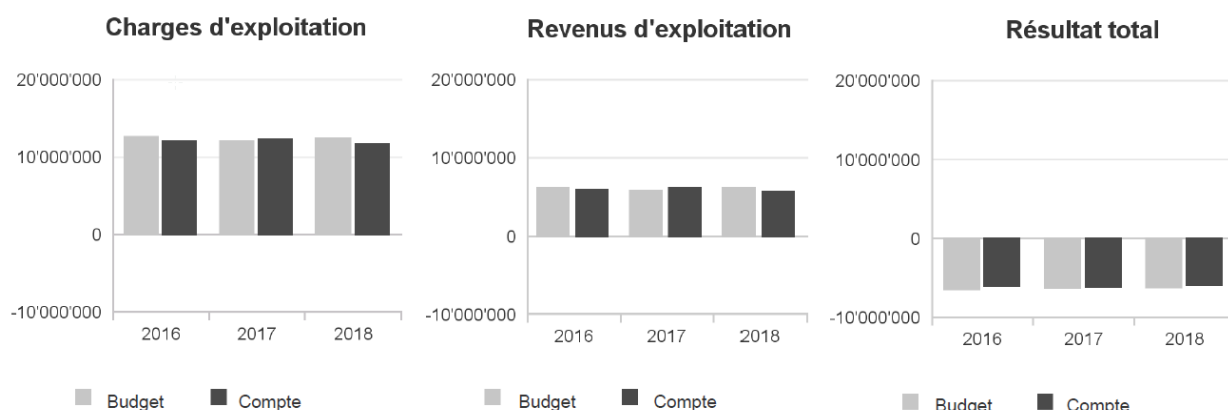
De manière générale, les revenus sont restés relativement stables par rapport à 2017. Le groupe 41 "Patentes et concessions" est essentiellement lié à la vente de permis de chasse et de pêche tandis que le groupe 42 "Taxes" est fortement influencé par les ventes de bois. En fonction d'un marché des bois très peu rentable et d'exploitations modérées, les recettes de ces dernières ont été plus basses que le budget d'environ 20%.

Les charges ont globalement bien été maîtrisées. Les dépenses du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." sont plus élevées qu'en 2017 mais les économies réalisées au sein du groupe ont permis de compenser les importants dédommagements des dégâts de sangliers.

Les montants des subventions ont été légèrement inférieurs au planning en recettes comme en charges. Plusieurs activités subventionnées restent à mettre en place et il est probable que la tendance sera inversée lors de la dernière année de la phase de subventionnement RPT 16-19.

Du point de vue des effectifs, le personnel du service reste stable en attendant une légère diminution dans les années à venir.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				970'000	415'000	555'000	412'793	336'047	76'747
Mesures d'aménagement Creux du Van	20.06.2018	250'000	0	60'000	30'000	30'000	56'942	28'471	28'471
Mesures urgentes infrastruct. écologique	20.06.2018	480'000	0	540'000	221'000	319'000	123'374	80'193	43'181
Réseaux écologiques cantonaux	03.07.2017	425'000	21'095	50'000	20'000	30'000	24'312	9'725	14'587
Aménagement des marais - Vallée Brévine	07.07.2016	400'000	34'800	100'000	65'000	35'000	97'834	63'776	34'058
Revitalisation des rives et berges	29.06.2016	370'000	100'013	120'000	14'000	106'000	7'464	11'328	-3'864
Aménagement des marais - Bois des Lattes	14.08.2015	650'000	83'563	100'000	65'000	35'000	102'868	66'864	36'004
Prêts investissements forestiers	--	--	--	0	0	0	0	75'690	-75'690

Commentaires

Les crédits d'engagements ont généralement permis de remplir leur fonction dans l'amélioration de l'aménagement des espaces naturels et ont permis de profiter de subventions fédérales. Dans le cas des "Mesures urgentes infrastructure écologique", le crédit d'engagement a été revu à la baisse. Initialement prévu à CHF 680'000, le programme a été redimensionné à CHF 480'000 ce qui explique l'écart important entre le budget 2018 et les comptes. Dans le cas de la revitalisation des rives et berges, les ressources pour planifier les interventions ainsi que les conditions idoines ont manqué en 2018 pour poursuivre le travail comme initialement planifié. Les recettes sont encore liées à un reliquat de subventions de travaux réalisés en 2017.

Les positions dont la date de promulgation d'un arrêté ou d'un décret n'est pas mentionnée concernent des prêts qui ne sont pas formellement portés par des crédits d'engagement et dont la gestion s'opérait directement par des comptes de bilan jusqu'à fin 2017. Pour répondre aux exigences du MCH2 qui prescrit que la comptabilisation de tout octroi ou remboursement de prêts transite par le compte des investissements, un retraitement technique s'est avéré nécessaire, raison pour laquelle les prêts sans crédit d'engagement figurent également sous cette rubrique.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conduite du service (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	232	+232	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	232	+232	--

Pas de commentaire particulier.

Gest. faune et systèmes aquatiques (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	406'700	564'230	+157'530	+38.7%
Produits	558'000	571'793	+13'793	+2.5%
Coûts nets	-151'300	-7'563	+143'737	+95.0%

Dépenses plus élevées que le budget, en relation directe avec les importants dégâts dûs aux sangliers qui ont dû être indemnisés.

Aménagement et gestion des forêts (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'283'600	951'616	-331'984	-25.9%
Produits	1'450'000	1'225'006	-224'994	-15.5%
Coûts nets	-166'400	-273'390	-106'990	-64.3%

Les dépenses ainsi que les recettes ont été plus basses que prévu en raison d'exploitations modérées et à frais modestes ainsi que de très faibles prix de vente du bois.

Gestion nature et réseau écologique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	467'700	379'878	-87'822	-18.8%
Produits	3'300	2'424	-876	-26.5%
Coûts nets	464'400	377'454	-86'946	-18.7%

Les dépenses ont été moins élevées que budgetées, pour l'essentiel suite au report d'un mandat en 2019 et des mesures d'entretien non engagées.

Prestations sociétales (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	51'814	+51'814	--
Produits	0	15'324	+15'324	--
Coûts nets	0	36'490	+36'490	--

Aucun mouvement n'avait été intégré au budget en estimant que seules des prestations de notre personnel seraient liées aux dépenses de ce groupe de prestation. Les dépenses sont liées à des appuis externes donnés à la formation forestière tandis que les recettes proviennent de mise à disposition de notre personnel pour des événements liés à la filière bois et à l'information du public.

Gouvernance (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	1'085	+1'085	--
Produits	499'000	614'471	+115'471	+23.1%
Coûts nets	-499'000	-613'386	-114'386	-22.9%

Les revenus des concessions d'utilisation du Domaine Public ont été plus importants que budgétés (notamment grâce aux redevances annuelles prélevées pour les bouées d'amarrage ainsi que des redevances liées au chiffre d'affaire pour certaines utilisations du domaine de l'État).

Dossiers particuliers (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Soutien (gestion administrative) (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	34	+34	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	34	+34	--

Pas de commentaire particulier.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Dédommagements et subventions Faune	-17'000	-53'994	-36'994	-217.6%
Dédommagements et subventions Forêts	490'700	303'740	-186'960	-38.1%
Dédommagements et subventions Nature	56'500	117'625	+61'125	+108.2%
Total charges nettes	530'200	367'370	-162'830	-30.7%

Comme attendu, les subventions acquises excèdent les subventions distribuées dans le domaine faune. Dans le domaine de la forêt, les subventions distribuées sont inférieures au budget en raison de mesures non réalisées en 2018, de même que les subventions fédérales acquises qui suivent le mouvement et sont conservées au bilan pour l'exercice prochain. Finalement dans le domaine de la nature, les dépenses sont en ligne avec le budget tandis que le subventionnement par la Confédération est moins élevé que prévu.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-497	-497	--
Patrimoine Financier	-8'400	-8'600	-200	-2.4%
Subventions féd. redistribuées Faune	0	0	0	--
Subventions féd. redistribuées Nature	0	0	0	--
Subv. redistrib. Forêts & versem. au FFR	30'000	26'135	-3'865	-12.9%
Total charges nettes	21'600	17'039	-4'561	-21.1%

Le revenu du patrimoine financier provient d'un droit de superficie à l'ancienne pisciculture cantonale de Môtiers. La somme apparaissant au niveau des dépenses correspond aux subventions versées au fonds forestier de réserve pour des travaux ponctuels.

2.11.8. Service de l'agriculture (SAGR)

Missions principales

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service veille à assurer de manière optimale :

- L'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture) ;
- La mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales) ;
- Les objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture ;
- La gestion et l'administration d'Évologia, pôle de développement du secteur primaire voué à la formation et à la sensibilisation à la terre et à la nature. En particulier, ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur le plan social, de l'emploi et de la santé (AI); de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire ;
- L'intendance complète du site d'Évologia à Cernier (entretien des bâtiments du site et des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprentis.

Évolution de l'environnement et des tâches

Sur le plan fédéral, la politique agricole a subi d'importants changements avec PA 14-17 et l'introduction de nouvelles mesures dans le domaine de la production durable et de l'écologie en particulier. PA 18+ et ensuite PA 22+ devraient viser à une stabilisation de la politique agricole et à la simplification des mesures souhaitées tant par la profession que par les administrations cantonales.

La politique agricole cantonale est largement calquée sur celle de la Confédération. Le service de l'agriculture s'est organisé en conséquence pour faire face aux nouvelles contraintes imposées par l'Office fédéral de l'agriculture et optimiser son fonctionnement. Cette démarche s'est déroulée sur une période de deux ans dès 2016, de manière à mettre à profit plusieurs départs en retraite, et s'est achevée au début 2018. À propos d'Évologia, rattaché au SAGR depuis 2013, il convient de signaler les fortes contraintes posées par l'adaptation de la politique sociale du canton de Neuchâtel, en particulier en matière de réinsertion. Cela a conduit Évologia à offrir de nouvelles prestations dans le cadre de la réinsertion sociale et professionnelle.

Activités et réalisations

1. Direction

L'exercice 2018 a été marqué par le refus du budget par le Grand Conseil à fin 2017. Cela a entraîné d'importantes surcharges administratives.

Deux chefs d'office ont cessé leur activité : F. Würgler chef de l'OPDI (retraite) et S. Cartillier, directeur de la Station viticole (démission). Ce dernier a été remplacé par J. Röstli alors qu'une mutation interne prévue dans le cadre de la restructuration du SAGR a placé P. Vaudroz à la tête de l'OPDI. À noter que ce dernier devient également chef de service adjoint. Ainsi, la restructuration du SAGR est achevée.

La direction du SAGR traite également les dossiers LDFR et LBFA. La commission foncière agricole (CFA) a produit 130 décisions dans le cadre de la LDFR et 78 attestations de charge. Elle a en outre rendu 2 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement. Par ailleurs, le SCAT et la CFA ont rendu 35 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture situés en zone agricole.

Le chef du service de l'agriculture préside CASEI, organisme intercantonal (FR, BE, NE) de conseil en économie laitière. Le conseiller rattaché au SAGR a effectué de nombreuses visites de fromageries en assurant tout particulièrement la qualité du Gruyère AOP neuchâtelois.

2. Améliorations structurelles

L'office des améliorations structurelles est issu, début 2018, de la réunion de l'office de l'équipement agricole et de l'office des améliorations foncières. Il est constitué des secteurs «Constructions rurales et crédits agricoles» et «Améliorations foncières».

Rejoint par un nouvel ingénieur en février 2018, le secteur Constructions rurales a poursuivi son soutien financier en présentant 10 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal (9 bâtiments ruraux et 1 fosse à purin). En outre, 28 crédits d'investissement et 3 aides aux exploitations (prêts sans intérêt) ont été accordés dans le cadre de reprise de domaines

agricoles, construction de maisons d'habitation, porcheries, poulaillers, construction de bâtiments d'exploitation, assainissement d'installations de fromagerie et aides destinées à remédier à des difficultés financières exceptionnelles.

L'office, qui examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs, a procédé au paiement d'intérêts bancaires pour 92 prêts en cours à fin 2018. 6 demandes enregistrées entre 2017 et 2018 ont également fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État.

L'office assure en outre la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État. Leur entretien s'est poursuivi, avec des moyens limités. La ferme du Baillod, sur le territoire de la commune de La Brévine, a été vendue aux fermiers.

Les syndicats d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées, Gorgier, Engollon, Savagner, La Côtière et du site marécageux de la Vallée de La Brévine poursuivent leurs travaux. Des réfections de chemins d'accès de ferme et des constructions de citernes ont été soutenues à La Chaux-de-Fonds, à La Chaux-du-Milieu, au Val-de-Travers, au Val-de-Ruz. A La Chaux-de-Fonds, l'extension du réseau d'eau dans la région de La Sombaille a permis d'apporter un approvisionnement aux exploitations agricoles et à quelques bâtiments non agricoles, ainsi qu'une sécurité en matière de défense incendie.

Au Val-de-Ruz, l'office a apporté son soutien à la commune pour une vingtaine de projets de réfections et curages de drainages. Le cadastre des drainages peut ainsi être mis à jour continuellement.

3. Paiements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales. Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles (la reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs et d'aides fédérales et cantonales), le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Paiements directs versés en 2018 :

Type de contribution	Montant en CHF
• Contributions au paysage cultivé (paysage ouvert, pentes, mise à l'alpage, estivage) / 608 bénéficiaires	13'376'167
• Contributions à la sécurité de l'approvisionnement (base, conditions difficiles, terres ouvertes, cultures pérennes) / 697 bénéficiaires	34'615'588
• Contributions à la biodiversité (QI, QII, réseau, estivage) / 629 bénéficiaires	8'359'879
• Contributions aux systèmes de production (agri. biologique, extenso, SST, SRPA)	13'224'386
• Contributions à la qualité du paysage / 729 bénéficiaires (cumulatif)	4'616'543
• Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (diminution des émissions et des phytosanitaires, préservation du sol)	663'222
• Contributions à la transition	2'927'962
• Contribution à des cultures particulières (oléagineux, betteraves, etc.)	657'212
Total contributions 2018 / 697 bénéficiaires	78'440'659

Pour les contributions aux réseaux écologiques et à la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10%, soit une charge de CHF 768'765. Le 40% de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage a été facturé aux communes, en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires. Les 85 exploitations en culture biologique, représentent désormais plus de 12% des exploitations.

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente : le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribuent à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. La fréquentation du marché a été réjouissante en 2018 avec 3'256 animaux commercialisés, en moyenne de 147 par marché.

4. Évologia

Réinsertion sociale et professionnelle : 117 personnes ont été placées en 2018 dans le cadre du Programme Spécifique d'Emplois Temporaires. En moyenne, 30 personnes travaillent chaque jour dans les ateliers d'Évologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possibles de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. 18 personnes (15%) ont rejoint durant leur placement le marché du travail. Ce taux du retour à l'emploi est réjouissant. Aussi, un suivi personnalisé a été mis en place pour chaque personne. En outre des cours de français et de mathématique en relation avec la future activité professionnelle sont dispensés in situ.

Le partenariat avec l'office de l'assurance invalidité du Canton de Neuchâtel (OAI-NE) s'est poursuivi. 8 personnes ont été suivies durant l'année. La collaboration avec l'École obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre du projet OASIS+ s'est poursuivie.

Programmation culturelle : ce volet de l'activité d'Évologia est essentiel et participe au rayonnement du Val-de-Ruz et du canton. Il s'agit principalement des Jardins extraordinaires et de l'estivage, sans oublier Fête La Terre consacrée cette année à l'horticulture-paysagisme. Le Mycorama a accueilli une exposition itinérante sur les reptiles. Treize mille personnes ont visité le site durant les trois mois de l'exposition. Le Festival Poésie en Arrosoir début juillet et les Jardins Musicaux fin août ont marqué également la saison estivale. La Grange aux Concerts a accueilli tout au long de l'année plusieurs représentations théâtrales, remises de diplômes et concerts, avec entre autre la 3^{ème} édition d'Evol'oJazz fin novembre. Toutes ces manifestations ne pourraient voir le jour sans un large soutien logistique d'Évologia et de ses collaborateurs.

Perspectives : au vu de la diminution drastique du nombre de place pour l'année 2019 octroyées par le service de l'emploi et les incertitudes régnantes dans le domaine de la réinsertion, Évolgia doit rechercher de nouveaux partenariats et mieux valoriser ses prestations.

5. Viticulture et agro-écologie

Organisation de l'office : Depuis juillet 2018 la direction de l'office est reprise par J. Rösti. La restructuration personnelle et organisationnelle de l'office continue suite à deux départs à la retraite fin 2018 et début 2019 avec le but de profiter au maximum des synergies de la fusion entre la viticulture et l'agro-écologie.

Organismes de quarantaine : la surveillance, le contrôle et la lutte contre les organismes particulièrement nuisibles pour les cultures sont une tâche prioritaire pour l'office. La Flavescence dorée qui est arrivée dans le bassin lémanique depuis quelques années représente une menace particulière pour la vigne. Les contrôles du vecteur de transmission en collaboration avec Agroscope et l'analyse d'un cas suspect dans la région des Trois-Lacs ont montrées que la région n'est pas encore touchée par cette maladie. Mais la présence du vecteur dans les alentours d'Eclepens confirme la nécessité de rester très vigilant afin de pouvoir contenir des éventuels foyers au plus vite. Au même titre la surveillance du Feu bactérien, une maladie grave pour les arbres fruitiers, a révélé un cas dans le canton rapidement éliminé par l'office. La détection du Feu bactérien est devenue plus rare dans le canton depuis 2015 grâce à la surveillance systématique de foyers potentiels par l'office.

Exécution de la réglementation viticole : malgré les difficultés organisationnelles en 2018 l'office a pu tenir à jour le cadastre des surfaces viticoles, émettre les droits de production à temps et transmettre les données à l'Office fédéral de l'agriculture dans les délais. En collaboration avec le SCAV, l'office a en plus surveillé la déclaration de la vendange par les encaveurs et l'introduction du nouveau logiciel de déclaration des stocks des vins.

Vulgarisation et conseil vitivinicole : dans ce domaine l'office poursuit son projet de collaboration intercantonale et d'évolution vers le centre de compétence pour la région des Trois-Lacs. À ce titre le mandat de prestation pour le canton de Fribourg a pu être confirmé. Les bulletins de conseil ont pu être mutualisés avec le canton de Vaud tout en les complétant avec des éléments particuliers pour la région des Trois-Lacs. Le laboratoire d'analyses œnologiques a pu se doter de nouvelles analyses dans le domaine de la qualité des moûts. Et finalement, la station viticole a été mandaté par Vitiswiss comme partenaire logistique pour la nouvelle plateforme d'analyse de résidus de produit phytosanitaires dans les vins suisses.

Protection phytosanitaire grandes cultures : avec le démarrage du plan national pour la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires en 2017 le besoin en vulgarisation et conseil s'est accru. Par conséquent l'édition régulière de bulletins de conseil et l'organisation de journée d'information basées sur des observations nationales et cantonales restait une priorité.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	80'960'482	79'670'650	80'358'643	+687'993	+0.9%	-601'839	-0.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'184'091	1'186'500	1'102'860	-83'640	-7.0%	-81'231	-6.9%
43 Revenus divers	30'037	42'950	169'625	+126'675	+294.9%	+139'588	+464.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'200'782	1'353'000	1'198'802	-154'198	-11.4%	-1'979	-0.2%
47 Subventions à redistribuer	78'424'775	77'000'000	77'790'033	+790'033	+1.0%	-634'743	-0.8%
49 Imputations internes	120'797	88'200	97'323	+9'123	+10.3%	-23'474	-19.4%
Charges d'exploitation	88'734'582	87'070'875	87'987'470	+916'595	+1.1%	-747'111	-0.8%
30 Charges de personnel	4'028'591	4'054'657	4'017'221	-37'436	-0.9%	-11'370	-0.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'519'574	1'494'340	1'739'490	+245'150	+16.4%	+219'916	+14.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'206'126	2'882'028	210	-2'881'818	-100.0%	-3'205'916	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'503'407	1'612'500	4'414'347	+2'801'847	+173.8%	+2'910'940	+193.6%
37 Subventions à redistribuer	78'424'775	77'000'000	77'790'033	+790'033	+1.0%	-634'743	-0.8%
39 Imputations internes	52'109	27'350	26'170	-1'180	-4.3%	-25'940	-49.8%
Résultat d'exploitation	-7'774'100	-7'400'225	-7'628'827	-228'602	-3.1%	+145'273	+1.9%
44 Revenus financiers	822'677	541'100	609'714	+68'614	+12.7%	-212'963	-25.9%
34 Charges financières	41'858	0	1	+1	--	-41'857	-100.0%
Résultat de financement	780'819	541'100	609'713	+68'613	+12.7%	-171'106	-21.9%
Résultat opérationnel	-6'993'281	-6'859'125	-7'019'114	-159'989	-2.3%	-25'834	-0.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-6'993'281	-6'859'125	-7'019'114	-159'989	-2.3%	-25'834	-0.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	36.00	36.00	36.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	31.15	31.15	30.15	-1.00	-3.2%	-1.00	-3.2%

Commentaires

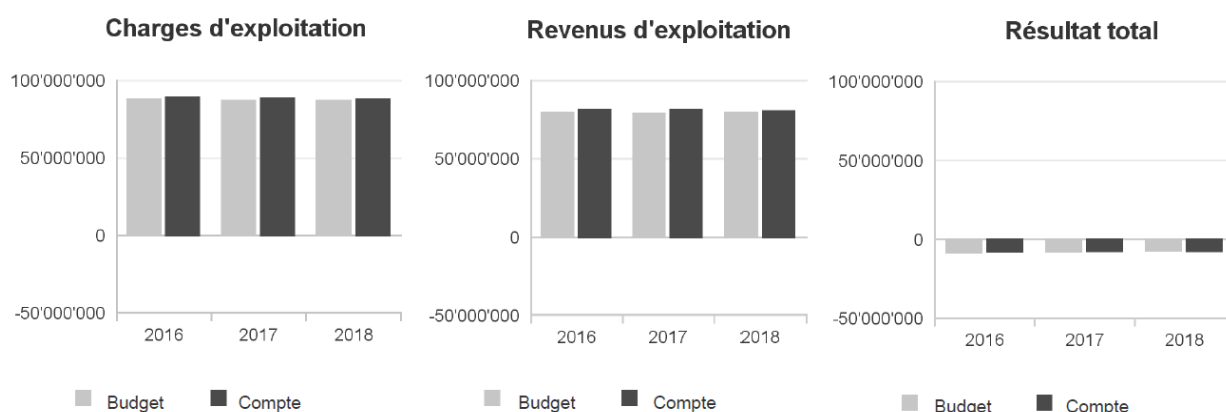
Au chapitre des revenus d'exploitation, le groupe 42 "Taxes" présente une diminution en raison des recettes du restaurant La Terrassiette et des ventes de vin qui n'ont pas atteint le montant prévu au budget 2018 et ceci malgré une forte augmentation de recettes dans les mandats pour tiers et les analyses œnologiques. Dans le groupe 43 "Revenus divers" figure une recette extraordinaire en lien avec l'activation de stock à la station viticole et explique ainsi l'écart favorable par rapport au budget. Quant au groupe 46 "Revenus de transfert", la diminution est liée aux subventions perçues pour les mesures d'intégration professionnelle.

Au chapitre des charges d'exploitation, le dépassement dans le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." est lié à la mise en place d'une nouvelle méthode de comptabilisation des ventes de vins et à la réévaluation des stocks. Concernant les charges d'amortissement, celles liées aux subventions d'investissements sont dorénavant présentées dans le groupe 36 "Charges de transfert" et les autres dans le groupe 33 "Amortissements du PA".

Au niveau du résultat de financement, les revenus en hausse proviennent essentiellement des locations.

Quant au personnel administratif, le nombre d'EPT devrait rester stable suite à la réorganisation du service qui a eu lieu sur une période de deux ans.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				6'450'000	3'160'000	3'290'000	11'871'060	11'914'955	-43'895
Evologia - remplacement lave-vaisselle	06.12.2018	35'000	0	0	0	0	25'239	0	25'239
Fermes de l'État - assainissements	06.07.2018	96'000	0	0	0	0	92'899	0	92'899
Fermes de l'État-réfect. chem. Maillard	06.07.2018	55'000	0	0	0	0	55'838	0	55'838
Subvention plans de gestion intégrée	05.12.2016	100'000	8'809	30'000	0	30'000	0	0	0
Subventions constructions rurales 2015	29.09.2015	10'800'000	2'267'713	3'600'000	1'800'000	1'800'000	1'956'800	931'300	1'025'500
Travaux améliorations foncières 2015	29.09.2015	12'300'000	6'75'609	1'500'000	700'000	800'000	965'013	480'853	484'160
Assainissement de fromageries	04.11.2014	2'600'000	430'000	600'000	300'000	300'000	107'570	0	107'570
Subv. aux constructions rurales 2013	29.01.2013	5'100'000	5'032'300	0	0	0	102'200	34'500	67'700
Travaux améliorations foncières 2010	31.03.2010	2'300'000	1'718'977	600'000	300'000	300'000	100'000	0	100'000
Travaux améliorations foncières 2007	27.03.2007	4'100'000	3'661'456	40'000	20'000	20'000	23'711	9'341	14'370
Travaux améliorations foncières 2001	06.02.2001	5'900'000	4'679'709	80'000	40'000	40'000	0	0	0
Prêts exploitations paysannes	--	--	--	0	0	0	8'441'790	10'458'96	-2'017'17
Crédits d'engagement clôturés				0	0	0	17'592	0	17'592
Evologia : assainissement du Pressoir	15.03.2017	200'000	182'721	0	0	0	17'592	0	17'592

Commentaires

Trois crédits d'engagement ont été accordés en 2018 pour la réfection du chemin Le Maillard, l'assainissement de diverses fermes de l'Etat ainsi que le remplacement du lave-vaisselle du restaurant La Terrassiette.

Au niveau des crédits d'engagement clôturés, seul le projet "Evologia : assainissement du Pressoir" a pu être clôturé suite à la réalisation des derniers travaux d'assainissement durant l'été 2018. À noter que les projets "Assainissement de fromageries" et "Subv. aux constructions rurales 2013" pourront être clôturés en 2019 dès que les dernières subventions fédérales auront été versées.

Les positions dont la date de promulgation d'un arrêté ou d'un décret n'est pas mentionnée concernent des prêts qui ne sont pas formellement portés par des crédits d'engagement et dont la gestion s'opérait directement par des comptes de bilan jusqu'à fin 2017. Pour répondre aux exigences du MCH2 qui prescrit que la comptabilisation de tout octroi ou remboursement de prêts transite par le compte des investissements, un retraitement technique s'est avéré nécessaire, raison pour laquelle les prêts sans crédit d'engagement figurent également sous cette rubrique.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Approvisionnement économique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Droit agricole (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	500	1'460	+960	+192.1%
Produits	45'000	32'351	-12'649	-28.1%
Coûts nets	-44'500	-30'891	+13'609	+30.6%

Les recettes d'émoluments du droit foncier n'ont pas atteint le montant prévu au budget 2018.

Améliorations foncières (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	500	15	-485	-97.0%
Produits	130'000	127'896	-2'104	-1.6%
Coûts nets	-129'500	-127'881	+1'619	+1.3%

Les produits concernent les prestations de l'office des améliorations foncières dans le cadre des remaniements parcellaires, adductions d'eau et de drainages.

Équipement agricole (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	1'500	+1'500	--
Produits	10'000	6'600	-3'400	-34.0%
Coûts nets	-10'000	-5'100	+4'900	+49.0%

La baisse du nombre de dossiers de constructions rurales a entraîné une diminution du montant des émoluments à encaisser.

Paiements directs (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	60'000	6'940	-53'060	-88.4%
Produits	2'000	192'781	+190'781	+9'539.1%
Coûts nets	58'000	-185'842	-243'842	-420.4%

D'une part, il n'y a eu pratiquement pas de frais liés à des mandats pour l'office des paiements directs et, d'autre part, l'écart positif de produits concerne la part communale liée à la contribution qualité paysage. Cette dernière aurait dû être comptabilisée sous l'élément analytique "Contribution qualité paysage" et non sous ce groupe de prestations.

Protection des végétaux (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	4'000	3'206	-794	-19.9%
Produits	1'000	0	-1'000	-100.0%
Coûts nets	3'000	3'206	+206	+6.9%

Les coûts concernent les frais divers de l'office phytosanitaire pour la lutte contre les maladies et ravageurs.

Viticulture et encavage de l'État (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	289'000	599'049	+310'049	+107.3%
Produits	476'200	485'155	+8'955	+1.9%
Coûts nets	-187'200	113'894	+301'094	+160.8%

Au niveau des coûts, l'écart est dû à la mise en place d'une nouvelle méthode de comptabilisation des ventes de vins ainsi qu'à la réévaluation des stocks. Quant aux produits, la baisse des ventes de vins est compensée par une réactivation de stock.

Réinsertion (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	855'000	678'732	-176'268	-20.6%
Produits	1'866'950	1'831'373	-35'577	-1.9%
Coûts nets	-1'011'950	-1'152'641	-140'691	-13.9%

Des économies ont été réalisées sur l'achat de machines et appareils ainsi que dans l'entretien des bâtiments du site et des viabilités.

Infrastructures État (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	96'036	177'226	+81'190	+84.5%
Produits	317'600	386'828	+69'228	+21.8%
Coûts nets	-221'564	-209'601	+11'963	+5.4%

Les dépenses élevées sont dues à l'entretien nécessaire et urgent de nos fermes de l'État. Les recettes également en hausse concernent notamment l'encaissement des locations de nos divers bâtiments sur le site et nos fermages agricoles.

Consultation fromagerie (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	120'000	114'881	-5'119	-4.3%
Coûts nets	-120'000	-114'881	+5'119	+4.3%

Les produits concernent la refacturation à Casei du salaire de notre consultant en économie laitière. La participation du canton aux frais de fonctionnement de Casei pour l'année 2018 se trouve dans les charges de transfert non incorporables aux prestations.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
	2018		CHF	%
Contribution qualité paysage	288'000	449'583	+161'583	+56.1%
Contrôle agricole	200'000	190'000	-10'000	-5.0%
Promo.éco.laitière & prod.bovine	195'000	175'143	-19'857	-10.2%
Promotion de l'agriculture et du terroir	336'000	310'600	-25'400	-7.6%
Subv. Accordées aux entreprises privées	15'000	0	-15'000	-100.0%
Vulgarisation et formation	386'500	381'488	-5'013	-1.3%
Total charges nettes	1'420'500	1'506'814	+86'314	+6.1%

Les charges de transfert concernent plusieurs subventions accordées à divers partenaires. La réduction imposée pour certaines subventions a été respectée en 2018.

Pour la contribution qualité paysage, la part communale a été imputée à tort sur le groupe de prestations "Paiements directs", ce qui explique une charge nette plus importante que prévu.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
	2018		CHF	%
Domaines viticoles	-51'000	0	+51'000	+100.0%
Frais de rappel	0	-460	-460	--
Paiements directs et écologiques	0	0	0	--
Total charges nettes	-51'000	-460	+50'540	+99.1%

Dans le courant de l'année 2018, après analyse, nous avons considéré que les fermages viticoles devaient être comptabilisés dans le groupe de prestations "Viticulture et encavage de l'État".

2.11.9. Service consommation et aff. vétérinaires (SCAV)

Missions principales

Les missions principales du service de la consommation et des affaires vétérinaires sont les suivantes :

Protection des consommateurs dans les domaines suivants :

- Sécurité alimentaire
- Eaux de baignade
- Contrôle des vendanges
- Vérification des poids et mesures
- Lutte contre les zoonoses
- Police du commerce

La protection des consommateurs se concentre sur la lutte contre les risques pour la santé, contre la fraude et la tromperie et pour une information adéquate.

Protection des animaux dans les domaines suivants :

- Santé animale
- Bien-être des animaux

Protection contre la gestion déloyale dans les domaines suivants :

- Commerce de denrées alimentaires et d'objets usuels
- Police du commerce
- Métrologie

Perception de redevances dans le domaine suivant :

- Police du commerce

Sécurité publique dans le domaine suivant :

- Protection contre les chiens dangereux

Évolution de l'environnement et des tâches

Le service a connu une évolution stable de la majorité de ses prestations, à savoir la sécurité alimentaire, la santé animale, la protection des animaux, la métrologie, les eaux de baignade, les affaires vétérinaires, les prestations vétérinaires mixtes et les mandats pour tiers.

En 2018, le service a dû mettre en œuvre la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires.

Il est à noter que le canton n'a pas dû engager des moyens de grande importance pour la lutte contre une épizootie durant l'année écoulée.

En police du commerce, le service a dû faire face à une forte augmentation des tâches suite à l'échéance des délais transitoires de mise en conformité des établissements publics et à l'accroissement marqué des demandes d'autorisations pour manifestations publiques.

En parallèle à ses prestations de base, le service a collaboré à la reconstruction du centre collecteur de sous-produits animaux de Montmollin, détruit par un incendie en avril 2017.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Absentéisme très élevé pendant le premier semestre mais atteinte de la plupart des objectifs
- Résultats financiers largement supérieurs au budget
- Adoption de la loi d'application de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels
- Introduction de la méthode d'analyse rt-PCR dans le domaine vétérinaire
- Introduction de la méthode d'analyse dPCR dans le domaine alimentaire.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Sécurité alimentaire

- 10 interdictions de livraison de lait pour présence d'antibiotiques (8x) et de germes (2x)
- 887 inspections effectuées dans le domaine alimentaire, dont 67 avec infractions sanctionnées par une ordonnance pénale
- 181 kg de denrées alimentaires retirés du marché, ainsi que 654 objets usuels (bijoux)
- 397 concepts d'autocontrôle d'hygiène validés
- 95 interventions dans le terrain pour le suivi des réseaux d'eau potable
- 4 interventions d'urgence en lien avec la pollution de l'eau potable
- 104 prélèvements officiels de l'eau des plages pour en vérifier la conformité
- 1'006 échantillons de denrées alimentaires prélevés dans les commerces et les établissements publics pour en vérifier les teneurs en germes, dont 222 n'étaient pas conformes (22%)
- 5 campagnes romandes de surveillance analytique effectuées à Neuchâtel dans le domaine de la biologie moléculaire, portant sur la présence d'ingrédients carnés dans les plats végan (2 échantillons non conformes sur 109 échantillons analysés), sur l'identification des espèces de poissons (21 non conformes sur 51), sur l'identification des espèces de truffes (3 non conformes sur 10), sur les espèces de gibier (12 non conformes sur 34) et sur les espèces animales dans les viandes hachées (6 non conformes sur 52)
- 3 campagnes romandes de surveillance analytique effectuées à Neuchâtel dans le domaine de la chimie, portant sur les allergènes dans les cosmétiques bio, naturels et maison (36 échantillons non conformes sur 173 échantillons analysés), sur les antimicrobiens dans les cosmétiques (1 non conforme sur 33) et sur la teneur en CBD/THC dans les produits contenant des succédanés du tabac (16 non conformes sur 49)
- 11 campagnes de prélèvements neuchâtelois, portant sur les nanomatériaux dans les denrées alimentaires (0 échantillon non conforme sur 10 échantillons), sur les agents blanchisseurs dans les cosmétiques (3 non conformes sur 20), sur les métaux lourds et les nitrosamines dans les bières artisanales (10 non conformes sur 15), sur la chimie des eaux (9 non conformes sur 22), sur les allergènes dans les cosmétiques bio, naturels et maison (2 non conformes sur 21), sur les antimicrobiens dans les cosmétiques (1 non conforme sur 33), sur la teneur en CBD/THC dans les produits contenant des succédanés du tabac (6 non conformes sur 17), sur les métaux dans les objets usuels (12 non conformes sur 29), sur les huiles de fritures (7 non conformes sur 11), sur les CBs, dioxines et furanes dans la viande bovine indigène (0 non conforme sur 12) et sur l'adultération du miel (0 non conforme sur 10)
- 349 décisions prononcées pour des infractions au droit alimentaire, 122 ordonnances pénales émises pour des infractions au droit alimentaire, aucun recours perdu.

Santé animale

- 32 cas d'épizooties diagnostiqués et traités, à savoir 7 cas de salmonellose, 1 cas de salmonelles chez la volaille, 5 cas de BVD, 2 cas de BTV, 9 cas de coxiellose, 2 cas de paratuberculose, 2 cas d'échinococcose, 3 cas de campylobactériose et 1 cas de RHD
- 581 tonnes de cadavres d'animaux et de déchets de boucherie collectés et éliminés, représentant 5215 cadavres d'animaux, dont 2'689 bovins, 1'057 porcs, 349 ovins et caprins, 750 chiens et chats et 293 animaux sauvages
- 21'882 analyses effectuées, dont 3'766 dépistages d'ESB (« maladie de la vache folle »), 1'436 analyses de laits de mammite, 10'531 recherches de trichinelles, 5'170 analyses BVD et 874 analyses de recherche des causes d'avortement.

Protection des animaux

- 7 autorisations d'expérimentation animale
- 143 dénonciations de mauvais traitements envers des animaux reçues et traitées, portant dans 75 cas sur des chiens, dans 33 cas sur des chats, dans 28 cas sur des animaux de rente et dans 20 cas sur d'autres animaux, découlant sur 24 avertissements, 35 décisions administratives, 8 interdictions de détenir des animaux, 12 séquestres d'animaux, 47 ordonnances pénales et amendes tarifées
- 140 animaux trouvés, dont 110 chats et 8 chiens.

Métriologie

- 2'288 instruments vérifiés, dont 274 contestés
- 10 entreprises pratiquant le préemballage contrôlées ; 33 lots vérifiés, dont 1 non conforme
- 68 points de vente contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché, dont 5 non conformes
- 10 achats-test, dont 1 non conforme.

Police des chiens

- 72 morsures sur des humains annoncées et traitées, dont 3 morsures graves et 1 récidive, découlant sur 4 avertissements, 13 décisions administratives et 2 euthanasies
- 54 morsures sur des animaux annoncées et traitées, dont 1 mortelle et 4 récidives, découlant sur 17 avertissements, 9 décisions administratives et 2 euthanasies
- 10'918 chiens soumis à la taxe, pour un montant encaissé de CHF 327'360.-, dont CHF 54'560.- alloués aux refuges pour chiens
- 99 classes visitées dans le cadre du programme PAM (prévention des accidents par morsure), bénéficiant à 1738 élèves de 3^{ème} année.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Affaires vétérinaires

- 3 autorisations délivrées
- 1 autorisation retirée
- 4 pharmacies vétérinaires inspectées.

Prestations vétérinaires mixtes

- 130 contrôles de base effectués dans les exploitations agricoles
- 22 contrôles de suivi, dont 11 non conformes
- 10.7% de contrôles de base non annoncés et 100% de contrôles de suivi non annoncés.

Mandats pour tiers

- 494 analyses microbiologiques de denrées alimentaires pour le canton du Jura
- 36 analyses d'échantillons d'eau pour le canton du Jura
- 211 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle
- 96 analyses de carcasses pour l'abattoir des Ponts-de-Martel
- 15 échantillons analysés pour le magazine Bon à savoir
- 10 inspections du Casino de Neuchâtel.

Police du commerce

- 72 contrôles de l'indication des prix
- 108 inspections d'établissements publics, découlant sur 11 fermetures d'établissements
- 2221 autorisations délivrées, dont 422 pour des établissements publics, 339 permis pour des propriétaires d'immeubles abritant des établissements publics, 1079 pour des manifestations publiques, 33 pour des commerces de boissons alcooliques, 219 pour des lotos, loteries et tombolas et 17 pour la vente d'engins pyrotechniques
- 1046 établissements publics répertoriés à fin 2018, soit 52 de moins qu'une année auparavant
- 356 commerces de boissons alcooliques répertoriés à fin 2018, soit 31 de plus qu'une année auparavant.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	11'050'175	10'475'500	11'219'357	+743'857	+7.1%	+169'182	+1.5%
40 Revenus fiscaux	3'875'997	3'550'000	4'082'985	+532'985	+15.0%	+206'987	+5.3%
41 Patentes et concessions	3'470'333	3'510'000	3'616'385	+106'385	+3.0%	+146'052	+4.2%
42 Taxes	3'018'160	2'899'500	3'055'698	+156'198	+5.4%	+37'538	+1.2%
43 Revenus divers	296'230	82'000	32'597	-49'403	-60.2%	-263'633	-89.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	382'739	434'000	431'693	-2'307	-0.5%	+48'954	+12.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	6'716	0	0	0	--	-6'716	-100.0%
Charges d'exploitation	8'809'856	8'474'345	8'385'840	-88'505	-1.0%	-424'016	-4.8%
30 Charges de personnel	4'493'777	4'518'161	4'323'075	-195'086	-4.3%	-170'702	-3.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'583'215	2'319'900	2'342'869	+22'969	+1.0%	-240'347	-9.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	155'334	166'284	141'164	-25'120	-15.1%	-14'170	-9.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	1'573'007	1'470'000	1'577'048	+107'048	+7.3%	+4'041	+0.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	4'523	0	1'684	+1'684	--	-2'839	-62.8%
Résultat d'exploitation	2'240'319	2'001'155	2'833'517	+832'363	+41.6%	+593'199	+26.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	2'240'319	2'001'155	2'833'517	+832'363	+41.6%	+593'199	+26.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	2'240'319	2'001'155	2'833'517	+832'363	+41.6%	+593'199	+26.5%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	51.00	49.00	47.00	-2.00	-4.1%	-4.00	-7.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	36.74	35.19	35.19	0.00	0.0%	-1.55	-4.2%

Commentaires

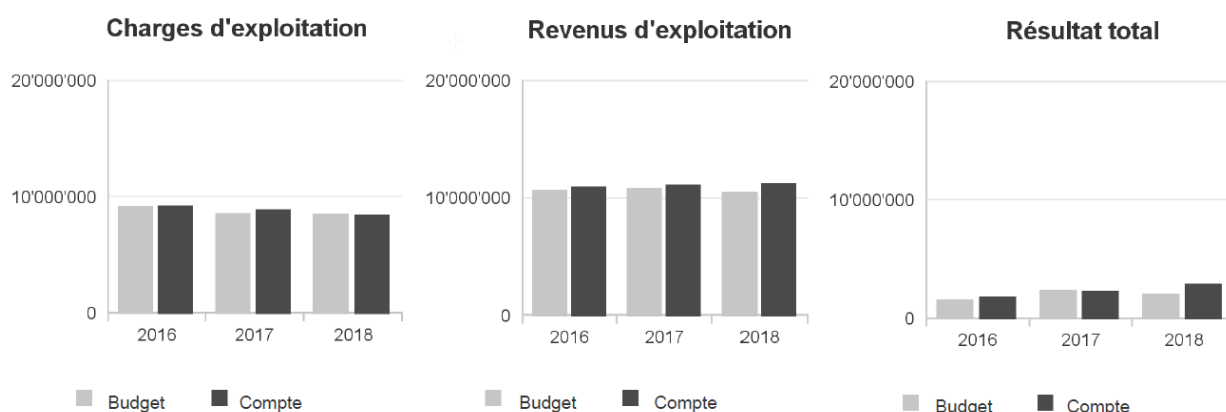
Durant l'exercice 2018, les recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeux ont largement dépassé les prévisions budgétaires, pour un montant de plus de CHF 500'000.

Les redevances et taxes encaissées dans le domaine de la police du commerce ont également dépassé les prévisions de plus de CHF 100'000. Ces recettes sont reversées au travers des natures comptables du groupe 36 "Charges de transfert" pour la formation dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration et pour le développement de l'offre touristique dans le canton.

À noter également la hausse du nombre de manifestations publiques qui a généré des émoluments supplémentaires comptabilisés dans le groupe 42 "Taxes".

La restructuration du service effectuée les années précédentes ainsi que des départs à la retraite ont permis de diminuer les charges de personnel tout en maintenant un effectif stable. De nombreux efforts ont été entrepris pour diminuer les charges totales du service.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours				313'000	0	0	313'000	136'421	0	136'421
Acquisitions d'équip. pour le labo vétérinaire	28.06.2018	75'000	0	63'000	0	0	63'000	47'449	0	47'449
PCR numérique	13.12.2017	160'000	159'840	160'000	0	0	160'000	0	0	0
Acquisitions d'équip. pour le labo consom.	06.06.2017	190'000	0	90'000	0	0	90'000	0	0	0
Logiciel Police du commerce	07.07.2016	150'000	61'022	0	0	0	0	88'972	0	88'972

Commentaires

Le service nécessite deux crédits cadre pour répondre aux exigences imposées par le changement des règles d'activation. Un certain nombre d'équipements de laboratoire, dont le prix se situe entre CHF 10'000 et CHF 100'000, doit être remplacé ces prochaines années dans le cadre du renouvellement naturel de ces appareils amortis. Les crédits d'engagement de CHF 75'000 et CHF 190'000 ont été utilisés en 2018 à hauteur de CHF 47'449.

Le service avait sollicité un crédit d'engagement de CHF 160'000 pour l'acquisition d'un équipement d'analyses biologiques (dPCR). Cette acquisition a toutefois été anticipée durant l'année 2017.

Le développement en cours d'un logiciel dédié à la police du commerce est le dernier élément de la vaste restructuration du service opérée en 2016. Ce logiciel permettra une gestion professionnelle de l'ensemble des domaines rattachés à cette prestation. Des négociations sont en cours pour la finalisation du projet.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Sécurité alimentaire (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	347'000	215'056	-131'944	-38.0%
Produits	271'500	302'239	+30'739	+11.3%
Coûts nets	75'500	-87'183	-162'683	-215.5%

L'essentiel des charges se compose d'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire ainsi que d'honoraires payés pour le contrôle des viandes aux abattoirs. Les émoluments perçus pour la validation des concepts d'autocontrôle et les analyses effectuées, ainsi que les ordonnances pénales, constituent l'essentiel des recettes.

Santé animale (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	542'500	575'365	+32'865	+6.1%
Produits	298'000	273'628	-24'372	-8.2%
Coûts nets	244'500	301'736	+57'236	+23.4%

L'essentiel des charges provient de la surveillance des épizooties, de l'élimination des cadavres d'animaux et de l'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire. Les produits sont liés à la refacturation des coûts de surveillance des épizooties et d'élimination des cadavres d'animaux au monde agricole.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Protection des animaux (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	30'000	27'485	-2'515	-8.4%
Produits	55'000	51'682	-3'318	-6.0%
Coûts nets	-25'000	-24'197	+803	+3.2%

Les charges sont composées des frais de pension pour des animaux sequestrés et les recettes des émoluments, ordonnances pénales et refacturation de frais y relatifs.

Métriologie (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	52'000	38'829	-13'171	-25.3%
Produits	337'000	256'862	-80'138	-23.8%
Coûts nets	-285'000	-218'033	+66'967	+23.5%

Un camion est loué pour effectuer durant une courte période des vérifications métrologiques. Toutes les vérifications sont soumises à émoluments. L'absence de longue durée d'un collaborateur de cette section n'a pas permis d'effectuer tous les contrôles planifiés.

Police des chiens (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	11'000	13'828	+2'828	+25.7%
Produits	310'000	331'300	+21'300	+6.9%
Coûts nets	-299'000	-317'472	-18'472	-6.2%

Le produit est la recette encaissée auprès des communes pour la taxe sur les chiens. Le nombre de chiens dans le canton recensé par le biais de la plateforme Amicus est en légère augmentation.

Eaux de baignade (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	500	5'934	+5'434	+1'086.8%
Produits	4'000	0	-4'000	-100.0%
Coûts nets	-3'500	5'934	+9'434	+269.5%

Les eaux des piscines et celles des plages du lac de Neuchâtel sont contrôlées. L'absence de longue durée d'un collaborateur de la section n'a pas permis de faire tous les contrôles voulus.

Affaires vétérinaires (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	5'000	7'183	+2'183	+43.7%
Produits	4'000	7'530	+3'530	+88.3%
Coûts nets	1'000	-347	-1'347	-134.7%

La surveillance des pharmacies vétérinaires génère des coûts et produits stables.

Prestations vétérinaires mixtes (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	45'000	86'973	+41'973	+93.3%
Produits	57'000	99'329	+42'329	+74.3%
Coûts nets	-12'000	-12'356	-356	-3.0%

Un montant de CHF 43'000 est versé dès 2018 à l'ANAPI (Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée) pour des contrôles vétérinaires officiels. Les charges et recettes supplémentaires sont liées aux tâches confiées par la Confédération pour le contrôle du respect de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Mandats pour tiers (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	40'000	12'407	-27'593	-69.0%
Produits	490'000	492'852	+2'852	+0.6%
Coûts nets	-450'000	-480'445	-30'445	-6.8%

Des prestations analytiques effectuées pour le compte du canton du Jura dans le cadre d'une convention sont facturées forfaitairement. Des recettes de laboratoires pour la santé animale sont facturées annuellement à des tiers.

Des consommables de laboratoires sont achetés pour effectuer ces diverses prestations et ont été imputés en 2018 sur d'autres prestations.

Police du commerce (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	12'000	75'683	+63'683	+530.7%
Produits	460'000	456'498	-3'502	-0.8%
Coûts nets	-448'000	-380'815	+67'185	+15.0%

Les émoluments prélevés pour la délivrance d'autorisations dans le domaine de la police du commerce constituent l'essentiel des produits. Une charge de plus de CHF 60'000 a été comptabilisée pour des pertes sur débiteurs dans ce domaine d'activité.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Indemnité bétail abattu	20'000	17'955	-2'045	-10.2%
Redevances pol.com. formation	350'000	377'264	+27'264	+7.8%
Redevances pol.com. tourisme	1'050'000	1'107'198	+57'198	+5.4%
Subvention aux refuges	50'000	54'560	+4'560	+9.1%
Subvention contrôle de la vendange	-34'000	-34'352	-352	-1.0%
Subvention surveillance épizooties	-20'000	0	+20'000	+100.0%
Total charges nettes	1'416'000	1'522'626	+106'626	+7.5%

Les redevances et taxes nettes encaissées dans le domaine de la police du commerce ont dépassé les prévisions budgétaires de plus de CHF 80'000. Ces recettes sont reversées pour la formation dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration et pour le développement de l'offre touristique dans le canton.

La subvention de CHF 20'000 n'est plus versée, les coûts de surveillance des épizooties à charge de la Confédération ayant fortement augmenté.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-10'692	-10'692	--
Impôt maisons jeux	-3'550'000	-4'082'985	-532'985	-15.0%
Loterie romande	-150'000	-144'230	+5'770	+3.8%
Mandats Jura	-55'000	-51'425	+3'575	+6.5%
Redevances police du commerce	-3'360'000	-3'453'925	-93'925	-2.8%
Taxes de séjour	0	-2	-2	--
Total charges nettes	-7'115'000	-7'743'258	-628'258	-8.8%

Durant l'exercice 2018, les recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeux ont largement dépassé les prévisions budgétaires pour un montant de plus de CHF 500'000.

Les redevances et taxes encaissées dans le domaine de la police du commerce ont également dépassé les prévisions budgétaires de plus de CHF 100'000.

2.11.10 Service géomatique et registre foncier (SGRF)

Missions principales

Les missions principales du service de la géomatique et du registre foncier sont les suivantes :

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal ;
- Contribuer au développement du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique ;
- Assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles ;
- Conduire l'introduction du registre foncier fédéral ;
- Assurer le secrétariat de plusieurs commissions (CVAL et Comacq) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières ;
- Assurer la réalisation puis la tenue du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Informatisation des données et des processus liés à la mensuration officielle et au registre foncier et du cadastre RDPPF ;
- Développements d'applications par le SITN qui facilitent l'accès à l'information et qui permettent une gestion plus précise, plus globale et plus intégrée du territoire ;
- Regroupement des domaines de la géomatique et du registre foncier entraînant des synergies et des économies ;
- Exigences des professionnels et des citoyens plus élevées face au service d'où des prestations plus performantes ;
- Complexité plus grande des dossiers.

Activités et réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

Le SITN en 2018, c'est 50 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements et de très nombreux domaines ; il est devenu un système d'information stratégique du canton et est interconnecté avec les autres systèmes d'information stratégiques du canton. Les principales réalisations en 2018 sont les suivantes :

- Mise en production de la nouvelle version du géoportail internet et mobile
- Développement de la nouvelle version du géoportail intranet
- Développement de la nouvelle version du géoportail statistique
- Développements du SITN vers la 3D: bâtiments 3D et Lidar, diffusion, géoportail lidar, communication
- Aide à la mise en œuvre de nouvelles solutions SIT pour les forêts (Prestopresta : accords de prestation, autoextract : plans de gestion) pour automatiser les processus
- Aide à la mise en œuvre de nouvelles solutions SIT pour les routes (perturbations trafic, comptage routier)
- Optimisation de la maintenance du système de gestion de données cadastrales
- Développement du cadastre RDPPF
- Mise en place d'une solution d'historisation des parcelles
- Finalisation du processus de numérisation des plans historiques (120'000 plans)
- Publication du plan d'ensemble avec un processus automatisé
- Consolidation de l'infrastructure cartographique pour la centrale d'urgence de la police et mise à disposition des développements pour le canton du Jura
- Organisation de nombreuses formations SITN > 8 jours de cours et près de 100 personnes formées
- Co-organisation de la journée romande de la géomatique à l'EPFL (600 personnes)

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens à un seul endroit toutes les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique. Les principales réalisations en 2018 sont les suivantes :

- Numérisation des alignements des routes cantonales et communales. Les contrôles sont en cours et les premières communes ont validé le travail réalisé. Les données seront mises en ligne en 2019.
- Consolidation de la base de données pour une meilleure performance et migration de l'application sur un nouveau serveur. Le groupe d'utilisateurs de la solution « open source » utilisée permet d'assurer une pérennité avec un nombre croissant de cantons participants.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Mise à jour de la mensuration officielle (MO)

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais. Le système de mise à jour permanente de la MO s'est à nouveau révélé très performant en 2018.

- Le service a réalisé 885 dossiers de mutations (826 en 2017).
- Avec un effectif réduit et un volume d'affaires légèrement supérieur à 2017, 95% des demandes de morcellement ont été livrées dans le délai d'un mois, ce qui est supérieur à l'objectif fixé dans l'accord sur les objectifs et prestations GestionNE ; les 5% restants présentent des délais justifiés, car indépendants du SGRF (mutations complexes).
- De plus, même si les montants des prestations du service sont globalement inférieurs à ceux qui pratiquent dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.
- Le total général des factures produites pour l'exercice 2018 s'élève à CHF 1'177'121, soit une augmentation de 6% par rapport à 2017.
- Les travaux relatifs au transfert de la route nationale 5 à la Confédération se sont poursuivis en 2018, notamment dans le secteur de l'Entre-deux-Lacs.
- Le service a réalisé des travaux de renouvellement de la mensuration officielle, de mise en œuvre du cadastre RDPPF et du cadastre 3D pour un montant de CHF 643'000 (CHF 602'000 en 2017).
- 22 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (25 en 2017).

Registre foncier (RF)

L'année 2018 a été marquée d'une part par la poursuite des efforts liés à des développements visant à augmenter l'automatisation de tâches simples, répétitives et chronophages. D'autre part, la planification de la finalisation de la réorganisation effectuée suite au regroupement des offices du RF fin 2015 nous a également largement occupés. Dans ce contexte, un accent particulier a été mis dans les domaines suivants :

- Séparation des missions managériales et juridiques.
- Meilleure coordination entre les activités du registre foncier.
- Poursuite des développements informatiques pour optimiser la productivité des activités du RF.

La conjoncture favorable du marché immobilier et les mesures prises suite à la réorganisation du registre foncier ainsi qu'à la stabilisation des délais de restitution des actes notariés ont entraîné des recettes dépassant CHF 5,8 millions, soit un montant de plus de CHF 806'000 par rapport à 2015, année du regroupement des offices du RF.

Autorité de surveillance et législation

- Aucun recours n'a été déposé auprès du département concernant la tenue du RF.
- 88 décisions de la commission foncière agricole relatives à la LDFR transmises au service par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours déposé.
- Adoption par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2018 de l'arrêté déterminant le champ d'application de la LVAL, après consultation des communes et des milieux intéressés.

Consultation en ligne – Guichet unique (GU)

80 entités inscrites au GU, représentant plusieurs centaines d'utilisateurs consultent en ligne la base de données du registre foncier (notaires, avocats, géomètres privés, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire). Les émoluments perçus se montent à CHF 200'721 (CHF 221'324 en 2017).

Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 273 plans de mutation (331 en 2017) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 3179 servitudes et mentions.

Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

- Tenue à jour des états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortailod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées, La Côtère et La Brévine.
- Traitement des réclamations relatives à l'enquête sur les servitudes et mentions du syndicat d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées.
- Poursuite des travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes du syndicat d'améliorations foncières d'Engollon et du syndicat d'améliorations foncières de La Côtère (Fenin-Vilars-Saules).
- Lancement des travaux préparatoires relatifs à deux remaniements parcellaires contractuels (cadastres de Boudry et de La Sagne).

Secrétariat de commissions

- 5 décisions d'autorisation d'acquisition ont été rendues par la commission concernant la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ).
- 164 décisions d'autorisations rendues par la commission (17 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 11 selon l'art. 6 al. 2b et 135 selon l'art. 6 al. 2c, 1 rejet) concernant la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Gestion et statistiques

- 8'089 réquisitions d'inscription (8089) en légère diminution (-5%) par rapport à l'exercice précédent.
- 1'712 transformations de cédules papier en cédules de registre.
- Les émoluments facturés présentent une hausse sensible (CHF 233'316).

Développements informatiques

- Développement de la consultation en ligne pour les pièces justificatives du RF (plans de mutation, servitudes, dossiers de propriété par étages) par le biais d'interfaces sécurisées accessibles en tout temps. Projet présenté à l'Assemblée générale de la Chambre des notaires neuchâtelois le 15 novembre 2018 qui a rencontré un accueil très favorable.
- Introduction d'une gestion du registre foncier d'avantage basée sur des indicateurs par le développement d'un « management cockpit ».
- Introduction d'un système de QR code rattaché aux pièces justificatives du RF afin de pouvoir suivre et analyser en temps réel le cheminement des dossiers et permettant la lecture, la saisie et l'archivage de manière totalement automatisée.

Résultat financier
Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'565'958	7'415'000	7'777'210	+362'210	+4.9%	+211'252	+2.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'728'587	6'715'000	6'958'344	+243'344	+3.6%	+229'757	+3.4%
43 Revenus divers	45'273	4'000	5'047	+1'047	+26.2%	-40'226	-88.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	104'730	111'000	107'486	-3'514	-3.2%	+2'756	+2.6%
47 Subventions à redistribuer	20'056	0	0	0	--	-20'056	-100.0%
49 Imputations internes	667'312	585'000	706'333	+121'333	+20.7%	+39'021	+5.8%
Charges d'exploitation	7'059'021	7'282'071	6'929'997	-352'074	-4.8%	-129'024	-1.8%
30 Charges de personnel	6'555'343	6'770'071	6'516'051	-254'020	-3.8%	-39'292	-0.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	433'476	464'000	367'354	-96'646	-20.8%	-66'122	-15.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	20'056	0	0	0	--	-20'056	-100.0%
39 Imputations internes	50'147	48'000	46'593	-1'407	-2.9%	-3'554	-7.1%
Résultat d'exploitation	506'937	132'929	847'213	+714'284	+537.3%	+340'276	+67.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	506'937	132'929	847'213	+714'284	+537.3%	+340'276	+67.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	506'937	132'929	847'213	+714'284	+537.3%	+340'276	+67.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	58.00	58.00	58.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	51.10	52.10	51.90	-0.20	-0.4%	+0.80	+1.6%

Commentaires

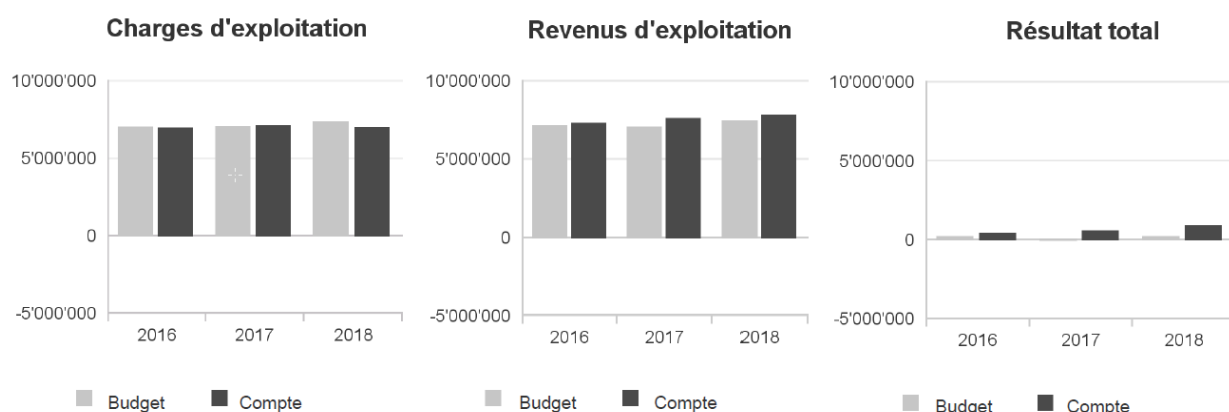
Les efforts de réorganisation, de regroupement et d'amélioration des processus réalisés ces dernières années au SGRF produisent des résultats financiers réjouissants puisque le budget du service est passé d'une charge nette de CHF 1,3 million en 2006 à un excédent de revenus net de CHF 133'000 en 2018.

Il est intéressant de noter que pendant la même période, les prestations aux citoyens et aux professionnels ont non seulement été maintenues, mais rendues plus performantes (notamment guichets cartographiques internet et intranet, guichet mobile, Geoshop, accueil-clients, etc.), de nombreux projets ont été lancés et un effort soutenu a été réalisé dans le domaine de la formation continue des collaborateurs et collaboratrices.

Les résultats des comptes 2018 pour le service présentent même une amélioration de quelque CHF 714'284 par rapport au budget 2018. Le service boucle l'exercice 2018 avec un excédent de revenus de CHF 847'213 alors que le budget 2018 prévoyait un revenu net de CHF 132'929. Cela s'explique notamment par une diminution des charges de CHF 352'074 et des recettes supplémentaires de CHF 362'210 suite à la réorganisation du registre foncier en 2015 et des mesures prises en vue de stabiliser les délais de restitution des actes notariés.

En 2018, le SGRF a disposé d'un effectif de 58 collaborateurs et collaboratrices ou 51,9 EPT (52,1 EPT au budget 2018). 2 EPT (une conservatrice-adjointe et une collaboratrice administrative) ont été créés en 2018 pour accélérer l'encaissement des montants liés au traitement des réquisitions au registre foncier et ainsi réduire les délais de traitement du registre foncier. Ces personnes seront conservées dans l'effectif du service pour remplacer les futurs départs en retraite. 8 personnes sont rattachées au domaine du SITN, 21 au domaine de la mensuration officielle et 29 au domaine du registre foncier. Le service assure la formation de deux apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce. Le SGRF a connu des modifications importantes en 2018 notamment par le départ en retraite de 6 collaborateurs très expérimentés ainsi que par la finalisation du processus de réorganisation du registre foncier.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Renseign. & conseils à la clientèle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

L'objectif d'assurer la stabilité des coûts de cette prestation par rapport à 2017 a été atteint.

Diffusion de la mensuration officielle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	0	0	--
Produits	10'000	20'369	+10'369	+103.7%
Coûts nets	-10'000	-20'369	-10'369	-103.7%

L'objectif de répondre aux 96% des demandes des utilisateurs dans un délai de 24 heures a été dépassé; la demande de plans sous forme papier a été supérieure aux prévisions.

Production des documents de mutation (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	0	0	--
Produits	979'000	976'529	-2'471	-0.3%
Coûts nets	-979'000	-976'529	+2'471	+0.3%

L'objectif que la production des documents de prestation et la mise à jour du serveur cadastral officiel soient réalisées de manière suivie (min. 90% des affaires traitées dans les 30 jours), à satisfaction des demandeurs (max 5 pour mille de réclamations justifiées) et que les coûts soient couverts par les recettes a été atteint.

Renouvellement du cadastre (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

L'accord de prestation 2018 entre la Confédération et le canton a été entièrement respecté.

Maintenance réseau points fixes & borne (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	0	0	--
Produits	85'000	78'993	-6'007	-7.1%
Coûts nets	-85'000	-78'993	+6'007	+7.1%

La couverture des coûts n'a pas été complètement assurée, le bouclage de certains dossiers ayant été réalisé en janvier 2019.

Contrôle des dossiers de PPE (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	0	0	--
Produits	125'000	98'979	-26'021	-20.8%
Coûts nets	-125'000	-98'979	+26'021	+20.8%

Le nombre de dossiers de PPE traité a diminué de 13% en 2018, d'où une diminution des recettes prévues.

SITN (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	B2018 %
Coûts	0	0	0	--
Produits	25'000	15'353	-9'647	-38.6%
Coûts nets	-25'000	-15'353	+9'647	+38.6%

Les prestations facturées ont été inférieures aux prévisions.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Projets d'intérêts généraux (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	500'000	737'670	+237'670	+47.5%
Coûts nets	-500'000	-737'670	-237'670	-47.5%

Un effort particulier a été mis en 2018 sur la réalisation du cadastre 3D, la mise à jour périodique, la réalisation du cadastre RDPPF et la numérisation des alignements de routes.

Gestion des droits du registre foncier (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	-20'056	-20'056	--
Produits	4'836'000	5'122'571	+286'571	+5.9%
Coûts nets	-4'836'000	-5'142'627	-306'627	-6.3%

Les recettes supplémentaires s'expliquent, d'une part, par les effets des mesures prises dans le cadre de la réorganisation du registre foncier en 2015 et, d'autre part, par celles prises en vue de stabiliser les délais de restitution des actes notariés.

Diffusion de documents RF (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	29'000	3'517	-25'483	-87.9%
Produits	545'000	576'742	+31'742	+5.8%
Coûts nets	-516'000	-573'225	-57'225	-11.1%

Les recettes supplémentaires s'expliquent par les effets des mesures prises dans le cadre de la réorganisation du registre foncier en 2015.

Expertises & analyses (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	20'000	86'479	+66'479	+332.4%
Coûts nets	-20'000	-86'479	-66'479	-332.4%

Le produit de la prestation "Analyse et report servitudes et mentions" d'un montant de CHF 76'646 devait être versé dans le groupe "Prestations inspectorat" et non pas dans ce groupe de prestations ; en réalité les produits s'élèvent pour ce groupe à CHF 9'833.

Prestations inspectorat (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	124'000	30'330	-93'670	-75.5%
Coûts nets	-124'000	-30'330	+93'670	+75.5%

Le produit de la prestation "Analyse et report servitudes et mentions" d'un montant de CHF 76'646 devait être versé dans ce groupe de prestations et non pas dans le groupe "Expertises et analyses" ; en réalité les produits s'élèvent pour ce groupe à CHF 106'976.

Secrétariat de commissions (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	55'000	31'650	-23'350	-42.5%
Coûts nets	-55'000	-31'650	+23'350	+42.5%

Les prestations facturées ont été inférieures aux prévisions ; le nombre de dossiers soumis à décision d'autorisation a diminué de 15% en 2018, d'où une diminution des recettes prévues. La couverture des coûts a été assurée.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Cadastre RDPPF	-111'000	0	+111'000	+100.0%
Total charges nettes	-111'000	0	+111'000	+100.0%

Ce revenu concerne la contribution de la Confédération aux charges d'exploitation du cadastre RDPPF. Au réel, celui-ci a été imputé sous le groupe de prestations "Projets d'intérêts généraux" au lieu de l'élément analytique ci-contre.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-1'546	-1'546	--
Subventions fédérales	0	20'056	+20'056	--
Total charges nettes	0	18'510	+18'510	--

Dans le cadre des expropriations en faveur des CFF (constructions des parois antibruit), le service verse aux propriétaires concernés les indemnités relatives aux expropriations lors de l'inscription au registre foncier.

2.11.11. Fonds d'aménagement du territoire

Missions principales

En application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), les cantons doivent mettre en place un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement. Les cantons disposent d'une marge de manœuvre pour décliner le dispositif fédéral. Le canton de Neuchâtel connaît un tel système de compensation depuis l'introduction de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) en 1986.

Selon l'article 40, lettre a, LCAT, le fonds est alimenté par la contribution de plus-value correspondant à 20% de celle-ci et due par le propriétaire du bien-fonds.

En vertu de l'article 41 LCAT, le fonds participe :

- a) aux dépenses imposées à l'État et aux communes dans le cadre des procédures d'expropriation matérielle au sens de la présente loi ;
- b) à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs ;
- c) à d'autres mesures d'aménagement prises par l'État ou les communes.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

Évolution de l'environnement et des tâches

La modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur au 1er mai 2014. En application de l'article 5 de ladite loi, l'ensemble des cantons doit obligatoirement se doter d'un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement du territoire. La loi fédérale impose un prélèvement d'au moins 20% de la plus-value foncière résultant d'une mesure d'aménagement, notamment l'attribution d'un bien-fonds à la zone à bâtir. Les cantons disposent de 5 ans à compter du 1er mai 2014 pour adapter leur loi d'application. Le rapport du Conseil d'État a été remis en mai 2018 au Grand Conseil qui traitera le projet de loi le 26 mars 2019. Le système propose un prélèvement de 30% afin de garantir le financement des indemnités pour expropriations matérielles suite au redimensionnement de la zone bâtie.

Activités et réalisations

- Les plus-values encaissées en 2018, en application des articles 33 à 37 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), représentent un montant de CHF 290'134,10.
- Des subventions aux communes pour l'élaboration de leur plan directeur régional ont été versées pour CHF 155'854,75.
- Aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue.
- En 2018, 9 demandes de prises en charge des intérêts ont été enregistrées, 6 demandes enregistrées en 2017 et 2018 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts pour un montant total de prêts de CHF 1'373'700 seront pris en charge pour des prêts variant de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 130 hectares de terres agricoles. Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2018 s'élève à CHF 110'660,75. À fin 2018, 92 prêts d'un montant total de CHF 5'878'557 bénéficient de cette mesure.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'080'823	1'145'000	367'544	-777'456	-67.9%	-713'279	-66.0%
40 Revenus fiscaux	926'823	84'000	290'134	+206'134	+245.4%	-636'689	-68.7%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	1'061'000	0	-1'061'000	-100.0%	0	--
46 Revenus de transfert	154'000	0	77'410	+77'410	--	-76'590	-49.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'080'823	1'145'000	367'544	-777'456	-67.9%	-713'279	-66.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	464'561	585'000	396'789	-188'211	-32.2%	-67'772	-14.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	5'485	0	2'264'238	+2'264'238	--	+2'258'753	+41'182.8%
36 Charges de transfert	369'778	520'000	-2'293'483	-2'813'483	-541.1%	-2'663'260	-720.2%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	241'000	40'000	0	-40'000	-100.0%	-241'000	-100.0%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Au chapitre des revenus d'exploitation, les encaissements de contributions de plus-value se sont élevés à CHF 290'134 au lieu du montant budgeté de CHF 84'000. Le budget est difficile à prévoir en raison d'encaissements anticipés dus à des constructions. Quant au groupe 46 "Revenus de transfert", il s'agit de subventions cantonales et fédérales, chacun pour moitié, en vue de l'étude de faisabilité du pôle de La Tène.

Au niveau des charges d'exploitation, le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." n'a pas enregistré d'indemnité de dépens et les honoraires pour divers mandats ont été inférieurs aux prévisions. Quant au groupe 36 "Charges de transfert", les variations liées aux provisions pour expropriations ont impacté favorablement le fonds. Le groupe 39 "Imputations internes" n'a finalement pas enregistré de dépenses puisque le poste de stagiaire n'a pas été occupé et donc son financement n'a pas été sollicité.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Indemnisation	0	-2'559'998	-2'559'998	--
Mesures de soutien	120'000	110'661	-9'339	-7.8%
Plans d'aménagement	400'000	155'855	-244'145	-61.0%
Total charges nettes	520'000	-2'293'483	-2'813'483	-541.1%

Indemnisation : En 2018, les variations de provisions pour expropriation ont eu un impact favorable.

Mesures de soutien : Prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Plans d'aménagement : Plusieurs subventions ont été versées aux communes dans le cadre des travaux en lien avec les plans d'aménagement.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Contrib. s/plus-val.	-84'000	-290'134	-206'134	-245.4%
Total charges nettes	-84'000	-290'134	-206'134	-245.4%

Les encaissements des contributions de plus-value ont été plus importants que budgetés. Des parcelles ont été vendues et construites, ce qui fait que la contribution de plus-value est due de suite, et non à dix ans.

2.11.12. Fonds des routes communales

Missions principales

Les missions du fonds des routes communales sont définies dans la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), du 21 août 1849 (RSN 735.10). Il peut être mis à contribution en faveur :

- des travaux de construction, de rénovation et de renouvellement des revêtements des voies publiques appartenant aux communes, ainsi que pour certains travaux d'entretien ;
- des voies communales ouvertes à la circulation publique générale et répondant aux critères suivants :
 - a) les routes en zone d'urbanisation parcourues par un trafic de transit intercommunal important et permanent ;
 - b) les routes en dehors des zones d'urbanisation utilisées par un trafic de transit d'une certaine importance entre les agglomérations ou parcourues par un service de transports publics ;
 - c) les routes en dehors des zones d'urbanisation utilisées par un fort trafic saisonnier de véhicules étrangers à la région pour se rendre dans des lieux touristiques très fréquentés.
- du renouvellement des revêtements des routes et chemins communaux ou privés faisant partie d'un parcours de cyclotourisme aménagé par l'État, ainsi que pour les frais de déneigement des routes touristiques très fréquentées et ouvertes au trafic tout l'hiver ;
- de l'aménagement de places de parc à buts touristiques ou sportifs, hors localités, ainsi que de places d'arrêts pour les transports publics en bordure des routes cantonales et communales.

Évolution de l'environnement et des tâches

Ni les bases légales, ni les critères d'attribution n'ayant été modifiés, l'environnement et les natures de mise à contribution de ce fonds, qui devrait être dissout en 2020 lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques, n'a pas évolué.

Le rôle du fonds est de financer une part déterminée des différentes demandes formulées par les communes pour des réfections routières qu'elles effectuent sur leurs routes. La part de subvention attribuée dépend de la commune et de l'ampleur des travaux prévus. Un tableau établi en 2013 (qui a été distribué aux communes) fixe les taux applicables.

Le fonds est financé par le prélèvement de 4% du produit des taxes automobiles, cyclomoteurs et navigation provenant du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).

Activités et réalisations

Le Fonds des routes communales est uniquement mis à contribution en fonction des sollicitations communales pour des participations à des travaux de réfection routière ou d'entretien courant de routes touristiques ou supportant un trafic de transport public ou de cyclotourisme. Avec près de CHF 430'000, les sollicitations intervenues durant l'année 2018 ont été supérieures à la moyenne des sollicitations des années précédentes, soit CHF 350'000, mais restent largement en-deçà de l'attribution annuelle au fonds, soit CHF 1'908'200.

Les communes ayant bénéficié de versements ou de nouveaux subventionnements sont : Les Planchettes, Boudry, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, La Tène, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, La Sagne et Cornaux.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'253'700	1'953'700	1'908'200	-45'500	-2.3%	-1'345'500	-41.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	1'400'000	0	0	0	--	-1'400'000	-100.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'853'700	1'953'700	1'908'200	-45'500	-2.3%	+54'500	+2.9%
Charges d'exploitation	3'253'700	1'953'700	1'908'200	-45'500	-2.3%	-1'345'500	-41.4%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'687'431	303'700	0	-303'700	-100.0%	-1'687'431	-100.0%
36 Charges de transfert	166'269	250'000	408'706	+158'706	+63.5%	+242'436	+145.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'400'000	1'400'000	1'499'495	+99'495	+7.1%	+99'495	+7.1%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Au niveau du groupe 36 "Charges de transfert", les prévisions de subventions allouées aux travaux routiers effectués par les communes sont très difficilement quantifiables. En 2018, les demandes d'acomptes et les besoins finaux ont été supérieurs aux prévisions.

Quant aux revenus, la part provenant des taxes tient compte de la récente révision de la LTVRB.

Le solde restant a été affecté à l'entretien des routes cantonales conformément à l'art. 35a al. 2 LRVP.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Subventions pour le trafic routier **	250'000	408'706	+158'706	+63.5%
Total charges nettes	250'000	408'706	+158'706	+63.5%

Ces charges représentent les subventions allouées aux communes demandeuses pour des travaux routiers. Les communes sont maîtres d'ouvrage et les subventions réellement versées peuvent fortement varier en fonction de l'avancement des travaux.

2.11.13. Fonds cantonal de l'énergie

Missions principales

Le fonds est destiné à soutenir, notamment via le Programme Bâtiments, les objectifs de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), en particulier l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Le fonds est financé par la redevance cantonale sur l'électricité et les contributions globales de la Confédération.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le Programme Bâtiments mis en place par les cantons et la Confédération est un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Le financement est assuré par une partie de la taxe sur le CO2 octroyée par la Confédération au canton de Neuchâtel via les contributions globales et par le fonds cantonal de l'énergie alimenté depuis 2018 par la redevance énergétique cantonale établie par la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL).

Avec la nouvelle stratégie énergétique 2050 de la Confédération, ce programme va se poursuivre au moins jusqu'en 2025.

Activités et réalisations

- Le Programme Bâtiments continue de rencontrer un franc succès dans le canton en 2018 avec 446 promesses de subvention pour un montant d'environ CHF 7,9 millions (notamment 330 octrois pour l'isolation de bâtiments, 18 octrois pour l'amélioration de classe CECB[®], 32 octrois pour le solaire thermique, 13 octrois pour le chauffage au bois automatique, 11 octrois pour des pompes à chaleur en remplacement d'un chauffage électrique et 10 octrois pour le raccordement à un réseau de chaleur).
- Le fonds de l'énergie a été sollicité pour le paiement de subventions d'un montant global d'environ CHF 800'000.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'342'334	7'953'992	6'380'040	-1'573'952	-19.8%	+4'037'707	+172.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	1'900'000	1'936'000	+36'000	+1.9%	+1'936'000	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	918'565	263'992	0	-263'992	-100.0%	-918'565	-100.0%
46 Revenus de transfert	330'000	250'000	372'195	+122'195	+48.9%	+42'195	+12.8%
47 Subventions à redistribuer	1'093'769	5'540'000	4'071'845	-1'468'155	-26.5%	+2'978'077	+272.3%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'342'334	7'953'992	6'380'040	-1'573'951	-19.8%	+4'037'707	+172.4%
30 Charges de personnel	47'252	48'992	47'894	-1'098	-2.2%	+642	+1.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	322'569	505'000	195'564	-309'436	-61.3%	-127'004	-39.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	1'269'673	+1'269'673	--	+1'269'673	--
36 Charges de transfert	878'744	1'860'000	795'064	-1'064'936	-57.3%	-83'681	-9.5%
37 Subventions à redistribuer	1'093'769	5'540'000	4'071'845	-1'468'155	-26.5%	+2'978'077	+272.3%
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

En ce qui concerne les revenus, ceux du groupe 41 "Patentes et concessions" sont en relation avec la perception de la redevance électrique prélevée pour la première fois durant l'exercice 2018, raison pour laquelle les comptes 2017 présentent une valeur nulle. Quant au groupe 46 "Revenus de transfert", le montant correspond au dédommagement que la Confédération a versé au canton pour ses travaux de traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Le montant octroyé a été significativement plus élevé que prévu.

Au niveau des charges, celles du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." ont été bien inférieures au budget notamment du fait qu'un certain nombre de dépenses n'ont pas été effectuées dans le cadre de mandats à confier pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Les tâches de contrôle sont en effet dorénavant confiées aux cantons et doivent être sous-traitées. Un dédommagement équivalent est perçu de la Confédération pour ce travail. La mise en vigueur de la conception directrice de l'énergie nécessitera également des mandats supplémentaires. Le groupe 36 "Charges de transfert" représente les subventions cantonales du Programme Bâtiments, alors que les groupes 37/47 "Subventions à redistribuer" intègrent les subventions fédérales correspondantes. Les montants des subventions cantonales distribuées ont été moins élevés que prévus, raison pour laquelle les sommes non dépensées ont été virées à la fortune du fonds et pourront être utilisées pour de futures demandes de subvention.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Programme Bâtiment - Part cantonale	1'610'000	422'869	-1'187'131	-73.7%
Total charges nettes	1'610'000	422'869	-1'187'131	-73.7%

Le montant net au budget correspond aux subventions cantonales allouées aux ayants droit (personnes physiques, communes, entreprises) auxquelles se soustrait le dédommagement de la Confédération pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments. Les charges sont très inférieures au budget, car le montant des subventions allouées, dépendant des projets effectivement terminés, a été bien plus bas et le dédommagement plus élevé que prévu.

2.11.14. Fonds des eaux

Missions principales

Le fonds des eaux est destiné à financer les études, les mesures d'organisation du territoire et les travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable, l'évacuation et l'épuration des eaux ainsi que l'assainissement des sites pollués qui incombe à l'Etat.

Il est financé par le produit de la redevance sur la consommation d'eau potable. Depuis les modifications récentes de la loi sur le fonds des eaux, les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sont pris également en charge par le fonds.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds des eaux a été moins sollicité en 2018 que cela n'avait été budgeté, car divers projets importants ne se sont pas encore achevés ou n'ont pas encore été lancés. Mais cette situation pourrait s'inverser à l'horizon de 2022 – 2023 si les projets en cours et ceux devant être lancés ces prochaines années suivent leur programmation sans retards supplémentaires.

Activités et réalisations

Décharges et autres sites pollués

- Les études et surveillances hydrogéologiques d'une vingtaine d'anciennes décharges se sont poursuivies à charge du canton. L'office fédéral de l'environnement a accordé la participation financière du fonds fédéral pour les sites pollués (fonds OTAS) pour six décharges. Les essais préalables à l'assainissement d'un ancien site industriel à la Chaux-de-Fonds ont été engagés.
- Les coûts totaux à charge de la provision liée au fonds des eaux ont été de quelque CHF 880'000.
- Le fonds des eaux a été sollicité pour différents projets dans le domaine de la protection des eaux pour un montant global de CHF 3'485'825 dont :

Projets d'épuration des eaux	CHF 1'806'755
Projets d'adduction en eau potable	CHF 1'679'070

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'716'981	12'764'500	8'845'258	-3'919'243	-30.7%	+128'276	+1.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	8'714'077	8'600'000	8'845'258	+245'258	+2.9%	+131'181	+1.5%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	4'164'500	0	-4'164'500	-100.0%	0	--
46 Revenus de transfert	179	0	0	0	--	-179	-100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	2'725	0	0	0	--	-2'725	-100.0%
Charges d'exploitation	8'716'981	12'764'500	8'845'258	-3'919'243	-30.7%	+128'277	+1.5%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	52'510	423'000	192'687	-230'313	-54.4%	+140'177	+267.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	272'171	0	1'437'786	+1'437'786	--	+1'165'615	+428.3%
36 Charges de transfert	3'592'300	8'741'500	3'614'784	-5'126'716	-58.6%	+22'484	+0.6%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	4'800'000	3'600'000	3'600'000	0	0.0%	-1'200'000	-25.0%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Au niveau des revenus, le groupe 41 "Patentes et concessions" enregistre la redevance sur l'eau potable.

Au niveau des charges, les dépenses du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." ont été inférieures au budget suite à des mandats qui n'ont pas été attribués. Quant au budget du groupe 36 "Charges de transfert", il correspond aux subventions maximum qui auraient pu être allouées aux ayants droit en fonction des promesses délivrées et des factures effectives présentées à la fin des travaux auxquelles s'ajoutent les dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance. Cette année un grand nombre de travaux qui auraient pu être subventionnés ont soit pris du retard ou n'ont pas encore démarré. De ce fait, les subventions dues ont été bien plus faibles que prévu. Ainsi, au lieu de devoir effectuer un prélèvement à la fortune du fonds, les sommes non dépensées ont pu être au contraire virées à la fortune et seront utilisées lors des exercices suivants. Dans le groupe 39 "Imputations internes" figurent, d'une part, la participation financière du fonds des eaux aux prestations fournies par le SENE dans son domaine d'activité et, d'autre part, le remboursement sur 3 ans (2017 à 2019) de la provision « Sites pollués », qui avait été constituée à charge du SENE en 2014 et qui incombe dorénavant au fonds des eaux. La différence importante par rapport à l'année 2017 (CHF 1'200'000) provient du fait que les deux dernières tranches sont inférieures à la première tranche de remboursement.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018			
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Crédits d'engagement en cours					8'598'500	8'598'500	0	3'485'825	3'485'825	0
Epuration des eaux et adduction	--	--	--		8'598'500	8'598'500	0	3'485'825	3'485'825	0

Commentaires

Les subventions d'investissement relatives à l'épuration des eaux et adduction sont couvertes par une recette équivalente émanant du fonds des eaux. La dépense nette est donc nulle.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF %	
Eaux	8'741'500	3'614'784	-5'126'716	-58.6%
Total charges nettes	8'741'500	3'614'784	-5'126'716	-58.6%

Ces charges de transfert correspondent essentiellement à la recette d'investissement permettant d'équilibrer les subventions d'investissements accordées aux communes. À ces charges s'ajoutent les dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance. Comme indiqué dans les commentaires relatifs au compte de résultat, les subventions dues ont été bien inférieures au budget.

2.11.15. Fonds forestier de réserve

Missions principales

Selon l'art. 70 LCFo, le but du fonds est de permettre le financement d'améliorations forestières telles qu'achats d'équipement, établissement et réfection d'infrastructures, acquisitions de forêts ou mesures favorisant l'utilisation du bois.

Évolution de l'environnement et des tâches

La morosité du marché des bois actuel fait que le fonds forestier de réserve n'est plus régulièrement approvisionné par des recettes provenant de la vente du bois issu des forêts de l'État. Il remplit cependant son rôle légal et est utilisé comme tel. Il est par exemple très utile pour permettre le décaissement de projets ponctuels subventionnés (infrastructures, réserves forestières, etc.).

Activités et réalisations

- L'année 2018 a été marquée par l'utilisation du fonds forestier de réserve pour la réalisation de l'inventaire complet à l'échelle du canton des dégâts du rajeunissement forestier dus au gibier (ReGib 4).
- Le fonds forestier de réserve n'a pas pu compter sur des recettes issues des bénéfices de la vente des bois des forêts de l'État.
- Le fonds a permis l'encaissement de redevances d'extraction de matériaux et de divers baux de terrain.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	244'843	228'000	139'699	-88'301	-38.7%	-105'144	-42.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	19'131	10'000	3'417	-6'583	-65.8%	-15'714	-82.1%
42 Taxes	0	20'000	14'806	-5'194	-26.0%	+14'806	--
43 Revenus divers	0	5'000	0	-5'000	-100.0%	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	97'773	92'700	0	-92'700	-100.0%	-97'773	-100.0%
46 Revenus de transfert	98'265	64'000	90'061	+26'061	+40.7%	-8'203	-8.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	29'674	36'300	31'414	-4'886	-13.5%	+1'741	+5.9%
Charges d'exploitation	255'252	240'000	150'177	-89'823	-37.4%	-105'075	-41.2%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	63'227	210'000	112'923	-97'077	-46.2%	+49'696	+78.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	162'525	0	0	0	--	-162'525	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	9'754	+9'754	--	+9'754	--
36 Charges de transfert	29'500	30'000	27'500	-2'500	-8.3%	-2'000	-6.8%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-10'409	-12'000	-10'478	+1'522	+12.7%	-69	-0.7%
44 Revenus financiers	13'378	12'000	10'478	-1'522	-12.7%	-2'900	-21.7%
34 Charges financières	2'969	0	0	0	--	-2'969	-100.0%
Résultat de financement	10'409	12'000	10'478	-1'522	-12.7%	+69	+0.7%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du fonds proviennent de concessions et de taxes relatives à la gestion de gravier (groupes 41 et 42), dont les montants diminuent mais sont difficiles à estimer, ainsi que de subventions RPT (groupes 46 et 49).

Les dépenses du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl." sont en majeure partie liées au financement de l'inventaire périodique des dégâts d'abrouissement du rajeunissement forestier (REGIB 4) ainsi qu'à quelques travaux d'aménagement de chemins forestiers.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Appui organismes but non lucratif	30'000	27'500	-2'500	-8.3%
Subv. féd. acq. infrastruct. & biodiv.	-64'000	-90'061	-26'061	-40.7%
Total charges nettes	-34'000	-62'561	-28'561	-84.0%

Les charges se rapportent aux subventions délivrées en soutien à la promotion de l'utilisation du bois alors que les recettes sont issues de subventions fédérales appelées à être utilisées de manière ponctuelle, notamment pour les infrastructures forestières.

2.11.16. Fonds de conservation de la forêt

Missions principales

Le fonds cantonal pour la conservation de la forêt a pour but de permettre la remise en état de sites exploités ayant bénéficié d'une autorisation de défrichement, d'assurer le reboisement de compensation et de financer d'autres mesures visant à des améliorations qualitatives du milieu boisé (art 73 LCFo).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds pour la conservation de la forêt est alimenté par les taxes de compensation et les contributions de plus-value versées par les bénéficiaires d'autorisations de défrichement (art. 13, 14 et 73 LCFo). Lorsque le service est en charge de l'exécution d'une obligation liée à une autorisation de défrichement, il prélève les avances déposées dans le fonds à cet effet. Les nouvelles demandes de défrichement sont relativement rares et les dossiers importants peuvent passer par une caution bancaire de garantie plutôt que par un versement au fonds. Il subsiste cependant quelques travaux réguliers de reboisement et de compensation d'autre nature liés à d'anciens défrichements ou à d'autres atteintes à l'écosystème forestier à compenser.

Activités et réalisations

- En 2018, le fonds de conservation des forêts a contribué à réaliser des soins dans les reboisements de compensation des Pradières et l'entretien d'habitats forestiers humides au Val-de-Ruz.
- Les recettes obtenues en 2018 sont liées à des mises en dépôt pour utilisation ultérieure sous la forme de compensations écologiques de diverse nature.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		2018	CHF	%	CHF
Revenus d'exploitation	19'076	50'000	20'008	-29'992	-60.0%	+932	+4.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'995	1'000	0	-1'000	-100.0%	-3'995	-100.0%
43 Revenus divers	0	200	20'008	+19'808	+9'903.8%	+20'008	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	15'081	48'800	0	-48'800	-100.0%	-15'081	-100.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	19'076	50'100	20'008	-30'092	-60.1%	+931	+4.9%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	19'076	50'100	19'508	-30'592	-61.1%	+432	+2.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	500	+500	--	+500	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	-100	0	+100	+100.0%	+0	+100.0%
44 Revenus financiers	0	100	0	-100	-100.0%	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	100	0	-100	-100.0%	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus divers proviennent de montants prélevés en vue de compensations écologiques ultérieures. Les dépenses ont servi à des entretiens de reboisements et à des améliorations qualitatives de milieu boisé.

2.11.17. Fonds agricole et viticole

Missions principales

Le Fonds agricole et viticole est régi par la loi sur la promotion de l'agriculture et son règlement. Il est alimenté par une contribution annuelle obligatoire perçue des propriétaires de vigne par l'intermédiaire des communes qui s'élève à CHF 295 par hectare de vigne. Une autre contribution obligatoire concerne la perception de CHF 2 par quintal de raisin à chaque encaveur du canton. Puis celle perçue par la CNAV (Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture) auprès des exploitants (propriétaires ou fermiers) de biens-fonds agricoles, qui est de 2 francs par hectare de surface agricole (SAU).

Ses missions principales sont les suivantes :

- Soutien à la filière viti-vinicole ;
- Soutien aux filières agricoles ;
- Promotion des produits du terroir et des vins.

Évolution de l'environnement et des tâches

Aucune évolution de l'environnement et des tâches.

Activités et réalisations

Le Fonds agricole et viticole a été exclusivement utilisé afin de contribuer à la promotion des vins et produits du terroir. Cette contribution annuelle est convenue dans le cadre d'un mandat de prestations entre NVT et le Conseil d'Etat.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	380'613	380'600	423'787	+43'187	+11.3%	+43'174	+11.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	20	+20	--	+20	--
43 Revenus divers	328'743	321'000	309'635	-11'365	-3.5%	-19'108	-5.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	51'013	59'600	113'567	+53'967	+90.5%	+62'554	+122.6%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	858	0	565	+565	--	-293	-34.1%
Charges d'exploitation	380'613	380'600	423'787	+43'187	+11.3%	+43'174	+11.3%
30 Charges de personnel	5'584	5'500	5'788	+288	+5.2%	+203	+3.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	52	100	24	-76	-76.0%	-28	-53.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	374'977	375'000	417'976	+42'976	+11.5%	+42'998	+11.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus sont constitués essentiellement de contributions des propriétaires de vigne, des encaveurs et des agriculteurs. La taxe perçue aux encaveurs pour le raisin encavé à la vendange, basée sur la récolte de l'année précédente, a été inférieure au budget prévu, car l'année 2017 a connu une petite récolte.

Les charges de transferts détaillées dans le point suivant ont été plus élevées en raison de la Campagne d'Oeil-de-Perdrix 2018 qui n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Subventions liées à la viticulture	375'000	417'976	+42'976	+11.5%
Total charges nettes	375'000	417'976	+42'976	+11.5%

Les subventions liées à la viticulture englobent la subvention à NVT (Neuchâtel, Vins et Terroir) pour la mise en valeur des produits du terroir et la subvention en faveur de la défense professionnelle viti-vinicole, dont celle-ci a eu une dépense plus élevée en raison de la campagne Œil de Perdrix 2018.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-20	-20	--
Total charges nettes	0	-20	-20	--

Pas de commentaire particulier.

2.11.18. Fonds des mensurations officielles

Missions principales

Le fonds a été créé par la loi cantonale sur la mensuration officielle en 1995 avec comme but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement, à des travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique.

Les objectifs stratégiques pour la période 2016 à 2019 conformément à la convention-programme signée entre la confédération et le canton en 2016 sont:

- Réaliser la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Introduire un cadastre 3D ;
- Assurer la coordination et la collaboration en matière d'acquisition de géodonnées ;
- Assurer l'historisation et l'archivage des géodonnées ;
- Permettre la consultation du cadastre des conduites sur le géoportail ;
- Assurer l'actualisation des géodonnées par une mise à jour efficiente ;
- Intégrer les servitudes foncières dans les données de la mensuration officielle.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le canton a signé 6 conventions-programmes et 21 accords de prestations avec la Confédération. Ces mandats ont une durée d'exécution de plusieurs années qui sont gérés par le fonds avec une certaine flexibilité.

Considérant que presque tous les travaux de nouvelle mensuration ont été adjugés, le fonds servira ces prochaines années aux paiements des travaux adjugés ainsi qu'aux travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique, conformément aux engagements pris dans la convention-programme entre la Confédération et le canton.

Activités et réalisations

Les événements principaux ont été les suivants :

- une surface supérieure à 3'650 ha de données numériques de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération en 2018, portant la surface approuvée du canton à plus de 71% ;
- les travaux en lien avec l'harmonisation des données entre le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) et de la mensuration officielle ont démarré en 2018 entraînant un nombre important d'échange entre les communes et le canton ;
- les données de la mensuration officielle sont utilisées dans le cadre de la définition des paiements directs par le service de l'agriculture. Les retours ont été très positifs et nous avons encore pu mettre à jour les données suite aux constats effectués et aux décisions de modifications prises par les services compétents ;
- différents travaux ont été effectués en lien avec les limites territoriales : une base de données pour la gestion des informations liées aux limites nationales et cantonales (photos, anciens protocoles d'entretien, etc) a été créée, des entretiens avec le canton de Vaud ont permis de résoudre de petites différences sur la limite cantonale et ainsi l'ensemble des limites cantonales et communales a pu être chargé sur les serveurs dédiés de la Confédération.

Convention-programme 2016-2019 et accord de prestation 2018 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestation (AP) 2018, signé par la Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après "MENSURATION") et le chef du département le 5 juin 2018, se base sur les conditions cadres spécifiées dans la convention-programme 2016-2019 signée par le Conseil d'État le 23 mai 2016.

Convention-programme 2016-2019

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes :

- la réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 647 ha ;
- la mise à jour périodique des couches d'information « Couverture du sol » et « Objets divers » couvrant une surface de 13'897 ha ;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération étant de CHF 875'200 pour atteindre l'objectif susmentionné.

Accord de prestation 2018

Les priorités en 2018 pour le canton de Neuchâtel ont été les suivantes :

- démarrer les travaux en lien avec l'harmonisation entre le registre des bâtiments et de logement (RegBL) et la mensuration officielle ;
- introduire l'identifiant fédéral des biens-fonds (EGRID) ;
- améliorer l'homogénéité et la qualité des données de la mensuration officielle du canton ;
- régulariser les petites différences sur les limites territoriales avec les cantons voisins et gérer les informations relatives aux bornes frontières.

Les prestations de la "MENSURATION" sont les suivantes :

- paiements d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2003, 2006, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2017 ainsi que pour les travaux d'introduction du cadastre RDPPF en tant que canton pilote pour un montant de CHF 167'763,70.

Suite aux différents rapports envoyés en cours d'année à la "MENSURATION", la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations à fin 2018.

Premiers relevés et renouvellements

Entreprises en cours

Au 31 décembre 2018, 20 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de plus de 20'450 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle d'environ CHF 12 millions. 19 mandats couvrant environ 20'000 ha nous ont déjà été livrés ; parmi ceux-ci, 12 mandats couvrant une surface de plus de 13'700 ha ont été vérifiés par le service et sont en cours de traitement auprès des adjudicataires. Il reste 7 mandats à vérifier couvrant une surface d'environ 6'100 ha.

Entreprises de MO mises à l'enquête en 2018

En 2018, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes :

- Gorgier, lot 7, Saint-Aubin-Sauges, lot 4 (94 ha)
- La Chaux-de-Fonds, lot 16 (2198 ha)

Entreprises de MO finalisées en 2018

Des entreprises de nouvelles mensurations couvrant une surface de 3'691 ha ont pu être finalisées ainsi que celle relative à l'introduction de l'EGRID. Ces travaux ont une valeur contractuelle de CHF 1'999'040,90 dont CHF 1'721'647,25 de participation de la Confédération.

Points fixes / Cadre de référence

Conformément au concept en matière de points fixes du canton approuvé par la Confédération en 2016, l'ensemble des PFP2 a pu être visité et mesuré en 2018. Le réseau est stable et il n'y a eu que peu de dépréciation.

Cadastre 3D

Les commandes et demandes pour les bâtiments 3D se développent très bien. La demande des clients, notamment dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, pour ces données est en croissance. Les bureaux privés se sont formés pour répondre à ces demandes. De plus, le service a eu des échanges avec d'autres services cantonaux et communaux pour faire connaître ces données et leur potentiel. Un mandat pour l'acquisition de 13'000 bâtiments en trois dimensions a été adjugé en 2018 pour compléter ce jeu de données.

L'acquisition des bâtiments 3D par le service sur un certain nombre de communes a également progressé et différents processus de validation ont été réalisés pour garantir une homogénéité des données.

Mise à jour périodique

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont les suivantes :

- modification naturelle (p.ex. cours d'eau) ;
- non-existence d'un système d'annonce efficace avant 2006 : le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées ;
- constructions non annoncées ;
- considération économique : de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente en raison des coûts engendrés ;
- modifications du cadre normatif.

Considérant les améliorations des processus de mise à jour permanente déjà en place (par exemple SATAC V2) ainsi que l'avancement des travaux de renouvellement du cadastre au niveau cantonal, la mise à jour périodique est devenue une priorité. Ce sont environ 2'000 heures de travail couvrant une surface de 1'800 ha qui ont été consacrées à cette activité qui représente un montant de CHF 220'000.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'580'209	2'200'000	1'019'943	-1'180'057	-53.6%	-560'265	-35.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	345'431	100'000	319'164	+219'164	+219.2%	-26'267	-7.6%
43 Revenus divers	490	0	200	+200	--	-290	-59.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	406'423	990'000	347'085	-642'915	-64.9%	-59'337	-14.6%
46 Revenus de transfert	399'099	280'000	243'242	-36'758	-13.1%	-155'858	-39.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	428'766	830'000	110'252	-719'748	-86.7%	-318'513	-74.3%
Charges d'exploitation	1'580'209	2'200'000	1'019'940	-1'180'060	-53.6%	-560'268	-35.5%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	573'002	900'000	270'275	-629'725	-70.0%	-302'727	-52.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	2	+2	--	+2	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'007'207	1'300'000	749'662	-550'338	-42.3%	-257'544	-25.6%
Résultat d'exploitation	0	0	3	+3	--	+3	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	3	+3	--	+3	--
Résultat de financement	0	0	-3	-3	--	-3	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

L'écart budgétaire du groupe 42 "Taxes" s'explique par la signature de nouveaux contrats d'utilisateurs suite à la livraison de nouvelles données cadastrales et de nouveaux produits ainsi qu'à la vente unique de géodonnées à un client. Par contre et suite à la signature de la convention entre la Confédération et les cantons sur l'indemnisation et les modalités de l'échange entre autorités de géodonnées de base relevant du droit fédéral, il n'y a plus eu de montants facturés aux communes en 2018. Suite aux problèmes rencontrés par la majorité des bureaux adjudicataires dans le traitement des rapports de vérification, un nombre inférieur de mandats a pu être bouclé. Par conséquent, les revenus des groupes 46 "Revenus de transfert" et 49 "Imputations internes" ont été inférieurs au budget.

Au niveau du groupe 31 "Biens, services et autres charges d'expl.", les demandes d'acomptes de la majorité des bureaux adjudicataires pour les travaux de nouvelles mensurations ont été inférieures au budget en raison notamment d'autres travaux privés réalisés par ces bureaux en relation avec la construction et des difficultés de recrutement dans ce secteur d'activité. Suite aux problèmes rencontrés par la majorité des bureaux adjudicataires dans le traitement des rapports de vérification, un nombre inférieur de mandats a pu être bouclé, les dépenses du groupe 39 "Imputations internes" sont par conséquent inférieures.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Fds des mensurations officielles	-280'000	-246'829	+33'171	+11.8%
Total charges nettes	-280'000	-246'829	+33'171	+11.8%

Ce montant représente la participation de la Confédération, des communes et des propriétaires fonciers aux frais de nouvelles mensurations. Il n'est demandé que lorsque les travaux sont terminés.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-194	-194	--
Total charges nettes	0	-194	-194	--

Pas de commentaire particulier.

2.12 Département de l'économie et de l'action sociale

SEAS	Secrétariat général DEAS
NECO	Service de l'économie
SEMP	Service de l'emploi
SMIG	Service des migrations
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
SASO	Service de l'action sociale
STAT	Service de statistique

2.12.1 Synthèse du DEAS

L'année 2018 a été marquée par une forte implication du DEAS dans la déclinaison de la feuille de route du Conseil d'État afin d'opérationnaliser les ambitions visées par le programme de législature. En effet, de par ses thématiques très transversales, le DEAS a été désigné comme le département responsable du suivi de presque un tiers des 64 objectifs stratégiques fixés.

Le DEAS aura ainsi un rôle important à jouer pour améliorer l'attractivité résidentielle du canton, puisque la coordination de la stratégie de domiciliation lui a été attribuée. Par ailleurs, sa contribution sera décisive pour renforcer le rôle leader du canton dans la haute précision et il collaborera aussi étroitement à la promotion des Clean Tech, au développement de l'économie de proximité et à la mise en place de conditions-cadres favorables au succès.

Chargé de coordonner la mise en œuvre des accords de positionnement stratégique des régions pour promouvoir les atouts du canton dans une logique de complémentarité, le DEAS participera activement à la construction d'une agglomération unique articulée autour de deux centres forts et au renforcement d'une dynamique commune de prospérité associant l'ensemble des régions. Son implication sera également essentielle pour faire reconnaître la diversité comme une richesse et pour combattre les fractures sociales.

À côté de l'élaboration de la feuille de route, l'autre grand dossier transversal qui a marqué le DEAS au courant du 1^{er} semestre 2018 a été la déclinaison de la stratégie des relations extérieures et de la communication au niveau du département. Dans ce cadre, une réflexion approfondie a été menée avec les services du DEAS pour recenser les bonnes pratiques, identifier les besoins et esquisser les projets concrets à mettre en œuvre.

Des ateliers réunissant les directions d'une part mais aussi les collaboratrices et collaborateurs intéressé-e-s ont été mis sur pied pour construire ensemble à une vision commune de l'identité du DEAS et pour réfléchir aux moyens de la communiquer à l'interne et à l'externe du département. Le fruit de ces discussions peut être résumé comme suit :

Identité du DEAS

En phase avec un environnement en mutation constante et rapide, le DEAS a pour volonté de stimuler un développement du canton qui soit durablement profitable à sa population et à ses acteurs économiques. Il associe étroitement développement économique et action sociale afin de relever les défis de l'emploi, de l'insertion et de l'évolution des compétences. Dans cette perspective :

- Il s'engage pour une société neuchâteloise ouverte au Monde et aux idées nouvelles ;
- Il facilite la réalisation de projets porteurs de prospérité et de cohésion ;
- Il favorise la participation de chacune et chacun à la vie sociale et économique ;
- Il veille au respect de certaines règles essentielles à l'équilibre de notre société.

Vision du DEAS

Dans le cadre des tâches qui lui sont confiées et des objectifs stratégiques qui lui sont fixés, le DEAS veille, dans

le respect de ses valeurs et de manière efficace et efficiente :

- À mettre en place des conditions-cadres propices au développement d'une société neuchâteloise ouverte, inclusive et prospère, dans laquelle chacune et chacun participe au succès collectif ;
- À fournir des prestations qui non seulement répondent aux besoins présents de ses clients et usagers, mais anticipent l'évolution future de ses besoins ;
- À développer, avec ses partenaires, un réseau à même d'améliorer et de pérenniser l'accomplissement de ses missions et la fourniture de ses prestations ;
- À assurer à la collectivité que ses collaboratrices et collaborateurs sont, dans le cadre de leur activité, conscients de leurs missions et des contraintes qui y sont liées ;
- À offrir à ses collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail qui amènent chacune et chacun à offrir le meilleur d'elle-lui-même.

La stratégie des relations extérieures et de communication du DEAS est maintenant en voie d'être déclinée en actions concrètes, orientées selon les axes définis. Sur cette base commune, les six services du département vont élaborer et mettre une œuvre une stratégie à leur niveau.

Les autres faits marquants qui ont occupé le DEAS durant l'année 2018 seront précisés dans les paragraphes correspondants aux services concernés. On peut néanmoins déjà mettre en évidence :

- Quatre grandes avancées dans des dossiers stratégiques majeurs, à savoir :
 - La mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP) au sein du service de l'emploi ;
 - La mise en œuvre des premiers projets issus des accords de positionnement stratégiques des régions ;
 - Le renforcement du pôle d'innovation neuchâtelois par la création de Microcity SA ;
 - Le lancement d'un ambitieux projet de redéfinition de prestations sociales sous condition de ressources.
- Une contribution significative pour l'ensemble de l'État, sous la forme d'une feuille de route pour une administration ouverte et égalitaire ;
- Deux événements marquants pour le département :
 - La célébration des 20 ans de l'Office fédéral de statistique (OFS) à Neuchâtel ;
 - L'accueil de l'Assemblée générale de la Conférence de directeurs cantonaux de l'économie (CDEP).

Ces différents aspects seront encore détaillés ci-après.

Le **secrétariat général du DEAS (SEAS)** a été passablement mobilisé en 2018 pour l'organisation de l'Assemblée générale de la CDEP qui s'est tenue, les 7 et 8 novembre, à la Chaux-de-Fonds. Le programme concocté a fait découvrir aux Ministres quelques joyaux du savoir-faire basé sur trois siècles d'histoire industrielle, notamment par la visite de la Maison des métiers d'arts de l'entreprise horlogère Cartier.

Le SEAS a été également fortement impliqué dans la mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP).

Depuis mars 2018, le nouveau processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi est entré en phase opérationnelle au sein du service de l'emploi. Dans un contexte conjoncturel favorable et parallèlement à la mise en œuvre de l'obligation d'annonce, cette réforme a contribué à faire de Neuchâtel le canton ayant connu la plus forte diminution du chômage, lui permettant depuis le mois d'août de quitter la triste dernière place qu'il occupait depuis trop longtemps. La mise en œuvre de la stratégie IP se prépare depuis au sein des autres services impliqués.

La consolidation du programme lutte contre les abus était un autre fait marquant en 2018 : elle a notamment permis d'ancrer les processus transversaux entre les différents services impliqués renforçant ainsi notablement leur collaboration pour une détection optimisée des cas irréguliers. Le rapport 18.020 y relatif a été traité par le Grand Conseil en juin.

Après la signature des accords de positionnement stratégique (APS) en 2017, cette démarche a fait l'objet d'un rapport d'information au Grand Conseil (17.031) traité le 23 janvier 2018. L'année 2018 a ensuite été consacrée à élaborer des mesures concrètes pour traduire les objectifs de développement définis. Ces mesures ont fait l'objet d'une consultation préalable. La démarche des APS est également ancrée dans le programme d'impulsion et de transformation, rendu public le 11 décembre 2018, sous la forme d'un crédit d'engagement de 14 millions de francs pour la concrétisation de douze mesures jugées prioritaires.

En ce qui concerne le **service de l'économie (NECO)**, l'un des faits saillants pour 2018 concerne le Pôle économique de La Tène : 2018 a été l'année de révision du plan directeur cantonal, qui entérine le volet « aménagement du territoire » de la politique des pôles de développement économique. Cela a notamment permis de donner un cadre au développement des zones d'activités économiques pour les 15 prochaines années. En particulier, le processus de planification et de mise en œuvre du Pôle littoral Est s'est concrétisé par l'établissement d'un schéma directeur qui définit l'organisation spatiale du site ainsi que ses conditions d'aménagement. À noter que les documents de planification du pôle Littoral Est ont fait l'objet d'une consultation publique en décembre 2018.

L'année 2018 a aussi été celle de la création de Microcity SA, une structure pour « Microcity – Pôle d'innovation – Neuchâtel ». Réunissant des acteurs cantonaux du monde académique et de la recherche (EPFL, CSEM, Neode, UniNE, HE-Arc, CIFOM, CPLN) ainsi que les faitières économiques (CNCI, AIP, BCN), Microcity SA se donne l'objectif d'affirmer un positionnement commun de ses différents acteurs, d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu économique régional (PME- Start-up, grandes entreprises), et de faire rayonner, sur le plan national et international, les capacités d'innovation de ses acteurs dans les technologies de très haute précision, notamment dans les micro-nanotechnologies et *l'advanced manufacturing*. Le pôle a notamment été reconnu par la Confédération dans le cadre du Parc suisse d'innovation (*Switzerland Innovation*) au sein du Hub en réseau de Suisse occidentale SIP-West EPFL.

Le NECO a par ailleurs élaboré en 2018 un rapport quadriennal, intitulé « Le NECO en chiffres (2014-2017) : 4 ans d'appui au développement économique », dans le but de rendre l'action du service de l'économie plus explicite vis-à-vis des députés, des entreprises et des partenaires. Il a été diffusé au début de l'année 2019.

Finalement, le NECO a encore vécu une réorganisation

durant l'année passée en revue. Au niveau de la conduite du service, une réflexion globale sur l'organisation interne a été menée, suite notamment au départ du chef de l'office de promotion économique. Celle-ci a amené la direction à renoncer à l'engagement d'une nouveau/nouvelle chef-fe d'office et à envisager la suppression de l'office, tout en intégrant l'activité de soutien à la prospection et à l'implantation d'entreprises étrangères directement au sein du service. Loin de la dichotomie classique entre promotion endogène et exogène, le service privilégie ainsi une approche de développement économique omni-canal afin de porter un regard d'ensemble sur les chaînes de valeur. Cette évolution doit être comprise comme une transformation déjà engagée depuis quelques temps et qui traduit dans l'organisation l'esprit de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Durant l'année 2018, le **service de l'emploi (SEMP)** a déployé des moyens importants dans le cadre du New Deal et du partenariat public-privé, ainsi que dans le cadre de l'obligation d'annonce (application de l'art 121a Cst) entrée en vigueur dès le 1^{er} juillet 2018. Ces efforts ont consisté, entre autres, en une communication accrue de la direction auprès des employeurs privés, publics et parapublics, la coordination et le déploiement de nouveaux processus et outils de travail en collaboration avec le SECO et les autres cantons ainsi que le développement d'un référentiel de compétences cantonal élaboré avec les acteurs économiques. Par ailleurs, le service a réussi à gérer l'augmentation de 273 % des postes vacants annoncés dès juillet 2018 passant de 1'108 postes de juillet à décembre 2017 à 4'138 postes de juillet à décembre 2018.

Le déploiement de la stratégie d'intégration professionnelle et de la réforme SEMP2020 s'est poursuivi durant l'année 2018 autour d'une nouvelle stratégie des mesures du marché du travail et de la mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement des candidat-e-s à l'emploi. Cela s'est concrètement traduit par l'introduction du e-learning, la pré-inscription administrative en ligne, la mise en production des nouveaux outils de pronostic permettant l'identification de profils spécifiques en lien avec les besoins et la prise en charge rapide et ciblée des futurs employés. À l'interne, de nouvelles méthodes de gestion ont vu le jour, comme : la création d'un catalogue des mesures décliné par groupe de compétences, la mise sur pied de case management pluridisciplinaires, d'un système de contrôle interne et de processus de travail transversaux.

Concernant le projet « Accompagnement du public jeune », celui-ci a été identifié comme un projet prioritaire du programme de législature en cours. Il vise à établir un état des lieux des mesures de formation et d'intégration professionnelle existantes pour les jeunes dans le canton et une analyse statistique fine des parcours et flux de ce même public. Tributaire d'une collaboration transversale performante entre services, ce projet débouchera sur la définition d'une politique d'encadrement et d'intégration globale des jeunes. Lancé en fin d'année, ce projet a par ailleurs nécessité l'engagement d'un chef de projet à 80 % pour une durée limitée d'une année.

Pour le **service des migrations (SMIG)**, l'un des éléments majeurs à relever pour l'année 2018 est la baisse du nombre de demandes d'asile qui a entraîné la fermeture de deux centres. En effet, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a baissé significativement (15,7% de moins que l'année précédente) pour atteindre les chiffres enregistrés en 2007. En conséquence, le nombre de requérants d'asile attribués par la Confédération au canton de Neuchâtel a marqué un net recul. Par conséquent, le Conseil d'Etat a dû décider de fermer le centre d'accueil de

Couvet au printemps et celui de La Ronde à la Chaux-de-Fonds à la fin de l'année. La fermeture de ces deux structures de premier accueil a entraîné la suppression d'une vingtaine de postes de travail au sein de l'office social de l'aile en premier accueil (OSAP).

En 2018, le SMIG a par ailleurs entrepris la réorganisation du domaine de la formation et de l'intégration, afin d'être en phase avec le déploiement de la stratégie cantonale d'intégration professionnelle (stratégie IP) et les travaux de mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Il s'agissait aussi de garantir un suivi optimal des thématiques de la formation et de l'insertion socio-professionnelle pour le public dont le service a la charge.

Le SMIG a aussi été très impliqué dans la phase-pilote de restructuration du domaine asile. Au début du mois d'avril 2018, en prévision de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions prévues au printemps 2019, la Confédération, en collaboration étroite avec les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, a lancé un projet pilote sur une durée d'une année visant à mener les nouvelles procédures accélérées dans deux Centres fédéraux aux fonctions différentes, situés à Boudry et à Chevrières. L'objectif de ce projet, que le SMIG a été chargé de suivre de manière active, est de réunir les expériences d'une région composée de plusieurs cantons et de favoriser une collaboration efficace entre les différents acteurs. Le SMIG a également suivi activement les travaux liés à la mise en exploitation, au mois de décembre, du Centre fédéral spécifique des Verrières.

Pour l'office du séjour et de l'établissement (OSET), l'année 2018 a été marquée par le départ à la retraite de son responsable après plus de 20 années passées à la tête de l'entité. L'OSET, en collaboration étroite avec la direction juridique du service, a aussi été amené à décrire les nouveaux processus et élaborer les nouvelles directives en vue de la mise en œuvre des modifications légales et réglementaires découlant de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI).

Pour ce qui concerne le **service de la cohésion multiculturelle (COSM)**, l'ensemble du service, auparavant localisé à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, a été centralisé à La Chaux-de-Fonds en 2018.

L'année passée sous revue a également été marquée par le lancement de la Feuille de route pour une administration ouverte et égalitaire. Cet outil permet au canton d'innover tout en maintenant sa tradition d'ouverture. En développant dans les prochaines années différentes mesures, l'État réaffirme son exemplarité en matière de lutte contre les discriminations selon trois axes (État exemplaire, État prestataire et État employeur).

Les préparatifs pour la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), prévue dès mai 2019, ont aussi occupé une grande partie des chargé-e-s de projets du COSM dès l'automne 2018. Au travers de l'AIS, la Confédération et les cantons souhaitent intégrer plus rapidement les personnes admises à titre provisoire et les personnes réfugiées dans le monde du travail et diminuer ainsi leur dépendance à l'aide sociale. Ils se sont donc entendus sur un agenda commun en matière d'intégration qui prévoit des investissements nettement supérieurs à ceux consentis jusqu'à présent. L'AIS énonce des objectifs concrets et définit un processus d'intégration liant tous les acteurs concernés. Cet agenda a été approuvé le 23 mars 2018 par la Conférence des gouvernements cantonaux et le 25 avril 2018 par le Conseil fédéral. Par la même occasion, ce dernier a également décidé d'augmenter le forfait

d'intégration versé aux cantons. Enfin, la Confédération et les cantons veulent éliminer ensemble et rapidement les effets incitatifs indésirables du système de financement du domaine de l'asile.

Au niveau du **service de l'action sociale (SASO)**, l'année 2018 a été rythmée en bonne partie par un gros dossier en matière de politique d'action sociale, à savoir la redéfinition des prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Après d'intenses travaux préparatoires menés par le SASO et le SEAS, le Conseil d'État a ouvert un large débat quant à l'avenir de la politique sociale neuchâteloise, en mettant en consultation, du 18 juin au 21 août 2018, un projet de rapport sur la réforme du dispositif cantonal des prestations sociales. Sa version finale a été adoptée ensuite par le Conseil d'État le 3 septembre 2018 (« Redéfinition des prestations sociales », Rapport 18.034). Ce document propose un point de situation sous forme de bilan et constats puis présente un ambitieux train de réformes, centré sur l'utilisateur et décliné en plusieurs étapes : réformer les subsides de l'assurance-maladie afin d'éliminer les effets de seuil, dé plafonner les avances de pensions alimentaires, repenser l'aide sociale neuchâteloise et, enfin, créer un nouveau soutien financier, la prestation complémentaire cantonale (PCC), destinée notamment à apporter un soutien matériel aux personnes qui en ont besoin sans avoir à recourir à l'aide sociale.

En 2018, le SASO a été également fortement occupé par le dossier des subsides LAMal. Jusqu'au 31 décembre 2017, les assurés étaient classifiés automatiquement (fixation du revenu déterminant) sur la base de leur taxation fiscale courante. Ainsi, le subside était directement versé à leur caisse-maladie, sans qu'ils n'en aient fait formellement la demande. Dès le 1^{er} janvier 2018, le système automatique a été remplacé par une « classification quasi-automatique ». Le calcul du revenu déterminant se fait comme les années précédentes sur la base de la taxation fiscale ; toutefois, l'assuré doit désormais, pour obtenir un subside, confirmer les données en renvoyant à l'OCAM un coupon-réponse dûment complété, daté et signé. Ce changement de pratique permet de s'assurer de l'adéquation entre les données issues de la taxation fiscale au 31 décembre et les données plus récentes lors de l'octroi du subside.

Pour le **service de statistique (STAT)**, l'année 2018 a été une année jubilaire, l'OFS ayant fêté les 20 ans de son implantation dans le canton. À cette occasion, le STAT a étroitement collaboré avec l'OFS pour la réalisation et la réussite de cette manifestation, qui s'est déroulée le 29 octobre 2018, notamment en présence du président du Conseil d'État, du chef du DEAS et du secrétaire général du Département fédéral de l'intérieur.

Dans son rôle de service central et transversal, le STAT a aussi fourni en 2018 de nombreuses prestations à l'interne (et à l'externe) de l'administration, notamment en termes de conseil et d'appui. On peut notamment citer les tableaux de bord interactifs dans le domaine des ressources humaines, la réalisation d'un système de visualisation de l'avancement des travaux liés au programme de législation du Conseil d'État, l'analyse des statistiques de l'éducation et de la formation, la production du rapport annuel de la statistique fiscale ainsi que de nombreuses simulations liées au projet de réforme de la fiscalité ou encore la réalisation de simulations et de divers travaux d'analyse dans le cadre du projet de péréquation intercommunale.

2.12.2 Secrétariat général du DEAS

Missions principales

Conformément à l'article 5 du règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (RO-DEAS) du 13 novembre 2013, le secrétariat général du département (SEAS) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Il a notamment pour tâches de :

- a) Conseiller et assister le chef du département ;
- b) Gérer et administrer le secrétariat du chef du département ;
- c) Assurer la coordination des activités internes au département ;
- d) Assurer la coordination interdépartementale ;
- e) Coordonner et contrôler les procédures financières ;
- f) Assumer les tâches incombant au département en matière de ressources humaines ;
- g) Veiller à la communication et à l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'État.

Il assure le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail. Depuis le 1er décembre 2016, il assure la surveillance des caisses d'allocations familiales.

Évolution de l'environnement et des tâches

Durant l'année sous revue, le SEAS avait les principaux objectifs stratégiques suivants ; l'état d'avancement de chacun est précisé :

- Appuyer et coordonner la poursuite de la mise en œuvre du programme des réformes de l'État ; le programme est en cours ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ; la stratégie a été déclinée au niveau du département et du secrétariat général ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre du programme de législation et du plan financier ; la mise en œuvre est en cours ;
- Poursuivre l'intégration de la surveillance des caisses ALFA ; l'intégration se poursuit ;
- Assurer la responsabilité ou le suivi de projets transversaux (e.g. lutte contre les abus, développement des régions, intégration professionnelle) ; l'état d'avancement des projets en cours est précisé au chapitre suivant.

Activités et réalisations

Conseil et assistance politique

Dans le cadre de ses prestations de conseil et d'assistance politique, le SEAS a en particulier été amené à suivre, pour le chef du département, les dossiers du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, les représentations externes, les coordinations interdépartementales, les affaires extérieures et la communication. Dans ce cadre, il a en particulier été chargé, en 2018, de l'organisation de l'Assemblée générale de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie qui s'est tenue, les 7 et 8 novembre, à La Chaux-de-Fonds.

Conseil et assistance stratégique

Cette année aura à nouveau été marquée par une activité dense en vue de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle. Ainsi, le 4 mars 2018, le nouveau dispositif d'accompagnement a pu entrer comme prévu dans sa première étape d'opérationnalisation par le déploiement des nouveaux outils au service de l'emploi. Parallèlement, l'année 2018 aura été mise à profit afin de préparer l'implémentation de la stratégie dans les autres secteurs concernés. Une phase test a ainsi démarré avec deux services sociaux pilotes dès le mois d'août. Celle-ci vise à préparer l'implémentation plus large à l'ensemble du secteur social qui deviendra réalité au mois de mars 2019. Les secteurs de l'assurance invalidité et de l'asile ont, par ailleurs, démarré les travaux préparatoires au déploiement et au raccordement des processus qui seront effectifs également en 2019. Enfin, c'est tout un travail important en matière d'analyse, de répartition et de redéfinition des partenariats relatifs aux mesures d'intégration professionnelle et d'insertion qui a été mené en 2018 et se poursuivra en 2019.

Le projet de lutte contre les abus est entré dans une phase de consolidation se transformant ainsi en programme de lutte contre les abus. L'année 2018 a notamment permis d'ancrer les processus transversaux entre les différents services impliqués renforçant ainsi notablement leur collaboration pour une détection optimisée des cas irréguliers. Ces liens ont également été étendus à des structures non étatiques ou paraétatiques, comme l'illustre la nouvelle collaboration mise en place entre le service de l'emploi et l'association neuchâteloise pour le contrôle des conditions de travail qui vise à une meilleure efficacité et coordination avec les partenaires sociaux en matière de contrôle des chantiers. Par ailleurs, l'axe prévention et communication n'a pas été oublié. Le Conseil d'État a ainsi présenté, dans le cadre d'un rapport adopté par le Grand Conseil en juin 2018, un plan de communication et sensibilisation listant une série d'actions menées avec différents partenaires afin de limiter, voire supprimer les comportements illicites dans les trois domaines visés (travail, fiscalité et prestations sociales).

Après la signature des accords de positionnement stratégique des régions (APS) entre les quatre régions du canton, l'association RUN et l'État de Neuchâtel, officialisée lors d'une conférence de presse tenue en septembre 2017, cette démarche a fait l'objet d'un rapport d'information au Grand Conseil (17.031) traité le 23 janvier 2018. L'année 2018 a ensuite été consacrée à élaborer des mesures concrètes pour traduire les objectifs de développement définis. Les mesures proposées par les régions ont été discutées préalablement avec l'association RUN et le Conseil d'État. Elles ont ensuite été mises en consultation à laquelle l'ensemble des différents services étatiques concernés étaient étroitement associés. Le Conseil d'État de son côté a précisé la manière dont il entendait contribuer à la mise en œuvre des APS, en les intégrant notamment dans la feuille de route de son programme de législature. Par ailleurs, il a inscrit un crédit d'engagement de 14 millions de francs pour la concrétisation de douze mesures jugées prioritaires (huit régionales et deux transversales) dans son programme d'impulsion et de transformation, rendu public le 11 décembre 2018.

Coordination, soutien et contrôle

Les prestations liées à ce groupe ont été fortement impactées, au début de l'exercice sous revue, par l'absence de budget. La majeure partie des projets/dossiers ont toutefois pu être menés à bien grâce à l'engagement des collaboratrices concernées.

Prestations DEAS

Durant l'année sous revue, le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail n'a pas été sollicité. La surveillance des Caisses de compensation pour allocations familiales fait l'objet d'un rapport d'activité séparé publié sur le site Internet de l'autorité de surveillance des caisses (www.ne.ch/scafa).

Prestations transversales

Le SEAS compte, au 31 décembre 2018, 7 collaborateurs-trices, correspondant à 5,6 EPT, plus une apprentie. Durant l'année sous revue, il a enregistré deux départs.

Établissements autonomes

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), l'Office de l'assurance-invalidité (OAI), le Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP) et la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC) présentent des rapports de gestion et de gestion financière séparés.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	48'657'446	51'202'885	49'207'136	-1'995'749	-3.9%	+549'690	+1.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	51'650	52'800	60'048	+7'248	+13.7%	+8'398	+16.3%
43 Revenus divers	942	0	0	0	--	-942	-100.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	42'493'482	44'968'685	43'168'978	-1'799'707	-4.0%	+675'496	+1.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	6'111'372	6'181'400	5'978'110	-203'290	-3.3%	-133'262	-2.2%
Charges d'exploitation	128'495'046	133'362'412	130'306'696	-3'055'716	-2.3%	+1'811'650	+1.4%
30 Charges de personnel	1'144'655	856'808	849'731	-7'076	-0.8%	-294'924	-25.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	451'740	36'400	471'353	+434'953	#####	+19'613	+4.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	156'600	0	-156'600	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	126'895'781	132'310'104	128'984'032	-3'326'072	-2.5%	+2'088'252	+1.6%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'870	2'500	1'579	-921	-36.8%	-1'291	-45.0%
Résultat d'exploitation	-79'837'600	-82'159'527	-81'099'560	+1'059'967	+1.3%	-1'261'960	-1.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	20'395	0	0	0	--	-20'395	-100.0%
Résultat de financement	-20'395	0	0	0	--	+20'395	+100.0%
Résultat opérationnel	-79'857'995	-82'159'527	-81'099'560	+1'059'967	+1.3%	-1'241'565	-1.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-79'857'995	-82'159'527	-81'099'560	+1'059'967	+1.3%	-1'241'565	-1.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	7.00	7.00	7.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	5.60	5.60	5.60	0.00	0.0%	0.00	0.0%

Commentaires

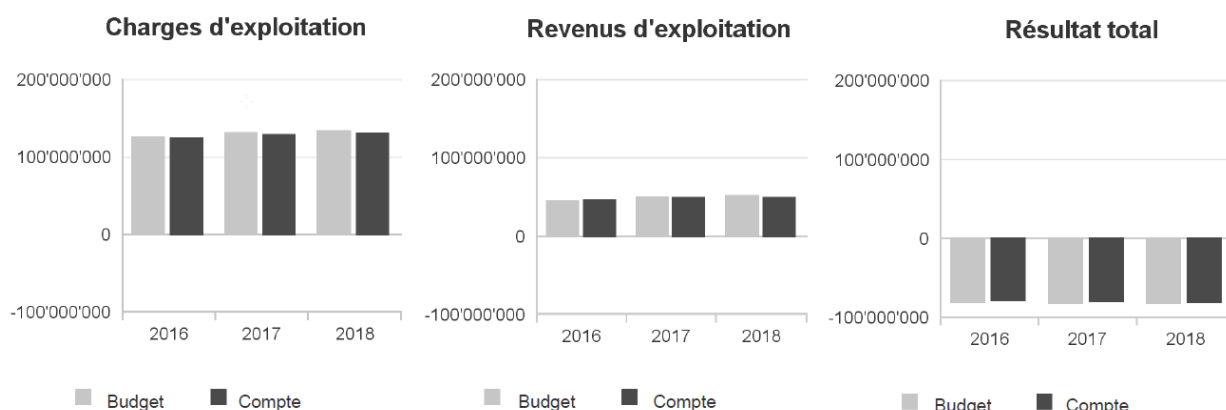
Depuis le 1er janvier 2018, le budget et les comptes du centre de profit SEAS intègre les charges et revenus des anciens centres financiers SEAS et AVS-AI. Les charges de fonctionnement du SEAS sont stables.

L'écart entre le budget et le réel au niveau des Biens, services et autres charges d'exploitation (31) est lié à la constitution d'un du croire suite à l'intégration, dans les comptes de l'Etat, des débiteurs PC AVS-AI. Par le passé, ces débiteurs étaient gérés via un compte courant de la Caisse cantonale de compensation (CCNC) auprès de l'Etat.

En ce qui concerne les charges de transfert (36), l'écart entre le budget et le réel est lié à plusieurs éléments. Les remises de cotisations enregistrent, en 2018, les charges de deux exercices (CHF +2 mio) suite au changement du processus. Une stabilisation est constatée dans le secteur des rentiers AI dont l'effectif est en très faible progression ; cette évolution a conduit à une diminution des coûts. De plus, autant pour les rentiers AVS que les rentiers AI, la campagne Réglo a engendré d'importants montants demandés en restitution améliorant ainsi le résultat. Une croissance moins élevée que prévu est constatée dans les allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (ALFA Sal).

Les revenus de transfert (46) sont moins élevés compte tenu de la diminution des charges citées dans le domaine des prestations complémentaires. Les charges refacturées par les prestations internes (49) à la facture sociale sont inférieures compte tenu de la diminution des ALFA Sal et des efforts consentis dans le cadre de l'absence de budget au regard des institutions subventionnées.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Conseil et assistance politique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	25'300	23'414	-1'886	-7.5%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	25'300	23'414	-1'886	-7.5%

Ce groupe inclut les prestations d'assistantat (secrétariat) et de conseil politique (Conseil d'Etat, Grand Conseil, représentations, etc.) du chef de département. Les coûts directs concernent l'organisation d'événements dont, en 2018, l'assemblée générale de la CDEP.

Conseil et assistance stratégique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	4'688	+4'688	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	4'688	+4'688	--

Ce groupe inclut, au niveau stratégique, les prestations de conseil, d'assistance et de supervision des services, de coordination départementale et interdépartementale, d'analyse et d'expertise, de gestion de projets, etc. Les coûts directs concernent les l'organisation d'événements.

Coordination, soutien et contrôle (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	0	0	0	--

Ce groupe inclut les prestations de coordination, de soutien et de contrôle en matière de gestion budgétaire et financière, de gestion des ressources humaines, de relations extérieures et de communication, d'appui à la conduite et d'administration. Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables. Sans répartition analytique, il présente donc un résultat net nul.

Prestations de département DEAS (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	1'000	0	-1'000	-100.0%
Produits	52'800	60'028	+7'228	+13.7%
Coûts nets	-51'800	-60'028	-8'228	-15.9%

Les produits concernent les émoluments liés à la surveillance des caisses ALFA. L'écart est lié à l'augmentation des tarifs des émoluments dans le cadre des mesures prises suite au refus du budget par le Grand Conseil.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Allocations familiales	5'866'204	5'730'045	-136'159	-2.3%
Conférences intercantionales	47'800	47'801	+1	+0.0%
Frais administratifs	1'370'815	1'359'310	-11'505	-0.8%
Insertion socio-professionnelle	500'000	400'000	-100'000	-20.0%
Prestations complémentaires	77'842'700	74'783'171	-3'059'529	-3.9%
Remises de cotisations	1'713'900	3'928'327	+2'214'427	+129.2%
Total charges nettes	87'341'419	86'248'655	-1'092'765	-1.3%

L'écart entre le budget et les comptes est imputable en grande partie à la baisse des charges liées aux bénéficiaires de prestations AI. Au surplus, les agences AVS enregistrent un léger retard dans le traitement des frais médicaux.

En ce qui concerne les remises de cotisations, un changement de système a nécessité de charger l'exercice 2018 à double.

La subvention au CNIP a diminué dans le cadre des mesures prises suite au refus du budget.

La croissance des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative a été moins élevée que prévu.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-20	-20	--
Total charges nettes	0	-20	-20	--

Le montant correspond à des frais de rappel en lien avec la facturation aux caisses ALFA des frais de surveillance.

Facture sociale

Charges (+) et revenu (-) nets (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Alfa Sal	-5'681'400	-5'578'110	+103'290	+1.8%
Insertion socio-professionnelle	-500'000	-400'000	+100'000	+20.0%
Total charges (+) et revenus (-) nets	-6'181'400	-5'978'110	+203'290	+3.3%

Les montants imputés à la facture sociale au titre des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative ont été moins élevés que prévu. La diminution de la subvention au CNIP est liée aux mesures prises, en début d'exercice, en marge de l'adoption du budget.

2.12.3. Service de l'économie (NECO)

Missions principales

Le service de l'économie (NECO) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement économique, en lien avec les nombreux services qui contribuent plus ou moins directement à créer des conditions favorables au développement économique. Il est chargé des missions suivantes :

- a) Favoriser le développement économique durable du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques économique, touristique et régionale ;
- b) Appuyer les entreprises innovatrices ;
- c) Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise ;
- d) Prospector et implanter des entreprises ;
- e) Intégrer et faciliter les procédures en lien avec les entreprises ;
- f) Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics qu'avec les acteurs privés ;
- g) Accorder des aides ciblées ; apporter un soutien sélectif, incitatif et subsidiaire à tout projet économique éligible dans le but de maintenir, compléter ou créer des postes de travail diversifiés dans les domaines d'activités stratégiques retenus et en évaluer régulièrement les résultats.

Le registre du commerce relève administrativement du service de l'économie. Il est chargé des missions suivantes :

- a) Tenir le registre du commerce selon les exigences du droit fédéral ;
- b) Conserver les registres des régimes matrimoniaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

En matière d'appui au développement économique, l'année 2018 a été marquée par un premier semestre en croissance forte et une évolution des taux de change plus favorable que précédemment. Cependant, le deuxième semestre a vu la dynamique se ralentir. L'année 2019 s'annonce donc moins favorable en matière de croissance bien que toujours positive ; la « guerre commerciale » que se livrent certaines nations ou certains blocs n'est pas étrangère à ce phénomène et peut impacter les taux de change de manière significative et pénaliser nos exportations.

Durant l'année sous revue, le NECO avait les principaux objectifs stratégiques suivants ; les éléments marquants de chacun sont précisés :

- Favoriser le développement d'un tissu économique vivant caractérisé par un savoir-faire dans les technologies de haute précision, en renforçant les filières présentant un potentiel avéré, en soutenant les acteurs locaux et en accueillant de nouvelles sociétés complémentaires : 32 nouveaux projets avec impact financier / renouvellement de 2 mandats de prestations / 16 implantations étrangères ;
- Contribuer au développement économique du canton en participant à la structuration de l'offre territoriale (conditions-cadres et coordination des acteurs économiques) et en mettant en œuvre la nouvelle politique régionale : Pôle économique du Littoral Est : consultation du législatif communal et de ses commissions ainsi que du public / création de Microcity SA / 6 nouveaux projets NPR ;
- Contribuer au rayonnement du canton et à la défense de ses intérêts en collaborant à la définition d'une politique extérieure et en participant à sa mise en œuvre : présidence CDEP-SO / co-présidence « SIP West EPFL » / 4 délégations officielles étrangères reçues ;
- Collaborer à la définition de la stratégie touristique, à sa mise en œuvre et aux actions de promotion dans le but d'accroître l'attractivité du canton : 4 projets NPR à caractère touristique / participation active aux comités de Tourisme neuchâtelois, J3L et coordination touristique Arc jurassien.

Activités et réalisations

Stratégie et conditions-cadres

Sur le plan fédéral, des incertitudes découlant de la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale ainsi que les enjeux posés par la future réforme fiscale représentent un facteur d'instabilité et d'incertitude peu propice à de nouveaux investissements. Toutefois, les réformes et grands chantiers en cours au plan cantonal en matière de fiscalité et d'aménagement du territoire permettront de disposer de conditions cadres de base claires, favorisant la confiance des acteurs économiques. Sur le plan cantonal, une stratégie globale de développement régional a été adoptée au sein des accords de positionnement stratégique. Dans le cadre de ce processus, les différentes régions et l'État ont été amenées à définir ensemble les atouts-clés ainsi que les différentes contributions qu'elles entendaient apporter au rayonnement du canton.

En matière de disponibilité foncière, 2018 a été l'année de révision du plan directeur cantonal, qui entérine le volet « aménagement du territoire » de la politique des pôles de développement économique. Cela a notamment permis de donner un cadre au développement des zones d'activités économiques pour les 15 prochaines années. En particulier, le processus de planification et de mise en œuvre du Pôle Littoral Est s'est concrétisé par l'établissement d'un schéma directeur qui définit l'organisation spatiale du site ainsi que ces conditions d'aménagement. À noter que les documents de planification du Pôle Littoral Est ont fait l'objet d'une consultation publique en décembre 2018.

Finalement, l'année 2018 a été celle de la création d'une structure pour « Microcity – Pôle d'innovation – Neuchâtel ». Réunissant des acteurs cantonaux du monde académique et de la recherche (EPFL, CSEM, Neode, UniNE, HE-Arc, CIFOM, CPLN) ainsi que les faitières économiques (CNCL, AIP, BCN). Microcity SA se donne l'objectif d'affirmer un positionnement commun de ses différents acteurs, d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu économique régional (PME- Start-up, grandes entreprises), et de faire rayonner, sur le plan national et international, les capacités d'innovation de ses acteurs dans les technologies de très haute précision, notamment dans les micro-nanotechnologies et l'*advanced manufacturing*. Le Pôle Est notamment reconnu par la Confédération dans le cadre du Parc suisse d'innovation (*Switzerland Innovation*) au sein du Hub en réseau de Suisse occidentale SIP-West EPFL.

Partenariat, gouvernance et représentation

Dans le cadre de ses activités, le service de l'économie est notamment chargé d'assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique, aussi bien avec des acteurs publics ou parapublics que privés. On peut citer entre autre les mandats de prestations conclus avec des institutions telles que Cautionnement Romand, coopérative qui vise à faciliter l'accès aux crédits pour les PME neuchâteloises, l'agence de promotion économique de Suisse occidentale *Greater Geneva Bern area* (GGBa) ou encore la plateforme sectorielle active dans le domaine de la promotion des micro et nanotechnologies, Micronarc. Dans certains cas, le NECO y représente également l'État de Neuchâtel en occupant un siège au sein du conseil d'administration.

Durant l'année 2018, deux mandats de prestations ont été renouvelés : entre l'État et le CSEM pour la période 2019-2022, et entre l'État et la FSRM pour la même période. En outre, l'élaboration du contrat de prestations entre l'État et Microcity SA était déjà bien avancée à la fin de l'année, de sorte qu'il devrait être finalisé au premier trimestre 2019.

Finalement, le service de l'économie est également chargé d'accueillir à Neuchâtel, en collaboration avec la chancellerie d'État, des délégations étrangères composées de représentants issus des milieux économiques, académiques et institutionnels. En 2018, 4 délégations ont été reçues dans le canton, à deux reprises en provenance de Chine, du Brésil et de Finlande. À deux reprises, l'ambassadeur du pays en question figurait parmi les membres de la délégation.

Gestion de projets

En 2018, le NECO a soutenu 32 nouveaux projets pour un montant total de 1'066'375 francs. Parmi ces projets, 24 sont à caractère économique ou industriel et 8 à caractère touristique (pour 10,2% du montant des aides). En termes de répartition, les appuis consentis se concentrent majoritairement dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) de l'horlogerie (6 projets), du tourisme (8 projets), des dispositifs médicaux (4 projets) ainsi que des services stratégiques et financiers (3 projets). Au niveau des types de soutien, 37.2 % concernent des projets d'innovation technologique, 37.2% des projets d'innovation d'affaires, 11.5% des projets de valorisation de l'image et 8.9% des projets de prospection et d'internationalisation. Fin 2018, le service gérait 874 dossiers en lien avec la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Concernant la politique régionale fédérale (NPR), 5 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides à « fonds perdus », et 3 nouveaux projets se sont vus accorder un prêt sans intérêt.

En ce qui concerne les sociétés exogènes, 16 d'entre elles se sont implantées dans le Canton de Neuchâtel en 2018, lesquelles représentent environ 58 emplois à 1 an et environ 136 emplois à 3 ans. Plus de 60% des sociétés implantées font partie du domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), dont la moitié au sein du domaine de la blockchain qui connaît depuis quelques années un essor dans le Canton. Finalement, des membres du NECO ont pris part à 8 voyages et/ou missions économiques, organisées au Canada, en Russie, en Finlande, en France, en Italie, aux USA et au Royaume-Uni.

Registre du commerce

Le nombre d'inscriptions publiées dans la feuille officielle suisse du commerce s'est élevé à 4'899, ce qui représente l'inscription d'environ 30'000 faits. Plus de 100'000 pages de pièces justificatives et de correspondance ont été étiquetées, scannées et classées.

Service de l'économie (NECO)

Les émoluments encaissés se sont élevés à CHF 1'087'173.93 (TVA non comprise). L'émolument fédéral lié aux inscriptions s'est élevé à CHF 787'607 ; l'émolument cantonal lié aux autres prestations (extraits, établissement de réquisitions, légalisations, examens de projets, sommations, etc.) s'élève à environ CHF 300'000.

Informatiquement, des mesures de développement ont été prises pour permettre l'adaptation du logiciel métier au nouveau système de gestion Interne de l'État (SIGE), et aussi, au niveau national, pour le projet de vérification des personnes inscrites via leur numéro AVS. Le site internet du registre du commerce a fait l'objet de 138'111 visites et 296'507 pages ont été vues (81% : Suisse ; 8% : France ; 2% : USA ; 9% entre 81 autres pays).

Statistiquement, comme pour 2017, l'année 2018 a été marquée par un nombre élevé de nouvelles inscriptions d'entités juridiques. Ainsi, le taux de croissance de ces dernières s'est élevé à 2,7%. Le tableau ci-dessous renseigne sur les inscriptions et radiations des entités, par nature juridique.

Nature juridique	Inscriptions	Radiations	Total 31.12.2018	Différence
Entreprises individuelles	338	280	3'275	+58
Sociétés en nom collectif	36	29	303	+7
Sociétés en commandite	0	1	19	-1
Sociétés à responsabilité limitée	330	123	3'368	+207
Sociétés anonymes	140	111	3'132	+29
Sociétés coopératives	1	10	145	-9
Associations	13	3	172	+10
Fondations	7	12	361	-5
Établissements de droit public	0	0	5	0
Succursales d'entreprises suisses	24	23	274	+1
Succursales d'entreprises étrangères	4	2	29	+2
Totaux	893	594	11'083	+299

Prestations transversales

En termes de personnel, l'année a été marquée par le départ de 3 collaborateurs fin 2017, dont 2 qui n'ont été remplacés qu'au second semestre 2018. Cette vacance de postes ainsi que plusieurs cas de maladie de moyenne durée (~1 EPT/an) ont donc logiquement impacté momentanément la capacité de délivrance des prestations. Au 31 décembre 2018, l'effectif du NECO s'élevait à 19,2 équivalents plein temps (EPT), pour un budget alloué de CHF 2'913'225.

Au niveau de la conduite du service, une réflexion globale sur l'organisation interne a été menée, suite notamment au départ du chef de l'office de la promotion économique. Celle-ci a amené la direction à renoncer à l'engagement d'un nouveau chef d'office et à envisager la suppression de l'office, tout en intégrant l'activité de soutien à la prospection et l'implantation d'entreprises étrangères directement au sein du service. Loin de la dichotomie classique entre promotion endogène et exogène, le service privilégie ainsi une approche de développement économique omni-canal afin de porter un regard d'ensemble sur les chaînes de valeur. Cette évolution doit être comprise comme une transformation déjà engagée depuis quelques temps et qui traduit dans l'organisation l'esprit de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Finalement, à travers ses prérogatives de soutien politique, le NECO a également été chargé d'assurer le suivi de certains dossiers parlementaires fédéraux en lien avec l'économie, ainsi que de la rédaction de notes, de rapports et de préavis pour l'aide à la décision des autorités politiques. Un rapport quadriennal, intitulé « Le NECO en chiffres (2014-2017) : 4 ans d'appui au développement économique », a notamment été élaboré dans le but de rendre l'action du service de l'économie plus explicite vis-à-vis des députés, des entreprises et des partenaires.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

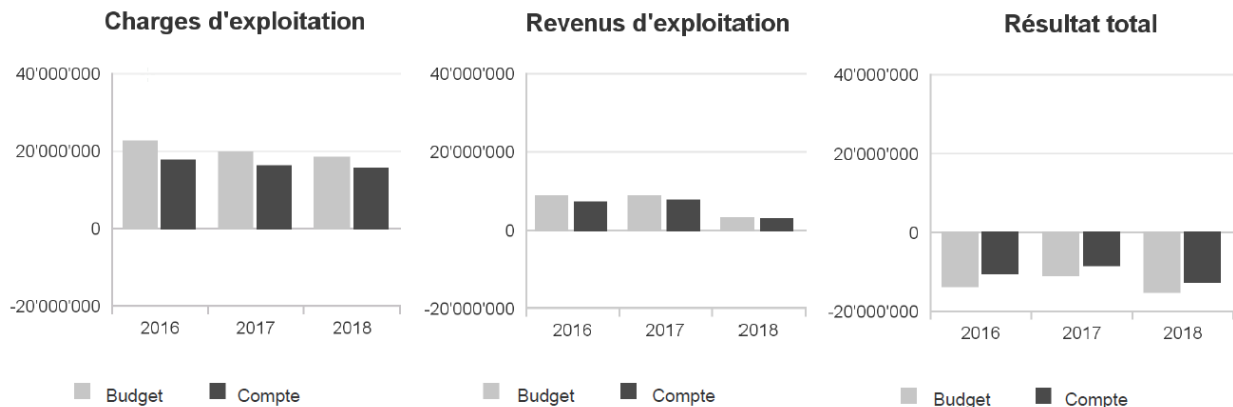
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'587'399	3'101'772	2'854'675	-247'097	-8.0%	-4'732'724	-62.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'049'274	1'100'000	1'089'722	-10'278	-0.9%	+40'449	+3.9%
43 Revenus divers	17'709	11'000	14'264	+3'264	+29.7%	-3'445	-19.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	88'034	71'622	71'914	+292	+0.4%	-16'120	-18.3%
47 Subventions à redistribuer	1'565'955	1'914'500	1'674'849	-239'651	-12.5%	+108'894	+7.0%
49 Imputations internes	4'866'428	4'650	3'926	-724	-15.6%	-4'862'502	-99.9%
Charges d'exploitation	16'018'790	18'300'602	15'489'170	-2'811'432	-15.4%	-529'620	-3.3%
30 Charges de personnel	2'800'788	2'913'225	2'563'164	-350'061	-12.0%	-237'625	-8.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	592'552	1'058'837	895'418	-163'419	-15.4%	+302'866	+51.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	14'256	0	-14'256	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	11'056'744	12'398'284	10'349'711	-2'048'573	-16.5%	-707'033	-6.4%
37 Subventions à redistribuer	1'565'955	1'914'500	1'674'849	-239'651	-12.5%	+108'894	+7.0%
39 Imputations internes	2'751	1'500	6'029	+4'529	+301.9%	+3'278	+119.2%
Résultat d'exploitation	-8'431'391	-15'198'830	-12'634'495	+2'564'335	+16.9%	-4'203'104	-49.9%
44 Revenus financiers	1'530'253	0	216'868	+216'868	--	-1'313'385	-85.8%
34 Charges financières	260'454	0	0	0	--	-260'454	-100.0%
Résultat de financement	1'269'798	0	216'868	+216'868	--	-1'052'931	-82.9%
Résultat opérationnel	-7'161'593	-15'198'830	-12'417'627	+2'781'203	+18.3%	-5'256'035	-73.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'161'593	-15'198'830	-12'417'627	+2'781'203	+18.3%	-5'256'035	-73.4%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	21.00	21.00	22.00	+1.00	+4.8%	+1.00	+4.8%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	18.40	19.20	19.70	+0.50	+2.6%	+1.30	+7.1%

Commentaires

Par rapport au budget, le résultat de l'année 2018 présente une diminution de charges de près de CHF 2,8 millions. Cela s'explique notamment par le fait de retards dans le déroulement des projets conventionnés, des mesures d'économies demandées par le Grand Conseil (partenariats et Biens, services et autres charges d'exploitation). A cela s'ajoute la vacance de postes suite à des départs à la retraite et à la réflexion quant à la structure de l'entité.

L'écart significatif entre les comptes 2017 et 2018 provient du fait qu'il n'y a plus de bonifications budgétaires provenant des fonds de promotion de l'économie et de politique régionale, ces derniers ayant été dissous suite à l'introduction de MCH2 et à la non-comptabilisation des plus-values, étant donné que les terrains ont été réévalués.

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				6'019'500	233'765	5'785'735	3'655'000	2'031'242	1'623'758
Augm. du capital-actions de Microcity SA	17.10.2018	196'000	0	0	0	0	196'000	0	196'000
Prêts NPR 2016-2019	19.10.2016	29'000'000	0	2'350'000	0	2'350'000	0	0	0
Prêts NPR 2012-2015	02.10.2012	14'000'000	8'990'905	3'669'500	207'765	3'461'735	3'459'000	1'979'242	1'479'758
Prêts NPR 2008-2011	23.06.2009	14'000'000	385'000	0	26'000	-26'000	0	52'000	-52'000

Commentaires

L'augmentation du capital-actions de Microcity SA est liée à l'importance du projet Microcity SA pour le canton de Neuchâtel, de sa forte croissance ces dernières années et de sa contribution à véhiculer une image dynamique au-delà des frontières du canton.

Le service de l'économie gère trois crédits d'engagement liés à l'octroi de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale. L'écart important entre le budget et le réel 2018 est lié au passage de MCH1 à MCH2. Le budget a été construit au net alors que le réel comprend la part fédérale. La période quadriennale 2008-2011 est en phase de remboursements des prêts accordés. Deux projets sont concernés et s'étaleront jusqu'en 2037. Quant à la période 2012-2015, 11 projets bénéficient d'une lettre d'engagement, dont 10 projets ont déjà été contractés. Les versements finaux pour les deux derniers projets de cette période n'ont pu avoir lieu dû au retard pris dans l'exécution des travaux. Des acomptes et un transitoire ont pu toutefois être comptabilisés en 2018. Tous les projets seront contractés d'ici fin 2019, date butoir pour les versements de cette période. Pour la nouvelle période quadriennale 2016-2019 qui a fait l'objet du crédit d'engagement accordé en 2016, 3 projets sont au bénéfice d'une lettre d'engagement. Aucun montant n'a été versé dans l'exercice sous revue.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Stratégie et conditions-cadres (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	110'200	32'200	-78'001	-70.8%
Produits	0	480	+480	--
Coûts nets	110'200	31'720	-78'481	-71.2%

Ce groupe comprend principalement les frais liés aux terrains industriels, ainsi que des honoraires de consultants externes. L'écart important entre les comptes et le budget provient de la latence de mise en œuvre d'un pôle économique. Le produit correspond au remboursement d'une partie d'une avance de frais notariaux.

Partenariats, gouvernance et représent. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	80'122	85'214	+5'092	+6.4%
Coûts nets	-80'122	-85'214	-5'092	-6.4%

Ce groupe comprend les produits liés au service coopération platin, du dédommagement pour les prestations fournies au RIS-SO (réseau d'innovation de Suisse occidentale), ainsi que des jetons de présence à des conseils d'administration. L'écart constaté par rapport au budget provient d'une légère hausse des jetons de présence.

Gestion des projets (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	919'000	766'046	-152'954	-16.6%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	919'000	766'046	-152'954	-16.6%

Outre les mandats liés aux actions d'appui au développement économique, les coûts représentent les projets en matière de promotion de l'image du canton, de la valorisation de Microcity-Pôle d'innovation, les déplacements à l'étranger dans le cadre de la promotion institutionnelle et territoriale. L'écart constaté est lié à la vacance de postes ainsi que l'absence pour de moyenne durée, qui ont impacté la capacité de délivrance des prestations.

Registre du commerce (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	5'854	+5'854	--
Produits	1'102'500	1'087'745	-14'755	-1.3%
Coûts nets	-1'102'500	-1'081'891	+20'609	+1.9%

Les revenus couvrent l'ensemble des émoluments encaissés par le registre du commerce dans le cadre de ses activités.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Developpement économique	10'513'284	9'062'557	-1'450'727	-13.8%
Politique régionale	1'750'000	1'167'013	-582'987	-33.3%
Rétrocession à la Confédération	135'000	118'141	-16'859	-12.5%
Total charges nettes	12'398'284	10'347'711	-2'050'573	-16.5%

Il s'agit d'aides subsidiaires pour des soutiens d'appui au développement économique et de politique régionale (volets cantonal, intercantonal, CDEP-SO, arcjurassien.ch, transfrontalier Interreg), bénéficiant autant à des projets qu'à des institutions (mandats de prestations).

A l'instar des années précédentes, l'écart de CHF 2 millions provient du décalage temporel de projets (retard dans les investissements des porteurs de projets), tant au niveau du développement économique qu'au niveau de la politique régionale.

La ligne "Rétrocession à la Confédération" correspond à la taxe calculée en fonction des dossiers déposés au Registre du commerce ; elle est à mettre en lien avec les émoluments.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Contr.com. à Tourisme neuchâtelois	-902'000	-898'072	+3'928	+0.4%
Ecart statistique BSM	-101'663	0	+101'663	+100.0%
Fermages	-4'650	-3'926	+724	+15.6%
Frais de rappel	0	-473	-473	--
Loyer	0	-122'800	-122'800	--
Plus value cession immo.	0	-85'731	-85'731	--
Revenus locatifs PF	0	-8'325	-8'325	--
Sub.féd.à redistribuer	-1'012'500	-776'777	+235'723	+23.3%
Subv.féd. redistrib. à des communes	374'600	46'973	-327'627	-87.5%
Subv.féd. redistrib. à des entreprises privées	232'900	223'397	-9'504	-4.1%
Subv.féd. redistrib. à des organis. s/but lucr.	405'000	506'407	+101'407	+25.0%
Tourisme neuchâtelois	902'000	898'072	-3'928	-0.4%
Total charges nettes	-106'313	-221'255	-114'942	-108.1%

Il s'agit de revenus et de charges qui s'équilibrent, notamment pour les subventions fédérales liées à la LPR (parts fédérales de projets cantonaux et inter-cantonaux).

Il en va de même pour les contributions des communes à Tourisme neuchâtelois.

L'écart statistique BSM est à mettre en lien avec les décisions du Grand Conseil sur le budget 2018 ; il a été pris en compte dans les charges liées aux groupes de prestations présentées plus haut.

La ligne "Loyer" est en lien avec la convention d'exploitation du bâtiment Microcity par l'EPFL. L'écriture comprend des loyers rétroactifs depuis 2013. Dès le budget 2019, le montant sera de CHF 20'466.66.

Les revenus locatifs correspondent à la location d'un terrain au Locle.

2.12.4. Service de l'emploi (SEMP)

Missions principales

Le SEMP assure, en collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux, le développement équilibré du marché de l'emploi. Dans ce but, et dans le respect des législations fédérales et cantonales, le SEMP :

- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi et de sa stratégie ;
- Développe des relations étroites avec les employeurs pour répondre à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme, en leur fournissant des conseils et en traitant efficacement leurs demandes ;
- Contribue à la préservation de l'emploi et au maintien de l'employabilité ;
- Déploie les actions permettant une intégration professionnelle réussie ;
- Veille au respect de la santé et de la sécurité dans le cadre professionnel ;
- Lutte contre la fraude et les abus.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre de ses missions et des ressources qui lui sont confiées, le SEMP a été chargé du suivi des trois objectifs stratégiques suivants :

Mettre en œuvre la réforme SEMP 2020 afin d'atteindre les objectifs stratégiques des projets « Intégration professionnelle » et « Lutte contre les abus »

Au printemps 2018 et dans le cadre des étapes prévues par la réforme SEMP2020, le SEMP a décliné pour les demandeurs et demandeuses d'emploi les processus internes prévus dans le cadre du concept « Intégration Professionnelle ». Parallèlement, l'élaboration des concepts et des processus de travail transversaux se sont poursuivis avec les autres secteurs du dispositif d'Intégration Professionnelle, en particulier le service de l'action sociale et les services sociaux régionaux (SSR). De concert avec la gestion structurée des flux, une nouvelle stratégie des mesures du marché du travail, centrée sur le développement de compétences transversales et professionnelles proches du 1er marché du travail, a été élaborée dans l'objectif d'un développement et d'une implémentation progressive des prestations sur 2019-2020.

Toujours dans le cadre des objectifs de réforme et dans son rôle d'autorité, le SEMP a poursuivi le développement d'une grille d'analyse du marché de l'emploi transversale et coordonnée. Parallèlement, il a renforcé la collaboration avec l'ensemble des partenaires internes à l'administration, les autorités judiciaires ainsi que les partenaires paritaires et les employeurs privés. Les processus de travail ont également été décrits et implémentés dans l'objectif d'harmoniser les prestations et d'en améliorer la qualité et l'efficacité.

Globalement et s'agissant de la dynamique interne aux entités du service, un accent important a été mis sur l'accompagnement au changement et sur les formations destinées aux collaborateurs et collaboratrices dans l'objectif de s'approprier et déployer les nouveaux modèles de travail.

Renforcer et développer les partenariats publics, privés, cantonaux, inter-cantonaux et fédéraux

Tout au long de l'année 2018, une importante énergie a été déployée par les collaborateurs et collaboratrices du service de l'emploi pour créer des partenariats gagnants-gagnants avec les employeurs privés et publics au profit des demandeurs et demandeuses d'emploi. La forte baisse du taux de chômage dans le canton, revenue à 4.1 pts au mois de décembre 2018 (en variation annuelle, il s'agit de la plus importante baisse de Suisse avec -1.5 pts) est certes due en grande partie à la conjoncture favorable, mais l'ampleur de la baisse du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi montre aussi que ce sont les personnes habitant dans le canton qui en ont principalement profité, dans une dynamique de création d'emplois corrélée à la baisse du taux de chômage.

Mettre en œuvre un pôle d'expertise « Veille sur le marché de l'emploi » pluridisciplinaire et transversal

Ce pôle d'expertise a pour objectif d'analyser la situation actuelle sur le marché de l'emploi et d'anticiper dans toute la mesure du possible son évolution à moyen et long terme. Il vise aussi à augmenter l'échange transversal d'informations au sein du service, du département et de l'État et, ainsi, favoriser le décloisonnement de ces différentes entités. À moyen terme, cette démarche devrait mener à davantage de communication et de collaboration ainsi qu'à l'élaboration d'une vision partagée du marché de l'emploi, de ses enjeux et des réponses à y apporter. D'un point de vue stratégique, ce projet a dévoilé les premiers aspects de la plus-value qu'il est amené à constituer pour l'ensemble des partenaires. Entrant dans sa phase de concrétisation, le projet est désormais au bénéfice d'un réseau prometteur et d'un outil informatique fonctionnel. Corollaire, les résultats d'une veille efficace du marché de l'emploi et d'une collaboration active entre services constituent déjà, et encore plus à l'avenir, une précieuse aide à la décision.

Activités et réalisations

Prestations employeurs

Des moyens importants ont été déployés dans le cadre du New Deal et du partenariat public-privé, ainsi que dans le cadre de l'obligation d'annonce (application de l'art 121a Cst) entrée en vigueur dès le 1^{er} juillet 2018. Il s'agit de mettre en exergue : la communication accrue de la direction auprès des employeurs privés, publics et parapublics ; la coordination et le déploiement de nouveaux processus et outils de travail en collaboration avec le SECO et les autres cantons ; le développement d'un référentiel de compétences cantonal élaboré avec les acteurs économiques et, grâce à l'équipe spécialisée mise en place dès mai 2017, une gestion réussie de l'augmentation de 273 % des postes vacants annoncés dès juillet 2018 passant de 1'108 postes de juillet à décembre 2017 à 4'138 postes de juillet à décembre 2018.

Dans le cadre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP), l'office du marché du travail (OMAT) a poursuivi tant le développement des partenariats New Deal (669 postes annoncés en 2018 représentant une augmentation de 384 postes par rapport à 2017) que de projets R&D en organisant ses prestations à l'interne de manière efficiente. Ainsi les projets développés depuis un an et demi se sont poursuivis, à l'instar du projet BioPharma (77 % de retour à l'emploi), du projet avec l'ANEMPA (50 % de retour à l'emploi). Plusieurs nouveaux projets ont par ailleurs vu le jour en accord avec les entreprises locales, comme la mise en place de tests systématiques en horlogerie (55 % de retour à l'emploi sur les personnes testées favorablement), l'organisation de tables rondes avec les entreprises du domaine de la santé autour du besoin en technologies en pharma et biotech ou encore autour des enjeux liés à la transformation des compétences transversales et au maintien de l'employabilité des seniors avec des partenaires privés et publics. Enfin, des projets ciblés autour des domaines de la construction/bâtiment et de la restauration/vente viennent compléter les prestations « employeurs » 2018.

Prestations employés

Le déploiement de la stratégie d'intégration professionnelle et de la réforme SEMP2020 se sont poursuivis durant l'année 2018 autour d'une nouvelle stratégie des mesures du marché du travail (6'377 décisions de mesures de formation et d'emploi rendues en 2018) et de la mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement des candidat-e-s à l'emploi. Cela s'est concrètement traduit à l'externe par l'introduction du e-learning (plus de 11'000 utilisations en 9 mois), la pré-inscription administrative en ligne (8'218 inscriptions en 2018), la mise en production des nouveaux outils de pronostic (le P1 et le P2) permettant l'identification de profils spécifiques en lien avec les besoins et la prise en charge rapide et ciblée des futurs employés. À l'interne, de nouvelles méthodes de gestion ont vu le jour, comme : la création d'un catalogue des mesures déclinées par groupe de compétences, la mise sur pied de cases management pluridisciplinaires (284 en 9 mois), d'un système de contrôle interne et de processus de travail transversaux.

Enfin, les interfaces entre les services partenaires IP se sont intensifiées en particulier sur les outils d'évaluation et de pronostic destinés à mesurer l'employabilité et le potentiel des candidat-e-s à l'emploi à entrer dans une démarche d'intégration professionnelle proche du premier marché de l'emploi. Une phase pilote entre l'OMAT et deux SSR du canton s'est déployée entre août et décembre 2018 permettant des ajustements indispensables à l'opérationnalisation des nouveaux processus et à une mise en production pour l'ensemble des SSR du canton dès mars 2019.

Santé et sécurité au travail

Une campagne de contrôle de l'application de l'obligation d'enregistrer les heures de travail et de repos a été menée, notamment dans les grandes entreprises du canton. Une nouvelle procédure concernant l'information transmise au Ministère public suite aux accidents professionnels a été mise en place avec la police neuchâteloise. Ce sont ainsi 9 cas qui ont été dénoncés à cette instance en 2018. 592 préavis sur les plans ont été rendus, 376 permis de travail de nuit ou du dimanche ont été délivrés (pour CHF 43'500.- d'émoluments), 335 contrôles en entreprise ont été effectués.

Toutes les activités menées par le secteur SST-IT en lien avec la loi fédérale sur l'assurance-accident LAA font l'objet d'une convention de prestation entre la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et le Canton de Neuchâtel. En 2018, un montant de CHF 295'500 a ainsi été versé au Canton de Neuchâtel.

Et pour terminer, l'équipe SST-IT a donné 80 heures de cours dans le domaine santé et sécurité au travail.

Contrôle du marché de l'emploi

L'année 2018 a été marquée par une formalisation des processus et de la collaboration entre le service de l'action sociale (SASO) et le SEMP concernant les enquêtes en matière d'abus aux prestations sociales. Dans ce domaine, ce sont 88 rapports qui ont été transmis au Ministère public pour un montant de préjudices de CHF 2'275'203 à l'aide sociale, CHF 7'260 aux bourses d'études, CHF 15'884.30 aux avances de contribution d'entretien et CHF 14'645.60 aux subsides d'assurance maladie.

Dans le domaine du travail au noir, une convention de collaboration a été signée entre l'association neuchâteloise de contrôle des conditions de travail (ANCCT) et l'office des relations et des conditions de travail (ORCT) pour effectuer des contrôles en commun dans le secteur de la construction (gros œuvre et second œuvre). Pour ce domaine, toutes branches confondues, 163 entreprises (pour 599 salarié-e-s) ont été contrôlées, ainsi que 128 indépendants.

Dans le domaine des mesures d'accompagnement, 295 sociétés actives dans des domaines non conventionnés, pour un total de 1'861 travailleurs et travailleuses, ont été contrôlées, dans ce cadre, le salaire minimum a été systématiquement vérifié. Et enfin, dans le domaine de la prostitution, 12 nouvelles autorisations d'exploiter un salon de massage ont été délivrées pour un montant de CHF 19'500 encaissé. Des émoluments annuels d'un montant de CHF 37'902 ont également été encaissés. 149 personnes s'adonnant à la prostitution ont été contrôlées de manière inopinée dans les salons et 35 ordonnances pénales administratives ont été rendues pour un montant encaissé de CHF 6'700.

Surveillance et juridique

Une meilleure collaboration et une vision transversale ont été mises en place au sein du secteur et avec les autres secteurs de l'office, ce qui a permis un décloisonnement des activités et une analyse commune des problématiques.

En matière de réduction horaire de travail (RHT), l'ORCT a redéfini sa relation avec les employeurs, en particulier en analysant plus régulièrement les demandes sur le terrain dans l'objectif de mieux appréhender les réalités des entreprises. Ainsi, 123 demandes de RHT ont été traitées pour 76 décisions positives et 21 décisions partiellement positives. 78 demandes liées à des intempéries ont été traitées dont 68 acceptées et 3 acceptées partiellement.

Dans le domaine de la location de services et du placement privé, 5 révisions d'agences complètes ont été menées. À fin 2018, 85 agences bénéficient d'autorisations de location de services ou de placement privé dans le canton.

441 décisions de sanction concernant des demandeurs et demandeuses d'emploi ont été rendues par ce secteur, ainsi que 530 décisions d'aptitude au placement.

Prestations transversales

À fin 2018, le SEMP compte 126,7 EPT, effectif légèrement supérieur au budget 2018 (126,30 EPT). La différence est liée à l'engagement, début novembre, d'un chef de projet à 80 % sur une durée limitée d'une année afin de mener à bien le projet « Accompagnement du public jeune » (voir ci-après).

Notons également que le SEMP a atteint son plein effectif en fin d'année. Afin de ne pas préteriter la mise en place de la réforme du service qui a demandé une adaptation importante des collaborateurs et des collaboratrices aux nouveaux processus de travail, le SEMP a engagé du personnel tout au long de l'année et a utilisé la subvention fédérale à son plein potentiel. Toutefois, en prévision d'une nouvelle baisse de cette subvention en 2019 en raison de la chute du taux de chômage, plusieurs de ces nouveaux engagements ont été réalisés sous la forme de contrats à durée déterminée. Cette manière de faire permet de mieux appréhender les contraintes liées au budget fédéral.

Plus spécifiquement sur les prestations transversales, outre les tâches usuelles de management, soutien administratif et politique, cette catégorie contient également les activités liées à la mise en place du projet de veille sur l'emploi. Pour ce projet spécifique, les réalisations 2018 sont notamment la mise en place des structures de gouvernance du projet, la rédaction d'un premier rapport sur l'impact de l'industrie 4.0 dans notre canton, l'identification d'analyses complémentaires découlant de ce rapport, ainsi que la mise en place d'une plateforme informatique ayant pour objectif de récolter et structurer les informations pertinentes sur le marché du travail. Cet outil sera partagé et alimenté par l'ensemble des services partenaires du projet soit, dans un premier temps, le service de l'économie, le service des formations postobligatoires et de l'orientation et le SEMP.

Concernant le projet « Accompagnement du public jeune », celui-ci a été identifié comme un projet prioritaire du programme de législature en cours. Il vise à établir un état des lieux des mesures de formation et d'intégration professionnelle existantes pour les jeunes dans le canton et une analyse statistique fine des parcours et flux de ce même public. Tributaire d'une collaboration transversale performante entre services, ce projet débouchera sur la définition d'une politique d'encadrement et d'intégration globale des jeunes. Lancé en fin d'année, ce projet a par ailleurs nécessité l'engagement d'un chef de projet à 80 % pour une durée limitée d'une année.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	44'949'231	46'516'524	41'318'513	-5'198'011	-11.2%	-3'630'718	-8.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	476'441	444'400	481'130	+36'730	+8.3%	+4'689	+1.0%
43 Revenus divers	1'471	0	1'592	+1'592	--	+121	+8.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	18'286'222	18'739'448	17'277'666	-1'461'782	-7.8%	-1'008'556	-5.5%
47 Subventions à redistribuer	12'590'472	13'037'481	11'709'145	-1'328'336	-10.2%	-881'327	-7.0%
49 Imputations internes	13'594'625	14'295'195	11'848'980	-2'446'215	-17.1%	-1'745'645	-12.8%
Charges d'exploitation	45'682'832	47'223'126	42'427'189	-4'795'937	-10.2%	-3'255'643	-7.1%
30 Charges de personnel	14'986'506	15'453'493	15'034'729	-418'764	-2.7%	+48'223	+0.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	546'281	482'300	325'748	-156'552	-32.5%	-220'533	-40.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	15'330'316	16'953'553	13'672'556	-3'280'997	-19.4%	-1'657'760	-10.8%
37 Subventions à redistribuer	12'590'472	13'037'481	11'709'145	-1'328'336	-10.2%	-881'327	-7.0%
39 Imputations internes	2'229'257	1'296'299	1'685'012	+388'713	+30.0%	-544'246	-24.4%
Résultat d'exploitation	-733'602	-706'602	-1'108'676	-402'075	-56.9%	-375'075	-51.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-733'602	-706'602	-1'108'676	-402'075	-56.9%	-375'075	-51.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-733'602	-706'602	-1'108'676	-402'075	-56.9%	-375'075	-51.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	140.00	143.00	145.00	+2.00	+1.4%	+5.00	+3.6%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	124.00	126.30	126.70	+0.40	+0.3%	+2.70	+2.2%

Commentaires

Aux comptes 2018, hors charges de transfert et subventions à redistribuer, les charges de fonctionnement du service (groupes 30, 31 et 39) se montent à environ CHF 17 millions. Ces charges sont en grande partie couvertes par des revenus (CHF 15 millions), principalement des subventions fédérales. De plus, une partie de ces charges de fonctionnement (env. CHF 850'000) est transférée à la facture sociale dans le cadre des activités de lutte contre les abus. Le solde (CHF 1,1 million) représente le résultat total supporté par l'État; celui-ci est en augmentation (CHF +402'000) par rapport au budget 2018. Cette différence s'explique principalement par un ajustement dans les prestations internes (groupe 39). Les prestations à charge uniquement du canton ont été facturées au SEMP en 2018 alors qu'elles n'ont pas été initialement budgétées. Dans une moindre mesure, les recettes liées aux subventions ont été légèrement surévaluées lors de l'élaboration du budget. En raison de la forte baisse du taux de chômage, l'année 2018 a été marquée par une diminution du montant alloué par la Confédération dans le cadre de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage. Cette baisse des recettes se répercute notamment sur les charges de personnel (groupe 30) inférieures de CHF 420'000 par rapport au budget. Le plein effectif en termes d'EPT n'a été atteint qu'en fin d'année permettant ainsi d'absorber cette baisse de subvention. La diminution des dépenses de biens, services et marchandises (groupe 31) a aussi permis de rester dans l'enveloppe budgétaire allouée par le SECO.

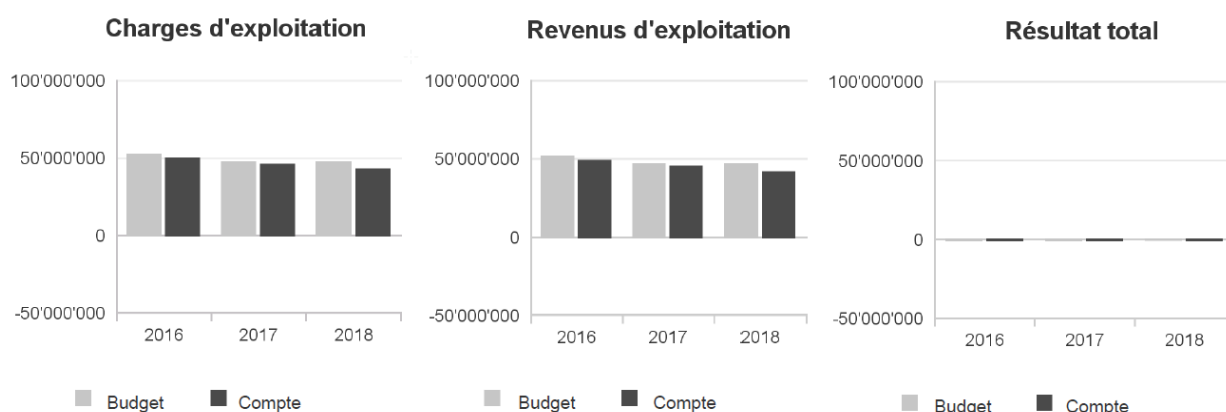
La baisse du taux de chômage impacte également la subvention fédérale pour les mesures du marché du travail (MMT). Ainsi, le groupe 47 affiche un résultat inférieur de plus de CHF 1 million par rapport au budget. Cette diminution de recettes engendre une diminution de charges équivalente dans le groupe 37.

Le groupe 36 enregistre un résultat aux comptes inférieur de plus de CHF 3 millions par rapport au budget. Cette variation est due principalement à deux éléments :

- La charge brute relative aux mesures pour les employés est inférieure au budget d'environ CHF 2,5 millions. Cette différence s'explique notamment par le report de nouveaux projets, la baisse de la subvention fédérale pour les mesures du marché du travail mixtes et l'impact des mesures prises suite au refus du budget par le Grand Conseil.
- La participation aux coûts des services de l'emploi s'est révélée inférieure de plus de CHF 600'000 par rapport aux prévisions du SECO.

Ces deux éléments se répercutent aussi sur les recettes liées à la facture sociale (groupe 49) qui sont également inférieures au budget.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Prestations employeurs (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	14'800	0	-14'800	-100.0%
Produits	2'457'640	2'460'377	+2'737	+0.1%
Coûts nets	-2'442'840	-2'460'377	-17'537	-0.7%

Ce groupe concentre la gestion des mesures pour les employeurs dans le cadre de l'intégration professionnelle (soutien à l'embauche, recrutement de personnel, etc.) ainsi que le suivi des partenariats. Les produits proviennent du subventionnement de la Confédération dans le cadre de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Le résultat net est conforme au budget.

Prestations employés (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	12'000	6'205	-5'796	-48.3%
Produits	11'249'143	10'722'165	-526'978	-4.7%
Coûts nets	-11'237'143	-10'715'960	+521'183	+4.6%

Ce groupe contient les prestations pour les personnes en démarche d'intégration professionnelle (conseil et suivi des demandeurs d'emploi, gestion des mesures du marché du travail). Les produits proviennent du subventionnement de la Confédération dans le cadre de l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Ces produits sont inférieurs au budget et illustrent ainsi la diminution de la subvention fédérale.

Santé et sécurité au travail (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	76'000	53'551	-22'449	-29.5%
Produits	466'900	458'991	-7'909	-1.7%
Coûts nets	-390'900	-405'440	-14'540	-3.7%

Ce groupe contient l'ensemble des prestations liées à l'inspection du travail (durée du travail, environnement de travail, analyse de laboratoire). Les coûts directs concernent principalement l'achat de BSM pour le laboratoire intercantonal (LIST). Les produits concernent principalement le remboursement de la commission fédérale de sécurité et de santé du travail (CFST), la participation des cantons du JU et FR aux coûts du LIST ainsi que divers émoluments. Le résultat net est conforme au budget.

Contrôle du marché de l'emploi (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	17'000	26'975	+9'975	+58.7%
Produits	454'986	493'994	+39'008	+8.6%
Coûts nets	-437'986	-467'018	-29'032	-6.6%

Ce groupe contient les prestations en lien avec la lutte contre le travail au noir et les abus aux prestations sociales, le contrôle des travailleurs détachés, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et le contrôle de la prostitution. Les coûts directs concernent principalement l'activité de la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail. Les produits proviennent du subventionnement à hauteur de 50% par la Confédération des salaires de certains inspecteurs ainsi que des émoluments dans le cadre de la surveillance des salons de massages. Le résultat net est conforme au budget.

Surveillance et juridique (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	57'856	1'155	-56'701	-98.0%
Produits	930'626	901'099	-29'527	-3.2%
Coûts nets	-872'770	-899'944	-27'174	-3.1%

Ce groupe contient les prestations en liens avec le contrôle des demandeurs d'emploi dans le cadre de la l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), le contrôle des agences de placement et de location de services, l'octroi des mesures de réduction du travail (RHT) et d'intempéries ainsi que le suivi juridique des licenciements importants et collectifs. Les produits concernent le subventionnement de la Confédération de certaines prestations entrant dans le cadre de la LACI. Le résultat net est conforme au budget.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Mesures employés	5'979'000	4'421'870	-1'557'130	-26.0%
Mesures employeurs	2'030'000	1'957'781	-72'219	-3.6%
Participations aux coûts (LACI)	5'240'000	4'610'050	-629'950	-12.0%
Total charges nettes	13'249'000	10'989'701	-2'259'299	-17.1%

L'ensemble de ces charges font partie intégrante de la facture sociale cantonale.

Elles portent sur les mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP) tant pour les employés (cours, stages, etc.) que pour les employeurs (soutien financier à l'embauche de demandeurs d'emploi ou à l'engagement d'apprentis âgés, etc.).

Dans les comptes 2018, les "Mesures employés" enregistrent une charge nette inférieure de près de CHF 1,6 millions au budget. Cette variation s'explique notamment par le report de certains projets, la nouvelle stratégie des mesures pour les personnes en intégration professionnelle ayant été validée plus tardivement qu'initialement prévu, et aux mesures prises suite au refus du budget par le Grand Conseil.

La participation cantonale aux coûts des services publics de l'emploi qui découle de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) s'est révélée inférieure de plus de CHF 600'000 par rapport aux prévisions du SECO lors de l'élaboration du budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts MMT LACI	13'037'481	11'859'674	-1'177'807	-9.0%
Frais de rappel	0	-340	-340	--
Subvention MMT LACI	-13'037'481	-11'859'674	+1'177'807	+9.0%
Total charges nettes	0	-340	-340	--

Ces charges concernent l'ensemble des mesures du marché du travail prévues par la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) et entièrement subventionnées par la Confédération. Le mécanisme de financement est basé sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans les ORP. En raison de la forte baisse du taux de chômage, les dépenses ont été moins importantes que prévu, engendrant ainsi une diminution des recettes équivalente.

Facture sociale

Charges (+) et revenu (-) nets (CHF)	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018	
	2018	2018	CHF	%
Intégration socio-professionnelle	-8'009'000	-6'379'651	+1'629'349	+20.3%
Lutte contre les abus	-966'195	-847'320	+118'875	+12.3%
Financement LACI	-5'240'000	-4'610'050	+629'950	+12.0%
Total charges (+) et revenus (-) nets	-14'215'195	-11'837'021	+2'378'174	+16.7%

Au niveau de la facture sociale, les montants transférés en 2018 concernent :

- les coûts liés aux mesures cantonales d'insertion socio-professionnelle. L'écart entre les comptes et le budget est lié au report de certains nouveaux projets et aux mesures prises suite au refus du budget par le Grand Conseil ;
- la composante "Financement LACI" concerne la refacturation par la Confédération des coûts liés aux services publics de l'emploi. Cette charge est inférieure aux prévisions du SECO lors de l'élaboration du budget ;
- les coûts liés à la composante "Lutte contre les abus" contiennent la charge nette du secteur contrôle de l'office des relations et conditions de travail (ORCT). Cette composante boucle avec un résultat inférieur au budget.

2.12.5. Service des migrations (SMIG)

Missions principales

Le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Les modifications de législation et de la réglementation applicables dans les domaines du droit des étrangers et de l'asile ;
- Les flux migratoires et le nombre de demande d'asile en Suisse ;
- Les nouvelles prestations attribuées au service des migrations ;
- La restructuration du domaine de l'asile ;
- Le déploiement de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle, de la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal (PIC) ainsi que du projet transversal de lutte contre les abus ;
- La mise en place de la réforme de l'État et l'évolution des prestations des services centraux.

Dans le cadre de ses missions et des ressources qui lui sont confiées, le SMIG a été chargé du suivi des objectifs stratégiques suivants :

- Mettre en place une organisation stable capable d'assurer la part cantonale correspondant à 25'000 arrivées par an et disposant d'une capacité de montée en puissance jusqu'à 35'000 arrivées, sans recours aux abris de protection civile ou hôtels, et, sans dégradation de la part de financement supportée par les collectivités neuchâteloises ;
- Réorganiser les processus d'appui à l'intégration afin d'augmenter le taux d'accès à l'autonomie des personnes accueillies dans le cadre de l'asile ;
- Assurer une coordination renforcée de la prise en charge des mineurs non-accompagnés (MNA) ;
- Maintenir des prestations de qualité en termes d'efficacité et de délai de traitement, tout en optimisant les coûts de production ;
- Améliorer l'efficacité en matière d'incitation au départ volontaire, en lien avec l'aide d'urgence, ainsi qu'en matière d'exécution des renvois ;
- Sensibiliser les bénéficiaires de l'aide sociale titulaires d'un permis hors asile à l'importance d'assurer leur autonomie.

Activités et réalisations

Main-d'œuvre

Durant l'année sous revue, l'office de la main-d'œuvre (OMOE) a traité un nombre d'annonces en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent :

	2017	2018
Total annonces	8'367	9'336
Travailleurs détachés	2'467	2'301
Prestataires de service indépendants	1'894	1'830
Agences de placement et de travail temporaire suisses	2'524	3'670
Autres employeurs suisses	1'482	1'535

Cette hausse du nombre d'annonce des agences de placement et de travail temporaire suisses notamment s'explique par le fait que ces agences constituent le moyen privilégié des entreprises pour recruter du personnel temporaire.

La procédure d'annonce (90 jours max. par année civile) concerne trois catégories de travailleurs :

- Les travailleurs détachés UE AELE ;
- Les travailleurs UE AELE engagés par un employeur suisse ;
- Les prestataires de services indépendants UE AELE.

Au niveau des demandes de main-d'œuvre étrangère, l'OMOE a traité 1'044 dossiers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

S'agissant des autorisations de travail réservées aux personnes ressortissantes d'États tiers, comme chaque année, les contingents fixés par le Conseil fédéral pour le Canton de Neuchâtel - 27 unités annuelles (permis B) et 43 unités de courte durée (permis L) - n'ont pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. Le SMIG a dû solliciter 48 unités annuelles supplémentaires et 30 unités supplémentaires de courte durée auprès du SEM, qui a accédé favorablement aux demandes neuchâteloises.

En matière de sanctions, on observera que l'OMOE a reçu 26 dénonciations de la part de l'office des relations et des conditions de travail du service de l'emploi (ORCT) et des commissions paritaires en application de la Loi sur les travailleurs détachés (Ldét). Ces dénonciations ont conduit au prononcé de 8 avertissements et 11 sanctions administratives. 6 dossiers ont pu être classés et 1 dossier restait en suspens auprès de l'Association neuchâteloise pour le contrôle des conditions de travail (ANCCT) au 31 décembre 2018. En outre, 6 avertissements ont été infligés à des employeurs suisses n'ayant pas respecté les dispositions relatives à l'engagement de ressortissants étrangers découlant de la loi sur les étrangers (LEtr).

Séjour

Pour l'office du séjour et de l'établissement (OSET), l'année 2018 a été marquée par le départ à la retraite de son responsable après plus de 20 années passées à la tête de l'entité. Au cours de l'année sous revue, l'OSET, en collaboration étroite avec la direction juridique du service, a été amené à décrire les nouveaux processus et élaborer les nouvelles directives en vue de la mise en œuvre des modifications légales et réglementaires découlant de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). L'OSET a également vu sa charge de travail augmenter dans le domaine de l'organisation et l'exécution des renvois, plus particulièrement en lien avec la quarantaine d'expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires durant l'année.

Aide sociale dans le domaine de l'asile

En 2018, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (15'255) a baissé significativement (15,7% de moins que l'année précédente) pour atteindre les chiffres enregistrés en 2007. En conséquence, le nombre de requérants d'asile attribués par la Confédération au Canton de Neuchâtel a marqué un net recul également, ce qui a conduit le Conseil d'État à décider de la fermeture du centre d'accueil de Couvet au printemps et de celui de La Ronde à La Chaux-de-Fonds à la fin de l'année. La fermeture de ces deux structures de premier accueil a entraîné la suppression d'une vingtaine de postes de travail (principalement au sein des effectifs hors dotation) au sein de l'office social de l'asile en premier accueil (OSAP). La diminution des arrivées en 2018 a également impacté le nombre de personnes suivies par l'office social de l'asile en second accueil (OSAS), mais dans une moindre mesure. À fin 2018, l'OSAS traitait les dossiers de 994 personnes (1'065 à fin 2017), dont 83 (98 à fin 2017) avec lesquelles l'office n'entretenait plus que des liens administratifs (dettes, bail OSAS).

Prestations transversales

L'évolution de la situation sur le front de l'asile et la nécessité d'assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérants d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financièrement performante sont en permanence au centre des préoccupations du service des migrations. La fermeture de deux structures d'accueil au cours de la même année 2018, avec plusieurs licenciements à la clé, a généré son lot de difficultés à gérer en termes de fonctionnement et de cohésion d'équipes notamment. Durant l'année sous revue, le SMIG a également réorganisé son domaine de la formation et de l'intégration, afin d'être en phase avec le déploiement de la stratégie cantonale d'intégration professionnelle (stratégie IP) et les travaux de mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) et d'ainsi garantir un suivi optimal de la thématique de la formation et de l'insertion socio-professionnelle du public accompagné par le service.

Au début du mois d'avril 2018, en prévision de l'entrée en vigueur de la restructuration du domaine de l'asile au printemps 2019, la Confédération, en collaboration étroite avec les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, a lancé un projet pilote sur une durée d'une année visant à mener les nouvelles procédures accélérées dans deux Centres fédéraux aux fonctions différentes, situés à Boudry et à Chevrières. L'objectif de ce projet, que le SMIG a été chargé de suivre de manière active, est de réunir les expériences d'une région composée de plusieurs cantons et de favoriser une collaboration efficace entre les différents acteurs. Le SMIG a également suivi activement les travaux liés à la mise en exploitation, au mois de décembre, du Centre fédéral spécifique des Verrières.

Enfin, la mise en œuvre de plusieurs révisions législatives et réglementaires dans le domaine des étrangers et de l'asile, ainsi que l'évolution constante de la jurisprudence du Tribunal fédéral ont nécessité une implication et un investissement très soutenu de la direction juridique et de la direction finances et administration du service dans la définition, le développement et l'adaptation des processus.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	41'779'924	41'449'083	43'498'159	+2'049'076	+4.9%	+1'718'235	+4.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'472'476	1'390'000	1'705'371	+315'371	+22.7%	+232'895	+15.8%
43 Revenus divers	13'364	0	2'468	+2'468	--	-10'896	-81.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	28'819'858	30'852'090	28'102'350	-2'749'740	-8.9%	-717'508	-2.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	11'474'226	9'206'993	13'687'970	+4'480'977	+48.7%	+2'213'743	+19.3%
Charges d'exploitation	44'449'950	44'359'412	46'503'383	+2'143'971	+4.8%	+2'053'433	+4.6%
30 Charges de personnel	13'139'178	12'480'212	11'464'543	-1'015'669	-8.1%	-1'674'635	-12.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	769'341	630'000	1'025'221	+395'221	+62.7%	+255'879	+33.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'155	0	0	0	--	-55'155	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	28'870'994	29'432'700	27'731'964	-1'700'736	-5.8%	-1'139'029	-3.9%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'615'282	1'816'500	6'281'655	+4'465'155	+245.8%	+4'666'373	+288.9%
Résultat d'exploitation	-2'670'026	-2'910'329	-3'005'224	-94'896	-3.3%	-335'198	-12.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	1	+1	--	+1	--
Résultat de financement	0	0	-1	-1	--	-1	--
Résultat opérationnel	-2'670'026	-2'910'329	-3'005'225	-94'896	-3.3%	-335'199	-12.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'670'026	-2'910'329	-3'005'225	-94'896	-3.3%	-335'199	-12.6%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	97.00	129.00	97.00	-32.00	-24.8%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	81.50	81.70	81.50	-0.20	-0.2%	0.00	0.0%

Commentaires

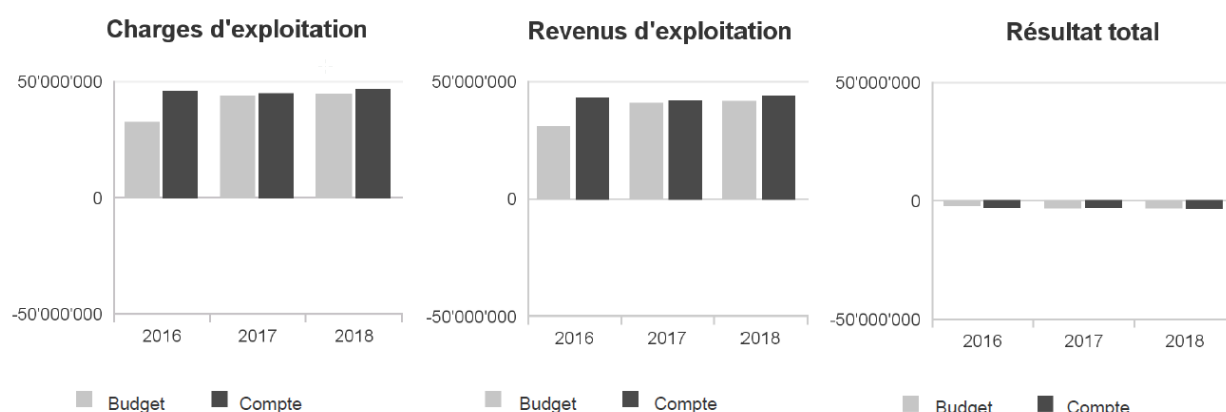
Les charges liées au service des migrations concernent principalement l'octroi de l'aide sociale pour les personnes issues de l'asile (requérants d'asile, déboutés, admis provisoire et réfugiés). La Confédération verse des forfaits qui permettent de financer partiellement les charges d'aide sociale (env. 80%).

Les variations des résultats financiers du service des migrations sont principalement liées à l'évolution des flux migratoires. En 2018, le nombre de demandes d'asile en Suisse n'a cessé de se réduire et les arrivées dans le canton de Neuchâtel ont été très faibles (243 contre 352 en 2017). Par rapport au budget, la fermeture des centres d'accueil de Couvet et La Ronde a permis une réduction des dépenses au niveau des groupes 30 (CHF -1 million) et 36 (CHF -1,7 million) ainsi que le nombre de postes. Les forfaits de la Confédération ont, quant à eux, diminué en conséquence (cf. groupe 46 qui diminue de CHF 2,8 millions).

Depuis l'introduction des suppressions de subventions liées à l'impossibilité de renvoyer les personnes NEM Dublin, une provision a été créée, en 2017, pour les cas en suspens dont la charge imprévue au budget impacte le groupe 31. Son ajustement en 2018 s'est élevé CHF +0,4 million.

Finalement, dans le groupe 39, l'augmentation constatée concerne la constitution d'une provision de CHF 4,6 millions liée à l'Agenda d'Intégration Suisse (AIS). Ce montant est destiné à financer les mesures d'intégration des personnes ayant obtenu une protection en Suisse avant le 1er mai 2019.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Main d'œuvre (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	3'750	127	-3'624	-96.6%
Produits	160'000	200'763	+40'763	+25.5%
Coûts nets	-156'250	-200'636	-44'386	-28.4%

Les produits relatifs aux émoluments facturés dans le cadre des prestations délivrées (autorisations de travail, annonces des travailleurs par les employeurs et sanctions administratives en matières de main d'œuvre étrangère) ont été plus élevés notamment au niveau des demandes d'autorisations de travail pour les migrants.

Séjour (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	181'250	237'445	+56'195	+31.0%
Produits	1'230'000	1'504'853	+274'853	+22.3%
Coûts nets	-1'048'750	-1'267'408	-218'658	-20.8%

L'écart se justifie par une augmentation des coûts directs liés aux frais de rapatriement des étrangers (y compris les expulsions pénales) et aux frais d'édition des permis de séjour. L'augmentation des produits est liée à la croissance des demandes des renouvellements de permis de séjour.

Aide sociale (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	335'000	785'613	+450'613	+134.5%
Produits	143'500	146'379	+2'879	+2.0%
Coûts nets	191'500	639'234	+447'734	+233.8%

L'écart sur les coûts directs est lié à l'ajustement du du croire vis-à-vis de la Confédération qui portent sur les dossiers contestés par le Canton.

Soutien - autres prestations adm. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	0	0	--
Produits	0	186	+186	--
Coûts nets	0	-186	-186	--

Les produits correspondent aux intérêts sur créances rattachés par le contentieux de l'Etat.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Aide sociale migration sauf réfugiés	-2'169'890	-965'622	+1'204'268	+55.5%
Aide sociale réfugiés	590'500	4'925'455	+4'334'955	+734.1%
Renvoi	160'000	269'781	+109'781	+68.6%
Total charges nettes	-1'419'390	4'229'615	+5'649'005	+398.0%

Les charges et revenus nets de transfert correspondent aux prestations suivantes : gestion de l'aide matérielle et de l'hébergement, accès aux soins et frais de santé, programmes d'occupation et de formation et logistique dans le cadre de l'asile.

La variation du montant lié à l'aide sociale sauf réfugiés est due à la forte réduction des arrivées et par conséquent une réduction des dépenses d'aide sociale.

La variation supérieure à CHF 4 millions par rapport au budget des réfugiés correspond aux dépenses liées à la constitution de la provision pour l'intégration citée précédemment.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-660	-660	--
Total charges nettes	0	-660	-660	--

Le montant correspond aux revenus liés aux frais de rappel.

Facture sociale

Charges (+) et revenu (-) nets (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Aide sociale	-7'987'493	-12'571'352	-4'583'859	-57.4%
Subsides LAMal	-1'076'000	-971'617	+104'383	+9.7%
Total charges (+) et revenus (-) nets	-9'063'493	-13'542'970	-4'479'477	-49.4%

Le montant de la composante « aide sociale » correspond aux dépenses cantonales nettes du SMIG qui sont transférées à la facture sociale. Le delta correspond notamment à la constitution de la provision dans le cadre de l'agenda intégration. La composante « Subsides LAMAL » a été moins élevée que prévu en raison de la diminution des bénéficiaires des personnes admises provisoires et celles à l'aide d'urgence.

2.12.6. Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Missions principales

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est le service cantonal chargé d'appliquer les législations fédérales et cantonales concernant l'intégration des personnes issues de la migration ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations. Son but est de favoriser des relations harmonieuses entre personnes suisses et migrantes, de promouvoir la cohésion sociale et multiculturelle, d'œuvrer pour une égalité de droits et de devoirs pour l'ensemble des personnes habitant le canton et de prévenir toutes les formes de discriminations liées à l'origine. Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), commission consultative du Conseil d'État.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2018, le COSM avait pour objectifs d'une part d'augmenter l'impact sur l'employabilité des personnes migrantes et de la prévention des discriminations et d'autre part de participer activement à la réorganisation des processus d'appui à l'intégration, afin d'augmenter le taux d'accès à l'autonomie. Ceci passe d'une part par la réalisation de prestations directes à destination des personnes issues de la migration et des professionnel-le-s (consultation, médiation, formation, conseil aux projets) d'autre part par des mesures d'encouragement spécifique en collaboration avec les structures ordinaires, chargées en priorité de l'intégration. L'encouragement de l'intégration est co-financé par la Confédération à travers le Programme d'intégration cantonal (PIC) qui a démarré en 2018.

Dans la continuité du plan d'action asile mis en œuvre depuis 2016 en collaboration avec le service des migrations (SMIG), les œuvres d'entraide (autorités d'aide sociale pour les personnes réfugiées), avec pour objectif d'amener le plus de personnes possible vers l'autonomie sociale et les structures ordinaires (SEMP pour l'emploi, SFPO pour la formation), plusieurs mesures ont été soutenues et améliorées. Les travaux en vue de l'entrée en vigueur en mai 2019 de l'Agenda Intégration Suisse (AIS, augmentation des fonds fédéraux pour l'encouragement spécifique à destination du public asile) ont démarré au second semestre.

En ce qui concerne la prévention des discriminations, le Conseil d'État a lancé en mai 2018 la feuille de route pour une administration ouverte et égalitaire, pilotée par le COSM. Plusieurs mesures ont démarré et se poursuivront pour les prochaines années.

Activités et réalisations

Expertise

Le COSM assume le secrétariat de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), présidée par M. Roland Debély, dont les 23 membres se sont réunis à trois reprises en plénière en 2018. Le service est aussi chargé de la coordination du Groupe interdépartemental de coordination intégration qui s'est réuni pour la première fois en novembre. Membre actif de la Conférence suisse des délégué-e-s cantonaux, communaux et régionaux à l'intégration (CDI), co-présidé par la cheffe du COSM depuis 2016, le canton l'est aussi du réseau international des cités interculturelles (Conseil Europe).

Accueil, conseil et information

Les prestations de consultations, médiations, formations, interprétariat et actions d'information et de sensibilisation sont comprises dans ce groupe.

En 2018, la feuille de route pour une administration ouverte et égalitaire a été lancée par le Conseil d'État. Cet outil permet au canton d'innover tout en maintenant sa tradition d'ouverture. En développant dans les prochaines années différentes mesures, l'État réaffirme son exemplarité en matière de lutte contre les discriminations selon trois axes (État exemplaire, État prestataire et État employeur).

D'autre part, le COSM a reçu 619 personnes pour plus de 1'000 consultations (dont 70 primo-information, 9 violences conjugales, 3 discriminations). Il s'agit d'une baisse d'environ 20% par rapport à 2017, notamment liée à la centralisation du service à La Chaux-de-Fonds, à la fermeture temporaire de la permanence de Neuchâtel et la baisse des nouvelles arrivées. Le COSM est intervenu à 63 reprises dans des situations individuelles de médiation et a coordonné 4 séances d'Intervention pour les professionnel-le-s. Le centre d'interprétariat (122 interprètes pour 45 langues) a vu une augmentation du nombre d'heures d'interprétariat communautaire, avec une progression particulière dans les domaines de la santé, du social et de la formation.

Le COSM est intervenu à 24 reprises auprès d'un public divers de plus de 800 personnes (étudiant-e-s, professionnel-le-s, public, médias), dont 14 fois pour des formations et cinq fois lors de tables-rondes ou de conférences publiques. 138 personnes ont aussi participé aux programmes d'intégration et de connaissances civiques organisés par le COSM tandis que 108 personnes ont suivi le nouveau cours mis en œuvre pour les personnes en procédure de naturalisation.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

La journée des réfugiés (juin, soutenue par le COSM) et la semaine d'actions contre le racisme (mars) participent aussi aux actions de sensibilisation. Cette dernière, en 2018, a réuni 71 partenaires (28 associations, des institutions culturelles et sportives, des écoles, des centres de loisirs et service de la jeunesse, 8 bibliothèques, 3 librairies) autour de 70 événements pour un total d'au moins 8'000 personnes touchées (participant-e-s aux événements).

Encouragement de l'intégration

Ce secteur d'activités comprend la gestion des forfaits d'intégration, le traitement des demandes de subvention, la gestion de projets et programmes et le coaching aux projets.

La plus grande partie des financements octroyés par le COSM concerne l'apprentissage des compétences de base (prioritairement la langue). 314 places pour les personnes arrivées par le biais de l'asile ont été achetées (318 en 2017), tandis que 126 places ont pu être subventionnées pour les personnes nouvellement arrivées (108 en 2017). L'offre s'est répartie entre les trois villes du canton pour proposer des cours allant de l'alphabétisation au niveau B1. Ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes s'inscrivant à d'autres cours dans les structures subventionnées.

Dans le domaine de l'asile, outre les compétences de base, des personnes ont été placées dans 315 mesures visant à renforcer l'employabilité (stages, programme d'insertion, formations). En 2018, une bonne partie d'entre elles consistaient en stage, suite au soutien actif des conseiller-ère-s en insertion socio-professionnelle. Les préparatifs pour la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse dès mai 2019 ont occupé une grande partie des chargé-e-s de projets dès l'automne.

Afin d'encourager les associations, institutions et structures ordinaires, 23 projets (sur 38 déposés) ont été soutenus en 2018. Parmi ceux-là, 15 concernaient le domaine vivre ensemble, 2 la prévention des discriminations, 5 l'encouragement préscolaire et 1 l'employabilité. En sus, 5 projets ont été soutenus dans le domaine vivre ensemble par la Ville de Neuchâtel à travers un projet-pilote, afin d'assurer une plus grande proximité et cohérence avec la politique interculturelle de la Ville. 22 (28 en 2017) associations ou institutions ont bénéficié d'un coaching pour soutenir la réalisation de projets.

Enquêtes d'intégration

Le secteur « Naturalisations » est mandaté par le service de la justice pour réaliser les enquêtes et entretiens de naturalisation.

574 dossiers ont été traités en 2018 (813 en 2017, soit 30% de moins). En 2018, 809 dossiers ont été transmis par le service de la justice au COSM (844 en 2017). La baisse du nombre de dossiers traités est liée à la perte de 0,5 EPT dans le secteur, sans compter la formation nécessaire de nouvelles collaboratrices et l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure le 1er janvier 2018. Dès 2019, l'ensemble des dossiers de l'ancienne procédure devraient être traités.

Prestations transversales

L'équipe interdisciplinaire du COSM comprend 16 personnes (11,21 EPT). En 2018, l'ensemble du service a été centralisé à La Chaux-de-Fonds. Il dispose d'un espace de consultation et de formation à Neuchâtel depuis août 2018.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'883'148	2'949'805	7'111'740	+4'161'935	+141.1%	+3'228'592	+83.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	19'193	8'000	44'628	+36'628	+457.8%	+25'434	+132.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	3'474'673	2'711'805	2'205'695	-506'109	-18.7%	-1'268'978	-36.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	389'282	230'000	4'861'417	+4'631'417	+2'013.7%	+4'472'135	+1'148.8%
Charges d'exploitation	5'178'698	4'256'932	8'055'567	+3'798'636	+89.2%	+2'876'869	+55.6%
30 Charges de personnel	1'610'117	1'624'632	1'554'626	-70'006	-4.3%	-55'491	-3.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	94'214	82'900	63'557	-19'343	-23.3%	-30'657	-32.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	2'292'379	1'935'700	5'993'983	+4'058'283	+209.7%	+3'701'604	+161.5%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'181'988	613'700	443'401	-170'299	-27.7%	-738'587	-62.5%
Résultat d'exploitation	-1'295'550	-1'307'127	-943'828	+363'299	+27.8%	+351'722	+27.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'295'550	-1'307'127	-943'828	+363'299	+27.8%	+351'722	+27.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'295'550	-1'307'127	-943'828	+363'299	+27.8%	+351'722	+27.1%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	18.00	16.00	16.00	0.00	0.0%	-2.00	-11.1%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	12.21	11.21	11.21	0.00	0.0%	-1.00	-8.2%

Commentaires

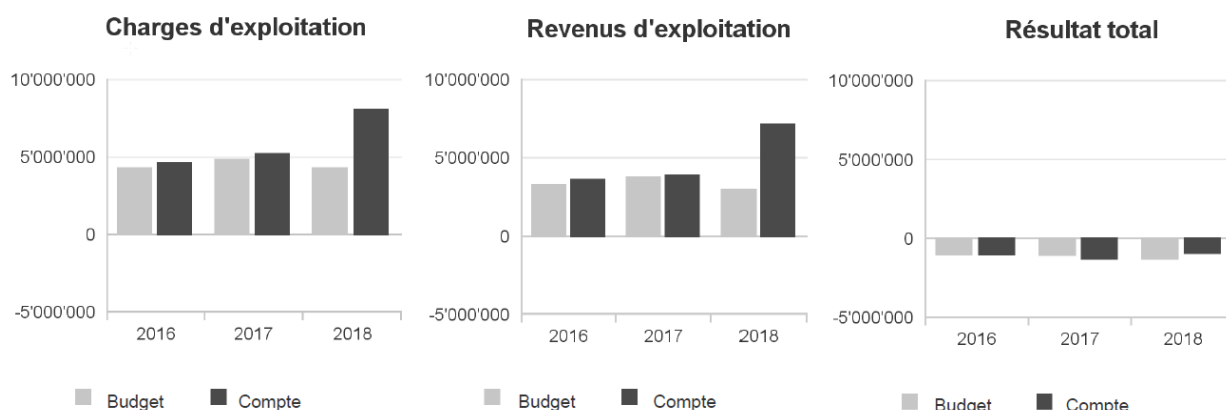
Les comptes 2018 enregistrent une amélioration du résultat de CHF 363'299 par rapport au budget. Ceci s'explique par une baisse de plusieurs postes de charges dont 1) les charges de personnel (30) en raison d'un congé non payé et d'une optimisation salariale suite à un départ à la retraite, 2) les biens, services et autres charges d'exploitation (31) par une meilleure optimisation des dépenses et 3) les prestations internes (39) par la réallocation de ces coûts sur les charges de transfert (36).

En ce qui concerne les charges de transfert et à l'exception de la création d'une provision de CHF de 4,6 millions pour les personnes relevant de l'asile arrivées avant le 1er mai 2019 dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration (AIS), celles-ci ont été inférieures de CHF 0,5 million. Cet écart provient notamment d'un transitoire surestimé en 2017 et à la baisse des placements individuels.

Au niveau des revenus, on enregistre une baisse de l'utilisation des subventions fédérales en lien avec la diminution des charges susmentionnées. Les prestations internes (49) englobent le transfert des charges liées à la provision AIS au service des migrations. Pour rappel, les sources de financement du service sont de trois types : 1) émoluments de naturalisation, 2) subventions fédérales impliquant une contribution équivalente du canton et 3) forfaits fédéraux d'intégration.

Les effectifs sont restés stables durant l'année 2018.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Expertise (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	18'000	10'811	-7'189	-39.9%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	18'000	10'811	-7'189	-39.9%

Ce groupe inclut les coûts relatifs à l'indemnisation des membres de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle. L'écart positif se justifie par la réduction des membres impactant de fait les indemnités versées.

Accueil, conseil et information (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	30'500	48'118	+17'618	+57.8%
Produits	311'161	304'651	-6'510	-2.1%
Coûts nets	-280'661	-256'533	+24'128	+8.6%

Ce groupe inclut les coûts et les produits en lien avec les prestations "Accueil, conseil et information". L'écart est dû d'une part à une augmentation de la charge salariale (traitements occasionnels) des actions de primo information et, d'autre part, à une augmentation des produits occasionnels par les formations externes données par le service et à la baisse des subventions fédérales liées aux prestations exécutées.

Encouragement de l'intégration (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	174'500	112'321	-62'179	-35.6%
Produits	251'982	164'562	-87'420	-34.7%
Coûts nets	-77'482	-52'241	+25'241	+32.6%

Ce groupe inclut les coûts et les produits en lien avec les prestations "Encouragement de l'intégration". L'écart est dû à la réallocation du programme de réinstallation dans les charges et revenus de transfert non incorporables. Parallèlement, une augmentation des charges salariales (traitements occasionnels) a été constatée.

Enquêtes d'intégration (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	5'232	+5'232	--
Produits	140'000	179'930	+39'930	+28.5%
Coûts nets	-140'000	-174'698	-34'698	-24.8%

Ce groupe inclut les émoluments perçus dans le cadre du traitement de dossiers de naturalisation facilitée et ordinaire qui ont été plus importants que prévu suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1er janvier 2018.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Programme de réinstallation	0	-270	-270	--
Programme d'intégration	-133'764	-216'783	-83'019	-62.1%
Projets d'intégration	290'000	131'840	-158'160	-54.5%
Total charges nettes	156'236	-85'213	-241'449	-154.5%

Le résultat du programme d'intégration cantonal (PIC) est meilleur que les estimations suite à une meilleure optimisation du taux de subventionnement. Le delta constaté sur les projets d'intégration provient de la surestimation d'un transitoire 2017 (voir commentaires sous compte de résultats).

2.12.7. Service de l'action sociale (SASO)

Missions principales

Le SASO est chargé des missions suivantes :

- a) Appliquer la législation sur l'action sociale ;
- b) Appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- c) Appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- d) Appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- e) Appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- f) Appliquer la législation sur l'aide au désendettement et à la prévention de l'endettement ;
- g) Assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- h) Prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- i) Favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- j) Conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En plus de ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du DEAS, le SASO a également pour mission la gestion de la facture sociale harmonisée.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre de ses missions et des ressources qui lui sont confiées, le SASO a été chargé du suivi des objectifs stratégiques suivants :

- Promotion de la reconnaissance du travail : l'objectif s'est essentiellement traduit dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, par les importants travaux réalisés en 2018 en vue de mettre en place au 1er janvier 2019 un nouveau système de subsides, visant à une meilleure cohérence, l'élimination des effets de seuil et la suppression des incitations négatives ;
- Prévention de la pauvreté et de l'exclusion : les travaux relatifs à la mise en place d'un plan de lutte contre le surendettement ont continué et un nouveau calendrier de travail a été défini pour finaliser le projet de rapport à l'attention du Grand Conseil. Par ailleurs, une réforme du système des avances sur contribution d'entretien a été menée à bien avec effet au 1er janvier 2019. Enfin, une première mise à jour du rapport social a été produite ;
- Soutien de la refonte de la stratégie d'intégration professionnelle : le soutien s'est traduit par d'intenses travaux préparatoires en vue de permettre l'implémentation d'une nouvelle méthode de travail dans tous les services sociaux au début 2019. Le dispositif des mesures/programmes d'insertion a été revisité, dans la perspective de 2019, à la lumière des nouveaux défis de l'aide sociale : aider et préparer les bénéficiaires à entreprendre une démarche concrète d'intégration professionnelle auprès du service de l'emploi ;
- Renforcement de la lutte contre les abus : en matière de prévention des abus, un nouveau système de quasi-automaticité a été introduit dans le domaine des subsides d'assurance-maladie au 1er janvier 2018. Par ailleurs, le SASO a réorienté les missions du poste de contrôleur-euse ODAS afin d'en faire une nouvelle fonction commune à toutes les entités du SASO délivrant des prestations. Par ailleurs, la conclusion d'une convention de collaboration avec l'office des relations et conditions de travail du service de l'emploi a permis de formaliser davantage les délégations de compétences en la matière ;
- Maîtrise de la facture sociale : l'objectif de maîtrise a été parfaitement atteint. Avec CHF 213,5 millions (hors participation des communes), le total aux comptes de la facture sociale 2018 est inférieur de CHF 4,2 millions aux montants portés au budget, principalement dans les secteurs des subsides d'assurance-maladie (CHF -1,6 million), des mesures d'intégration professionnelle proposées par le service de l'emploi (CHF -1,2 million) et de l'aide sociale au sens large (y compris migration) (-0,9 million), qui ont été moins sollicitées que prévu au vu de l'amélioration de la conjoncture et de la diminution du nombre de personnes accompagnées.

Activités et réalisations

Contributions d'entretien

L'ORACE a enregistré 226 nouveaux dossiers en 2018 devant faire l'objet de démarches de recouvrement et 176 dossiers d'avances de contributions d'entretien. Quant au nombre total de dossiers, il s'élève à 2'926 (+ 100 par rapport à 2017). Le montant total des avances consenties est en léger fléchissement avec CHF 1'279'048 (-4,6% par rapport à 2017). En ce qui concerne la dépense effective (différence entre les avances octroyées par l'office et celles récupérées), elle se monte à CHF 375'040.- (contre CHF 406'089 en 2017), ce qui correspond à un taux de recouvrement, jamais atteint jusqu'à présent, de 70,6%. Enfin, dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'office a engagé en 2018 un total de 360 procédures judiciaires (civiles, pénales, LP).

Aide sociale

Dans la perspective de la 1^{ère} version du budget 2018, le Conseil d'État a décidé en novembre 2017 de mettre en œuvre un nouveau train d'économies de plus de CHF 3 millions dans le domaine de l'aide sociale. Il a adopté le 14 novembre 2017 la modification de l'arrêté fixant les normes pour le calcul de l'aide matérielle, mais avec effet au 1^{er} février 2018. Cependant, dans le cadre du processus budgétaire abouti, un amendement du Grand Conseil portant sur les charges d'aide sociale a permis une atténuation des mesures susmentionnées. Ainsi, dès juillet 2018, le Conseil d'État a procédé à l'indexation du forfait pour l'entretien, qui est passé de CHF 977 à CHF 986 mensuel. Il a également annulé la mesure prise au début de l'année 2018, qui consistait à appliquer un forfait d'entretien réduit pour les jeunes gens âgés de 16 à 18 ans.

S'agissant des dépenses d'aide sociale générées en 2018 (aide matérielle versée par les services sociaux régionaux/SSR et les services sociaux privés, en tant qu'autorités d'aide sociale, et par l'ODAS), le montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à CHF 101'847'800, ce qui représente une diminution de 3,03% par rapport à 2017.

À propos des nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts en 2018, il faut saluer une nette diminution, puisque leur nombre est passé de 2'442 en 2017 à 2'068 un an plus tard (-15,31%). Les SSR ont enregistré en 2018 un nombre de fermetures de dossiers plus important que l'année précédente : 2'487 clôtures contre 2'282 en 2017. Au final, le solde entre ouvertures et fermetures de dossiers se situe à - 419 dossiers pour l'ensemble du canton.

En termes d'insertion, les services sociaux de Neuchâtel et du Locle/Montagnes neuchâteloises ont expérimenté de nouveaux processus et outils de collaboration avec l'office du marché du travail (OMAT/SEMP) en lien avec l'implémentation de la stratégie d'intégration professionnelle dans le domaine social. C'est sur la base de cette expérience-pilote menée d'août 2018 à fin février 2019, que la stratégie d'intégration professionnelle sera appliquée par l'ensemble des SSR dès mars 2019. Les objectifs désormais poursuivis par le domaine de l'aide sociale consisteront, pour les bénéficiaires dont une intégration professionnelle est jugée réaliste, à les accompagner et les préparer à entrer dans un processus d'intégration. L'attention est ainsi avant tout portée sur le développement des compétences douces (*soft skills*) et des compétences de base, voire le renforcement de la motivation des bénéficiaires.

Au total, les programmes ou mesures ont offert en 2018 en permanence quelque 414 places disponibles (à mi-temps). Pas moins de 1'312 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion. Parmi ceux-ci, 56% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS et une proportion identique à l'année passée a connu un débouché positif (20%), soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

En termes organisationnels enfin, on notera que si la commune de Corcelles-Cormondèche a quitté le GSR de La Côte à fin 2017 déjà pour rejoindre au 1^{er} janvier 2018 le service de la Ville de Neuchâtel, il en a finalement été de même pour Peseux, mais au 31 décembre 2018. Dès 2019, le Canton de Neuchâtel compte sept GSR et services sociaux communaux/régionaux au lieu de huit auparavant.

Aide à la formation

Le tableau ci-dessous présente le résultat des deux dernières années connues pour l'octroi par l'OCBE de bourses (non remboursables) et de prêts d'études (à rembourser, sans intérêt). On enregistre une légère baisse du nombre de boursiers (-32 personnes) mais une augmentation de CHF 127'500 du montant total versé au titre des bourses. Les dépenses relatives aux prêts restent quant à elles relativement stables.

Niveau de formation	2016-2017			2017-2018*			Variations en %	
	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants
Secondaire II	515	1'860'602	3'613	521	2'230'200	4'281	+1.17	+19.86
Tertiaire	437	3'557'263	8'140	399	3'321'304	8'324	-8.70	-6.63
Formation continue	3	13'400	4'467	3	7'250	2'417	-	-
Total bourses	955	5'431'265	5'687	923	5'558'754	6'022	-3.35	+2.35
Prêts d'études	18	119'500	6'639	21	124'600	5'933	+17	+4.27

* État au 04.02.2019

Assurance-maladie (LAMal)

En 2018, le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal s'est élevé dans le canton de Neuchâtel à 36'847 personnes (42'601 en 2017) pour un montant total de CHF 119,7 millions. La répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présente comme suit.

Catégorie de bénéficiaires	En millions de CHF	*Nombre de personnes
PC à l'AVS-AI	59.6	11'432
Aide sociale	39.1	11'354
Subsides ordinaires (class. 1-5)	18.8	12'608
**OSL (Enfants + étudiants)	2.2	1'453
***Total	119.7	36'847

* Considère une moyenne arithmétique (nombre de mois subsidiés divisé par 12 mois).

** OSL (art. 65 al. 1 bis LAMal), réduction des primes d'au moins 50% en faveur des enfants et des jeunes adultes en formation issus de familles de condition économique modeste.

*** À relever que ces données chiffrées recensent uniquement les subsides attribués et validés par les assureurs du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année considérée et n'incluent pas les écritures transitoires 2018-2019.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les assurés étaient classifiés automatiquement (fixation du revenu déterminant) sur la base de leur taxation fiscale courante. Ainsi, le subside était directement versé à leur caisse-maladie, sans qu'ils n'en aient fait formellement la demande. Dès le 1^{er} janvier 2018, le système automatique a été remplacé au profit d'une « classification quasi-automatique ». Le calcul du revenu déterminant se fait comme les années précédentes sur la base de la taxation fiscale ; toutefois, l'assuré doit désormais, pour obtenir un subside, confirmer les données en renvoyant à l'OCAM un coupon-réponse dûment complété, daté et signé. Ce changement de pratique permet de s'assurer de l'adéquation entre les données issues de la taxation fiscale au 31 décembre et les données plus récentes lors de l'octroi du subside. Ainsi, pour l'année 2018, sur les 4'356 coupons envoyés suite à des taxations fiscales, 3'269 ont été retournés dans les délais et traités par l'OCAM. Sur les 3'269 coupons traités, 2'329 ont donné droit à l'attribution d'un subside, 869 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un Guichet social régional suite à un changement de situation financière et/ou personnelle et 71 personnes n'ont formellement pas revendiqué un subside.

Politique d'action sociale

Le début de l'exercice 2018 a été particulièrement difficile à gérer, dans la mesure où il s'est déroulé sans disposer d'un budget adopté par le Grand Conseil. Dans le domaine de l'insertion et de l'action sociale privée essentiellement, les relations avec les partenaires ont ainsi été complexifiées. Un investissement en temps et énergie hors de proportion a été nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des activités (par exemple, permettre aux bénéficiaires de mesures d'insertion de poursuivre leurs démarches) et sauvegarder la crédibilité du service face aux partenaires externes. Après d'intenses travaux préparatoires menés par le SASO et le DEAS, le Conseil d'État a ouvert un large débat quant à l'avenir de la politique sociale neuchâteloise, en mettant en consultation, du 18 juin au 21 août 2018, un projet de rapport sur la réforme du dispositif cantonal des prestations sociales. Sa version finale a été adoptée ensuite par le Conseil d'État le 3 septembre 2018 (« Redéfinition des prestations sociales », Rapport 18.034). Ce document propose un point de situation sous forme de bilan et constats puis présente un ambitieux train de réformes, centré sur l'usager et décliné en plusieurs étapes : réformer les subsides de l'assurance-maladie afin d'éliminer les effets de seuil, déplaçonner les avances de pensions alimentaires, repenser l'aide sociale neuchâteloise et enfin créer un nouveau soutien financier, la prestation complémentaire cantonale (PCC), destinée notamment à apporter un soutien matériel aux personnes qui en ont besoin sans avoir à recourir à l'aide sociale. Les travaux se sont intensifiés dans le 2^e semestre en vue de mettre en place au 1^{er} janvier 2019 les deux premières étapes de la réforme : 1) linéarisation des subsides LAMal ; 2) déplaçonnement des avances de contribution d'entretien. Du côté de l'aide sociale, en concertation avec les communes représentées au Conseil de la facture sociale, le Département et le SASO ont initié, dès la fin du 1^{er} trimestre 2018, les travaux en vue de « repenser l'aide sociale neuchâteloise ». Le projet RAISONE se poursuit sur l'année 2019.

Prestations transversales

Outre les grandes réformes déjà mentionnées, le service a poursuivi ses travaux relatifs à la prévention de l'endettement et accompagné l'évolution de plusieurs partenariats avec les acteurs de l'action sociale privée, notamment dans le domaine de l'aide aux victimes. En termes de ressources humaines, au 31 décembre 2018, les postes pourvus au SASO, sans le personnel placé temporairement ni les stagiaires et les deux apprenties (1 à l'ORACE et 1 à l'OCAM), représentaient 55 collaboratrices et collaborateurs pour un total de 42,2 EPT, soit exactement la dotation du service fixée au budget. En raison d'un surcroît de travail lié à l'introduction du nouveau régime de subsides LAMal au 1^{er} janvier 2019 et à des absences de longues durée (2 congés maladie), un renforcement temporaire dans le cadre de la dotation a été rendu possible grâce aux compétences transversales favorisées au sein du service (engagements limités dans le temps et relèvements de taux d'activités).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
	2017	2018		2018	CHF	%	CHF
Revenus d'exploitation	136'047'097	137'416'400	135'264'973	-2'151'427	-1.6%	-782'124	-0.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'585'185	3'000'000	4'470'158	+1'470'158	+49.0%	+884'973	+24.7%
43 Revenus divers	140'643	23'000	28'742	+5'742	+25.0%	-111'901	-79.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	106'229'357	106'850'700	107'132'588	+281'888	+0.3%	+903'231	+0.9%
47 Subventions à redistribuer	25'787'966	27'256'300	23'272'739	-3'983'562	-14.6%	-2'515'227	-9.8%
49 Imputations internes	303'946	286'400	360'747	+74'347	+26.0%	+56'800	+18.7%
Charges d'exploitation	288'826'444	294'232'476	289'264'585	-4'967'891	-1.7%	+438'141	+0.2%
30 Charges de personnel	5'237'579	5'389'288	5'331'919	-57'369	-1.1%	+94'340	+1.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	501'268	250'100	727'911	+477'811	+191.0%	+226'643	+45.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	226'526'119	231'568'200	228'245'899	-3'322'301	-1.4%	+1'719'780	+0.8%
37 Subventions à redistribuer	25'787'966	27'256'300	23'272'739	-3'983'562	-14.6%	-2'515'227	-9.8%
39 Imputations internes	30'773'512	29'768'588	31'686'117	+1'917'529	+6.4%	+912'605	+3.0%
Résultat d'exploitation	-152'779'347	-156'816'076	-153'999'611	+2'816'465	+1.8%	-1'220'264	-0.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-152'779'347	-156'816'076	-153'999'611	+2'816'465	+1.8%	-1'220'264	-0.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-152'779'347	-156'816'076	-153'999'611	+2'816'465	+1.8%	-1'220'264	-0.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	56.00	57.00	56.00	-1.00	-1.8%	0.00	0.0%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	42.00	42.20	42.20	0.00	0.0%	+0.20	+0.5%

Commentaires

Le résultat meilleur que prévu s'explique principalement par les charges de transfert (groupe 36) inférieures au budget, en particulier en matière d'aide matérielle (CHF -3,4 millions) et de subsides LAMal (CHF -2,6 millions), que ne contrebalancent que partiellement l'augmentation du contentieux LAMal (CHF +2 millions), des bourses d'études (CHF +0,7 million) et des effets de la comptabilisation au brut des flux ORACE (CHF +0,6 million). La situation conjoncturelle globalement favorable, les efforts entrepris depuis plusieurs années pour optimiser les prestations sociales et améliorer l'intégration professionnelle, l'introduction de la quasi-automatisme dans le domaine LAMal, ainsi que d'autres facteurs circonstanciels comme la diminution des flux migratoires expliquent pour une bonne part l'évolution modérée des charges, dont l'impact se traduit positivement sur la facture sociale partagée avec les communes.

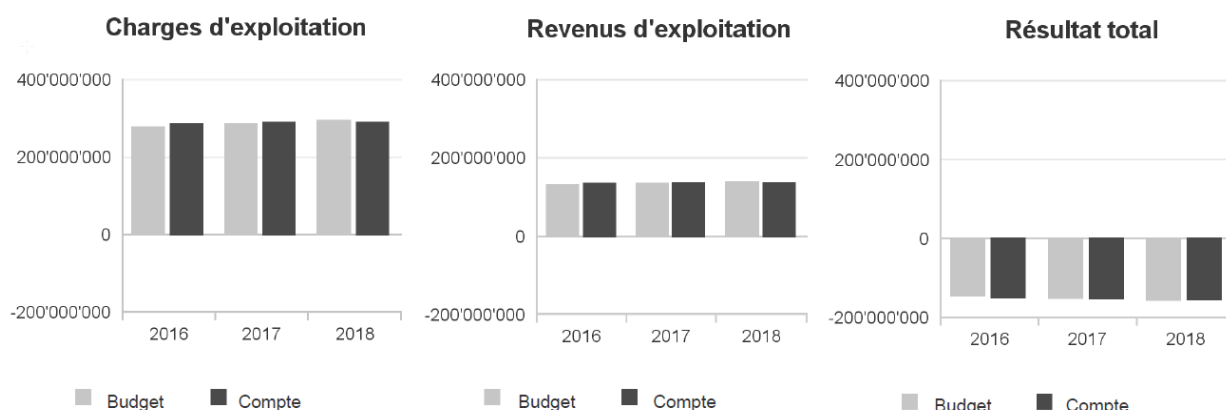
Les écarts importants dans les groupes 37 et 47 découlent des charges d'aide matérielle moins élevées à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale.

La forte hausse du groupe 42 (taxes) est due au nouveau mode de comptabilisation des avances de contributions d'entretien, dont les remboursements à percevoir sont contrebalancés par les avances octroyées figurant dans le groupe 36.

Les augmentations des biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) sont dues aux opérations comptables liées aux pertes sur débiteurs (subsides LAMal), à l'ajustement de ducroires sur débiteurs douteux (avances de contributions d'entretien, bourses), ainsi qu'à l'ajustement de provisions (indemnités LAVI, fonds de désendettement).

La forte hausse des imputations internes (groupe 39) découle de la prise en compte dans la facture sociale d'une provision de CHF 4,6 millions constituée au service de la cohésion multiculturelle (COSM) au titre de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Cette hausse est partiellement compensée par d'autres éléments imputés à la facture sociale, en partie par des charges moins élevées telles que des mesures d'intégration professionnelle du service de l'emploi (CHF - 1,7 million).

Évolution du compte de résultats



Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Comptes 2018		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes
Crédits d'engagement en cours				0	0	0	137'463	246'703	-109'240
Prêts d'études	--	--	--	0	0	0	137'463	246'703	-109'240

Commentaires

Les positions dont la date de promulgation d'un arrêté ou d'un décret n'est pas mentionnée concernent des prêts qui ne sont pas formellement portés par des crédits d'engagement et dont la gestion s'opérait directement par des comptes de bilan jusqu'à fin 2017. Pour répondre aux exigences du MCH2 qui prescrit que la comptabilisation de tout octroi ou remboursement de prêts transite par le compte des investissements, un retraitement technique s'est avéré nécessaire, raison pour laquelle les prêts sans crédit d'engagement figurent également sous cette rubrique.

Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Contributions d'entretien (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	200	12'789	+12'589	+6'294.5%
Produits	0	0	0	--
Coûts nets	200	12'789	+12'589	+6'294.5%

Ce groupe inclut les prestations relatives au recouvrement et aux avances de pensions alimentaires. Les coûts directs imputés au réel correspondent aux frais de gestion du CCP.

Aide sociale (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	78'500	77'030	-1'470	-1.9%
Produits	286'400	296'796	+10'396	+3.6%
Coûts nets	-207'900	-219'766	-11'866	-5.7%

Ce groupe inclut pour l'essentiel les prestations de soutien en matière d'insertion socio-professionnelle. Les produits directs sont la contrepartie du programme d'insertion "Ressources" et des prestations en faveur du fonds Jeunes, dont le montant est plus élevé que prévu.

Aide à la formation (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	400	400	0	0.0%
Produits	0	10'199	+10'199	--
Coûts nets	400	-9'799	-10'199	-2'549.7%

Ce groupe inclut les prestations relatives aux bourses et aux prêts d'études. Le produit correspond à un don.

Assurance maladie (LAMal) (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	0	260	+260	--
Produits	23'000	18'305	-4'695	-20.4%
Coûts nets	-23'000	-18'045	+4'955	+21.5%

Ce groupe inclut les prestations relatives à l'octroi des subsides LAMal, à la gestion du contentieux LAMal et à la gestion de l'affiliation. Les émoluments facturés pour l'affiliation ont été supérieurs aux prévisions.

Service de l'action sociale (SASO)

Politique d'action sociale (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	163'300	165'409	+2'109	+1.3%
Produits	0	3'087	+3'087	--
Coûts nets	163'300	162'322	-978	-0.6%

Ce groupe inclut les prestations de coordination de l'action sociale au niveau cantonal et intercantonal. Les coûts directement imputables relèvent principalement des indemnités LAVI qui ont été plus importantes que prévu. L'écart défavorable a été réduit par un ajustement à la baisse de la provision liée au fonds de désendettement.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Centres consultation LAVI	210'000	311'558	+101'558	+48.4%
Contentieux LAMal	13'696'600	14'967'806	+1'271'206	+9.3%
Participation aux SSR et GSR	4'930'000	4'801'405	-128'595	-2.6%
Subventions institutions privées	1'441'200	1'445'856	+4'656	+0.3%
Total charges nettes	20'277'800	21'526'626	+1'248'826	+6.2%

Les coûts liés aux centres de consultation LAVI ont été nettement plus élevés en raison d'une hausse plus importante que prévu du nombre de cas traités. Un crédit supplémentaire de CHF 1'682'000 a été adopté le 02.10.2018 par le Grand Conseil au titre du contentieux LAMal (primes d'assurance-maladie impayées ainsi qu'intérêts et frais qui en découlent), en raison d'une augmentation plus importante que prévu du volume des créances et des tarifs primes, sur 2017 (transitoire insuffisant) et 2018.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Charges subventions redistribuées	27'256'300	23'272'739	-3'983'562	-14.6%
Frais de rappel	0	-1'200	-1'200	--
Revenus subventions redistribuées	-27'256'300	-23'272'739	+3'983'562	+14.6%
Total charges nettes	0	-1'200	-1'200	--

Concerne pour l'essentiel les charges d'aide matérielle à redistribuer entre les communes dans le cadre de la facture sociale. Le montant moins élevé est lié aux diminutions du nombre de dossiers d'aide sociale.

Facture sociale

Charges (+) et revenu (-) nets (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Aide sociale	69'816'493	69'624'827	-191'666	-0.3%
Alfa Sal	3'408'800	3'343'174	-65'626	-1.9%
Avances contribution d'entretien	240'000	100'823	-139'177	-58.0%
Bourses d'études	2'651'400	3'003'157	+351'757	+13.3%
Financement LACI	3'144'000	2'838'830	-305'170	-9.7%
Intégration socio-professionnelle	6'728'400	5'451'077	-1'277'323	-19.0%
Lutte contre les abus	579'695	508'392	-71'303	-12.3%
Partenariat social privé	1'846'200	1'808'195	-38'005	-2.1%
Subsides LAMal	42'729'800	40'500'257	-2'229'543	-5.2%
Total charges (+) et revenus (-) nets	131'144'788	127'178'732	-3'966'056	-3.0%

Les chiffres indiqués en charges nettes dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale.

Hormis les bourses d'études, toutes les autres composantes de la facture sociale sont inférieures au budget, en particulier les subsides LAMal (CHF -2,2 millions) et les mesures d'intégration socio-professionnelle (CHF -1,3 millions). Ces diminutions découlent de facteurs généraux déjà cités plus haut (cf. commentaires du compte de résultats), ainsi que dans une moindre mesure des économies demandées par le Grand Conseil en matière de subventions, qui avaient été inscrites de manière centralisée sous forme d'écart statistique.

Les composantes ou les éléments de composantes qui sont transférés au SASO sont commentés dans les centres de profit spécifiques (SEAS, SMIG, SEMP).

2.12.8. Service de la statistique (STAT)

Missions principales

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes :

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes ;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse ;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

Évolution de l'environnement et des tâches

En tant que service central, le STAT est non seulement à la disposition du Conseil d'État et des services de l'administration, mais aussi des entreprises publiques et privées ainsi que du public en général. Grâce à sa vision transversale, le service recherche des solutions, autant scientifiques que méthodologiques ou informatiques, qui puissent répondre à l'ensemble des demandes statistiques.

Le domaine de la statistique étant en perpétuel mouvement, le service veille à adapter ses méthodes de travail aux réalités et aux nouveaux modes d'accès et de stockage des données administratives. Ainsi, en plus de la mise à disposition de statistiques publiques, il développe des compétences de plus en plus pointues dans de nombreux domaines du traitement de données statistiques, notamment : exploitation de données issues de registres administratifs ou de bases de données complexes, expertise et conseil sur le traitement de données et la création d'indicateurs statistiques, visualisation synthétique et dynamique d'indicateurs statistiques, ou encore méthodologie statistique en général (échantillonnage et sondage, représentativité, principes de dénombrement).

Enfin, le STAT propose de plus en plus de prestations externes, sous la forme de mandats. Les principaux se sont concrétisés par des contrats de prestations, notamment avec arcjurassien.ch et le Ccanton du Jura. Différents projets, de dimension et d'intensité variables, se réalisent également avec la Haute école de gestion ARC, avec les communes neuchâteloises, avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), avec d'autres cantons, voire également avec l'étranger (INSEE Bourgogne-Franche-Comté, Banque de France).

Activités et réalisations

Analyse et conseil

Dans son rôle de service central et transversal, le STAT fournit de nombreuses prestations à l'interne de l'administration notamment en termes de conseil et d'appui.

Ainsi, en 2018, parmi les 163 jours consacrés à cette prestation, 120 jours ont concerné divers services de l'administration cantonale. Ce sont par exemple des mises à disposition de tableaux de bord interactifs dans le domaine des ressources humaines ou pour l'analyse des heures prestées issues du nouveau système de saisie des temps CATS.

Le STAT a également conseillé et renseigné des entités externes à l'administration, notamment des communes du canton pour différentes analyses statistiques, mais également pour des travaux d'harmonisation de données. En tant que service de coordination entre la Confédération, le canton et les communes pour les travaux en lien avec la statistique de la construction, le STAT a joué son rôle de support et d'accompagnement dans la saisie des informations pour la Confédération, dans le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Le service veille en particulier à assurer la qualité et la comparabilité des données. En outre, diverses demandes sont régulièrement formulées par la presse, afin de disposer d'informations statistiques officielles pour le Canton de Neuchâtel.

Le STAT est intervenu dans de nombreux projets, en tant que leader du projet ou en tant qu'expert statistique. En 2018, ces prestations d'analyses statistiques liées à des projets ont occupé 867 jours de travail. Parmi les principaux projets, on peut citer :

- Le salon de l'immobilier, dans le cadre duquel le STAT a présenté la méthodologie et les résultats de l'enquête sur les logements vacants, réalisés chaque année dans le canton ;
- L'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), qui a souhaité dresser un diagnostic des quatre territoires de coopération de la région CTJ. Une analyse chiffrée de l'enseignement supérieur a également été réalisée, à l'échelle de l'Arc jurassien. Les résultats de ces exploitations ont été diffusés sous la forme de fiches synthétiques ;
- La mise à jour des 17 fiches signalétiques du rapport social, sous la conduite du service de l'action sociale ;
- L'analyse statistique des résultats du microrecensement mobilité et transport (enquête fédérale réalisée par l'OFS), en étroite collaboration avec le service cantonal des transports ainsi qu'avec le service tessinois de statistique. La valorisation de cette vaste enquête sera diffusée en 2019 ;
- La réalisation de prestations pour le Canton du Jura, en particulier la mise à jour du site internet, la diffusion de six infolettres statistiques, la production d'un mémento statistique en format de poche, ainsi que la réponse aux diverses demandes statistiques ;
- La mise à disposition et l'actualisation d'indicateurs de pilotage pour le DEAS ;
- La réalisation d'un système de visualisation de l'avancement des travaux liés au programme de législature du Conseil d'État ;
- L'analyse des statistiques de l'éducation et de la formation, notamment la réalisation de simulations et de prévisions dans le cadre de la réforme du 3^{ème} cycle, ou encore la réponse à des questions liées aux nouveaux niveaux 1 et 2 du 3^{ème} cycle (mouvements entre les niveaux, stabilité, analyse longitudinale) ;
- La production du rapport annuel de la statistique fiscale, ainsi que de nombreuses simulations liées au projet de réforme de la fiscalité (personnes morales et personnes physiques) ;
- La réalisation de simulations et de divers travaux d'analyse dans le cadre du projet de péréquation intercommunale ;
- La production, l'analyse et la diffusion des résultats du recensement de la population, dorénavant basé sur des extractions des registres des habitants.

Coordination et représentation

Le service de statistique participe régulièrement aux conférences intercantionales de la statistique publique. En 2018, quatre réunions se sont tenues avec les services et offices collègues des autres cantons. De même, en tant que signataire de la Charte de la statistique publique suisse, le STAT fait partie du système statistique suisse. Comme membre actif de ce système, le STAT représente les cantons latins dans le groupe d'experts suisse de la statistique économique.

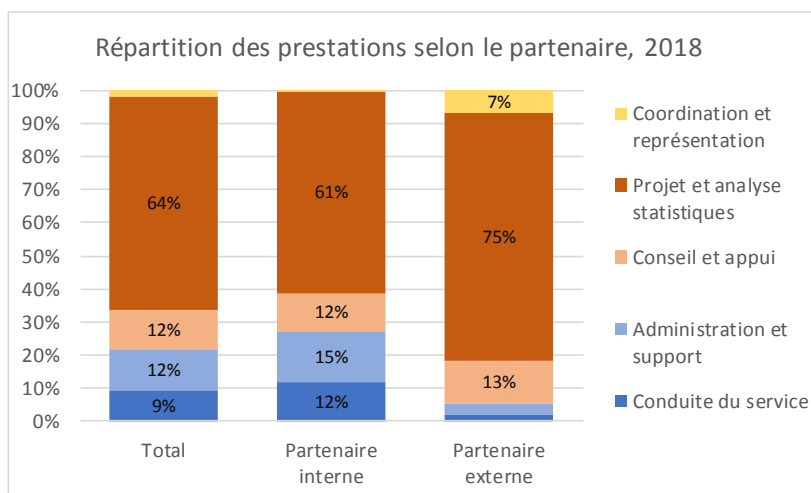
L'année 2018 était une année jubilaire de l'OFS, qui fêtait les 20 ans de son implantation dans le Canton de Neuchâtel. À cette occasion, le STAT a étroitement collaboré avec l'Office fédéral pour la réalisation et la réussite de cette manifestation, qui s'est déroulée le 29 octobre 2018 à l'OFS, notamment en présence du président du Conseil d'État, du chef du DEAS et du secrétaire général du Département fédéral de l'intérieur.

Prestations transversales

Le service de statistique compte 6,9 EPT, à fin décembre 2018. Dans le cadre des activités de direction du service, un accent particulier a dû être porté en 2018 pour différentes tâches liées aux ressources humaines, en particulier pour le remplacement d'une cheffe de projets et pour l'organisation d'un remplacement pour congé maternité.

En 2018, la mise en place et l'application du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE) a nécessité de nombreux travaux et ajustements internes. Il s'agit en particulier de travaux préparatoires liés à la définition des rôles, des workflows, ainsi que de nombreuses adaptations liées au nouveau système financier et analytique.

En outre, dans son cœur de métier statistique, le STAT tient à rester toujours performant et efficace dans le traitement des données, qui sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. Le potentiel d'analyses, basées sur des données issues de registres administratifs, est énorme et nécessite des connaissances approfondies ainsi que des outils informatiques de pointe. C'est pourquoi le service améliore continuellement ses prestations au niveau de la visualisation des données ou de divers moyens informatiques pour optimiser la réalisation des travaux. Toujours motivé par la recherche de l'efficacité optimale, le STAT a démarré une analyse de la pertinence de changement d'outil informatique pour le traitement des données statistiques (logiciels R et SAS).



Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

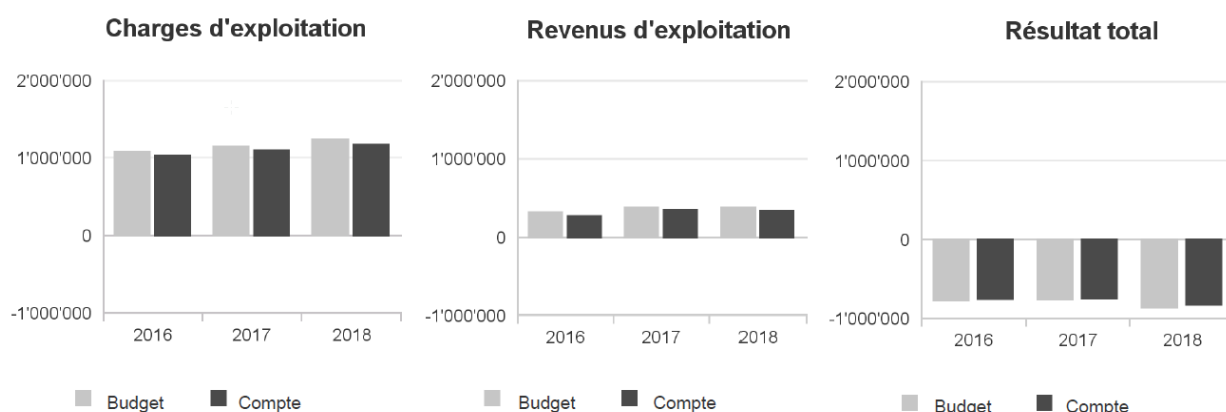
Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	348'151	378'000	340'870	-37'130	-9.8%	-7'281	-2.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	20	+20	--	+20	--
43 Revenus divers	212'159	239'700	202'550	-37'150	-15.5%	-9'609	-4.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	135'993	138'300	138'300	0	0.0%	+2'308	+1.7%
Charges d'exploitation	1'098'453	1'242'886	1'171'925	-70'961	-5.7%	+73'472	+6.7%
30 Charges de personnel	883'378	990'186	967'727	-22'459	-2.3%	+84'349	+9.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	214'986	252'700	204'089	-48'611	-19.2%	-10'896	-5.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	89	0	109	+109	--	+20	+21.9%
Résultat d'exploitation	-750'301	-864'886	-831'055	+33'831	+3.9%	-80'754	-10.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-750'301	-864'886	-831'055	+33'831	+3.9%	-80'754	-10.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-750'301	-864'886	-831'055	+33'831	+3.9%	-80'754	-10.8%
Personnel administratif							
Effectif unitaire au 31.12 (personne)	8.00	8.00	9.00	+1.00	+12.5%	+1.00	+12.5%
Emplois équivalents plein-temps au 31.12	6.40	6.90	6.90	0.00	0.0%	+0.50	+7.8%

Commentaires

Le résultat total plus favorable de CHF 33'831 par rapport au budget s'explique par des charges de personnel (30) et des biens, services et autres charges d'exploitation (31) moins élevées que prévues. Par ailleurs, divers petits mandats envisagés, notamment pour les communes neuchâteloises et pour le canton du Jura, ne se sont pas concrétisés, occasionnant moins de revenus mais également une diminution des charges équivalentes.

Au sujet des effectifs, l'augmentation observée entre 2017 et 2018 (+0.5 EPT) est liée à la réalisation du système de pilotage destiné au Conseil d'État et aux départements de l'administration cantonale. Ce demi-poste a été transféré du projet de Réforme de l'administration cantonale dès le 1er janvier 2018.

Évolution du compte de résultats



Résultat analytique

Coûts nets des groupes de prestations

Analyse et conseil (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	222'700	193'410	-29'290	-13.2%
Produits	210'500	186'155	-24'345	-11.6%
Coûts nets	12'200	7'255	-4'945	-40.5%

Les coûts liés à ce groupe de prestations sont essentiellement constitués de frais d'acquisition de données (à l'OFS en particulier) afin de disposer de résultats représentatifs à l'échelle cantonale. Les produits proviennent de prestations internes, de diverses prestations pour les communes neuchâteloises et le public en général.

Coordination et relais (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Coûts	25'700	8'267	-17'433	-67.8%
Produits	167'500	154'695	-12'805	-7.6%
Coûts nets	-141'800	-146'428	-4'628	-3.3%

Les coûts et les produits directs de ce groupe sont liés aux prestations de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et à celles fournies, sur mandat, au canton du Jura.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018	
			CHF	%
Frais de rappel	0	-20	-20	--
Total charges nettes	0	-20	-20	--

Ce montant correspond aux frais de rappel liés à la facturation de l'annuaire statistique.